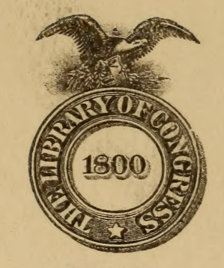
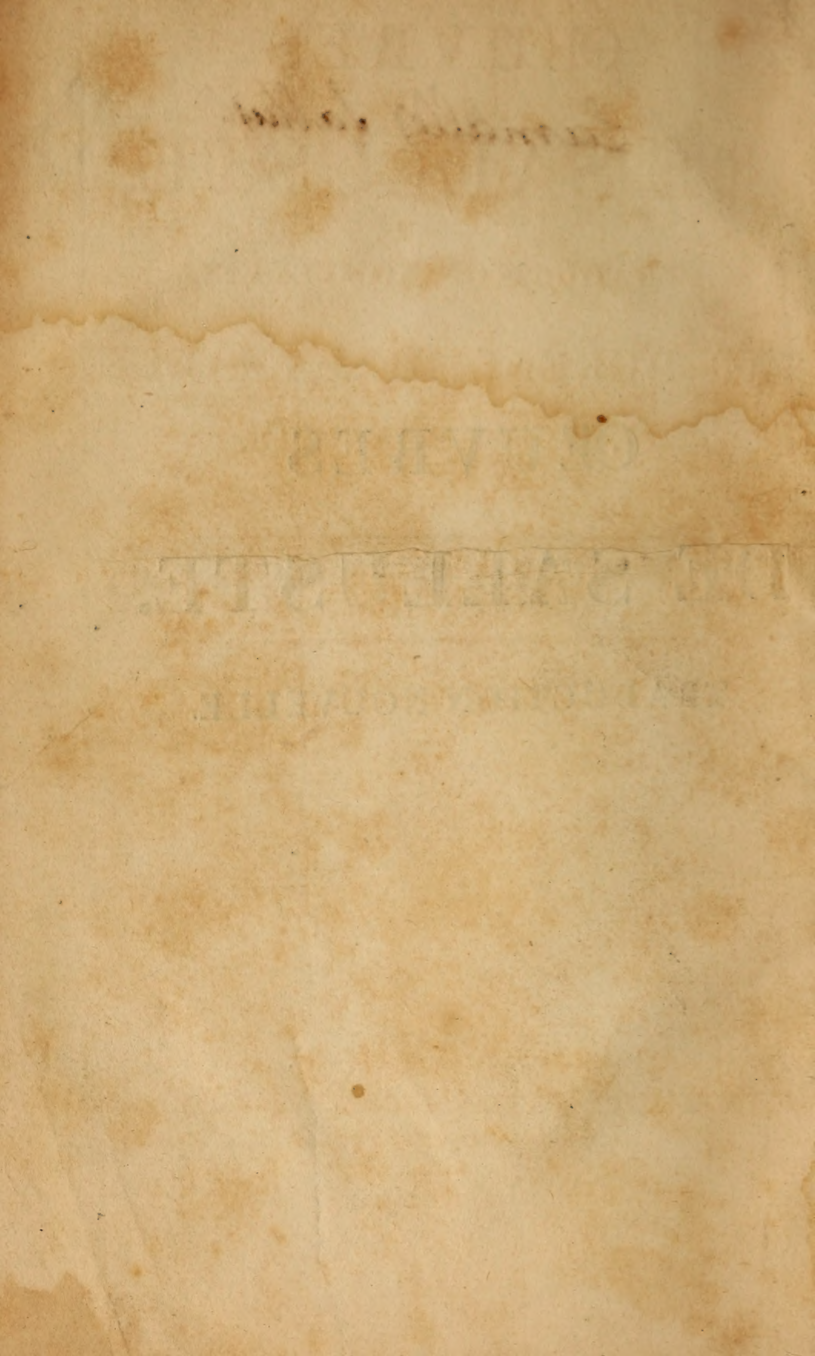

THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

Lamalle's Sallust

ŒUVRES
DE SALLUSTE.

TRADUCTION NOUVELLE.



ŒUVRES

DE SALLUSTE,

TRADUCTION NOUVELLE;

PAR DUREAU DE LAMALLE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

SECONDE ÉDITION,

REVUE ET CORRIGÉE.



A PARIS,

CHEZ MICHAUD FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M DCCC. XI.



AVIS DES ÉDITEURS.

Il existait depuis long-temps plusieurs versions françaises des écrits de Salluste; mais il s'en fallait encore beaucoup que le premier des historiens latins, suivant l'expression de Martial, eût été traduit dans notre langue d'une manière digne de lui. Parmi les traductions françaises de ce grand écrivain, celle du père Dotteville est la plus estimée, et c'est aussi celle à laquelle M. Dureau de Lamalle donnait la préférence; mais la sévérité de son goût la lui faisait regarder comme bien loin encore de la perfection. Il a osé entreprendre de faire mieux; et il faut avouer que le succès qu'il avait obtenu dans la traduction de Tacite, ne permet pas de regarder cette entreprise comme une témérité. On sait que le père Dotteville a aussi été son rival dans la traduction de ce dernier historien, et l'on sait combien il est resté au-dessous de lui dans cette tâche difficile; comment serait-il possible que M. Dureau de Lamalle ne l'eût pas surpassé dans celle qui présentait le moins d'obstacles? Ce n'est pas assurément que Salluste soit facile à rendre dans notre langue; son style coupé et précis, l'énergie et la force de ses pensées, semblent exiger de la part de son traducteur toutes ces rares qualités que M. Dureau de Lamalle possédait au plus haut degré. Cependant ses premiers succès, loin de lui avoir inspiré une confiance dangereuse, n'avaient fait qu'exciter son zèle et redoubler ses efforts. Depuis dix ans il avait achevé cette traduction, et depuis dix ans il ne cessait de la relire avec son fils, que depuis long-temps il avait associé à ses travaux, et

dont les soins sont aujourd'hui d'une grande utilité pour leur publication.

Si quelquefois on trouve que le traducteur s'est un peu trop rapproché des formes latines, on reconnaîtra bientôt, à ce qu'il nous semble, que ce système fut créé par le désir d'adapter à notre langue des tours vifs, des locutions piquantes, des expressions originales, plutôt que par l'impossibilité de trouver, pour rendre son auteur, des formes élégantes, des phrases harmonieuses tout-à-fait dans l'habitude de la langue française.

Tout entier à la littérature, M. Dureau de Lamalle n'en était distrait par aucun autre soin, et il ne se délassait qu'en variant ses travaux. Lorsqu'il avait fait d'assez longs efforts pour rendre l'énergie et la précision de Salluste, il méditait avec Tacite sur les crimes des tyrans et sur la bassesse de leurs ministres; et il s'essayait de nouveau à rendre la concision et la profondeur de cet inimitable historien, dont l'âpre sévérité et la vive indignation étaient si conformes à la rigidité de son caractère. C'est ainsi qu'il préparait la seconde édition (*a*) d'une traduction déjà si parfaite, et dont la première lui avait mérité les plus grands honneurs auxquels la littérature puisse aspirer. Enfin, lorsque M. Dureau de Lamalle avait long-temps étudié ces deux profonds historiens, il se délassait des efforts qu'il avait faits pour lutter avec eux d'énergie et de précision, en traduisant les narrations harmonieuses, et les harangues admirables de l'éloquent Tite-Live.

Nous avons cru devoir ajouter à l'édition de Salluste la vie

(*a*) Cette seconde édition vient d'être publiée chez les mêmes libraires, en cinq volumes in-8°., avec le texte latin qui manquait à la première, et une carte de l'empire romain.

de cet historien, par le président de Brosses. Ce morceau historique, apprécié depuis long-temps, ne se trouvait que dans l'édition in-4°. devenue fort rare, et nous avons voulu que rien ne manquât au plus digne monument qui ait encore eté élevé à la gloire de Salluste. C'est un tableau complet des dissensions de la république romaine à cette époque ; et l'on sent que ces développements étaient nécessaires pour faire connaître toute la part que Salluste prit à ces événements, et l'influence qu'il eut sur leurs résultats.

De Brosses a parlé avec peu de ménagement des mœurs de Salluste; mais il fait lui-même connaître combien sont suspectes les sources où il a puisé. Au reste, on ne peut nier qu'à cet égard une partie de ses assertions ne soit fondée. Quant aux écrits de notre historien, personne n'était mieux à même de les apprécier que le président de Brosses. On sait qu'il en avait fait le principal objet de ses études, et qu'il n'existe sur les anciens aucun ouvrage où les lacunes aient été remplies avec plus d'art que dans le sien, et où l'on trouve plus d'exactitude et de justesse dans les jugements.

Personne n'a mieux su que M. Dureau de Lamalle apprécier les utiles travaux du président de Brosses; et, s'il avait aussi bien pensé de sa traduction que de ses Suppléments et de ses Commentaires, il n'eût pas entrepris la sienne.

Nous avons suivi, pour le texte, l'édition d'Havercamp, que M. Dureau de Lamalle avait employée pour son travail; celle qui paraît aujourd'hui y est généralement conforme, excepté dans quelques passages, où le traducteur en a rectifié le texte d'après les Commentaires de Cortius et de Teller. L'édition d'Havercamp passe avec raison pour la plus correcte qui ait été donnée sur Salluste; et depuis 1742, époque à laquelle elle a

été publiée, il n'en a point paru qui ait pu la rendre indispensable à ceux qui s'occupent sérieusement des langues anciennes.

M. Jannet, connu si avantageusement, a été chargé de la correction des épreuves de cette seconde édition, et il y a mis tous les soins qu'on pouvait en attendre.

Depuis la publication de cet ouvrage, on a relevé dans les Journaux, avec une sévérité peut-être excessive, quelques latinismes, quelques familiarités, quelques négligences, que l'auteur avait jetés à dessein dans sa traduction, ou que la mort l'a empêché de corriger. Nous avons prié son fils de revoir les manuscrits de l'ouvrage de son père, et de discuter les critiques avec le même soin qu'il les sollicite pour les siens. L'auteur avait laissé d'ailleurs de nombreuses variantes dont on a profité. Le fils de M. Dureau de Lamalle s'est occupé pendant six mois de cette révision, a pris les conseils les plus éclairés, et a mis à ce travail tout le zèle de la tendresse filiale. Il n'avait voulu se permettre de rien changer à la première édition; elle restera comme un monument de son respect pour le talent d'un père qui a été en même temps son maître et son compagnon d'études; la seconde prouvera son attachement à la mémoire de l'auteur de ses jours, et son zèle pour la gloire de l'écrivain qui lui a donné pendant sa vie les soins les plus tendres, et qui se flattait du doux espoir de laisser en lui un digne héritier de son nom et de ses talents.

VIE DE SALLUSTE

PAR LE PRÉSIDENT DE BROSSES.

Caius Sallustius Crispus naquit à Amiterne, ville considérable du pays des Sabins, dont on voit aujourd'hui quelques restes près de San-Vittorino, dans l'Abruzze, l'an de Rome 668, sous le septième consulat de Marius, et le second de Cornélius Cinna. Ce fut au milieu des temps les plus affreux de la république, où tout ce qu'on peut imaginer d'horreurs et de barbaries était devenu familier à ce peuple Romain, qu'un préjugé presque général élève ordinairement si haut. L'habitude qu'on a contractée de juger favorablement de cette nation sur l'excellente constitution de son gouvernement par rapport aux nations étrangères, et sur les grands exemples de vertus fournis par les premiers siècles de la république, empêche la plupart des gens de faire attention que dans tous les temps la discorde a régné dans le sein de Rome : que, depuis que la république eut acquis une certaine étendue, presque tous ces personnages qu'on nous vante ne sont pas moins fameux par des vices énormes, que par de brillantes vertus; et que leur basse cupidité avilissait au dedans la majesté de l'état, qu'ils relevaient eux-mêmes au dehors par les talents qui éblouissent le vulgaire. Salluste se ressentit autant que personne de ce mélange de vices et de vertus qui fit le caractère particulier de son siècle. Il était né dans un climat dur et sauvage; son esprit en retint toute l'austérité; il fut élevé dans une capitale où le luxe triomphait; son cœur en prit toute la mollesse. Les exemples de corruption dont sa jeunesse fut entourée le séduisirent sans l'aveugler. Il

eut toujours un discernement très juste sur le bien et sur le mal; mais réservant toute sa sévérité pour ses discours, il mit une entière licence dans ses actions. Censeur impitoyable des vices d'autrui, il se permit à lui-même des actions très malhonnêtes, s'il en faut croire les contemporains qui nous ont laissé quelques détails sur sa vie. Mais il faut remarquer que ces leçons si aigres et si mal pratiquées de sa part, ayant avec justice révolté tout le monde, lui attirèrent une foule d'ennemis de qui nous tenons la plupart des mémoires qui nous restent sur son compte; satires passionnées où l'animosité a fait aussi souvent régner l'exagération que la vérité. Telle est la déclamation du faux Cicéron contre lui : tel est encore le fragment de Lénæus, et divers autres écrits dictés par l'esprit de parti qui divisait Rome alors, et qui ne permettait pas qu'il y eût d'honnêtes gens dans la faction contraire. Convenons néanmoins de bonne foi que plusieurs actions de Salluste autorisent sa mauvaise réputation; qu'il manqua souvent de probité, et toujours à connaissance de cause; et que, par un malheur commun à beaucoup d'hommes à talents, il ne fut guère moins méprisable par son cœur qu'estimable par son esprit.

La maison *Sallustia* ne commence à paraître dans l'histoire qu'à la fin du septième siècle de Rome. On y trouve alors, outre l'historien dont j'écris la vie, deux autres Sallustes ses contemporains, et probablement ses parents, l'un et l'autre amis de Cicéron et de Pompée. Cette famille a subsisté fort long-temps, et a formé diverses branches distinguées par les surnoms de *Crispus*, de *Lucullus* et de *Secundus*. Mais les mémoires qui nous restent sur ce qui la concerne sont trop décousus pour pouvoir suivre la filiation de cette maison. On peut seulement assurer, malgré le sentiment de quelques auteurs, que les Sallustes n'étaient pas d'origine patricienne, mais plébéienne seulement. Leur maison était bonne, quoique sans illustration : du moins ne voit-on pas qu'aucun des ancêtres de l'historien ait avant lui possédé quelques unes des grandes magistratures de Rome, qui seules donnaient la noblesse romaine aux familles souvent fort anciennes et fort nobles d'ailleurs. Il est probable cependant que le temps nous a dérobé la connais-

sance de ce fait, puisque Salluste se glorifiait assez de sa noblesse pour se croire en droit de mépriser par-là les hommes nouveaux. « Il a mauvaise grâce à me reprocher ma naissance, dit le faux Cicéron ; ne dirait-on pas, à l'entendre parler, qu'il descend des Scipions ou des Métellus? S'il était ainsi, ils auraient bien à rougir d'un pareil successeur. » Peu après il ajoute : « Sont-ce ses ancêtres qui le rendent si insolent? Beau sujet de vanité, s'ils ont vécu comme lui. »

Je ne rechercherai point si le nom de Salluste vient du mot *sel* ou du mot *salut*, ni si ce nom doit s'écrire par une ou par deux *L*. L'une de ces questions me paraît trop mal fondée et l'autre trop frivole pour les agiter ici. On peut consulter là-dessus Jérome Wolff et Gérard Vossius. Je dirai seulement sur la seconde question que toutes les inscriptions antiques autorisent l'orthographe par deux *L*, entre autres une inscription trouvée depuis peu dans les fossés de la ville de Modène : ce qui n'empêche pas qu'anciennement ce nom n'ait dû s'écrire par une seule *L*, puisque les Romains n'ont jamais fait usage des consonnes doubles, jusqu'au temps d'Ennius, qui, le premier, les introduisit dans l'écriture latine à l'imitation des Grecs. D'autres ont mis en doute si *Salluste* était le vrai nom de notre historien, et *Crispe* son surnom, ou au contraire; car on le trouve indifféremment nommé *Salluste Crispe* ou *Crispe Salluste*, chez tous les anciens qui parlent de lui. M. Leclerc semble pencher vers cette dernière opinion, et Cortius l'embrasse formellement dans son édition de cet auteur : mais ils n'ont pas fait attention l'un et l'autre que les Latins ne se faisaient aucun scrupule de renverser l'ordre des noms propres, lorsque l'harmonie de la phrase le demandait, et que d'ailleurs le nom de *Crispe* (frisé) porte tout-à-fait avec lui le caractère d'un surnom, selon la méthode commune aux Romains de tirer leurs surnoms de quelque habitude du corps. Le fait semble d'ailleurs assez décidé par la terminaison en *ius* du mot *Sallustius*, qui est celle de tous les noms de famille chez les Latins; les autres terminaisons étant celles des surnoms qui distinguent les branches. Elle est patronymique, répondant au mot semblable de la langue grecque, selon l'usage commun à presque tous les peuples, de former

les noms propres de personnes ou de famille sur celui du père ou de l'auteur de la race.

Salluste fut fils de Caïus Sallustius. On ignore le nom de sa mère ; et quoiqu'on ne sache rien de particulier sur son père, je crois pouvoir avancer qu'il était homme de mérite et de probité, puisque le satirique qui s'est caché sous le nom de Cicéron, très résolu à n'épargner à Salluste aucun genre d'amertume, ne reproche rien autre chose à son père que d'être inexcusable envers l'état, pour lui avoir engendré un si mauvais citoyen. « Je ne veux rien dire de votre enfance, ajoute-t-il; car ce » serait peut-être accuser votre père qui en a dû prendre soin. » Ce fut dans Rome qu'il la passa : son père le fit élever dans cette grande ville; et le détail qu'on nous a laissé de la vie qu'il y mena pendant sa jeunesse, ne respire nullement la régularité des mœurs : c'est-à-dire, en un mot, qu'il poussa à l'extrême le genre de vie assez ordinaire aux jeunes gens, surtout dans une capitale peuplée et corrompue. Excessif dans sa dépense, licencieux dans ses discours autant que dans ses actions, passant les nuits à table, adonné aux femmes avec emportement; poussant même au-delà le raffinement de la débauche, après avoir commencé par porter lui-même la complaisance assez loin, je ne déciderai pas s'il est plus blâmable d'avoir mis à profit la beauté de sa jeunesse, ou d'avoir poussé ces passions au-delà du temps où l'on pourrait les excuser sur la fougue de l'âge. La satire l'épargna moins encore sur cet article que sur aucun autre. Elle lui reprocha « que tout le » gain que dans sa jeunesse il pouvait tirer de ses débauches, ne pou» vait suffire à ses excessives dissipations; mais que quand il eut passé » l'âge de servir aux plaisirs d'autrui, il voulut avoir sa revanche sur » les autres; et qu'ainsi, de quelque côté qu'il se soit présenté, il n'y a » pas eu moins d'infamie dans son gain que dans sa dépense. »

En même temps que Salluste se jetait dans de folles dépenses, il négligeait le moyen le plus honnête d'acquérir, qui est celui de prendre soin de son bien, et traitait les occupations qui peuvent y avoir rapport d'emploi servile. Son extrême avidité pour amasser de l'argent, n'avait pour but que l'envie de le dépenser avec profusion. Il avait pour

maxime « que l'argent qu'on garde dans un coffre ne vaut pas mieux » que celui qui est dans une mine inconnue. » Sa fortune n'était pas assez opulente pour être long-temps soutenue contre un pareil genre de vie. Il se vit contraint à vendre sa maison paternelle du vivant même de son père, qui mourut peu après. « Ce fut de regret d'avoir vu son » fils s'emparer de sa succession de son vivant », dit le même déclamateur que j'ai déjà cité: et cette réflexion maligne, qu'il ajoute de son chef, et qui d'ailleurs est destituée de toute vraisemblance pour ceux qui savent ce que c'était que la puissance paternelle chez les Romains, montre assez le fiel et l'excès qui règne dans sa narration où j'ai puisé la plupart des faits ci-dessus. S'il faut l'en croire, Salluste n'eut pas besoin d'apprentissage pour mal faire. En entrant dans le monde, il commença par se mettre en société avec la plus mauvaise compagnie de Rome, et surtout avec Nigidianus, homme tout-à-fait décrié sur l'honneur: mais quelque méchants que fussent ses camarades, bientôt il les surpassa tous, et débuta de manière à ne pouvoir plus se surpasser lui-même. Pour être convaincu de la fausseté de ceci, il suffit de remarquer qu'il ne trempa point dans la conjuration de Catilina, qui éclata pour lors, et dans laquelle entrèrent presque tous les jeunes gens qui menaient une vie criminelle et débordée. D'ailleurs nous allons voir que sa jeunesse ne fut pas toujours aussi mal occupée qu'on voudrait nous le faire croire; et que l'ivresse des plaisirs ne déroba rien aux occupations sérieuses qui lui acquirent depuis une si haute réputation.

Le génie de Salluste le tournait naturellement vers la politique et les affaires d'état, où il était en même temps porté par l'ambition et par le désir de se faire un nom. Mais il ne paraît pas qu'il ait pris la route la plus frayée de parvenir aux honneurs ; je veux dire celle d'acquérir des suffrages et des clients, en défendant au barreau les affaires des particuliers. C'est ce que donne lieu de juger le silence de Cicéron, qui ne fait aucune mention de lui dans son livre des Orateurs. Certainement ce n'est ni par haine contre Salluste, ni par vengeance des querelles qu'ils eurent ensemble; puisque dans cet ouvrage il rend

indifféremment justice à ses ennemis comme à ses amis, et toujours d'une manière fort impartiale. Ce ne fut pas non plus à défaut de talent que notre historien négligea cette voie usitée. On voit assez combien il en était rempli, par la quantité de harangues directes, si fières et si nerveuses, qu'il a semées dans ses histoires, dont elles font un des principaux ornements; et quoiqu'elles soient pour la plupart, à ce que je pense, originales et non factices, il en reste assez de sa propre composition, pour donner à juger de ce qu'il savait faire. Mais il sentit sans doute que son style rapide et coupé n'était pas propre à un genre de discours qui demande plus d'abondance et plus d'emphase. Aussi Quintilien, en même temps qu'il admire sa façon d'écrire, fait un précepte aux orateurs de ne la point suivre. Quoique ce style précis, qui dit tout en un mot, soit, selon lui, le genre d'écrire le plus parfait, il exige un lecteur également attentif et pénétrant. Sa force trop rapide échappe à l'auditeur; à plus forte raison n'est-il pas propre à être employé en parlant à des juges dont l'esprit est souvent inappliqué, et la tête toujours remplie de différentes affaires.

Les exercices du corps ne furent pas non plus de son goût. La chasse, les armes, les chevaux, occupations si remplies d'agrément pour les jeunes gens, n'en eurent aucun pour lui. Il reconnaît lui-même que la nature lui avait donné trop peu de vigueur pour s'y livrer. De là vint peut-être son mépris assez mal fondé pour des exercices qu'il regardait, ainsi que le goût de l'agriculture et des autres soins économiques, si non comme trop bourgeois, du moins comme plus propres à un simple particulier qu'à un homme avide d'une grande renommée. « Dès l'âge où l'homme commence à se développer, me » sentant, dit-il, plus de vigueur d'esprit que de force de corps, je » voulus employer ce que la nature m'avait donné de mieux. Je m'a- » donnai aux sciences plus qu'aux armes ou autres exercices pareils. » Mes lectures, mes études historiques m'ont unanimement appris, etc. » L'étude des belles-lettres fut son objet principal; en particulier celle de l'histoire, nécessaire surtout à ceux qui veulent s'entremêler des affaires publiques. Ayant ainsi fixé son choix sur ce moyen d'acquérir de la

réputation, et de servir utilement sa patrie en lui remettant devant les yeux de grands exemples de vertu, il y appliqua toutes les forces d'un esprit naturellement nerveux et opiniâtre au travail; non pour charger sa mémoire de dates et de faits; mais, ce qui est le vrai but de l'histoire, pour s'instruire à fond de la constitution du gouvernement de son pays, pour pénétrer le caractère d'esprit des personnages qui y avaient joué les grands rôles, et démêler les vrais ressorts des grands événements. Il reconnut bientôt que les plus grands effets n'étaient pas toujours dus à de grandes causes; qu'enchaînés les uns aux autres par de petites circonstances, le hasard en détermine le plus souvent le cours et la suite; et que c'est en vain qu'on s'épuise à chercher aux événements politiques des raisons subtiles ou fort éloignées, tandis que dans l'occasion chaque homme se laisse aller au mouvement intérieur du caractère naturel qui le domine. On peut donc dire de Salluste que ce n'est qu'après avoir connu l'histoire par les hommes, qu'il les a fait connaître eux-mêmes par l'histoire; et qu'en appliquant aux personnes et aux événements cette méthode approfondie, il a mieux que nul autre éclairé la postérité sur le caractère de sa nation et de son siècle. En même temps il n'omit pas de faire servir aux vues de son ambition, un art devenu nécessaire à un homme qui, voulant s'élever dans un état républicain, avait négligé les deux moyens ordinaires de parvenir aux honneurs, l'éloquence et les armes. « A dire vrai, les anciens, dit » St.-Evremont, avaient un grand avantage sur nous à connaître les » génies par ces différentes épreuves où l'on était obligé de passer dans » l'administration de la république; mais ils n'ont pas eu moins de soin » pour les bien dépeindre; et qui examinera leurs éloges avec un peu » de curiosité et d'intelligence, y découvrira une étude particulière et » un art infiniment recherché.

» En effet, vous leur voyez assembler des qualités comme opposées, » qu'on ne s'imaginerait pas se pouvoir trouver dans une même » personne; *animus audax, subdolus :* vous leur voyez trouver de la » diversité dans certaines qualités qui paraissent tout-à-fait les mêmes, » et qu'on ne saurait démêler sans une grande délicatesse de dis-

» cernement : *subdolus*, *varius : cujuslibet rei simulator*, *ac dissi-*
» *mulator.*

» Il y a une autre diversité dans les éloges des anciens, plus déli-
» cate, qui nous est encore moins connue. C'est une certaine différence
» dont chaque vice ou chaque vertu est marquée par l'impression
» particulière qu'elle prend dans les esprits où elle se trouve. Par
» exemple, le courage d'*Alcibiade* a quelque chose de singulier qui le
» distingue de celui d'*Epaminondas*, quoique l'un et l'autre aient su
» exposer leur vie également : la probité de *Caton* est autre que celle
» de *Catulus ;* l'audace de *Catilina* n'est pas la même que celle
» d'*Antoine ;* l'ambition de *Sylla* et celle de *César* n'ont pas une
» parfaite ressemblance; et delà vient que les anciens, en formant le
» caractère de leurs grands hommes, forment, pour ainsi dire, en
» même temps le caractère des qualités qu'ils leur donnent, afin qu'ils
» ne paraissent pas seulement ambitieux et hardis, ou modérés et
» prudents, mais qu'on sache plus particulièrement quelle était l'espèce
» d'ambition et de courage, ou de modération et de prudence qu'ils
» ont eue.

» *Salluste* nous dépeint *Catilina* comme un homme de méchant
» naturel, et la méchanceté de ce naturel est aussitôt exprimée : *sed*
» *ingenio malo pravoque.* L'espèce de son ambition est distinguée par
» le déréglement des mœurs, et le déréglement est marqué à l'égard du
» caractère de son esprit, par des imaginations trop vastes et trop
» élevées : *vastus animus immoderata*, *incredibilia*, *nimis alta*
» *semper cupiebat.* Il avait l'esprit assez méchant pour entreprendre
» toutes choses contre les lois, et trop vaste pour se fixer à des desseins
» proportionnés aux moyens de les faire réussir.

» L'esprit hardi d'une femme voluptueuse et impudique, telle qu'était
» *Sempronia*, eût pu faire croire que son audace allait à tout entre-
» prendre en faveur de ses amours; mais comme cette sorte de har-
» diesse est peu propre pour les dangers où l'on s'expose dans une
» conjuration, *Salluste* explique d'abord ce qu'elle est capable de faire
» par ce qu'elle a fait auparavant : *quæ multa sæpè virilis audaciæ*

» *facinora commiserat.* Voilà l'espèce de son audace exprimée. Il la » fait chanter et danser, non avec les façons, les gestes et les mouve- » ments qu'avaient à *Rome* les chanteuses et les baladines; mais avec » plus d'art et de curiosité qu'il n'était bienséant à une honnête femme; » *psallere et saltare elegantiùs quàm necesse sit probæ.* Quand il lui » attribue un esprit assez estimable, il dit en même temps en quoi » consistait le mérite de cet esprit : *cæterùm ingenium ejus haud* » *absurdum, versus facere, jocos movere, sermone uti vel modes-* » *to, vel molli, vel procaci.*

» Vous connaîtrez dans l'éloge de *Sylla*, que son naturel s'accom- » modait heureusement à ses desseins. La république alors étant divisée » en deux factions, ceux qui aspiraient à la puissance n'avaient point » de plus grand intérêt que de s'acquérir des amis, et *Sylla* n'avait » point de plus grand plaisir que de s'en faire. La libéralité est le » meilleur moyen pour gagner les affections : *Sylla* savait donner » toutes choses. Parmi les choses qu'on donne, il n'y a rien qui assu- » jétisse plus les hommes, et assure tant leurs services que l'argent qu'ils » reçoivent de nous; c'est en quoi la libéralité de *Sylla* était particu- » lièrement exercée : *rerum omnium, pecuniæ maximè largitor.* Il » était libéral de son naturel, libéral de son argent par intérêt. Son » loisir était voluptueux; mais ce n'eût pas été donner une idée de ce » grand homme, que de le dépeindre avec de la sensualité ou de la pa- » resse : ce qui oblige *Salluste* de marquer le caractère d'une volupté » d'honnête homme, soumise à la gloire, et par qui les affaires ne sont » jamais retardées; de peur qu'on ne vînt à soupçonner *Sylla* d'une » mollesse où languissent d'ordinaire les efféminés : *voluptatum cu-* » *pidus, gloriæ cupidior; otio luxurioso esse, tamen à negotiis* » *nunquàm voluptas remorata.* Il était le plus heureux homme du » monde avant la guerre civile; mais ce bonheur n'était pas un pur » effet du hasard; et sa fortune, quelque grande qu'elle fût toujours, ne » se trouva jamais au dessus de son industrie : *atque illi felicissimo* » *omnium hominum ante civilem victoriam, nunquàm super indus-* » *triam fortuna fuit.* »

On devient aisément maître des hommes, quand on les a pénétrés. Ainsi on peut présumer qu'avec un pareil talent, Salluste, peu retenu d'ailleurs par les motifs de scrupule et de probité, se serait élevé peut-être au delà de ses espérances, si son cœur n'eût été souvent nuisible à son esprit, et s'il n'eût eu lui-même, autant que personne, le faible qu'il connaissait si bien en autrui, de se laisser trop entraîner à son caractère. D'un autre côté, l'état actuel du gouvernement, lorsqu'il entra dans le monde, ne lui fit pas un moindre obstacle. Lorsqu'il naquit, Rome était divisée par les factions de Marius et de Sylla, qui, l'une sous le nom du peuple, l'autre sous celui des grands, déchiraient à l'envi la république par des cruautés dont on ne trouve pas d'exemples chez les peuples les plus féroces. Peu après, Sylla ayant enfin écrasé son rival, dominait plus despotiquement sous le titre de dictateur, que Tarquin n'avait jamais fait avec le nom de roi. A sa mort, en 675, Salluste n'avait, à la vérité, que sept ou huit ans : mais la supériorité que le dictateur avait fait prendre à la faction des nobles par l'abaissement du tribunat, subsistait après lui, sans que les tentatives de Lépide en Italie, ni les efforts de Sertorius en Espagne, eussent encore pu lui donner atteinte. On avait conservé toutes ses lois, aussi bien que la forme nouvelle qu'il avait donnée au gouvernement : et cependant Salluste, que son origine plébéienne et son caractère aigre révoltait toujours contre les grands, soit qu'ils eussent tort ou raison, se jeta ouvertement et sans ménagement dans le parti du peuple. Il portait ses vues dans l'avenir plus loin qu'un autre : la connaissance de l'histoire lui faisait prévoir quelle serait la fin de la querelle. Il savait que cet équilibre des deux puissances, qui, à vrai dire, n'a subsisté dans un état de repos que pendant les neuf premières années de la république, n'avait cessé depuis d'être balancé dans une agitation dont le progrès s'était incessamment augmenté jusqu'à son temps; et qu'à chaque mouvement le sénat, toujours injuste en particulier, toujours faible en corps, avait laissé emporter quelque chose au peuple, toujours entreprenant et toujours insatiable. Il voyait les

choses venues au point où le gouvernement allait totalement changer de forme; et n'avait pas de peine à deviner quelle était la faction dont le poids entraînerait l'autre.

Les circonstances continuèrent pendant quelque temps à lui être contraires; la puissance de Pompée, son ennemi, ayant succédé à celle de Sylla. Aussi Salluste réussit-il d'abord médiocrement de ce côté. Il nous en donne lui-même d'autres raisons, où, malgré l'apologie qu'il tâche de faire de sa conduite, on voit qu'elle ne contribuait que trop à lui nuire. « Pour moi, dit-il, quand j'entrai dans le monde, je cherchai » comme les autres à m'élever aux dignités de l'état. J'y trouvai bien » des écueils. L'impudence, les brigues, la corruption, avaient pris la » place de la retenue, du mérite et de l'intégrité. Mon cœur dédaignait » ces pratiques odieuses. Mais la jeunesse est imprudente, et l'ambi- » tion ne peut se résoudre à lâcher prise. Je m'acquis quelque répu- » tation. On en conçut de la jalousie: malgré le peu de rapport de mes » mœurs avec celles de mes concurrents, la calomnie me confondit » avec eux. »

Le cœur de Salluste avait assez de passions pour les remplacer l'une par l'autre. Si le temps n'était pas assez favorable à son ambition, son âge l'était à l'amour, où son tempérament le portait avec excès. Ses tentatives en ce genre lui réussirent assez souvent pour le rendre redoutable aux mères vigilantes et aux maris jaloux; mais, ingénieux pour imaginer des moyens de voir ses maîtresses, autant que hardi à les mettre en pratique, il trouva le secret de tromper les mères et les époux: sa témérité fut au-dessus de leurs précautions, et leur vigilance ne tint pas contre son adresse. Il en acquit à bon droit le titre d'homme à bonnes fortunes. Il est vrai qu'il lui en coûta, dit-on, quelquefois des complaisances du genre de celles dont j'ai parlé plus haut, et qui ont fait dire de lui, comme de César, qu'il avait été le mignon et l'adultère de toutes les ruelles. Une aventure assez désagréable interrompit néanmoins le cours de ses prospérités, et le dégoûta tout-à-fait du commerce des femmes de qualité. Il était éperdument amoureux de Fausta, fille du dictateur Sylla et femme de Milon. La dame ne lui

était pas cruelle, non plus qu'à ses autres amants, dont cinq nous sont encore connus. On s'attachait à elle par vanité d'avoir eu une femme d'un si haut rang, et pour l'honneur, dit Horace qui s'en moque, d'être à son tour gendre du dictateur. Soit hasard, soit que Salluste n'eût pas usé pour cette fois de son adresse ordinaire, il se laissa surprendre par Milon dans un moment fort essentiel et tout-à-fait critique pour l'honneur du mari. Milon, à cette vue, sut conserver assez de flegme pour penser qu'un incident de cette espèce ne devait pas être traité tragiquement, et qu'il dégoûterait mieux Salluste du métier de galant par un châtiment ridicule que par une peine plus grave. Il le fit dépouiller par ses domestiques, et charger de coups d'étrivières; après quoi il le renvoya chez lui, en retenant une somme d'argent qu'il avait apportée, sans doute à toute autre occasion. S'il est permis de hasarder une conjecture, les parents de Fausta, et en particulier P. Sylla son cousin-germain, eurent grande part, de façon ou d'autre, à la disgrâce que Salluste essuya. Ce pourrait être par cette raison que celui-ci, dans son *Histoire de la Conjuration de Catilina*, l'a impliqué d'une manière décisive dans cet infâme complot, où il est douteux que P. Sylla ait eu part. Ce n'est pas que dans ce temps Sylla n'ait été publiquement accusé de complicité, et même poursuivi en justice à ce sujet par Torquatus. Mais Salluste ne pouvait ignorer comment Cicéron, inexorable ennemi des conjurés, l'avait défendu et fait absoudre. Ce fait s'était passé sous ses yeux en 691, dans un temps voisin de celui où il écrivit son histoire. L'on se persuadera difficilement que ce soit sans dessein qu'il ait omis d'en faire mention, ou de donner du moins à l'accusation dont il charge Sylla, les mêmes adoucissements qu'il apporte en parlant de Crassus et de César, sur lesquels le bruit public avait de même répandu des soupçons. Quant à Milon, Salluste garda contre lui un vif ressentiment, dont il lui donna de funestes marques dans l'occasion. Mais l'accident qu'il venait d'essuyer le dégoûta tout-à-fait du commerce des femmes de qualité. Préférant moins d'honneur et plus de sûreté, il se rejeta sur des femmes d'un plus bas étage, c'est-à-dire sur des filles d'affranchis, près desquelles

il espéra jouir d'un plaisir qui ne serait plus corrompu par la crainte, et il ne les aima pas avec moins de passion et de violence qu'il n'avait aimé des femmes d'un plus haut rang, lorsque la gloire des conquêtes servait d'aiguillon à son amour.

Cependant Salluste avait atteint l'âge de parvenir aux charges. Nous ignorons en quel temps il obtint celle de questeur, qui donnait l'entrée au sénat, et servait de degré pour arriver aux premières places. Mais certainement il l'exerça, puisqu'on n'en pouvait avoir d'autres qu'après avoir rempli celle-ci. S'il l'obtint à l'âge de vingt-sept ans, fixé par les lois, ce fut vers l'an 695, sous le consulat de Pison et de Gabinius. On peut en douter, puisque ce n'est que huit ans plus tard que, pour la première fois, nous le verrons paraître dans les affaires du gouvernement. Mais ce fut probablement à cet âge, où la raison commence à mûrir, qu'il prit la pensée d'écrire l'histoire romaine, non pas d'abord en entier ni de suite, mais par morceaux détachés, en choisissant les traits les plus mémorables. A ce dessein, il s'attacha un célèbre grammairien natif d'Athènes, Atéius Prétextatus, qui professait alors l'éloquence à la jeune noblesse de Rome, et que l'étendue de ses connaissances, ainsi que la variété de ses écrits, ont fait surnommer le Philologue. Atéius rédigea pour Salluste l'histoire romaine en abrégé, afin de lui présenter d'un coup-d'œil les différents points qu'il voudrait choisir de traiter. Salluste fut toute sa vie avec lui dans une intime liaison. Après la mort de celui-ci, le grammairien s'attacha à Pollion, et devint son maître dans l'art d'écrire l'histoire, sur lequel il composa exprès un traité pour son élève. Je remets à parler des ouvrages de Salluste au temps où il les finit et les publia pendant sa retraite. De nouveaux troubles civils, de terribles émeutes populaires auxquelles il eut grande part, interrompirent le cours de ses études. Il avait alors trente-trois ans. C'est ici le temps de sa vie le plus intéressant pour l'histoire, et celui sur lequel je m'arrêterai davantage. Les choses méritent d'être reprises de plus haut : on verra quel esprit il y portait.

La conjuration de Catilina, quoique étouffée dans son principe, fut

une de ces secousses violentes qui précipitent la chute d'un état. Le complot, tout horrible qu'il était, n'avait pas déplu à la faction populaire; car la noblesse était détruite s'il eût réussi. Elle saisit avec avidité le prétexte du supplice des conjurés pour perdre Cicéron, l'un des principaux appuis du sénat; et réellement le consul les avait fait mourir avec plus de justice au fond que de régularité dans la forme. On trouva dans Clodius, ami de Salluste, un ministre impatient de servir à cette iniquité: César se prêta volontiers à soutenir Clodius. Tous deux avaient leurs raisons, déjà rapportées dans cette histoire, où l'on a vu quels avaient été les causes et les effets de cette fameuse dissension, qui pensa porter le dernier coup à la république. Selon l'apparence, l'avantage serait resté à Cicéron, s'il eût voulu pousser les choses à bout; mais, moitié par faiblesse, moitié par amour pour sa patrie, il n'en voulut pas venir aux extrémités. Menacé par les consuls, lâchement abandonné par Pompée, il s'exila lui-même, laissant à Clodius la liberté d'exercer sa rage sur son nom et sur ses biens. Clodius, resté maître du champ de bataille, redoubla de pouvoir et d'insolence: il disposa souverainement de la populace; tout ce qui osa lui résister fut dans l'instant sacrifié à sa furie; il tint pendant plus d'un an le sénat dans l'oppression; il saccagea la maison du préteur Cécilius, et suscita tellement contre lui la populace, sous prétexte de la cherté du pain, pendant que ce préteur faisait célébrer les jeux apollinaires, que tous les spectateurs, assis au théâtre, furent obligés de prendre la fuite. Pompée lui-même ne fut plus assez fort pour s'en mettre à l'abri. Un incident vrai ou supposé fit grand bruit entre eux deux. Pompée étant entré au sénat le trois des ides du mois d'août, on apporta au consul Gabinius un poignard, qu'on disait être tombé de dessous l'habit d'un domestique de Clodius. On crut reconnaître ce poignard pour avoir appartenu à Catilina, et on débita que le valet était venu avec commission de son maître de tuer Pompée. Celui-ci sortit du sénat, comme effrayé, et se retira chez lui, où, à ce que portent les registres journaux, il fut encore guetté jusque dans sa maison par un nommé Damion, affranchi de Clodius.

Enfin Pompée, qui le plus souvent n'était averti que par l'événement, commença de sentir qu'il avait fait une faute grossière en abandonnant Cicéron. Haï du sénat, méprisé par le peuple, il voulut au moins regagner le premier par le rappel de l'exilé, et se servit pour cela du ministère de Milon, alors tribun du peuple, homme intrépide et entreprenant, à qui il promit de lui faire obtenir le consulat s'il y réussissait. Milon convoqua les comices; mais, au milieu de l'assemblée, Clodius fondit avec ses satellites sur cette multitude sans défense, en tua ou blessa plusieurs, et dispersa le reste. Les tribuns du peuple s'étaient partagés. Dans cette division, les uns tenaient pour Clodius, les autres pour Cicéron. Sextius, l'un des derniers, fut tellement blessé dans le choc, que la faction de Clodius le crut mort. Pour se tirer d'affaire sur ce fâcheux événement, elle imagina de tuer aussi l'un des tribuns de son parti, dans l'espérance que ce coup, étant attribué aux partisans de Milon, produirait une espèce de compensation. Cet étrange expédient allait être mis en pratique sur Numérius, si l'on ne se fût aperçu que Sextius n'était pas mort, comme on l'avait cru.

Cependant le consul Lentulus Spinther, dans la crainte qu'un autre n'eût l'honneur du retour de Cicéron, s'employa vivement à faire passer la loi du rappel. Clodius fit de vains efforts pour l'empêcher. Ce même peuple, dont peu auparavant il était l'idole, ne le reçut qu'avec des huées. Trois jours après, Milon eut la hardiesse de l'arrêter lui-même, et de le traîner au tribunal du préteur. Les gladiateurs de Clodius y accoururent et le délivrèrent. Pompée envoya ses gens au secours de Milon, qui, avec ce renfort, chargea de nouveau Clodius, et, après un choc fort opiniâtre, lui fit enfin quitter la place. Alors la loi du rappel passa par acclamation : Cicéron rentra comme en triomphe dans Rome. Au moment de son arrivée, il monta au Capitole, où de sa propre autorité il brisa les tables d'airain contenant tous les actes faits par Clodius durant son tribunat. Vainement Clodius voulut lui en faire un crime. Le moment de sa grande puissance était passé. Il prit donc le parti de se retirer pour un temps, mais sans toutefois quitter la partie. Au contraire, on apprit qu'il allait bientôt revenir disputer le pouvoir

à Milon, et celui-ci ne dissimula pas qu'il le chargerait partout où il le rencontrerait. Clodius et Pompée se réunirent de nouveau par la haine qu'ils portaient l'un et l'autre à Caton, dont la grande réputation blessait la vanité de ce dernier, et nuisait fort à son autorité. Pompée avait d'ailleurs une raison plus forte de se raccommoder. Depuis la cessation du triumvirat, il voyait César prendre l'ascendant au-dessus de lui par le crédit de la faction populaire; de sorte qu'il imagina de se retourner aussi de ce côté pour pouvoir, à la faveur des troubles, s'élever à la dictature. Ses partisans commencèrent à dire tout haut que, dans la situation présente des choses, Rome ne pouvait plus se passer d'un maître doux et puissant, qui possédât également les cœurs du peuple et des soldats. Cependant Pompée paraissait mépriser et même détester cette dignité, en même temps qu'il se donnait sous main les plus grands mouvements pour y parvenir. Dans cette vue, il laissait à dessein aller toutes les affaires en décadence. Elles ne pouvaient guères être dans un plus grand désordre. Rome, sans magistrats, tombait dans l'anarchie : ce ne fut que le septième mois que Calvinus et Messala furent nommés consuls. Après eux, on nomma les autres magistratures. Clodius, qui était déjà sur les rangs pour la préture, aurait pu l'avoir dès-lors; mais, voyant l'année si avancée, il remit sa demande à la suivante, disant qu'il n'avait pas trop d'un an tout entier pour tout ce qu'il projetait de faire.

Ceci se passait en 701. Ce fut cette même année, et dans des circonstances si favorables à l'esprit ardent et à l'animosité de Salluste, qu'il brigua la place de tribun du peuple, dont le pouvoir le mettait en état de contrarier Pompée et de se venger de Milon. Il l'obtint en effet pour l'année suivante 702; en ceci plus heureux que Caton, qui, à peu près dans le même temps, sollicita plusieurs dignités sans les obtenir, n'y ayant employé que des moyens excellents au siècle de Fabricius, et peu faits pour le sien. Salluste n'a pas omis de tirer vanité de cette préférence : « Que l'on considère, dit-il, en quel temps j'ai été élevé aux » premières places de l'état, et quels gens n'y ont pu parvenir. » Comment n'a-t-il pas senti qu'il n'était guère moins honteux pour lui que

pour la république d'avoir pu parvenir aux honneurs dans un temps où on les refusait à Caton ?

Q. Pompéius Rufus, petit-fils du dictateur Sylla par sa mère, allié, mais non pas ami de Milon, T. Munatius Plancus, M. Cælius et Manilius Canianus, tous gens de la même trempe que Salluste, lui furent donnés pour collégues. Selon l'usage, ils entrèrent en exercice de leur charge dès le milieu de l'année 701, et ne tardèrent pas à manifester leur caractère à l'occasion des comices pour l'élection des consuls. Trois personnages considérables, Milon, Hypsæus et Scipion se disputaient le consulat « non seulement, dit Plutarque, par corruption et distribu- » tion de deniers, qui étaient crimes tous communs et ordinaires dans » les brigues de dignités de la chose publique, mais ouvertement par » armes, batteries et meurtres tendant à guerre civile : tant ils étaient » tous trois audacieux et téméraires. » Milon trouvait de grands obstacles à sa prétention. Il s'était fié sur la parole de Pompée, qui, se piquant peu de la tenir, favorisait les deux autres concurrents. Salluste et Clodius traversaient aussi Milon. Clodius voulait la préture, comme Milon voulait le consulat, et aucun des deux ne voulait voir en place un adversaire dont le crédit diminuerait infiniment le sien. Tant d'intrigues auraient suffi pour tenir les affaires en suspens, quand même les tribuns ne se seraient pas mis de la partie. Ils travaillèrent de leur part à redoubler l'embarras. Ils retardèrent autant qu'ils purent l'assemblée du peuple, en alléguant quelque fâcheux auspice. De plus, Salluste et Rufus prétendirent que c'était à eux, non aux préteurs, à donner les spectacles publics, article qui, sans avoir de rapport à l'affaire de l'élection, était toujours un sujet de division de plus, même un sujet très capable d'occuper entièrement l'attention du peuple. Rufus porta si loin l'obstination sur ce point, que le sénat fut obligé de le constituer prisonnier, et Milon saisit habilement cette conjoncture pour donner les spectacles lui-même : ce qu'il fit avec une telle prodigalité, qu'il dépensa le capital de trois successions considérables, tant à ces fêtes qu'aux autres frais de sa poursuite. A la magnificence, il joignit la force. Ses deux concurrents l'imitèrent. Tous les jours on voyait

trois camps sur la place romaine, et la guerre civile dans le sein de Rome. Les massacres ne finissaient point; les personnes les plus respectables n'étaient plus à l'abri de l'insulte : le consul Calvinus fut un jour blessé si grièvement, que Messala, son collègue, et lui, déclarèrent qu'ils ne se mêleraient plus désormais de tenir l'assemblée où leurs successeurs devaient être nommés; car il n'y avait encore ni consuls ni préteurs. Alors Salluste et ses collègues proposèrent de nommer, comme autrefois, des tribuns militaires au lieu de consuls. Cette proposition n'étant pas écoutée, on renouvela celle de créer Pompée dictateur. Pour ne point paraître y avoir de part, il s'était retiré dans son jardin du faubourg, d'où il traversait sous main l'élection des consuls, pendant que ses amis criaient qu'il n'y avait que lui assez puissant dans l'état pour apporter remède aux malheurs présents. Mais Caton s'éleva vivement contre une telle entreprise. Son suffrage entraîna sans peine toute la nation, nouvellement frappée de la plaie que la tyrannie de Sylla venait de lui faire sous ce titre. Alors Pompée, assuré de ne pas réussir, refusa ouvertement cette dignité : modération dont les sots furent seuls les dupes; mais c'était le grand nombre.

Huit mois s'écoulèrent dans cette agitation. A la fin de janvier 702, la république se voyait une seconde fois sans chefs, depuis le premier de l'an. Le sénat, pour frapper le peuple par un spectacle singulier, quitta son vêtement ordinaire et s'assembla en habit de chevaliers. Dans cette assemblée, on décida que les magistrats qui seraient élus n'auraient des gouvernements que cinq ans après, dans l'espérance de ralentir ainsi la chaleur des poursuites. On y proposa aussi de remettre à Pompée le droit de présider aux élections. Cette proposition fut encore combattue par Caton, qui dit « que les lois ne devaient pas tirer » leur protection de Pompée, mais Pompée d'elles. » Le sénat revint donc à la voie ordinaire de nommer un entreroi, comme en pareil cas on avait coutume de le faire, à défaut d'autres magistrats. Pompée, ne perdant pas encore de vue son premier projet, fut d'avis contraire; Munatius, qui lui était tout dévoué, y mit opposition formelle en sa qualité de tribun. L'opposition était si fort dénuée de raison apparente,

qu'il fut bientôt obligé de la lever. Lépide fut nommé entreroi, sans que pour cela les choses fussent plus avancées; car le premier entreroi ne pouvait rien faire : il fallait qu'il laissât les opérations au second ou autre de ses successeurs du même titre, tant on craignait l'abus d'une magistrature unique et suprême, dont le nom sonnait encore la royauté.

Au milieu de ces incertitudes, le mal éclata par un coup de hasard. Le 20 janvier, sur le soir, entre trois et quatre heures (*circa horam nonam*), Milon s'en allait à Lanuvium, sa patrie, où il était dictateur, pour la cérémonie de l'installation d'un prêtre flamine, qu'il devait faire le lendemain. Il était enveloppé d'un gros manteau dans sa voiture, avec Fausta sa femme et Fusius son ami, suivi d'environ trois cents domestiques. Au sortir de Rome, un peu au-dela du faubourg des Bouvilles, il rencontra, près du petit temple de la Bonne-Déesse et du tombeau de Basile, Clodius, qui revenait à cheval d'Aricie, où il était allé de Rome le matin du même jour voir ses ouvriers, accompagné de Cassinius Schola, chevalier romain, de deux bourgeois, Pomponius et C. Clodius, et d'une trentaine d'esclaves armés. Ils passèrent réciproquement sans se rien dire. Mais deux gladiateurs de la suite de Milon, nommés Eudamus et Byrria, restés en arrière, eurent quelque prise avec les gens de Clodius. A ce bruit, Clodius s'étant retourné d'un air menaçant, Byrria le renversa de cheval d'un coup d'épée d'escrime, dont il lui perça l'épaule. Là-dessus la mêlée s'échauffa entre les domestiques des deux partis. Milon y accourut : il apprit que Clodius était blessé, et qu'on venait de le transporter tout sanglant dans une auberge du faubourg. Sur-le-champ il fit réflexion que cette aventure l'exposait plus que jamais aux fureurs de Clodius; qu'il ne risquerait guère plus à s'en défaire tout-à-fait qu'à l'avoir blessé; qu'alors, au moins, ce serait beaucoup que de n'avoir plus en tête un pareil ennemi. Il fit attaquer par ses esclaves, Saufeius Fustenus à leur tête, l'auberge où Clodius s'était caché. Les gens de Clodius, trop faibles en nombre, furent bientôt tués ou mis en fuite. On tira leur maître de la maison, et on l'acheva à coups d'épée. Milon, après ce coup, reprit le chemin de Lanuvium, où il donna la liberté à ses esclaves, sous prétexte qu'ils

avaient défendu sa vie; mais, dans le vrai, pour n'être pas obligé de les représenter en justice. Le corps de Clodius resta sur le grand chemin, jusqu'à ce que le sénateur Tédius, passant sur cette route à l'entrée de la nuit, le fît mettre dans sa litière et reporter à Rome.

La nouvelle de ce meurtre y redoubla l'agitation. C'était pour les esprits échauffés une cause assez marquée de nouveaux troubles : même les gens indifférents, touchés de la fatalité de cette aventure, ne l'apprirent qu'avec indignation. Le peuple et un grand nombre d'esclaves s'assemblèrent autour du corps de Clodius, qu'on avait étendu tout nu sous le vestibule de la belle maison qu'il venait d'acheter de Scaurus, dans le quartier Palatin. Sa femme Fulvie animait les spectateurs par ses cris, en leur montrant les blessures de son mari. Cependant Salluste allait de rue en rue achever d'ameuter la populace, déjà terriblement irritée du meurtre d'un homme à qui elle croyait devoir beaucoup. Elle s'assembla toute la nuit dans le *Forum*, et, vers le point du jour, courut en si grande foule à la maison de Clodius, qu'il y eut plusieurs personnes étouffées, entre autres le sénateur Vibiénus. Les tribuns du peuple, Munatius et Rufus, profitèrent de ce premier feu de la populace : Rufus proposa entre autres choses de déposer l'urne cinéraire de Clodius au Capitole, après ses obsèques. Ils étalèrent sur la tribune le cadavre nu et blessé de Clodius, à la vue duquel Salluste et Rufus prononcèrent chacun contre Milon une harangue fulminante, qu'ils accompagnèrent de tous les cris capables de la rendre plus pathétique. Le peuple s'anima si cruellement à ce spectacle, que, mettant à sa tête Sextus, secrétaire de Clodius, il enleva le cadavre, le transporta en pompe funèbre au milieu de la curie hostilienne, où le sénat s'assemblait, entassa tous les bancs des sénateurs, les tribunaux, les bureaux, les registres, dont il forma un bûcher, au-dessus duquel on plaça le corps, et on y mit le feu. Ce palais si vaste et si magnifique, comme on en peut juger par les ruines qu'on en voit aujourd'hui, fut entièrement réduit en cendres, ainsi que la basilique Percia qui le touchait. « Voilà, » s'écrie là-dessus Cicéron, à quoi se passent les assemblées funéraires » de ce tribun brûlé (parlant de Munatius ou de Salluste), qui voudrait

» persuader au peuple que je suis le maître de toutes les affaires ; que le » sénat n'ose pas dire son avis sur tout ceci, et ne sait faire d'autres » décrets que ceux que je lui dicte. » Ce ne fut pas un premier mouvement du peuple dans sa fureur, mais une délibération prise. Les incendiaires se firent apporter à manger sur la place, jusqu'à ce qu'ils eussent vu le palais entièrement consumé. Pendant ce temps-là, le secrétaire faisait voir aux assistants des tables de bronze où son maître avait déjà fait graver chez lui plusieurs lois favorables aux gens du bas étage ; une entre autres qui donnait aux affranchis les droits de citoyen, et que Cicéron appelle « cette noble loi qui nous met aux rangs » de nos valets. » Les incendiaires ne se levèrent de là que pour aller assiéger la maison de l'entreroi Lépide et brûler celle de Milon. Repoussés de toutes deux à coups de flèches par les gens de Milon, ils retournèrent prendre au bûcher de Clodius des tisons enflammés, qu'ils portèrent d'abord aux maisons d'Hypsæus et de Scipion, puis au jardin de Pompée, l'appelant tantôt leur consul, tantôt leur dictateur. De là ils retournèrent à la maison de Lépide, qu'ils tinrent assiégée pendant les cinq jours de son *interrègne*. Ils forcèrent enfin les portes, jetèrent par terre les images de ses ancêtres, déchirèrent tous les ouvrages de toile et de broderie que Cornélie sa femme faisait travailler dans son vestibule, et brisèrent même le lit de cette femme si respectable et si vertueuse. Ils auraient tout détruit, si les gens de Milon ne fussent venus à passer. Ce fut ce qui la sauva : ils la laissèrent, et les deux partis se jetèrent à grands coups les uns sur les autres. C'est ainsi que la fureur du peuple acheminait à grands pas Pompée vers l'objet de son ambition.

L'incendie du palais parut une action plus odieuse encore que l'assassinat de Clodius. Milon sentit tout l'avantage qu'il en pouvait tirer. Ses adversaires venaient de se rendre aussi coupables que lui : il s'agissait donc de détourner l'attention du sénat de l'un des crimes, en la portant toute entière sur l'autre. Milon, loin de se montrer intimidé et de s'exiler volontairement, comme on lui en donnait le conseil et comme le bruit en courait, rentra dans Rome, suivi d'une multitude de

valets et de paysans appelés de ses terres : il poussa l'audace jusqu'à se plaindre publiquement de l'affreuse pompe funèbre qu'on venait de faire au cadavre d'un séditieux. Il continua même à solliciter le consulat plus hautement que jamais. Il songea aussi à regagner Pompée par l'entremise d'un ami de Cicéron, Licinius, proche parent de Pompée, dont la mère était de même nom, et qui fut chargé de lui dire que Milon se désisterait de sa poursuite, s'il le désirait, à quoi Pompée répondit « qu'il ne se mêlait d'accepter ni de refuser personne, et qu'il » ne lui convenait pas de prévenir les volontés du peuple romain. » Cette froide réponse fit comprendre aux partisans de Clodius qu'ils n'auraient pas de peine à les brouiller irrémissiblement tous deux. On répandit le bruit que Milon voulait faire assassiner Pompée. Salluste alla prendre lui-même ce dernier, et, l'ayant amené sur la tribune en présence du peuple, il lui ordonna de déclarer les indices qu'il avait là-dessus. Pompée répliqua « qu'un nommé Licinius lui était venu don- » ner avis que quelques esclaves de Milon étaient apostés pour le » tuer; que néanmoins, lorsqu'il avait voulu demander à Milon justice » de ces misérables, il n'en avait pu obtenir aucune, Milon s'étant » contenté de répondre qu'il avait donné la liberté à une partie de ces » gens-là, et que les autres ne lui avaient jamais appartenu; qu'ayant » porté plainte au juge, et produit son dénonciateur Licinius, un » homme du peuple, qu'il ne connaissait que sous le nom de Lucius, » avait fait des démarches directes pour gagner le juge. » Dès-lors Pompée ne voulut plus voir Milon, ni lui parler, continuant de feindre beaucoup d'effroi du péril dont il se disait menacé. Milon même ayant encore été en personne (le 26 janvier) à son jardin pour tâcher de lui parler, il lui fit refuser sa porte. Milon prit d'autres mesures : il fit distribuer dans chaque tribu *mille as* par tête; il gagna secrètement, par une somme d'argent considérable, deux tribuns du peuple, Cælius et Manilius. Ces deux-ci, après avoir pris soin de rassembler un jour dans le *Forum* tous les gens favorables à Milon, l'y traînèrent lui-même, comme transportés de colère, au point de ne lui pas donner le moindre délai pour se défendre, et de vouloir qu'il fût jugé dans le

même instant. Milon s'écria aussitôt « que le meurtre de Clodius était » un pur accident auquel il n'avait aucune part ; qu'alors il passait par » hasard sur le même chemin, dans sa voiture avec sa femme; que ce » n'est pas dans cet équipage qu'on va attendre un homme toujours » entouré de satellites assez furieux pour mettre le feu dans le sanc- » tuaire du sénat. » Cette partie jouée aurait réussi, si Salluste et les autres tribuns n'y fussent accourus, suivis de gens armés. Ils mirent en fuite les assistants : Cælius et Milon furent réduits à prendre des habits d'esclaves pour s'échapper sans être reconnus. Dans ce tumulte, il y eut beaucoup de gens massacrés, soit amis de Milon ou autres, surtout ceux qui portaient quelques habits distingués du commun. Une partie du peuple, armée ou non armée, se joignit aux séditieux. Leur troupe se jeta de force dans les maisons, sous prétexte d'y chercher les amis de Milon. Mais, soit qu'elle en trouvât ou non, elle ne laissait pas de les piller. Le tumulte dura plusieurs jours, pendant lesquels il se commit tant de meurtres et de cruautés, que, contre l'usage des Romains, personne n'osait plus aller sans armes par les rues. Alors Cælius et Manilius commencèrent à débiter que Clodius lui-même était l'assassin, et ne s'était ainsi posté sur le chemin que pour attendre Milon à son passage, et le tuer à l'entrée de la nuit. Ce fut le plan qu'adopta Cicéron dans sa défense de Milon.

Le sénat s'assembla de nouveau en habit de deuil, pour ordonner qu'on ferait des levées de troupes par toute l'Italie, que l'entreroi, Pompée, Salluste et ses collègues seraient chargés « de veiller à ce que » la chose publique ne souffrît dommage. » Dès qu'ils furent revêtus du pouvoir que donne ce décret solennel, qu'on n'employait que dans les occasions extraordinaires, les deux jeunes Appius, neveux de Clodius, leur demandèrent vengeance de l'assassinat de leur oncle. En même temps, pour faire une contre-batterie, le tribun Cælius se rendit partie publique contre la famille de Clodius; et Manilius, autre tribun, contre Hypsæus et Scipion.

Tous ces troubles durèrent jusqu'au 25 février. Cependant les entrerois se succédaient sans aucun fruit. On ne savait à quoi se détermi-

ner. Pendant que les uns continuaient à parler d'élever Pompée à la dictature, Salluste et quelques autres amis de César proposaient celui-ci pour consul. Le sénat redoutait également l'un et l'autre de ces deux partis. Bibulus, pour les éviter tous deux, proposa d'introduire volontairement une espèce de monarchie, en nommant Pompée seul consul, plutôt que d'attendre que l'issue de cette sédition en produisît une forcée : « On verra, dit-il, revivre la république par le bon ordre » qu'il y remettra, ou du moins Rome servira un moins mauvais » maître. » Alors Caton, contre l'attente de tout le monde, se détermina pour cet avis. Il soutint « qu'il valait encore mieux qu'il y eût » un magistrat dans la ville, quel qu'il fût, que de n'y en point avoir » du tout; que peut-être Pompée prendrait à la fin envie de conserver » la république, quand il verrait qu'on l'aurait libéralement commise » à sa foi; et que si cette charge lui donnait autant d'autorité que celle » de dictateur, du moins ne le mettrait-elle pas à couvert de recherche, » s'il contrevenait aux lois. » Il ne restait donc plus d'opposition à craindre que de la part des tribuns. Salluste, quoique malveillant pour Pompée, voulut d'autant moins y en mettre, qu'il n'avait guère d'autre voie que l'élévation de Pompée, pour parvenir juridiquement à son but dans l'affaire de Clodius. Car toutes les fois qu'il en avait été jusque-là question au sénat, il n'avait eu de son côté que quatre ou cinq suffrages ; la très grande pluralité se trouvant du côté de Milon et de Cicéron. La haine qu'il portait à Pompée n'égalait pas en lui le désir de se venger de Milon. Animé comme il le voyait contre celui-ci, il en espérait tout pour sa vengeance, et ne se trompa point dans ses vues. Ainsi Pompée fut nommé seul consul pour cette année, par l'entreroi Sulpitius : nouveauté inouïe, qui seule prouverait le bouleversement total du corps politique, si la nécessité où fut Caton d'y consentir n'en était une preuve plus forte encore.

Le nouveau consul, ramené dans Rome par Caton même, prit possession de sa charge avec tout le faste d'un homme vain. Le pouvoir immense, qui en était naturellement une suite, se trouvait encore augmenté par le dernier décret du sénat. Il pourvut d'abord à la sûreté de

la ville et à la sienne propre, selon la commission qu'il en avait, avec un fonds de trois millions de rente, pour l'entretien des nouvelles levées. Peu de jours après, il travailla à mettre un ordre plus sévère et plus exact dans la forme des jugements. De l'avis du sénat, il rendit le premier de mars une ordonnance, portant que les informations seraient parachevées dans l'espace de trois jours ; que les accusés seraient cités le jour suivant, et le jugement rendu le lendemain de la citation ; que l'accusateur ne pourrait parler pendant plus de deux heures, ni l'accusé pendant plus de trois; que de quatre-vingt-un juges qui seraient tirés au sort, l'accusateur et l'accusé n'en pourraient réciproquement refuser que cinq de chaque ordre, de sorte que le nombre restât de cinquante-un, qui se trouvèrent tous être des gens considérables et bien famés. Cependant la faction ne manqua pas de dire que Pompée n'avait pris que des amis de Cicéron ; à quoi Cicéron répliqua que cela ne pouvait être autrement, sitôt qu'on ne prenait que d'honnêtes gens; puisque la base de son crédit portait sur ce que tous ceux qui, comme lui, aimaient l'état, l'aimaient aussi lui-même. L'ordonnance portait de plus, que toutes sollicitations et attestations en faveur des accusés, qui par-là échappaient souvent à la peine, étaient absolument prohibées ; que tout homme condamné précédemment pourrait même obtenir sa grâce s'il en pouvait faire condamner deux autres ; et enfin, que l'on ferait deux informations, l'une sur les brigues, l'autre sur les violences commises : celle-ci comprenait le meurtre de Clodius, l'incendie du palais et le pillage de la maison de Lépide. Torquatus fut nommé commissaire de l'une, et Domitius Ænobarbus de l'autre.

Les partisans de Milon ne s'opposèrent pas d'abord à ces ordonnances, qui, toutes redoutables qu'elles étaient pour lui, ne l'étaient pas moins pour ses adversaires. Mais Salluste, plus adroit, fit demander par Fusius, qu'on eût à diviser le chef qui ordonnait l'information contre les violences ; et dès que ce chef fut divisé, Munatius et lui formèrent opposition aux deux derniers articles. Alors Cælius, autre tribun, toujours devoué à Milon, déclara qu'il s'opposait en entier à

la loi. Mais Pompée se mit en une telle colère contre Cælius, jusqu'à le menacer de prendre les armes personnellement contre lui, qu'il fut obligé de se désister de son opposition. Celle de Salluste, au contraire, subsista jusqu'après le jugement de Milon, ainsi qu'on en peut juger par le plaidoyer de Cicéron, qui reproche même à Salluste de s'être fait payer bien cher pour former cette opposition.

Domitius et Torquatus travaillèrent dans le temps prescrit aux informations contre Milon. Il envoya ses amis au bureau de Torquatus, et se rendit en personne à celui de Domitius, où Cornificius s'écria, en s'adressant au sénat assemblé, que Milon s'y trouvait avec une épée cachée sous ses habits. Là-dessus Milon se dépouilla nu, et fit voir que le fait était faux : circonstance que Cicéron sut bien relever dans la suite, ainsi que la perquisition qu'on fit aussi sur les bruits qui couraient que Milon avait en divers endroits fait faire de grands amas d'armes offensives et d'armures défensives ; qu'il en était venu un bateau chargé d'Otricoli à Rome par le Tibre ; qu'il n'y avait dans la ville aucune petite rue, ou cul-de-sac, dans laquelle il n'eût loué quelque maison ; qu'il en avait rempli une de boucliers sur la colline du Capitole ; que toutes étaient pleines de torches préparées pour mettre le feu ; faits qui se trouvèrent tous être faux. On débita aussi un matin que la nuit précédente on avait attaqué pendant plusieurs heures la maison de Jules-César : mais personne du voisinage n'en avait rien ouï dans ce quartier si habité. Un cabaretier, nommé Licinius, logé près du grand Cirque, vint dire que des gens de Milon étaient venus boire chez lui ; que s'étant pris de vin, ils avaient imprudemment parlé entre eux de leur projet de tuer Pompée ; que s'apercevant qu'il pouvait les avoir entendus, ils avaient voulu le tuer, de peur qu'il ne les décelât, et lui avaient porté un coup d'épée. Sur cet avis, Pompée manda Cicéron à son jardin, et ensuite tout le sénat. On fit venir le cabaretier, et le coup d'épée qu'il avait reçu au côté, se trouva être une égratignure faite avec une aiguille.

Les accusateurs de Milon furent les deux jeunes Appius, les deux Valérius Nepos et les Hérennius Balbus, Marc-Antoine, Pétuléius,

Cornificius et les trois tribuns. Ils demandèrent qu'on fît subir interrogatoire aux domestiques de Milon et à ceux de Fausta sa femme. Ils posèrent en fait que l'assassinat de Clodius avait été prémédité; que onze de ses domestiques avaient été tués avec lui; que Milon avait envoyé des satellites dans une métairie près d'Albe pour égorger un jeune enfant de Clodius qui y était; que le fermier et deux esclaves avaient été tués en le voulant défendre; qu'un nommé Alicor, autre domestique qui avait caché l'enfant, avait été si cruellement tourmenté pour le découvrir, qu'on lui avait arraché les jointures des doigts; et enfin que Milon avait arrêté quatre citoyens Romains qui passaient sur le grand chemin lors du meurtre de Clodius, et les avait tenus renfermés pendant deux mois dans une de ses maisons de campagne. Ces derniers faits étaient contenus dans une dénonciation très vive, donnée par Metellus-Scipion. Par représailles, Cælius demanda l'interrogatoire des gens de l'homicidé, et Manilius celui des domestiques d'Hypsæus et de Métellus. La faction de Clodius produisit pour premier témoin Cassinius Schola, ce chevalier qui l'accompagnait au retour d'Aricie. Cet homme chargeait à tel point Milon, que celui-ci, de même que Marcellus et Cicéron qui l'assistaient, n'auraient pas eu de peine à réfuter son témoignage, sans les clameurs de la populace, que les tribuns, partisans de Clodius, excitèrent lorsque Milon voulut répondre. Philémon, affranchi de Lépide, déposa du fait des quatre citoyens romains passant sur le grand chemin lors du meurtre de Clodius, arrêtés par Milon et tenus renfermés pendant deux mois dans une de ses maisons de campagne. On entendit ensuite plusieurs habitants des Bouvilles, qui racontèrent comment l'auberge de ce faubourg avait été forcée, le cabaretier massacré, et Clodius tiré par violence de la maison. Les vestales déposèrent qu'une femme inconnue était venue chez elles, s'acquitter d'un vœu fait par Milon, en expiation du meurtre de Clodius. Sempronia parut la dernière, tenant par la main sa fille Fulvie, veuve de Clodius. Ces deux femmes n'épargnèrent ni les pleurs ni les gémissements pour émouvoir les spectateurs. On insista beaucoup sur ce que le meurtre de Clodius avait été commis sur la

voie Appia, dont le peuple romain devait l'usage et l'utilité aux ancêtres de Clodius.

Après qu'elles se furent retirées, Munatius reprit leur place, exhortant le peuple à se trouver en foule au *Forum* le lendemain, à faire preuve de sa douleur et de son affection pour l'homicidé, et à ne pas souffrir que son meurtrier pût demeurer impuni. Salluste, tant que dura cette affaire, ne passa presque pas un jour sans haranguer contre Milon.

Celui-ci, malgré tant d'ennemis redoutables, ne rabattait rien de sa fierté. Bien résolu de faire tête à l'orage, il ne prit le deuil ni ne laissa croître ses cheveux et sa barbe selon l'usage des autres accusés. Hortense, Marcellus, Callidius, Sylla, Caton, Brutus et deux des tribuns, prirent parti pour lui. Favonius alla plus loin. Il avança que Clodius était lui-même l'auteur du guet-apens, et que, trois jours avant l'événement, il lui avait ouï dire que dans trois jours Milon ne serait plus vivant. Mais personne n'embrassa la défense de Milon avec plus de chaleur que Cicéron, qui lui devait son rappel. Il déclara hautement qu'il allait se charger de sa cause. Salluste, outré de voir que le crédit et l'éloquence d'un pareil défenseur allaient mettre sa vengeance au hasard, tourna toute sa colère contre Cicéron; il se déchaîna contre lui par mille invectives. Cicéron, qui ne restait pas court sur l'article des injures, les lui rendit au double. Ils se mirent à se déchirer mutuellement, du moins s'il faut s'en rapporter aux satires qui parurent sous leur nom dans un temps peu éloigné de l'événement. Mais les pièces de ce genre, lors même qu'elles ne sont pas suspectes, et que les traits en sont réellement partis des mains offensées, ne sont pas des sources assez pures pour que l'histoire veuille y puiser la vérité. Si elle en fait usage, ce n'est qu'à défaut d'autres monuments, et avec la restriction qu'elles méritent. On ne peut admettre celles-ci comme originales, quoique peut-être écrites dans le même siècle où les faits se sont passés. Malgré quelques opinions d'un grand poids à cet égard, il est facile d'apercevoir qu'elles sont plutôt l'ouvrage d'un déclamateur oisif, à qui cette fameuse querelle a donné l'idée de les composer. On y lit que Salluste attaqua Cicéron sur sa naissance, sur ses mœurs, sur sa pas-

sion pour sa propre fille, sur la conduite de Térentia sa femme, sur sa médisance, sa vanité, et les richesses qu'il avait acquises dans le gouvernement. Cicéron répliqua que sa jeunesse avait toujours été aussi éloignée de la débauche, que la vie présente de Salluste l'était de la pudeur; que ce tribun serait bien heureux d'être autant à couvert de reproche sur l'article des hommes, que l'étaient Tullie et Térentia. Il tâche de même à se justifier sur le reste, et ne manque pas de matière pour diffamer Salluste à son tour.

Salluste, peu satisfait de s'être répandu contre Cicéron avec la dernière aigreur, enflamma ses deux collègues du même courroux. Rufus n'était déjà que trop disposé au ressentiment contre Cicéron; car il était frère de Pompéia, femme de César, que Cicéron avait perdue de réputation lors de son intrigue avec Clodius. Munatius se joignit sans peine à eux, tous trois dans l'intention d'impliquer, s'ils pouvaient, Cicéron dans le crime de Milon: ce que la haine déclarée entre Clodius et lui ne rendait pas hors de vraisemblance. Ils criaient au peuple: « C'est la main de Milon qui a commis l'assassinat, mais le bras d'un » homme plus puissant a conduit cette main. » Munatius le menaça même de le mettre formellement en justice. Ce dernier s'opiniâtra avec plus de constance contre Cicéron qu'aucun autre; car il courut quelque bruit, quoique peu fondé, que Salluste et Rufus se laissaient regagner. Mais ni ces menaces, ni les armes des satellites de Clodius, ni les clameurs du peuple, ni le dépit marqué de Pompée, ne purent ébranler la fidélité de Cicéron pour un homme auquel il devait sa reconnaissance. Pompée lui-même était fort aigri contre lui, et feignait toujours une grande crainte des violences de Milon; tellement qu'il n'habitait plus sa maison, mais se tenait dans quelque lieu élevé, avec une grosse garde de soldats, ou dans son jardin, où il assemblait le sénat sous son portique, sous prétexte de n'avoir pas de sûreté ailleurs; faisant visiter et secouer les robes de tous les sénateurs qui entraient.

Le 11 avril était le jour marqué pour la décision de cette grande affaire. Toutes les boutiques furent fermées dans la ville, à la suggestion de Munatius, qui la veille avait exhorté le peuple à venir au *Forum*, et

à ne plus souffrir que Milon pût échapper. On s'assembla en foule sur les huit heures du matin, avec un si grand concours de spectateurs, qu'il y en avait jusque sur les toits des maisons éloignées, du haut desquelles on pouvait avoir vue sur le *Forum*. Pompée, entouré d'un grand appareil de guerre, prit place au devant du Trésor. On plaça dans les rangs, on distribua les bulletins. Après quoi il se fit un silence dans l'assemblée, tel du moins qu'on pouvait l'espérer d'une foule si nombreuse et dans un lieu si vaste. Appius l'aîné parla le premier avec beaucoup de force. Salluste l'avait fait aider dans la composition de ce discours par son grammairien Prétextatus. Après lui Marc-Antoine et Valérius Népos parlèrent aussi contre Milon. Ils employèrent entre eux trois les deux heures prescrites par la loi. Après eux Hortense parla pour Milon, et tint peu de temps, ayant pris pour son rôle la partie qui concernait les interrogatoires des domestiques. Ensuite Cicéron se leva. On lui avait conseillé de faire porter la défense sur le service louable et utile que Milon avait rendu à la république, en tuant un citoyen détestable et séditieux. C'est le plan que Brutus a pris dans le plaidoyer qu'il s'est amusé depuis à composer sur l'affaire; plan relatif à ses vues et à sa propre conduite; mais Cicéron refusa de l'adopter, disant que véritablement il était du bien public de condamner par jugement un méchant homme, mais non pas de le tuer sans qu'il fût condamné. Il préféra le plan débité par Cælius, que Clodius était le véritable auteur d'un guet-apens; qu'il s'était à dessein posté dans un terrain élevé qui lui appartenait, pour attendre Milon à l'entrée de la nuit et s'en défaire; que ce n'était qu'avec ce projet qu'il était tout-à-coup parti de Rome le matin, sous un prétexte frivole, quoique sa présence y fût nécessaire à une assemblée de gens à lui dévoués, que son tribun mercenaire (Salluste ou Rufus) avait convoquée pour ce même jour; qu'il était prévenu, comme tout le monde, du voyage que Milon devait faire à Lanuvium pour une cérémonie, au lieu que personne ne savait que Clodius dût aller à Aricie; que Milon étant dans sa voiture, enveloppé d'un gros manteau fourré, avec sa femme qu'il menait rarement, avec une troupe de femmes de chambre et même de musiciennes, ce

n'est certainement pas dans cet équipage qu'on s'en va commettre un assassinat prémédité (et, dans le vrai, tout ceci ne fut qu'une rencontre de hasard, sans projet de part ni d'autre); qu'il était arrivé à Clodius ce qui arrive tout naturellement aux aggresseurs qui ne se trouvent pas les plus forts, d'être battu; que les gens de Clodius, bien postés, disposés à l'attaque, et libres de tout embarras, avaient présumé de l'emporter sur un nombre supérieur de gens embarrassés et surpris à l'improviste; mais que le contraire était arrivé; que tout le bonheur de cette aventure était pour la république, enfin défaite d'un si grand scélérat, et tout le malheur pour Milon, qui se voyait en risque d'être déchu de ses prétentions, de perdre l'espoir presque assuré de son élévation prochaine, et même son état actuel.

Il s'était surpassé dans la composition de son plaidoyer. Cette pièce est un des chefs-d'œuvre de l'éloquence ancienne. Nous l'avons avec quelques changements que l'auteur y fit depuis : car il la donna double, telle que nous l'avons, et telle qu'il l'avait d'abord composée : c'est dans celle-ci qu'il parle si souvent, avec tant d'adresse et d'énergie, des précautions prises par Pompée pour la prétendue sûreté de l'état et la sienne, et de l'espèce d'armée dont il avait fait entourer le tribunal, comme pour décider ainsi les opinions par la terreur. La difficulté était de se faire entendre aux juges. Une timidité naturelle pour parler en public, que Cicéron n'a jamais pu vaincre, même au comble de sa réputation, était encore redoublée par les menaces dont on l'accablait, par la complicité dont il se voyait accusé, par l'enthousiasme avec lequel il avait épousé les intérêts de cette querelle, devenue quasi la sienne propre, entre son ami et son ennemi; par les troupes de soldats qui entouraient le barreau: car Pompée avait donné ordre aux gens de guerre de se saisir dès la nuit précédente des avenues du *Forum*. On en plaça, tant dans le lieu même que dans les rues aboutissantes et dans les temples voisins.

Milon se défiant de la frayeur que cet appareil d'armes inusité pourrait inspirer à son défenseur, alla de grand matin chez lui le prier de se faire porter de bonne heure sur la place, pour avoir le temps de

se reposer et de rasseoir ses sens avant que de commencer. Il y alla en effet; mais les juges et les tribuns l'avaient déjà devancé; « et lorsqu'au » sortir de sa litière il vint, dit Plutarque, à apercevoir Pompée assis » en haut lieu, comme s'il eût été en un camp, et la place environnée » d'armes reluisantes tout alentour, il se troubla de telle manière, » qu'à peine il put commencer à parler, tant le corps lui tremblait » fort, et ne pouvait faire usage de sa voix. Milon, au contraire, » assistait d'un air assuré, et sans apparence de crainte quelconque, à » ce jugement de sa cause. Toutefois on eut opinion que ce trouble de » Cicéron procédait plutôt de véhémence d'affection pour cette affaire, » que de faute de cœur ou de timidité. » Il est difficile de n'en pas juger ainsi, en lisant cette pièce, qui se ressent si fort de la chaleur et du trouble d'un homme transporté d'une véhémente affection pour son ami, d'une haine ardente contre son ennemi, et d'une mortelle inquiétude sur l'événement prochain. Il commença cependant; mais à peine s'était-il remis, que la populace, excitée par les tribuns, se mit à faire un bruit horrible pour l'empêcher d'être entendu. Les soldats y coururent l'épée à la main. Alors Cicéron se troubla de nouveau. La mémoire lui manqua. Il ne dit rien de tout ce qu'il avait prémédité, mais se tut, après avoir parlé peu de temps, d'une manière languissante et sans force.

Le jugement fut favorable dans les trois ordres au jeune Appius, qui, de l'aveu général, emporta la palme de cette journée; dans l'ordre des sénateurs, douze contre six; dans celui des chevaliers, treize contre quatre; dans celui des intendants du trésor, treize contre trois. On convenait que c'était un événement de hasard, sans aucune préméditation; et que Clodius avait été blessé par les gens de Milon sans qu'il le sût lui-même : mais il était prouvé que l'ayant su, il avait donné ordre de le tuer tout-à-fait. On croit que parmi les sénateurs le suffrage de Caton fut pour Milon : car on lui avait ouï dire assez haut que la république était fort heureuse d'être défaite d'un franc scélérat; et avant que le sort ne l'eût mis au nombre des juges, il assistait Milon dans sa brigue pour le consulat, et même dans ses sollicitations sur son affaire. Milon, con-

damné à l'exil par trente-huit voix contre treize, se retira à Marseille, où, sans regret pour les honneurs qu'il avait perdus, il passa gaîment le reste de sa vie à faire bonne chère, rendant tous les jours grâces à l'animosité de Salluste et au peu de mémoire de Cicéron, du repos et des plaisirs dont il jouissait. Après son départ, ses biens furent vendus pour payer ses dettes, en vertu de trois autres jugements de condamnation rendus à la suite du premier; le second, dès le lendemain, au tribunal de Torquatus, pour le fait de brigue, à la poursuite du même Appius, qui parla encore à merveille, et qui refusa le prix que la loi donnait à l'accusateur; le troisième, peu de jours après, au bureau du questeur Favonius, pour les associations, à la poursuite de Fulvius Nératus, qui reçut le prix accordé par la loi; le quatrième, au bureau du questeur L. Fabius, pour autres faits de violence, à la poursuite de Cornificius. Milon ne voulut comparaître à aucun de ces trois jugements; ayant, dès le moment du premier, pris le parti de se retirer. Ses dettes se trouvèrent monter a sept millions de notre monnaie.

Au contraire, Sauféius Fustenus fut absous, quoique aussi coupable, puisque c'était lui qui, à la tête des esclaves de Milon, avait forcé l'auberge des Bouvilles. Cicéron et Cælius plaidèrent pour lui contre les trois accusateurs Cassius, Fulcinius le fils et Valérius Népos. L'accusé eut contre lui le suffrage des sénateurs, à dix contre huit, et celui des chevaliers, à neuf contre huit; mais il eut pour lui les tribuns du Trésor, à dix contre six. De sorte que l'absolution l'emporta d'une voix dans les cinquante-un suffrages. Il eut encore plus de succès au tribunal du questeur Considius, où trois autres accusateurs le poursuivirent aux termes de la loi Plautia contre les violences, pour s'être mis, un dard à la main, à la tête des gens de Milon, lorsqu'ils forcèrent l'auberge. Il fut encore ici défendu par Cicéron et par Varron, et absous de trente-deux voix contre dix-neuf: avec cette différence que les intendants du Trésor, qui avaient été pour lui au premier jugement, furent contre; au lieu que les sénateurs et les chevaliers, qui lui avaient été contraires, lui furent favorables. Il semblait que le

départ de Milon eût fait évanouir toute la chaleur des esprits en faveur de Clodius. Il ne resta que l'indignation que tous les gens de bien conçurent contre la mémoire d'un homme dont la mort n'avait pas été moins funeste à l'état que la vie. Cicéron attaqua ses partisans, et surtout Munatius, avec une terrible éloquence. Vainement Pompée l'assista de tout son pouvoir, employant pour lui toutes les espèces de sollicitations qu'il venait lui-même de prohiber par sa loi. Caton, indigné d'une telle impudence, se boucha les oreilles avec les mains, pour ne les point entendre : Rufus, Munatius et Sextus, secrétaire de Clodius, furent, à la poursuite de Césennius, d'Aufidius et d'Aponius, et à la grande satisfaction du public, condamnés à la rigueur pour l'incendie du palais Hostilien, n'ayant eu que cinq suffrages pour l'absolution.

Salluste eut le bonheur d'échapper à ces recherches, soit qu'il se fût prudemment raccommodé avec les amis de Milon, comme quelques uns le soupçonnèrent, soit plutôt que les faits qui le concernaient ne fussent pas aussi graves. Mais on trouva peu après un prétexte de le punir. En 704, lors de la revue des censeurs, qu'on faisait tous les cinq ans, Appius Pulcher et Pison, revêtus de cette charge, en faisant l'appel du sénat, lui firent des reproches publics sur la vie débordée qu'il menait avec les femmes. Il convint en plein sénat de plusieurs de ses aventures, se rabattit sur la connivence des maris, et ne se défendit qu'en disant qu'il n'attaquait plus de femmes de conditions, et ne s'en prenait qu'à des femmes sans conséquence. Là-dessus les censeurs l'exclurent du sénat.

La perte de son rang le mit dans l'impossibilité de se mêler désormais des affaires publiques, jusqu'à ce que les choses eussent changé de face. Il se retira chez lui, le cœur ulcéré, déclamant avec hauteur contre les cabales des principaux de l'état, contre les mœurs perverties de son siècle, contre la manière dont il voyait composer le sénat de nouveaux membres intrus et méprisables. Bientôt néanmoins une tranquillité réelle fut le fruit de l'étude à laquelle il se remit : alors il reprit tout de bon le projet d'écrire l'histoire, dont l'ambition l'avait détourné. La conjuration de Catilina, dont il avait été le témoin ocu-

laire à l'âge de vingt ou vingt-deux ans, lui parut digne de son objet, par la nouveauté du crime et par celle du péril. Mais l'entreprise d'écrire l'histoire, si délicate pour tout le monde, quand il y faut parler de personnes vivantes, le devait bien être davantage encore pour un homme mêlé dans les factions, et qui s'était fait tant d'ennemis. On doit cependant en ceci rendre justice à Salluste. Il n'en impose point, lorsqu'il nous annonce lui-même qu'il se trouvait alors dans une situation d'esprit dégagée de haine, d'espérance et de toute partialité. Malgré les offenses qu'il avait faites et reçues, on ne démêle dans son ouvrage aucune trace de ressentiment personnel, si ce n'est peut-être contre P. Sylla : encore n'est-ce qu'une conjecture assez faiblement appuyée. Salluste, dans ses écrits, rend également justice à chaque personne, de quelque faction qu'elle soit. Cicéron, avec lequel il avait eu de si vifs démêlés, s'y trouve dépeint comme un homme de bien, comme un zélé citoyen. Cependant Cicéron fut mécontent, dit-on, du peu d'étendue que son éloge avait dans cette histoire. Le titre succinct d'*excellent consul* lui parut une louange peu proportionnée à l'importance de ses services. D'autres ont reproché à Salluste d'avoir omis grand nombre de circonstances honorables à Cicéron. Le reproche est fondé dans le fait. Mais on doit observer avec quelle rapidité il écrit ce morceau d'histoire. Marius Victorinus y trouve, plus que dans aucun autre, les trois conditions qu'il demande à l'historien, la brièveté, la clarté, la vérité. Salluste prend seulement la substance des faits, négligeant les détails, et acheminant sans cesse l'action à sa fin, d'une manière tout-à-fait théâtrale : il omet un grand nombre de choses aussi bien étrangères que personnelles à Cicéron. De plus, les quatre discours de celui-ci sur cette affaire étaient entre les mains de tout le monde. Quant à Pompée, si Salluste a dit de lui dans sa grande histoire, « que c'était un homme chez qui une physionomie fort honnête » cachait l'ame qui l'était le moins, » c'est ce qui n'est que trop prouvé par sa conduite en tant d'occasions. Cependant ce trait a coûté cher à la réputation de Salluste. Lénæus, affranchi de Pompée, irrité de voir son maître ainsi dépeint à la postérité, dans une histoire célèbre, a

cru le venger par une satyre contre l'historien, où il vomit contre lui les plus basses injures. Ce serait souiller notre langage que de rapporter ici en mots équivalents et tirés du jargon de la plus vile populace, les épithètes qu'il lui prodigue dans tous les termes capables de venir à la bouche d'un misérable de la lie du peuple, rendu insolent par la fortune. Les titres les plus doux sont ceux de belître, d'ivrogne, d'ignorant plagiaire du vieux langage de Caton, d'homme aussi monstrueux par sa vie que par ses écrits. On pourrait peut-être avec plus de fondement reprocher à Salluste de n'avoir pu se dépouiller de ses idées générales, aussi bien qu'il avait fait des préventions particulières : un fond d'aigreur et d'aversion contre la faction des grands perce en mille endroits de ses écrits.

La retraite de Salluste n'avait pas encore duré deux ans, quand la face du gouvernement changea de nouveau. César, occupé loin de Rome à la conquête des Gaules, avait fait de son camp l'asyle de tous ceux que quelque mécontentement public ou particulier forçait à s'éloigner de la capitale. Après neuf ans de travaux et de victoires, il se voyait prêt à rentrer en Italie, chargé de gloire, mais menacé d'un danger visible. Il faisait donc diverses demandes, tendantes à rendre son pouvoir égal à celui de Pompée, ou du moins à se mettre hors d'état de le craindre. Il était réellement le maître de se procurer davantage : cependant le sénat, par un aveuglement qu'on ne peut concevoir, lui refusa tout. César, outré d'une injustice si déplacée, entra en Italie à la tête d'une armée aguerrie par la plus difficile conquête que les Romains eussent jamais faite. Tout prit la fuite devant lui : Corfinium et Brunduse, qui seules firent quelque résistance, furent bientôt forcées. César, devenu maître de l'Italie en deux mois, entra dans Rome, où il trouva tout disposé à la soumission. Alors Salluste sentit renaître en lui l'ambition et l'esprit de parti. Dans un âge où les passions sont encore dans toute leur force, on embrasse la retraite par dépit, et bientôt on la quitte par ennui. Il l'abandonna donc pour recommencer à courir après la fortune, dont il se crut pour cette fois assuré par la puissance de César, auquel il avait toujours été attaché. Il

lui adressa son premier discours en forme de lettre, sur le gouvernement de l'état, qu'on a jusqu'à présent mal à propos intitulé le second. Il est visible par les faits, en lisant ces deux discours, que l'ordre en est interverti : celui où il est parlé de Domitius, tué dans sa fuite à la bataille de Pharsale, et de Bibulus, mort avant cette bataille, comme de personnes alors vivantes, est évidemment le premier ; et celui qui n'a été écrit que lors du siége d'Alexandrie est le second. On ne trouve plus dans cette pièce l'impartialité qu'il venait de faire régner dans l'histoire. Tout y respire la flatterie, l'esprit de faction, les jugements passionnés. Ce n'est plus cet homme si révolté contre le pouvoir arbitraire. Il exhorte au contraire César, avec la dernière véhémence, à suivre son projet. D'ailleurs on y trouve de belles idées et un grand sens, une énergie plus grande encore qu'il n'en a mis dans aucun autre de ses ouvrages, un juste discernement des causes de la corruption nationale. Peu après il alla joindre César dans son camp; il le suivit, à ce qu'on peut présumer, en Espagne, et revint avec lui à Rome en 706. César l'appuya dans la demande qu'il fit de la place de questeur, par laquelle il rentra dans le sénat deux ans après en avoir été mis dehors. Pendant que César s'acheminait vers la Grèce, où il acheva d'abattre son adversaire à Pharsale, Salluste restait en Italie, occupé des fonctions de sa charge, qu'il exerça, dit le satyrique, sans aucune intégrité; ne s'étant abstenu de vendre dans cette place que ce qui n'avait point trouvé d'acheteur.

Cependant César, suivant sa fortune avec la même rapidité, volait en Égypte sur les pas de Pompée. Il apprit en arrivant qu'on l'avait délivré de son rival par un lâche assassinat. La vengeance de ce meurtre lui servit de prétexte à conquérir l'Égypte sur l'auteur de la trahison ; et désormais rien ne fit plus obstacle à son pouvoir suprême. Pendant qu'il assiégeait Alexandrie, le sénat lui avait conféré tout à la fois les dignités incompatibles par leur nature, de dictateur, de consul et de tribun du peuple ; faute capitale, qui fit voir à ses successeurs comment ils pouvaient sans bruit réunir en leur personne le pouvoir unique et absolu, en rassemblant sur leur tête toutes les différentes charges

auxquelles les différents pouvoirs étaient séparément attribués. En même temps Salluste lui écrivit à Alexandrie un second discours politique sur le gouvernement de l'état, dans lequel, avec autant de justesse que dans le premier, il fait voir beaucoup moins de chaleur et d'animosité.

César revint à Rome en 708; et, cette année, Salluste fut élevé à la préture, la seconde des dignités ordinaires de l'état. A peu près dans ce même temps, et à l'âge d'environ quarante ans, il épousa Térentia, avec qui Cicéron venait de faire divorce. Cette femme était d'une naissance distinguée, soit qu'elle descendît des Térences, originaires du pays des Sabins, dans la famille de qui il y avait eu un tribun du peuple en 291, ou qu'elle sortît d'une autre maison Térentia, dont étaient le consul Varron qui perdit la bataille de Cannes, et le savant Varron, contemporain de Salluste. Elle avait beaucoup d'esprit, le courage élevé, l'ame ambitieuse, et avait acquis, avec son premier mari, une grande connaissance des affaires publiques : mais elle était jalouse, hautaine, impérieuse, et sans conduite dans sa maison. Elle avait acquis de l'empire sur son mari, qu'elle avait long-temps gouverné, et qui avait eu beaucoup à souffrir d'elle. Enfin Cicéron prit le parti de la répudier, à son retour du camp de Pompée, mécontent de la dureté de son cœur pour sa propre fille, du peu d'attention qu'elle avait eu pour lui-même en son absence, et du délabrement où elle avait mis ses affaires domestiques. « Au sortir de la maison de Cicéron, où elle aurait » dû puiser la sagesse dans sa plus pure source, elle n'eut pas honte, » dit St.-Jérôme, d'aller se jeter dans les bras de Salluste son ennemi. » Peut-être le ressentiment commun contre Cicéron les porta-t-il tous deux à former cet engagement assez extraordinaire de part et d'autre : car Térentia s'alliait à un homme très inférieur en dignités à son premier époux. Salluste épousait une femme dont il avait diffamé la famille dans son histoire de la conjuration, en rapportant le mauvais commerce de Catilina avec la vestale, sœur de Térentia. Il faudrait inférer de ceci que Salluste avait dès lors publié ce morceau d'histoire : sans quoi il eût, selon l'apparence, supprimé ce trait fâcheux sur sa belle-

sœur, comme il a passé sous le silence beaucoup d'autres traits odieux de la jeunesse de Catilina. Du moins aurait-il ajouté que Fabia-Térentia avait été absoute par les juges, du crime dont on l'accusait. Cicéron, que l'affaire touchait de près, tourne ce fait, en parlant de Catilina, de manière à ne jeter aucun soupçon sur sa belle-sœur. Cependant les portraits admirables de César et de Caton, insérés dans ce même ouvrage, n'ont certainement été écrits qu'après leur mort. Peut-être y ajouta-t-il depuis cet excellent morceau, qui forme une espèce de digression à son récit.

Le feu de la guerre civile n'était pas encore entièrement éteint. Caton et Scipion avaient rassemblé en Afrique les débris de l'armée de Pompée; Juba, roi de Mauritanie, leur prêtait le secours des naturels du pays : tous trois près d'Utique et d'Adrumète, ranimaient les forces de leur parti. César, voulant abattre ce dernier obstacle, donna ordre à Salluste de conduire par la route de Capoue la dixième légion et quelques autres, de la fidélité desquelles il se croyait le plus assuré, pour les faire passer en Afrique. Elles marchèrent jusqu'aux bords de la mer sans savoir où Salluste les conduisait : mais quand il fallut s'embarquer, ces soldats, qui, de retour en Italie après tant d'années de service, croyaient n'avoir désormais qu'à jouir du fruit de leurs travaux, ne voulurent plus entendre parler de rejoindre l'armée, et refusèrent absolument d'obéir. Les vétérans demandèrent ouvertement leur congé, et tous ensemble les récompenses promises à la journée de Pharsale. En vain Salluste leur représenta que la victoire n'était pas complète, ni la guerre terminée, tant que les ennemis avaient les armes à la main : en vain s'obligea-t-il à leur faire compter, à la fin de cette expédition, 400 liv. par tête, outre les récompenses promises. Les menaces qu'il fit succéder aux prières n'eurent pas un meilleur effet. Les soldats se mutinèrent jusqu'à tourner leurs armes contre lui : ils l'obligèrent à prendre la fuite, le poursuivirent long-temps, et marchèrent vers Rome en furieux, tuant sans distinction tous ceux qui se trouvèrent sur leur route, du nombre desquels furent deux sénateurs, Cosconius et Galba. César, informé de leur soulèvement, voulut

d'abord envoyer contre eux les cohortes prétoriennes. Mais, dans la crainte qu'entraînées par le mauvais exemple, elles ne se joignissent aux séditieux, au lieu de les réprimer, il prit le parti d'aller en personne à leur rencontre, malgré tout ce que ses amis purent faire pour le détourner d'une résolution si dangereuse. Il joignit les rebelles dans le champ de Mars, et leur demanda quel sujet les ramenait. La vue de leur général les interdit au premier abord. Cependant, après un moment de silence, ils lui représentèrent les travaux qu'ils avaient essuyés, les périls qu'ils avaient surmontés, les récompenses qu'on leur avait promises; et sans oser parler de l'exécution de ces promesses, ils finirent par demander leur congé. « Cela est juste, bourgeois, ré» pliqua César. » A ce mot seul les soldats, frappés de surprise, se mirent à crier tout d'une voix, « qu'ils n'étaient pas bourgeois, qu'ils » étaient ses soldats; et qu'ils étaient prêts à le suivre, sans récom» pense, partout où il ordonnerait. — Non, non, dit César d'un ton » irrité, je vous casse tous. Je donnerai cependant les récompenses » promises; non que je doive rien à des gens qui me quittent avant la » fin de la guerre, mais parce que je hais jusqu'au soupçon d'ingrati» tude. Allez, retirez-vous. D'autres auront l'honneur de cette expé» dition, et vous verrez passer la pompe de leur triomphe. » A ces mots il leur tourna le dos. Mais les commandants des légions se jetèrent au devant de ses pas; à force de solliciter le pardon de leurs soldats, ils vinrent à bout de le fléchir; ou, pour mieux dire, le besoin qu'il avait d'eux ne lui permit pas de persister dans sa feinte colère, après un repentir si marqué. Il consentit que les soldats congédiés donnassent leurs noms pour un nouvel enrôlement; « à l'excep» tion, ajouta-t-il, de la dixième légion, puisqu'elle a été capable de » se révolter, malgré l'affection particulière et les distinctions dont je » l'ai honorée. » Tous les soldats, sans exception, coururent prêter de nouveau le serment militaire. En même temps César fit apporter de grosses sommes d'argent qu'il leur fit distribuer en acquittement d'une partie de ses promesses, et s'engagea de payer le reste, ainsi que Salluste l'avait offert, avec les intérêts, aussitôt que l'expédition d'Afrique

serait terminée. Après quoi se mettant à leur tête, il leur fit reprendre le chemin de la mer. La seule dixième légion ne put obtenir grâce, malgré les plus humbles soumissions; offrant même d'être décimée, pourvu que la mort des malheureux sur qui le sort tomberait appaisât le ressentiment de César, et qu'il retînt le reste de la légion à son service. Elle ne laissa pas de marcher comme les autres; et quand on vint à s'embarquer, on ne put jamais l'empêcher de se jeter dans les vaisseaux et de suivre jusqu'en Afrique où enfin elle obtint son pardon. Mais César exposa les plus mutins aux occasions les plus dangereuses, et se défit ainsi de l'ennemi par la main du rebelle, et du rebelle par la main de l'ennemi.

Le départ précipité pour l'Afrique n'avait pas donné le temps de rassembler des provisions de bouche; on craignait de manquer de bleds. Peu de jours après le débarquement, César détacha Salluste avec une partie de la flotte, pour aller s'emparer des magasins de l'ennemi dans l'île Cercine. « Je ne considère pas, lui dit César en le faisant partir, » si ce que je vous commande est possible ou non. Allez et réussissez. » La circonstance présente n'admet point d'excuses, ne souffre point » de retard. » On n'adresse pas un pareil discours à un homme médiocre; et quand il est tenu par un homme tel que César, il forme, à mon sens, un grand préjugé en faveur des talents militaires de celui à qui on le tient. Par l'événement néanmoins, Salluste ne trouva nulle difficulté dans l'entreprise. A la vue de son escadre, le questeur Decimius, qui commandait dans l'île Cercine, s'enfuit sur un esquif. Les insulaires ouvrirent leur port. Salluste trouva dans l'île une prodigieuse quantité de bleds, dont il fit remplir ses vaisseaux de charge, et revint rejoindre César. Les siéges de Leptis et de Cirte, et les autres événements de cette guerre ne sont plus de mon sujet. Elle fut terminée par l'entière défaite de l'armée des alliés, à la bataille de Thapse. J'ai dit ailleurs comment, après la perte de la bataille, le vieux lieutenant Pétréius, l'un des plus braves officiers de son siècle, et le roi Juba, ne voulant pas survivre à la ruine de leurs affaires, fondirent volontairement l'un sur l'autre, pour s'entre-percer de leurs épées. Le roi tua Pé-

tréius et se fit aussitôt après tuer par un de ses domestiques. Scipion fut pris et mis à mort dans le port d'Hippone, où la tempête l'avait rejeté, comme il se sauvait en Espagne. Afranius et Faustus Sylla, en voulant s'y retirer aussi, se laissèrent surprendre par Sitius, et furent tués par ses soldats. Pompéia, femme de Faustus et fille du grand Pompée, prisonnière avec ses enfants, fut, ainsi qu'eux, mise en liberté par ordre de César, qui faisait alors vendre tous les effets du roi à Zama. La mort de Juba fut suivie de la soumission de toute la Mauritanie, que César, à son retour de Zama, joignit aux anciennes conquêtes formant la province romaine en Afrique. Il donna le gouvernement de cette province à Salluste, avec le titre de proconsul, et le commandement d'un corps de troupes. Elle comprenait la Libye maritime, la Numidie et la Mauritanie; c'est-à-dire toute la côte d'Afrique, depuis Carthage jusqu'à l'Océan. Son séjour en Numidie lui fit sans doute naître l'idée d'écrire l'histoire de la conquête que Rome en avait faite sur le roi Jugurtha. Il n'exécuta ce projet, ou ne publia son ouvrage qu'à son retour en Italie, après s'être retiré des affaires publiques. C'est ce qu'on en peut juger par la préface. Mais il prit dès lors sur place toutes les instructions nécessaires à son plan. On s'accorde, ce me semble, à regarder ce morceau d'histoire comme le chef-d'œuvre du genre historique, même par préférence sur le *Catilina*, qui ne contient qu'une seule action civile; au lieu que le *Jugurtha* est également mêlé de guerres étrangères et de troubles civils, de faits, d'actions et de discours. Aussi le composa-t-il avec un soin extrême. Il visita lui-même tous les endroits de son gouvernement, où les principales actions s'étaient passées, pour ne rien dire du local dont il n'eût connaissance par ses propres yeux. Il rassembla des mémoires; il prit soin de s'instruire de l'origine et des antiquités de la nation, dans des livres écrits par les naturels même du pays, dont le roi Hiempsal avait fait faire un recueil. Salluste se fait un point capital, lorsqu'il va parler de quelque grande action, de faire auparavant si bien connaître la disposition géographique du pays qui en est le théâtre, et les coutumes de ses habitants, qu'on croit, dit Aviénus Festus, être soi-même transporté

sur la place, et témoin de tout ce qu'il décrit. C'est dans cette même histoire qu'il s'est attaché à peindre le vrai caractère des Romains, à décrire l'esprit qui animait chaque faction, à exalter les grands exemples des vertus antiques, à peindre des plus fortes couleurs la corruption de son siècle, surtout celle des chefs de l'état, leur insatiable et sordide avidité, leurs indignes concussions, le pillage qu'ils exerçaient sur les peuples confiés à leurs soins. Heureux s'il n'eût pas suivi dans sa conduite les exemples qu'il blâmait si vivement dans ses écrits! « Il a, » dit le satyrique, tellement dévasté sa province pendant qu'il était » gouverneur d'Afrique, que nos alliés n'avaient rien de pire à at- » tendre, s'ils eussent été en guerre avec nous, que ce qu'ils ont éprouvé » de la part de Salluste au sein de la paix. Il en a tiré sous son nom, » ou sous des noms empruntés, tout ce qui était capable d'être trans- » porté, et en aussi grande quantité que les vaisseaux ont pu le conte- » nir. » Ces imputations injurieuses venant d'un ennemi déclaré, seraient plus suspectes, si on ne lisait en propres mots dans Dion Cassius, « que César ayant conquis la Numidie, proposa Salluste, de nom, au » gouvernement, mais, de fait, à la ruine du pays. Salluste, accusé » d'avoir volé des sommes considérables et pillé la province, resta » déshonoré par les livres même qu'il avait composés, pour avoir tenu » une conduite si opposée aux leçons qu'il donne dans ses écrits, où il » se répand avec tant d'amertume à chaque page contre le péculat et » les concussions des gouverneurs de province. Quoique absous par » César, ses ouvrages sont en public la table d'affiche où sa propre » condamnation se trouve inscrite. » Il revint à Rome en 710, chargé de richesses dont les Africains ne lui laissèrent pas d'abord une tranquille jouissance. Ils vinrent aussi porter leurs plaintes de ses concussions et le poursuivre en justice. La protection de César, achetée par douze cent mille livres, le tira d'affaire, soit que César ait empêché les Numides d'intenter leur action, soit que Salluste ait été absous de l'accusation par son crédit : on ne sait pas au juste lequel des deux. Le déclamateur dit en un endroit, « qu'il donna une grosse somme à » César pour n'être pas mis en justice; » dans un autre, « qu'il fut au

moment d'être perdu, et s'en tira si mal, que ses juges parurent plutôt coupables qu'il ne parut innocent. » Ce n'est pas que les voleries des gouverneurs de province ne fussent devenues des choses si communes, qu'à peine elles portaient coup à la réputation. Mais le ton imposant avec lequel il avait prêché le désintéressement et la vertu, rendit sa conduite plus révoltante et fit mieux éclater la diffamation.

L'affaire venait à peine d'être terminée, lorsque César fut assassiné dans le sénat. Depuis la perte d'un si grand protecteur, Salluste ne se mêla plus d'aucune affaire publique. Il se voyait possesseur d'une fortune assez grande, pour passer désormais une vie voluptueuse et tranquille; il n'épargna pas les dépenses qui pouvaient lui en procurer les agréments. Il acheta un vaste terrain sur le mont Quirinal, dans le quartier appelé des Hautes rues (*alta Semita*); c'est l'un des endroits de Rome où l'air est le plus pur, et l'aspect de la ville le plus agréable; il y fit construire une magnifique maison, avec toutes ses dépendances, formant plusieurs autres édifices considérables. Il fit planter ces fameux jardins, vantés par les anciens comme la plus délicieuse promenade de Rome. Ils comprenaient, à ce qu'il semble, tout ce grand espace qui se trouve enfermé entre les murs de Rome, la rue de la porte Colline (*via Salaria*), la rue qui va des quatre fontaines ou de la porte Pie, jusqu'à l'angle de Sainte-Suzanne (*via Nomentana*), et de là, suivant en ligne droite le long des jardins de Barberini, et à travers les jardins de Ludovisio jusqu'aux murs de Rome, un peu en deçà de la porte Pinciane, à l'angle de l'ancienne rue Collatine. Cet espace, qui contenait autrefois la maison, les jardins et le marché de Salluste, le temple et le cirque de Vénus Erycine ou Sallustienne, les petits temples de la Lune et de Quirinus, les rues de Mamurra et de la Grenade (*malum Punicum*), et même peut-être une partie de la place Exécrable (*campus Sceleratus*) où l'on enterrait vives les vestales coupables, est aujourd'hui occupé par divers terrains incultes, par les églises de N. D. de la Victoire, de Sainte-Suzanne et de Saint-Nicolas de Tolentin, par la rue Salaria, par les vestiges d'un ancien cirque, nommé mal à propos, dans quelques cartes modernes, le cirque de

Flore, mais qui est en effet le cirque de la Vénus Erycine de Salluste, et enfin par les jardins de Negroni, l'extrémité de ceux de Barberini, et la plus grande partie de ceux de Ludovisio. Ces derniers surtout occupent l'espace le plus remarquable de ce terrain ; et quoique aussi éloignés de leur ancienne splendeur que Rome moderne, malgré sa magnificence actuelle, l'est de Rome ancienne, ils sont encore aujourd'hui l'une des plus vastes et des plus agréables promenades de cette ville. Ce terrain retenait encore, après seize siècles, le nom de son ancien maître; Fulvius Ursinus rapporte que de son temps les gens du lieu le nommaient *le Sallustrique.*

Salluste y fit construire au devant de sa maison une place publique, où l'on tenait un marché pour sa commodité et pour celle du peuple de ce quartier, au même lieu qu'occupe aujourd'hui l'église de Sainte-Suzanne. On a du moins lieu de penser que la construction de ce marché était son ouvrage, puisqu'il portait son nom, et que les anciens Romains avaient la coutume, dans laquelle ceux d'aujourd'hui persistent encore dignement, d'employer leurs richesses en bâtiments publics. Le nom de Salluste peut cependant n'avoir été donné au marché qu'à cause du voisinage de son hôtel. L'autre aspect de la maison de Salluste donnait sur ses jardins, à l'extrémité desquels on trouvait des bains magnifiques. L'eau était conduite à grands frais dans les bains et dans les jardins, par des conduits et des aqueducs construits le long de la colline, et dont Nardini a encore vu les restes dans la vigne de Ferdinand Verospi. A côté des bains était le temple de Vénus Sallustienne; au-delà un cirque, appelé le cirque de Vénus Erycine ou de Salluste, bâtiment plus ancien que le siècle de notre historien. Car dès l'an 552, on y avait célébré les jeux Apollinaires, qu'une inondation du Tibre ne permit pas de célébrer, comme de coutume, dans le cirque de Flaminius. Mais, selon l'apparence, ce fut au temps de Salluste qu'on le décora de nouveaux ornements, et qu'on plaça au milieu l'obélisque de granit consacré à la lune et chargé d'hiéroglyphes égyptiens, aujourd'hui couché dans les jardins de Ludovisio. On voit les vestiges du cirque Sallustien dans le fond du vallon qui sépare le mont Pincius

du mont Quirinal. Les voûtes et les restes des degrés sont adossés de côté et d'autre de deux collines. Quelques autres vestiges d'antiquités, près de ceux-ci, appartiennent au temple de Vénus Erycine, bâti en 573 par le duumvir Porcius, en accomplissement d'un vœu du consul Porcius son père, lors de la guerre de Ligurie. On peut croire qu'il fut ensuite si richement orné par Salluste, que ce n'est pas sans raison qu'il reçut une dénomination nouvelle de l'auteur de son embellissement. Ce temple était de forme ovale, entouré d'un portique de colonnes corinthiennes de marbre, *Gialloantico*, hautes de dix-huit palmes, non compris la base ni le chapiteau. Il était ouvert par quatre portes où l'on montait par quatre perrons, et l'architecture de chaque porte ornée de deux colonnes d'albâtre oriental transparent. Les murs étaient revêtus de marbre grec, et le pavé en mosaïque. C'était un don de Pacorus et de Stratocles, *Ædituens* ou Fabriciens du temple, ainsi que nous l'apprenons d'une ancienne inscription.

M. AURELIUS PACORUS
ET M. COCCEIUS STRATOCLES
OEDITUI VENERIS HORTORUM
SALLUSTIANORUM BAZEM CUM
PAIMENTO MARMORATO
DEANÆ.
D. D.

La statue de Vénus, avec un Cupidon auprès d'elle, était placée dans le milieu du temple. On la voit aujourd'hui dans la cour du Belvedère, avec cette inscription sur la base :

VENERI FELICI SACRUM
SALLUSTIA HELPIDUS D. D.

Cette Sallustia, si ma conjecture n'est pas fausse, était une sœur de Salluste, qui consacra cette statue conjointement avec Helpidus son mari; et le jeune Salluste, neveu et héritier de l'historien, était son petit-fils. Gabriel Vacca découvrit le temple dont je viens de parler,

en faisant creuser dans son jardin près de la porte Colline. Le cardinal de Montepulciano acheta les colonnes du portique, dont il fit faire les balustrades des chapelles de *San Pietro in Montorio*. Des huit colonnes d'albâtre il n'en restait qu'une entière. Elle est au milieu de la bibliothèque du Vatican. C'est le plus grand et le plus beau morceau que j'aie vu dans ce genre. Elle est travaillée à cannelures torses et fort transparentes. On trouva les autres colonnes brisées. Le cardinal en fit faire des tables qu'il envoya en présent au roi de Portugal, mais le vaisseau périt dans le trajet.

Pacorus avait aussi élevé à ses frais, dans les mêmes jardins de Salluste, un autel à l'Espérance. La déesse y est représentée appuyant sa main droite sur une colonne, et tenant de la gauche une poignée d'épis de blé et de pavots : à ses pieds on voit une ruche à miel, surmontée d'une gerbe de blé mélangée de fleurs de champs, et au-dessus du bas-relief un ballot de marchandises. Sur la base, on lit l'inscription suivante :

M. AUR. PACORUS OEDI
TUUS SANTÆ VENE-
RIS IN SALUST. HORTIS
SPEI
ARAM CUM PAEMENTO
SOMNIO MONITUS SUM
TU SUO. DD.

Dans les jardins de Salluste, on avait joint aux agréments de la nature tout ce que l'art peut produire de plus exquis. Statues, peintures, vases, ameublements, tout y fut prodigué; et c'est de là que l'on a déterré une grande quantité des plus belles antiques qui nous restent. L'hermaphrodite de la ville Borghèse; le faune portant un enfant dans ses bras, de la ville Médicis; le groupe admirable du jeune Papirius qui trompe sa mère, trop curieuse de savoir les délibérations du senat; le gladiateur couché par terre (*Mirmillo expirans*), statue de la première classe, que le pape Clément XII a fait placer dans la galerie du Capitole; les quatre idoles égyptiennes de granit rouge et gris,

représentant quatre femmes appuyées contre des portions d'obélisques chargés d'hiéroglyphes, et placées aujourd'hui sous le péristyle de la cour de Marforio, sont du nombre des monuments de l'art, qui embellissaient ce lieu de délices. De ce nombre était encore une histoire entière, en statues de grandeur naturelle, représentant la fable de Niobé et de ses enfants, percés de flèches par Diane et par Apollon. Ce grand morceau de sculpture antique fut, au rapport de Pyrrhus Ligorius, trouvé dans les ruines du jardin de Salluste. Il est, ajoute-t-il, d'une très belle exécution. Ce n'est pas celui que l'on voit aujourd'hui à Rome dans la ville Médicis, que l'opinion commune attribue à Praxitèles ou à Scopas, et qui passe en effet pour l'un des plus beaux monuments de l'art antique. Mais c'est un autre monument de la sculpture ancienne, sur le même sujet, que les artistes grecs ont souvent répété. Quelques antiquaires modernes conjecturent que l'histoire de Niobé, qui est à présent dans la galerie du comte de Pembroke, à Wilton en Angleterre, est le même monument qui était autrefois dans les jardins de Salluste. Le morceau du comte de Pembroke, suivant la description qu'on en donne, n'est pas un groupe de plusieurs statues sur une même base, comme la Niobé de la ville Médicis à Rome, mais un très grand bas-relief composé de vingt figures, dont quatorze sont les sept fils et les sept filles de Niobé. Il y a quelque apparence que le groupe de Vénus et de Mars, communément nommé *Faustine et le Gladiateur*, et quantité d'autres morceaux qu'on voit dans le même lieu, y étaient de même autrefois. Quant aux peintures, le temps, qui jusqu'à la découverte des villes d'Herculane et de Pompéi, nous a dérobé presque tous les ouvrages des anciens en ce genre, a épargné quelques morceaux de la maison de Salluste.

En creusant dans les jardins, on a trouvé dans des grottes souterraines trois morceaux de peinture qui sont présentement au palais Barberini.

Une Vénus couchée, de grandeur naturelle, peinte sur un pan de murs, parfaitement bien dessinée, assez bien coloriée et d'une bonne conservation. On lit dans une lettre écrite à Heinsius, que cette fresque

a été déterrée en 1655. Carle Maratte a réparé la tête de la principale figure, et a retouché les petits Cupidons.

Rome assise ou Rome triomphante, tenant une Victoire élevée sur la paume de sa main gauche, accompagnée de quelques autres petites figures d'hommes et d'oiseaux. Michel de la Chausse en a donné l'estampe à la page du titre de son *Musæum romanum*.

Un paysage représentant des groupes de rochers desquels sortent plusieurs sources, avec quelques bâtiments et quelques animaux. On appelle communément ce tableau *le Nymphæum*. Holsterius l'a fait graver, et en a donné la description. Si on en juge par l'estampe, c'était un ouvrage assez médiocre. Le temps et le grand air ont achevé de détruire l'original. Je ne prétends pas dire que Salluste ait lui seul fait la dépense de tous ces embellissements : il est naturel de penser au contraire qu'ils sont en partie dus à la magnificence des empereurs Romains, puisqu'après la mort de Salluste, ses jardins devinrent le principal lieu de plaisance de ces maîtres de la terre. C'est là qu'Auguste donnait ces fêtes superbes et voluptueuses, qu'on appelait les *Dodécathées*, ou les repas des douze dieux, parce qu'elles étaient composées de douze personnes assorties, six hommes et six femmes, vêtues chacune selon les attributs des six grands dieux et des six grandes déesses de la fable. Auguste y représentait Apollon, dont l'habillement lui plaisait plus qu'aucun autre. Les divinités de ces fêtes ne se bornaient pas au seul plaisir de la table, s'il faut en croire cette stance d'une ode satyrique, probablement faite à l'occasion du tonnerre tombé sur un temple pendant le souper de ces douze dieux prétendus. L'auteur, dit Suétone, a prudemment gardé l'anonyme.

Quel est le festin impie
Qu'on prépare dans ces lieux?
La sacrilége Mallie
Y conduit les douze dieux.
Quand César, d'Apollon prenant les caractères,
Sous un voile sacré masque ses adultères,
Les vrais dieux immortels,
Justement indignés de ces impurs mystères,
Foudroyent leurs autels.

Ces fêtes donnaient lieu à de fréquents murmures; et le blé ayant une fois manqué à Rome le lendemain d'un de ces repas, le peuple s'écria « que les dieux affamaient les hommes, et qu'Auguste était vrai- » ment Apollon, mais Apollon le bourreau. » C'était le nom d'une statue qu'avait ce dieu, près de la rue de Suburre.

Vespasien se plut si fort à la situation des jardins de Salluste, que pour y fixer son habitation, il quitta presque entièrement le palais des Césars. Nerva y fit de même sa demeure habituelle et y mourut; et Aurélien, qui, tant qu'il resta à Rome, ne voulut jamais avoir d'autre résidence, ajouta aux bâtiments de ce palais un vaste manége, soutenu sur mille colonnes. Nardini dit en avoir vu les restes dans la vigne du duc Muti. En un mot, tous les empereurs se plurent successivement à embellir ces jardins de diverses curiosités, soit de l'art, soit de la nature. Je n'en rapporterai qu'une de cette dernière espèce, dont Pline fait mention. Elle est tout-à-fait surprenante. Il raconte qu'Auguste y fit placer les corps embaumés d'un homme et d'une femme, hauts chacun de dix pieds trois pouces. On les appelait par plaisanterie *Pusio* et *Secundilla* (le petit Poucet et la petite Secondette). La tête de l'un de ces deux colosses a encore été retrouvée sur la place, bien des siècles après.

Salluste ne se logea pas avec moins de magnificence à la campagne qu'à la ville. Il acheta quantité de terres et la belle maison de plaisance que César avait fait bâtir à Tibur (Tivoli), petite ville à quatre lieues de Rome, où tous les gens de la meilleure compagnie, comme Mæcenas, Horace, etc., avaient coutume de se rassembler dans la belle saison. Tant d'énormes dépenses redoublèrent les murmures publics, sur la manière dont il avait amassé de quoi y suffire. « Cet » homme, qui a mangé tout son patrimoine, qui n'a pas de quoi » racheter sa maison paternelle, n'a-t-il pas honte, disait-on, d'acqué- » rir publiquement la maison de campagne du dictateur ? » Probablement il ne tint compte de ces discours, puisqu'il n'en réforma ni son style, ni ses manières. Il continua sur le même ton à augmenter le luxe de sa maison et à déclamer dans ses écrits contre l'indignité des

gens qui amassaient de l'argent par de mauvaises voies. Enfin, les neuf années de sa vie qui s'écoulèrent dans ce repos, furent employées à mettre la dernière main à son histoire, et à jouir de la société de divers gens de lettres et de mérite, tels que Messala Corvinus, Cornélius Népos, Nigidius Figulus, et Horace, qui avait comme lui une maison de campagne à Tivoli, dont Mæcenas lui avait fait don, et qui commençait dès lors à se distinguer par ses talents. Salluste mourut en 718, sous le consulat de Cornificius et du jeune Pompée, dans la cinquante-unième année de son âge, laissant veuve sa femme Térentia, qui se remaria au célèbre orateur Messala Corvinus, de sorte qu'elle a été femme de trois des plus beaux génies de son siècle. Elle survécut encore de beaucoup, non seulement à ce troisième mari, mais même à Vibius Rufus, qui fut le quatrième, et ne mourut, dit-on, qu'à l'âge de cent dix-sept ans.

Salluste avait une figure noble et une physionomie marquée, qui répondait mieux à ses discours qu'à ses mœurs. C'est du moins ce que l'on peut juger sur le buste que nous avons de lui. Les médailles qui portent son nom, et dont l'authenticité est douteuse, le représentent plus jeune, et lui donnent un tout autre air. Mais il faut convenir qu'il n'y a pas beaucoup de fond à faire sur l'authenticité de ces monuments. Le buste est au palais Farnèse. L'ouvrage en est beau et du bon temps de la sculpture, c'est-à-dire, qu'il pourrait être à peu près du temps de Salluste; mais le nom n'y est pas, et ce n'est que par une tradition continuée qu'il lui est attribué. Un autre buste, qui est à Dusseldorff, porte bien à la vérité le nom de Salluste; mais Richardson, qui les a vus tous les deux, parle de celui-ci comme d'une copie du premier. Quant aux médailles, elles paraissent fabriquées après coup dans le Bas-Empire, et se ressentent du mauvais goût de leur siècle. En effet, on commença à frapper de ces sortes de médailles des grands hommes dès le règne de Constantin, et surtout sous celui d'Honorius. Fabricius regarde l'orthographe du nom de Salluste par une seule *L*, comme une preuve que la première de ces médailles n'a été frappée que long-temps après lui. Mais le mauvais goût de l'ouvrage en est seul une

preuve suffisante. Je pense que la légende du revers, *Petroni placeas*, désigne le nom de celui à qui l'ouvrier l'offrait. Les deux suivantes ont été données par Fulvius Ursinus, sans qu'on sache d'où il les a tirées. Gronovius, au troisième tome de ses antiquités grecques, rapporte la quatrième. Elle provient de la collection de la reine Christine. Enfin, Charles Patin a donné la cinquième, avec le revers singulier d'un soleil levant, sur son char. Il l'a tirée du cabinet de Morosini, à Venise, et l'attribue, non à notre historien, mais à un Salluste, consul en 1095, auquel Patin, de son chef, donne le surnom d'*Autor*, quoiqu'aucuns fastes ni aucun historien ne lui donnent ce surnom; ce qui suffit pour rendre le sentiment de Patin dénué de toute probabilité. Parmi les portraits ou images recueillies par Bellori, on en trouve une avec ce titre, *Sallustius Auctor.*

Salluste ne laissa point d'enfants naturels, mais seulement un fils adoptif, petit-fils de sa sœur: il fut l'héritier de son nom et de ses biens, ainsi que de son goût pour la magnificence et les plaisirs. Il s'adonna même aux arts, et imita l'airain de Corinthe par un nouveau mélange de métaux dont il fut l'inventeur; on l'appela, de son nom, l'*airain Sallustien :* la base en était tirée de certaine mine des Alpes. Ce mélange eut d'abord une grande vogue, mais qui ne dura pas. Ce jeune homme, avec des talents supérieurs et toutes les facilités pour parvenir que donne la faveur du prince, ne voulut jamais monter plus haut que l'ordre des chevaliers, dans lequel il était né. Mais, à l'imitation de Mæcenas, qui fut son prédécesseur et son modèle en tout, il surpassa de bien loin en crédit les plus grands de l'état, et s'éleva réellement au dessus d'eux, non par la pratique de ces vertus sévères qui n'étaient plus de son siècle, mais en joignant le goût des plaisirs au luxe et à la somptuosité, sans jamais séparer les voluptés de la délicatesse; mais en déguisant sous ces dehors peu dangereux une ame vigoureuse, un génie capable des plus grandes affaires, et d'autant plus pénétrant qu'il ne le montrait jamais que sous un extérieur paresseux et endormi. Il eut la seconde place dans la faveur d'Auguste, tant que Mæcenas vécut, et devint, après la mort de celui-ci, le principal confi-

dent et l'intime ami de son maître. Cette intimité se ralentit néanmoins à force d'avoir long-temps duré. Salluste en conserva plutôt l'apparence que la réalité. La même chose était arrivée à Mæcenas; et cette fatalité semble attachée aux amitiés qui se contractent entre les princes et les sujets. Une lassitude réciproque s'en empare presque toujours au bout d'un certain temps, lorsque le prince s'ennuie de n'avoir plus rien à donner, ou le favori de n'avoir plus rien à désirer. Mais, à l'instant que Tibère eut succédé à Auguste, Salluste reprit auprès de lui le même rang qu'il avait tenu près de l'autre. Tibère le chargea de l'importante commission de porter à un centurion, de la part d'Auguste, un ordre d'aller tuer Posthumius Agrippa dans son exil : soit que cet ordre fût réellement émané d'Auguste ou qu'il fût supposé, comme il est plus vraisemblable, n'y ayant guère d'apparence qu'Auguste, en mourant, ait voulu sacrifier au fils de sa femme la vie même de son propre petit-fils. Cependant, lorsque le centurion vint apprendre à Tibère que ses ordres étaient exécutés, Tibère lui répliqua que de pareils ordres ne venaient point de lui, et qu'il en répondrait au sénat sur sa tête. Salluste, effrayé d'une telle réponse, craignit d'être lui-même la victime d'une si impudente dissimulation. Il n'y avait pas moins de péril dans cette circonstance à mentir qu'à dire la vérité. Il se hâta d'aller trouver Livie, à laquelle il fit entendre « que la vraie » prudence à employer lorsqu'il s'agissait de certains secrets de famille » et des conseils que nos amis nous pouvaient donner là-dessus, était » de les ensevelir dans le silence ; que d'ailleurs Tibère ruinerait sa » propre puissance, s'il se mettait sur le pied de tout rapporter au » sénat, et qu'il n'y avait d'empire qu'autant que les affaires étaient » dans les mains d'un seul. » Ce conseil fut suivi. On ne parla plus d'Agrippa ni de sa mort, jusqu'à ce qu'un de ses esclaves, nommé Clémens, s'avisa de prendre le nom de son maître, et de se donner pour lui. Cet esclave sut soutenir son imposture avec assez de force et d'adresse pour jeter l'Italie dans le risque prochain d'une guerre civile. Tibère, mortellement inquiet de ce danger, en fut encore délivré par Salluste. Il aposta près du faux Agrippa quelques gens adroits,

qui surent si bien gagner sa confiance, qu'ils se rendirent maîtres de sa personne, et le livrèrent entre les mains de l'empereur.

Quatre ans après cet événement, Salluste mourut dans un âge assez avancé, sous le consulat de Valérius et d'Aurélius, l'an de Rome 772. On ignore s'il laissa des descendants; mais le nom de Salluste s'est perpétué plusieurs siècles après lui. Nous trouvons dans les fastes de Rome un consul de ce nom, en 1095, un autre en 1115. Il est fait mention, dans les fragments de Jean d'Antioche, d'un Salluste, préfet du Prétoire, sous le règne de Julien. Suidas en parle, ainsi que d'un autre de même nom, et aussi préfet du prétoire sous le règne de Valentinien; et enfin, j'ai vu dans la bibliothèque de Médicis, à Florence, deux exemplaires de Tacite et d'Apulée, où se trouvent ces termes remarquables: « Moi, Sallustius, j'ai revu le présent » manuscrit sous le consulat de Probinus et d'Olybrius, » c'est-à-dire l'an de Rome 1147 de l'ère vulgaire, 395. Au reste, ce nom est assez commun chez les Romains, surtout chez ceux des derniers siècles. Le Dictionnaire de Suidas contient plusieurs articles de personnes ainsi nommées, auxquelles on ne voit aucun rapport avec la famille de notre historien.

Après ce qu'on vient de lire de Salluste l'historien, il ne reste rien de nouveau à rapporter de son caractère et de son humeur. Nous en aurions les détails curieux et intéressants, si nous avions l'histoire de sa vie, écrite par Asconius Pédianus. Par malheur l'ouvrage de cet exact et savant écrivain est perdu depuis long-temps, aussi bien qu'une autre vie du même auteur écrite par un ancien dont le nom est inconnu, et de laquelle le grammairien Charisius Sosipater cite quelque chose.

Quoiqu'il soit dans le cas de tant d'autres beaux esprits qui nous forcent à mépriser leur cœur en admirant leurs ouvrages, je ne laisse pas que d'être étonné qu'on se soit plus attaché à déchirer sa réputation que celle de beaucoup d'autres personnes de son temps, qui ne valaient pas mieux que lui. Car enfin s'il a été débauché dans sa jeunesse, ce n'est pas chose rare; et même on peut remarquer, comme

un préjugé favorable pour lui, qu'il n'a point été du nombre des complices de Catilina. S'il a été turbulent à Rome et concussionnaire dans la province, ces procédés lui étaient communs avec presque tout ce qu'il y avait de Romains de son temps. Il faut donc dire qu'il a principalement dû sa mauvaise réputation à son extrême impudence; rien ne révoltant davantage que les discours de vertu dans la bouche d'un homme vicieux. Celui-ci, dit Vopisque, ôtait par ses mœurs, toute autorité à ses leçons. Mais d'ailleurs sa façon de penser n'était ni tranchante ni déréglée sur le bien et le mal moral, sur la providence et sur le prix qu'elle destine aux actions des hommes, tel qu'elles l'auront mérité. Il nous l'apprend lui-même en ces termes : « Je tiens pour une » vérité constante, qu'une puissance divine surveille les actions des » hommes; que, bonnes ou mauvaises, elles ne sont pas sans consé- » quence, et qu'elles auront naturellement pour leurs auteurs des suites » de même espèce. *Sed naturâ, diversa præmia bonos malosque* » *sequi*. Cela ne se manifeste pas toujours d'abord; mais, en attendant, » la conscience de chacun lui apprend ce qu'il en doit attendre. » Ce n'est pas dans un écrit public qu'il s'exprime ainsi : souvent on y affiche des sentiments et des opinions fort différentes de ce qu'on a dans l'ame. C'est dans une lettre particulière à Jules-César, son ami, qu'il savait avoir une toute autre façon de penser, puisqu'il lui met à la bouche, ou plutôt puisqu'il répète d'après lui-même les paroles suivantes : « La mort, loin d'être une peine, n'est qu'un état de repos » et la cessation de toutes nos misères. Elle met fin à tant de maux » dont les mortels sont accablés : au delà de ce terme, il n'y a plus » pour eux ni peine ni plaisir (*ultrà, neque curæ neque gaudio lo-* » *cum esse*).

Pour nous, qui ne possédons plus de Salluste que ce qu'il y a eu d'excellent, nous n'avons qu'à louer l'élévation de son esprit, qui lui a fait produire de si belles choses. Au moins, ne dira-t-on pas que cette promptitude à se dépouiller, en écrivant, des préventions personnelles, ne porte avec soi la marque d'une grande ame. Chez ce sublime auteur, dit S.-Augustin, la vérité s'embellit sans jamais s'altérer; et c'est avec

raison que Vivès met ses ouvrages dans le très petit nombre de ceux qu'on peut toujours lire et relire sans jamais en être ennuyé ni rassasié. Nul écrivain n'a eu plus d'exactitude à ne rien rapporter qu'il ne crût vrai, et n'a été moins sujet à se tromper.

Il s'est utilement servi de la lecture des historiens grecs, dont il a transporté plusieurs choses dans ses ouvrages. Surtout il se proposa, pour modèle, les histoires de Thucydide, dont le style vif et serré était plus conforme à sa façon de s'exprimer : il le surpassa même en ce genre, qui fait la principale gloire de l'auteur grec. « En effet, dit » Sénèque, quelque précise que soit la phrase de Thucydide, on peut, » sans altérer le sens, en ôter un mot ou deux ; après quoi elle de» meurera toujours entière, quoique moins finie ; au lieu que dans » celle de l'auteur latin, on ne saurait rien retrancher sans la détruire » tout-à-fait. » En général, lorsqu'il imite les Grecs, ce qui lui arrive assez souvent, il resserre presque toujours leur pensée ou leurs expressions.

Quant au choix des termes qu'il employait, il avait une prédilection marquée pour les vieux mots, qui souvent, à la vérité, ont une extrême énergie. Il tira du livre de Caton le Censeur, sur les origines des villes latines, une quantité d'expressions abolies, qu'il ramena dans l'usage. « Quel sera votre style pour cette fois, dit Auguste en plaisantant, » dans une lettre à Marc-Antoine ? Userez-vous des termes que Sal» luste a volés au vieux Caton, ou de l'enflure des vastes périodes » asiatiques ? — Les vieux mots employés à propos dans le discours, » dit Quintilien, ne laissent pas de plaire à certaines gens qui n'en » blâment pas l'usage. Ils donnent au style de la majesté et de l'éner» gie ; ils réveillent l'esprit du lecteur par leur singularité, qui joint à » l'autorité du langage ancien l'espèce de grâce nouvelle qu'ils retirent » du non usage. Mais il faut en faire un bien sobre emploi, et qu'ils » paraissent venir naturellement, sans qu'on ait cherché à les amener ; » car rien ne déplairait tant que cette affectation. Il y en a de trop » vieux pour se permettre de s'en servir. On n'est pas choqué de les » trouver dans les rituels, sachant que jamais on ne change rien aux

» choses, non plus qu'aux termes qui regardent la religion, et qui sont » en quelque manière consacrés. Mais dans le discours ordinaire, où » le premier mérite est toujours la clarté, rien n'est si ridicule que » d'avoir besoin d'un interprète. En général, dans le choix des ex- » pressions, les plus pures sont les plus anciennes parmi les nouvelles, » et les plus nouvelles parmi les anciennes. On peut se servir des vieux » mots; mais il faut se garder de les aller chercher trop loin. Salluste, » dans le discours de Marius, en emploie un tout-à-fait ridicule, et qui » lui a valu une piquante épigramme. Il est d'autant plus déplacé, » qu'une telle affectation n'est ni difficile ni d'aucun mérite en soi, et » qu'ici il semble avoir plutôt fait sa phrase pour y glisser ce vieux mot, » que l'avoir naturellement rencontré en écrivant. »

Quoi qu'en dise Pollion, cette méthode ni les figures singulières dont Salluste use quelquefois, n'étaient point du goût de son grammairien Prétextatus. Au contraire, celui-ci recommande surtout de ne se servir que des termes les plus connus, et de ne se pas laisser séduire à la trop grande précision de Salluste, non plus qu'à la hardiesse de ses transitions. En ceci Salluste n'eut aucune déférence pour le sentiment de son ami. Dans le dessein où il était de tout sacrifier à la précision de la pensée et à la justesse de l'expression, il ne se fit aucun scrupule d'inventer des mots nouveaux, lorsque les vieux lui manquèrent, et fut un hardi novateur en fait de langage. Mais d'ailleurs lorsqu'il se servait des termes en usage, il était fort difficile sur le choix, très exact à en retenir la vraie propriété, et, quels que fussent ceux qu'il employait, il en était fort avare, ne recherchant rien tant que cette brièveté qui donne tant de force et de vivacité à ses ouvrages. Apulée met à cet égard en opposition sa parcimonie, avec la profusion et la magnificence de Cicéron. Tacite, en écrivant, l'a toujours devant les yeux, pour l'imiter; c'est-à-dire, pour imiter son style et ses phrases; car il diffère beaucoup dans la manière de voir et de composer le fond. Ce même Tacite, si grand connaisseur et si bon juge, n'hésite pas à donner à Salluste le premier rang parmi les historiens Romains, que le goût dominant de notre siècle voudrait aujourd'hui lui déférer à lui-

même, et que sans doute il n'accepterait pas au préjudice de Salluste, de César et de Tite-Live. Observons, à propos de cette façon de penser actuelle, que bien que ce soit une grande et première qualité dans un historien, que d'avoir de la philosophie dans l'esprit, et que d'en faire un usage plutôt senti qu'étalé, ce n'est pas à dire qu'il doive, en écrivant, prendre le ton dogmatique d'un philosophe, ni qu'on doive confondre le style narratif avec le style philosophique. Sulpice Sévère est aussi un grand imitateur de Salluste.

Salluste a écrit ses ouvrages, savoir le *Catilina*, à peu près en 704, quelque temps après avoir été chassé du sénat. Le premier Discours politique, mal à propos intitulé le *second*, en 705. L'autre Discours politique l'année suivante. Le *Jugurtha* en 709. La grande histoire en 710 et années suivantes. Il écrivit cette grande histoire pour faire la liaison du *Jugurtha* et du *Catilina*. Elle contient ce qui s'est passé dans l'intervalle de ces deux événements. Pétrarque en déplore amèrement la perte, et il semblerait, par la manière dont il s'exprime, qu'elle ne fut pas fort antérieure à son siècle.

Un esprit si difficile à satisfaire sur ses propres écrits, n'a pas dû les produire avec beaucoup de rapidité; et ses ouvrages sont eux-mêmes une preuve du soin avec lequel ils ont été travaillés. Mais, selon l'ordinaire, ces excellents originaux produisirent, dès qu'ils parurent, quantité de mauvaises copies. Le style abrupt et coupé, la chute inattendue des phrases, la précision roide et sèche, se mirent à la mode. Les esprits brillants s'imaginèrent parler comme Salluste, lorsqu'au lieu d'être concis, ils n'étaient que durs et obscurs. Aruntius surtout se distingua par cette ridicule imitation dans son Histoire de la guerre Punique. Ce qui est ménagé dans Salluste revenait à tout coup dans Aruntius. L'un y tombe naturellement; l'autre le recherchait sans cesse avec affectation. C'est ainsi que les hommes se ressemblent dans tous les temps, et que nous voyons aujourd'hui le beau style du siècle de Louis XIV altéré par la fausse imitation de deux des plus beaux esprits de notre siècle; par l'affectation d'avoir voulu ci-devant copier de l'un sa manière spirituelle et galante, ses traits fins et délicats, quelquefois peu naturels et

trop recherchés; de vouloir aujourd'hui prendre de l'autre le ton philosophique, la manière brillante, rapide, superficielle; le style tranchant, découpé, heurté; les idées mises en antithèse, et si souvent étonnées de se trouver ensemble. Mais celui-ci, le plus grand coloriste qui fût jamais, le plus agréable et le plus séduisant, a sa manière propre qui n'appartient qu'à lui, qu'il a seul la magie de faire passer, quoiqu'il emploie toujours la même à tant de sujets divers, lorsqu'ils en demanraient une autre : c'est un original unique, qui produit un grand nombre de faibles copistes.

Au surplus, la fierté des traits dont Salluste peint les hommes, l'éloquence de ses discours, toujours convenables aux mœurs et au génie des gens qu'il fait parler, la conduite admirable avec laquelle il traite son sujet, son habileté dans les affaires de guerre et d'état, lui assurent une éternelle réputation. Persuadé avec raison que les hommes se laissent presque toujours aller à l'impulsion du caractère naturel qui domine en eux, ainsi que les peintres ont un *faire* propre et une manière à laquelle on reconnaît aisément leur main, il s'attache tellement à tracer, à nuancer au vrai les inclinations distinctives des personnages qu'il amène sur la scène; il donne une idée si précise de leur caractère, que lorsqu'on vient ensuite à lire leurs actions, il semble qu'on aurait deviné ce qu'ils auraient fait en pareil cas; tant ils agissent conformément au génie naturel qu'a peint Salluste; bien supérieur en ceci à Tacite, qui attribue tout à la réflexion, met sans cesse en jeu la politique, et semble avoir assisté aux conseils secrets de tous les princes. « Salluste, d'un esprit » assez opposé, donne, dit St.-Evremont, autant au naturel que Tacite » à la politique. Le plus grand soin du premier est de bien connaître le » génie des hommes; les affaires viennent après naturellement par des » actions peu recherchées de ces mêmes personnes qu'il a dépeintes.

» Si vous considérez avec attention l'éloge de Catilina, vous ne vous » étonnerez ni de cet horrible dessein d'opprimer le sénat, ni de ce vaste » projet de se rendre maître de la république, sans être appuyé des lé- » gions. Quand vous ferez réflexion sur sa souplesse, ses insinuations, » son talent à inspirer ses mouvements et à s'unir les factieux; quand

» vous songerez que tant de dissimulations étaient soutenues par tant de » fierté où il était besoin d'agir, vous ne serez pas surpris qu'à la tête » de tous les ambitieux et de tous les corrompus, il ait été si près de » renverser Rome et de ruiner sa patrie. Mais Salluste ne se contente » pas de nous dépeindre les hommes dans les éloges, il fait qu'ils se dé- » peignent eux-mêmes dans les harangues, où vous voyez toujours une » expression de leur naturel. La harangue de César nous découvre as- » sez qu'une conspiration ne lui déplaît pas. Sous le zèle qu'il témoigne » à la conservation des lois et à la dignité du sénat, il laisse apercevoir » son inclination pour les conjurés; il ne prend pas de soin à cacher » l'opinion qu'il a des enfers; les dieux lui sont moins considérables que » les consuls; et, à son avis, la mort n'est autre chose que la fin de nos » tourments et le repos des misérables. Caton fait lui-même son portrait » après que César a fait le sien. Il va droit au bien, mais d'un air fa- » rouche: l'austérité de ses mœurs est inséparable de l'intégrité de sa » vie. Il mêle le chagrin de son esprit et la dureté de ses manières avec » l'utilité de ses conseils. Ce seul mot d'*optumo consuli*, qui fâcha tant » Cicéron, pour ne pas donner à son mérite assez d'étendue, me fait plei- » nement comprendre et les bonnes intentions et la vaine humeur de ce » consul. Enfin, par diverses peintures de différents acteurs, non seule- » ment je me représente les personnes; mais il me semble voir tout ce » qui se passa dans la conjuration de Catilina.

» Vous pouvez observer la même chose dans l'histoire de Jugurtha. » La description de ses qualités et de son humeur vous prépare à voir » l'invasion du royaume, et trois lignes nous dépeignent toute sa ma- » nière de faire la guerre. Vous voyez dans le caractère de Métellus, » avec le rétablissement de la discipline, un heureux changement des » affaires des Romains.

» Marius conduit l'armée en Afrique du même esprit qu'il harangue à » Rome. Sylla parle à Bocchus avec le même génie qui paraît dans son » éloge; peu attaché au devoir et à la régularité, donnant toutes choses » à la passion de se faire des amis: *dein parentes abundè habemus, » amicorum neque nobis neque cuiquam omnium satis fuit.* Ainsi Sal-

» luste fait agir les hommes par tempérament, et croit assez obliger son » lecteur de les bien faire connaître. Toute personne extraordinaire qui » se présente est exactement dépeinte, quand même elle n'aurait pas » une part considérable à son sujet. Tel est l'éloge de Sempronia, selon » mon jugement, inimitable. Il va même chercher des considérations » éloignées, pour nous donner les portraits de Caton et de César, si » beaux, à la vérité, que je les préférerais à des histoires toutes entières.

» Pour conclure mon observation sur ces deux auteurs, l'ambition, » l'avarice, le luxe, la corruption, toutes les causes générales des dé- » sordres de la république, sont très souvent alléguées par celui-ci. Je ne » sais s'il descend assez aux intérêts et aux considérations particulières. » Vous diriez que les conseils subtils et raffinés lui semblent indignes » de la grandeur de la république; et c'est peut-être par cette raison » qu'il va chercher dans la spéculation peu de choses; presque tout dans » les passions et dans le génie des hommes. » Ceci est conforme à ce qu'on voit arriver tous les jours dans le monde. C'est le talent le plus éminent d'un historien, puisque c'est celui de connaître parfaitement les hommes, de les faire connaître de même aux autres, et de montrer quels caractères d'esprit sont propres à réussir en telles ou telles circonstances. C'est là le vrai but moral de l'histoire, et ce qui a fait donner à Salluste, par la plupart des habiles gens de son pays, la primauté sur tous les autres historiens, même par préférence à Tite-Live, qu'ils ne placent qu'immédiatement après lui. Mais la comparaison de ces deux auteurs, qui, selon la judicieuse remarque de Servilius Nonianus, sont plutôt égaux que semblables, serait difficile à faire, puisqu'ils sont tous deux arrivés à la perfection par des routes bien différentes. Tite-Live craignait cette comparaison. La jalousie, trop ordinaire entre gens du même art, l'a rendu injuste à l'égard de Salluste. Il prétend, contre le sentiment général, qu'il n'a fait que gâter tout ce qu'il a pillé dans Thucydide. Mais s'il lui préfère Thucydide, ce n'est point par bonne volonté pour ce dernier. Il loue celui qu'il ne craint pas. Assuré de la prééminence sur l'historien grec, il cherche par ce détour à remporter une victoire plus douteuse sur l'historien latin. Voilà le sentiment de

Sénèque. On peut néanmoins dire en général sur cette dispute, qu'elle ne paraît pas fondée. Chacun d'eux aurait très mal fait de suivre la méthode de l'autre, et tous deux ont pris la route convenable à leur objet. Salluste, qui écrit un point d'histoire particulier, fait arriver son lecteur au but d'une action unique, avec une force et une rapidité qui l'enlève. Tite-Live au contraire ayant à écrire l'histoire générale de son pays, suit la route d'un pas égal et majestueux. L'élégance de son style, la clarté de sa narration, font cheminer avec lui au milieu de tant de beautés, qu'on se trouve toujours trop promptement arrivé à la fin, et qu'au dire de Quintilien, il a atteint cette admirable vélocité de Salluste, par un talent tout opposé. Mais que serait-ce si l'un eût employé dans de petits ouvrages toute l'abondance de l'autre? Et qui pourrait soutenir la lecture des cent livres du second, s'il était aussi serré et aussi plein de pensées que le premier? Aussi les jeunes gens doivent-ils commencer par lire Tite-Live avant Salluste, qui demande un esprit plus mûr et plus formé. C'est le précepte de Quintilien. Au reste, Salluste a si bien senti qu'il fallait que le ton de l'historien fût convenable à son sujet, et réglé sur sa matière, qu'il a eu soin de le tenir, comme je l'ai dit, moins serré dans le *Jugurtha* que dans le *Catilina*, et beaucoup moins dans sa grande histoire que dans les deux autres.

Si Tite-Live a été le plus dangereux ennemi de la gloire de Salluste, il n'a pas été le seul. L'envie a porté beaucoup de gens, même de beaux génies, à le critiquer avec amertume, mais souvent avec encore plus d'ignorance ou de malignité. Ce n'est pas à dire néanmoins qu'il soit irrépréhensible en tout. Voici quelles sont les principales de ces critiques, et ce qu'on y répond. Pollion l'a fort maltraité dans ses lettres, tant sur son affectation à employer de vieux mots, que sur la trop grande hardiesse de sa construction. Mais Pollion prétendait se donner pour le seul homme qui sût écrire. A l'en croire, son style triste et maigre était fort au-dessus de la richesse de Tite-Live et de la véhémence de Salluste. Trogue Pompée le blâme, ainsi que Tite-Live, d'avoir fait leurs harangues directes et trop longues pour la narration. Sur ceci il faut que Trogue Pompée n'ait pas fait attention que la plupart de

ces harangues étant effectives et non imaginées à plaisir, Salluste n'a fait en cela que remplir le devoir d'un historien fidèle. Quant à Sénèque, on ne comprend pas à propos de quoi il dit qu'on ne lit ses discours qu'en faveur de la narration. On n'est pas moins porté, ce me semble, à rejeter une critique si peu judicieuse, que choqué de le voir repris d'avoir trop coupé ses phrases, par ce même Sénèque, mille fois plus sujet que Salluste à ce défaut qu'il a poussé au plus grand excès. Avant lui, le rhéteur Cassius Sévérus avait déjà avancé qu'il en était des harangues de Salluste comme des vers de Cicéron et de la prose de Virgile; voulant noter ainsi la partie faible de ces trois fameux écrivains. J'avoue que je pense bien différemment; et que les harangues de Salluste me paraissent une des plus belles choses qu'il y ait au monde. Quant aux vers de Cicéron, quoique fort inférieurs à sa prose, et bientôt après effacés par les poëmes admirables de Lucrèce et de Virgile, c'est avec justice que Cicéron a été regardé par ses contemporains comme le premier des poètes latins. Nul autre jusqu'alors ne lui était encore comparable : car il faut mettre à part Térence, qui a la poésie prosaïque et de conversation convenable à son genre. Et même si dans la poésie de Cicéron on rencontre quelquefois, comme dans celle du grand Corneille, quelques vers négligés, mal construits ou même plats, qui excitent la risée des petits grammairiens puristes, plus attachés aux mots qu'aux choses, on ne peut nier qu'en général ses vers ne soient assez bons, et qu'il ne s'y trouve quelquefois des morceaux dignes même d'Homère.

Quintilien n'approuve pas que Salluste ait commencé son Catilina par une digression sur les mœurs de l'ancienne Rome. Scaliger, au contraire, loin de regarder ceci comme un ornement ambitieux, l'a jugé nécessaire, puisque le projet de la conspiration étant un fruit de la corruption de son siècle, il a dû commencer par en indiquer la source, et faire voir les causes de la décadence des mœurs anciennes. Au sujet de ses préfaces, qu'on peut critiquer comme étant des discours philologiques, d'une grande force de pensées, à la vérité, mais tout-à-fait généraux et trop peu liés aux ouvrages pour lesquels ils sont faits,

en telle sorte qu'ils pourraient presque également convenir à d'autres ; Muret dit que Salluste ayant à rendre raison de la préférence que, dans la nécessité où les hommes sont de se faire une occupation utile, il donnait aux travaux de l'esprit sur ceux du corps, comme plus propres à faire passer son nom à la postérité ; et en particulier au glorieux emploi d'écrire l'histoire, il avait dû reprendre de plus haut tous ces différents points, en présentant d'abord à ses lecteurs les propositions générales et les vues métaphysiques servant à les établir. Au reste, il ne paraît pas que les anciens aient assez pris à tâche d'approprier leurs préfaces au corps même de l'ouvrage au devant duquel ils les placent. Ils ne craignent point de leur donner la forme d'un discours général. C'est ce qu'on peut remarquer dans celles de Diodore, d'un genre semblable à celles de Salluste, et susceptibles d'être presque aussi bien placées en tête d'autres écrits. Vopisque l'accuse d'avoir inventé diverses choses pour l'embellissement de son histoire. C'est le seul homme qui lui ait jamais objecté de s'être écarté de la vérité. Mais comme il fait le même reproche à Tite-Live, à Tacite, à Trogue Pompée, et en général à tous les historiens, sans citer les exemples, on ne doit faire aucun cas du sentiment de cet écrivain, d'ailleurs fort peu capable de juger ses maîtres. Il faut convenir néanmoins que Salluste a quelquefois été mal informé sur quelques points de géographie encore mal éclaircis de son temps. Enfin, parmi les modernes, Gruter voudrait qu'il eût supprimé beaucoup de digressions ; et il est vrai qu'il y en a plusieurs, surtout des digressions géographiques, dans son histoire ; mais je me suis déjà expliqué sur ce point. Le même Gruter y trouve encore, malgré le sentiment de Sénèque, plusieurs mots à retrancher à chaque phrase, sans que le sens en souffrît ; et Jules Scaliger, qui n'aimait pas toujours à penser comme un autre, s'est avisé de lui donner le titre du plus nombreux de tous les écrivains. Voyons si ce qu'il en dit est propre à faire adopter une telle épithète. « Pour moi, dit-il, je ne comprends pas » ce qu'on veut dire par cette brièveté qu'on ne cesse de vanter dans » Salluste. Je me suis toujours inutilement travaillé l'esprit pour l'y » trouver. Car s'il semble avancer rapidement parce qu'il n'use pas de

» longues périodes, et que les ponctuations se trouvent chez lui à » chaque ligne, il faudra donc dire aussi qu'un homme qui fait cent milles » de chemin par sauts interrompus, ne fait pas le même trajet que celui » qui parcourt le même espace d'une seule marche. Je trouve au con- » traire que Salluste, lorsqu'il a entrepris de dire quelque chose, s'y » arrête, appuie fortement, etc. » Ces dernières paroles sont plus judicieuses que les précédentes. En effet, Salluste aime à insister, surtout lorsqu'il s'agit de réflexions, et peut-être un peu trop à les répéter d'un endroit à un autre. Peut-être aussi les gens qui auront fait une lecture appliquée de ses ouvrages ne rejetteront-ils pas tout-à-fait l'opinion de Gruter, puisque souvent les phrases de cet auteur ne sont pas exemptes de termes épisodiques, et que ses idées sont plus précises encore que ses discours. Mais aussi rien n'est si serré que sa pensée et que la tournure générale de son style. Ainsi, quoique le principal devoir d'un traducteur soit de représenter fidèlement le caractère de son original, il est dans le cas, si on ne lui trouve plus la même précision, d'espérer quelque indulgence de la part du lecteur, qui sait qu'on n'aurait pu la suivre dans une langue d'un génie si différent du latin, sans tomber dans une extrême sécheresse.

Les ouvrages de Salluste furent traduits en grec par le sophiste Zénobius, sous le règne d'Adrien, qui avait une prédilection marquée pour notre historien. Mais cet empereur qui, avec beaucoup d'esprit, avait le goût extrêmement faux, l'estimait par ce qu'il a peut-être de plus blâmable, c'est-à-dire par son affectation à employer de vieux mots. C'est ainsi que le même Adrien préférait Ennius à Virgile. Plusieurs anciens grammairiens ont fait des notes grammaticales sur cet écrivain célèbre. On trouvera tous ces anciens scholiastes, ou du moins tout ce qui nous en reste, rassemblé dans mon édition latine (1). Ils nous ont conservé un très grand nombre de phrases plus ou moins courtes de sa grande

---

(1) L'édition latine que le président de Brosses annonce ici n'a jamais été imprimée. (*Note des éditeurs.*)

histoire perdue. Arusianus Messus l'a seul admis comme prosateur avec Cicéron, et Térence et Virgile comme poètes, dans son *Quadrille*, où il donne les exemples du plus beau langage. Je ne grossirai point cet ouvrage par la liste des modernes qui l'ont traduit ou commenté; on peut la voir exactement rapportée dans Albert Fabrice. Mais je ne puis omettre à la gloire de Salluste, que la reine Elisabeth lui a fait l'honneur de le traduire en anglais (1); et j'apprends qu'il vient de recevoir le même honneur en langue espagnole, par l'excellente traduction que don Gabriel, infant d'Espagne, en a faite, et dont on vient de donner à Madrid une édition qui est un chef-d'œuvre typographique.

---

(1) Il vient de paraître encore récemment en Angleterre une nouvelle traduction de Salluste, et elle est imprimée avec des soins typographiques dignes de ce grand historien. (*Note des éditeurs.*)

TRADUCTION

DE SALLUSTE.

CATILINA
SEU
BELLUM CATILINARIUM.

I. Omnis homines, qui sese student præstare ceteris animalibus, summâ ope niti decet, ne vitam silentio transeant, veluti pecora; quæ natura prona atque ventri obedientia finxit. Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita est: animi imperio, corporis servitio magis utimur. Alterum nobis cum Dîs, alterum cum belluis commune est. Quò mihi rectius esse videtur, ingenii, quàm virium, opibus gloriam quærere; et quoniam vita ipsa, quâ fruimur, brevis est, memoriam nostrî quàm maxumè longam efficere: nam divitiarum et formæ gloria, fluxa atque fragilis est: virtus, clara æternaque habetur. Sed diu magnum inter mortalîs certamen fuit, vine corporis, an virtute animi res militaris magis procederet. Nam et priùs quàm incipias, consulto; et, ubi consulueris, maturè facto opus est. Ita utrumque per se indigens, alterum alterius auxilio veget.

HISTOIRE
DE LA CONJURATION
DE CATILINA.

I. Si l'homme prétend à la prééminence sur la brute, il doit faire les plus grands efforts pour que sa vie ne disparaisse point sans laisser de traces, comme celle des stupides animaux que la nature a courbés vers la terre, et qui n'obéissent qu'à leurs sens. Deux choses composent l'homme (1), l'esprit et le corps; mais il faut que l'esprit gouverne : le corps est asservi aux volontés de l'esprit. Par l'un nous tenons des Dieux, par l'autre de la bête; et voilà pourquoi il me semble si raisonnable d'ambitionner la considération du génie, plutôt que celle de la force; et au défaut de cette vie, qui est si courte, d'étendre aussi loin qu'on le peut la mémoire de son nom. Car enfin tout ce qui tient au corps, richesse et beauté, donnent une gloire fugitive et vaine : les perfections de l'esprit ont un éclat qui ne s'efface jamais. Ce fut long-temps un problême de savoir ce qui contribuait le plus aux succès militaires, ou des qualités de l'esprit, ou de la force du corps. S'il faut, disait-on, combiner avant que d'entreprendre, il faut, les combinaisons faites, que l'exécution y réponde. Les deux choses, insuffisantes séparément, ont besoin de l'appui l'une de l'autre.

II. Igitur initio reges (nam in terris nomen imperii id primum fuit) diversi, pars ingenium, alii corpus exercebant : etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur, sua cuique satis placebant. Postea verò quàm in Asiâ Cyrus, in Græciâ Lacedæmonii et Athenienses, cœpêre urbes atque nationes subigere, lubidinem dominandi causam belli habere; maxumam gloriam in maxumo imperio putare : tum demum periculo atque negotiis compertum est, in bello plurimùm ingenium posse. Quòd si regum atque imperatorum animi virtus in pace ita, ut in bello, valeret, æquabiliùs atque constantiùs sese res humanæ haberent; neque aliud aliò ferri, neque mutari ac misceri omnia cerneres. Nam imperium facilè iis artibus retinetur qnibus initio partum est. Verùm[1], ubi pro labore desidia, pro continentiâ et æquitate lubido atque superbia invasêre, fortuna simul cum moribus immutatur. Ita imperium semper ad optumum quemque à minùs bono transfertur. Quæ homines arant, navigant, ædificant, virtuti omnia parent. Sed multi mortales dediti ventri atque somno, indocti, incultique, vitam sicuti peregrinantes transiêre: quibus profectò contra naturam corpus voluptati, anima oneri fuit. Eorum ego vitam mortemque juxta æstumo, quoniam de utrâque siletur. Verùm enimvero is demum mihi vivere, atque frui animâ videtur, qui aliquo negotio intentus, præclari facinoris aut artis

II. Aussi les rois, dans le commencement (car ils ont été le premier pouvoir établi sur la terre), suivant différents systêmes, exerçaient, les uns l'esprit, les autres le corps. Mais c'est qu'alors aussi la cupidité ne troublait point la vie des hommes: chacun était content de ce qu'il possédait. Depuis que Cyrus en Asie, Lacédémone et Athènes dans la Grèce, eurent donné l'exemple de subjuguer les villes et les peuples, de regarder comme une raison de guerre une fantaisie de dominer, de mettre la gloire dans l'agrandissement de la puissance; l'expérience et la pratique eurent bientôt appris qu'à la guerre c'était l'esprit surtout qui avait la grande influence. Que si les rois et les chefs eussent porté dans la paix cette vigueur de l'esprit qui fait les succès à la guerre, les choses humaines eussent éprouvé moins de secousses et de révolutions; on n'eût pas vu le pouvoir passer à l'un, passer à l'autre, et tout changer et se bouleverser. En effet, il est bien facile de conserver la puissance par les moyens qui ont servi d'abord à l'établir. Mais lorsqu'au travail succède la mollesse, lorsqu'au lieu de l'esprit de modération et d'égalité, un esprit d'orgueil et de tyrannie viennent nous saisir, alors, les mœurs changeant, la fortune change; et c'est ainsi qu'on a toujours vu la domination aller du moins sage à qui l'est plus. Les terres, les mers, les villes, tout devient enfin le prix de l'habileté. Cependant la foule des mortels ne faisant que passer de la table au sommeil, sans instruction et sans culture, traversent la vie comme on fait une route: êtres véritablement dégradés, ne s'occupant que du corps, surchargés de leur ame. De tels êtres je les tiens morts en naissant, puisqu'on ne parlera jamais de leur vie. Celui-là me paraît jouir réellement de l'existence, qui dans une vie occupée cherche à se distinguer ou par de belles ac-

bonæ famam quærit. Sed in magnâ copiâ rerum, alind alii natura iter ostendit.

III. Pulchrum est bene facere reipublicæ; etiam bene dicere haud absurdum est. Vel pace, vel bello clarum fieri licet: et qui fecêre, et qui facta aliorum scripsêre, multi laudantur. Ac mihi quidem, tametsi haud quaquam par gloria sequatur scriptorem et auctorem rerum; tamen in primis arduum videtur res gestas scribere: primùm, quòd facta dictis sunt exæquanda: dehinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malivolentiâ et invidiâ dicta putant: ubi de magnâ virtute atque gloriâ bonorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit; supra ea, veluti ficta pro falsis ducit. Sed ego adolescentulus initio, sicuti plerique, studio ad rempublicam latus sum, ibique mihi advorsa multa fuêre. Nam pro pudore, pro abstinentiâ, pro virtute, audacia, largitio, avaritia vigebant. Quæ tametsi animus aspernabatur, insolens malarum artium; tamen inter tanta vitia, imbecilla ætas, ambitione corrupta tenebatur: ac me, cùm ab reliquorum malis moribus dissentirem, nihilominus honoris cupido eadem, quæ ceteros, fama, atque invidia vexabat.

IV. Igitur ubi animus ex multis miseriis atque periculis requievit, et mihi reliquam ætatem à re-

tions, ou par des talents louables. Mais il est plusieurs routes; et la nature indique à chacun celle qu'il doit suivre.

III. Il est beau de bien faire; il n'est pas indifférent non plus de bien dire; on peut s'illustrer ou dans la paix ou dans la guerre; on peut s'illustrer ou en faisant soi-même, ou en écrivant ce qu'ont fait les autres. Et à cet égard, quoiqu'il s'en faille de beaucoup qu'on accorde à l'historien la même gloire qu'à son héros, je ne sais s'il est au monde une tâche plus pénible que celle d'écrire l'histoire. D'abord, il faut que les faits ne perdent rien par les mots; puis, si par hasard vous relevez quelque faute, on l'impute à malveillance et à jalousie. D'une autre part, lorsque vous parlez des grandes vertus et de la gloire des gens de bien, chacun n'en croit que ce qu'il sent possible pour lui-même: tout ce qui est au-delà, il le traite de fiction et de mensonge. Pour moi je commençai, presque au sortir de l'enfance, par faire comme beaucoup d'autres, par me porter avec ardeur aux affaires publiques; mais j'en trouvai la carrière semée de nombreux obstacles. Ce n'était plus le règne de la modération, du désintéressement, de la vertu; on ne connaissait pour réussir que l'audace, les prodigalités, les concussions. Bien que mon caractère, formé dans des principes bien différents, se refusât à ces indignes manœuvres, c'était un malheur cependant qu'avec ce levain d'ambition, un âge aussi faible se trouvât comme enveloppé de tant de vices; et quoique mon cœur se fût préservé de la contagion de ces mœurs perverses, comme on me voyait néanmoins la même ardeur (2) pour parvenir, j'étais poursuivi des mêmes rumeurs et des mêmes mécontentements.

IV. Lorsqu'enfin, au sortir de tant de périls et de malheurs, mon ame eut retrouvé un peu de calme, bien décidé à m'é-

publicâ procul habendam decrevi; non fuit consilium socordiâ atque desidiâ bonum otium conterere: neque verò agrum colendo, aut venando, servilibus officiis intentnm, ætatem agere: sed à quo incepto studioque me ambitio mala detinuerat, eodem regressus, statui res gestas populi Romani carptim, ut quæque memoriâ digna videbantur, perscribere; eò magis quòd mihi à spe, metu, partibus reipublicæ animus liber erat. Igitur DE CATILINÆ CONJURATIONE, quàm verissimè potero, paucis absolvam; nam id facinus in primis ego memorabile existumo, sceleris atque periculi novitate. De cujus hominis moribus pauca priùs explananda sunt, quàm initium narrandi faciam.

V. LUCIUS CATILINA, nobili genere natus, fuit magnâ vi et animi et corporis, sed ingenio malo pravoque. Huic ab adolescentiâ bella intestina, cædes, rapinæ, discordia civilis grata fuêre; ibique juventutem suam exercuit. Corpus patiens inediæ, vigiliæ, algoris, supra quam cuique credibile est. Animus audax, subdolus, varius, cujuslibet rei simulator ac dissimulator, alieni adpetens, sui profusus, ardens in cupiditatibus; satis loquentiæ, sapientiæ parum. Vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat. Hunc, post dominationem L. Sullæ, lubido maxima invaserat reipublicæ capiundæ; neque id quibus modis adsequeretur, dum sibi regnum pararet, quidquam pensi habebat.

loigner le reste de ma vie des affaires publiques, je ne voulus pas non plus consumer un loisir précieux dans la paresse et l'inaction; et comme la culture d'un champ, ou la chasse, occupations où le corps seul a part, n'eussent pas suffi à remplir ma vie, revenant donc à ces premiers projets et à ces premières études dont ma fatale ambition m'avait détourné, je résolus d'écrire l'histoire du peuple Romain par morceaux détachés, selon que les faits me paraissaient dignes de mémoire. Le moment me semblait d'autant plus favorable, que libre de crainte et d'espérance, je n'étais plus pour rien dans tous les partis de la république. Je vais donc traiter en peu de mots, et avec le plus d'exactitude que je pourrai, la Conjuration de Catilina : événement des plus mémorables, où tout fut extraordinaire, le crime comme le péril. Je donnerai d'abord quelques détails sur le caractère de cet homme, avant de commencer mon récit.

V. Lucius Catilina était d'une naissance illustre; il avait une ame forte et un corps vigoureux, mais l'esprit méchant et dépravé (3); la guerre civile, les dissensions, la rapine, le meurtre, furent les amusements de son adolescence et l'occupation de sa jeunesse. Il supportait le froid, la faim, les veilles à un point qui surpassait toute croyance; plein d'audace, d'artifices, de souplesse, capable de tout feindre et de tout dissimuler, avide du bien d'autrui, prodigue du sien : toutes les passions ardentes, de la facilité à parler, peu de jugement. Sans mesure dans ses projets, son ambition immodérée recherchait toujours l'extraordinaire, l'excessif, et ce qui était hors de sa portée (4). Depuis que Sylla en avait donné l'exemple, il n'était occupé que de l'idée d'asservir la république, et pourvu qu'il réussît, tout moyen lui était indifférent. De jour en jour s'ai-

Agitabatur magis magisque in dies animus ferox inopiâ rei familiaris et conscientiâ scelerum, quæ utraque his artibus auxerat, quas supra memoravi: incitabant præterea corrupti civitatis mores, quos pessuma ac diversa inter se mala, luxuria atque avaritia vexabant. Res ipsa hortari videtur, quoniam de moribus civitatis tempus admonuit, supra repetere, ac paucis instituta majorum, domi militiæque quo modo rempublicam habuerint, quantamque reliquerint; et ut paulatim immutata, ex pulcherrumâ et optumâ, pessuma ac flagitiosissuma facta sit, disserere.

VI. Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidêre atque habuêre initio Trojani, qui, Æneâ duce, profugi, sedibus incertis vagabantur; cumque his Aborigines, genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio, liberum atque solutum. Hi postquam in una mœnia convenêre, dispari genere, dissimili linguâ, alii alio more viventes, incredibile memoratu, quàm facilè coaluerint. Sed postquam res eorum, civibus, moribus, agris aucta, satis prospera satisque pollens videbatur, sicuti pleraque mortalium habentur, invidia ex opulentiâ orta est. Igitur reges populique finitimi bello tentare: pauci ex amicis auxilio esse; nam cæteri, metu perculsi, longè à periculis aberant. At Romani, domi militiæque intenti, festinare, parare, alius alium hortari;

guillonnait encore plus son audace naturelle par le désordre de sa fortune, et par la conscience de ses crimes, malheureux fruit de son caractère pervers. Il trouvait d'ailleurs de grands encouragements dans cette corruption générale d'une ville, que travaillaient à la fois deux vices opposés et les plus funestes pour toute république; je veux dire, l'excès du luxe et celui de la cupidité. Averti par cette circonstance de l'influence des mœurs publiques, la chose elle-même semble m'exhorter à reprendre mon sujet de plus loin, et à dire quelques mots de nos institutions antiques, des moyens par lesquels nos pères surent maintenir l'état dans la paix et dans la guerre, du degré de grandeur où nous l'avons reçu d'eux, et comment, insensiblement dénaturée, la plus belle et la plus vertueuse des républiques, en est devenue la plus perverse et la plus dissolue.

VI. Rome eut pour fondateurs, dit-on, et dans les commencements pour tout habitant quelques Troyens fugitifs qui, sous la conduite d'Énée, erraient sans savoir où fixer leur misère, et avec eux, quelques Aborigènes, espèce de sauvages qui vivaient indépendants et isolés, sans lois et sans gouvernement. C'est une chose inconcevable qu'une fois réunis dans une même enceinte, des hommes qui avaient une origine si différente, qui n'avaient pas la moindre conformité dans le langage et dans la manière de vivre, se soient formés si facilement en corps de nation. Lorsqu'ils eurent acquis des citoyens, des mœurs, un territoire, que leur peuplade commença à jouir de quelque richesse et de quelque puissance, ils subirent la destinée de toutes les choses humaines; leurs prospérités leur suscitèrent l'envie. Dès ce moment ils sont éprouvés par des guerres avec les rois et les peuples voisins; à peine un ou deux peuples amis leur donnent quelques secours : le reste, in-

hostibus obviam ire; libertatem, patriam, parentesque armis tegere. Post, ubi pericula virtute propulerant, sociis atque amicis auxilia portabant: magisque dandis, quàm accipiundis beneficiis, amicitias parabant. Imperium legitimum, nomen imperii regium habebant. Delecti, quibus corpus annis infirmum, ingenium sapientiâ validum erat, reipublicæ consultabant. Hi vel ætate, vel curæ similitudine, *Patres* appellabantur. Post ubi regium imperium, quod initio conservandæ libertatis atque augendæ reipublicæ fuerat, in superbiam dominationemque convertit; immutato more, annua imperia, binosque imperatores sibi fecêre. Eo modo minimè posse putabant per licentiam insolescere animum humanum.

VII. Sed eâ tempestate cœpêre se quisque magis extollere, magisque ingenium in promptu habere. Nam regibus boni quàm mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est: sed civitas, incredibile memoratu est, adeptâ libertate, quantùm brevi creverit; tanta cupido gloriæ incesserat. Jam primùm juventus, simul ac belli patiens erat, in castris per laborem usu militiam discebat;

timidé, se tenait à l'écart, loin des périls. Mais les Romains ne se manquèrent point à eux-mêmes; infatigables dans la paix comme dans la guerre, toujours vigilants, toujours prêts, s'encourageant l'un l'autre, allant toujours chercher l'ennemi, faisant à leur liberté, à leur patrie, à leurs familles, un rempart de leurs armes. Puis, lorsqu'ils avaient dissipé le danger par leur valeur, ils s'occupaient de porter du secours à leurs alliés, à leurs amis; et ce fut ainsi que, donnant plus qu'ils ne recevaient, ils s'en firent de nouveaux. Ils n'avaient de la royauté que le nom; ils obéissaient aux lois. Des hommes choisis, qui dans un corps affaibli par les années, conservaient une ame fortifiée par l'expérience, formaient le conseil public. On leur donnait le nom de *Pères*, soit à cause de leur âge, soit par l'analogie de leurs fonctions. Lorsqu'ensuite l'autorité royale, établie pour le maintien de la liberté et pour l'agrandissement de l'état, eut dégénéré en orgueil et en tyrannie, ils changèrent leur gouvernement; ils se donnèrent deux chefs, dont ils restreignirent le pouvoir à une année. Par ce moyen ils se flattaient de prévenir les excès où l'habitude du pouvoir pourrait entraîner les ambitieux....

VII. Ce fut alors que les ames acquirent un plus haut degré d'énergie, et que chacun put exercer pleinement toutes ses facultés. Car avec les despotes on se perd souvent plus par ses bonnes qualités que par les mauvaises; le mérite dans autrui leur fait toujours ombrage. Mais avec la liberté, il est incroyable combien l'état prit un accroissement rapide, tant il y avait d'émulation pour la gloire. D'abord tous les jeunes gens, sitôt qu'ils étaient en âge de servir, allaient dans les camps, au milieu des travaux, apprendre la guerre en la faisant; l'objet de leurs désirs, c'étaient de belles armes, c'étaient de beaux

magisque in decoris armis et militaribus equis, quam in scortis atque conviviis, libidinem habebat. Igitur talibus viris non labor insolitus, non locus ullus asper aut arduus erat, non armatus hostis formidolosus : virtus omnia domuerat. Sed gloriæ maxumum certamen inter ipsos erat : se quisque hostem ferire, murum adscendere, conspici, dum tale facinus faceret properabat ; eas divitias, eam bonam famam, magnamque nobilitatem putabant. Laudis avidi, pecuniæ liberales erant ; gloriam ingentem, divitias honestas volebant. Memorare possem quibus in locis maxumas hostium copias populus romanus parvâ manu fuderit, quas urbes naturâ munitas pugnando ceperit, ni ea res longiùs nos ab incœpto traheret.

VIII. Sed profectò fortuna in omni re dominatur : ea res cunctas, ex lubidine magis quàm ex vero celebrat obscuratque. Atheniensium res gestæ, sicuti ego æstumo, satis amplæ magnificæque fuêre ; verùm aliquanto minores tamen, quàm famâ feruntur. Sed quia provenêre ibi scriptorum magna ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maxumis celebrantur. Ita eorum qui ea fecêre virtus tanta habetur, quantùm verbis ea potuêre extollere præclara ingenia. At populo Romano nunquam ea copia fuit : quia prudentissimus quisque negotiosus maxume erat : ingenium nemo sine corpore exercebat : optumus quisque facere quàm dicere, sua ab aliis

chevaux de bataille : ils étaient loin de connaître nos courtisanes et nos festins. Aussi pour de tels hommes n'y eut-il jamais de fatigues rebutantes, de pays impraticable, de rocs inaccessibles, d'armes et d'ennemis qui leur fissent peur ; la valeur leur avait tout aplani. Leurs plus grandes rivalités étaient pour la gloire. C'était à qui porterait à l'ennemi les premiers coups, à qui monterait le premier sur le rempart, à qui se ferait remarquer par de semblables exploits. C'était en cela qu'ils faisaient consister la richesse, l'honneur, la noblesse ; avides de gloire, ils n'aimaient l'argent que pour le donner ; ils voulaient la gloire sans bornes ; l'honnête aisance leur suffisait. Je pourrais citer cent occasions où le peuple romain, avec peu de troupes, battit de très grandes armées ; je pourrais citer cent villes que la nature avait faites imprenables, et qu'ils emportèrent à la pointe de l'épée ; mais ce détail me mènerait trop loin.

VIII. La fortune, il est vrai, exerce en toutes choses son influence : consultant plus son caprice que l'équité, elle relève ou abaisse à son gré toutes les actions des hommes. Les exploits des Athéniens ont bien eu, j'imagine, quelque mérite et quelque importance, toutefois moindres que la renommée ne le publie. Mais comme ils ont eu une riche (4) moisson de grands historiens, les exploits de ces peuples sont célébrés par toute la terre, comme ce qu'il y a de plus glorieux. La grandeur de l'éloge qu'en ont fait ces sublimes génies, est devenue la mesure des actions elles-mêmes. Les Romains, au contraire, n'ont jamais joui de cet avantage ; ceux de leurs grands hommes qui avaient le plus de lumières, étaient ceux aussi qui avaient le moins de loisir ; on n'exerçait point l'esprit sans le corps ; tous les bons citoyens préféraient le bien faire au bien dire ;

benefacta laudari, quàm ipse aliorum narrare, malebat.

IX. Igitur domi militiæque boni mores colebantur. Concordia maxuma, minuma avaritia erat. Jus bonumque apud eos, non legibus magis quàm naturâ valebat. Jurgia, discordias, simultates cum hostibus exercebant: cives cum civibus de virtute certabant. In suppliciis deorum magnifici, domi parci, in amicos fideles erant. Duabus his artibus: audaciâ in bello; ubi pax evenerat, æquitate, seque remque publicam curabant. Quarum rerum ego maxuma documenta hæc habeo, quòd in bello sæpiùs vindicatum est in eos qui contra imperium in hostem pugnaverant, quique tardiùs, revocati, prælio excesserant, quàm qui signa relinquere, aut pulsi, loco cedere ausi erant: in pace verò, beneficiis magis quàm metû imperium agitabant; et, acceptâ injuriâ, ignoscere quàm persequi malebant.

X. Sed ubi labore atque justitiâ respublica crevit, reges magni bello domiti; nationes feræ et populi ingentes vi subacti; Carthago, æmula imperii Romani, à stirpe interiit; cuncta maria terræque patebant: fortuna sævire ac miscere omnia coepit. Qui labores, pericula, dubias atque asperas res facilè toleraverant, iis otium, divitiæ optandæ aliis, oneri miseriæque fuêre. Igitur primò pecuniæ, dein imperii cupido crevit: ea quasi materies omnium malorum fuêre. Namque avaritia fidem, probitatem,

ils aimaient mieux laisser après eux de belles actions qu'on pût louer, que d'écrire eux-mêmes celles des autres.

IX. Chez les Romains donc, à la guerre et dans la paix, les bons principes étaient en honneur. Il eût été impossible de voir plus de concorde et moins de cupidité. Pour maintenir chez eux le juste et l'honnête, le seul penchant y faisait autant que les lois. Ils ne connaissaient de querelles, de dissensions qu'avec leurs ennemis. Entre eux, ils ne combattaient que de vertus. Ils étaient d'une grande magnificence pour les Dieux, d'une extrême économie pour eux-mêmes, d'un inviolable attachement pour leurs amis. Ils avaient deux règles de conduite pour l'état et pour eux : beaucoup d'audace à la guerre, beaucoup de modération dans la paix. Ce qui me le prouve indubitablement, c'est qu'à la guerre ils ont eu plus à punir pour avoir attaqué contre l'ordre du général, ou pour avoir tardé à se retirer du combat, que pour avoir abandonné les enseignes ou quitté un poste; et dans la paix, c'était par les bienfaits plus que par la terreur qu'ils faisaient sentir leur puissance. Quand ils avaient reçu une injure, ils aimaient mieux pardonner que se venger.

X. Mais lorsque la république se fut agrandie par la constance aux travaux et par la justice; que ses armes eurent soumis les grands monarques (5), les peuplades sauvages et les grandes nations; que Carthage, rivale de la puissance romaine, eut été détruite jusqu'en ses fondements; que la terre, que la mer leur fut ouverte de toutes parts, la fortune se courrouça, et jeta les premiers troubles dans Rome. On avait soutenu facilement la détresse, les périls, toutes les crises de l'adversité; et le repos, la richesse, ces biens qu'on désire partout, accablèrent Rome et firent sa perte. D'abord la pas-

ceterasque artes bonas subvertit; pro his superbiam, crudelitatem, deos neglegere, omnia venalia habere, edocuit: ambitio multos mortalîs falsos fieri subegit; aliud clausum in pectore, aliud in linguâ promptum habere; amicitias inimicitiasque non ex re, sed ex commodo, æstumare; magisque vultum, quàm ingenium, bonum habere. Hæc primò paulatim crescere, interdum vindicari. Post, ubi contagio, quasi pestilentia, invasit, civitas immutata, imperium ex justissumo atque optumo, crudele intolerandumque factum.

XI. Sed primò magis ambitio quàm avaritia animos hominum exercebat; quod tamen vitium propiùs virtutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium, bonus, ignavus, æquè sibi exoptant: sed ille verâ viâ nititur; huic quia bonæ artes desunt, dolis atque fallaciis contendit. Avaritia pecuniæ studium habet, quam nemo sapiens concupivit. Ea, quasi venenis malis imbuta, corpus animumque virilem effeminat: semper infinita, insatiabilis est; neque copiâ neque inopiâ minuitur. Sed postquam L. Sulla, armis receptâ republicâ, bonis initiis malos eventus habuit: rapere omnes, trahere; domum alius, alius agros cupere; neque modum neque modestiam victores habere; fœda crudeliaque in civîs facinora facere. Huc accedebat, quòd L. Sulla, exercitum quem in Asiâ ductaverat quò sibi fidum faceret, contra morem majorum, luxuriosè nimisque libera-

sion de l'argent, puis celle du pouvoir, s'accrut parmi nous : ce furent comme les éléments de tous nos maux. L'avarice mina la bonne foi, la probité et toutes les autres vertus ; mit à la place l'arrogance, la cruauté ; apprit à négliger les Dieux, à trafiquer de tout. L'ambition à son tour fit une loi d'être faux, d'avoir une chose dans le cœur, et une autre sur les lèvres, de n'aimer ou de ne haïr que d'après son intérêt, et de n'offrir de la probité que l'apparence. Le mal d'abord fut insensible, et de temps en temps réprimé : depuis, ce fut une contagion, et comme une peste universelle. Dès lors le gouvernement changea tout-à-fait; cette administration, si juste et si modérée, devint barbare et aliéna tous les cœurs.

XI. Mais d'abord c'était l'ambition plus que l'avarice qui tourmentait les esprits ; et ce vice, après tout, exclut moins la vertu. Car la gloire, les honneurs, la puissance ne sont pas moins recherchés par les gens de bien que par les autres. La seule différence, c'est que ceux-là y tendent par le droit chemin, et que les autres, au défaut des bons moyens qui leur manquent, s'y traînent par la ruse et par l'intrigue. Mais l'avarice n'aime que l'argent, dont jamais nul sage n'a fait sa passion. L'avarice, comme imprégnée d'un poison pernicieux, efféminе le corps et l'ame la plus virile. Elle ne connaît point de bornes, elle est insatiable ; l'opulence comme l'indigence l'irritent également. Lorsque Sylla, après avoir reconquis la république par les armes, eut donné à de si beaux commencements une issue si funeste, on ne vit que rapines, brigandage ; l'un convoitait une maison, l'autre un champ ; les vainqueurs ne gardèrent ni règle, ni mesure ; il n'est point d'atrocités et de barbaries qu'ils ne se permissent contre des citoyens. Sylla, pour s'attacher l'armée qu'il commandait en

liter habuerat. Loca amœna, voluptaria, facilè in otio ferocîs militum animos molliverant. Ibi primùm insuevit exercitus populi romani amare, potare; signa, tabulas pictas, vasa cælata mirari; ea privatim ac publicè rapere; delubra deorum spoliare; sacra profanaque omnia polluere. Igitur ii milites, postquam victoriam adepti sunt, nihil reliqui victis fecêre. Quippe secundæ res sapientium animos fatigant; ne illi, corruptis moribus, victoriæ temperarent.

XII. Postquam divitiæ honori esse cœpêre, et eas gloria, imperium, potentia sequebatur; hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentiâ duci cœpit. Igitur ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia cum superbiâ invasêre: rapere, consumere; sua parvi pendere, aliena cupere; pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi neque moderati habere. Operæ pretium est, cùm domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, visere templa deorum, quæ nostri majores, religiosissumi mortales, fecêre: verùm illi delubra deorum pietate, domos suas gloriâ decorabant; neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant. At hi contra, ignavissumi homines, per summum scelus, omnia ea sociis adimere quæ fortissumi viri victores hosti-

Asie, avait, au mépris de la vieille discipline, permis au soldat beaucoup trop de plaisirs et de liberté. Ces hommes grossiers, dans l'inaction où ils restèrent, ne purent résister à toutes les délices d'un séjour aussi voluptueux. Là, pour la première fois, le soldat romain s'accoutuma aux excès du vin et de la débauche, se passionna pour les statues, pour les tableaux, pour les beaux vases, dépouillant les particuliers, les villes, les temples des Dieux, sans plus respecter le sacré que le profane. Voilà pourquoi le parti, une fois victorieux, ne laissa rien aux vaincus. En effet, la prospérité est une épreuve difficile pour le cœur même des sages: eh! comment, avec cette corruption de mœurs, eussent-ils gardé la moindre modération dans la victoire?

XII. Lorsqu'on commença à priser les richesses, qu'elles attirèrent à elles la gloire, les commandements et la puissance, le courage s'émoussa : on s'accoutuma à regarder la pauvreté comme un déshonneur; la vertu passa pour de la malveillance. A la suite de l'opulence, la cupidité, la prodigalité, l'orgueil s'emparèrent de la jeunesse; on pille, on dissipe, on prise peu ce qu'on possède; on envie le bien des autres; on prostitue l'honneur, la pudeur, toutes les lois divines et humaines: plus de règle, plus de frein. C'est une chose curieuse, après avoir considéré ces immenses palais construits à frais énormes, et qu'on prendrait pour des villes, d'aller voir ensuite les temples que nos pères, les plus religieux des hommes, avaient construits pour les Dieux. Mais nos pères avaient leur piété pour décorer ces temples, et leur gloire pour décorer leurs maisons. Ils n'ôtaient rien aux vaincus que le pouvoir de nuire; tandis que leurs lâches descendants n'ont point honte d'arracher à des alliés tout ce que nos braves ancêtres, au moment

bus reliquerant; proinde quasi injuriam facere, id demum esset imperio uti.

XIII. Nam quid ea memorem quæ, nisi iis qui vidêre, nemini credibilia sunt; à privatis compluribus subversos montes, maria constrata esse? Quibus mihi videntur ludibrio fuisse divitiæ; quippe, quas honestè habere licebat, abuti per turpitudinem properabant. Sed libido stupri, ganeæ, cæterique cultûs, non minor incesserat. Viros pati muliebria, mulieres pudicitiam in propatulo habere: vescendi caussâ, terrâ marique omnia exquirere: dormire priùs quàm somni cupido esset: non famem aut sitim, neque frigus, neque lassitudinem opperiri; sed ea omnia luxu antecapere. Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant, ad facinora incendebant: animus, imbutus malis artibus, haud facilè lubidinibus carebat; eò profusiùs omnibus modis quæstui atque sumptui deditus erat.

XIV. In tantâ tamque corruptâ civitate, Catilina, (id quod factu facillimum erat), omnium flagitiorum atque facinorum circùm se, tanquam stipatorum, catervas habebat. Nam quicumque impudicus, adulter, ganeo, manu, ventre, pene, bona patria laceraverat: quique alienum æs grande conflaverat, quo flagitium aut facinus redimeret; præterea omnes undique parricidæ, sacrilegi, convicti judiciis, aut pro factis judicium timentes; ad hoc, quos

de la victoire, avaient laissé à des ennemis; comme si, en opprimant, on prouvait sa puissance.

XIII. A quoi servirait d'ajouter ce qu'aussi bien on ne pourrait croire, à moins de l'avoir vu, que de simples citoyens ont fait disparaître des montagnes, ont comblé des bras de mer? Les insensés semblent s'être fait un jouet de leurs richesses, et ce qu'ils auraient pu conserver en vivant avec magnificence, ils se hâtaient de le prodiguer en extravagances déshonorantes. Car ils portaient la même démence dans leurs débauches, dans leurs festins, dans tous les genres de dépense. Ils en étaient venus au point, les hommes d'être les femmes des maris, les femmes d'aller tenir la place des courtisanes, de mettre à contribution, pour leur nourriture, toutes les terres et toutes les mers, de s'endormir avant que l'heure du sommeil fût venue, de ne point attendre la faim, la soif, le froid, la lassitude, d'anticiper tous les besoins par un raffinement de dissolution; et lorsque ces caprices insensés avaient dévoré leur fortune, ils ne respiraient que le crime. Une fois corrompus par des habitudes perverses, ils ne pouvaient se passer facilement de ces vaines fantaisies; ils n'en étaient que plus désordonnés dans leurs profusions comme dans leur cupidité.

XIV. Dans une aussi grande ville, et aussi corrompue, tous les vices et tous les crimes se réunirent bientôt autour de Catilina; il les avait sans cesse près de lui: ils étaient comme ses gardes. Tout homme flétri pour ses dissipations, ses adultères, ses prostitutions; qui, par ses crimes ou ses débauches; qui, à table ou au jeu, avait consumé le patrimoine de ses pères, et qui s'était chargé de dettes pour se racheter d'une bassesse ou d'un forfait; tout ce qu'il y avait dans tous les coins de l'Italie de parricides, de sacriléges, condamnés ou craignant de l'être;

manus atque lingua perjurio aut civili sanguine alebat; postremò omnes quos flagitium, egestas, conscius animus exagitabat : hi Catilinæ proxumi familiaresque erant. Quòd si quis, etiam à culpâ vacuus, in amicitiam ejus inciderat, quotidiano usu atque illecebris facilè par similisque cæteris efficiebatur. Sed maxumè adolescentium familiaritates adpetebat: eorum animi, molles et ætate fluxi, dolis haud difficulter capiebantur. Nam utì cujusque studium ex ætate flagrabat, aliis scorta præbere; aliis canes atque equos mercari; postremò neque sumptui neque modestiæ suæ parcere, dum illos obnoxios fidosque faceret. Scio fuisse nonnullos qui ita existumarent, juventutem, quæ domum Catilinæ frequentabat, parum honestè pudicitiam habuisse: sed ex aliis rebus magis, quàm quòd cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat.

XV. Jam primùm adolescens Catilina multa nefanda stupra fecerat; cum virgine nobili, cum sacerdote Vestæ, alia hujusmodi contra jus fasque. Postremò captus amore Aureliæ Orestillæ, cujus, præter formam, nihil unquam bonus laudavit; quòd ea nubere illi dubitabat, timens privignum adultum ætate; pro certo creditur, necato filio, vacuam domum scelestis nuptiis fecisse. Quæ quidem res mihi in primis videtur caussa fuisse facinoris maturandi. Namque animus impurus, diis hominibusque infestus, neque vigiliis, neque quietibus sedari

ceux qu'une langue parjure et une main homicide nourrissaient de la fortune et du sang des citoyens; enfin tous ceux que poursuivaient la misère, l'infamie ou le remords d'un crime, tous ceux-là étaient les amis et la société intime de Catilina. Que si par hasard quelqu'un, jusqu'alors innocent, s'était laissé aller à son amitié, son commerce habituel et ses séductions ne tardaient pas à le rendre semblable aux autres. C'étaient surtout les hommes de la première jeunesse dont il s'attachait à gagner l'affection. Ces ames molles, et que leur inexpérience rend si faciles, se laissaient prendre sans peine à ses piéges. Selon les goûts où l'ardeur de l'âge les emportait, il fournissait aux uns des maîtresses, achetait pour les autres des chiens et des chevaux : enfin, pour les captiver et les assujétir, il n'épargnait ni l'or, ni les complaisances de plus d'un genre. Ce n'est pas pourtant qu'on ait jamais eu la preuve complète que les jeunes gens qui fréquentaient la maison de Catilina se livrassent à ces honteux excès, comme quelques uns en ont été persuadés, mais leurs autres crimes contribuèrent à accréditer de tels soupçons.

XV. D'abord Catilina, dès son premier âge, s'était annoncé par des dissolutions monstrueuses : il avait corrompu une jeune vierge patricienne, puis une vestale, et il avait fait plusieurs actions pareilles, toutes plus coupables les unes que les autres. Pour dernier trait, s'étant pris d'amour pour Aurélia Orestilla, dont jamais nul homme honnête n'a pu louer que la beauté, comme elle hésitait à l'épouser, à cause d'un fils déjà grand qu'il avait du premier lit, Catilina fit périr ce fils, son propre fils (le fait ne passe pas pour douteux), et il s'ouvrit ainsi les voies à cet exécrable mariage. Je ne doute pas même que ce n'ait été une des principales raisons qui lui firent précipiter son entreprise. Depuis ce crime affreux, qui le rendait l'horreur

poterat; ita conscientia mentem excitam vexabat! Igitur colos ei exsanguis, fœdi oculi; citus modò, modò tardus incessus, prorsùs in facie vultuque vecordia inerat.

XVI. Sed juventutem, quam, ut supra diximus, inlexerat, multis modis mala facinora edocebat. Ex illis testes signatoresque falsos commodare; fidem, fortunas, pericula vilia habere. Post ubi eorum famam atque pudorem adtriverat, majora alia imperabat. Si caussa peccandi in præsens minùs suppetebat; nihilominùs insontes, sicuti sontes, circumvenire, jugulare: scilicet, ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuitò potiùs malus atque crudelis erat. His amicis, sociisque confisus Catilina, simul quòd æs alienum per omnîs terras ingens erat; et quòd plerique Sullani milites largiùs suo usi rapinarum et victoriæ veteris memores, civile bellum exoptabant; opprimundæ reipublicæ consilium cœpit. In Italià nullus exercitus; Cn. Pompeius in extremis terris bellum gerebat; ipsi consulatum petundi magna spes; senatus nihil sanè intentus; tutæ tranquillæque res omnes: sed ea prorsùs opportuna Catilinæ.

des Dieux et des hommes, il ne pouvait trouver un seul instant du jour et de la nuit pour respirer; tant sa conscience était pour ce cœur bourrelé une effroyable torture ! Aussi avait-il le visage d'une pâleur extrême ; ses regards étaient hideux ; sa démarche, tantôt lente, tantôt brusque et précipitée; tout son air, tout son extérieur annonçait le trouble dont son ame était agitée.

XVI. Lorsque par tous les moyens que j'ai rapportés, il avait su gagner le cœur de ses jeunes gens, il avait mille manières de les former au crime. Dans le nombre il en prêtait pour faire de fausses dépositions, de fausses signatures; il leur parlait de son mépris pour la bonne foi, pour la considération (6), pour la vie. Lorsqu'il avait bien miné leur réputation et leur honneur, il leur commandait des choses plus importantes. S'il n'y avait pas dans le moment de crime pressant à commettre, il ne les tenait pas moins en haleine; il leur faisait tromper, assassiner les indifférents comme ses ennemis. Dans la crainte que leur courage, que leur main ne s'engourdît dans l'inaction, il préférait d'être méchant et cruel gratuitement. Avec de tels hommes pour amis et pour associés, sachant d'ailleurs qu'il n'y avait pas un coin de l'empire où les citoyens ne fussent écrasés de dettes, et que la plupart des soldats de Sylla, trop prodigues de leur opulence, se ressouvenant de leur ancienne victoire et de leurs anciennes rapines, ne soupiraient qu'après la guerre civile, Catilina, plein de confiance, arrêta son projet d'asservir la république. Point de troupes en Italie; Pompée faisait la guerre aux extrémités de l'empire. Il avait, lui, de grandes espérances d'être consul : pas la moindre défiance dans le sénat; partout une tranquillité, une sécurité entières; les circonstances étaient des plus favorables pour Catilina.

XVII. Igitur circiter Kal. Junias, L. Cæsare et C. Figulo coss. primò singulos adpellare: hortari alios; alios tentare; opes suas, imparatam rempublicam, magna præmia conjurationis docere. Ubi satis explorata sunt quæ voluit, in unum omnîs convocat, quibus maxuma necessitudo et plurimùm audaciæ inerat. Eò convenêre senatorii ordinis P. Lentulus Sura, P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Cethegus, P. et Serv. Sullæ Servii filii, L. Vargunteius, Q. Annius, M. Porcius Læca, L. Bestia, Q. Curius; præterea ex equestri ordine, M. Fulvius Nobilior, L. Statilius, P. Gabinius Capito, C. Cornelius, ad hoc, multi ex coloniis et municipiis, domi nobiles. Erant præterea complures paulo occultiùs consilii hujusce participes nobiles, quos magis dominationis spes hortabatur, quam inopia aut alia necessitudo. Cæterùm juventus pleraque, sed maxumè nobilium, Catilinæ inceptis favebat: quibus in otio vel magnificè, vel molliter vivere copia erat, incerta pro certis, bellum quàm pacem malebant. Fuêre item eâ tempestate qui crederent, M. Licinium Crassum non ignarum ejus consilii fuisse; quia Cn. Pompejus, invisus ipsi, magnum exercitum ductabat, cujusvis opes voluisse contra illius potentiam crescere; simul confisum, si conjuratio valuisset, facilè apud illos principem se fore. Sed antea item conjuravêre pauci in quibus Catilina: de quo quàm verissumè potero dicam.

XVII. Ce fut vers les calendes de juin (1er. juin), sous le consulat de Lucius Cæsar et de Caïus Figulus qu'il commença à préparer l'exécution de son dessein. D'abord il s'adresse à chacun en particulier; il exhorte les uns, il sonde les autres; il leur montre toutes ses ressources, la république sans défense, de grandes récompenses pour prix du succès. Quand il eut bien reconnu ce qu'il lui importait de reconnaître, il rassemble dans un même lieu tous ceux dont lui répondaient leur audace et l'embarras de leurs affaires. C'était dans les sénateurs Lentulus-Sura (7), Autronius (8), Longinus (9), Céthégus (10), les deux Sylla (11), Publius et Servius, tous deux fils d'un autre Servius; c'étaient Varguntéïus, Annius, Læca (12), Bestia (13), Curius; et dans l'ordre équestre, Fulvius Nobilior, Statilius, Gabinius (14), Caïus Cornélius (15), sans compter une foule de citoyens de différentes villes d'Italie, tous des premières familles de leur pays. Il y en avait encore un grand nombre d'autres à qui on ne s'était ouvert qu'avec quelque réserve; c'étaient ceux que l'espérance de la domination détermina plutôt que la misère et le désespoir. Au reste, la plupart des jeunes gens, surtout parmi les nobles, favorisaient les desseins de Catilina. Il ne tenait qu'à eux de vivre tranquillement au sein des grandeurs ou des plaisirs à leur gré; et ils voulaient changer un état assuré contre des espérances, la paix contre la guerre. On a cru aussi dans le temps que Crassus n'avait point ignoré l'entreprise; que jaloux de ce que Pompée commandait alors une grande armée, il avait été bien aise de voir s'élever une puissance, quelle qu'elle fût, pour contrebalancer celle d'un rival odieux, se flattant bien après tout que, si la conjuration réussissait, il lui serait facile d'en devenir le chef. Il s'était déjà tramé auparavant

XVIII. L. Tullo, M. Lepido coss. P. Autronius et P. Sulla, designati consules, legibus ambitûs interrogati, pœnas dederant. Post paulo Catilina, pecuniarum repetundarum reus, prohibitus erat petere consulatum; quòd intra legitimos dies profiteri nequiverit. Erat eodem tempore Cneius Piso, adolescens nobilis, summæ audaciæ, egens, factiosus, quem ad perturbandam rempublicam inopia atque mali mores stimulabant. Cum hoc Catilina et Autronius, circiter Nonas Decembris consilio communicato, parabant in Capitolio Kalendis Januariis Lucium Cottam et Lucium Torquatum consules interficere; ipsi, fascibus correptis, Pisonem cum exercitu ad obtinendas duas Hispanias mittere. Eâ re cognitâ, rursus in Nonas Februarii consilium cædis transtulerant; jam tum non consulibus modò, sed plerisque senatoribus, perniciem machinabantur: quod ni Catilina maturasset pro curiâ signum sociis dare, eo die post conditam urbem Romam pessumum facinus patratum foret; quia nondum frequentes armati convenerant, ea res consilium diremit.

une autre conjuration, mais où il n'était entré que peu de personnes, et dans le nombre, toujours Catilina. Je mettrai, dans ce que je vais en dire, le plus d'impartialité que je pourrai.

XVIII. Sous le consulat de Tullus (*a*) et de Lépide (l'an de Rome 686), P. Autronius et P. Sylla, consuls désignés, convaincus de brigue, avaient subi la peine (16) que les lois infligent. Peu de temps après, Catilina fut accusé de concussions (17); ce qui l'avait exclu du consulat, faute d'avoir pu se mettre sur les rangs dans les termes (*b*) prescrits par la loi. Il y avait dans le même temps un Cnéius Pison, jeune noble, d'une audace forcenée, perdu de dettes, esprit factieux, qui ne cherchait qu'à bouleverser l'état, et qui n'y était que trop excité par le délabrement de sa fortune, ainsi que par la perversité de son caractère. Ce fut sur lui qu'Autronius et Catilina jetèrent les yeux; ils ne lui communiquèrent leur dessein que vers les nones de décembre (le 5 décembre), et aux calendes de janvier (le 1er. janvier), ils se proposaient d'assassiner au Capitole les deux consuls Lucius Cotta et Lucius Torquatus (18). Ils devaient prendre les faisceaux, et envoyer Pison avec une armée pour s'emparer des deux Espagnes. Le complot ayant transpiré, ils en avaient remis l'exécution aux nones (5 février) de février; mais alors ce n'étaient plus seulement les consuls, c'était presque le corps entier du sénat dont ils projetaient le massacre. Que si Catilina, qui devait se tenir à l'entrée de la salle, n'eût mis de la précipitation à donner le signal aux conjurés, ce jour-là eût vu consommer le plus affreux des crimes qui se fussent commis depuis la fondation de Rome.

(*a*) Marcus Æmilius Lepidus, et Lucius Volentius Tullus.

(*b*) Au moins vingt-sept jours avant les élections.

XIX. Postea Piso in citeriorem Hispaniam quæstor pro prætore missus est, adnitente Crasso, quòd eum infestum inimicum Cn. Pompeio cognoverat. Neque tamen senatus provinciam invitus dederat : quippe fœdum hominem à republicâ procul abesse volebat ; simul quia boni complures præsidium in eo putabant, et jam tum potentia Cn. Pompeii formidolosa erat. Sed is Piso, in provinciam, ab equitibus Hispanis quos in exercitu ductabat, iter faciens, occisus est. Sunt qui ita dicant, imperia ejus injusta, superba, crudelia, barbaros nequivisse pati : alii autem, equites illos, Cn. Pompeii veteres fidosque clientes, voluntate ejus Pisonem adgressos ; nunquam Hispanos præterea tale facinus fecisse, sed imperia sæva multa antea perpessos. Nos eam rem in medio relinquemus ; de superiori conjuratione satis dictum.

XX. Catilina, ubi eos quos paulo ante memoravi, convenisse videt ; tametsi cum singulis multa sæpè egerat, tamen in rem fore credens universos adpellare et cohortari, in abditam partem ædium secessit, atque ibi, omnibus arbitris procul amotis, orationem hujuscemodi habuit : « Ni virtus fidesque vestra » spectata mihi forent, nequidquam opportuna res » cecidisset ; spes magna, dominatio in manibus

Comme les conjurés n'avaient pu encore avoir le temps de s'armer et de se rassembler en forces, l'entreprise échoua.

XIX. Depuis, ce Pison, simple questeur, fut envoyé avec le titre de propréteur dans l'Espagne citérieure (*a*), à la sollicitation de Crassus qui connaissait toute la haine de Pison contre Pompée. Il est vrai aussi que le sénat n'avait point eu d'éloignement à lui accorder ce gouvernement ; on était bien aise d'écarter des affaires publiques un si méchant homme. D'ailleurs, de bons citoyens, et en assez grand nombre, se flattaient de l'idée qu'ils pourraient l'opposer à Pompée, dont le pouvoir commençait dès lors à donner de l'ombrage. Mais Pison fut tué en voyageant dans sa province, par des cavaliers espagnols de son armée. Les uns disent que ce fut en haine de ses duretés, de son orgueil et de ses injustices qu'il avait été impossible aux barbares de supporter ; d'autres, que les cavaliers espagnols avaient commis ce meurtre à l'instigation de Pompée, dont ils étaient d'anciens et de fidèles clients : que les Espagnols jusqu'alors ne s'étaient jamais portés à de pareils excès ; que cependant ils avaient eu à essuyer plus d'un gouvernement tyrannique. Pour moi, je ne déciderai rien : en voilà assez sur cette première conjuration.

XX. Lorsque Catilina vit rassemblés tous ceux dont je viens de parler, quoiqu'il eût traité plus d'une fois avec chacun en particulier, il n'en crut pas moins utile de leur faire à tous une exhortation générale : il se retire avec eux dans la partie la plus secrète de sa maison, et, après avoir écarté tous les témoins, il leur tint ce discours : « Si je n'avais l'assurance

(*a*) Elle comprenait ce qu'on nomme aujourd'hui la Galice, les Asturies, la Biscaye, la Catalogne, le royaume de Léon, de Navarre, d'Arragon, de Valence, de Murcie, et la plus grande partie des deux Castilles.

» frustra fuissent ; neque ego per ignaviam aut vana » ingenia, incerta pro certis captarem. Sed, quia » multis et magnis tempestatibus vos cognovi fortes, » fidosque mihi, eo animus ausus est maxumum » atque pulcherrumum facinus incipere : simul quia » vobis eadem, quæ mihi, bona malaque esse in- » tellexi ; nam idem velle atque idem nolle, ea de- » mum firma amicitia est. Sed ego quæ mente agitavi » omnes jam antea diversi audistis ; ceterùm mihi » in dies magis animus accenditur, cùm considero » quæ conditio vitæ futura sit, nisi nosmet ipsos » vindicamus in libertatem. Nam postquam respu- » blica in paucorum potentium jus atque ditionem » concessit ; semper illis reges, tetrarchæ vectigales » esse ; populi, nationes stipendia pendere : ceteri » omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles, » vulgus fuimus, sine gratiâ, sine auctoritate, his » obnoxii quibus, si respublica valeret, formidini » essemus : itaque omnis gratia, potentia, honos, » divitiæ apud illos sunt aut ubi illi volunt ; nobis » reliquêre pericula, repulsas, judicia, egestatem. » Quæ quousque tandem patiemini, fortissumi viri ? » Nonne emori per virtutem præstat, quàm vitam

» de votre courage et de votre fidélité, braves amis, j'aurais » laissé perdre la belle occasion qui se présente : tout cet es- » poir d'une grande fortune qui est dans nos mains ne m'eût » point séduit, et je me fusse bien gardé, avec des cœurs lâches » ou des esprits légers, de sacrifier le présent que nous possé- » dons à un avenir incertain. Mais comme j'ai vingt fois, dans » les plus violents orages, éprouvé votre attachement et votre » fermeté, c'est là ce qui m'enhardit à vous proposer cette grande » et glorieuse entreprise. D'ailleurs j'ai vu que mes malheurs, » que mes prospérités en étaient pour vous ; et quand on s'ac- » corde ainsi dans ses désirs ou dans ses craintes, on peut comp- » ter d'avance sur d'immuables amitiés. Il n'est aucun de vous » que je n'aie instruit séparément de mes projets. Au reste, » de jour en jour mon courage s'enflamme, quand je songe au » sort qui nous menace, si nous ne travaillons de nos mains à » notre liberté. Depuis qu'un (19) petit nombre de grands dis- » pose de la république en souverain, c'est pour eux seuls » que les rois et les (20) tétrarques sont nos tributaires, c'est » pour eux seuls que l'impôt se lève sur nos provinces, sur » nos sujets ; et nous autres, tous tant que nous sommes, » qui les valons bien pour le talent, pour le courage, pour la » naissance, nous sommes traités (21) comme la plus ignoble » populace ; on nous laisse sans crédit, sans considération ; » ceux que nous ferions trembler, s'il y avait encore une ré- » publique, nous tiennent à leurs pieds. Honneurs, crédit, ri- » chesses, puissance, tout est pour eux ou pour leurs amis ; » les accusations, les exclusions, les condamnations, la pau- » vreté sont pour nous. Jusques à quand endurerez-vous donc » ces indignités ? Ne vaudrait-il pas mieux cent fois mourir » par son courage, que de traîner honteusement une misérable

» miseram atque inhonestam, ubi alienæ superbiæ
» ludibrio fueris, per dedecus amittere?

» XXI. Verùm enimvero, prô deûm atque ho-
» minum fidem! victoria in manu nobis est : viget
» ætas, animus valet; contra illis, annis atque divi-
» tiis, omnia consenuerunt. Tantummodo incœpto
» opus est, cetera res expediet. Etenim quis morta-
» lium, cui virile ingenium inest, tolerare potest,
» illis divitias superare, quas profundant in ex-
» struendo mari et montibus coæquandis; nobis rem
» familiarem etiam ad necessaria deesse? illos binas
» aut ampliùs domos continuare; nobis larem fa-
» miliarem nusquam ullum esse? Cùm tabulas, signa,
» toreumata emunt, nova diruunt, alia ædificant,
» postremò omnibus modis pecuniam trahunt,
» vexant; tamen summâ lubidine divitias vincere
» nequeunt : at nobis est domi inopia, foris æs
» alienum; mala res, spes multo asperior. Denique
» quid reliqui habemus, præter miseram animam?
» Quin igitur expergiscimini? En illa, illa quam
» sæpè optastis, libertas, præterea divitiæ, decus,
» gloria in oculis sita sunt : Fortuna ea omnia victo-
» ribus præmia posuit. Res, tempus, pericula, eges-
» tas, belli spolia magnifica, magis quàm oratio mea

» vie, et finir par la perdre après avoir servi de jouet à leur » insolence ?

» XXI. Mais qu'ai-je dit ? En sommes-nous là, grands » Dieux ! La victoire est dans nos mains; nous avons toute » la force de l'âge, toute l'énergie de l'ame; dans nos ennemis, » au contraire, les années et les richesses ont énervé toute vi- » gueur. Il ne s'agit que de commencer ; le reste viendra de » soi-même. Eh ! qui, portant en soi le cœur d'un homme, » peut voir sans indignation qu'ils regorgent de trésors, pour » les prodiguer follement à bâtir dans la mer , à raser des » montagnes, et que nous, nous ne possédions pas même le » nécessaire ; qu'ils élèvent chacun deux palais, et plus, à la » suite l'un de l'autre, et que nous, nous ne possédions pas » un gîte où nous réfugier ? On les voit acheter des tableaux, » des statues, des vases, jeter à bas des édifices tout neufs, » en construire de nouveaux ; enfin, dissiper, tourmenter de » toutes les manières leur fortune, et toutefois l'excès de leurs » caprices ne peut trouver le terme de leurs richesses ; et notre » partage, à nous, c'est misère au dedans, dettes au dehors, » une situation affreuse dans le présent, plus affreuse dans l'a- » venir ! Car enfin, que nous reste-t-il, sinon le misérable » souffle qui nous anime ? Que tardez-vous donc à sortir de » votre assoupissement ? Voilà, voilà cette liberté, l'objet de » tous vos vœux ; voilà de plus les richesses, la gloire, les dis- » tinctions. Elles sont devant vous : la fortune a toujours fait » de ces biens le prix du vainqueur. Et au défaut de mes dis- » cours, la chose elle-même, l'occasion si propice, les accu- » sations qui vous menacent, l'indigence qui vous presse, les » magnifiques dépouilles que la guerre vous promet, tout ne » doit-il pas vous être un puissant encouragement ? Vous me

» vos hortentur. Vel imperatore vel milite me uti-
» mini ; neque animus neque corpus à vobis aberit.
» Hæc ipsa, ut spero, vobiscum unà consul agam ;
» nisi fortè animus fallit, et vos servire magis quàm
» imperare parati estis. »

XXII. Postquam accepêre ea homines, quibus mala abundè omnia erant, sed neque res, neque spes bona ulla : tametsi illis quieta movere magna merces videbatur ; tamen postulare plerique utì proponeret, quæ conditio belli foret ; quæ præmia armis peterent ; quid ubique opis aut spei haberent. Tum Catilina polliceri tabulas novas, proscriptionem locupletium, magistratus, sacerdotia, rapinas, alia omnia quæ bellum, atque lubido victorum fert : præterea esse in Hispaniâ citeriore Pisonem, in Mauritaniâ cum exercitu P. Sitium Nucerinum, consilii sui participes : petere consulatum C. Antonium, quem sibi collegam fore speraret, hominem et familiarem et omnibus necessitudinibus circumventum ; cum eo se consulem initium agendi facturum. Ad hoc, maledictis increpabat omnîs bonos ; suorum unumquemque nominans, laudare ; admonere alium egestatis, alium cupiditatis suæ, complures periculi aut ignominiæ, multos victoriæ Sullanæ, quibus, ea prædæ fuerat. Postquam omnium animos alacrîs videt, cohortatus ut petitionem suam curæ haberent, conventum dimisit.

» prendrez pour général ou pour soldat, à votre gré: ni ma » tête, ni mon bras ne vous manqueront au besoin. Voilà mes » projets, braves amis; et consul dans peu, je me flatte dans » peu de les exécuter avec vous, à moins que mon jugement » ne me trompe, et que je n'aie trouvé des cœurs qui préfè- » rent l'esclavage à l'honneur de commander. »

XXII. Quoique ce discours dût plaire à des hommes abondamment pourvus de vices, du reste sans fortune, sans ressource honnête, et que ce fût déjà un grand bien pour eux de pouvoir faire beaucoup de mal, la plupart toutefois voulurent, avant de s'engager, savoir les conditions qu'on leur ferait, leurs récompenses après la victoire, les forces et les ressources du parti. Catilina leur promit des magistratures, des sacerdoces, l'abolition des dettes, la proscription des riches, le pillage, enfin tout ce que donnent la guerre et l'abus de la victoire. Il leur dit qu'il pouvait compter sur Pison dans l'Espagne citérieure, sur Nucérinus (22) en Mauritanie, tous deux à la tête d'une armée, tous deux intéressés dans son projet; que Caïus Antonius (*a*) demandait le consulat, et probablement l'obtiendrait; que c'était un homme que lui assuraient et leur amitié intime, et tous les embarras dont il était enveloppé; que tous deux consuls, il commencerait à agir. Il ajoutait à cela des invectives contre tous les gens de bien, des éloges de ses amis, en les nommant chacun par leur nom. Il faisait ressouvenir l'un de sa détresse, l'autre de sa passion; ceux-ci, des condamnations qu'ils avaient à craindre, ou qu'ils avaient essuyées; un grand nombre, de la victoire de Sylla, et de tout le butin qu'elle leur avait produit. Lorsqu'il les voit tous pleins d'ar-

---

(*a*) Oncle du triumvir.

XXIII. Fuêre eâ tempestate qui dicerent, Catilinam, oratione habitâ, cùm ad jusjurandum populares sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem vino permixtum in pateris circumtulisse: inde, cùm post exsecrationem omnes degustavissent, sicuti in solemnibus sacris fieri consuevit, aperuisse consilium suum; atque eò dictitare fecisse, quò inter se magis fidi forent, alius alii tanti facinoris conscii. Nonnulli ficta hæc, et multa præterea, existumabant ab iis qui Ciceronis invidiam, quæ postea orta est, leniri credebant atrocitate sceleris eorum qui pœnas dederant. Nobis ea res pro magnitudine parum comperta est.

XXIV. Sed in eâ conjuratione fuit Q. Curius, natus haud obscuro loco, flagitiis atque facinoribus coopertus, quem censores senatu probri gratiâ amoverant. Huic homini non minor vanitas inerat quam audacia; neque reticere quæ audierat, neque suamet ipse scelera occultare, prorsùs neque dicere neque facere quidquam pensi habebat. Erat ei cum Fulviâ, muliere nobili, stupri vetus consuetudo, cui cùm minùs gratus esset, quòd inopiâ minùs largiri poterat; repentè glorians, maria montesque polliceri cœpit, minari interdum ferro nisi obnoxia foret; postremò ferociùs agitare quam solitus erat. At Fulvia, insolentiæ Curii caussâ cognitâ, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit; sed sublato auc-

deur, il leur recommande d'appuyer fortement sa demande du consulat, et il rompt l'assemblée.

XXIII. On a dit dans le temps, qu'après son discours, Catilina, voulant lier les conjurés par un serment, avait présenté à chacun des coupes où l'on avait versé du sang humain dans du vin; qu'après s'être dévoués aux dieux infernaux, ils y goûtèrent tous de la manière qui se pratique dans les sacrifices solennels; que ce fut alors qu'il leur développa ses desseins; que sa politique avait été de s'assurer de leur foi par la complicité d'un si grand forfait. Quelques uns prétendent que ce trait, ainsi que beaucoup d'autres, a été controuvé par les partisans de Cicéron, qui croyaient pouvoir adoucir la haine qui depuis s'éleva contre lui, en exagérant l'énormité du crime de ceux qu'il avait fait punir. Quant à moi, je n'ai point trouvé le fait assez prouvé pour son atrocité.

XXIV. Dans cette conjuration se trouvait Quintus Curius, homme qui n'était pas sans naissance (23), mais couvert de crimes et d'opprobre; les censeurs l'avaient rayé du sénat pour ses infamies. Cet homme n'avait pas moins d'inconsidération que d'audace. Il ne pouvait taire ce qu'on lui avait confié, pas même cacher ses propres crimes; il se permettait de tout dire comme de tout faire. Il avait une ancienne habitude de débauche avec une femme noble, nommée Fulvie, dont les complaisances se refroidissaient depuis quelque temps, parce que le dérangement de sa fortune ne lui permettait plus les mêmes largesses. Tout à coup, d'un air triomphant, il se mit à lui faire les plus magnifiques promesses; quelquefois il la menaçait de la poignarder, si elle ne se soumettait à ses désirs: enfin, dans toute sa conduite il y avait un changement extraordinaire. Fulvie, lorsqu'elle en eut appris la cause,

tore, de Catilinæ conjuratione, quæ, quoque modo audierat, compluribus narravit. Ea res in primis studia hominum accendit ad consulatum mandandum M. Tullio Ciceroni : namque antea pleraque Nobilitas invidiâ æstuabat, et quasi pollui consulatum credebant, si eum, quamvis egregius, homo novus adeptus foret; sed, ubi periculum advenit, invidia atque superbia post fuêre.

XXV. Igitur, comitiis habitis, consules declarantur M. Tullius et C. Antonius. Quod factum primò populares conjurationis concusserat. Neque tamen Catilinæ furor minuebatur : sed in dies plura agitare; arma per Italiam locis opportunis parare; pecuniam, suâ aut amicorum fide sumptam mutuam, Fæsulas ad Mallium quemdam portare, qui postea princeps fuit belli faciundi. Eâ tempestate plurimos cujusque generis homines adscivisse sibi dicitur : mulieres etiam aliquot, quæ primò ingentîs sumptus stupro corporis toleraverant; post, ubi ætas tantummodo quæstui neque luxuriæ modum fecerat, æs alienum grande conflaverant. Per eas se Catilina credebat posse servitia urbana sollicitare, urbem incendere, viros earum vel adjungere sibi vel interficere.

XXVI. Sed in his erat Sempronia, quæ multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat. Hæc mulier genere atque formâ, præterea viro atque liberis

ne garda point le secret sur le péril imminent que courait la république. Elle s'abstint seulement de nommer l'auteur de cette révélation; mais elle dit à beaucoup de personnes ce qu'elle savait de la conjuration de Catilina, et comment elle le savait. Ce fut surtout cette alarme qui, échauffant pour Cicéron le zèle de tous les citoyens, le fit nommer consul. Dans tout autre moment un pareil choix eût révolté l'orgueil des nobles. Un homme nouveau, avec les talents même les plus extraordinaires, leur paraissait souiller en quelque sorte le consulat. Mais l'approche du péril fit taire l'orgueil et l'envie.

XXV. Les suffrages recueillis, Cicéron est donc proclamé consul avec Antonius (24). Ce contretemps avait d'abord jeté le découragement parmi les conjurés, mais sans ralentir les projets coupables de Catilina. Au contraire, il en formait de nouveaux chaque jour. Il fait de grands amas d'armes en différents endroits de l'Italie; il épuise son crédit et celui de ses amis pour emprunter; il fait porter l'argent dans Fésule (*a*) à un certain Mallius (25), qui depuis fut le premier à commencer la guerre. Ce fut dans ce temps-là, dit-on, qu'il s'associa des hommes de toute espèce, quelques femmes même, qui dans leur jeunesse avaient soutenu leurs folles dépenses par le trafic de leur beauté, et qui ensuite, lorsque l'âge était venu diminuer leurs ressources et non leur luxe, avaient contracté des dettes énormes. Ces femmes devaient servir à Catilina d'émissaires pour corrompre les esclaves, mettre le feu à la ville, lui gagner leurs maris ou s'en défaire.

XXVI. Dans le nombre se trouvait Sempronia, femme qui s'était signalée plus d'une fois par des crimes d'une hardiesse

(*a*) Fiesoli, à deux lieues de Florence.

satis fortunata fuit : litteris Græcis et Latinis docta ; psallere et saltare elegantiùs quàm necesse est probæ, multa alia quæ instrumenta luxuriæ sunt ; sed ei cariora semper omnia quàm decus atque pudicitia fuit. Pecuniæ an famæ minùs parceret, haud facilè discerneres ; lubidine sic accensa, ut sæpiùs peteret viros quàm peteretur. Sed ea sæpè antehac fidem prodiderat, creditum abjuraverat, cædis conscia fuerat ; luxuriâ atque inopiâ præceps abierat. Verùm ingenium ejus haud absurdum : posse versus facere ; jocum movere ; sermone uti, vel modesto, vel molli, vel procaci ; prorsùs multæ facetiæ multusque lepos inerat.

XXVII. His rebus comparatis, Catilina nihilominùs in proxumum annum consulatum petebat ; sperans, si designatus foret, facilè se ex voluntate Antonio usurum. Neque interea quietus erat, sed omnibus modis insidias parabat Ciceroni ; neque illi tamen ad cavendum dolus aut astutiæ deerant. Namque à principio consulatûs sui, multa pollicendo per Fulviam, effecerat ut Q. Curius, de quo paulo ante memoravi, consilia Catilinæ sibi proderet ; ad hoc collegam suum Antonium, pactione provinciæ,

virile. Sempronia, du côté de la naissance et de la figure, puis du côté de son mari et de ses enfants, n'avait qu'à se louer de la fortune (*a*). Elle parlait la langue des Grecs aussi facilement (*b*) que la sienne; elle jouait de la lyre et dansait mieux qu'il ne convient à une femme honnête; elle avait beaucoup de ces talents qui trop souvent sont les instruments du vice. Aussi la décence et l'honneur furent toujours le dernier de ses soins. Il n'eût pas été facile de juger ce qu'elle prodiguait avec le moins de ménagement de sa fortune ou de sa réputation. Trop souvent l'ardeur de ses désirs ne lui permettait pas d'attendre ceux des hommes. Avant la conjuration elle avait déjà trahi des engagements, nié des dépôts, trempé dans des assassinats. L'excès de ses prodigalités et de son dérangement l'avait précipitée de crime en crime. Mais elle avait un esprit aimable. Elle faisait facilement des vers, maniait finement la plaisanterie. Sa conversation se pliait à tous les tons de la modestie, de la sensibilité, du libertinage. A vrai dire, elle avait une grâce et un charme inexprimables.

XXVII. Catilina ne se bornant point aux mesures qu'il avait prises, briguait le consulat pour l'année suivante, persuadé que, s'il était désigné consul, il lui serait facile de faire d'Antonius ce qu'il voudrait; et en attendant il ne restait point dans l'inaction. Il mettait tout en œuvre pour se défaire de Cicéron; celui-ci, pour se défendre, ne dédaignait pas non plus la ruse et l'artifice. Dès le commencement de son consulat, il avait fait faire par Fulvie des offres magnifiques à ce Curius dont je viens de parler, et il avait obtenu qu'il l'informerait de

---

(*a*) Voyez les notes sur la guerre de Jugurtha.

(*b*) *Atque*, sous-entendu *æquè*.

perpulerat ne contra rempublicam sentiret; circùm se præsidia amicorum atque clientium occultè habebat. Postquam dies comitiorum venit, et Catilinæ neque petitio neque insidiæ quas consulibus in campo fecerat prosperè cessêre, constituit bellum facere et extrema omnia experiri; quoniam quæ occultè tentaverat, aspera, fœdaque evenerant.

XXVIII. Igitur C. Mallium Fæsulas, atque in eam partem Etruriæ; Septimium quemdam Camertem, in agrum Picenum; C. Julium in Apuliam dimisit; præterea alium aliò, quem ubique opportunum sibi fore credebat. Interea Romæ multa simul moliri; consuli insidias tendere; parare incendia; opportuna loca armatis hominibus obsidere; ipse cum telo esse; item alios jubere, hortari, utì semper intenti paratique essent; dies noctesque festinare; vigilare, neque insomniis neque labore fatigari. Postremò, ubi multa agitanti nihil procedit, rursus intempestâ nocte conjurationis principes convocat per M. Porcium Læcam: ibique multa de ignaviâ eorum questus, docet se Mallium præmisisse ad eam multitudinem quam ad capiunda arma paraverat; item alios in alia loca opportuna, qui initium belli

toutes les résolutions de Catilina. Il s'était assuré encore, par la promesse d'un gouvernement, que son collégue Antonius ne prendrait point parti contre la république. Il ne marchait qu'avec une escorte de ses amis et de ses clients qui veillaient sur sa personne sans affectation. Lorsque le jour des comices fut venu, que Catilina eut échoué à la fois et dans la demande du consulat, et dans ses projets contre la vie de Cicéron, il se décida à faire la guerre, et à pousser les choses à l'extrême, puisque toutes les tentatives secrètes n'avaient tourné qu'à sa confusion.

XXVIII. Il envoie Mallius s'assurer de Fésule et de la partie de l'Étrurie qui l'avoisine. Un certain Septimius de Camère fut dépêché dans le Picentin (*a*), Caïus Julius (*b*) dans l'Apulie (*c*), d'autres dans différents endroits où il les jugeait utiles à ses desseins. Pendant ce temps, il se donnait mille mouvements dans Rome pour faire assassiner Cicéron, pour disposer l'embrasement, pour placer dans les postes avantageux des hommes armés; lui-même ne sortait jamais sans armes: ce qu'il recommandait également à tous ses compagnons; il les exhortait à se tenir sur leurs gardes, à être toujours prêts; il passait les jours et les nuits à courir, à veiller; ni fatigues, ni insomnies ne pouvaient l'abattre. Enfin voyant qu'avec tous ces soins rien n'avançait, il convoque de nouveau les principaux conjurés. Ils se trouvent bien avant dans la nuit chez Læca; et là, après s'être plaint de leur lâche inaction, il leur apprend tout ce qu'il a fait; que Mallius avait déjà pris les de-

---

(*a*) Aujourd'hui la Marche d'Ancône.

(*b*) Malgré la conformité de ce nom, ce Caïus Julius, personnage très obscur, n'appartenait nullement à la famille patricienne des Jules.

(*c*) Aujourd'hui la Pouille.

facerent; seque ad exercitum proficisci cupere, si priùs Ciceronem oppressisset; eum suis consiliis multùm officere.

XXIX. Igitur perterritis ac dubitantibus ceteris, C. Cornelius, eques romanus, operam suam pollicitus, et cum eo L. Vargunteius senator, constituêre eâ nocte paulo post, cum armatis hominibus, sicuti salutatum, introire ad Ciceronem, ac de improviso domi suæ imparatum confodere. Curius, ubi intelligit quantum periculum consuli inpendeat, properè per Fulviam Ciceroni dolum qui parabatur enunciat. Ita illi, januâ prohibiti, tantum facinus frustra susceperant. Interea Mallius in Etruriâ plebem sollicitare, egestate simul ac dolore injuriæ novarum rerum cupidam, quòd Sullæ dominatione agros bonaque omnia amiserat; præterea latrones cujusque generis, quorum in eâ regione magna copia erat, nonnullos ex Sullanis colonis, quibus lubido atque luxuria ex magnis rapinis nihil reliqui fecerant.

XXX. Ea cùm Ciceroni nunciarentur, ancipiti malo permotus, quòd neque urbem ab insidiis privato consilio longiùs tueri poterat; neque, exercitus Mallii quantus aut quo consilio foret, satis compertum habebat: rem ad senatum refert, jam antea volgi rumoribus exagitatam. Itaque, quod plerumque in atroci negotio solet, senatus decrevit,

vants ; qu'il l'avait envoyé armer toute cette multitude qu'il avait disposée à la révolte ; que d'autres s'étaient également rendus dans différents lieux pour commencer la guerre ; qu'il n'aspirait qu'au moment d'aller se mettre à la tête de son armée ; mais qu'il aurait voulu auparavant être délivré de Cicéron ; que cet homme était un grand obstacle à ses desseins.

XXIX. Caïus Cornélius, chevalier romain, et le sénateur Varguntéius furent les seuls qui s'offrirent pour ce crime : il effraya tous les autres. Ces deux scélérats s'engagèrent d'aller, avec main-forte, dès cette nuit même, un peu avant le jour, sous prétexte de saluer Cicéron, le surprendre et le poignarder dans sa propre maison. Curius, voyant combien le péril était menaçant pour le consul, dépêche Fulvie en diligence à Cicéron pour lui faire part de ce qui se tramait. Les assassins ayant trouvé les portes fermées, ne remportèrent que la honte d'un forfait horrible qu'ils ne purent exécuter. Cependant Mallius travaille à soulever le peuple de l'Étrurie, qui, par vengeance, non moins que par misère, outré de ce que Sylla les avait dépouillés de leurs biens et de leurs terres, n'aspirait qu'à un changement. Il rassemble en outre les brigands de toute espèce qui abondaient dans cette contrée ; il s'y joint d'anciens soldats établis par Sylla, et à qui leurs dissolutions et leurs prodigalités n'avaient rien laissé de tant de rapines.

XXX. Ces nouvelles effrayèrent Cicéron sur le double péril où se trouvait la république ; et comme il n'était plus possible de songer à la défendre plus long-temps contre tous ces complots par les mesures d'un seul homme, que d'ailleurs il n'avait pas des informations assez précises sur le nombre de troupes de Mallius, ni sur leur destination, il fait son rapport au sénat, prévenu déjà auparavant par la rumeur publique. Le

darent operam consules ne quid respublica detrimenti caperet. Ea potestas per senatum, more Romano, magistratui maxuma; permittitur exercitum parare, bellum gerere, coërcere omnibus modis socios atque civîs: domi, militiæque imperium atque judicium summum habere: aliter, sine populi jussu, nulli earum rerum consuli jus est.

XXXI. Post paucos dies, L. Senius senator in senatu litteras recitavit, quas Fæsulis adlatas sibi dicebat à Q. Fabio; in quibus scriptum erat C. Mallium arma cepisse cum magnâ multitudine ante diem sextum Cal. Novembr. Simul, id quod in tali re solet, alii portenta atque prodigia nunciabant: alii, conventus fieri, arma portari, Capuæ atque in Apuliâ servile bellum moveri. Igitur senati decreto, Q. Marcius Rex Fæsulas, Q. Metellus Creticus in Apuliam, circúmque ea loca missi: ii utrique ad urbem imperatores erant; impediti ne triumpharent, calumniâ paucorum, quibus omnia honesta atque inhonesta vendere mos erat. Sed prætores Q. Pompeius Rufus Capuam, Q. Metellus Celer in agrum Picenum; hisque permissum utì pro tempore atque periculo exercitum compararent: ad hoc, si quis indicavisset de conjuratione quæ contra rempublicam facta erat, præmium: servo libertatem et sestertia centum; libero impunitatem ejus rei et sestertia ducenta. Itemque decrevêre utì gladiatoriæ

sénat prit la mesure usitée dans les grands dangers; il rendit ce décret *qui autorise les consuls à pourvoir à ce que la république n'essuie aucun dommage*. C'est la formule en usage à Rome, par laquelle le magistrat reçoit du sénat une autorité absolue. Il peut alors lever des troupes, faire la guerre, réprimer par toutes sortes de moyens les citoyens ainsi que les alliés, décider et juger souverainement toutes les affaires civiles et militaires. Dans tout autre cas, il ne jouit d'aucune de ces prérogatives sans une ordonnance du peuple.

XXXI. Quelques jours après, le sénateur Lucius Sénius lut au sénat une lettre, qu'il disait lui avoir été apportée de Fésule par Quintus Fabius, et où on lui marquait que Mallius, à la tête d'une troupe nombreuse d'habitants, avait pris les armes le 6 des calendes de novembre (27 novembre). On ne manquait pas, comme il arrive toujours en pareille occasion, de citer des prodiges de toute espèce. On parlait aussi d'assemblées qui se tenaient, de transports d'armes, d'une guerre d'esclaves qu'on fomentait à Capoue et dans l'Apulie. Sur un décret du sénat, on envoya Q. Marcius-Rex (27) à Fésule, Q. Métellus Créticus dans l'Apulie et aux environs de ces deux villes. Ces deux généraux étaient alors aux portes de Rome, pour attendre leur triomphe que traversaient par leurs manœuvres un petit nombre d'intrigants, en possession de vendre toutes les grâces de l'état, les mieux méritées comme celles qui l'étaient le moins. Les préteurs Q. Pompéius Rufus (28) et Q. Métellus Céler partirent, le premier pour Capoue, l'autre pour le Picentin, et on leur permit de lever une armée, selon que la circonstance et le péril le demanderaient. On assigna de plus des récompenses à tout dénonciateur de la conjuration, la liberté, si c'était un esclave, et cent-mille ses-

familiæ Capuam, et in cetera municipia distribuerentur, pro cujusque opibus; Romæ per totam urbem vigiliæ haberentur, eisque minores magistratus præessent.

XXXII. Quibus rebus permota civitas, atque immutata facies urbis erat: ex summâ lætitiâ atque lasciviâ, quæ diuturna quies pepererat, repentè omnîs tristitia invasit: festinare, trepidare; neque loco, neque homini cuiquam satis credere; neque bellum gerere, neque pacem habere; suo quisque metu pericula metiri. Ad hoc, mulieres, quibus reipublicæ magnitudine belli timor insolitus incesserat, adflictare sese; manus supplices ad cœlum tendere; miserari parvos liberos; rogitare; omnia pavere; superbiâ atque deliciis omissis, sibi patriæque diffidere. At Catilinæ crudelis animus eadem illa movebat; tametsi præsidia parabantur, et ipse lege Plautiâ interrogatus erat ab L. Paulo: postremò, dissimulandi caussâ, et ut suî expurgandi, sicuti jurgio lacessitus foret, in senatum venit. Tum Marcus Tullius consul, sive præsentiam ejus timens, sive irâ commotus, orationem habuit luculentam, atque utilem reipublicæ, quam postea scriptam

terces (*a*); le double, si c'était un homme libre, et sa grâce s'il était complice. On arrêta qu'on distribuerait des troupes de gladiateurs dans Capoue et dans les autres villes, à proportion de leur importance; qu'à Rome on disposerait, dans tous les quartiers, des corps-de-garde, sous le commandement des magistrats subalternes.

XXXII. Tout cela répandit une inquiétude générale: Rome n'était plus reconnaissable. A cet état de sécurité profonde et de licence dissolue qu'avait produites une longue paix, succéda tout à coup une morne tristesse. Partout un air de trouble, de précipitation: on se défiait et des lieux et des hommes; sans être en guerre on n'était point en paix; il y avait un danger vague que chacun mesurait d'après ses craintes. Joignez à cela la désolation des femmes, que la grandeur de l'empire avait toujours tenues loin du péril, et qui alors, pour la première fois, se voyaient en proie à toutes les terreurs de la guerre, qui se lamentaient, qui tendaient au ciel des mains suppliantes, s'attendrissaient sur leurs enfants en bas âge, questionnaient sans cesse, s'alarmaient de tout; et qui, oubliant leur orgueil, et renonçant à leurs plaisirs, désespéraient entièrement d'elles-mêmes et de la patrie. Cependant l'ame féroce de Catilina n'en poursuivait pas moins ses projets (*b*), quoiqu'il vît tous les préparatifs qui se faisaient contre lui, et qu'il eût à se défendre lui-même, étant accusé par Lucius Paulus, en vertu de la loi Plautia (29). Enfin, pour mieux couvrir ses desseins, affectant de ne regarder ces inculpations que comme une provocation de ses ennemis, qu'il lui serait facile de repousser, il se rendit

---

(*a*) 20,416 liv. environ de notre monnaie.

(*b*) *Tametsi*, abréviation de *tamen etsi*, qui se trouve dans l'édition de Cortius.

edidit. Sed ubi ille adsedit, Catilina, ut erat paratus ad dissimulanda omnia, demisso vultu, voce supplici, postulare à Patribus conscriptis, ne quid de se temerè crederent: eâ familiâ ortum, ita ab adolescentiâ vitam instituisse, ut omnia bona in spe haberet: ne existumarent sibi, patricio homini, cujus ipsius atque majorum plurima beneficia in plebem Romanam essent, perditâ republicâ opus esse; cùm eam servaret M. Tullius, inquilinus civis urbis Romæ. Ad hæc maledicta alia cùm adderet, obstrepere omnes: hostem atque parricidam vocare. Tùm ille furibundus: *Quoniam quidem circumventus*, inquit, *ab inimicis præceps agor*, *incendium meum ruinâ restinguam.*

XXXIII. Dein se ex curiâ domum proripuit. Ibi multa ipse secum volvens, quòd neque insidiæ consuli procedebant, et ab incendio intellegebat urbem vigiliis munitam; optumum factu credens exercitum augere, ac priùs quàm legiones scriberentur multò antecapere ea quæ bello usui forent; nocte intempestâ, cum paucis, in Malliana castra profectus est. Sed Cethego, atque Lentulo, ceterisque

au sénat. Ce fut alors que le consul Cicéron, soit qu'il craignît la présence de Catilina, soit qu'il ne pût contenir son indignation, lui adressa cette harangue (*a*) vigoureuse, par laquelle il servit si bien l'état, et que depuis il a rendue publique. Lorsque le consul se fut assis (*b*), Catilina, qui toute sa vie s'était fait un art de la dissimulation, prenant une contenance modeste, une voix suppliante, se mit à conjurer le sénat de ne point croire légèrement des imputations aussi hasardées; avec sa naissance, avec les principes qui avaient guidé toute sa vie, il pouvait se flatter de tout obtenir par les voies légitimes. Quelle apparence qu'un patricien qui, par lui-même ou par ses ancêtres, avait rendu tant de services à la république, eût intérêt à la renverser, tandis que Marcus Tullius, un citoyen (30) d'Arpi (*c*), en serait le conservateur ? Comme à ce trait contre Cicéron, il en ajoutait plusieurs autres, il est interrompu par un cri général : de tous côtés partent les noms de traître, de parricide. Alors, Catilina furieux : « Je vois que mes ennemis l'emportent ; je vois l'embrasement qu'ils veulent exciter contre moi : eh bien, dit-il, je l'étoufferai sous des ruines » ; et il sort brusquement du sénat.

XXXIII. Rentré dans sa maison, il roula dans sa tête différents projets; mais voyant le peu de succès de ses attentats contre le consul, et l'impossibilité d'incendier une ville si bien gardée, il jugea que le meilleur parti était d'aller augmenter son armée, et avant qu'on pût enrôler des légions, de s'assurer d'avance de tout ce qui pourrait faciliter ses opéra-

---

(*a*) La première catilinaire.

(*b*) Tout le temps qu'ils parlaient, les consuls se tenaient debout.

(*c*) Patrie de Cicéron et de Marius.

quorum cognoverat promptam audaciam, mandat quibus rebus possent opes factionis confirment, insidias consuli maturent; cædem, incendia, aliaque belli facinora parent : sese propediem cum magno exercitu ad urbem adcessurum.

XXXIV. Dum hæc Romæ geruntur, C. Mallius ex suo numero legatos ad Q. Marcium Regem mittit, cum mandatis hujuscemodi : « Deos, hominesque » testamur, Imperator, nos arma neque contra » patriam cepisse, neque quò periculum aliis facere » remus; sed utì corpora nostra ab injuriâ tuta » forent : qui miseri, egentes, violentiâ atque cru» delitate fœneratorum, plerique patriâ, sed omnes » famâ atque fortunis expertes sumus : neque cui» quam nostrûm licuit, more majorum, lege uti; » neque, amisso patrimonio, liberum corpus habe» re; tanta sævitia fœneratorum atque prætoris fuit. » Sæpe majores nostri, miseriti plebis Romanæ, » decretis suis inopiæ ejus opitulati sunt : ac novis» sumè memoriâ nostrâ, propter magnitudinem æris » alieni, volentibus omnibus bonis, argentum ære » solutum est. Sæpe ipsa plebes, aut dominandi » studio permota, aut superbiâ magistratuum ar» mata, à Patribus secessit. At nos non imperium » neque divitias petimus, quarum rerum caussâ » bella atque certamina omnia inter mortalîs sunt;

tions de guerre. Il n'attend que la nuit, et avec peu de suite, il part pour le camp de Mallius. Mais auparavant il recommande à Céthégus, à Lentulus, et à tous ceux dont il connaissait la résolution et l'audace, de fortifier le parti par tous les moyens possibles; de hâter l'assassinat de Cicéron; de tout disposer pour le massacre, l'embrasement, pour tous leurs projets de guerre. Il leur promet de les rejoindre bientôt, à la tête d'une grande armée.

XXXIV. Pendant que ces événements se passent à Rome, Mallius envoie à Marcius-Rex des députés de son armée, avec une lettre conçue en ces mots : « Général, nous attestons les » Dieux et les hommes, que si nous avons pris les armes, » ce n'est point contre la patrie, ni pour mettre nos citoyens » en péril, mais pour nous affranchir des violences qu'on » exerçait sur nos personnes. Nous sommes des malheureux, » réduits à l'indigence, que l'inhumanité de créanciers oppres- » seurs a privés la plupart de leur patrie, tous de leur état, » de leur honneur; et au mépris de cette loi immémoriale, qui » assure du moins la liberté de la personne après la perte de » tous les biens, des créanciers et un préteur barbare n'ont » point eu honte de nous tenir en esclavage. Plus d'une fois » ces sénateurs, dont vous faites gloire de descendre, touchés » des maux du peuple, ont par leurs décrets soulagé sa misère; » et tout récemment encore on a vu les dettes, devenues exces- » sives, réduites au quart (31) par le sacrifice volontaire de » tous les bons citoyens. Plus d'une fois aussi le peuple s'est » fait justice lui-même. Sensible à son tour au plaisir de do- » miner, et l'orgueil de ses magistrats lui faisant trouver des » armes, il a abandonné le sénat. Pour nous, nous ne de- » mandons ni la puissance, ni les richesses, source ordinaire

» sed libertatem, quam nemo bonus, nisi cum ani-
» mâ simul, amittit. Te atque senatum obtestamur,
» consulatis miseris civibus ; legis præsidium, quod
» iniquitas prætoris eripuit, restituatis ; neve nobis
» eam necessitudinem imponatis, ut quæramus quo-
» nam modo, maxumè ulti sanguinem nostrum,
» pereamus. »

XXXV. Ad hæc Q. Marcius respondit : Si quid ab senatu petere vellent, ab armis discedant, Romam supplices proficiscantur ; eâ mansuetudine atque misericordiâ senatum populumque Romanum semper fuisse, ut nemo unquam ab eo frustra auxilium petiverit. At Catilina ex itinere plerisque consularibus, præterea optumo cuique litteras mittit : se, falsis criminibus circumventum, quoniam factioni inimicorum resistere nequiverit, fortunæ cedere, Massiliam in exsilium proficisci ; non quò sibi tanti sceleris conscius esset, sed utì respublica quieta foret, neve ex suâ contentione seditio oriretur. Ab his longè diversas litteras Q. Catulus in senatu recitavit, quas sibi nomine Catilinæ redditas dicebat : earum exemplum infra scriptum est.

XXXVI. « L. Catilina Q. Catulo S. Egregia tua
» fides, re cognitâ, grata mihi, magnis in meis peri-
» culis fiduciam commendationi meæ tribuit. Quam-
» obrem defensionem in consilio novo non statui
» parare : satisfactionem ex nullâ conscientiâ de
» culpâ proponere decrevi ; quam medius fidius,

» des guerres et des rivalités des hommes ; nous demandons la » liberté que les hommes de cœur n'abandonnent qu'avec la vie. » Que le sénat et toi (nous vous en conjurons tous), prennent » donc en pitié de malheureux citoyens ; rendez-nous le secours » de la loi que l'injustice du préteur nous a ravi ; et ne nous » imposez point la nécessité de chercher, en périssant, les » moyens de vendre notre vie le plus chèrement possible.

XXXV. Marcius répondit : « Que s'ils avaient quelque demande à faire au sénat, ils n'avaient qu'à quitter les armes et venir à Rome, comme il convenait à des suppliants ; que la douceur et la commisération du sénat et du peuple romain n'avaient jamais laissé sans secours ceux qui leur en avaient demandé ». De son côté, Catilina écrivit, de la route même, à la plupart des consulaires, et aux plus vertueux citoyens, « qu'assaillis d'accusations calomnieuses, et ne pouvant résister à la faction de ses ennemis, il cédait à l'orage, qu'il s'exilait lui-même à Marseille, non qu'il fût coupable du crime affreux dont on le chargeait, mais pour ne pas troubler le repos de la république, et, en se défendant, donner lieu à une sédition. » Cette lettre était bien différente d'une autre, dont Catulus fit lecture au sénat, et qu'il disait lui avoir été remise de la part de Catilina : la voici mot pour mot.

XXXVI. (*a*) « Lucius Catilina, à Quintus Catulus, salut : » Tant d'épreuves de ta rare fidélité me donnent, dans la » crise violente où je me trouve, la douce confiance que tu » ne rejetteras point ma demande. Je ne chercherai point à » justifier le parti que je viens de prendre ; mon cœur ne me » le reproche point. Je ne veux seulement que t'en expliquer

---

(*a*) J'ai suivi la leçon que Cortius a insérée dans son texte.

» veram licet cognoscas. Injuriis, contumeliisque
» concitatus, quòd, fructu laboris industriæque
» meæ privatus, statum dignitatis non obtinebam;
» publicam miserorum caussam, pro meâ consuetu-
» dine, suscepi. Non, quin æs alienum meis nomi-
» nibus ex possessionibus solvere possem, cùm et
» alienis nominibus liberalitas Orestillæ suis, filiæ-
» que copiis persolveret; sed quòd non dignos homi-
» nes honore honestatos videbam, meque falsâ sus-
» picione alienatum esse sentiebam: hoc nomine
» satis honestas pro meo casu spes reliquæ digni-
» tatis conservandæ sum secutus. Plura cùm scri-
» bere vellem, nunciatum est vim mihi parari. Nunc
» Orestillam tibi commendo, tuæque fidei trado:
» eam ab injuriâ defendas, per liberos tuos rogatus.
» Haveto. »

XXXVII. Sed ipse, paucos dies commoratus apud C. Flaminium Flammam in agro Reatino, dum vicinitatem ante sollicitatam armis exornat, cum fascibus atque aliis imperii insignibus in castra ad Mallium contendit. Hæc ubi Romæ comperta sunt, senatus Catilinam et Mallium hostes judicat; ceteræ multitudini diem statuit, antequam liceret sine

» les motifs (*a*), et certes, tu reconnaîtras toi-même combien » ils sont légitimes. Indigné de tant d'injustices et d'outrages, » voyant qu'en me réduisant aux fonctions privées, mes ser- » vices et mes talents seuls ne m'obtenaient point la dignité » où j'ai droit de prétendre, j'ai pris un commandement, pour » mieux servir, comme j'ai toujours fait, la cause des mal- » heureux. Non, ce n'est point par l'impossibilité d'acquitter » avec mes biens les engagements qui me sont personnels, » puisque la générosité d'Orestilla, avec les ressources de sa » fille et les siennes, a su entièrement satisfaire à des engage- » ments qui m'étaient étrangers. C'est uniquement par le juste » dépit de voir que les honneurs allaient chercher ceux qui » en étaient le moins dignes, et que, moi, d'injustes soupçons » m'en écartaient de plus en plus. Voilà ce qui m'a décidé à » prendre un parti assez honorable dans ma disgrâce, et par » lequel seul je me suis flatté de pouvoir sauver encore quel- » ques débris de ma considération. Je voulais t'en écrire da- » vantage; mais j'apprends que je suis menacé des dernières » violences. Je n'ai que le temps de te recommander Orestilla; » c'est à ton amitié que je la confie. Défends-la contre mes » oppresseurs; je t'en conjure au nom de tes enfants. Adieu.»

XXXVII. Il ne resta que quelques jours chez Caïus Flaminius, dans le territoire de Riéti (*b*), pour distribuer des armes aux habitants du voisinage qu'il avait su d'avance attacher à sa cause; puis il se rendit au camp de Mallius avec les faisceaux et les autres marques du commandement. Dès qu'on en fut instruit à Rome, le sénat déclara Catilina et Mallius en-

---

(*a*) *Satisfactionem*, explication satisfaisante.

(*b*) Ville du duché de Spolète, en Ombrie.

fraude ab armis discedere, præter rerum capitalium condemnatis: præterea decernit, utì consules delectum habeant, Antonius cum exercitu Catilinam persequi maturet, Cicero urbi præsidio sit. Eâ tempestate mihi imperium populi Romani multò maxumè miserabile visum est. Cui cùm ad occasum ab ortu Solis omnia domita armis parerent; domi otium atque divitiæ, quæ prima mortalîs putant, adfluerent: fuêre tamen cives, qui seque remque publicam obstinatis animis perditum irent. Namque, duobus senati decretis, ex tantâ multitudine, neque præmio inductus conjurationem patefecerat, neque ex castris Catilinæ quisquam omnium decesserat: tanta vis morbi atque utì tabes plerosque civium animos invaserat.

XXXVIII. Neque solùm illis aliena mens erat, qui conscii conjurationis fuerant: sed omninò cuncta plebes, novarum rerum studio, Catilinæ incepta probabat; id adeò more suo videbatur facere. Nam semper in civitate, quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt; vetera odêre, nova exoptant; odio suarum rerum, mutari omnia student; turbâ atque seditionibus sine curâ aluntur; quoniam egestas facilè habetur sine damno. Sed urbana plebes à vero præceps ierat multis de caussis. Primùm omnium, qui ubique probro atque petulantiâ maxumè præstabant, item alii per dedecora patrimoniis amissis, postremò omnes quos

nemis de la patrie. On offrit leur grâce à tous ceux qui mettraient bas les armes avant le terme qui fut assigné. On n'excepta que ceux qui auraient été condamnés pour crime capital. Il fut arrêté de plus que les consuls feraient des levées; qu'Antonius avec l'armée se mettrait en diligence à la poursuite de Catilina; que Cicéron resterait pour la garde de Rome. C'était alors, à mon avis, une bien misérable puissance, que cette puissance romaine. Du Levant au Couchant toute la terre subjuguée par nos armes obéissait à nos lois; au dedans nous regorgions de plaisirs et de richesses, que tous les mortels regardent comme le bien suprême, et nos propres citoyens couraient avec acharnement se perdre, et la république avec eux. Car malgré les deux décrets du sénat, malgré tout l'appât des récompenses, dans un si grand nombre d'hommes, pas un seul ne révéla la conspiration, pas un seul ne voulut quitter le camp de Catilina; tant une maladie, et comme une lèpre incurable, avait infecté presque tous les esprits.

XXXVIII. Les malintentionnés ne se trouvaient pas seulement dans la conjuration. En général dans tout l'empire, ce qui s'appelle *peuple* (32), par amour du changement, approuvait l'entreprise de Catilina; et en cela il paraissait assez suivre son caractère. Dans tout gouvernement, ceux qui n'ont rien ont toujours envié les bons, exalté les méchants, crié contre ce qui était ancien, couru après ce qui était nouveau. Dans le dégoût de leur situation, ils voudraient que tout se bouleversât; et en effet ils vivent sans inquiétude des troubles et des séditions, grâce à la pauvreté qui se sauve facilement des périls. Et quant au peuple de Rome en particulier, plusieurs causes l'avaient précipité dans les intérêts de Catilina. La première de toutes, c'est que, s'il existait quelque part un

flagitium aut facinus domo expulerat; ii Romam, sicuti in sentinam, confluxerant. Dein multi, memores Sullanæ victoriæ, quòd ex gregariis militibus alios senatores videbant, alios ita divites ut regio victu atque cultu ætatem agerent; sibi quisque, si in armis foret, ex victoriâ talia sperabat. Præterea, juventus, quæ in agris manuum mercede inopiam toleraverat, privatis atque publicis largitionibus excita, urbanum otium ingrato labori prætulerat. Eos atque alios omnîs malum publicum alebat. Quò minùs mirandum est, homines egentîs, malis moribus, maxumâ spe, reipublicæ juxta ac sibi consuluisse. Præterea, quorum, victoriâ Sullæ, parentes proscripti, bona erepta, jus libertatis imminutum erat, haud sanè alio animo belli eventum exspectabant. Ad hoc quicumque aliarum atque senati partium erant, conturbari rempublicam quàm minùs valere ipsi malebant: id adeò malum multos post annos in civitatem reverterat.

XXXIX. Nam, postquam, Cn. Pompeio et M. Crasso coss. tribunicia potestas restituta est; homines adolescentes, summam potestatem nacti quibus

homme que l'on remarquât pour sa bassesse ou son insolence, un homme qui eût dissipé son bien à se déshonorer, un homme enfin que l'infamie ou le crime eussent chassé de sa patrie; ils étaient venus tous se jeter dans Rome qui était comme l'égoût de tous les vices. Beaucoup d'autres se rappelant la victoire de Sylla, et voyant de simples soldats, les uns sénateurs, les autres si riches, qu'ils soutenaient depuis des années le faste le plus ruineux, se disaient qu'il n'y avait aussi qu'à faire la guerre, et que la victoire leur donnerait les mêmes avantages. De plus, toute la jeunesse qui, dans les champs, en travaillant de ses mains, n'avait eu que de la misère à endurer, attirée par l'appât des largesses publiques et particulières, était accourue à Rome, où les plaisirs de la ville leur paraissaient bien préférables à des travaux ingrats. Ceux-là et tous les autres subsistaient des maux publics. Aussi n'est-il point étonnant que de pareils hommes, sans fortune, sans mœurs, avec toutes les espérances dont ils se repaissaient, vissent le bien public là où ils voyaient le leur. Enfin toutes les victimes de la victoire de Sylla, qui avaient vu leurs pères proscrits, leurs biens confisqués, qui avaient perdu une partie des priviléges de la liberté, étaient, certes, bien loin d'envisager avec peine l'événement d'une guerre. Il y avait encore (*a*) tout le parti opposé au sénat, qui eût préféré un bouleversement général, plutôt que de ne pas voir leur faction triompher: tant ces funestes rivalités, long-temps assoupies, s'étaient réveillées avec plus de fureur que jamais!

XXXIX. Depuis le consulat de Pompée et de Crassus, où le tribunat fut rétabli, des hommes, à peine sortis de l'ado-

(*a*) *Atque* pour *quàm*;

ætas animusque ferox erat, cœpêre, senatum criminando, plebem exagitare; dein largiendo atque pollicitando, magis incendere; ita ipsi clari potentesque fieri. Contra eos summâ ope nitebatur pleraque Nobilitas, senati specie, pro suâ magnitudine. Namque utì paucis verum absolvam, per illa tempora quicumque rempublicam agitavêre honestis nominibus, alii, sicuti jura populi defenderent, pars, quò senati auctoritas maxuma foret, bonum publicum simulantes, pro suâ quisque potentiâ certabant: neque illis modestia, neque modus contentionis erat; utrique victoriam crudeliter exercebant.

XL. Sed postquam Cn. Pompeius ad bellum maritimum atque Mithridaticum missus est; plebis opes imminutæ, paucorum potentia crevit. Hi magistratus, provincias, aliaque omnia tenere; ipsi innoxii, florentes, sine metu ætatem agere; ceterosque judiciis terrere, quò plebem in magistratu placidiùs tractarent. Sed ubi primum dubiis rebus novandis spes oblata est, vetus certamen animos eorum adrexit: quòd si primo prælio Catilina superior, aut æquâ manu discessisset, profectò magna clades atque calamitas rempublicam obpressisset; neque illis qui victoriam adepti forent diutiùs eâ uti licuisset, quin defessis et exsanguibus qui plus posset imperium atque libertatem extor-

lescence, d'un âge et d'un caractère entreprenant, se voyant revêtus d'une magistrature suprême, se mirent à échauffer le peuple par des déclamations contre le sénat; puis en prodiguant les largesses et les promesses, ils l'enflammaient de plus en plus. Par-là ils allèrent à la célébrité et à la puissance. D'un autre côté, la majorité des nobles leur résistait de tout son pouvoir, en apparence pour le sénat, mais en effet pour leur propre grandeur. Car, à dire vrai, tous ceux qui, dans ces temps, menèrent la république, et qui se couvrirent du prétexte spécieux, les uns de défendre les droits du peuple, les autres, de maintenir l'autorité du sénat, avec ce zèle affecté pour le bien public, ne travaillaient en secret que pour leur ambition. Aussi, sans mesure dans leurs prétentions, sans modération dans leurs débats, les deux partis abusèrent avec la même cruauté de la victoire.

XL. Mais depuis qu'on eut donné à Pompée, et le commandement sur toutes les mers, et le commandement contre Mithridate, le parti populaire perdit de sa force; une oligarchie s'éleva. Quelques grands disposaient des magistratures, des provinces, et généralement de tout. Leur personne était inviolable; ils vivaient dans la splendeur, dans la sécurité, tandis qu'ils effrayaient tous les autres de condamnations multipliées, afin qu'ils se dégoûtassent d'agiter le peuple dans leur magistrature. Mais sitôt que la crise des affaires eut fait naître l'espoir d'un changement, l'ancien esprit de rivalité se réveilla. Si Catilina, dans le premier combat, eût eu la supériorité, ou du moins un avantage égal, il s'en serait suivi certainement de grandes calamités pour la république, et la plus cruelle oppression. Les vainqueurs même n'auraient pas joui long-temps du fruit de leur victoire, parce qu'un plus fort,

queret. Fuêre tamen extra conjurationem complures qui ad Catilinam initio profecti sunt. In his erat A. Fulvius, senatoris filius; quem, retractum ex itinere, parens necari jussit. Iisdem temporibus Romæ Lentulus, sicuti Catilina præceperat, quoscumque moribus aut fortunâ novis rebus idoneos credebat, aut per se, aut alios sollicitabat; neque solùm civîs, sed cujusque modi genus hominum, quod modò bello usui foret.

XLI. Igitur P. Umbreno cuidam negotium dat, utì legatos Allobrogum requirat; eosque, si possit, impellat ad societatem belli; existumans publicè privatimque ære alieno obpressos, præterea quòd naturâ gens Gallica bellicosa esset, facilè eos ad tale consilium adduci posse. Umbrenus, quód in Galliâ negotiatus erat, plerisque principibus civitatum notus erat, atque eos noverat: itaque sine morâ, ubi primùm legatos in foro conspexit, percunctatus pauca de statu civitatis, et quasi dolens ejus casum, requirere cœpit, quem exitum tantis malis sperarent. Postquam illos videt queri de avaritiâ magistratuum, accusare senatum quòd in eo auxilii nihil esset, miseriis suis remedium mortem

survenant au moment de leur lassitude et de leur épuisement, n'eût pas manqué de leur arracher bientôt l'empire et la liberté. Hors de la conjuration même, beaucoup, dans le commencement, allèrent joindre Catilina. Aulus Fulvius, fils d'un sénateur, était du nombre; mais son père, l'ayant fait enlever en chemin, le fit mettre à mort. Cependant Lentulus suivait à Rome les instructions de Catilina; il cherchait à grossir le parti. Tous ceux à qui leur caractère ou leur fortune pouvaient rendre la révolution désirable, il les sollicitait par lui ou par d'autres, sans regarder s'ils étaient citoyens, ne dédaignant personne, quel qu'il fût, pourvu qu'il pût être de quelque utilité pour la guerre.

XLI. Dans cette vue, il charge un certain Umbrénus (33) de faire quelques démarches auprès des députés Allobroges (*a*), afin de les déterminer, s'il se pouvait, à entrer dans leurs projets, persuadé que cette nation, belliqueuse d'ailleurs comme toutes les nations gauloises, avec les dettes énormes dont leur cité et tous les particuliers étaient grevés, ne feraient point difficulté de seconder l'entreprise. Umbrénus avait fait le commerce dans la Gaule; il connaissait presque tous les chefs des cités, et en était connu. Ainsi donc, sans perdre un instant, sitôt qu'il aperçoit les Allobroges au Forum, il les aborde, et, après quelques questions sur la situation de leurs affaires, affectant de la sensibilité pour leurs malheurs, il leur demande quel terme ils envisageaient à leur infortune. Ceux-ci se répandent en plaintes contre la cupidité des magistrats, contre le sénat qui leur refusait jusqu'aux moindres secours: ils n'attendaient plus que la mort pour remède à leur misère:

(*a*) Les Allobroges occupaient le Dauphiné et une partie de la Savoie.

exspectare : *At ego*, inquit, *vobis*, *si modò viri esse vultis*, *rationem ostendam quâ tanta mala ista effugiatis.* Hæc ubi dixit, Allobroges, in maxumam spem adducti, Umbrenum orare utì suî misereretur; nihil tam asperum, neque tam difficile esse, quin cupidissumè facturi essent, dum ea res civitatem ære alieno liberaret. Ille eos in domum Decimi Bruti perducit, quòd foro propinqua erat, neque aliena consilii propter Semproniam ; nam tum Brutus ab Româ aberat. Præterea Gabinium arcessit, quò major auctoritas sermoni inesset. Eo præsente conjurationem aperit; nominat socios, præterea multos cujusque generis innoxios, quò legatis animus amplior esset : dein eos, pollicitos operam suam, domum dimittit.

XLII. Sed Allobroges diu in incerto habuêre, quidnam consilii caperent. In alterâ parte erat æs alienum, studium belli, magna merces in spe victoriæ; at in alterâ majores opes, tuta consilia, pro incertâ spe certa præmia : hæc illis volventibus, tandem vicit Fortuna reipublicæ. Itaque Q. Fabio Sangæ, cujus patrocinio civitas plurimùm utebatur, rem omnem, utì cognoverant, aperiunt. Cicero, per Sangam consilio cognito, legatis præcipit ut studium conjurationis vehementer simulent, ceteros adeant, bene polliceantur, dentque operam utì eos quàm maxumè manifestos habeant.

XLIII. Iisdem ferè temporibus, in Galliâ cite-

« Moi, dit-il, si vous êtes capables de quelque résolution, » je vous indiquerai un moyen d'échapper aux maux dont vous » vous plaignez.» A ce discours, les députés concevant le plus flatteur espoir, le conjurent d'avoir pitié d'eux; il n'était rien de périlleux, de difficile, qu'ils ne fussent prêts d'entreprendre avec joie, pour délivrer leur cité des charges qui l'accablaient. Umbrénus les conduit dans la maison de Décimus Brutus (34), qui était voisine du Forum, et où il trouvait toute sûreté à cause de Sempronia; car Brutus n'était pas à Rome dans le moment. Il mande Gabinius, afin de donner plus de poids à ce qu'il devait dire. Gabinius présent, il fait le détail de la conjuration, il nomme les complices, d'autres encore qui ne l'étaient pas, pris en grand nombre dans toutes les classes, afin d'inspirer aux députés plus de confiance. Sur la parole qu'ils donnent de servir les conjurés, il les congédie.

XLII. Les députés restèrent long-temps indécis sur le parti qu'ils prendraient; d'un côté, leurs dettes, leur amour pour la guerre, les grands avantages de la victoire dont on se flattait; de l'autre, une grande masse de puissance, nul risque à courir, et au lieu d'espérances incertaines, des récompenses assurées. Après avoir balancé long-temps, la fortune de la république enfin l'emporte. Ils vont trouver Fabius Sanga (35) qui était le protecteur de leur cité; ils lui découvrent tout ce qu'ils ont appris. Cicéron, instruit par Fabius, recommande aux députés de feindre beaucoup de zèle pour la conjuration, de voir les autres conjurés, de tout promettre, et de faire en sorte de se procurer les preuves les plus évidentes.

XLIII. Vers le même temps à peu près, il y eut des mou-

riore atque ulteriore, item in agro Piceno, Bruttio, Apuliâ, motus erat. Nam illi quos Catilina anteà dimiserat, inconsultè ac veluti per dementiam cuncta simul agebant; nocturnis consiliis, armorum atque telorum portationibus, festinando, agitando omnia, plus timoris quàm periculi effecerant. Ex eo numero compluris Q. Metellus Celer prætor, ex SC. caussâ cognitâ, in vincula conjecerat; item in citeriore Galliâ C. Murena, qui ei provinciæ legatus præerat.

XLIV. At Romæ Lentulus cum ceteris qui principes conjurationis erant, paratis, ut videbatur, magnis copiis, constituerat, utì, cùm Catilina in agrum Fæsulanum cum exercitu venisset, L. Bestia, tribunus plebis, concione habitâ, quereretur de actionibus Ciceronis, bellique gravissumi invidiam optumo consuli imponeret; eo signo, proxumâ nocte, cetera multitudo conjurationis suum quisque negotium exsequeretur. Sed ea divisa hoc modo dicebantur: Statilius et Gabinius utì cum magnâ manu duodecim simul opportuna loca urbis incenderent; quo tumultu facilior aditus ad consulem, ceterosque quibus insidiæ parabantur, fieret: Cethegus Ciceronis januam obsideret, eumque vi adgrederetur: alius autem alium; sed filii familiarum, quorum ex Nobilitate maxuma pars erat, parentes interficerent; simul cæde et incendio perculsis om-

vements dans la Gaule citérieure et ultérieure (*a*), ainsi que dans le Picentin, dans le Bruttium (*b*) et dans l'Apulie. C'étaient ces émissaires envoyés d'avance par Catilina qui les avaient excités. Mais ils mettaient de l'inconsidération et comme de la démence dans leur conduite. Ils voulaient tout faire à la fois, ils tenaient des assemblées nocturnes, ils transportaient des armes. Tant de précipitation, cette répétition fréquente des mêmes actes, en donnant l'alarme, diminua le danger. Un grand nombre fut mis en prison par le préteur Métellus Céler, que le sénat avait autorisé à prendre connaissance de cette affaire. Muréna en fit autant dans la Gaule citérieure, où il commandait avec le titre de lieutenant.

XLIV. A Rome Lentulus et les autres chefs de la conjuration ayant, à ce qu'ils croyaient, des forces suffisantes, avaient arrêté qu'aussitôt qu'ils sauraient Catilina arrivé avec son armée sur le territoire de Fésules, Lucius Bestia, tribun du peuple, convoquerait une assemblée pour se plaindre des harangues de Cicéron, et rejeter sur ce vertueux consul l'odieux d'une guerre désastreuse. Ce devait être le signal, et dès la nuit suivante, les autres conjurés exécuteraient chacun ce qui lui était prescrit. Voici, dit-on, quelles étaient les dispositions : Statilius et Gabinius, avec un gros détachement, devaient mettre le feu à la ville, en douze endroits à la fois, les plus importants, afin qu'à la faveur du tumulte, il fût plus facile de pénétrer jusqu'à Cicéron, et d'atteindre ceux dont on voulait se défaire. Céthégus devait de vive force attaquer la maison de Cicéron, et Cicéron lui-même. On avait

(*a*) C'est-à-dire, la Gaule en-deçà des Alpes, et la Gaule au-delà des Alpes.
(*b*) La Calabre.

nibus, ad Catilinam erumperent. Inter hæc parata atque decreta, Cethegus semper querebatur de ignaviâ sociorum; illos, dubitando et dies prolatando, magnas opportunitates corrumpere; facto, non consulto, in tali periculo opus esse; seque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis, impetum in curiam facturum. Naturâ ferox, vehemens, manu promptus erat; maxumum bonum in celeritate putabat.

XLV. Sed Allobroges, ex præcepto Ciceronis, per Gabinium ceteros conveniunt: ab Lentulo, Cethego, Statilio, item Cassio postulant jusjurandum, quod signatum ad civîs perferant; aliter, haud facilè eos ad tantum negotium impelli posse. Ceteri nihil suspicantes dant; Cassius semet eò brevi venturum pollicetur ac paulo ante legatos ex urbe proficiscitur. Lentulus cum iis T. Volturcium quemdam Crotoniensem mittit, ut Allobroges, priusquam domum pergerent, cum Catilinâ, datâ atque acceptâ fide, societatem confirmarent; ipse Volturcio litteras ad Catilinam dat, quarum exemplum infra scriptum est. « Quis sim, ex eo quem ad te misi, cognosces. » Fac cogites in quantâ calamitate sis, et memi- » neris te virum esse: consideres quid tuæ rationes » postulent; auxilium petas ab omnibus, etiam ab

assigné à chacun sa victime. Les fils de famille, la plupart du corps des nobles, se réservaient le massacre de leurs pères. Dans le trouble où jetteraient à la fois et le meurtre et l'incendie, on se ferait jour tous ensemble pour aller joindre Catilina. Céthégus cependant ne cessait d'accuser la lâche inaction de ses associés, qui se bornaient toujours à des préparatifs et à des projets. A force d'hésiter et de remettre d'un jour à l'autre, ils laissaient perdre les plus belles occasions. Dans un tel péril il fallait agir et non délibérer. Il ne demandait, lui, qu'un petit nombre de bras pour l'aider; et pendant que tous les autres s'endormaient, il se faisait fort d'exterminer le sénat. Rien n'était plus intrépide, plus violent, plus expéditif que Céthégus; il regardait la célérité comme un des plus grands moyens de succès.

XLV. Cependant les Allobroges, suivant les instructions de Cicéron, se font présenter par Gabinius aux autres conjurés. Ils demandent à Lentulus, à Céthégus, à Statilius et à Cassius, un engagement formel par écrit, scellé de leur cachet, pour le présenter à leurs concitoyens; sans cela il ne serait pas facile de les déterminer à une mesure de cette importance. Tous les autres le donnent sans défiance; Cassius seul eut des soupçons; il promet de revenir, et il part de Rome sur-le-champ, quelques instants avant les députés. Lentulus les fait accompagner par un Crotoniate nommé Volturcius, qui devait, avant que les Allobroges se rendissent dans leur pays, les mener à Catilina pour ratifier le traité, lui donner leur parole et recevoir la sienne. Il remet à Volturcius une lettre pour Catilina, dont voici la copie : « Tu sauras qui je suis par celui » que je t'envoie. Songe à ta détresse, et rappelle tout ton » courage. Vois ce que ta situation demande; accepte tous

» infimis. » Ad hoc, mandata verbis dat : cùm ab senatu hostis judicatus sit, quo consilio servitia repudiet? in urbe parata esse quæ jusserit; ne cunctetur ipse propiùs adcedere.

XLVI. His rebus ita actis, constitutâ nocte quâ proficiscerentur; Cicero, per legatos cuncta edoctus Lucio Valerio Flacco et Caïo Pontinio prætoribus imperat, ut in ponte Mulvio, per insidias, Allobrogum comitatus deprehendant : rem omnem aperit, cujus gratiâ mittebantur; cetera, utì facto opus sit, ita agant. Homines militares, sine tumultu præsidiis conlocatis sicuti præceptum erat, occultè pontem obsidunt. Postquam ad id loci legati cum Volturcio venêrunt et simul utrimque clamor exortus est : Galli, citò cognito consilio, sine morâ prætoribus se tradunt. Volturcius primò cohortatus ceteros, gladio se à multitudine defendit; dein, ubi à legatis desertus est, multa priùs de salute suâ Pontinium obtestatus, quòd ei notus erat; postremò timidus ac vitæ diffidens, velut hostibus, sese prætoribus dedit.

XLVII. Quibus rebus confectis, omnia properè per nuncios consuli declarantur. At illum ingens cura atque lætitia simul occupavêre : nam lætabatur intellegens, conjuratione patefactâ, civitatem periculis ereptam esse : porro autem anxius erat, dubitans in maxumo scelere tantis civibus deprehensis,

» les secours, même les plus vils. » Il charge en outre, de vive voix, Volturcius de demander à Catilina : « Pourquoi le sénat l'ayant fait déclarer traître à la patrie, il refusait d'employer des esclaves? que tout était prêt à Rome, comme il l'avait prescrit; qu'il y marchât donc au plus tôt. »

XLVI. Les mesures prises, la nuit du départ fixée, Cicéron, instruit de tout par les députés, donne ordre aux préteurs L. Valérius Flaccus et Caïus Pontinius (36) de se placer en embuscade sur le pont Milvius (*a*), et d'arrêter tout ce qui serait avec les Allobroges. Il leur fait part des motifs; il laisse le reste à leur prudence. Les deux préteurs, accoutumés aux expéditions militaires, font leurs dispositions sans bruit, et s'assurent du pont, ainsi qu'on le leur avait prescrit. Aussitôt que les députés y sont arrivés avec Volturcius, un cri s'élève à la fois des deux extrémités du pont. Les Allobroges, prévenus, se rendent aux préteurs sans résistance. Volturcius voulut d'abord se défendre contre toute cette multitude; il met l'épée à la main, il exhorte les autres à en faire autant; puis, lorsqu'il se voit abandonné par les députés, il perd courage. Il supplie en vain Pontinius, qui était de sa connaissance, de le sauver : se jugeant perdu sans ressource, voyant les préteurs maîtres de sa vie, il finit par se remettre à leur discrétion.

XLVII. L'expédition achevée, on en donne promptement la nouvelle au consul. Dans ce moment il ressentit à la fois et des perplexités et une joie extrêmes. Il était ravi de l'idée que, la conjuration découverte, l'état n'avait plus rien à craindre; mais il était inquiet de ce qu'il faudrait faire de tels

(*a*) Aujourd'hui Ponte-Mole.

quid facto opus esset; pœnam illorum sibi oneri, impunitatem perdundæ reipublicæ fore credebat. Igitur confirmato animo, vocari ad sese jubet Lentulum, Cethegum, Statilium, Gabinium, itemque Cœparium Terracinensem, qui in Apuliam ad concitanda servitia proficisci parabat. Ceteri sine morâ veníunt: Cœparius, paulo ante domo egressus cognito indicio, ex urbe profugerat. Consul Lentulum, quòd prætor erat, ipse manu tenens, in senatum perducit; reliquos cum custodibus in ædem Concordiæ venire jubet. Eò senatum advocat, magnâque frequentiâ ejus ordinis, Volturcium cum legatis introducit; Flaccum prætorem scrinium cum litteris quas à legatis acceperat, eódem adferre jubet.

XLVIII. Volturcius interrogatus de itinere, de litteris, postremò quid aut quâ de caussâ consilii habuisset; primò fingere alia, dissimulare de conjuratione: post, ubi fide publicâ dicere jussus est, omnia, utì gesta erant, aperit; docetque se paucis ante diebus à Gabinio et Cœpario socium adscitum; nihil ampliùs scire quàm legatos; tantummodo audire solitum ex Gabinio, P. Autronium, Ser. Sullam, L. Varganteium, multos præterea in eâ conjuratione esse. Eadem Galli fatentur: at Lentulum dissimulantem coarguunt, præter litteras, sermonibus quos ille habere solitus erat: « Ex libris Sibyllinis Regnum Romæ tribus Corneliis portendi; » Cinnam atque Sullam antea, se tertium esse cui

hommes surpris dans un tel crime. Il se voyait compromis par leur supplice, ou la république perdue par leur impunité. Enfin, se résignant à tout ce qui pourrait arriver, il envoie chercher Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius, ainsi que Céparius de Terracine, qui se disposait à partir pour aller dans l'Apulie en soulever les esclaves. Ils viennent tous sur-le-champ, à l'exception de Céparius, qui était sorti de chez lui, il n'y avait qu'un instant, au premier avis que tout était découvert, et qui s'était enfui de Rome. Le consul, donnant la main à Lentulus, par considération pour sa dignité de préteur, le mène lui-même au temple de la Concorde, les autres y furent conduits par des gardes. C'est là qu'il avait convoqué le sénat : l'assemblée fut très nombreuse. Il fait entrer Volturcius avec les députés, et il ordonne au préteur Flaccus d'apporter le porte-feuille et les lettres que les députés lui avaient remises.

XLVIII. Volturcius fut interrogé sur le voyage, sur les lettres, enfin sur tous ses projets et sur leurs motifs. D'abord il a recours à mille fictions; il n'avoue rien du complot. Puis, sur l'assurance publique qu'on lui donna de sa grâce, il dit tout ce qui s'était passé; que Gabinius et Céparius l'avaient fait entrer depuis peu de jours dans le projet; qu'il n'en savait pas plus que les députés; que seulement il avait ouï dire à Gabinius, qu'Autronius, que Sylla, que Varguntéïus et une foule d'autres étaient de la conjuration. Les Gaulois déposent des mêmes faits. Lentulus voulait nier; on lui oppose, outre sa lettre, tous les discours qu'il avait sans cesse à la bouche : « Que les livres Sibyllins avaient promis l'empire de Rome à trois Cornélius; que déjà il y en avait eu deux, Cinna et Sylla; qu'il était le troisième; » et d'autres encore : « Que c'était là

» fatum foret urbis potiri ; præterea ab incenso Ca-
» pitolio illum esse vigesimum annum, quem sæpe
» ex prodigiis haruspices respondissent bello civili
» cruentum fore. » Igitur, perlectis litteris, cùm priùs omnes signa sua cognovissent, senatus decernit utì abdicato magistratu, Lentulus, itemque ceteri in liberis custodiis habeantur. Itaque Lentulus Publio Lentulo Spintheri, qui tum ædilis erat, Cethegus Quinto Cornificio, Statilius Caïo Cæsari, Gabinius Marco Crasso, Ceparius (nam is paulo ante ex fugâ retractus erat) Cneïo Terentio senatori traduntur.

XLIX. Interea plebes, conjuratione patefactâ; quæ primò cupida novarum rerum nimis bello favebat, mutatâ mente, Catilinæ consilia exsecrari, Ciceronem ad cœlum tollere; veluti ex servitute erepta, gaudium atque lætitiam agitabat. Namque alia belli facinora prædæ magis quàm detrimento fore : incendium verò crudele, immoderatum, ac sibi maxumè calamitosum putabat; quippe cui omnes copiæ in usu quotidiano et cultu corporis erant. Post eum diem quidam L. Tarquinius ad senatum adductus erat, quem ad Catilinam proficiscentem, ex itinere retractum aiebant. Is cùm se diceret indicaturum de conjuratione, si fides publica data esset ; jussus à consule quæ sciret edicere, eadem fere quæ Volturcius, de paratis incendiis, de cæde bonorum, de itinere hostium, senatum edocet : præterea, se mis-

cette vingtième année, depuis l'incendie du Capitole, que les Aruspices, en interprétation des prodiges, avaient toujours déclaré devoir être ensanglantée par une guerre civile. » La lecture des lettres achevée, et toutes les signatures vérifiées auparavant, le sénat ordonne que Lentulus abdiquera la préture; que lui, ainsi que les autres, seront remis chacun sous la garde d'un citoyen qui en répondrait. Lentulus Sura fut confié à Lentulus Spinther (37), alors édile, Céthégus à Quintus Cornificius (38), Statilius à César, Gabinius à Crassus. Céparius, car on l'avait arrêté peu de temps après sa fuite, fut remis au sénateur Cnéius Térentius (39).

XLIX. Lorsque les détails de la conjuration furent connus, le peuple, qui d'abord soupirait après une révolution, qui faisait des vœux pour la guerre civile, changeant tout à coup de dispositions, charge d'éxécrations Catilina, élève Cicéron jusqu'au ciel; et, comme s'il venait d'être arraché à la servitude, il promenait partout sa joie et son ivresse. En effet, il avait pu se flatter que les autres maux de la guerre lui seraient plus profitables que nuisibles; mais il n'en était pas de même de l'incendie qui le révoltait par l'atrocité, par l'impossibilité d'en arrêter les effets, par l'idée qu'il en souffrirait plus que tout autre, en y perdant les instruments de son travail journalier et son vêtement, qui composent toute la fortune du pauvre. Le lendemain on amena au sénat un certain Lucius Tarquinius, qui, au moment qu'il fut arrêté, était en chemin, disait-on, pour aller joindre Catilina. Cet homme ayant promis des détails sur la conjuration, si on lui accordait sa grâce, et le consul l'ayant sommé de parler, il fit à peu près les mêmes dépositions que Volturcius, touchant l'incendie projeté, touchant le massacre des bons citoyens, et la marche des rebelles.

sum à M. Crasso, qui Catilinæ nunciaret, ne eum Lentulus, et Cethegus, aliique ex conjuratione deprehensi terrerent; eóque magis properaret ad urbem adcedere, quò et ceterorum animos reficeret et illi faciliùs è periculo eriperentur. Sed ubi Tarquinius Crassum nominavit, hominem nobilem, maxumis divitiis, summâ potentiâ: alii rem incredibilem rati; pars, tametsi verum existumabant, tamen, quia in tali tempore tanta vis hominis magis leniunda, quam exagitanda videbatur; plerique Crasso ex negotiis privatis obnoxii, conclamant: indicem falsum esse; deque eâ re postulant utì referatur. Itaque consulente Cicerone, frequens senatus decernit: Tarquinii indicium falsum videri; eumque in vinculis retinendum, neque ampliùs potestatem faciundam nisi de eo indicaret cujus consilio tantam rem esset mentitus. Erant eo tempore, qui existumarent indicium illud à P. Autronio machinatum; quò faciliùs, adpellato Crasso, per societatem periculi reliquos illius potentia tegeret. Alii Tarquinium à Cicerone inmissum aiebant, ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocinio, rempublicam conturbaret: ipsum Crassum ego postea prædicantem audivi, tantam illam contumeliam sibi ab Cicerone impositam. Sed iisdem temporibus Q. Catulus et C. Piso neque gratiâ, neque precibus, neque pretio Ciceronem impellere potuêre, utì per Allobroges, aut alium indicem, C. Cæsar falsò no-

Il ajouta de plus qu'il avait été dépêché par Crassus pour aller dire à Catilina de ne point prendre l'alarme sur l'arrestation de Lentulus, de Céthégus et des autres conjurés; que c'était une raison de plus de se rapprocher au plus tôt de Rome, et pour les tirer du péril, et pour rendre le courage aux autres. Lorsque Tarquinius eut nommé Crassus, un homme de cette naissance, d'une richesse prodigieuse, d'un crédit immense, les uns se récrièrent sur l'absurdité de la dénonciation; d'autres, tout en y croyant, jugèrent pourtant que dans des conjonctures pareilles il fallait plutôt flatter qu'irriter un citoyen si redoutable: beaucoup étaient encore, par leurs affaires particulières, dans la dépendance de Crassus; enfin, il n'y eut qu'une voix pour déclarer la dénonciation calomnieuse, et demander qu'on en fît l'objet de la délibération. Le consul se conformant à ce vœu, l'assemblée, qui était nombreuse, décida que la dénonciation de Tarquinius était fausse, qu'on le retiendrait aux fers, et qu'il ne recouvrerait sa liberté que lorsqu'il aurait indiqué celui qui l'avait poussé à une pareille imposture. Quelques uns, dans le temps, ont cru que toute cette intrigue avait été ourdie par Autronius, qui s'était flatté qu'en impliquant Crassus, cette communauté de péril l'engagerait à les couvrir tous de son pouvoir. D'autres disaient que c'était Cicéron qui avait suscité ce Tarquinius, dans la crainte que Crassus, en se déclarant, comme il le faisait toujours, le protecteur des mauvais citoyens, ne bouleversât toute la république. J'ai depuis entendu dire à Crassus lui-même qu'il devait à Cicéron l'affront qu'on lui fit essuyer ce jour-là. Mais dans le même temps Catulus (40) et Pison (41), ni par crédit, ni par prières, ni par argent, ne purent obtenir de Cicéron qu'il engageât les Allobroges, ou tout autre, à énoncer quelque

minaretur. Nam uterque cum illo gravîs inimicitias exercebant: Piso, obpugnatus in judicio repetundarum, propter, cujusdam Transpadani supplicium injustum; Catulus, ex petitione pontificatûs odio incensus, quòd, extremâ ætate, maxumis honoribus usus, ab adolescentulo Cæsare victus discesserat. Res autem opportuna videbatur; quòd is, privatim egregiâ liberalitate, publicè maxumis muneribus, grandem pecuniam debebat. Sed ubi consulem ad tantum facinus impellere nequeunt, ipsi singillatim circumeundo, atque ementiundo quæ se ex Volturcio aut Allobrogibus audisse dicerent, magnam illi invidiam conflaverant; usque eò ut nonnulli equites Romani qui, præsidii caussâ, cum telis erant circùm ædem Concordiæ, seu periculi magnitudine seu animi nobilitate impulsi, quò studium suum in rempublicam clarius esset, egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur. Dum hæc in senatu aguntur, et dum legatis Allobrogum et Tito Volturcio, comprobato eorum indicio, præmia decernuntur; liberti et pauci ex clientibus Lentuli, diversis itineribus, opifices atque servitia in vicis ad eum eripiendum sollicitabant; partim exquirebant duces multitudinum, qui pretio rempublicam vexare soliti erant. Cethegus autem per nuncios familiam atque libertos suos, electos et exercitatos in audaciam, orabat; ut, grege facto, cum telis ad sese inrumperent. Consul, ubi ea parari cognovit,

charge contre César. Ils lui gardaient l'un et l'autre de vifs ressentiments, Pison, parce que César l'avait inquiété pour des concussions et pour le supplice injuste d'un habitant de la Gaule Transpadane (*a*) ; Catulus qui avait échoué dans sa demande du pontificat, était enflammé de haine; il ne pardonnait pas la préférence que le jeune César, à peine adolescent, avait obtenue sur un homme comme lui, chargé d'ans et d'honneurs. Et comme César, par son extrême générosité envers ses amis, ainsi que par sa grande magnificence envers le peuple, avait contracté des dettes énormes, ils croyaient cette considération propre à donner du poids à l'accusation. Mais ne pouvant amener le consul à cette indignité, ils vont eux-mêmes de bouche en bouche débiter cette imposture qu'ils prétendaient tenir de Volturcius ou des Allobroges, et ils avaient excité des préventions si fortes, que dans le corps des chevaliers romains, qui, pour la défense du sénat, étaient restés armés autour du temple de la Concorde, plusieurs, soit que l'extrême péril de la république les mît hors d'eux-mêmes, soit qu'ils crussent par-là faire éclater leur zèle, au moment où ils virent César sortir du sénat, le menacèrent avec la pointe de leurs épées. Pendant que ceci se passe au sénat, pendant qu'on décerne aux députés Allobroges et à Volturcius des récompenses pour leur dénonciation, des affranchis et des clients de Lentulus allaient chacun de leur côté exciter dans les rues les artisans et les esclaves à venir les délivrer. Ils s'attachaient à gagner tous les chefs d'attroupements, qui pour de l'argent étaient toujours prêts à troubler l'état. De son côté, Céthégus, par des émissaires, sollicitait ses esclaves et ses affranchis (*b*),

(*a*) Au-delà du Pô.

(*b*) J'ai suivi Cortius, qui supprime *electos et*, avant *exercitatos*.

dispositis præsidiis, utì res atque tempus monebat, convocato senatu refert, quid de ii fieri placeat, qui in custodiam traditi erant; sed eos paulo ante frequens senatus judicaverat contra rempublicam fecisse. Tum Decimus Junius Silanus, primus sententiam rogatus, quòd eo tempore consul designatus erat, de his qui in custodiis tenebantur, et præterea de Lucio Cassio, Publio Furio, P. Umbreno, Quinto Annio, si deprehensi forent, supplicium sumendum decreverat: isque postea, permotus oratione C. Cæsaris, pedibus in sententiam Tiberii Neronis iturum se dixerat; quòd de eâ re, præsidiis additis, referundum censuerat. Sed Cæsar, ubi ad eum ventum est, rogatus sententiam à consule, hujuscemodi verba locutus est:

« L. Omnîs homines, Patres conscripti, qui de » rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ, » atque misericordiâ vacuos esse decet: haud facilè » animus verum providet, ubi illa officiunt; neque » quisquam omnium lubidini simul et usui paruit. » Ubi intenderis ingenium, valet: si lubido possidet, » ea dominatur, animus nihil valet. Magna mihi » copia est memorandi, qui reges atque populi, irâ, » aut misericordiâ impulsi, malè consuluerint; sed » ea malo dicere quæ majores nostri contra lubidi- » nem animi sui, rectè atque ordine fecêre. Bello » Macedonico, quod cum rege Perse gessimus, » Rhodiorum civitas, magna atque magnifica, quæ

exercés long-temps à toutes les hardiesses du crime (42), de venir en troupe et en armes se faire jour jusqu'à lui. Le consul, instruit de ces mouvements, après avoir pris les sûretés convenables, et disposé des troupes partout où il le fallait, convoque le sénat, et demande qu'on délibère sur les conjurés détenus sous la garde des citoyens. Dans la précédente assemblée, qui fut nombreuse, le sénat les avait déclarés criminels d'état. Décimus Junius Silanus, qui donna le premier son avis, parce qu'il était consul désigné, opina pour qu'ils fussent condamnés à mort, avec L. Cassius, P. Furius, P. Umbrénus et Q. Annius, à mesure que ceux-ci seraient arrêtés. Mais Silanus, ébranlé ensuite par les raisons de César, passa à l'avis de Tibérius Néro (*a*), qui avait proposé que l'affaire fût renvoyée à une seconde délibération, et qu'en attendant on doublât la garde. Lorsque ce fut le tour de César, et que le consul lui eut demandé son opinion, il prononça ce discours :

« L. Pour prendre un parti sage dans les conjonctures douteuses, il convient, Pères Conscrits, de n'être ému ni par » l'amitié, ni par la haine, ni par la pitié, ni par la colére. L'esprit que ces préventions remplissent ne discerne point le » vrai; et jamais la raison et la passion n'ont pu se faire entendre à la fois. Que l'esprit se maintienne libre, il sert utilement; pour peu qu'on y laisse d'accès à la passion, elle » se rend la plus forte, la raison n'est plus rien. Je pourrais, » Pères Conscrits, vous citer beaucoup de monarques et de » républiques qui, pour avoir suivi l'impulsion de leur haine » ou de leur pitié, ont commis de grandes fautes; mais j'aime » mieux vous entretenir des beaux exemples de sagesse et de

(*a*) Le grand-père de l'empereur Tibère.

» populi Romani opibus creverat, infida atque ad-
» vorsa nobis fuit: sed postquam, bello confecto, de
» Rhodiis consultum est, majores nostri, ne quis
» divitiarum magis, quàm injuriæ caussâ, bellum
» inceptum diceret, impunitos eos dimisêre. Item
» bellis Punicis omnibus, cùm sæpe Carthaginenses,
» et in pace, et per inducias, multa nefaria facinora
» fecissent, nunquam ipsi per occasionem talia
» fecêre: magis quid se dignum foret, quàm quid
» in illos jure fieri posset, quærebant. Hoc item
» vobis providendum est, P. C. ne plus valeat
» apud vos Publii Lentuli et ceterorum scelus
» quàm vestra dignitas, neu magis iræ vestræ quàm
» famæ consulatis. Nam si digna pœna pro factis
» eorum reperitur, novum consilium adprobo; sin
» magnitudo sceleris omnium ingenia exsuperat;
» iis utendum censeo quæ legibus comparata sunt.
» Plerique eorum qui ante me sententias dixerunt,
» compositè atque magnificè casum reipublicæ mi-
» serati sunt: quæ belli sævitia esset, quæ victis
» acciderent enumeravêre: rapi virgines, pueros;
» divelli liberos à parentum complexu; matres fa-
» miliarum pati quæ victoribus conlibuissent; fana
» atque domos exspoliari; cædem, incendia fieri;
» postremò armis, cadaveribus, cruore, atque luctu
» omnia compleri. Sed per deos immortalîs, quò illa
» oratio pertinuit? an utì vos infestos conjurationi
» faceret? scilicet quem res tanta, atque tam atrox

» générosité que nous ont laissés nos pères, en refusant d'é-
» couter les conseils de la passion. Dans la guerre que nous
» eûmes à soutenir contre Persée, roi de Macédoine, Rhodes,
» illustre et puissante république, qui devait au peuple ro-
» main son agrandissement, Rhodes refusa de nous servir, et
» se montra même notre ennemie; mais lorsqu'après la guerre,
» il fut question du traitement qu'on lui ferait essuyer, nos
» ancêtres, pour ne pas donner lieu de soupçonner que la
» cupidité, plutôt que le juste ressentiment d'un outrage leur
» eût mis les armes à la main, laissèrent son offense impu-
» nie. Non moins généreux envers les Carthaginois, quoique
» cette nation, et pendant la paix et dans le cours des trèves,
» se fût portée souvent à d'horribles excès, nos pères ne se
» crurent jamais autorisés à rien faire de pareil. Ils considé-
» raient ce que demandait leur propre dignité, et non ce
» qu'aurait justifié l'indignité de leurs ennemis. A leur exem-
» ple, Pères Conscrits, je voudrais que le crime de Lentulus
» et de ses complices ne fût pas pour vous une considération
» plus forte que votre gloire, et que vous donnassiez moins
» à la vengeance qu'à votre réputation. Car encore, si l'on
» pouvait inventer un supplice égal au forfait, j'approuverais
» l'innovation qu'on propose; mais si l'énormité du crime sur-
» passe tout ce qu'on peut imaginer pour le punir, je pense
» qu'il faut se borner à ce que les lois ont établi. La plupart
» de ceux qui ont parlé avant moi ont affecté de déplorer en
» termes énergiques le sort de l'état; ils ont développé tout
» ce que la guerre eût entraîné de barbaries, tout ce que les
» vaincus auraient essuyé d'infortunes; les deux sexes livrés
» à la brutalité du soldat; les enfants arrachés des bras de leurs
» pères; les mères éprouvant toute l'insolence des vainqueurs;

» non permovit, eum oratio accendet! Non ita est:
» neque cuiquam mortalium injuriæ suæ parvæ vi-
» dentur; multi eas graviùs æquo habuêre. Sed alia
» aliis licentia est, P. C. Qui demissi in obscuro vi-
» tam agunt: si quid iracundiâ deliquêre, pauci
» sciunt; fama atque fortuna eorum pares sunt: qui
» magno imperio præditi, in excelso ætatem agunt,
» eorum facta cuncti mortales novêre. Ita in maxu-
» mâ fortunâ minuma licentia est: neque studere
» neque odisse, sed minumè irasci decet; quæ
» apud alios iracundia dicitur, ea in imperio
» superbia atque crudelitas adpellatur. Equidem
» ego sic existumo, P. C. omnîs cruciatus mi-
» nores quàm facinora illorum esse. Sed plerique
» mortales postrema meminêre; et in hominibus
» impiis, sceleris eorum obliti, de pœnâ dis-
» serunt, si ea paulo severior fuerit. Decimum
» Silanum, virum fortem atque strenuum, certò
» scio, quæ dixerit, studio reipublicæ dixisse; ne-
» que illum, in tantâ re, gratiam aut inimicitias
» exercere: eos mores eamque modestiam viri cogno-
» vi. Verùm sententia ejus mihi, non crudelis (quid
» enim in talîs homines crudele fieri potest?) sed
» aliena à republicâ nostrâ videtur. Nam profectò

» le pillage des maisons et des temples; les horreurs du car-
» nage et de l'incendie; partout des monceaux d'armes et de
» morts; partout du sang et des pleurs. Mais, au nom des
» Dieux! à quoi tendait ce discours? à rendre la conjuration
» plus odieuse? Apparemment celui que l'atrocité d'un fait
» aussi exécrable aura laissé indifférent, des mots vont l'é-
» mouvoir! Non, qu'on ne craigne point de nous voir trop
» peu sensibles à des injures personnelles; nous ne sommes
» que trop portés au contraire à nous les exagérer; mais les
» convenances ne sont pas les mêmes pour tous. Ceux qui sont
» nés dans la bassesse tirent cet avantage de l'obscurité qui les
» cache, que, si la colère leur fait commettre quelques fautes,
» elles sont peu connues; leurs actions n'ont pas plus d'éclat
» que leur fortune. Il n'en est pas ainsi des hommes qui oc-
» cupent les postes éminents, et qui sont revêtus d'une grande
» puissance. Ils ne font rien dont tout l'univers ne soit ins-
» truit. Ainsi, plus on a de pouvoir, moins on doit se per-
» mettre; c'est alors que la partialité, que la haine, que l'em-
» portement même (43) le plus léger, sont messéants. Ce
» qui dans les autres se nomme colère, dans nous, se nomme
» insolence et cruauté. Pour ce qui est de mon opinion, Pères
» Conscrits, je pense que les plus cruels supplices seraient
» encore trop doux pour les forfaits que vous avez à punir.
» Mais dans la plupart des hommes, ce sont les dernières
» impressions qui restent; et du plus grand des coupables,
» ils oublieront le crime pour ne parler que de sa punition,
» s'ils l'ont trouvée un peu trop sévère. Je ne puis donner
» trop d'éloges au courage et à la fermeté de Silanus. Je suis
» bien sûr que dans tout ce qu'il a dit, il n'a consulté que son
» zèle pour la république, et dans une décision aussi impor-

» aut metus aut injuria te subegit, Silane, consulem
» designatum, genus poenæ novum decernere. De
» timore supervacaneum est disserere, cùm præser-
» tim diligentiâ clarissumi viri consulis tanta præsi-
» dia sint in armis. De poenâ possumus equidem
» dicere id quod res habet; in luctu atque miseriis,
» mortem, ærumnarum requiem, non cruciatum
» esse; eam cuncta mortalium mala dissolvere;
» ultra neque curæ neque gaudio locum esse. Sed
» per deos immortalîs, quamobrem in sententiam
» non addidisti, utì priùs verberibus in eos animad-
» verteretur? An, quin lex Porcia vetat? at aliæ
» leges item condemnatis civibus animam non eripi,
» sed exsilium permitti jubent. An, quia gravius
» est verberari quam necari? quid autem acerbum,
» aut nimis grave est in homines tanti facinoris
» convictos? Sin, quia levius est; quî convenit in
» minore negotio legem timere, cùm eam in majore
» neglexeris? At enim quis reprehendet, quod in
» parricidas reipublicæ decretum erit? tempus, dies,
» fortuna, cujus lubido gentibus moderatur. Illis
» meritò accidet quidquid evenerit: ceterùm vos,
» Patres conscripti, quid in alios statuatis conside-
» rate. Omnia mala exempla ex bonis initiis orta

» tante, les haines ou les affections personnelles n'ont eu certainement aucune influence. Je connais trop la sagesse et l'équité de son caractère. Toutefois son avis me semble, je ne dirai pas cruel (car peut-on l'être envers de tels hommes?), mais étranger à nos mœurs: et il faut sans doute, Silanus, que ce soit la crainte ou l'indignation qui ait pu déterminer un consul désigné à décerner un genre de supplice que nos usages n'admettent plus. Quant à la crainte, on peut se rassurer sur la vigilance de notre illustre consul, qui a multiplié les gardes et les précautions. Quant au genre du supplice, je puis en dire ce qui est vrai, que dans l'affliction et dans le malheur la mort est moins une peine que la cessation de nos peines; qu'elle tranche tous les maux de la vie; qu'au delà il n'y a plus ni chagrins ni plaisirs. Mais, je le demande, pourquoi Silanus n'a-t-il pas ajouté que l'on commencerait à les battre de verges? Est-ce parce que la loi Porcia le défend? Mais d'autres lois défendent également d'ôter la vie aux citoyens condamnés; elles ne leur infligent que l'exil. Dira-t-on que le supplice des verges est plus cruel que la condamnation à mort? Mais peut-il y avoir rien de trop cruel pour des hommes convaincus d'aussi grands attentats? Si l'on avoue qu'il est plus doux, comment se permet-on d'enfreindre la loi dans les choses importantes, lorsqu'on la respecte dans les moindres? Qui pourrait, me dira-t-on, jeter du blâme sur des décisions prises contre les meurtriers de la patrie? Qui? le temps, les évènements, la fortune dont le caprice règle le sort des nations. Quoi qu'il leur arrive, assurément ils l'auront mérité. Mais vous, Pères Conscrits, songez qu'en prononçant sur eux, vous prononcerez sur d'autres. Tous les exemples dont on abuse le

» sunt : sed ubi imperium ad ignaros aut minùs » bonos pervenit ; novum illud exemplum ab dignis » et idoneis ad indignos et non idoneos transfertur.

» LI. Lacedæmonii, devictis Atheniensibus triginta viros inposuêre, qui rempublicam eorum » tractarent. Ii primo cœpêre pessumum quemque » et omnibus invisum indemnatum necare. Eo populus lætari et meritò dicere fieri : post, ubi paullatim licentia crevit, juxta bonos et malos lubidinosè » interficere, ceteros metu terrere ; ita civitas, » servitute obpressa, stultæ lætitiæ graves poenas » dedit. Nostrâ memoriâ victor Sulla, cùm Damasippum et alios ejusmodi, qui malo reipublicæ » creverant, jugulari jussit, quis non factum ejus » laudabat ? homines scelestos et factiosos, qui seditionibus rempublicam exagitaverant, meritò » necatos aiebant. Sed ea res magnæ initium cladis » fuit : nam utì quisque domum, aut villam, postremò aut vas, aut vestimentum alicujus concupiverat ; dabat operam utì in proscriptorum numero » esset. Ita illi, quibus Damasippi mors lætitiæ fuerat, paullo post ipsi trahebantur ; neque priùs » finis jugulandi fuit, quàm Sulla omnîs suos divitiis

» plus ont été dans l'origine des actes de sagesse ; mais lors-
» que l'autorité passe à des hommes, ou ignorants, ou mal in-
» tentionnés, ce premier exemple, donné sur des personnes
» pour lesquelles il était convenable, s'applique à d'autres
» auxquelles il ne convient plus.

LI. » Lacédémone, après avoir triomphé d'Athènes, établit
» trente chefs pour gouverner cette république. Ceux-ci atta-
» quèrent d'abord les citoyens les plus pervers, les plus uni-
» versellement haïs, qu'ils mirent à mort sans aucune forme
» d'instruction. Le peuple était dans l'ivresse; il trouvait
» que rien n'était plus juste. Bientôt, la tyrannie s'étant
» insensiblement enhardie, ils firent périr arbitrairement les
» bons comme les méchants, et remplirent tout le reste de
» terreur. Ainsi la ville, accablée sous la plus dure servitude,
» expia cruellement son extravagante joie. Dans notre siècle,
» lorsque Sylla, vainqueur, fit égorger Damasippe (*a*) et d'au-
» tres misérables de cette espèce qui avaient fait servir les
» malheurs de l'état à leur élévation, qui n'approuvait point
» Sylla? On disait que c'étaient des scélérats, des factieux,
» qui avaient bouleversé la république par leurs séditions, et
» qu'on avait eu raison de s'en défaire. Mais cette première
» injustice fut le commencement des plus grandes atrocités ;
» car sitôt que l'on voyait à un citoyen une maison de ville
» ou de campagne, et, dans les derniers temps, un simple
» vase, un simple vêtement qui pût exciter les désirs, on avait
» soin de le faire mettre sur la liste des proscrits. Ainsi ceux
» qui s'étaient réjouis de la mort de Damasippe ne tardèrent

(*a*) Préteur à Rome dans le temps que la faction de Carbon et du jeune Marius était toute puissante.

» explevit. Atque ego hoc non in Marco Tullio, » neque his temporibus, vereor. Sed in magnâ civi» tate multa et varia ingenia sunt: potest alio tem» pore, alio consule cui item exercitus in manu » sit, falsum aliquid pro vero credi; ubi, hoc exem» plo, per senati decretum consul gladium eduxe» rit, quis illi finem statuet, aut quis moderabitur?

LII. » Majores nostri, P. C. neque consilii neque » audaciæ unquam eguêre; neque superbia obstabat » quò minùs aliena instituta, si modò proba erant, » imitarentur. Arma atque tela militaria ab Samni» tibus, insignia magistratuum ab Tuscis pleraque » sumpserunt: postremò, quod ubique apud socios » aut hostes idoneum videbatur, cum summo studio » domi exsequebantur; imitari, quàm invidere bonis, » malebant. Sed eodem illo tempore Græciæ morem » imitati, verberibus animadvertebant in civîs, de » condemnatis summum supplicium sumebant. Post» quam respublica adolevit, et multitudine civium » factiones valuêre, circumveniri innocentes, alia» que hujuscemodi fieri coepêre, tunc lex Porcia » aliæque leges paratæ sunt, quibus legibus exsilium » damnatis permissum est. Hanc ego caussam, P. C. » quò minùs novum consilium capiamus, in primis » magnam puto. Profectò virtus atque sapientia » major in illis fuit, qui ex parvis opibus tantum

» point à être enveloppés dans la même proscription; et l'on ne » cessa le carnage que lorsque Sylla eut assouvi de richesses » tous ses partisans. Assurément ni Marcus Tullius, ni les con- » jonctures présentes ne nous laissent rien craindre de pareil. » Mais dans un grand état tous les esprits ne sont pas les » mêmes. Il se peut que dans un autre temps, sous un autre » consul, qui disposera également de l'armée, une imputa- » tion fausse soit crue véritable. Lorsque, d'après cet exemple, » le consul, armé du décret du sénat, aura fait couler le sang, » qui prescrira le point où il faudra qu'il s'arrête ?

LII. » Pères Conscrits, ni le courage ni la sagesse ne man- » quaient à nos pères, et l'orgueil ne les empêchait point » d'adopter des institutions étrangères, pour peu qu'elles fus- » sent utiles. Ils prirent aux Samnites leur armure et leurs » traits; aux Toscans, la plupart des décorations de nos ma- » gistrats; enfin, tout ce qu'ils voyaient d'utile ou chez leurs » alliés, ou chez leurs ennemis, ils s'empressaient de le trans- » porter chez eux. Ils aimaient mieux être imitateurs que dé- » tracteurs des bonnes choses. Mais dans ce même temps, » par imitation des Grecs, ils faisaient battre de verges, ils » condamnaient à mort les citoyens. Lorsque la république » se fut agrandie, et qu'au milieu d'un peuple immense les » factions eurent pris de la force, on commença à calomnier » l'innocence; d'autres injustices de ce genre se multiplièrent. » Alors on leur opposa la loi Porcia et d'autres qui ne per- » mettaient que l'exil contre les citoyens condamnés. Cette » dernière considération, Pères Conscrits, me paraît, je l'a- » voue, décisive contre l'innovation qui vous est proposée. » Assurément il y a eu plus de lumières et de sagesse dans » ceux qui, avec de si faibles moyens, ont élevé une si haute

» imperium fecêre, quàm in nobis, qui ea benè » parta vix retinemus. Placet igitur eos dimitti, et » augeri exercitum Catilinæ? minumè: sed ita cen- » seo, publicandas eorum pecunias; ipsos in vinculis » habendos per municipia quæ maxumè opibus va- » lent; neu quis de iis postea ad senatum referat, » neve cum populo agat; qui aliter fecerit, senatum » existumare eum contra rempublicam et salutem » omnium facturum. »

LIII. Postquam Cæsar dicendi finem fecit, ceteri verbo, alius alii, variè adsentiebantur. At Marcus Porcius Cato, rogatus sententiam, hujuscemodi orationem habuit :

LIV. « Longè mihi alia mens est, P. C. cùm » res atque pericula nostra considero, et cùm sen- » tentias nonnullorum ipse mecum reputo. Illi mihi » disseruisse videntur de pœnâ eorum qui patriæ, » parentibus, aris, atque focis suis bellum paravêre. » Res autem monet cavere ab illis magis, quàm » quid in illos statuamus consultare. Nam cetera » maleficia tum persequare, ubi facta sunt: hoc, nisi » provideris ne accidat, ubi evenit, frustra judicia » implores; captâ urbe, nihil fit reliqui victis. Sed, » per deos immortalîs, vos ego appello, qui semper » domos, villas, signa, tabulas vestras pluris quàm » rempublicam fecistis: si ista, cujuscumque modi » sint, quæ amplexamini, retinere, si voluptatibus » vestris otium præbere vultis; expergiscimini ali-

» puissance, que dans nous qui avons bien de la peine à con-
» server ce qu'on nous a si glorieusement transmis. Faut-il
» donc que les conjurés soient mis en liberté, et qu'ils aillent
» grossir l'armée de Catilina ? Non ; mais je suis d'avis que
» leurs biens soient confisqués; qu'on les retienne prisonniers
» dans les villes d'Italie les plus sûres ; qu'on ne puisse jamais
» proposer leur rétablissement, soit au sénat, soit au peuple ;
» que quiconque y contreviendra, le sénat, dès ce moment,
» le déclare traître à la patrie et perturbateur du repos
» public. »

LIII. Tous ceux qui eurent à parler après César, n'osèrent dire qu'un mot pour approuver, soit un avis, soit un autre ; il n'y eut que Caton seul qui prononça le discours que voici :

LIV. « Je vois l'affaire bien différemment, Pères Conscrits,
» soit que j'envisage la chose même, et le péril où nous sommes,
» soit que je me livre aux réflexions secrètes que me font
» naître quelques avis qui se sont ouverts. On s'est fort oc-
» cupé, ce me semble, de discuter le degré de punition que
» méritaient des monstres qui ont voulu faire la guerre à leur
» patrie, à leur famille, à leurs propres autels, à leurs pro-
» pres foyers. Mais la chose même nous dit qu'il faut bien
» plutôt nous garantir du crime que chercher la manière de
» le punir. Les autres forfaits, on est toujours à temps de les
» poursuivre après qu'ils sont commis; mais celui-ci, si vous
» ne le prévenez, vous voudrez en vain, après l'exécution,
» recourir aux tribunaux; Rome subjuguée, que reste-t-il aux
» vaincus ? C'est à vous-mêmes que je m'adresse, à vous, qui
» prisez tant vos palais, vos jardins, vos tableaux, vos sta-
» tues, qui en faites plus de cas que de la république : si vous

» quando, et capessite rempublicam. Non agitur de » vectigalibus, neque de sociorum injuriis; libertas » et anima nostra in dubio est. Sæpenumero, P. C. » multa verba in hoc ordine feci; sæpe de luxuriâ » atque avaritiâ nostrorum civium questus sum; » multosque mortalîs eâ caussâ advorsos habeo: » qui mihi atque animo meo nullius unquam de- » licti gratiam fecissem, haud facilè alterius lubi- » dini malefacta condonabam. Sed, ea tametsi vos » parvi pendebatis, tamen respublica firma erat; » opulentia neglegentiam tolerabat. Nunc verò non » id agitur, bonisne an malis moribus vivamus, ne- » que quantum aut quam magnificum imperium » populi Romani sit; sed cujus hæc cumque modi » videntur, nostra, an nobiscum unà hostium fu- » tura sint.

» LV. Heic mihi quisquam mansuetudinem et » misericordiam nominat. Jam pridem equidem nos » vera rerum vocabula amisimus: quia bona aliena » largiri, liberalitas; malarum rerum audacia for- » titudo vocatur; eò respublica in extremo sita est. » Sint sanè, quoniam ita se mores habent, liberales » ex sociorum fortunis; sint misericordes in furibus » ærarii; ne illi sanguinem nostrum largiantur; et, » dum paucis sceleratis parcunt, bonos omnîs per- » ditum eant. Benè et compositè Caïus Cæsar paullo

» êtes si jaloux de conserver ces dignes objets de vos tendres » attachements, si vous êtes si occupés de maintenir la tranquillité de vos plaisirs, réveillez-vous donc enfin, de par les » Dieux immortels, et prenez en main la chose publique. Il » n'est point ici question des revenus de l'état qu'on pille, » de ses alliés qu'on opprime; c'est notre liberté, c'est notre » vie qui est en péril. Pères Conscrits, vous m'avez entendu » souvent m'expliquer devant vous, me plaindre de l'excès » des profusions, de l'excès de la cupidité de nos citoyens, » et cette liberté même m'a fait beaucoup d'ennemis. L'homme » qui, toujours inexorable pour lui-même, ne se serait pas » fait grâce de la moindre faiblesse, n'avait garde de pardonner aux caprices d'autrui leurs prévarications. Mais si » mes représentations n'étaient guères écoutées, la force de » l'état me rassurait du moins; une grande fortune permettait quelque négligence. Maintenant il ne s'agit pas de » savoir si nous aurons de bonnes ou de mauvaises mœurs, » si l'empire du peuple romain aura de l'éclat et de la dignité; mais si cet empire, quel qu'il soit, nous restera, » ou s'il deviendra, ainsi que nous, la proie de l'ennemi.

LV. » Et l'on vient nous parler de douceur et de commisération! Je ne le vois que trop: depuis long-temps nous avons » perdu les vraies dénominations des choses. Prodiguer le bien » d'autrui se nomme *libéralité*; de la résolution pour le crime, » se nomme *courage*, et voilà ce qui nous réduit aux déplorables extrémités où nous sommes. Eh bien! puisque telles » sont nos mœurs, que l'on soit donc libéral de la fortune » des alliés, qu'on étale de la commisération pour qui vole » l'état, pourvu que du moins on n'aille pas faire présent » de notre sang, et pour sauver quelques scélérats, assassiner

» ante in hoc ordine de vitâ et morte disseruit;
» credo falsa existumans ea quæ de inferis memorantur, diverso itinere malos à bonis loca tetra, inculta, fœda, atque formidolosa habere. Itaque censuit pecunias eorum publicandas, ipsos per municipia in custodiis habendos; videlicet timens ne, si Romæ sint, aut à popularibus conjurationis aut à multitudine conductâ, per vim eripiantur: quasi verò mali atque scelesti tantummodo in urbe, et non per totam Italiam sint, aut non ibi plus possit audacia ubi ad defendendum opes minores sunt. Quare vanum equidem hoc consilium est, si periculum ex illis metuit; sin in tanto omnium metu solus non timet, eò magis refert me mihi atque vobis timere.

LVI. » Quare cùm de Publio Lentulo ceterisque statuetis, pro certò habetote vos simul de exercitu Catilinæ et de omnibus conjuratis decernere: quantò vos adtentiùs ea agetis, tantò illis animus infirmior erit; si paullulum modò vos languere viderint, jam omnes feroces aderunt. Nolite existumare majores nostros armis rempublicam ex parvâ magnam fecisse: si ita res esset, multò pulcherrumam eam nos haberemus; quippe sociorum atque civium, præterea armorum atque equorum major nobis copia quàm illis est. Sed alia fuêre quæ illos magnos fecêre, quæ nobis nulla sunt:

» tous les bons citoyens. César vient de nous dire des choses
» fort ingénieuses sur la vie et sur la mort, regardant, je
» pense, comme chimérique ce qu'on rapporte des enfers:
» que les méchants, séparés des bons, ont en partage un sé-
» jour affreux, des lieux de ténèbres, d'horreur et de crainte.
» En conséquence, il a proposé de confisquer seulement
» leurs biens, et de les tenir prisonniers dans quelques villes
» d'Italie, de peur apparemment, que, si on les gardait dans
» Rome, leurs complices ou une multitude soudoyée ne vinssent
» briser leurs fers; comme si les méchants et les scélérats ne
» se trouvaient que dans Rome, qu'ils ne fussent pas répan-
» dus dans toute l'Italie, ou que l'audace ne fût pas plus à
» redouter là où il y a moins de ressources pour la défense.
» Si donc César appréhende quelque péril, le parti qu'il pro-
» pose n'y remédie point; si au milieu de tant et de si vives
» alarmes, seul, il n'appréhende rien, c'est une raison de
» plus de m'alarmer, et pour vous, et pour moi.

LVI. » Oui, Pères Conscrits, tenez pour certain qu'en
» prononçant sur Lentulus et ses complices, vous prononcerez
» en même temps sur l'armée de Catilina et sur tous les con-
» jurés. Si dans cette occasion vous montrez quelque vigueur,
» croyez que leur courage en sera ébranlé. Pour peu qu'ils
» vous voient de mollesse, vous les aurez tous ici, plus déter-
» minés que jamais. Non, n'imaginez pas que ce soit par les
» armes que nos pères aient élevé un si petit état à un si haut
» degré de puissance. S'il en était ainsi, la république main-
» tenant serait cent fois plus florissante qu'elle ne l'était alors;
» car nous avons bien plus de citoyens et d'alliés, bien plus
» d'armes et de chevaux que nos pères. Mais ils possédaient
» d'autres choses qui nous manquent, et qui ont été les ins-

» domi industria ; foris justum imperium ; animus » in consulendo liber, neque delicto neque lubidini » obnoxius. Pro his nos habemus luxuriam atque » avaritiam ; publicè egestatem, privatim opulen- » tiam ; laudamus divitias, sequimur inertiam ; in- » ter bonos et malos discrimen nullum ; omnia vir- » tutis præmia ambitio possidet. Neque mirum, ubi » vos separatim sibi quisque consilium capitis ; ubi » domi voluptatibus, hîc pecuniæ aut gratiæ servi- » tis : eo fit ut impetus fiat in vacuam rempublicam. » Sed ego hæc omitto. Conjuravêre nobilissumi ci- » ves patriam incendere ; Gallorum gentem, infes- » tissumam nomini Romano, ad bellum arcessunt ; » dux hostium cum exercitu supra caput est : vos » cunctamini etiam nunc ? et dubitatis quid, intra » moenia deprehensis hostibus, faciatis ? Miserea- » mini, censeo ; deliquêre homines adolescentuli » per ambitionem : atque etiam armatos dimittatis. » Næ ista vobis mansuetudo et misericordia, si illi » arma ceperint, in miseriam vertet. Scilicet res » ipsa aspera est, sed vos non timetis eam : immo » verò maxumè, sed inertiâ et mollitiâ animi, alius » alium exspectantes, cunctamini, videlicet diis » immortalibus confisi, qui hanc rempublicam in » maxumis sæpe periculis servavêre. Non votis ne- » que suppliciis muliebribus auxilia deorum pa- » rantur : vigilando, agendo, bene consulendo, » prosperè omnia cedunt : ubi socordiæ tete atque

» truments de leur grandeur ; au dedans une émulation ver-
» tueuse, au dehors une administration juste ; dans les déli-
» bérations une ame libre, qui n'était point dans la dépen-
» dance de ses vices et de ses passions. Au lieu de cela nous
» avons la prodigalité, la cupidité. L'état est pauvre, quel-
» ques citoyens sont opulents ; on prise les richesses, on se
» livre à la mollesse ; nulles distinctions entre les bons et les
» méchants ; la brigue envahit toutes les récompenses de la
» vertu. Est-il étrange maintenant que vous isolant comme
» vous faites, ne consultant chacun que vos petits intérêts
» particuliers, qu'esclaves chez vous de vos plaisirs, ici de
» l'argent ou du crédit, on se jette de toutes parts sur cette
» république qu'on trouve ainsi abandonnée ? Mais laissons ce
» discours. Des citoyens de la plus haute naissance ont conjuré
» l'embrasement de leur patrie ; ils excitent à la guerre la nation
» gauloise, cette implacable ennemie du nom romain ; l'armée
» de Catilina est sur notre tête, et dans un moment pareil
» vous balancez encore ! Vous hésitez sur ce que vous ferez,
» lorsque l'ennemi vient d'être surpris au sein de vos murailles !
» Attendrissez-vous, je vous le conseille. Ce sont des enfants
» imprudents que l'ambition a égarés. Faites mieux, armez-
» les et laissez-les partir. Certes, s'ils prennent une fois les
» armes, ils pourront vous faire repentir de cette douceur et
» de cette clémence. On dira peut-être que le danger est
» grand, mais que vous ne craignez rien. Au contraire, vous
» craignez tout ; mais par mollesse et par pusillanimité, vous
» restez à vous attendre l'un l'autre, comptant apparemment
» sur le secours des Dieux immortels qui, plus d'une fois,
» ont sauvé cette république des périls les plus imminents.
» Non, ce n'est point par des vœux et de lâches supplications

» ignaviæ tradideris, nequidquam deos implores;
» irati infestique sunt. Apud majores nostros, Au-
» lus Manlius Torquatus bello Gallico filium suum,
» quòd is contra imperium in hostem pugnaverat,
» necari jussit : atque ille egregius adolescens im-
» moderatæ fortitudinis morte pœnas dedit. Vos,
» de crudelissumis parricidis quid statuâtis, cunc-
» tamini? Videlicet cetera vita eorum huic sceleri
» obstat? Verùm parcite dignitati Lentuli, si ipse
» pudicitiæ, si famæ suæ, si diis aut hominibus un-
» quam ullis pepercit : ignoscite Cethegi adolescen-
» tiæ, nisi iterum jam patriæ bellum fecit : nam
» quid ego de Gabinio, Statilio, Cepario loquar?
» quibus si quidquam pensi unquam fuisset, non ea
» consilia de republicâ habuissent. Postremò, P. C.
» si mehercle peccato locus esset, facilè paterer vos
» ipsâ re corrigi, quoniam verba mea contemnitis :
» sed undique circumventi sumus; Catilina cum
» exercitu in faucibus urguet; alii intrà mœnia at-
» que in sinu urbis sunt hostes; neque parari, ne-
» que consuli quidquam occultè potest; quò magis
» properandum est. Quare ita censeo : cùm nefario
» consilio sceleratorum civium respublica in maxu-
» ma pericula venerit; hique indicio T. Volturcii

» que l'on obtient l'assistance du ciel. La vigilance, l'activité, » la sagesse des mesures, voilà ce qui assure les succès. Si » vous vous abandonnez à une stupide inaction, vous implo- » reriez en vain les Dieux : n'attendez que leur colère et leur » haine. Jadis, dans une de nos guerres contre les Gaulois, » Manlius Torquatus fit mettre à mort son propre fils, pour » avoir combattu contre son ordre, et ce jeune héros paya » de sa tête l'indiscrétion de son courage. Et vous qui avez » à statuer sur le plus atroce des parricides, vous hésitez! » Sans doute que le reste de leur vie demande grâce pour » ce forfait. Eh bien! respectez la dignité de Lentulus, si » lui-même a jamais eu le moindre respect pour la pudeur, » pour sa réputation, le moindre respect pour les hommes » et les Dieux. Pardonnez à la jeunesse de Céthégus, si ce » n'est pas la seconde fois déjà qu'il fait la guerre à sa patrie. » Qu'est-il besoin de parler de Gabinius, de Statilius, de Cé- » parius? Eh! si d'avance ils n'eussent enfreint tous les de- » voirs, auraient-ils formé ce noir complot contre la répu- » blique? Enfin, Pères Conscrits, si c'était le moment où l'on » pût faire impunément une faute, j'attendrais patiemment » que l'événement vous détrompât, puisque vous ne faites » nul cas de mes représentations; mais nous sommes enve- » loppés de toutes parts. Catilina avec son armée est à nos » portes (*a*); d'autres ennemis sont dans nos murs et au sein » de Rome : aucune de nos mesures, aucune de nos délibéra- » tions ne peut leur être cachée; ainsi, il n'y a pas d'instant » à perdre. Mon avis est donc, que puisque l'exécrable at- » tentat de ces citoyens criminels a mis la république dans le

---

(*a*) Cortius supprime l'*in*

» et legatorum Allobrogum convicti confessique
» sint, cædem, incendia, aliaque fœda atque cru-
» delia facinora in civîs patriamque paravisse : de
» confessis, sicuti de manifestis rerum capitalium,
» more majorum, supplicium sumendum. »

LVII. Postquam Cato adsedit, consulares omnes itemque senatûs magna pars, sententiam ejus laudant, virtutem animi ad cœlum ferunt; alii alios increpantes timidos vocant; Cato magnus atque clarus habetur; senati decretum fit, sicut ille censuerat. Sed mihi, multa legenti, multa audienti, quæ populus Romanus domi militiæque, mari atque terrâ, præclara facinora fecit, fortè lubuit adtendere quæ res maxumè tanta negotia sustinuisset. Sciebam sæpenumero parvâ manu cum magnis legionibus hostium contendisse : cognoveram parvis copiis bella gesta cum opulentis regibus; ad hoc, sæpe fortunæ violentiam toleravisse; facundiâ Græcos, gloriâ belli Gallos ante Romanos fuisse. Ac mihi multa agitanti constabat, paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse; eoque factum utì divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret. Sed postquam luxu atque desidiâ civitas corrupta est, rursus res-

» plus grand péril ; qu'ils ont été convaincus par la déposi-
» tion de Volturcius et des députés Allobroges ; qu'ils ont
» eux-mêmes fait l'aveu du massacre, de l'embrasement et
» des autres horreurs qu'ils projetaient contre leurs citoyens
» et leur patrie ; mon avis est que, d'après leur aveu, ainsi
» que d'après la pleine conviction d'un crime aussi capital, leur
» supplice soit la mort, comme dans l'ancienne république. »

LVII. Ce discours de Caton enleva les suffrages de tous les consulaires et d'une grande partie du sénat ; ils élèvent jusqu'aux cieux la fermeté de son ame ; ils s'accusent les uns les autres ; ils se traitent de pusillanimes ; dès ce moment la haute réputation de Caton est fixée ; on rédige le sénatus-consulte d'après son avis. En me rappelant tout ce que j'ai lu, tout ce que j'ai entendu dire des grandes choses par lesquelles le peuple romain s'est signalé sur terre et sur mer, dans son administration comme dans ses guerres, je me suis demandé comment il avait pu soutenir tant et de si vastes entreprises. J'avais vu que dans beaucoup de combats, Rome n'avait eu que de petites armées à opposer à des légions d'ennemis ; je savais qu'avec peu de richesses elle avait soutenu des guerres contre des monarques opulents ; que de plus, elle avait eu souvent à essuyer l'humeur de la fortune ; que les Grecs avaient été plus éloquents, les Gaulois plus belliqueux. Après beaucoup de réflexions, je me suis convaincu que c'étaient les éminentes qualités de quelques grands hommes qui avaient fait sa grandeur, et que c'est par-là que sa pauvreté avait triomphé des richesses ; le petit nombre, de la multitude. Mais lorsque nos dissolutions et notre mollesse eurent corrompu notre gouvernement, ce fut la république à son tour qui se soutint par sa masse contre les vices de ses généraux et de ses magis-

publica magnitudine suâ imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat; ac veluti effœtâ parente, multis tempestatibus haud sanè quisquam Romæ virtute magnus fuit. Sed memoriâ meâ, ingenti virtute, diversis moribus fuêre viri duo, Marcus Cato et Caïus Cæsar; quos quoniam res obtulerat, silentio præterire non fuit consilium, quin utriusque naturam et mores, quantùm ingenio possem, aperirem. Igitur his genus, ætas, eloquentia propè æqualia fuêre: magnitudo animi par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis ac munificentiâ magnus habebatur; integritate vitæ, Cato : ille mansuetudine et misericordiâ clarus factus; huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar, dando, sublevando, ignoscendo; Cato, nihil largiundo, gloriam adeptus est. In altero miseris perfugium erat, in altero malis pernicies : illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremò Cæsar in animum induxerat, laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus, sua neglegere; nihil denegare quod dono dignum esset; sibi magnum imperium, exercitum, novum bellum, exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maxumè severitatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioso : sed cum strenuo virtute; cum modesto pudore; cum innocente, abstinentiâ certabat : esse quàm videri bonus malebat; ita quò minùs gloriam petebat, eò magis adsequebatur.

trats. Comme si Rome (14) se fût épuisée, elle resta longtemps à cette époque sans produire un homme supérieur. Mais de nos jours il en a paru deux, du mérite le plus extraordinaire, avec un caractère fort opposé : je veux parler de César et de Caton. Comme leur nom s'offrait ici naturellement, c'était bien mon dessein de ne pas les oublier, et je veux même, autant que me le permettra mon faible talent, développer le génie et le caractère de l'un et de l'autre. Il y avait peu de différence pour l'éclat du nom, pour l'âge, pour l'éloquence. La grandeur d'ame était au même degré, la gloire aussi, mais sans être la même. César était grand par les bienfaits et la générosité ; Caton, par une vie irréprochable. Le premier s'illustra par la clémence et la bonté ; le second devait à sa sévérité une partie de son lustre. César acquit de la gloire en donnant, en soulageant, en pardonnant ; Caton, en refusant. L'un était le refuge des malheureux, l'autre le fléau des méchants. On louait dans celui-là sa complaisance, dans celui-ci sa fermeté. Enfin, César avait eu pour systême de n'épargner ni travaux ni veilles, de donner tous ses soins aux affaires de ses amis, sans songer aux siennes ; de ne rien refuser de ce qui méritait qu'il accordât ; et pour lui-même, ce qu'il désirait passionnément, c'était une armée, un grand commandement, une nouvelle guerre où son mérite pût paraître dans tout son éclat. Caton, au contraire, mettait son ambition à être modéré, décent ; il se piquait surtout d'austérité. Il ne prétendait point rivaliser de richesses avec les riches, d'intrigues avec les intrigants ; il le disputait aux plus braves, en courage ; aux plus modérés, en retenue ; aux plus intègres, en désintéressement. Plus jaloux d'être vertueux que de le paraître, moins il voulait de gloire, plus il en obtenait.

LVIII. Postquam, ut dixi, senatus in Catonis sententiam discessit; consul optumum factu ratus noctem quæ instabat antecapere, ne quid eo spatio novaretur, triumviros quæ ad supplicium postulabat parare jubet; ipse, dispositis præsidiis, Lentulum in carcerem deducit : idem fit ceteris per prætores. Est locus in carcere, quod *Tullianum* adpellatur, ubi paullulum escenderis ad lævam, circiter XII pedes humi depressus, eum muniunt undique parietes, atque insuper camera lapideis fornicibus vincta : sed incultu, tenebris, odore, fœda atque terribilis ejus facies est. In eum locum postquam demissus est Lentulus, vindices rerum capitalium quibus præceptum erat laqueo gulam fregêre. Ita ille patricius, ex clarissumâ gente Corneliorum, qui consulare imperium Romæ habuerat, dignum moribus factisque suis exitium vitæ invenit. De Cethego, Statilio, Gabinio, Cepario, eodem modo supplicium sumptum est.

LIX. Dum ea Romæ geruntur, Catilina ex omni copiâ quam et ipse adduxerat et Mallius habuerat, duas legiones instituit : cohortes pro numero militum complet; deinde, ut quisque voluntarius aut ex sociis in castra venerat, æqualiter distribuerat; ac brevi spatio duas legiones numero hominum expleverat, cùm initio non ampliùs duobus millibus habuisset. Sed ex omni copiâ circiter pars quarta erat militaribus armis instructa; ceteri, ut quemque casus armaverat, sparos, aut lanceas, alii præacutas sudes

LVIII. Le sénat, comme je l'ai dit, s'étant rangé à l'avis de Caton, le consul sentit l'importance de prévenir la nuit qui s'approchait, dans la crainte qu'on n'en profitât pour de nouvelles tentatives. Il ordonne aux triumvirs (45) de tout préparer pour le supplice; et lui-même, en personne, après avoir disposé les troupes, il mène Lentulus dans la prison : les autres sont conduits par les préteurs. Dans cette prison, lorsque vous avez monté un peu à gauche, vous trouvez en descendant, à douze pieds environ de profondeur, le *Tullianum*. C'est un cachot flanqué de tous côtés d'épaisses murailles, et fermé en dessus par une voûte en pierres. La saleté, l'obscurité, l'infection, donnent à ce lieu un aspect dégoûtant et horrible. Lentulus, descendu dans ce cachot, les bourreaux l'étranglèrent, comme ils en avaient reçu l'ordre. C'est ainsi que ce patricien, de l'illustre maison des Cornélius, qui avait été revêtu de la dignité consulaire, trouva la juste récompense de ses mœurs et de sa conduite. Céthégus, Statilius, Gabinius, Céparius, furent exécutés de la même manière.

LIX. Pendant que ceci se passe à Rome, Catilina joignant aux troupes de Mallius ce qu'il avait amené avec lui, en forme deux légions (*a*), du moins pour le nombre des cohortes; car il s'en fallait que les cohortes mêmes fussent complètes. Depuis, à mesure qu'il lui arriva des renforts, soit de ses conjurés, soit des volontaires qui se rendaient à son camp, il eut soin de les répartir également dans chaque cohorte, et en peu de temps il eut complété les légions pour le nombre de soldats, quoique d'abord il n'eut pas plus de deux mille hommes. Mais à peine le quart était armé régulièrement. Le reste avait pris

(*a*) La légion était dès-lors de six mille hommes.

portabant. Sed postquam Antonius cum exercitu adventabat, Catilina per montîs iter facere, modò ad urbem, modò in Galliam versùs castra movere, hostibus occasionem pugnandi non dare. Sperabat propediem magnas copias se habiturum, si Romæ socii incepta patravissent : interea servitia repudiabat, cujus initio ad eum magnæ copiæ concurrebant; opibus conjurationis fretus, simul alienum suis rationibus existumans, videri caussam civium cum servis fugitivis communicavisse. Sed postquam in castra nuncius pervenit, Romæ conjurationem patefactam; de Lentulo, et Cethego, ceterisque quos supra memoravi, supplicium sumptum : plerique, quos ad bellum spes rapinarum aut novarum rerum studium inlexerat, dilabuntur; reliquos Catilina per montîs asperos, magnis itineribus, in agrum Pistoriensem abducit eo consilio utì per tramites occultè profugeret in Galliam Transalpinam. At Quintus Metellus Celer cum tribus legionibus in agro Piceno præsidebat, ex difficultate rerum eadem illa existumans quæ supra diximus Catilinam agitare : igitur, ubi iter ejus ex perfugis cognovit, castra properè movit, ac sub ipsis radicibus montium consedit, quâ illi descensus erat in Galliam properanti. Neque tamen Antonius procul aberat, utpote qui magno exercitu locis æquioribus expeditos in fugam sequeretur. Sed Catilina, postquam videt montibus atque copiis hostium sese clausum, in urbe

les premières armes qui s'étaient trouvées sous leur main, des spares (*a*), des lances. Quelques uns n'avaient que des pieux aiguisés. Aux approches de l'armée d'Antonius, il prit son chemin par les montagnes; il se portait tantôt vers Rome, tantôt vers la Gaule, évitant d'en venir à une action. Il se flattait d'avoir au premier jour (46) de grandes forces, sitôt qu'à Rome les conjurés auraient mis leur dessein à exécution. En attendant il refusait les esclaves qui, dans les commencements, étaient accourus par troupes nombreuses. Il comptait sur la conjuration; d'ailleurs il eût cru nuire à son parti, en paraissant mêler des esclaves fugitifs dans la cause des citoyens. Mais lorsqu'on eut apporté au camp la nouvelle qu'à Rome la conjuration avait été découverte; que Lentulus, Céthégus et les autres que j'ai déjà nommés, avaient péri du dernier supplice, une partie de son armée se dissipa; la plupart n'avaient été attirés que par l'espoir du pillage ou par l'amour du changement. Catilina, avec ce qui lui reste, gagne des montagnes escarpées, et il marche à grandes journées vers Pistoie (*b*), dans le dessein de s'échapper vers la Gaule Transalpine par les routes détournées. Métellus Céler était dans le Picentin, à la tête de trois légions. Il jugea habilement des desseins de l'ennemi, sur l'extrémité où il le savait réduit. A peine instruit de sa marche par les transfuges, Métellus décampe en diligence, et vient se poster au pied même des montagnes par où Catilina devait nécessairement descendre pour passer dans la Gaule. De son côté, Antonius le suivait d'aussi près que pouvait le faire une grande armée (47), obli-

(*a*) Espèce d'épieux qui servaient à la chasse.

(*b*) Ville de Toscane.

res adversas, neque fugæ, neque præsidii ullam spem; optumum factu ratus in tali re fortunam belli tentare, statuit cum Antonio quàm primùm confligere. Itaque, concione advocatâ, hujuscemodi orationem habuit :

« LX. Compertum ego habeo, Milites, verba virtutem non addere; neque ex ignavo strenuum, neque fortem ex timido exercitum oratione imperatoris fieri. Quanta cujusque animo audacia naturâ, aut moribus inest, tanta in bello patere solet. Quem neque gloria neque pericula excitant, nequicquam hortere; timor animi auribus officit. Sed ego vos, quò pauca monerem, advocavi, simul utì caussam mei consilii aperirem. Scitis equidem, milites, socordia atque ignavia Lentuli quantam ipsi nobisque cladem adtulerit; quoque modo, dum ex urbe præsidia opperior, in Galliam proficisci nequiverim. Nunc verò quo in loco res nostræ sint juxta mecum omnes intellegitis.

» LXI. Exercitus hostium duo, unus ab urbe, alter à Galliâ, obstant : diutiùs in his locis esse, si maxumè animus ferat, frumenti atque aliarum rerum egestas prohibet, quocumque ire placet, ferro iter aperiundum est. Quapropter vos moneo utì forti atque parato animo sitis; et, cùm præ-

gée de choisir des routes commodes, et poursuivant un ennemi qui, pour mieux fuir, s'était délivré de ses bagages. Lorsque Catilina se vit enfermé entre les montagnes et l'ennemi, qu'à Rome son parti était ruiné, qu'il n'y avait plus moyen de fuir ni d'être secouru, il prit le seul parti convenable dans sa situation, celui de tenter l'événement d'un combat, et il se décida à aller sur-le-champ attaquer Antonius. Il convoque l'assemblée des soldats, et leur tient ce discours :

LX. « Soldats, je sais que les hommes de cœur n'ont pas » besoin que des mots enflamment leur courage, et je sais » aussi que la harangue d'un général ne fera point d'un lâche » un soldat valeureux, et de troupes timides une armée aguer- » rie. On ne porte au combat que la mesure d'audace qu'a mise » dans nous la nature ou l'éducation. Celui qui ne serait » animé ni par les périls ni par la gloire, vous l'exhorteriez » en vain : les frayeurs de son ame assourdissent ses oreilles. » Je vous ai donc rassemblés uniquement pour vous donner » quelques instructions, et en même temps vous communi- » quer les motifs du parti que je prends. Soldats, vous n'igno- » rez point tout le mal que Lentulus s'est fait à lui-même, et » à nous, par sa lâche et stupide inaction, ni comment l'at- » tente des secours de Rome m'a mis dans l'impossibilité de » passer dans la Gaule. Maintenant vous voyez tous, ainsi que » moi, notre position.

LXI. » Une armée du côté de Rome, une autre du côté » de la Gaule, nous ferment les passages, et nous ne pouvons » rester ici plus long-temps, quand nous le voudrions ; le man- » que de grains et de subsistances ne nous le permet pas ; de » quelque côté que nous allions, c'est avec le fer qu'il faut nous » ouvrir les chemins. Voici donc le moment de montrer un

» lium inibitis, memineritis vos divitias, decus, glo-
» riam, præterea libertatem atque patriam in dex-
» tris vestris portare. Si vincimus, omnia nobis tuta
» erunt; commeatus abundè, municipia atque colo-
» niæ patebunt : sin metu cesserimus, eadem illa
» advorsa fient; neque locus, neque amicus quis-
» quam teget quem arma non texerint. Præterea,
» milites, non eadem nobis et illis necessitudo im-
» pendet : nos pro patriâ, pro libertate, pro vitâ
» certamus; illis supervacaneum est pugnare pro
» potentiâ paucorum. Quo audaciùs adgredimini,
» memores pristinæ virtutis. Licuit nobis cum sum-
» mâ turpitudine in exsilio ætatem agere; potuistis
» nonnulli Romæ, amissis bonis, alienas opes ex-
» spectare : quia illa fœda atque intoleranda viris
» videbantur, hæc sequi decrevistis. Si hæc relin-
» quere vultis, audaciâ opus est : nemo, nisi victor,
» pace bellum mutavit; nam in fugâ salutem spe-
» rare, cùm arma quîs corpus tegitur ab hostibus
» averteris, ea verò dementia est : semper in præ-
» lio iis maxumum est periculum qui maxumè ti-
» ment; audacia pro muro habetur. Cùm vos consi-
» dero, milites, et cùm facta vestra æstumo, magna
» me spes victoriæ tenet. Animus, ætas, virtus ves-
» tra me hortantur; præterea necessitudo, quæ
» etiam timidos fortîs facit : nam multitudo hos-
» tium ne circumvenire queat prohibent angustiæ
» loci. Quòd si virtuti vestræ fortuna inviderit, ca-

» courage ferme et déterminé. Souvenez-vous, en marchant au » combat, que les richesses, les distinctions, que votre gloire, » votre liberté, votre patrie dépendent de vos armes. Vain» queurs, nous avons tout, des vivres en abondance; toutes » les villes nous ouvriront leurs portes. Si la peur au con» traire vous fait reculer, tout se tournera contre nous, et » ne comptez plus sur aucune place, sur aucun ami pour dé» fendre ceux que n'auront pas défendus leurs armes. Songez » encore que l'ennemi n'a pas, comme nous, les motifs im» périeux qui nous commandent. Nous combattons, vous dis-je, » pour notre patrie, pour notre liberté, pour notre vie; et » lui, quel intérêt a-t-il à combattre pour l'agrandissement » de quelques citoyens? Attaquez donc avec courage, et » souvenez-vous de votre ancienne valeur. Vous auriez pu » traîner vos jours dans un exil ignominieux; quelques uns » même auraient pu rester à Rome, malgré la perte de leur » fortune, et y vivre de l'assistance d'autrui. Comme cette » vie n'eût pas été tolérable, vous avez préféré celle-ci; main» tenant si vous voulez que celle-ci finisse, il faut de la réso» lution. Si l'on n'est vainqueur, on fait mal sa paix dans une » guerre civile. Car prétendre se sauver en fuyant, lorsqu'on » ne tient plus en face de l'ennemi les armes faites pour nous » garantir, c'est le comble de la démence. Dans les combats, » le plus grand péril est pour qui le craint: l'audace est un sûr » bouclier. En vérité, soldats, quand je vous considère, et que » je me rappelle tant de preuves d'intrépidité, j'ai de grandes es» pérances de la victoire. Tout dans vous rehausse ma confiance; » votre bravoure, votre âge, votre vigueur, sans compter la » nécessité, qui seule donne du courage aux plus timides; car » ne craignez pas que la supériorité du nombre de l'ennemi

» vete inulti animam amittatis; neu capti potiùs,
» sicuti pecora, trucidemini, quàm virorum more
» pugnantes, cruentam atque luctuosam victoriam
» hostibus relinquatis. »

LXII. Hæc ubi dixit, paullulum commoratus, signa canere jubet, atque instructos ordines in locum æquum deducit : dein, remotis omnium equis, quò militibus exæquato periculo animus amplior esset, ipse pedes exercitum pro loco atque copiis instruit. Nam utì planities erat inter sinistros montîs, et ab dexterâ rupes aspera; octo cohortîs in fronte constituit, reliqua signa in subsidiis arctiùs conlocat : ab his centuriones omnîs lectos et evocatos, præterea ex gregariis militibus optumum quemque armatum, in primam aciem subducit. Caïum Mallium in dextrâ, Fæsulanum quemdam in sinistrâ parte curare jubet : ipse, cum libertis et colonis, propter aquilam adsistit, quam bello Cimbrico Caïus Marius in exercitu habuisse dicebatur. At ex alterâ parte Caïus Antonius, pedibus æger, quòd prælio adesse nequibat, Marco Petreio legato exercitum permittit. Ille cohortes veteranas, quas tumulti caussâ

» puisse vous nuire dans un lieu si resserré. Que si la fortune » se montre envieuse de tant de valeur, je me flatte du moins » que vous ne périrez pas sans vengeance; qu'au lieu de vous » laisser prendre, pour vous voir ensuite égorger comme de » vils troupeaux, vous saurez combattre comme il convient à » des hommes, et que la victoire que vous laisseriez à l'ennemi » lui coûterait des larmes et du sang. »

LXII. Après ce discours, il y eut à peine un moment de retard, il fait sonner la marche. L'armée en bon ordre descend sur un terrain uni. Il fait renvoyer tous les chevaux, afin que le soldat, voyant le péril égal pour tous, en eût plus de courage; il se met à pied comme les autres. Dans la disposition de son armée, il consulta le terrain et la qualité des troupes. Comme il y avait un plateau entre les montagnes qui étaient à gauche, et un roc escarpé qui était à droite, il forme le front de sa bataille de huit cohortes bien développées; le reste, dont il fit un corps de réserve, fut un peu plus à l'étroit. Il en tire tous les centurions de marque, les évocats (*a*), et dans les simples soldats, les plus braves et les mieux armés, afin d'en fortifier sa première ligne. Il donne à Mallius le commandement de la droite, celui de la gauche à un certain habitant de Fésule. Pour lui, avec ses affranchis et d'anciens soldats de Sylla (48), il se tint tout près de l'aigle; c'était, dit-on, une de celles qui se trouvaient dans l'armée de Marius, lorsqu'il combattit les Cimbres. Dans l'autre armée, Antonius, qui souffrait de la goutte, ne pouvant se trouver au combat, avait remis le commandement à Caïus Pétréïus (49), son lieutenant. Celui-

---

(*a*) On appelait ainsi les vétérans qui rentraient au service; ils avaient le grade de centurion.

conscripserat, in fronte; post eas ceterum exercitum in subsidiis locat : ipse equo circumiens, unumquemque nominans, adpellat, hortatur, rogat ut meminerint se contra latrones inermes, pro patriâ, pro liberis, pro aris atque focis suis certare. Homo militaris, quòd ampliùs annos triginta tribunus, aut præfectus, aut legatus, aut prætor cum magnâ gloriâ in exercitu fuerat, plerosque ipsos factaque eorum fortia noverat; ea commemorando, militum animos accendebat.

LXIII. Sed ubi, omnibus rebus exploratis, Petreius tubâ signum dat, cohortes paullatim incedere jubet. Idem facit hostium exercitus. Postquam eò ventum est undè à ferentariis prælium committi posset, maxumo clamore, cum infestis signis concurrunt; pila omittunt; gladiis res geritur. Veterani, pristinæ virtutis memores, cominùs acriter instare; illi haud timidi resistunt : maxumâ vi certatur. Interea Catilina cum expeditis in primâ acie versari, laborantibus succurrere, integros pro sauciis arcessere, omnia providere, multùm ipse pugnare, sæpe hostem ferire; strenui militis et boni imperatoris officia simul exsequebatur. Petreius, ubi videt Catilinam contra, ac ratus erat, magnâ vi tendere, cohortem prætoriam in medios hostîs inducit; eosque perturbatos, atque alios alibi resistentes, interficit; deinde utrimque ex lateribus ceteros adgreditur. Mal-

ci range en première ligne les cohortes de vétérans enrôlés au moment de l'insurrection; il place derrière le reste de ses troupes, dont il fit sa réserve. Parcourant à cheval tous les rangs, il s'adresse à chaque soldat, en les nommant par leur nom; il les exhorte, il les fait ressouvenir que c'était contre des brigands sans armes, que c'était pour la patrie, pour leurs enfants, pour leurs autels et leurs foyers qu'ils allaient combattre. C'était un homme vieilli dans la guerre; il avait commandé plus de trente ans, avec beaucoup de gloire, en qualité de tribun, de préfet, de lieutenant ou de préteur; il connaissait à la figure la plupart de ses soldats, et il savait par cœur leurs belles actions; en les leur rappelant, il enflammait leur courage.

LXIII. Toutes les mesures prises, Pétréïus fit donner le signal. Ses troupes se mettent en marche au petit pas; les ennemis en font autant. Lorsqu'on fut à la portée du trait, les deux armées courent l'une sur l'autre avec un cri terrible. On laisse là le pilum : le combat s'engage à l'épée. Les vétérans, se ressouvenant de leur ancienne valeur, serrent l'ennemi de près : celui-ci, non moins intrépide, tient ferme; on se bat avec un acharnement extrême. Cependant, Catilina, avec une troupe leste, était sans cesse aux premiers rangs à soutenir ceux qui pliaient, à remplacer les blessés par des troupes fraîches, pourvoyant à tout, combattant vaillamment de sa personne; il porta lui-même plus d'un coup à l'ennemi; il remplissait tous les devoirs et d'un brave soldat et d'un grand capitaine. Pétréïus, voyant Catilina lui opposer plus de résistance qu'il ne s'y était attendu, fait avancer sur le centre sa cohorte prétorienne, qui l'ouvre et y met le désordre. Ceux qui résistent d'un côté ou d'un autre, sont tués; puis on se

lius et Fæsulanus, in primis pugnantes, cadunt. Postquam fusas copias seque cum paucis relictum videt Catilina, memor generis atque pristinæ dignitatis suæ, in confertissumos hostes incurrit, ibique pugnans confoditur.

LXIV. Sed confecto prælio, tum verò cerneres quanta audacia quantaque animi vis fuisset in exercitu Catilinæ. Nam ferè, quem quisque vivus pugnando locum ceperat, eum, amissâ animâ, corpore tegebat : pauci autem, quos medios cohors prætoria disjecerat, paullo diversiùs, sed omnes tamen adversis vulneribus, conciderant. Catilina verò longè à suis inter hostium cadavera repertus est, paullum etiam spirans, ferociamque animi quam habuerat vivus in vultu retinens. Postremò ex omni copiâ, neque in prælio neque in fugâ, quisquam civis ingenuus captus est; ita cuncti suæ hostiumque vitæ juxta pepercerant. Neque tamen exercitus populi Romani lætam, aut incruentam victoriam adeptus erat : nam strenuissumus quisque aut occiderat in prælio, aut graviter vulneratus discesserat. Multi autem, qui de castris, visundi aut spoliandi gratiâ processerant, volventes hostilia cadavera, amicum alii, pars hospitem aut cognatum reperiebant : fuêre item qui inimicos suos cognoscerent. Ita variè per omnem exercitum lætitia, mœror, luctus, atque gaudia agitabantur.

FINIS BELLI CATILINARII.

porte par les deux côtés sur les flancs des deux ailes. Mallius et le Fésulan se font tuer en combattant à la tête de leurs corps. Lorsque Catilina voit ses troupes enfoncées, et à peine quelques soldats autour de lui, voulant soutenir l'honneur de sa naissance et de son ancienne dignité, il se jette au plus épais de la mêlée, et il y tombe percé de coups en combattant.

LXIV. Ce fut après le combat qu'on put bien juger de l'intrépidité et de la vigueur du courage de cette armée de Catilina. Tous les soldats morts furent trouvés presque à la même place qu'ils avaient prise pour combattre; ils la couvraient de leur corps; un petit nombre, que la cohorte prétorienne avait dispersés lorsqu'elle ouvrit le centre, étaient un peu écartés; mais encore ils avaient tous reçu leurs blessures en face. Pour Catilina, on le trouva loin des siens parmi des monceaux d'ennemis, et respirant encore. Ses traits avaient conservé cet air d'intrépidité qu'il avait toujours porté sur son visage. Enfin, dans toute cette armée, soit pendant le combat, soit pendant la déroute, on ne put faire un seul citoyen prisonnier; par où l'on peut voir s'ils avaient été avares de leur sang et de celui de l'ennemi. Aussi l'armée du peuple romain n'eut guères à se louer d'une victoire cruellement ensanglantée. Tous nos plus braves soldats, ou avaient péri dans le combat, ou s'étaient retirés grièvement blessés. Et parmi ceux que la curiosité ou la cupidité attira sur le champ de bataille, beaucoup, en fouillant dans ce tas d'ennemis morts, reconnurent, l'un, son ami; l'autre, un parent ou un hôte; quelques uns, il est vrai, rencontrèrent leur ennemi. Toute cette armée n'offrait qu'un mélange de joie et d'abattement, de réjouissances et de deuil.

FIN DE LA CONJURATION DE CATILINA.

NOTES

SUR

LA CONJURATION DE CATILINA.

---

(1) SALLUSTE a pris le fond de ces idées dans le premier chapitre de la Politique d'Aristoste. Voici le passage du philosophe grec : « Tout » animal est composé de corps et d'ame. Celle-ci commande, l'autre » est essentiellement obéissant. Telle est la loi qui régit les êtres vi- » vants, lorsqu'ils ne sont pas viciés, et que leur organisation est dans » la nature..... Je ne parle pas de ces êtres dégradés, chez lesquels » le corps commande à l'ame : ceux-là sont constitués contre le vœu de » la nature. » (tom. 1, pag. 16, trad. de M. Champagne.)

Aristote prend le mot *nature* en métaphysique, comme la perfection et le but de tout. Salluste, qui dans ce passage a copié Aristoste, le prend dans le même sens que lui.

C'est aussi d'Aristoste que Salluste a pris cette idée, « que les rois » ont été le premier pouvoir établi sur la terre ».

Les principes de la tyrannie sont ceux de Périandre, qui conseillait à Trasybule de couper les épis les plus élevés, c'est-à-dire, d'exterminer toute espèce de mérite qui se faisait remarquer. (Page 56, Polit. d'Aristot., tom. 2.)

L'institution des repas est ancienne. Elle existe en Crète depuis le règne de Minos, et elle remonte en Italie à des temps bien plus reculés. Italus, suivant la tradition du pays, devint roi de l'OEnotrie. Il donna son nom à cette partie de l'Europe qui se termine aux golfes (*)

(*a*) Aujourd'hui golfes de Squillace et de Ste-Euphémie, dans le royaume de Naples, distants de huit à neuf lieues l'un de l'autre.

Scillétique et Lamétique, distants l'un de l'autre d'une demi-journée de chemin, et lui fit prendre celui d'Italie. Italus changea les habitudes de son peuple qui était nomade; il lui fit adopter la vie agricole, et lui donna des lois, entre autres celle qui établit les repas communs. Cette institution existe encore dans quelques cantons du pays, qui a conservé plusieurs lois de cet ancien monarque. Elle s'était maintenue chez les Opiques, qui habitaient les bords de la mer Tyrrhénienne, et s'appellent aujourd'hui Ausoniens. On la retrouve chez les Chaoniens, qui occupent la contrée appelée Syrte, sur les bords de la mer Ionienne, en face de l'Iapygie; ce qui n'est pas étonnant, puisque ces peuples descendent des OEnotriens. (*Ibid.* p. 165 et 166, tom. 2.)

(2) *Honoris cupido. Cupido*, ablatif absolu de l'adjectif *cupidus.*

(3) Lucius Catilina était d'une naissance illustre; il avait une ame forte et un corps vigoureux, *mais l'esprit méchant et dépravé.* Voici comment j'ai traduit ce passage. Mon père avait rendu *ingenio malo pravoque, l'esprit pervers et contrefait*, et il avait appuyé sa traduction de la note suivante: « *Malò pravoque. Pravo* est ici une expression métaphorique, par-là même plus piquante; et voilà pourquoi ce mot termine la phrase. *Pravus* signifie proprement un homme *tortu, contrefait. Distortis malè pravum cruribus*, a dit Horace. »

(4) *Provenére.* Ce mot est ici métaphorique. *Proventus* signifie au propre *récolte, moisson.*

(5) *Nationes feræ populique ingentes, les petits peuples sauvages et les grandes nations.* Dans une note sur les mœurs des Germains, j'ai déjà fait observer le sens précis du mot *natio*, qui est bien plus resserré que celui de *gens. Gens* signifie une grande nation, *natio*, une petite peuplade. *Natio sub gente comprehenditur*, dit Gessner, dans son *Trésor de la Langue latine.*

La justesse de cette observation se confirme encore par ce passage de Salluste où l'on voit que *populi ingentes* (les grandes nations) sont mis en opposition avec *nationes feræ* (les petits peuples sauvages.)

Il y a un vers remarquable dans le second livre *des Métamorphoses d'Ovide* :

> Cumque suis totas *populis* incendia *gentes*
> In cinerem vertunt.

Ce vers prouve que *gentes* a une signification encore plus étendue que *populi*.

(6) *Fortunas*. Ce mot ne peut signifier ici *richesses*, comme l'a traduit Beauzée ; car assurément ni Catilina ni ses complices ne pouvaient être indifférents sur la richesse, puisque pour en acquérir ils ne s'épargnaient ni bassesses ni crimes. *Fortunæ* au pluriel me semble exprimer ici cet éclat de considération qui entoure les hommes d'un certain rang, quand leur réputation est irréprochable ; et cette considération, *fortunæ*, ne pouvait manquer d'être compromise par toutes les manœuvres que Catilina commandait à ses émissaires. *Fortunæ*, dit Gessner, *totum illum statum quo censentur felices aut infelices notare solet.*

(7) Lentulus Sura avait été consul l'an de Rome 682. Au sortir de sa magistrature, les censeurs Gellius et Lentulus le dégradèrent pour ses mauvaises mœurs, et le chassèrent du sénat. Pour y rentrer, il sollicita la préture et il l'obtint.

(8) Publius Autronius avait été questeur en Sicile, la même année que Cicéron.

(9) Cassius Longinus fut avec Catilina l'un des compétiteurs de Cicéron pour le consulat. Il était d'une grosseur énorme, qui le rendait excessivement paresseux.

(10) Céthégus avait été nourri dans les conspirations. Il était de la première de Catilina, et précédemment de celle de Lépide.

(11) *Les deux Sylla*. Ils étaient neveux du dictateur.

(12) *Læca*. Ses noms étaient Publius Porcius Læca. Ainsi ce conjuré était de la famille des Catons ; il descendait en droite ligne du tribun Porcius Læca, auteur de la fameuse loi Porcia.

(13) Bestia (Lucius Calpurnius Piso), nommé tribun du peuple,

l'année du consulat de Cicéron. Il était le petit-fils de ce Calpurnius Bestia, dont il sera parlé dans *la Guerre de Jugurtha.*

(14) Gabinius était parent du consul du même nom, qui se ligua avec Clodius pour faire exiler Cicéron.

(15) Ce Caïus Cornélius n'appartenait point à l'illustre famille patricienne. Il y avait à Rome une famille plébéienne de ce nom, dont était ce Caïus Cornélius. Son fils, quelques années après, accusa l'un des Sylla pour avoir trempé dans la conjuration ; et le père avait été condamné à l'exil pour la même complicité.

(16) Cette peine était la nullité de l'élection, une grosse amende, et l'exclusion du sénat. C'était Calpurnius Piso qui, dans son consulat, avait porté cette loi, plus sévère que toutes les précédentes sur le même objet, et appelée de son nom la loi Calpurnia.

(17) Catilina distribua aux juges tout l'argent qu'il avait volé dans son gouvernement d'Afrique, et fut absous. Le consul Torquatus fut le défenseur de Catilina, qui dans ce moment-là formait le projet de l'assassiner.

Une chose bien remarquable, c'est que Cicéron lui-même eut un moment le dessein de plaider la cause de Catilina. Après l'avoir fait absoudre, il comptait que la reconnaissance engagerait Catilina à le servir de tout son crédit dans la demande que Cicéron faisait du consulat. « S'il en arrive autrement, dit-il dans une de ses lettres à Atticus, » il faudra s'en consoler. »

(18) « On prétend qu'ils firent entrer dans le complot Crassus et » César, alors édiles. C'est ce que Cicéron donne à entendre dans sa » lettre à Accius, lorsqu'il lui écrit que César s'est assuré, pendant » son consulat, de la suprême puissance, qu'il avait tâché d'usurper » pendant son édilité. Le projet de cette première conspiration était de » se défaire de tous les sénateurs qui seraient odieux aux conjurés ; » d'élever Crassus à la dictature, qui de son côté nommerait César » général de la cavalerie; de donner au gouvernement la forme qui » leur plairait, et de rendre à Autrone et à Sylla la dignité de consuls » dont on les avait privés. Le jour fut pris pour l'exécution, au dernier

» décembre 687, veille du jour où Torquatus et Cotta devaient entrer » en charge. Les conjurés se rendirent au sénat, armés de poignards » sous leurs robes. Mais Crassus, touché, soit de crainte, soit de » repentir, ayant manqué au rendez-vous, César ne donna pas le » signal convenu, qui était d'ôter sa robe de dessus ses épaules, et » l'exécution fut renvoyée au 5 février suivant. Catilina, pour cette » fois, se chargea de donner le signal. » (*Note du Prés. de Brosses.*)

On voit maintenant pourquoi Salluste, gardant un silence absolu sur des faits qui inculpaient César, dont il fut de tout temps le partisan dévoué, a affecté ce préambule-ci : « Je mettrai, dans ce que je vais » dire, le plus d'impartialité que je pourrai. » *De quo quàm verissumè potero dicam.*

(19) Les deux Lucullus, Catulus, Hortensius, Métellus Pius, Philippe, etc., c'est-à-dire, les meilleurs citoyens, qui s'attachaient alors à maintenir les formes aristocratiques établies par Sylla contre les menées séditieuses de la faction populaire, que l'on peut juger d'après Catilina et ses complices qui en étaient tous.

(20) La politique romaine, pour affaiblir la puissance des princes, auxquels ils laissaient une ombre de souveraineté sur leurs états, avait imaginé de séparer quelquefois ces états en quatre parties, gouvernées chacune par un Tétrarque, mot grec qui désigne, suivant Strabon, le gouverneur de la quatrième partie d'un royaume.

(21) *Ceteri omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles, vulgus fuimus.* « Et nous autres, tous tant que nous sommes, qui » les valons pour le talent, pour le courage, pour la naissance, nous » sommes traités comme la plus ignoble populace. » C'est là bien certainement le sens de ce passage sur lequel Beauzée s'est mépris. Il a traduit : « Tout ce que nous sommes d'ailleurs de citoyens braves, » vertueux, distingués *ou non* par la naissance, nous sommes traités » comme la populace. » Or Salluste dit positivement qu'il n'était entré d'abord dans la conjuration que des hommes distingués par leur naissance, *omnes domi nobiles.* Ce ne fut que par la suite, lorsqu'il désespéra de ses ressources, qu'il s'associa des hommes de toute espèce,

comme Salluste le dit plus bas. Mais à l'époque où ce discours fut prononcé, les conjurés étaient tous des nobles. Devant *atque ignobiles* il faut sous entendre *æquè*, comme le remarquent très bien les deux commentateurs cités par d'Havercamp. Le président de Brosses et le père d'Hotteville ont fait la même faute que Beauzée.

(22) Publius Sitius Nucérinus, poursuivi à Rome pour quelque mauvaise action, s'était sauvé en Espagne. Il parvint à rassembler une petite armée, qu'il fit passer en Mauritanie; et de là il inquiétait la province romaine. Ce Nucérinus fut depuis très utile à César dans sa guerre d'Afrique. Il fut tué en trahison par le fils d'un petit roi maure.

(23) Quintus Curius était d'une très ancienne famille plébéienne, illustrée par le fameux Curius Dentatus, trois fois consul et vainqueur de Pyrrhus.

(24) Les deux consuls ayant tiré au sort, comme c'était l'usage, le gouvernement qu'ils devaient avoir au sortir de leur magistrature, la Macédoine était échue à Cicéron, la Gaule Cisalpine à Caïus Antonius. Comme le premier était plus lucratif, Cicéron, pour gagner son collégue, le lui céda.

(25) Caïus Mallius était un homme de guerre, qui avait servi avec distinction dans les armées de Sylla. Enrichi d'abord par la victoire, il s'était ruiné ensuite par ses profusions.

(26) Voici une phrase de Tite-Live qui doit forcer de changer une note sur Salluste, et la traduction du passage qui y a rapport : « Cære » educatus apud hospites, Etruscis indè *litteris* eruditus erat, linguam» que Etruscam probè noverat. » (Liv. IX, ch. 36.) Il est démontré par ce passage que *litteris* a un autre sens que *linguam*. (*Note de l'auteur.*)

Il est à présumer que l'auteur aurait ainsi changé la phrase de sa traduction : « Sempronia possédait la littérature grecque et celle de » son pays. »

(27) Marcius Rex avait été consul l'an de Rome 684; Métellus Créticus l'année suivante. L'un et l'autre avaient encore leur armée,

C'était l'usage que les troupes ne fussent licenciées qu'après le triomphe de leurs généraux, dont elles partageaient l'honneur avec eux.

(28) Q. Pompéïus Rufus était d'une famille illustrée, mais différente de celle du grand Pompée.

(29) *En vertu de la loi Plautia.* Cette loi était intitulée *de vi, loi contre les violences*, mot par lequel on désignait les attentats contre la république. Elle fut portée par le tribun Marcus Plautius Silanus.

(30) *Civis inquilinus urbis Romæ.* Littéralement, *un citoyen locataire de Rome.*

(31) Le cuivre (*æs*) n'avait que le quart de la valeur de l'argent.

(32) *Sed omninò cuncta plebes.... sed urbana plebes, à vero præceps ierat multis de causis.* C'est à tort que Beauzée a proposé de changer ici le texte, en supprimant *ea verò.* On voit que l'ensemble de ce passage lui a échappé. Salluste parle d'abord du peuple en général, du peuple de tout l'empire (*cuncta plebes omninò*), qui était disposé en faveur de Catilina par toutes les raisons qu'il développe. Il parle ensuite du peuple de la capitale (*urbana plebes*); et quant à celui-ci (*ea verò*), il y avait des raisons particulières qui l'avaient jeté aussi dans les intérêts de Catilina. Rien de tout cela n'a été saisi par Beauzée, non plus que par le président de Brosses et le père d'Hotteville.

(33) Umbrénus n'était qu'un affranchi.

(34) Décimus Brutus était le mari de Sempronia.

(35) Fabius Sanga descendait du Fabius, surnommé Allobrogicus, pour avoir le premier soumis cette nation.

(36) Caïus Pontinius avait été lieutenant de Crassus dans la guerre des esclaves. Il fut aussi lieutenant de Cicéron, quand celui-ci partit pour son gouvernement de Cilicie. C'était Pontinius qui commandait les troupes auxiliaires à la petite bataille que Cicéron gagna contre les barbares du mont Ammus. Après sa préture, il succéda à Muréna dans le gouvernement de la Gaule Transalpine.

Pontinius était d'une famille peu connue. Aussi, l'année de son gouvernement expirée, sans prétendre à d'autres honneurs, il n'aspira

qu'à vivre tranquille, jusqu'au moment où son amitié pour Cicéron le détermina à le suivre en Cilicie.

Quant à Valérius Flaccus, il était d'une des premières maisons patriciennes de Rome; il descendait du fameux Valérius Publicola.

Deux ans après la conjuration, les restes de la faction qui avaient survécu à leur chef, firent accuser Valérius Flaccus. Ils ne lui pardonnaient point la part qu'il avait eue à la découverte du complot. Cicéron fut son défenseur. Nous avons le plaidoyer qu'il prononça. Valérius fut absous.

(37) Lentulus Spinther était parent du conjuré. Son surnom de Spinther lui vint de sa ressemblance avec un comédien de ce nom, qui figura dans les jeux magnifiques qui signalèrent l'édilité de ce Lentulus. Toutes les décorations du théâtre étaient d'argent. Ami fidèle et courageux, il n'est sorte de services qu'il n'ait rendus à Cicéron dans son exil. Il fut consul avec Métellus Népos, l'an de Rome 696. Dans les guerres civiles, il suivit le parti de Pompée, et après la mort de César, celui de Brutus et Cassius.

(38) « Quintus Cornificius, d'une maison plébéienne, originaire de » Lanuvium, était du collége des Augures, et avait concouru avec » Cicéron pour la dignité de consul. » (*Note du prés. de Brosses.*).

(39) Cnéius Térentius fut préteur l'année suivante. Il descendait du fameux Térentius Varron, qui perdit contre Annibal la bataille de Cannes. Le savant Varron était de cette famille, ainsi que la femme de Cicéron, Térentia, qui épousa Salluste en secondes noces.

(40) Le président de Brosses dit formellement : « Je n'hésite point » à accuser ici Salluste de mensonge, et peut-être même de calomnie, » dans ce qu'il impute à Catulus. Plutarque ne dit rien de pareil; mais » seulement qu'après que César eut manifesté son dessein d'opprimer » la république, Catulus fut (ainsi que Caïus Piso), du nombre de ceux » qui reprochèrent à Cicéron d'avoir manqué l'occasion de s'en défaire » lors de la conjuration de Catilina, où l'on avait tant d'indices contre » lui, et d'avoir empêché les chevaliers romains de le tuer : Salluste, » ami particulier de César, veut le laver, à quelque prix que ce soit,

» du soupçon d'être entré dans le complot, et rejette sur la jalousie de
» Catulus la cause d'un bruit qui était public alors. Mais personne ne
» croira que l'homme le plus estimable de son siècle, et de la droiture
» la plus reconnue, ait cherché à satisfaire un ressentiment personnel
» par une si horrible noirceur. »

(41) Caïus Calpurnius Piso fut consul avec Manius Acilius Glabrio, l'an de Rome 686, et ensuite général de l'armée de la Gaule Cisalpine.

Le président de Brosses me paraît s'être mépris, lorsqu'il a mis sur le compte de ce Caïus Piso le trait de rigueur horrible que Sénèque dans son Traité de la Colère, impute à un Cnéius Piso. D'abord la différence de prénom eût dû détromper le président de Brosses; de plus, les circonstances ne sont pas les mêmes. Voici le fait, tel qu'il est raconté par Sénèque. Un soldat, parti en congé avec un de ses camarades, revenant tout seul, est condamné à mort par Cnéus Piso, comme meurtrier du soldat qui ne reparaissait point. Au moment de l'exécution, ce soldat arrive. Le centurion fait tout suspendre, et vient faire son rapport au général, qui non seulement confirme la sentence du premier soldat, mais qui ordonne de plus la mort du second soldat, pour être arrivé trop tard, et celle du centurion, pour n'avoir pas exécuté sur-le-champ l'ordre de son chef.

On voit que tout ceci n'a point de rapport avec le supplice injuste d'un habitant de la Gaule Transpadane, dont parle ici Salluste.

Les commentateurs attribuent le trait de cruauté dont parle Sénèque, au Cnéus Piso, soupçonné d'avoir été l'empoisonneur de Germanicus.

(42) *Exercitatos in audaciam. Exercés long-temps à toutes les hardiesses du crime.* Le mot *audacia* est d'une extrême énergie : il s'en faut que notre mot d'*audace* y corresponde. D'ailleurs *audace* dans notre langue se prend plus souvent en bonne qu'en mauvaise part; et c'est le contraire du mot latin *audacia*. Entre mille exemples qu'on pourrait citer, voyez dans Cicéron, en parlant de Catilina : *Quem ad finem sese effrenata jactabit audacia ?*

(43) *Neque studere neque odisse, sed minimè irasci decet*

C'est alors que la partialité, que la haine, que l'emportement même le plus léger sont messéants. Il est extraordinaire que Beauzée se soit trompé sur le sens d'une phrase qui est aussi claire. Il traduit : « On ne doit montrer ni faveur, ni haine ; mais *il faut surtout* » *réprimer la colère.* »

(44) *Veluti effœta parentum.* Tel est le texte de Cortius et d'Havercamp. Alors il faut sous-entendre *foret ; effœta* est au nominatif ; et *effœta parentum* serait un hellénisme pareil à celui de *nuda gignentium*, dans le Jugurtha. *Effœta parentum*, épuisée par tous les grands hommes (*nos pères*) qu'elle avait produits. D'autres, tels que Beauzée d'Hotteville, lisent *veluti effœtâ parente*, *comme si notre mère commune* (Rome) se fût épuisée.

Au reste, quelque leçon qu'on adopte, s'il y a quelque chose d'un peu extraordinaire dans le tour de la phrase, il ne reste pas le plus léger nuage sur la pensée.

Quant à moi, je proposerais la suppression de *parentum* ou *parente ; veluti effœta* suffirait seul pour exprimer complètement l'idée.

(45) « Les triumvirs criminels étaient de bas-officiers chargés de » la garde des prisons. Ils devaient faire exécuter les jugements de » mort, et avaient à leur suite huit licteurs pour leur servir de mi- » nistres. Ils avaient un tribunal près de la colonne Mævia, où ils » connaissaient des causes criminelles des personnes de basse condi- » tion, autres que citoyens romains, comme esclaves, étrangers, » voleurs de nuit, etc. Ils furent institués en 464, par le plébiscite » Papyrien, lorsque la politique obligea de veiller, par une inspection » particulière, sur les étrangers, dont Rome commençait à se remplir. » Le peuple les élisait dans une assemblée par tribus, à laquelle » présidait un préteur. » (*Note du Prés. de Brosses.*)

(46) Cortius retranche *magnas copias*, qui se trouve dans d'Havercamp et dans la plupart des éditions. Son motif est d'éviter la répétition de *magnæ copiæ*, qui revient deux lignes plus bas. Il fait rapporter *sperans propediem sese habiturum*, à *occasionem pugnandi*, qui se trouve dans la phrase précédente.

Un nouveau commentateur allemand, Teller, a adopté la suppression de Cortius.

Pour moi, je m'en tiens à la pluralité des éditions. Les bons écrivains de l'antiquité n'avaient pas, il s'en faut, nos petits scrupules minutieux sur ces répétitions des mêmes mots, surtout lorsque la différence des cas en mettait dans la terminaison, comme dans ce passage-ci, où l'on voit *magnæ copiæ* après *magnas copias.*

(47) Je ne pouvais mieux faire que de suivre l'interprétation du père d'Hotteville, qui est excellente, ainsi que sa note.

(48) *Ipse, cum libertis et colonis, propter aquilam adsistit. Pour lui, avec ses affranchis et d'anciens soldats de Sylla, il se tient tout près de l'aigle.* Beauzée entend par *colonis* les fermiers de Catilina. Pour moi, j'ai pensé que des fermiers de Catilina, ne devant pas être de bons soldats, ne pouvaient être placés au poste d'honneur, que *colonis* devait signifier plutôt les anciens soldats de Sylla, dont celui-ci avait formé *des colonies.* C'est aussi le sentiment de Gronovius.

(49) C'est ce même Pétréïus qui commanda en Espagne contre César les légions de Pompée. Après la bataille de Pharsale, lorsque le parti se ranima en Afrique, ayant réuni ses forces à celles de Juba, roi de Mauritanie, il mit plus d'une fois en danger la fortune de César. Quand celui-ci eut gagné la bataille décisive de Thapsus, qui dans cette contrée ne laissa plus de ressource au parti de Pompée, Pétréïus et Juba, pour ne pas tomber vivants entre les mains d'un ennemi victorieux, se battirent l'un contre l'autre. Le roi tua Pétréïus, qui était fort vieux, et se fit tuer ensuite par un de ses esclaves.

HISTOIRE

DE LA GUERRE

DE JUGURTHA.

JUGURTHA,

SEU

BELLUM JUGURTHINUM.

I. Falso queritur de naturâ suâ genus humanum, quòd imbecilla, atque ævi brevis, forte potiùs quàm virtute regatur. Nam contra reputando, neque majus aliud neque præstabilius invenias, magisque naturæ industriam hominum, quàm vim, aut tempus deesse. Sed dux atque imperator vitæ mortalium animus est: qui, ubi ad gloriam virtutis viâ grassatur, abundè pollens potensque et clarus est, neque fortunâ eget, quippe quæ probitatem, industriam, aliasque artîs bonas neque dare, neque eripere cuiquam potest. Sin captus pravis cupidinibus, ad inertiam et voluptates corporis pessumdatus est, perniciosâ lubidine paullisper usus: ubi per socordiam vires, tempus, ingenium diffluxêre, naturæ infirmitas accusatur; suam quippe culpam auctores ad negotia transferunt. Quòd si hominibus bonarum rerum tanta cura esset, quanto studio aliena, ac nihil

HISTOIRE

DE LA GUERRE

DE JUGURTHA.

I. C'est à tort que les hommes se plaignent de leur être, de ce que, faible et borné dans sa durée, le hasard plutôt que leur volonté en dispose. Au contraire, si l'on y réfléchit bien, on ne trouvera rien de grand, rien de prééminent comme cet être; et c'est moins le temps ou la force qui manquent à l'homme, que l'homme à lui-même. C'est l'esprit qui dirige, qui commande la vie des hommes; s'il marche à la gloire par la voie de la vertu, il a toujours assez de vigueur et d'influence pour conduire à la célébrité, et la fortune n'a aucune prise sur lui; car elle ne peut ôter la probité, le talent, les autres qualités louables, pas plus qu'elle ne peut les donner. Mais si ce même esprit, possédé de désirs pervers, va se perdre dans la mollesse et dans les voluptés, alors, pour peu qu'il se livre à cette passion fatale, le génie, les forces, le temps s'écoulent dans une lâche inaction, et alors on accuse l'impuissance de son être; car les hommes se prennent toujours aux circonstances des fautes qui ne viennent que d'eux seuls. Cependant s'ils avaient pour les bonnes choses la même ardeur qu'ils mettent à re-

profutura, multúmque etiam periculosa petunt: neque regerentur magis quàm regerent casus; et eò magnitudinis procederent, ubi pro mortalibus gloriâ æterni fierent.

II. Nam utì genus hominum compositum è corpore et animâ est; ita res cunctæ studiaque omnia nostra, corporis alia, alia animi naturam sequuntur. Igitur præclara facies, magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis, et alia hujuscemodi omnia brevi dilabuntur; at ingenii egregia facinora, sicuti anima, immortalia sunt. Postremò corporis et fortunæ bonorum, ut initium, sic finis est; omniaque orta occidunt, et aucta senescunt: animus incorruptus, æternus, rector humani generis, agit atque habet cuncta, neque ipse habetur. Quò magis pravitas eorum admiranda est qui, dediti corporis gaudiis, per luxum atque ignaviam ætatem agunt; ceterùm ingenium, quo neque melius neque amplius aliud in naturâ mortalium est, incultu atque socordiâ torpescere sinunt, cùm præsertim tam múltæ, variæque sint artes animi quibus summa claritudo paratur.

III. Verùm ex his magistratus et imperia, postremò omnis cura rerum publicarum, minimè mihi hâc tempestate cupiunda videntur: quoniam neque virtuti honos datur; neque illi quibus per fraudem jus fuit, tuti aut eò magis honesti sunt. Nam vi quidem regere patriam, aut parentes, quanquam et possis

chercher celles qui leur sont étrangères, inutiles, dangereuses même, ils sauraient maîtriser les événements tout autant que les événements les maîtrisent; et ils en viendraient à ce point de grandeur (*a*), que des êtres, nés mortels, deviendraient immortels par la gloire.

II. Comme l'homme se compose d'un esprit et d'un corps, tout ce qui est dans nous et hors de nous, tient de la nature de l'un et de l'autre. Aussi la beauté, les richesses, la force et tous les autres avantages corporels, passent bien vite, tandis que les belles productions du génie, sont immortelles comme l'esprit dont elles émanent. Tous les biens matériels et ceux de la fortune, ayant eu un commencement, ont une fin; en général, tout ce qui naît, meurt, et n'atteint son dernier accroissement que pour dépérir. L'esprit, qui régit l'homme, substance éternelle, incorruptible, anime tout, agit sur tout, et lui-même échappe à toute action. On doit d'autant plus s'étonner de l'inconséquence de ceux qui ne connaissant que le corps et ses voluptés, usent leur vie dans la mollesse et les dissolutions, tandis qu'ils ne prennent nul soin de l'esprit, cette si belle et si noble portion de la nature humaine, qu'ils le laissent s'engourdir dans la paresse et dans l'ignorance, d'autant moins excusables, qu'il est mille emplois de l'esprit, qui tous mènent à la plus éclatante réputation.

III. Toutefois, il en est que dans ce moment-ci je ne conseillerais à personne, tels que les magistratures, les commandements, en général toutes les parties de l'administration publique. Les honneurs ne se donnent plus au mérite, et ceux qui les ont surpris par intrigue, n'y trouvent ni sûreté, ni

(*a*) D'autres lisent *uti*.

et delicta corrigas, tamen importunum est; cùm præsertim omnes rerum mutationes cædem, fugam, aliaque hostilia portendant : frustra autem niti, neque aliud se fatigando nisi odium quærere, extremæ dementiæ est; nisi fortè quem inhonesta et perniciosa lubido tenet, potentiæ paucorum decus atque libertatem suam gratificari.

IV. Ceterùm ex iis negotiis quæ ingenio exercentur, in primis magno usui est memoria rerum gestarum. Cujus de virtute quia multi dixêre, prætereundum puto, simul ne per insolentiam quis existumet memet studium meum laudando extollere : atque ego credo fore, qui, quia decrevi procul à republicâ ætatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertiæ inponant; certè quibus maxuma industria videtur, salutare plebem et conviviis gratiam quærere. Qui si reputaverint et quibus ego temporibus magistratum adeptus sim, et quales viri idem adsequi nequiverint; et postea quæ genera hominum in senatum pervenerint : profectò existumabunt me magis merito quam ignaviâ judicium animi mei mu-

honneur même. D'un autre côté se faire à main armée souverain de sa république, ou, si l'on veut, des sujets (1) de sa république, est une extrémité fâcheuse, malgré tout le pouvoir dont on peut jouir, malgré tous les abus qu'on peut réformer. Ces grands changements alarment toujours les esprits qui prévoient déjà les exils, les assassinats et toutes les violences de la victoire. D'un autre côté aussi, se fatiguer pour ne jamais parvenir, et pour prix de ses efforts, n'obtenir que des inimitiés, ce serait une extrême folie, à moins qu'on ne fût possédé de la basse et fatale ambition de se mettre aux gages de quelques grands, et de leur vendre son honneur et sa liberté, pour en acheter son avancement.

IV. Parmi les autres fonctions qui s'exercent avec l'esprit, celle de l'homme qui retrace les événements passés, n'est pas une des moins importantes. Je ne veux point m'étendre ici sur son utilité, parce qu'on l'a fait avant moi, et que d'ailleurs on pourrait imputer à orgueil le soin que je prendrais de relever un art dont je fais mon étude. Je ne doute pas même que, d'après la ferme résolution que j'ai prise de me tenir éloigné des affaires publiques, quelques uns ne traitent d'amusement frivole le grand et utile travail que j'entreprends, du moins ceux qui se font une si noble occupation de faire leur cour au peuple, et de gagner de la considération par des festins. Si pourtant ils daignaient examiner, et dans quel temps j'ai su mériter une magistrature, tandis que des personnes même distinguées, n'ont pu obtenir cet honneur, et de quelle sorte d'hommes on a depuis rempli le sénat, assurément ils reconnaîtraient que c'est par de justes raisons, et non par lâcheté, que j'ai changé le système de ma vie, et que mon loisir sera plus profitable à la république que ces grandes

tavisse, majusque commodum ex otio meo quàm ex aliorum negotiis, reipublicæ venturum. Nam sæpe audivi Quintum Maxumum, Publium Scipionem, præterea civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm majorum imagines intuerentur, vehementissumè sibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam, neque figuram tantam vim in sese habere : sed memoriâ rerum gestarum eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari quàm virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. At contra quis est omnium his moribus, quin divitiis et sumptibus, non probitate neque industriâ, cum majoribus suis contendat? Etiam homines novi, qui antea per virtutem soliti erant nobilitatem antevenire, furtim et per latrocinia potiùs quàm bonis artibus, ad imperia et honores nituntur : proinde quasi prætura, et consulatus, atque alia omnia hujuscemodi per se ipsa clara et magnifica sint, ac non perinde habeantur, ut eorum qui ea sustinent virtus est. Verùm ego liberiùs altiûsque processi, dum me civitatis morum piget tædetque : nunc ad inceptum redeo.

V. Bellum scripturus sum, quod populus Romanus cum Jugurthâ rege Numidarum gessit : primùm quia magnum et atrox, variaque victoria fuit ; dein quia tum primùm superbiæ nobilitatis obviam itum est. Quæ contentio divina et humana cuncta permiscuit ; eoque væcordiæ processit, ut studiis civilibus

occupations des autres. Les Fabius, les Scipions, tous les fameux personnages de notre république, disaient souvent que rien ne les animait à la vertu comme la vue des images de leurs ancêtres. Assurément ce n'étaient point quelques traits modelés en cire, qui par eux-mêmes pouvaient produire un effet aussi admirable. Mais ces images remplissaient le but de l'histoire ; elles retraçaient de belles actions ; et voilà ce qui allumait dans le cœur de ces hommes incomparables, cette flamme ardente qui, croissant incessamment, ne s'amortissait que lorsqu'à force de vertus, ils avaient égalé la gloire et la renommée de leurs prédécesseurs. Maintenant, quelle différence ! on ne connaît de rivalités que celles de la richesse et du luxe. Qui songe à le disputer à ses ancêtres, en talents et en vertus ? Jusqu'aux hommes nouveaux, qui jadis ne devaient qu'à leurs grandes qualités la préférence qu'ils obtenaient sur les nobles, ne savent plus eux-mêmes arriver par les bonnes voies aux magistratures et au commandement des armées ; ils les emportent par l'intrigue et le brigandage ; comme si la préture, le consulat, tous les honneurs enfin, étaient par eux-mêmes quelque chose ; comme si la dignité de la place ne tenait pas à la dignité de l'homme qui la remplit. Mais le dépit et l'humeur que me donnent les mœurs de ma république, m'ont emporté trop loin. Je reviens à l'objet de mon travail.

V. Je me suis proposé d'écrire l'histoire de la guerre que le peuple romain eut à soutenir contre Jugurtha, roi des Numides. J'ai choisi ce sujet, non seulement parce que cette guerre fut importante, meurtrière, et le succès long-temps balancé ; mais parce qu'elle donna commencement à l'insurrection du peuple contre l'orgueil des nobles : insurrection

bellum atque vastitas Italiæ finem faceret. Sed priùs quàm hujuscemodi rei initium expedio, pauca supra repetam; quò ad cognoscendum, omnia inlustria magis, magisque in aperto sint. Bello Punico secundo, quo dux Carthaginiensium, Hannibal, post magnitudinem nominis Romani, Italiæ opes maxumè adtriverat, Masinissa, rex Numidarum, in amicitiam receptus à Publio Scipione, cui postea Africano cognomen ex virtute fuit, multa et præclara rei militaris facinora fecerat : ob quæ, victis Carthaginiensibus et capto Syphace, cujus in Africâ magnum atque latè imperium valuit, populus Romanus, quascumque urbîs et agros manu ceperat, regi dono dedit. Igitur amicitia Masinissæ bona atque honesta nobis permansit (*) : sed imperii vitæque ejus finis idem fuit. Deinde Micipsa filius regnum solus obtinuit, Mastanabale et Gulussâ, fratribus, morbo absumptis. Is Atherbalem et Hiempsalem ex sese genuit; Jugurthamque, Mastanabalis fratris filium, quem Masinissa, quòd ortus ex concubinâ erat, privatum reliquerat, eodem cultu quo liberos suos domi habuit.

VI. Qui, ubi primùm adolevit, pollens viribus, decorâ facie, sed multò maxumè ingenio validus, non se luxu neque inertiæ corrumpendum dedit : sed, utì mos gentis illius est, equitare, jaculari, cursu

---

(*a*) Forte *et*, *sed*, hic non est adversativa.

portée depuis à un tel excès de démence, que tout l'état en fut bouleversé, et qu'elle finit par la guerre civile et la dévastation de l'Italie. Avant que d'entrer dans les détails de mon récit, il est nécessaire de rappeler quelques faits qui ont précédé, lesquels jetteront sur le reste plus de jour et de clarté. Dans la seconde guerre punique, où Annibal, général des Carthaginois, porta à la puissance romaine les plus terribles coups qu'elle eût reçus depuis son agrandissement, Publius Scipion, celui auquel son courage mérita depuis le surnom d'Africain, avait reçu des services importants de Massinissa, roi des Numides, nouvel allié qu'il avait procuré à la république. Pour les récompenser, lorsqu'on eut vaincu les Carthaginois, et fait prisonnier Syphax, qui avait un puissant royaume en Afrique, le peuple romain fit présent à Massinissa de tout le pays qu'on avait conquis. Aussi nous eûmes toujours dans ce monarque un utile et honorable allié; son règne ne finit qu'avec sa vie. Après sa mort, Micipsa, son fils, hérita seul de toute sa puissance; une maladie avait emporté auparavant ses frères Gulussa et Mastanabal. Micipsa eut deux fils, Adherbal et Hiempsal; il avait de plus un neveu, Jugurtha, fils de son frère Mastanabal; et quoique Massinissa ne lui eût assigné aucun rang, parce qu'il était né d'une concubine, Micipsa le fit élever à sa cour avec les mêmes distinctions que ses propres enfants.

VI. Jugurtha, dès sa première jeunesse, s'annonça par la beauté de sa figure, par la force de sa constitution, mais surtout par la vigueur de son ame. Il ne se laissa point énerver par la mollesse et les dissolutions. Adonné à tous les exercices de son pays, il était sans cesse à monter à cheval, à lancer le javelot, à disputer le prix de la course avec les jeunes gens

cum æqualibus certare; et, cùm omnîs gloriâ anteiret, omnibus tamen carus esse; ad hoc, pleraque tempora in venando agere, leonem atque alias feras primus aut in primis ferire, plurimum facere, et minimum ipse de se loqui. Quibus rebus Micipsa tametsi initio lætus fuerat, existumans Jugurthæ virtutem regno suo gloriæ fore: tamen postquam hominem adolescentem, exactâ suâ ætate et parvis liberis, magis magisque crescere intellegit; vehementer eo negotio permotus, multa cum animo suo volvebat. Terrebat eum natura mortalium avida imperii, et præceps ad explendam animi cupidinem; præterea opportunitas suæque et liberorum ætatis, quæ etiam mediocres viros spe prædæ transvorsos agit. Ad hoc, studia Numidarum in Jugurtham accensa; ex quibus, si talem virum dolis interfecisset, ne qua seditio aut bellum oriretur anxius erat.

VII. His difficultatibus circumventus, ubi videt neque per vim neque insidiis opprimi posse hominem tam acceptum popularibus; quòd erat Jugurtha manu promptus, et adpetens gloriæ militaris, statuit eum objectare periculis et eo modo fortunam tentare. Igitur bello Numantino Micipsa, cùm populo Romano equitum atque peditum auxilia mitteret, sperans vel ostentando virtutem, vel hostium sævitiâ facilè eum occasurum, præfecit Numidis quos in

de son âge ; et quoiqu'il les éclipsât tous par sa gloire, tous le chérissaient. La chasse occupait encore une partie de ses loisirs, et s'il se rencontrait un lion ou toute autre bête féroce, il était le premier, ou des premiers à la frapper : c'était toujours lui qui faisait le plus ; c'était de lui qu'il parlait le moins. Micipsa d'abord fut enchanté, dans l'idée que les grandes qualités de Jugurtha contribueraient à la gloire de son royaume. Puis réfléchissant, d'un côté sur son extrême vieillesse et sur le bas âge de ses enfants, d'un autre, sur tous les avantages d'un jeune homme dont l'ascendant croissait de jour en jour, mille perplexités lui roulèrent dans l'imagination. Cette ardeur de domination, naturelle au cœur de l'homme, et l'irrésistible penchant qui l'entraîne à satisfaire sa passion, l'épouvantaient, sans compter que son âge et celui de ses enfants offriraient à l'ambition de ces facilités qui, souvent par l'appât du succès, font sortir de leur caractère des hommes même modérés. D'une autre part, l'enthousiasme universel qui enflammait les Numides pour Jugurtha, lui faisait craindre une sédition ou une guerre civile, si sa politique se permettait d'attenter aux jours de ce prince.

VII. Assailli de ces diverses inquiétudes, et voyant que ni ouvertement, ni en secret, il ne pouvait se défaire d'un homme qui était si cher à ses concitoyens, il fonda quelque espoir sur le courage même de Jugurtha, sur le vif désir qu'il avait de se créer une réputation militaire ; il résolut de le livrer aux périls, et de tenter par cette voie la fortune. Dans la guerre du Numance, où Micipsa fournit aux Romains un secours d'infanterie et de cavalerie, il le choisit exprès pour commander le corps de Numides qu'il envoyait en Espagne, se flattant que, soit l'envie de signaler son intrépidité, soit la férocité

Hispaniam mittebat. Sed ea res longè aliter, ac ratus erat, evenit. Nam Jugurtha, ut erat impigro atque acri ingenio, ubi naturam Publii Scipionis, qui tum Romanis imperator erat, et morem hostium cognovit; multo labore multâque curâ, præterea modestissumè parendo et sæpe obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat, ut nostris vehementer carus, Numantinis maxumo terrori esset. Ac sanè, quod difficillumum in primis est, et prælio strenuus erat et bonus consilio : quorum alterum ex providentiâ timorem, alterum ex audaciâ temeritatem adferre plerumque solet. Igitur imperator omnîs ferè res asperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magisque eum in dies amplecti; quippe cujus neque consilium, neque inceptum ullum frustra erat. Huc accedebat munificentia animi, et ingenii sollertia; quibus rebus sibi multos ex Romanis familiari amicitiâ conjunxerat.

VIII. Eâ tempestate in exercitu nostro fuêre complures novi atque nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, factiosi, domi potentes, apud socios clari magis quam honesti : qui Jugurthæ non mediocrem animum pollicitando accendebant, si Micipsa rex occidisset, fore utì solus imperio Numidiæ potiretur; in ipso maxumam virtutem, Romæ omnia venalia esse. Sed postquam, Numantiâ deletâ, Publius Scipio dimittere auxilia et ipse reverti do-

de l'ennemi, lui feraient infailliblement trouver la mort. Mais il en arriva tout autrement qu'il n'espérait. Jugurtha avait l'esprit vif et pénétrant; il eut bientôt connu le caractère de Scipion, alors général de l'armée romaine, et toutes les ruses de l'ennemi. D'une vigilance et d'une activité infatigables, sachant de plus obéir comme le dernier des soldats, et dans toutes les occasions affrontant le péril avec intrépidité, il eut bientôt acquis la plus grande réputation. Il était à la fois l'amour de l'armée, et la terreur des Numantins. Il alliait à une grande valeur dans les combats, de la sagesse dans les conseils, deux qualités qu'il est prodigieusement difficile de réunir, parce que la prudence mène trop souvent à être timide, comme l'intrépidité à être téméraire. Scipion ne manquait point de l'employer dans toutes les expéditions difficiles; il le mit au nombre de ses amis; chaque jour il l'approchait de plus en plus de son cœur; et en effet, il n'avait jamais à se repentir ni de suivre ses conseils, ni de lui en confier l'exécution. A cela se joignait la générosité de son ame et l'insinuation de son esprit, qui lui avaient attaché une foule de Romains de l'amitié la plus étroite.

VIII. Il y avait alors à notre armée, tant parmi les hommes nouveaux que parmi les nobles, beaucoup d'intrigants qui prisaient les richesses bien plus que la justice et l'honneur, et qui, avec du pouvoir dans Rome, avec de l'éclat chez nos alliés, croyaient pouvoir se dispenser de vertus. Cette sorte d'hommes ne cessait, par leurs promesses, d'enflammer Jugurtha, dont l'ambition n'était déjà que trop vive. Ils lui faisaient entendre que, Micipsa mort, le royaume de Numidie devait lui revenir à lui seul; qu'il y avait des droits par sa rare valeur; que d'ailleurs, à Rome on obtenait tout avec de l'argent. Il n'en

mum decrevit; donatum atque laudatum magnificè pro concione Jugurtham in prætorium adduxit, ibique secretò monuit, utì potiùs publicè quàm privatim amicitiam populi Romani coleret; neu quibus largiri insuesceret; periculosè à paucis emi quod multorum esset, si permanere vellet in suis artibus, ultro illi et gloriam et regnum venturum; sin properantiùs pergeret, suâmet ipsum pecuniâ præcipitem casurum.

IX. Sic locutus, cum litteris eum, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat: « Jugurthæ tui bello Numantino longè maxuma virtus » fuit; quam rem certò scio tibi gaudio esse. Nobis » ob merita sua carus est; ut idem senatui populo» que Romano sit, summâ ope nitemur. Tibi qui» dem pro nostrâ amicitiâ gratulor : en habes virum » dignum te atque avo suo Masinissâ. » Igitur rex, ubi ea quæ famâ acceperat ex litteris imperatoris ita esse cognovit, cùm virtute tum gratiâ viri permotus, flexit animum suum, et Jugurtham beneficiis vincere adgressus est; statimque eum adoptavit, et testamento pariter cum filiis heredem instituit. Sed ipse paucos post annos, morbo atque ætate confectus, cùm sibi finem vitæ adesse intelligeret, coram amicis et cognatis, itemque Atherbale et

fut pas ainsi de Scipion. Lorsqu'après la destruction de Numance, il songea à renvoyer les auxiliaires, et à retourner lui-même à Rome, après avoir donné publiquement à Jugurtha des éloges et des récompenses magnifiques, il l'emmena dans sa tente; et là, seul avec lui, il lui recommanda de cultiver l'amitié du peuple romain par des services plutôt que par l'intrigue; de ne point s'accoutumer à ces largesses secrètes; il y avait du danger à acheter de trois ou quatre ce qui appartenait à cent mille; s'il continuait comme il avait commencé, ses grandes qualités le porteraient toutes seules à la gloire et au trône; en voulant précipiter les choses par la corruption, il se précipiterait lui-même.

IX. Après cet entretien, il le congédia avec une lettre pour Micipsa, conçue en ces termes: « Vous apprendrez, je l'es-» père, avec quelque plaisir, que l'homme qui, sans nulle » comparaison, s'est le plus distingué dans la guerre de Nu-» mance, c'est votre neveu Jugurtha. Ses grandes qualités » me l'ont fait chérir; il ne tiendra pas à moi qu'il ne le soit » également du sénat et du peuple romain. Recevez les sin-» cères félicitations de votre ami: oui, vous possédez un homme digne de vous et de son aïeul Massinissa! » Lorsque Micipsa vit ce que lui avait appris d'avance la renommée, confirmé par une lettre du général même, la considération des grandes qualités, et celle aussi du puissant crédit de Jugurtha, frappèrent le monarque qui, faisant violence à son cœur, ne songea plus qu'à enchaîner son neveu par les bienfaits. Il l'adopta sur-le-champ, et, dans son testament, il le nomma son héritier, conjointement avec ses fils. Quelques années après, lorsqu'accablé par l'âge et la maladie, ce prince sentit sa fin prochaine, il fit venir ses amis et ses parents, ainsi que ses deux fils,

Hiempsale filiis, dicitur hujuscemodi verba cum Jugurthâ habuisse :

X. « Parvum ego te, Jugurtha, amisso patre, sine » spe, sine opibus, in meum regnum accepi, existu» mans non minùs me tibi quàm liberis, si genuis» sem, ob beneficia carum fore. Neque ea res fal» sum me habuit : nam, ut alia magna et egregia tua » facinora omittam, novissumè rediens Numantiâ, » meque regnumque meum gloriâ honoravisti ; tuâ» que virtute nobis Romanos ex amicis amicissumos » fecisti ; in Hispaniâ nomen familiæ renovatum est ; » postremò, quod difficillumum inter mortalîs est, » gloriâ invidiam vicisti. Nunc quoniam mihi natura » finem vitæ facit, per hanc dextram, per regni » fidem moneo obtestorque, utì hos, qui tibi ge» nere propinqui, beneficio meo fratres sunt, caros » habeas ; neu malis alienos adjungere, quàm san» guine conjunctos retinere. Non exercitus neque » thesauri præsidia regni sunt ; verùm amici, quos » neque armis cogere, neque auro parare queas : » officio et fide pariuntur. Quis autem amicior quàm » frater fratri? aut quem alienum fidum invenies, si » tuis hostis fueris? Equidem ego vobis regnum tra» do ; firmum, si boni eritis ; si mali, imbecillum : » nam concordiâ parvæ res crescunt, discordiâ maxu» mæ dilabuntur. Ceterùm ante hos, te, Jugurtha, » qui ætate et sapientiâ priores, ne aliter quid eve» niat, providere decet ; nam in omni certamine, qui

Adherbal et Hiempsal ; et en présence de tous, il tint, dit-on, ce discours à Jugurtha :

X. « La mort de ton père t'avait laissé, Jugurtha, presque » au berceau, sans aucun rang, sans aucune distinction, lors- » que je t'approchai de ma couronne, persuadé que mes bien- » faits m'obtiendraient dans ton cœur la même tendresse que » je pourrais attendre des enfants que la nature m'aurait donnés. » Tu n'as point trompé mon espoir ; et pour ne point parler » des autres exploits mémorables qui ont signalé ton courage, » dernièrement au siége de Numance, tu as illustré de ta » gloire mon royaume et moi; ta valeur a resserré les nœuds » d'amitié qui nous unissaient avec les Romains ; tu as renou- » velé en Espagne la célébrité de ma famille ; enfin, ce qui » est un prodige ici-bas, à force de gloire tu as triomphé de » l'envie. Maintenant, puisque la nature a marqué le terme de » mes jours, je viens, par cette main que je presse, par la » fidélité que tu dois à ton roi, te demander, te conjurer de » chérir ces enfants que la nature a faits tes parents, et qui » par moi sont devenus tes frères. Pourquoi irais-tu chercher » des amis étrangers, au lieu de cultiver ceux que le sang t'a » donnés d'avance? Non, ce ne sont ni les armées, ni les trésors » qui sont les plus fermes appuis des trônes ; ce sont de vrais » amis ; et on ne les conquiert point avec les armes ; on ne » les achète point avec l'or ; on les gagne par de bons offices et » de l'attachement. Or, un frère peut-il avoir un meilleur » ami que son frère? Et de quel étranger pourra-t-on se pro- » mettre de l'attachement, si l'on a commencé par être l'en- » nemi des siens? Mes enfants, je vous laisse un royaume bien » affermi, si votre conduite est sage ; bien chancelant, si elle » ne l'est point. Avec la concorde, les plus faibles états pros-

» opulentior est, etiam si accipit injuriam, tamen,
» quia plus potest, facere videtur. Vos autem, Atherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc virum; imitamini virtutem; et enitimini ne ego meliores liberos sumpsisse videar quàm genuisse. »

XI. Ad ea Jugurtha, tametsi regem ficta locutum intelligebat et ipse longè aliter animo agitabat, tamen pro tempore benignè respondit. Micipsa paucis post diebus moritur. Postquam illi more regio justa magnificè fecerant, reguli in unum convenêre, ut inter se de cunctis negotiis disceptarent. Sed Hiempsal, qui minimus ex illis erat, naturâ ferox, etiam ante ignobilitatem Jugurthæ, quia materno genere impar erat, despiciens, dextrâ Atherbalem adsedit; ne medius ex tribus, quod apud Numidas honori ducitur, Jugurtha foret : dein tamen, ut ætati concederet, fatigatus à fratre, vix in partem alteram transductus est. Ibi cùm multa de administrando imperio dissererent, Jugurtha inter alias res jacit, oportere quinquennii consulta et decreta omnia rescindi; nam per ea tempora confectum annis Micipsam parum animo valuisse. Tum idem Hiempsal placere sibi respondit; nam ipsum illum tribus proxumis annis adoptatione in regnum pervenisse. Quod verbum in pectus Jugurthæ altiùs quàm quisquam ratus erat, descendit. Itaque ex eo tempore

» pèrent ; les plus puissants croulent par la discorde. Jugurtha, » c'est à toi surtout, qui as plus d'âge et de lumières, à pré- » venir un pareil malheur. Dans toutes les querelles, le plus » fort, quand il serait l'offensé, a toujours, par sa supério- » rité, l'air d'être l'agresseur. Et vous, Adherbal, Hiempsal, » honorez, respectez ce grand homme ; imitez ses vertus, et » qu'on (2) ne puisse jamais dire que l'adoption m'a fait plus » heureux père que la nature (3). »

XI. Quoique Jugurtha ne crût point à la sincérité du roi, et que lui-même il roulât dès lors bien d'autres projets dans sa tête, sa réponse néanmoins fut aussi affectueuse qu'elle devait l'être. Micipsa meurt peu de jours après. Lorsqu'on eut célébré ses obsèques avec la magnificence convenable, les jeunes princes s'assemblèrent pour conférer sur toutes les affaires. Hiempsal, le plus jeune des trois, d'un caractère altier, et qui de tout temps n'avait eu que du mépris pour Jugurtha, à cause de la tache de son origine maternelle, prit la droite d'Adherbal, afin d'enlever à Jugurtha la place du milieu, que les Numides regardent comme la place honorable. Cependant, sur les instances réitérées de son frère, qui demanda cette déférence pour leur aîné, il consentit, quoique avec peine, à prendre une autre place. Dans le cours de leurs discussions sur l'administration du royaume, Jugurtha, entre autres propos, s'échappe à dire qu'il fallait casser toutes les ordonnances et tous les décrets rendus pendant les cinq dernières années, temps où l'accablement de l'âge avait affaibli l'esprit de Micipsa. Hiempsal répondit sur-le-champ qu'il ne demandait pas mieux, d'autant plus que c'était dans cet intervalle qu'on avait par l'adoption ouvert à Jugurtha le chemin du trône. Ce mot s'enfonça dans le cœur de Jugurtha plus avant qu'on ne

irâ et metu anxius, moliri, parare, atque ea modò cum animo habere quibus Hiempsal per dolum caperetur. Quæ ubi tardiùs procedunt, neque lenitur animus ferox, statuit quovis modo inceptum perficere.

XII. Primo conventu quem ab regulis factum supra memoravi, propter dissensionem, placuerat dividi thesauros finîsque imperii singulis constitui. Itaque tempus ad utramque rem decernitur, sed maturius ad pecuniam distribuendam : reguli interea in loca propinqua thesauris alius aliò concessêre. Sed Hiempsal in oppido Thirmidâ fortè ejus domo utebatur, qui proxumus lictor Jugurthæ, carus acceptusque ei semper fuerat. Quem ille casu ministrum oblatum promissis onerat; impellitque, utì tanquam suam visens domum eat, portarum claves adulterinas paret, nam veræ ad Hiempsalem referebantur; ceterùm, ubi res postularet, seipsum cum magnâ venturum manu. Numida mandata brevi conficit; atque, utì doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. Qui postquam in ædes inrupêre, diversi regem quærere; dormientîs alios, alios occursantîs interficere; scrutari loca abdita; clausa effringere; strepitu et tumultu omnia miscere : cùm

l'imaginait. Depuis ce moment, la colère et la crainte ne lui laissent point de repos : il projette, il dispose ; il ne songe qu'à trouver des moyens pour faire tomber Hiempsal dans ses piéges ; enfin, toutes les mesures entraînant trop de lenteur au gré de son implacable ressentiment, il se résout de manière ou d'autre à consommer sa vengeance.

XII. Dans cette première conférence entre les trois princes, que j'ai rapportée plus haut, on était convenu, d'après leur désunion, qu'on partagerait les trésors, ainsi que le royaume, en fixant à chacun les limites de sa portion. On assigna des termes pour ce double partage, le plus prochain pour celui de l'argent ; et en attendant ils se retirent chacun de leur côté, dans les places voisines des trésors. Hiempsal était à Thirmida (*a*) ; et par hasard il occupait la maison du premier licteur de Jugurtha, que celui-ci avait toujours chéri et distingué. Le hasard ne pouvait mieux le servir. Il comble cet homme de promesses ; et il obtient de lui que sous prétexte de visiter sa maison, il entrera dans la place, et qu'il s'en procurera de fausses clefs (4) ; car les véritables étaient remises chaque jour à Hiempsal. Il lui promet de se trouver lui-même en personne, quand il le faudrait, à la tête d'un gros détachement. Le Numide eut bientôt disposé les choses ; une nuit, suivant l'instruction qu'on lui avait donnée, il introduit les soldats de Jugurtha. Ceux-ci ayant enfoncé la maison, cherchent le roi de tous côtés. Ses serviteurs sont massacrés, les uns dans leur lit, les autres au passage. Il n'est point de recoins qu'on ne fouille, pas de portes qu'on ne brise. On bouleversait toute la maison, lorsqu'enfin le roi se trouve, qui cherchait à se cacher dans la

(*a*) On ne sait plus où était cette ville, qui a disparu comme tant d'autres.

interim Hiempsal reperitur occultans se tugurio mulieris ancillæ, quò initio, pavidus et ignarus loci, perfugerat. Numidæ caput ejus, utì jussi erant, ad Jugurtham referunt.

XIII. Ceterùm fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divulgatur : Atherbalem, omnîsque qui sub Micipsæ imperio fuerant, metus invadit. In duas partîs discedunt Numidæ; plures Atherbalem sequuntur, sed illum alterum bello meliores. Igitur Jugurtha quàm maxumas potest copias armat; urbîs, partim vi, alias voluntate, imperio suo adjungit; omni Numidiæ imperare parat. Atherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui senatum docerent de cæde fratris et fortunis suis; tamen, fretus multitudine militum, parabat armis contendere : sed ubi res ad certamen venit, victus ex prælio profugit in provinciam, ac deinde Romam contendit. Tum Jugurtha, patratis consiliis, postquam omni Numidiâ potiebatur, in otio facinus suum cum animo reputans, timere populum Romanum, neque advorsùs iram ejus usquam, nisi in avaritiâ nobilitatis et pecuniâ suâ, spem habere. Itaque paucis diebus, cum argento et auro multo Romam legatos mittit; queis præcipit, utì primùm veteres amicos muneribus expleant, deinde novos adquirant, postremò quemcumque possint largiundo parare ne cunctentur. Sed ubi Romam legati venêre; et, ex præcepto regis, hospitibus, aliisque quorum eâ tempestate in se-

loge d'une pauvre esclave, où, dès la première alarme, ne connaissant point les lieux, il était allé tout tremblant se réfugier. Les Numides, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu, rapportent sa tête à Jugurtha.

XIII. La nouvelle d'un pareil événement fut bientôt répandue dans toute l'Afrique : l'effroi saisit Adherbal, et toute l'ancienne cour de Micipsa. Les Numides se partagent; le plus grand nombre se déclare pour Adherbal; les plus braves pour Jugurtha. Celui-ci lève le plus de troupes qu'il peut; les villes se soumettent de gré ou de force; il ne se proposait rien moins que de régner sur toute la Numidie. Quoique Adherbal eût envoyé à Rome des députés pour instruire le sénat du meurtre de son frère et de sa situation, il ne laissa pas de se préparer à la guerre, comptant sur la supériorité du nombre; mais quand on en vint à combattre, il fut vaincu et obligé de s'enfuir dans notre province, d'où il se rendit à Rome. Quand Jugurtha eut consommé ses desseins, et que, possesseur de la Numidie entière, il vint à réfléchir de sang-froid sur son crime, la puissance des Romains le fit trembler; et il ne voyait de ressource contre leur indignation que dans ses trésors et dans la cupidité des nobles. Il attend à peine quelques jours, et il fait partir des députés pour Rome, avec de grosses sommes d'or et d'argent. Il leur enjoint de commencer d'abord par ses anciens amis, de les assouvir de largesses; puis de lui en acquérir de nouveaux; enfin, de voir tous ceux qu'ils croiraient susceptibles de se laisser corrompre, et de n'en négliger aucun, quel qu'il fût. Lorsque les députés, arrivés à Rome, eurent, suivant leurs instructions, distribué des présents magnifiques aux amis de leur maître, et à tous ceux qui avaient de l'influence dans le sénat, il se fit une révolution si prompte, que

15..

natu auctoritas pollebat, magna munera misêre; tanta commutatio incessit, ut ex maxumâ invidiâ in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha veniret: quorum pars spe, alii præmio inducti, singulos ex senatu ambiundo, nitebantur ne graviùs in eum consuleretur. Igitur ubi legati satis confidunt, die constituto senatus utrisque datur. Tum Atherbalem hoc modò locutum accepimus:

XIV. « Patres conscripti, Micipsa, pater meus, » moriens, mihi præcipit, utì regni Numidiæ tantummodò procurationem existumarem meam, ceterum jus et imperium penès vos esse; simul eniterer domi militiæque quàm maxumo usui esse populo Romano; vos mihi cognatorum, vos in locum adfinium ducerem: si ea fecissem, in vestrâ amicitiâ exercitum, divitias, munimenta regni, me habiturum. Quæ cùm præcepta patris mei agitarem, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissumus, contempto imperio vestro, Masinissæ me nepotem, etiam ab stirpe socium atque amicum populi Romani, regno fortunisque omnibus expulit. Atque ego P. C. quoniam eo miseriarum venturus eram, vellem, potiùs ob mea quàm ob majorum meorum beneficia, posse me à vobis auxilium petere: ac maxumè deberi mihi beneficia à populo Romano, quibus non egerem; secundùm ea, si desiranda erant, utì debitis uterer. Sed quoniam parum tuta per se ipsa probitas est, neque mihi in manu fuit Jugurtha qualis fo-

Jugurtha, dont on ne parlait qu'avec indignation, se trouva avoir acquis subitement la faveur et l'affection des nobles. Gagnés, les uns par de l'argent, les autres par des promesses, ils allaient solliciter chaque sénateur, les conjurer de ne pas prendre de parti rigoureux. Lorsqu'on se crut assez rassuré sur le succès de la députation, on fixe le jour de l'assemblée, et l'on donne audience aux uns et aux autres. Adherbal parla ainsi :

XIV. « Pères Conscrits, Micipsa, mon père, me recom- » manda en mourant de ne me regarder que comme l'admi- » nistrateur du royaume de Numidie, et vous, comme les » vrais maîtres, comme l'unique souverain; de m'attacher à » servir le peuple romain de tout mon pouvoir, soit dans la » paix, soit dans la guerre; de vous garder toujours l'affection » qu'on ressent pour ses proches et ses frères : il me promit » qu'à ce prix je trouverais dans votre amitié seule une armée, » des richesses, tous les soutiens de la puissance. Ces sages » instructions de mon père allaient être la règle invariable » de ma conduite, lorsque le plus scélérat des hommes que la » terre ait produit, Jugurtha, au mépris de votre autorité, » sans égards pour un petit-fils de Massinissa, pour un allié, » pour un ami héréditaire du peuple romain, est venu m'en- » lever mon royaume et tous mes biens. Pères Conscrits, » puisque je devais être réduit à cet excès d'infortune, j'aurais » voulu du moins avoir dans mes propres services, plutôt que » dans ceux de mes ancêtres, quelques droits à vos secours; » et quoiqu'il m'eût été plus doux, sans doute, de n'avoir » point à redemander au peuple romain les services que j'au- » rais pu lui rendre, je les aurais du moins alors réclamés » avec plus de confiance, comme l'acquittement d'une dette.

» ret; ad vos confugi, P. C. quibus, quod mihi mi-
» serrumum est, cogor priùs oneri quàm usui esse,

XV. » Ceteri reges, aut bello victi in amicitiam à
» vobis recepti sunt, aut in suis dubiis rebus societa-
» tem vestram adpetiverunt. Familia nostra cum po-
» pulo Romano, bello Carthaginiensi, amicitiam ins-
» tituit; quo tempore magis fides ejus, quàm fortuna
» pendenda erat. Quorum progeniem, vos, P. C. nolite
» pati me, nepotem Masinissæ, frustra à vobis auxi-
» lium petere. Si, ad inpetrandum, nihil caussæ ha-
» berem præter miserandam fortunam; quòd paullo
» ante rex genere, famâ, atque copiis potens, nunc
» deformatus ærumnis, inops, alienas opes exspecto:
» tamen erat majestatis populi Romani prohibere in-
» juriam, neque pati cujusquam regnum per sce-
» lus crescere. Verùm ego iis finibus ejectus sum
» quos majoribus meis populus Romanus dedit,
» unde pater et avus meus unà vobiscum expulêre
» Syphacem et Carthaginienses : vestra beneficia
» mihi erepta sunt, P. C. ; vos in meâ injuriâ des-
» pecti estis. Eheu me miserum ! huccine, Micipsa
» pater, beneficia tua evasêre, ut quem tu parem
» cum liberis tuis regnique participem fecisti, is
» potissumùm stirpis tuæ exstinctor sit. Nunquam-
» ne ergo familia nostra quieta erît ? semperne in

» Mais puisque l'innocence est par elle-même une trop faible » défense, et qu'il n'a pas été en mon pouvoir de former une » autre ame à Jugurtha, je me suis réfugié vers vous, Pères » Conscrits, et pour comble d'infortune, je suis forcé de vous » être à charge avant d'avoir pu vous être utile.

XV. » Les autres monarques, ou n'ont été admis à votre » alliance qu'après avoir été vaincus par vos armes, ou ne l'ont » recherchée que par la nécessité de leurs affaires. Ma maison » a formé ses premières liaisons avec le peuple romain pen- » dant la guerre d'Annibal, dans un temps où vos vertus, plus » que votre fortune pouvaient rendre cette alliance désirable. » Ne souffrez pas, Pères Conscrits, qu'un rejeton de cette » maison, que le petit-fils de Massinissa, implore inutilement » votre appui. Quand je n'aurais de titres que mes malheurs, » que cette affreuse situation d'un monarque naguère distin- » gué par l'éclat de sa race, par la réputation de ses aïeux, » par les forces de son empire, maintenant dégradé par l'in- » fortune, manquant de tout, et n'attendant de secours que » de la pitié d'autrui; il serait encore de la majesté du peuple » romain d'empêcher une injustice, et de ne pas permettre que » sous son empire, un roi, quel qu'il soit, s'agrandisse par » le crime. Mais vous le savez, Romains, les états qu'on » m'enlève sont ceux dont le peuple romain a fait don à mes » ancêtres, ceux d'où mon père et mon aïeul vous ont aidés » à chasser Syphax et les Carthaginois; ce sont vos bienfaits » qu'on m'enlève, Pères Conscrits; en me dépouillant, c'est » vous qu'on outrage. Hélas! l'aurais-tu pu croire, ô Micipsa, » ô mon père, que pour prix de tes bienfaits, celui que tu » avais traité à l'égal de tes enfants, et que tu avais fait l'héri- » tier de ton sceptre, conjointement avec eux, serait le pre-

» sanguine, ferro, fugâ versabimur? Dum Cartha-
» ginienses incolumes fuêre, jure omnia sæva pa-
» tiebamur; hostes ab latere, vos amici procul, spes
» omnis in armis erat : postquam illa pestis ex Africâ
» ejecta est, læti pacem agitabamus; quippe queis
» hostis nullus erat, nisi fortè quem vos jussissetis.
» Ecce autem ex improviso Jugurtha, intolerandâ
» audaciâ , scelere, atque superbiâ sese efferens,
» fratre meo atque eodem propinquo suo interfecto,
» primùm regnum ejus sceleris sui prædam fecit :
» post, ubi me iisdem dolis nequit capere, nihil mi-
» nùs quàm vim aut bellum exspectantem, in im-
» perio vestro, sicuti videtis, extorrem patriâ, domo,
» inopem et coopertum miseriis, effecit ut ubivis
» tutiùs quàm in meo regno essem.

XVI. » Ego sic existumabam, P. C. utì prædican-
» tem audiveram patrem meum, qui vestram amici-
» tiam diligenter colerent, eos multum laborem sus-
» cipere; ceterùm ex omnibus maxumè tutos esse.
» Quod in familiâ nostrâ fuit, præstitit; utì in om-
» nibus bellis adesset vobis : nos utì per otium tuti
» simus, in manu vestrâ est, P. C. Pater nos duos
» fratres reliquit; tertium, Jugurtham, beneficiis

» mier destructeur de ta race? Notre famille ne trouvera-t-elle » donc jamais le repos? Vivrons-nous toujours dans le sang, » dans les horreurs de la guerre ou de l'exil? Tant que Car- » thage a subsisté, nous devions nous attendre à tous les maux » que nous avons soufferts; l'ennemi était si près, vous, si » loin; tout notre espoir était dans nos armes. Lorsqu'enfin » on eut délivré l'Afrique de ce fléau, nous nous flattions de » goûter les douceurs de la paix, ne nous voyant plus un seul » ennemi, si ce n'est peut-être ceux que vous auriez prescrits » à notre courage. Et voilà que tout à coup Jugurtha, n'écou- » tant que sa coupable audace, enivré d'orgueil, et ne res- » pirant que le crime, poignarde mon frère, son plus proche » parent, et fait sa première proie des états de ce frère in- » fortuné; puis, furieux de ne pouvoir me prendre aux mêmes » piéges, lorsque la majesté de votre empire semblait devoir » me rassurer pleinement contre la violence et la guerre, il » m'attaque, il me chasse de mes états, de mon palais; il me » laisse, comme vous voyez, dénué de tout, couvert d'humi- » liations, et réduit à cet excès de misère, que partout ailleurs » je serais plus en sûreté que dans mon propre royaume.

XVI. » Je pensais bien, Pères Conscrits, et je l'avais sou- » vent ouï dire à mon père, que ceux qui se dévouaient à cul- » tiver votre amitié, s'engageaient à un service quelquefois » pénible; mais que rien aussi ne pouvait porter à leur sûreté » la moindre atteinte. Tout ce que ma famille a pu faire, elle » l'a fait; elle vous a servis dans toutes vos guerres. À votre » tour, Pères Conscrits, refuseriez-vous de pourvoir à notre » sûreté dans la paix? Nous étions deux frères: mon père » nous en donna un troisième dans Jugurtha, s'imaginant que » ses bienfaits seraient un lien qui l'attacherait à nous. L'un

» suis ratus est nobis conjunctum fore : alter eorum » necatus, alterius ipse ego manus impias vix effugi. » Quid agam? aut quò potissimùm infelix accedam? » Generis præsidia omnia exstincta sunt : pater, utì » necesse erat, naturæ concessit : fratri, quem mi- » numè decuit, propinquus per scelus vitam eri- » puit : adfines, amicos, propinquos ceteros meos, » alium alia clades oppressit; capti ab Jugurthâ, » pars in crucem acti, pars bestiis objecti sunt; » pauci, quibus relicta est anima, clausi in tenebris » cum mœrore et luctu, morte graviorem vitam exi- » gunt. Si omnia quæ aut amisi aut ex necessariis » advorsa facta sunt, incolumia manerent; tamen, » si quid ex improviso mali accidisset, vos implora- » rem, P. C. quibus pro magnitudine imperii, jus et » injurias omnîs curæ esse decet. Nunc verò exsul » patriâ, domo, solus, atque omnium honestarum » rerum egens, quo accedam, aut quos appellem? » nationesne an reges, qui omnes familiæ nostræ ob » vestram amicitiam infesti sunt? An quoquam mihi » adire licet, ubi non majorum meorum hostilia » monumenta plurima sint? aut quisquam nostrî mi- » sereri potest, qui aliquando vobis hostis fuit?

XVII. » Postremò Masinissa nos ita instituit, P. C. » ne quem coleremus, nisi populum Romanum; ne » societates, ne fœdera nova acciperemus; abundè » magna præsidia nobis in vestrâ amicitiâ fore; si » huic imperio fortuna mutaretur, unà occidendum

» de nous deux est mort assassiné par lui ; et moi, sans une » fuite (5) prompte, je tombais également sous ses mains bar- » bares. Qu'aurais-je pu faire? Quel autre parti prendre dans » mon malheur? J'ai perdu tous les appuis de ma famille; » mon père, chargé d'ans, a satisfait à la nature; mon frère, » sans défiance contre un proche, a été victime de sa per- » fidie; mes amis, tous mes autres parents ont péri plus cruel- » lement les uns que les autres. Prisonniers de Jugurtha, » les uns ont expiré sur la croix; les autres ont été abandonnés » aux bêtes; et le peu qu'on a laissés vivre, enfermés dans les » ténèbres des cachots avec la douleur et la désolation, traî- » nent une vie plus affreuse que la mort. Quand tous les appuis » qui me manquent, je les conserverais encore, quand j'au- » rais pour moi tout ce qui s'est tourné contre moi, c'est » vous encore que, dans un malheur imprévu, j'implorerais, » Pères Conscrits; vous, à qui la suprême puissance semble » imposer le devoir de surveiller toutes les vertus et les crimes » de la terre. Mais dans l'état où je suis, sans patrie, sans » asyle, abandonné de tout et manquant de tout, à quel au- » tre qu'à vous devais-je donc recourir? Irais-je à ces nations » et à ces rois que notre amitié pour Rome a rendus les irré- » conciliables ennemis de notre famille? Quels lieux ne sont » pleins des monuments des hostilités de mes ancêtres? Quelle » pitié puis-je attendre de ceux qui, plus ou moins long-temps, » ont été vos ennemis?

XVII. » D'ailleurs, Massinissa nous a fait une loi de ne re- » connaître au monde que le peuple romain, de nous refuser » à tout autre traité, à toute autre alliance. Il protestait que » votre amitié seule saurait bien nous suffire; que, si la for- » tune venait à changer pour cet empire, nous n'avions qu'à

» nobis esse. Virtute, ac diis volentibus, magni estis
» et opulenti, omnia secunda et obedientia sunt;
» quo faciliùs sociorum injurias curare licet. Tan-
» tùm illud vereor, ne quos privatata amicitia Jugur-
» thæ, parum cognita, transvorsos agat : quos ego
» audio maxumâ ope niti, ambire, fatigare vos sin-
» gulos, ne quid de absente, incognitâ caussâ, sta-
» tuatis; fingere me verba et fugam simulare, cui
» licuerit in regno manere. Quod utinam illum, cu-
» jus impio facinore in has miserias projectus sum,
» eadem hæc simulantem videam : et aliquando aut
» apud vos aut apud deos immortalîs rerum huma-
» narum cura oriatur; næ ille, qui nunc sceleribus
» suis ferox atque præclarus est, omnibus malis
» excruciatus, impietatis in parentem nostrum, fra-
» tris mei necis, mearumque miseriarum gravîs poe-
» nas reddat. Jam jam, frater animo meo carissume,
» quamquam tibi immaturo, et unde minimè de-
» cuit, vita erepta est, tamen lætandum magis
» quàm dolendum puto casum tuum. Non enim
» regnum, sed fugam, exsilium, egestatem, et om-
» nîs has quæ me premunt ærumnas cum animâ si-
» mul amisisti. At ego infelix, in tanta mala præci-
» pitatus ex patrio regno, rerum humanarum spec-
» taculum præbeo : incertus quid agam; tuasne in-
» jurias persequar, ipse auxilii egens; an regno
» consulam, cujus vitæ necisque potestas ex opibus
» alienis pendet. Utinam, emori, fortunis meis ho-

» nous ensevelir sous ses ruines. Grâces à la valeur et aux » Dieux qui vous secondent, vous êtes au comble de la gran- » deur et de la puissance; tout vous prospère et vous obéit. » Il vous en est plus aisé de donner quelques soins à ceux de » vos alliés qu'on opprime. Je ne crains que les préventions » qu'inspire à quelques uns d'entre vous l'amitié de Jugurtha, » bien mal appréciée par eux. J'apprends qu'ils font jouer » mille ressorts, qu'ils vont de maison en maison, sollicitant, » pressant de ne rien décider en l'absence de Jugurtha, sans » avoir approfondi sa cause. Ils débitent que je vous en im- » pose sur ma fuite; qu'il ne tenait qu'à moi de rester dans » mon royaume. Ah! que ne puis-je le voir en imposer ainsi, » celui dont le forfait exécrable m'a plongé dans ce gouffre » de maux? Que ne peut-il arriver le moment où la justice » romaine et celle des Dieux immortels s'éveillant enfin sur les » iniquités de la terre, je le verrai, celui qui maintenant » triomphe et s'enorgueillit de ses crimes, je le verrai dans (*a*) » l'horreur des tortures expier dignement et sa barbare in- » gratitude envers mon père, et l'assassinat de mon frère, et » l'excès des maux qui m'accablent? Pardonne, ô mon frère! » si malgré ma juste tendresse pour toi, malgré cette mort si » prématurée, et l'indigne perfidie de celui que tu pensais » avoir le moins à craindre, pardonne si je crois devoir me » réjouir plus que m'affliger de ton sort! Ne regrette point » le trône que tu perds. En te délivrant de la vie, on t'a dé- » livré des horreurs de la fuite, de l'exil, de l'indigence et » de tous les maux où je suis en proie; tandis que ton infor- » tuné Adherbal, précipité du trône de ses pères dans un

(*a*) Au lieu de *ne.... reddat*, Corsius lit: *næ.... reddat.*

» nestus exitus esset; ne vivere contemptus viderer, » si, defessus malis, injuriæ concessissem ! Nunc » quoniam neque vivere lubet, neque mori licet sine » dedecore, P. C. per vos, per liberos atque parentes vestros, per majestatem populi Romani, subvenite mihi misero; ite obviam injuriæ; nolite pati » regnum Numidiæ, quod vestrum est, per scelus » et sanguinem familiæ nostræ tabescere. »

XVIII. Postquam rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione magis quàm caussâ freti, paucis respondent : Hiempsalem ob sævitiam suam ab Numidis interfectum; Atherbalem, ultro bellum inferentem, postquam superatus sit, queri quòd injuriam facere nequisset; Jugurtham ab senatu petere, ne se alium putarent ac Numantiæ cognitus esset, neu verba inimici ante facta sua ponerent. Deinde utrique curiâ egrediuntur. Senatus statim consulitur : fautores legatorum, præterea magna pars gratiâ depravata, Atherbalis dicta contemnere; Jugurthæ virtutem extollere laudibus; gratiâ, voce,

» abîme de malheurs, ne vit que pour être un triste spectacle » des calamités humaines, incertain de ce qu'il doit faire ; » s'il doit venger ta mort, lorsque lui-même a besoin qu'on » le venge ; s'il doit songer encore au trône, lorsque sa vie » et sa mort sont à la merci d'autrui. Ah ! que la mort n'est-» elle une voie honorable pour sortir de mes misères ? Pour-» quoi faut-il que je risque d'encourir un juste mépris, si, » par lassitude de mes maux, je laissais triompher l'injustice (*a*). » Puisque je n'ai donc plus que l'alternative, ou d'une vie af-» freuse, ou d'une mort déshonorante, ah ! Pères Conscrits, » je vous en conjure par vous, par vos enfants, par les auteurs » de vos jours, par la majesté de cet empire, venez au secours » d'un malheureux ; opposez-vous aux succès du crime ; ne » souffrez pas que le royaume de Numidie, qui est à vous, » reste souillé d'un forfait horrible et du sang de ma famille. »

XVIII. Lorsque le roi eut fini de parler, les députés de Jugurtha, se fiant plus à l'effet de leurs largesses qu'à la bonté de leur cause, répondent en peu de mots : « Que les Numides avaient tué Hiempsal en haine de sa cruauté ; qu'il était étrange qu'Adherbal, après avoir été l'agresseur, vînt, parce qu'il avait été vaincu, se plaindre de ce qu'on l'avait empêché de nuire; que Jugurtha demandait au sénat de ne pas le voir différent de ce qu'on l'avait vu à Numance, et de ne pas le juger sur les discours d'un ennemi plutôt que sur ses propres actions. » On les fait sortir ensuite de la salle les uns et les autres, et le sénat commence aussitôt sa délibération. Les fauteurs de Jugurtha avaient par leur crédit corrompu une

---

(*a*) Cortius et d'Havercamp suppriment mal à propos *quoniam*. Cette suppression rendrait le style haché, décousu.

denique omnibus modis pro alieno scelere et flagitio, suâ quasi pro gloriâ, nitebantur. At contra pauci, quibus bonum et æquum divitiis carius erat, subveniundum Atherbali, et Hiempsalis mortem severè vindicandam censebant : sed ex omnibus maxumè Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum ; ceterum vitia sua callidè occultans. Is postquam videt regis largitionem famosam impudentemque, veritus, quod in tali re solet, ne polluta licentia invidiam accenderet, animum à consuetâ lubidine continuit.

XIX. Vicit tamen in senatu pars illa, quæ vero pretium aut gratiam anteferebat. Decretum fit, utì decem legati regnum quod Micipsa obtinuerat inter Jugurtham et Atherbalem dividerent. Cujus legationis princeps fuit Lucius Opimius, homo clarus et tum in senatu potens, quia consul, Caïo Graccho et Marco Fulvio interfectis, acerrumè victoriam nobilitatis in plebem exercuerat. Eum Jugurtha, tametsi Romæ in amicis habuerat, tamen accuratissumè recepit; dando et pollicendo multa, perfecit utì famæ, fidei, postremò omnibus suis rebus commo-

grande partie des sénateurs. Ils se mettent tous à exalter les grandes qualités de ce prince ; ils ne parlent qu'avec mépris d'Adherbal et de ses plaintes ; intrigue, clameurs, tous les moyens d'influence sont épuisés. Ils n'eussent pas fait plus d'efforts pour défendre leur propre gloire, qu'ils n'en faisaient pour couvrir le crime et l'infamie d'un scélérat. D'autres, au contraire, mais en petit nombre, qui prisaient leur devoir et la justice plus que l'argent, opinaient pour qu'on secourût Adherbal, et qu'on poursuivît avec sévérité la mort de son frère. C'était surtout l'avis d'Æmilius (6) Scaurus, homme d'une grande naissance, plein d'activité, intrigant, avide de pouvoirs, d'honneurs, de richesses ; mais qui mettait un art extrême à cacher ses vices. Lorsqu'il vit l'éclat et l'indiscrétion des largesses du roi, craignant que l'indécence de cette prostitution publique ne produisît son effet inévitable, celui d'allumer un mécontentement général, il se tint en garde contre son penchant ordinaire.

XIX. Cependant le parti qui sacrifiait la justice à l'argent ou au crédit, prévalut dans le sénat. Il fut arrêté que dix députés partageraient entre Jugurtha et Adherbal tout le pays qu'avait possédé Micipsa. A la tête de la députation, était le fameux Opimius, alors tout puissant dans son ordre, parce que sous son consulat il avait fait périr Caïus Gracchus, ainsi que Marcus Fulvius, et qu'il avait suivi avec le dernier acharnement la victoire de la noblesse sur le peuple Quoique Jugurtha eût su d'avance à Rome le mettre dans ses intérêts, il redoubla de soins pour se l'attacher de nouveau. A force de présents et de promesses, il sut tellement gagner Opimius, que celui-ci sacrifie aux convenances du monarque sa réputation, son devoir, enfin, son existence toute entière. Les autres députés furent

16

dum regis anteferret : reliquos legatos eâdem viâ adgressus, plerosque capit; paucis carior fides quàm pecunia fuit. In divisione, quæ pars Numidiæ Mauritaniam adtingit, agro virisque opulentior, Jugurthæ traditur; illa alteram, specie quàm usu potiorem, quæ portuosior et ædificiis magis exornata erat, Atherbal possedit. Res postulare videtur Africæ situm paucis exponere, et eas gentîs quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit adtingere. Sed quæ loca et nationes ob calorem, aut asperitatem, item solitudines, minùs frequentata sunt, de iis haud facilè compertum narraverim; cetera quàm paucissumis absolvam.

XX. In divisione orbis terræ, plerique in parte tertiâ Africam posuêre; pauci, tamtummodo Asiam et Europam esse, sed Africam in Europâ. Ea finìs habet ab occidente, fretum nostri maris et Oceani; ab ortu solis, declivem latitudinem; quem locum *Catabathmon* incolæ adpellant. Mare sævum, importuosum; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus; cœlo terrâque penuria aquarum. Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum : plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interiêre; nam morbus haud sæpe quemquam superat. Ad hoc, malefici generis plurima animalia. Sed qui mortales initio Africam habuerint, quique postea accesserint, aut quomodò inter se permisti sint; quanquam ab eâ famâ quæ plerosque

attaqués par les mêmes armes ; presque tous se laissèrent vaincre; bien peu préférèrent leur devoir à l'argent. Dans le partage du royaume, la partie qui touche la Mauritanie, dont le territoire est plus fertile, les habitants plus belliqueux, fut réservée à Jugurtha : l'autre, qui avec plus de ports, qui ornée de plus beaux édifices, avait plus d'éclat que d'avantages réels, fut le lot d'Adherbal. Il est à propos, ce me semble, de donner une idée de la position de l'Afrique, et de dire quelques mots des peuples de cette contrée, avec qui nous avons eu des relations de guerre ou d'amitié. Quant aux pays qui, soit par l'extrême chaleur, soit à cause des montagnes ou des déserts, sont très peu fréquentés, comme il serait difficile d'en donner des notions sûres, je n'en parlerai pas du tout, et je m'étendrai peu sur le reste.

XX. Dans la division du globe, la plupart ont fait de l'Afrique une troisième partie du monde. Quelques uns n'en reconnaissent que deux, l'Europe et l'Asie; et ils comprennent l'Afrique dans l'Europe. A l'occident, elle a pour bornes le détroit qui joint notre mer et l'océan; à l'orient, ce vaste plateau, nommé Catabathmos (*a*) par les habitants du pays, et qui va toujours en s'inclinant vers l'Égypte. Ses mers sont orageuses et sans ports; le sol fertile en grains, bon pour les troupeaux, stérile pour les arbres; le ciel et la terre sans eaux; les hommes sains, agiles, résistant à la fatigue. La plupart arrivent à une extrême vieillesse, à moins que le fer ou les bêtes féroces n'abrègent leurs jours; car les maladies mortelles y sont aussi rares, que les animaux malfaisants de toute espèce y sont multipliés. Quant à la tradition sur les premiers habitants de l'Afrique, sur ceux

(*a*) Mot grec qui signifie *descente*.

obtinet diversum est, tamen, utì ex libris Punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est, utique rem sèse habere cultores ejus terræ putant, quàm paucissumis dicam; ceterùm fides ejus rei penès auctores erit.

XXI. Africam initio habuêre Gætuli et Libyes, asperi, incultique, queis cibus erat caro ferina, atque humi pabulum utì pecoribus: hi neque moribus, neque lege, aut imperio cujusquam regebantur; vagi, palantes, quas nox coëgerat sedes habebant. Sed postquam in Hispaniâ Hercules, sicuti Afri putant, interiit, exercitus ejus compositus ex variis gentibus, amisso duce, ac passim multis sibi quisque imperium petentibus, brevi dilabitur. Ex eo numero Medi, Persæ, et Armenii, navibus in Africam transvecti, proxumos nostro mari locos occupavêre. Sed Persæ intrà Oceanum magis: iique alveos navium inversos pro tuguriis habuêre, quia neque materia in agris, neque ab Hispanis emendi aut mutandi copia erat; mare magnum et ignara lingua commercia prohibebant. Hi paullatim per connubia Gætulos secum miscuêre: et quia, sæpe tentantes agros, alia deinde, atque alia loca petiverant, semetipsi *Numidas* adpellavêre. Ceterùm adhuc ædificia Numida-

qui s'y sont établis ensuite, et sur la manière dont toutes ces races se sont mêlées, j'ai cru devoir, dans le peu que je vais dire, m'écarter des idées reçues, et prendre pour guides les livres Puniques qui ont appartenu au roi (7) Hiempsal, d'ailleurs conformes à l'opinion des naturels du pays. Du reste, je laisse sur le compte de mes auteurs la garantie des faits.

XXI. Les premiers habitants de l'Afrique ont été les Gétules et les Libyens, peuples grossiers et stupides, qui n'avaient pour toute nourriture que la chair des animaux sauvages, ou qui paissaient l'herbe des champs, comme les troupeaux. Ils n'étaient régis ni par les mœurs, ni par la loi, ni par l'autorité d'un chef : errants, dispersés, ils se faisaient un gîte là où la nuit les surprenait. Lorsque Hercule fut mort en Espagne, comme le pensent les Africains, son armée, qui était un mélange de différentes nations, désunie par la perte de son chef et par les prétentions de mille rivaux qui se disputaient le commandement, ne tarda point à se dissiper. Dans le nombre, les Mèdes, les Perses et les Arméniens, ayant passé en Afrique sur des vaisseaux, occupèrent la côte voisine de notre mer. Les Perses seulement s'enfoncèrent un peu plus vers l'océan; et ils se logèrent sous la carcasse de leurs vaisseaux renversée, parce que le pays ne leur fournissait point de matériaux, et qu'ils n'avaient pas la ressource de s'en procurer des Espagnols par achat ou par échange. L'étendue de la mer et l'ignorance de la langue empêchaient toute communication. Insensiblement, par de fréquents mariages, ils se confondirent avec (*a*) les Gétules; et comme dans leurs diverses tentatives, ils avaient souvent parcouru tantôt un lieu, tantôt un autre, ils se don-

(*a*) Cortius supprime *secum*.

rum agrestium, quæ *Mapalia* illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt. Medis autem et Armeniis accessêre Libyes : nam hi propriùs mare Africum agitabant; Gætuli sub sole magis, haud procul ab ardoribus : hique maturè oppida habuêre; nam, freto divisi ab Hispaniâ, mutare res inter se instituerant. Nomen eorum paullatim Libyes corrupêre, barbarâ linguâ *Mauros* pro *Medis* adpellantes. Sed res Persarum brevi adolevit; ac postea nomine *Numidæ* propter multitudinem à parentibus digressi, possedêre ea loca, quæ proxuma Carthaginem *Numidia* adpellatur. Deinde utrique alteris freti, finitimos armis aut metu sub imperium suum coëgêre, nomen gloriamque sibi addidêre; magis hi qui ad nostrum mare processerant, quia Libyes quàm Gætuli minùs bellicosi. Denique Africæ pars inferior pleraque ab Numidis possessa est : victi omnes in gentem nomenque imperantium concessêre.

nèrent eux-mêmes le nom de *Numides* (*a*). Ce qu'il y a de sûr, c'est que de nos jours encore les maisons des paysans Numides, qu'ils appellent *Mapales*, avec leur forme oblongue, leurs toits et leurs côtés cintrés, représentent exactement la carène d'un vaisseau. Les Arméniens et les Mèdes se joignirent aux Libyens, peuple plus voisin de notre mer, que les Gétules, qui étaient plus rapprochés du soleil et de la zone brûlante : ils fondèrent de bonne heure des villes ; car n'étant séparés de l'Espagne que par le détroit, ils avaient établi avec elle un commerce d'échanges. Peu à peu les Libyens, dans leur idiome barbare, dénaturèrent le nom des Mèdes, qu'ils appelèrent *Maures*, par corruption. Mais ce furent les Perses, qui en peu de temps, prirent un accroissement extraordinaire. Par la suite, depuis qu'ils eurent adopté (*b*) le nom de Numides, leur excessive population les ayant forcés de se séparer, une colonie de leurs jeunes gens alla occuper le pays voisin de Carthage, celui qui s'appelle *Numidie*. Les deux peuples, l'ancien et le nouveau, s'appuyant l'un l'autre, ils soumirent leurs voisins par les armes ou par la crainte, et ils étendirent sans cesse leur nom et leur gloire, surtout ceux qui s'étaient plus rapprochés de la Méditerranée, parce que les (*c*) Libyens étaient moins belliqueux que les Gétules ; enfin, la partie inférieure de l'Afrique fut presque toute possédée par les Numides.

(*a*) Numides signifie *changeant de pâturages*, du mot grec *nomé*, pâturages.

(*b*) J'ai suivi la leçon de Cortius, qui lit, *nomine Numidæ*, préférablement à celle d'Havercamp, qui lit *nomo Numidæ*. La leçon de Cortius est celle de presque tous les manuscrits, si ce n'est que dans quelques uns on trouve *Numidiæ* au lieu de *Numidæ*.

(*c*) Les Gétules et les Libyens occupaient ce qu'on nomme aujourd'hui le Sahara ou le grand désert de Barbarie.

XXII. Postea Phœnices, alii multitudinis domi minuendæ gratiâ, pars imperii cupidine, sollicitatâ plebe et aliis novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumetum, Leptim, aliasque urbes in orâ maritimâ condidêre; hæque brevi multùm auctæ, pars originibus suis præsidio, aliæ decori fuêre. Nam de Carthagine silere melius puto quàm parum dicere; quoniam alio properare tempus monet. Igitur ad Catabathmon, qui locus Ægyptum ab Africâ dividit, secundo mari, prima Cyrene est, colonia Thereôn; ac deinceps duæ Syrtes, interque eas Leptis; deinde Philenôn aræ, quem locum Ægyptum versùs finem imperii habuêre Carthaginienses; post aliæ Punicæ urbes. Cetera loca usque ad Mauritaniam Numidæ tenent; proxumè Hispaniam Mauri sunt. Super Numidiam Gætulos accepimus, partim in tuguriis, alios incultiùs vagos agitare; post eos Æthiopas esse; dein loca exusta solis ardoribus. Igitur bello Jugurthino pleraque ex Punicis oppida et finîs Carthaginiensium, quos novissumè habuerant, populus Romanus per magistratus administrabat; Gætulorum magna pars, et Numidæ usque ad flumen Mulucham, sub Jugurthâ erant; Mauris

Les vaincus avaient pris le nom des vainqueurs, et ils ne formaient plus qu'une seule nation.

XXII. Dans la suite, des Phéniciens, les uns pour soulager leur patrie d'une surcharge de population, les autres par des vues ambitieuses, s'étant associé dans le peuple tous les indigents, tous ceux que leur caractère précipite dans les nouvelles entreprises, allèrent fonder différentes villes sur la côte maritime, Hippone (*a*), Adrumète, Leptis et plusieurs autres. Ces colonies ayant prospéré en peu de temps, furent les unes une ressource, les autres une décoration pour leur Métropole. Je ne parle point de Carthage : il est plus séant de n'en rien dire que d'en dire peu de choses, puisque mon sujet me presse et m'appelle ailleurs. De Catabathmos, ce plateau qui sépare l'Égypte de l'Afrique, la première ville que vous trouvez en descendant le long de la mer est Cyrène (*b*), colonie des Théréens (*c*), ensuite les deux Syrtes, Leptis au milieu, puis les autels des Philènes, lieu qui faisait la borne de l'empire de Carthage du côté de l'Égypte, puis les autres villes Carthaginoises. Le reste du pays jusqu'à la Mauritanie, est occupé par les Numides : tout près de l'Espagne sont les Maures (*d*). Au dessus des Numides sont les Gétules, vivant les uns sous des huttes, les autres dispersés, dans l'état sauvage. Derrière eux sont les Éthiopiens, adossés à ces régions que dévorent les ardeurs du soleil. Ainsi donc, dans la guerre de Jugurtha, presque toutes les villes Puniques, et tout le pays qui, dans

---

(*a*) Toutes ces villes n'existent plus.

(*b*) On la reconnaît encore sous le nom de *Curen* ou *Curin*.

(*c*) Ils occupaient Théra, île de l'Archipel, aujourd'hui Santorin.

(*d*) Les Maures occupaient ce qui fait aujourd'hui le royaume de Fez, et partie de celui d'Alger.

omnibus rex Bocchus imperitabat, præter nomen cetera ignarus populi Romani, itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus. De Africâ et ejus incolis ad necessitudinem rei satis dictum.

XXIII. Postquam, diviso regno, legati Africâ decessêre, et Jugurtha, contra timorem animi, præmia sceleris adeptum sese videt : certum ratus quod ex amicis apud Numantiam acceperat, omnia Romæ venalia esse, simul et illorum pollicitationibus accensus, quos paullo ante muneribus expleverat; in regnum Atherbalis animum intendit. Ipse acer, bellicosus; at is quem petebat quietus, imbellis, placido ingenio, obportunus injuriæ, metuens magis quàm metuendus. Igitur ex improviso finîs ejus cum magnâ manu invadit; multos mortalîs, cum pecore atque aliâ prædâ, capit; ædificia incendit; pleraque loca hostiliter cum equitatu accedit; deinde cum omni multitudine in regnum suum convertit, existumans dolore permotum Atherbalem injurias suas manu vindicaturum, eamque rem belli caussam

les derniers temps, avait composé le territoire de Carthage, formaient la province du peuple romain, qui l'administrait par ses magistrats. Une grande partie des Gétules et les Numides, jusqu'au fleuve Mulucha (*a*), étaient soumis à Jugurtha. Tous les Maures obéissaient au roi Bocchus, qui ne connaissait du peuple romain que le nom; et nous aussi, nous ne connaissions point encore ce prince, ni comme ami, ni comme ennemi. Le peu que j'ai dit sur l'Afrique et sur ses habitants, suffit pour l'intelligence de cette histoire.

XXIII. Lorsqu'après le partage du royaume, les députés eurent quitté l'Afrique, et que Jugurtha, au lieu du juste châtiment qu'il redoutait, se vit récompensé d'un crime, se croyant certain désormais que ses amis ne l'avaient point trompé à Numance, que tout à Rome était vénal, et d'ailleurs enflammé par les promesses réitérées de ceux qu'il venait tout récemment d'accabler de dons et de largesses, il n'eut plus d'autre pensée que d'envahir les états d'Adherbal. Il était, lui, plein d'activité, ne respirant que les combats; l'autre aimant la paix, n'ayant jamais fait la guerre, d'un caractère doux, né pour souffrir l'insulte, craignant trop pour être à craindre. Il entre donc brusquement sur le territoire d'Adherbal, à la tête d'un gros détachement. Il fait beaucoup de prisonniers et de butin, enlève les troupeaux, brûle les maisons; avec sa cavalerie, il enveloppe une grande étendue de terrain, puis il reprend avec toute sa troupe le chemin de ses états, espérant qu'Adherbal, enflammé d'un juste dépit, viendrait à main armée venger cet outrage; ce qui fournirait un prétexte de guerre. Mais celui-ci qui sentait son infériorité, qui comptait sur

---

(*a*) Maintenant *Molochoth* ou *Malva*.

fore. At ille, quòd neque se parem armis existumabat, et amicitiâ populi Romani magis quàm Numidis fretus erat, legatos ad Jugurtham de injuriis questum misit : qui tametsi contumeliosa dicta retulerant, priùs tamen omnia pati decrevit quàm bellum sumere, quia tentatum antea secus cesserat. Neque eò magis cupido Jugurthæ minuebatur : quippe qui totum ejus regnum animo jam invaserat. Itaque non, utì antea, cum prædatoriâ manu, sed magno exercitu comparato, bellum gerere cœpit et apertè totius Numidiæ imperium petere : celerùm quà pergebat, urbes, agros vastare; prædas agere; suis animum, hostibus terrorem augere.

XXIV. Atherbal ubi intelligit eò processum, utì regnum aut relinquendum esset, aut armis retinendum; necessariò copias parat, et Jugurthæ obvius procedit. Interim haud longè à mari prope Cirtam oppidum utriusque exercitus consedit; et quia diei extremum erat, prælium non inceptum. Sed ubi plerumque noctis processit, obscuro etiam tum lumine, milites Jugurthini, signo dato, castra hostium invadunt : semisomnos partim, alios arma sumentes fugant funduntque : Atherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit; et, ni multitudo togatorum fuisset, quæ Numidas insequentes mœnibus prohibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum bellum foret. Igitur Jugurtha oppidum circumsedit : vineis, turribusque, et machinis omnium generum expug-

l'amitié des Romains, plus que sur les Numides, se contenta d'envoyer à Jugurtha des députés, pour se plaindre du tort qu'on lui faisait; ils n'en rapportèrent que des réponses outrageantes, et pourtant il persista dans la résolution de tout souffrir, plutôt que d'entreprendre une guerre, tentative qui lui avait déjà si mal réussi. Cette conduite fut loin de ralentir l'ambition de Jugurtha : il avait d'avance envahi dans le fond de son cœur le royaume entier de son frère. Il ne se borne plus, comme la première fois, à une incursion furtive; il entre avec une puissante armée. Il aspirait ouvertement à régner sur la Numidie entière. Partout sur son passage, il dévaste les villes et les campagnes; il fait un butin immense; il n'omet rien pour ajouter à la confiance des siens, aux terreurs de l'ennemi.

XXIV. Adherbal voyant les choses au point qu'il lui fallait ou renoncer à son royaume, ou s'y maintenir par les armes, lève enfin des troupes, et marche à la rencontre de Jugurtha. Les deux armées se trouvèrent en présence, non loin de la mer, près la ville de Cirta (*a*). Comme il restait trop peu de jour, le combat ne s'engagea point. Mais vers la fin de la nuit, l'obscurité régnant encore, les soldats de Jugurtha, au signal donné, marchent au camp des ennemis. Ils les trouvent, les uns à moitié endormis, les autres ne faisant que prendre leurs armes; ils les mettent en fuite et les dispersent. Adherbal, avec quelques cavaliers, se sauve à Cirta. Sans un grand nombre d'Italiens qui se trouvaient dans la ville, et dont la valeur écarta des remparts les Numides acharnés dans leur poursuite, le même jour eût vu commencer et finir la guerre

---

(*a*) Maintenant Constantine dans le royaume d'Alger.

nare adgreditur ; maxumè festinans tempus legatorum antecapere, quos ante prælium factum ab Atherbale Romam missos audiverat. Sed postquam senatus de bello eorum accepit, tres adulescentes in Africam legantur, qui ambos reges adeant, senatûs populique Romani verbis nuncient, Velle et censere eos ab armis discedere, de controversiis suis jure potiùs quàm bello disceptare, ita seque, illisque dignum esse.

XXV. Legati in Africam maturantes veniunt, eò magis quòd Romæ, dum proficisci parant, de prælio facto et obpugnatione Cirtæ audiebatur; sed is rumor clemens erat. Quorum Jugurtha acceptâ oratione respondit : Sibi neque majus quidquam neque carius auctoritate senati : ab adulescentiâ suâ ita se enisum, ut ab optimo quoque probaretur : virtute, non malitiâ, P. Scipioni, summo viro, placuisse; ob easdem artes à Micipsâ, non penuriâ liberorum, in regnum adoptatum esse : ceterùm quò plura bene atque strenuè fecisset, eò animum suum injuriam minùs tolerare : Atherbalem dolis vitæ suæ insidiatum; quod ubi comperisset, ejus sceleri obviam isse : populum Romanum neque rectè neque pro bono facturum, si ab jure gentium sese prohibuerit : postremò de omnibus rebus legatos Romam brevi missurum. Ita utrique digrediuntur; Atherbalis adpellandi copia non fuit. Jugurtha ubi eos Africâ decessisse ratus est, neque propter naturam loci Cir-

entre les deux rois. Jugurtha fait investir la place; avec les mantelets, les tours, les machines de tout genre, il essaie de l'emporter de vive force. Il avait à cœur de prévenir le retour des ambassadeurs qu'il savait qu'Adherbal avait expédiés à Rome avant le combat. Le sénat, instruit de la guerre, envoie trois députés à peine sortis de l'adolescence, signifier aux deux rois, de la part du sénat et du peuple romain, qu'ils mettent bas les ames, que la justice et non la force doit terminer leurs différents; que l'honneur de Rome, que leur propre honneur l'exigeaient ainsi.

XXV. Les députés firent une extrême diligence pour se rendre en Afrique, d'autant plus qu'au milieu des préparatifs de leur départ, la nouvelle du combat et du siége de Cirta était déjà venue à Rome; mais, il est vrai, fort adoucie. Jugurtha répondit à leurs représentations, « qu'il n'y avait rien de plus respectable et de plus sacré pour lui que les décisions du sénat; que dès sa première jeunesse, il s'était toujours efforcé de mériter l'estime des gens de bien; que ce n'était point par des mœurs perverses, mais par des qualités louables, qu'il avait su plaire à un grand homme, tel que Scipion; que si Micipsa, père de deux enfants, l'avait appelé par l'adoption à sa couronne, il le devait à quelques vertus apparemment; mais que plus il avait montré dans sa conduite d'honneur et de courage, moins son cœur était fait pour endurer une injure; qu'Adherbal avait attenté lâchement à sa vie; qu'instruit de ses noirs complots, il les avait prévenus; que le peuple romain manquerait à la raison et à la justice, s'il le privait d'un droit qui appartient à tous les hommes; qu'enfin, ses députés allaient bientôt partir pour Rome; qu'ils donneraient tous les éclaircissements convenables.» Les députés le quittèrent

tam armis expugnare potest, vallo atque fossâ mœnia circumdat; turres exstruit easque præsidiis firmat; præterea dies noctesque, aut per vim, aut dolîs, tentare, defensoribus mœnium præmia modò, modò formidinem ostentare; suos hortando ad virtutem arrigere; prorsùs intentus, cuncta parare. Atherbal ubi intellegit omnis suas fortunas in extremo sitas, hostem infestum, auxilii spem nullam, penuriâ rerum necessariarum bellum trahi non posse; ex iis qui unà Cirtam profugerant duos maxumè impigros delegit; eos, multa pollicendo ac miserando casum suum, confirmat, utì per hostium munitiones noctu ad proxumum mare, dein Romam, pergerent. Numidæ paucis diebus jussa efficiunt; litteræ Atherbalis in senatu recitatæ, quarum sententia hæc fuit :

« XXVI. Non meâ culpâ sæpe ad vos oratum mit-
» to, P. C.; sed vis Jugurthæ subigit. Quem tanta
» lubido exstinguendi me invasit, ut neque vos,
» neque deos immortalîs in animo habeat, sangui-
» nem meum quàm omnia malit : itaque quintum
» jam mensem, socius et amicus populi Romani,
» armis obsessus teneor; neque mihi Micipsæ patris

après cette entrevue, et revinrent sans avoir pu même conférer avec Adherbal. Dès que Jugurtha les imagina hors de l'Afrique, comme la position de Cirta ne permettait point de l'emporter d'assaut, il entoure les murs d'une large circonvallation; il élève des tours qu'il fait soutenir par des détachements. Jour et nuit, il essayait tous les moyens de force ou de surprise; il cherchait à ébranler les assiégés, tantôt par les promesses, tantôt par la menace; il ne cessait par ses exhortations de ranimer le courage des siens; il pourvoyait à tout avec une activité toujours égale. Adherbal réduit aux plus fâcheuses extrémités, n'attendant aucune grâce d'un ennemi implacable, sans espoir de secours, dans l'impossibilité de traîner plus long-temps le siége par le manque des choses les plus nécessaires, choisit parmi les cavaliers qui s'étaient jetés avec lui dans Cirta, deux hommes de résolution. Autant par des promesses que par la commisération de son infortune, il les détermine à se risquer la nuit au travers des retranchements ennemis, d'où ils pouvaient gagner la mer qui était tout proche, et de là se rendre à Rome. Les Numides eurent en peu de jours rempli leur mission. La lettre d'Adherbal fut lue dans le sénat; elle était conçue en ces termes :

XXVI. « Pères Conscrits, n'imputez point au malheureux » Adherbal l'importunité de ses prières; n'en accusez que les » fureurs de Jugurtha. Dans l'ardeur de ma destruction qui » le dévore, il ne songe plus ni à vous, ni aux Dieux; il veut » mon sang avant tout : voilà déjà le cinquième mois qu'il » tient assiégé par ses armes un ami, un allié du peuple ro- » main. Ni les bienfaits de Micipsa, mon père, ni vos pro- » pres décrets ne peuvent me défendre; pressé par le fer, » pressé par la faim, de toutes parts mon sort est affreux.

» mei beneficia, neque vestra decreta auxiliantur; » ferro an fame acriùs urgear, incertus sum. Plura » de Jugurthâ scribere dehortatur fortuna mea, » etiam ante expertus sum, parum fidei miseris esse: » nisi tamen intellego illum, supra quàm ego sum, » petere, neque simul amicitiam vestram et regnum » meum sperare. Utrum gravius existumet, nemini » occultum est; nam initio occîdit Hiempsalem fra- » trem meum, deinde patrio regno me expulit. Quæ » sanè fuerint nostræ injuriæ, nihil ad vos. Verùm » nunc regnum vestrum armis tenet; me, quem vos » imperatorem Numidis posuistis, clausum obsidet; » legatorum verba quanti fecerit, pericula mea de- » clarant. Quid est reliquum, nisi vis vestra, quâ » moveri possit? Nam ego quidem vellem, et hæc » quæ scribo, et illa quæ antea in senatu questus » sum, vana forent, potiùs quàm miseria mea fidem » verbis faceret. Sed quoniam eo natus sum ut Ju- » gurthæ scelerum ostentui essem; non jam mortem, » neque ærumnas, tantummodo inimici imperium » et cruciatus corporis deprecor. Regno Numidiæ, » quod vestrum est, utì lubet consulite: me ex ma- » nibus impiis eripite, per majestatem imperii, per » amicitiæ fidem, si ulla apud vos memoria rema- » net avi mei Masinissæ. »

XXVII. His litteris recitatis, fuêre qui exerci-

» Je n'en dis pas davantage, Pères Conscrits; mon malheur » me fait une loi de cette discrétion. Je n'ai que trop éprouvé » combien les infortunés trouvent peu de créance. Mais pour- » tant puis-je me dissimuler que ses projets ne se bornent » point à moi, qu'il ne se flatte point d'avoir à la fois et mon » royaume et votre amitié? Qui ne voit même que son choix » est déjà fait? Eh! ne l'a-t-il point assez clairement ex- » pliqué, lorsqu'il assassina mon frère Hiempsal, et que de- » puis il m'a chassé du trône paternel? Sans doute des in- » justices qui me seraient purement personnelles ne mérite- » raient point votre intervention. Mais c'est votre propre » royaume que ses armes ont envahi; c'est le monarque donné » par vous-mêmes aux Numides, que ses armes tiennent em- » prisonné. Les représentations de vos députés, on voit le cas » qu'il en fait par le péril où je suis. Que vous reste-t-il donc, » sinon de déployer votre puissance pour lui en imposer enfin? » Eh! plût aux Dieux que tous les attentats dénoncés dans » cette lettre, et auparavant dans mes plaintes au sénat, » fussent de vaines allégations, et que mes malheurs ne les » eussent pas si bien justifiées! Mais puisque je suis né pour » être la preuve éclatante de la perversité de Jugurtha, Pères » Conscrits, ah! daignez m'arracher, sinon à la mort, sinon » à la calamité, du moins à l'horreur de tomber au pouvoir » d'un ennemi, à l'horreur des tortures que sa rage me pré- » pare. Disposez à votre gré du royaume de Numidie, qui est » votre bien; sauvez-moi seulement de ses mains fratricides; » je vous en conjure par la majesté de votre empire, par les » saints nœuds de l'amitié, s'il vous reste quelque ressouvenir » de mon aïeul Massinissa. »

XXVII. Sur la lecture de cette lettre, quelques-uns ouvri-

tum in Africam mittendum censerent, et quàm primùm Atherbali subveniendum ; de Jugurthâ interim utì consuleretur, quoniam non paruisset legatis. Sed ab iisdem illis fautoribus regis summâ ope enisum, ne tale decretum fieret : ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privatâ gratiâ devictum. Legantur tamen in Africam majores natu nobiles, amplis honoribus usi; in queis fuit Marcus Scaurus, de quo supra memoravimus, consularis et tum in senatu princeps. Hi, quòd res in invidiâ erat, simul et à Numidis obsecrati, triduo navim adscendêre : deinde brevi Uticam adpulsi, litteras ad Jugurtham mittunt, quàm ocissumè ad provinciam adcedat; se ad eum ab senatu missos. Ille ubi accepit homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse; primò commotus metu atque lubidine, divorsus agitabatur : timebat iram senati, ni paruisset legatis; porrò animus cupidine cæcus ad inceptum scelus rapiebat. Vicit tamen in avido ingenio pravum consilium. Igitur, exercitu circumdato, summâ vi Cirtam inrumpere nititur, maxumè sperans, diductâ manu hostium, aut vi, aut dolis sese casum victoriæ inventurum. Quod ubi secùs procedit, neque,

rent l'avis d'envoyer une armée en Afrique, de donner au malheureux Adherbal les plus prompts secours, et en attendant de mettre en délibération la désobéissance de Jugurtha aux députés. Mais tous les partisans du monarque se liguèrent de nouveau ; et ils firent de si puissants efforts, qu'ils empêchèrent que le décret ne passât. Le bien public fut donc sacrifié, comme il arrive presque toujours, aux considérations personnelles. Toutefois, on arrête une nouvelle députation pour l'Afrique, composée cette fois de personnages recommandables par l'âge et la naissance. Tous avaient été revêtus des plus éminentes dignités. Dans le nombre était ce Marcus Scaurus, dont j'ai déjà parlé, consulaire, et alors prince du sénat. Comme cette affaire excitait quelque fermentation, que d'ailleurs les Numides faisaient les plus vives instances, ils ne mirent que trois jours à leur embarquement. Arrivés bientôt à Utique, ils écrivent à Jugurtha de venir incessamment les joindre dans la province romaine; qu'ils avaient à lui communiquer des ordres du sénat. Lorsque Jugurtha apprit que des hommes de cette considération, qu'il savait avoir la plus grande influence à Rome, étaient venus pour traverser ses desseins, d'abord son esprit, combattu par la crainte et par l'ambition, fut agité de mille mouvements contraires. Il redoutait la colère du sénat, s'il n'obéissait aux députés; d'une autre part, l'égarement de sa passion l'entraînait à consommer son crime. Enfin, dans cette ame effrénée, les partis violents l'emportent. Il dévelope toute son armée autour de Cirta, et il fait donner un assaut général, ne doutant pas qu'en forçant ainsi l'ennemi de se partager, il ne trouvât jour à réussir d'un côté ou d'un autre, soit par force, soit par surprise. Comme son attente fut trompée, et qu'il vit l'impossibilité d'exécuter le

quod intenderat, efficere potest, uti, priùs quàm legatos conveniret, Atherbalis potiretur : ne ampliùs morando Scaurum, quem plurimùm metuebat, incenderet, cum paucis equitibus in provinciam venit. At tametsi senati verbis graves minæ nunciabantur, quòd ab obpugnatione non desisteret ; multâ tamen oratione consumptâ, legati frustra discessêre.

XXVIII. Ea postquam Cirtæ audita sunt, Italici, quorum virtute mœnia defensabantur, confisi, deditione factâ, propter magnitudinem populi Romani inviolatos sese fore, Atherbali suadent utì seque et oppidum Jugurthæ tradat; tantùm ab eo vitam paciscatur; de ceteris senatui curæ fore. At ille tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur ; tamen, quia penès eosdem, si advorsaretur, cogendi potestas erat, ita, utì censuerant Italici, deditionem facit. Jugurtha in primis Atherbalem excruciatum necat ; deinde omnîs puberes Numidas, atque negotiatores promiscuè, utì quisque armatis obvius fuerat, interfecit.

XXIX. Quod postquam Romæ cognitum est, et res in senatu agitari cœpta ; iidem illi ministri regis, interpellando, ac sæpe gratiâ, interdum jurgiis trahendo tempus, atrocitatem facti leniebant. Ac ni Caïus Memmius, tribunus plebis designatus, vir acer et infestus potentiæ nobilitatis, populum Romanum

projet qu'il avait si fort à cœur, celui de se rendre maître de la personne d'Adherbal avant que d'aller trouver les députés, il craignit pourtant qu'un plus long délai n'enflammât contre lui Scaurus, celui de tous qu'il redoutait le plus, et il se rend près d'eux, escorté de quelques cavaliers. On le menaça beaucoup de la part du sénat, sur ce qu'il s'obstinait à ne pas lever le siége; toutefois, après de longs et fréquents pourparlers, les députés se trouvèrent avoir fait un voyage inutile.

XXVIII. Lorsqu'on sut à Cirta le peu de succès de leurs démarches, les Italiens, dont la valeur avait jusqu'alors reculé la prise de la ville, se flattant que la grandeur du peuple romain saurait bien toujours faire respecter leurs personnes, conseillent à Adherbal de rendre la place à Jugurtha, de se borner à demander pour lui la vie sauve, et pour le reste de s'en remettre au sénat. Quoique ce prince comprît que de toutes les extrémités, la plus cruelle était de se fier à Jugurtha, cependant, comme ils pouvaient le contraindre, s'il les refusait, il se détermine à suivre leur conseil, et il fait sa capitulation. Jugurtha commence d'abord par faire périr Adherbal dans les plus affreux supplices; puis ne faisant nulle distinction d'Italiens ou de Numides, n'exceptant que les enfants seuls, il fait massacrer tout ce qui se rencontre sous la main de ses soldats.

XXIX. Quand on eut reçu cette nouvelle à Rome, et que le sénat eut commencé à s'en occuper, toute cette troupe qui était aux gages du monarque, interrompant la discussion, la traînant en longueur par leur crédit, souvent par les altercations qu'ils faisaient naître, parvenaient déjà à refroidir sur l'atrocité du crime. Sans Memmius, tribun du peuple désigné

edocuisset, id agi, utì per paucos factiosos Jugurthæ scelus condonaretur; profectò omnis invidia, prolatandis consultationibus, dilapsa foret : tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis erat! Sed ubi senatus delicti conscientiâ populum timet; lege Semproniâ, provinciæ futuris consulibus Numidia atque Italia decretæ; consules declarati Publius Scipio Nasica, Lucia Bestia Calpurnius ; Calpurnio Numidia, Scipioni Italia obvenit. Deinde exercitus qui in Africam portaretur scribitur; stipendium aliaque quæ bello usui forent, decernuntur.

XXX. At Jugurtha, contra spem nuncio accepto, quippe cui, Romæ omnia venire, in animo hæserat, filium et cum eo duos familiares ad senatum legatos mittit; iisque, utì illis quos Hiempsale interfecto miserat, præcipit, omnîs mortalîs pecuniâ adgrediantur. Qui postquam Romam adventabant, senatus à Bestiâ consultus est, placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus : iique decrevêre, nisi regnum ipsumque deditum venissent, utì in diebus proxumis decem Italiâ decederent. Consul Numidis ex senati decreto nunciari jubet; ita infectis rebus illi domum discedunt. Interim Calpurnius, parato exercitu, legat sibi homines nobilîs, factiosos, quorum auctoritate, quæ deliquisset, munita fore sperabat : in

esprit ardent, conjuré de tout temps contre la puissance de la noblesse, et qui mit tous ses soins à dévoiler au peuple romain ce complot formé par un petit nombre d'intrigants, pour ménager à Jugurtha l'impunité de son forfait, toute cette chaleur des mécontentements publics n'eût pas manqué de se dissiper entièrement dans les lenteurs de la délibération (8) : tant avaient de force le crédit du monarque et son argent! Mais à la fin, le sénat, qui avait la conscience de sa prévarication, craignit les reproches du peuple : la Numidie fut, avec l'Italie, un des départements assignés d'avance aux futurs consuls, d'après la loi (9) Sempronia. Ces consuls furent Publius Scipio Nasica et Lucius Bestia Calpurnius. La Numidie échut à Calpurnius, l'Italie à Scipion. On enrôle une armée pour l'Afrique; on décrète la solde des troupes; enfin, tout ce qu'il faut pour une guerre.

XXX. Jugurtha ne s'attendait point à une détermination pareille; l'idée que tout se vendait à Rome s'était fixée dans son esprit. Il députe vers le sénat son propre fils, avec deux de ses plus intimes confidents. Il leur recommande, comme à ceux qu'il avait envoyés après le meurtre d'Hiempsal, de prodiguer l'or, de les attaquer tous avec cette arme. Comme ils étaient presque aux portes de Rome, Calpurnius mit en délibération dans le sénat, si on laisserait entrer les députés; et le sénat décréta que, s'ils ne venaient pas pour remettre à la discrétion du peuple romain, et le royaume et la personne de Jugurtha, ils eussent à quitter l'Italie sous dix jours. Le consul fait signifier le décret aux Numides qui s'en retournent avec le regret d'une tentative infructueuse. Calpurnius, ayant son armée toute prête, se donne pour lieutenants des nobles, des chefs de parti, dans l'espérance que leur grand crédit pro-

queis fuit Scaurus, cujus de naturâ et habitu supra memoravimus. Nam in consule nostro multæ bonæque artes animi et corporis erant, quas omnîs avaritia præpediebat : patiens laborum, acri ingenio, satis providens, belli haud ignarus, firmissumus contra pericula et insidias. Sed legiones per Italiam Rhegium, atque inde Siciliam, porrò ex Siciliâ in Africam transvectæ. Igitur Calpurnius, initio paratis commeatibus, acriter Numidiam ingressus est, multosque mortalîs, et urbis aliquot pugnando cepit.

XXXI. Sed ubi Jugurtha per legatos pecuniâ tentare, bellique quod administrabat asperitatem ostendere cœpit, animus æger avaritiâ facilè conversus est. Ceterùm socius et administer omnium consiliorum adsumitur Scaurus; qui, tametsi à principio, plerisque ex factione ejus corruptis, acerrumè regem impugnaverat, tamen magnitudine pecuniæ, à bono honestoque in pravum abstractus est. Sed Jugurtha primùm tantummodo belli moram redimebat, existumans sese aliquid interim Romæ pretio aut gratiâ effecturum : postea verò quàm participem negotii Scaurum accepit, in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis de omnibus pactionibus præsens agere. Ceterùm interea fidei caussâ mittitur à consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vaccam; cujus rei species erat

tègerait les prévarications qu'il pourrait commettre. Un de ces lieutenants était Scaurus, dont j'ai déjà indiqué le caractère et la politique. De toutes les qualités louables qui dépendent, soit de l'esprit, soit du corps, le nouveau consul en réunissait un grand nombre, mais qui se trouvaient toutes entravées par sa cupidité. Il savait supporter la fatigue, avait l'esprit vif, ne manquait point de prévoyance, entendait assez bien la guerre; il avait beaucoup de fermeté dans le péril, et d'attention contre les surprises. Les légions furent menées par l'Italie à Rhège, de là transportées en Sicile, et de Sicile enfin en Afrique. Calpurnius, ayant commencé par assurer ses subsistances, entra en Numidie, poussa la guerre avec vigueur, fit beaucoup de prisonniers, et emporta quelques places l'épée à la main.

XXXI. Mais lorsque Jugurtha, par ses émissaires, eut commencé à le tenter par l'appât de l'argent, et à lui faire envisager les difficultés de la guerre où il s'engageait, cette maladie d'avarice qui le travaillait, eut bientôt enchaîné toute son activité. Il prend pour confident et pour agent Scaurus qui, dans les commencements, résistant à la corruption presque générale de sa faction, s'était montré l'un des plus ardents antagonistes du roi, mais qui enfin, ébloui par la richesse des présents, oublia la justice et l'honneur, et se laissa entraîner dans le crime. D'abord Jugurtha ne songeait qu'à acheter le ralentissement de la guerre, afin de pouvoir, dans l'intervalle, faire agir à Rome son argent et son crédit. Quand il sut Scaurus mêlé dans leur intrigue, plein de l'espoir d'obtenir une paix avantageuse, il se résolut d'aller lui-même en régler avec eux toutes les conditions. Pour la sûreté du monarque, le consul envoie le questeur Sextius à Vacca, ville qui appartenait à Jugurtha. Le prétexte fut

acceptio frumenti quod Calpurnius palàm legatis imperaverat, quoniam deditionis morâ induciæ agitabantur. Igitur rex, utì constituerat, in castra venit : ac pauca præsenti consilio locutus de invidiâ sui facti, atque utì in deditionem acciperetur ; reliqua cum Bestiâ et Scauro secreta transigit. Dein postero die, quasi per saturam sententiis éxquisitis, in deditionem accipitur : sed, utì pro consilio imperatum erat, elephanti XXX, pecus, atque equi multi, cum parvo argenti pondere, quæstori traduntur. Calpurnius Romam ad magistratus rogandos proficiscitur : in Numidiâ et exercitu nostro pax agitabatur.

XXXII. Postquam res in Africâ gestas, quoque modò actæ forent, fama divulgavit, Romæ, per omnîs locos et conventus, de facto consulis agitari : apud plebem gravis invidia : patres soliciti erant ; probarentne tantum flagitium an decretum consulis subverterent, parum constabat. Ac maxumè eos potentia Scauri, quòd is anctor et socius Bestiæ ferebatur, à vero bonoque impediebat. At Caïus Memmius, cujus de libertate ingenii et odio potentiæ nobilitatis supra diximus, inter dubitationem et moras senati, concionibus populum ad vindicandum hortari, monere ne rempublicam, ne libertatem suam desererent ; multa superba, et crudelia facinora nobilitatis ostendere ; prorsùs intentus omni modo plebis animum accendebat. Sed quoniam eâ

d'aller recevoir le blé que Calpurnius, en public, avait exigé des envoyés du roi, pour prix de la suspension d'armes accordée en attendant sa soumission. Jugurtha se rend donc au camp, ainsi qu'il s'y était décidé. Il dit quelques mots en présence du conseil, touchant sa justification, et l'offre qu'il faisait de se soumettre. Tout le reste fut conclu en secret avec Bestia et Scaurus. Le lendemain, tous les articles étant présentés pêle-mêle, et les voix (10) recueillies pour la forme, la soumission du roi est agréée; trente éléphants, du bétail, beaucoup de chevaux, et un peu d'argent sont remis par lui au questeur, comme on l'avait prescrit en présence du conseil. Calpurnius retourne à Rome pour (11) l'élection des magistrats; et dans notre armée, comme dans la Numidie, il n'était plus question de guerre.

XXXII. Lorsque la renommée eut publié les détails de la négociation et de la manière dont elle s'était conduite, il n'y eut pas de lieu public dans Rome, il n'y eut pas de cercle où l'on ne s'entretînt de la prévarication du consul. Le peuple était dans l'indignation; le sénat dans l'embarras. On ne savait encore s'il approuverait une telle lâcheté, ou s'il annullerait le décret d'un consul. C'était surtout le grand ascendant de Scaurus, qu'on disait le conseil et le complice de Bestia, qui les écartait des bonnes et sages résolutions. Cependant, au milieu des incertitudes et des lenteurs du sénat, ce Memmius que signalait, comme je l'ai dit, le courage de son caractère et sa haine contre le pouvoir des nobles, ne cessait par ses harangues d'exciter le peuple à faire un exemple. Il lui répétait que la république, que la liberté étaient compromises; il lui remettait sous les yeux mille traits de l'arrogance et de la cruauté des nobles; il cherchait avec une ardeur infatigable tous les moyens

tempestate Romæ Memmii facundia clara pollensque fuit, decere existumavi unam ex tam multis orationem ejus perscribere; ac potissimùm ea dicam quæ in concione, post reditum Bestiæ, hujuscemodi verbis disserui :

XXXIII. « Multa me dehortantur à vobis, Quiri» tes, ni studium reipublicæ omnia superet; opes » factionis, vestra patientia, jus nullum, ac maxumè » quòd innocentiæ plus periculi quàm honoris est. » Nam illa quidem piget dicere, his annis XV quàm » ludibrio fueritis superbiæ paucorum, quàm fœde, » quámque inulti perierint vestri defensores, utì vo» bis animus ab ignaviâ atque socordiâ corruptus » sit; qui ne nunc quidem obnoxiis inimicis exsur» gitis, atque etiam nunc timetis eos quibus vos de» cet terrori esse. Sed quamquam hæc talia sunt, » tamen obviam ire factionis potentiæ animus subi» git : certè ego libertatem, quæ mihi à parente meo » tradita est, experiar; verùm, id frustra, an ob rem » faciam, in vestrâ manu situm est, Quirites.

XXXIV. « Neque ego vos hortor, quod sæpe ma» jores vestri fecêre, utì contra injurias armati eatis. » Nihil vi, nihil secessione opus est; necesse est » suomet ipsi more præcipites eant. Occiso Tiberio » Graccho, quem regnum parare aiebant, in ple-

d'enflammer l'esprit de la multitude. Comme l'éloquence de Memmius eut à Rome, dans ce temps-là, beaucoup d'éclat et d'influence, j'ai cru convenable de transcrire d'un bout à l'autre quelqu'une de ses nombreuses harangues. Je choisirai de préférence celle qu'il prononça devant le peuple après le retour de Bestia : la voici, absolument dans les mêmes termes :

XXXIII. « Mille considérations m'éloigneraient de vous, » Romains, sans l'amour du bien public qui l'emporte ; d'un » côté une faction puissante, de l'autre votre lâche résignation, » l'impuissance des lois, et l'irréprochable vertu toujours plus » près de la persécution que des honneurs. Certes, je me sens » humilié pour vous, en songeant combien depuis ces quinze » dernières années, vous avez été le jouet d'un petit nombre » d'ambitieux insolents, comme vous avez laissé périr misérablement et sans vengeance tous vos défenseurs, et comment » l'indolence et la lâcheté ont tellement énervé votre ame, que » dans ce moment-ci même où vos ennemis donnent tant de » prise sur eux, vous n'osez pas vous relever encore, et que » vous avez la faiblesse de craindre ceux-là même qui à coup » sûr devraient trembler devant vous. Mais malgré tous ces » justes sujets de dégoût, mon courage m'impose la loi de » braver une faction tyrannique. J'aurai du moins fait un essai » de cette liberté que j'ai puisée avec le jour : que cet essai vous » soit infructueux ou profitable, c'est ce qui dépend de vous, » Romains.

XXXIV. » Je ne viens point vous exhorter ici à suivre » l'exemple que vous ont donné tant de fois vos pères, celui » d'aller en armes repousser l'oppression. Non ; il n'est nullement besoin de recourir à la force, d'abandonner ces murs ; » il suffit des crimes seuls de ces nobles pour précipiter leur

» bem Romanam quæstiones gravîs habitæ sunt ;
» post Caii Gracchi et Marci Fulvii cædem, vestri
» item ordinis multi mortalîs in carcere necati sunt :
» utriusque cladis non lex, verùm libido eorum, fi-
» nem fecit. Sed sanè fuerit regni paratio, plebi suá
» restituere ; quidquid sine sanguine civium ulcisci
» nequitur, jure factum sit. Superioribus annis taciti
» indignabamini ærarium expilari, reges et populos
» liberos paucis nobilibus vectigal pendere, penès
» eosdem et summam gloriam et maxumas divitias
» esse : tamen hæc talia facinora impunè suscepisse,
» parum habuêre; itaque postremò leges, majestas
» vestra, divina et humana omnia hostibus tradita
» sunt. Neque eos, qui ea fecêre, pudet aut pœnitet :
» sed incedunt per ora vestra magnifici, sacerdotia
» et consulatus, pars triumphos suos, ostentantes ;
» perinde quasi ea honori, non prædæ, habeant.
» Servi, ære parati, injusta imperia dominorum
» non perferunt : vos, Quirites, imperio nati, æquo
» animo servitutem toleratis ! At qui sunt hi qui
» rempublicam occupavêre? Homines sceleratissu-
» mi, cruentis manibus, immani avaritiâ, nocentis-
» sumi, iidemque superbissumi ; quibus fides, de-
» cus, pietas, postremò honesta atque inhonesta
» omnia quæstui sunt. Pars eorum occîdisse tribu-
» nos plebis, alii quæstiones injustas, plerique cæ-
» dem in vos fecisse, pro munimento habent. Ita,
» quàm quisque pessumè fecit, tam maxumè tutus

» ruine. Après l'assassinat de Tibérius Gracchus, qui aspirait à
» la royauté, disaient-ils, il n'est point de procédures barbares
» qu'on n'ait exercées contre le peuple. Après le massacre de
» Caïus Gracchus et de Marcus Fulvius, une foule de citoyens
» de votre ordre périrent encore dans les prisons; ce ne fut pas
» la loi, ce fut leur caprice seul, qui mit un terme à ce double
» carnage; mais, sans doute, rendre au peuple ses droits, c'était
» aspirer à la royauté; oublions, légitimons donc tout ce qui
» ne peut se venger que dans le sang des citoyens. Ces années
» précédentes, vous ne pouviez vous défendre d'une indigna-
» tion secrète, en voyant votre trésor au pillage, les rois et les
» peuples libres soumis à votre empire, n'être plus que les
» tributaires de quelques nobles; ces nobles accumuler sur
» leurs têtes l'excès des honneurs, l'excès des richesses. Toute-
» fois, l'impunité de pareils forfaits n'a point suffi à leur au-
» dace; car voici qu'en dernier lieu, trafiquant de vos décrets,
» de la majesté de votre empire, de tout ce qu'il y a de sacré
» parmi les hommes, ils l'ont vendu et livré aux ennemis de
» l'état; et encore ils n'ont ni honte ni repentir. Ils se mon-
» trent insolemment à vos regards, étalant, les uns leurs con-
» sulats et leurs sacerdoces, les autres leurs triomphes, comme
» si le fruit du brigandage pouvait être un titre d'honneur (12).
» Des esclaves qu'on achète se révoltent contre l'injustice de
» leurs maîtres; et vous, Romains, vous, nés les maîtres du
» monde, vous endurez patiemment l'esclavage! Mais quels
» sont donc ces hommes qui ont envahi la république? des
» scélérats, dont les mains dégouttent de sang, dont le cœur
» est dévoré d'une cupidité monstrueuse; les plus criminels et
» en même temps les plus orgueilleux de tous les hommes.
» Honneur, bonne foi, religion, la justice comme l'injustice,

» est : metum à scelere suo ad ignaviam vestram
» transtulêre; quos omnîs, eadem cupere, eadem
» odisse, eadem metuere in unum coëgit. Sed hæc
» inter bonos amicitia, inter malos factio est.

XXXV. » Quòd si tam vos libertatis curam habe-
» retis, quàm illi ad dominationem accensi sunt :
» profectò neque respublica, sicuti nunc, vastare-
» tur; et beneficia vestra penès optumos, non auda-
» cissumos, forent. Majores vestri, parandi juris et
» majestatis constituendæ gratiâ, bis per secessio-
» nem armati, Aventinum occupavêre : vos, pro li-
» bertate quam ab illis accepistis, nonne summâ ope
» nitemini; atque eò vehementiùs, quò majus dede-
» cus est parta amittere quàm omnino non para-
» visse? Dicet aliquis : Quid igitur censes? Vindi-
» candum in eos qui hosti prodidêre rempublicam,
» non manu neque vi, quòd magis vos fecisse quàm
» illis accidisse indignum est, verùm quæstionibus
» et indicio ipsius Jugurthæ. Qui si dediticius est,
» profectò jussis vestris obediens erit : sin ea con-
» temnit, scilicet æstumabitis, qualis illa pax aut
» deditio sit, ex quâ ad Jugurtham scelerum impu-
» nitas, ad paucos potentîs maxumæ divitiæ, in

» tout est pour eux objet de trafic. Forts d'avoir, les uns, » massacré vos tribuns, les autres, condamné arbitrairement, » la plupart, égorgé vos frères, ils se sont fait un rempart de » leurs crimes. Ainsi, leur sûreté se fonde sur l'excès même de » leurs attentats. La terreur qui devrait suivre leurs forfaits, ils » l'ont attachée à votre lâche pusillanimité. La conformité de » leurs désirs, de leurs haines, de leurs craintes, a cimenté » leur union : conformité admirable entre les gens de bien, » dont elle fait des amis, affreuse entre les méchants, dont elle » fait des conspirateurs.

XXXV. » Que si vous preniez autant de soin de votre li- » berté, qu'ils mettent d'ardeur à leur domination, certes, nous » ne verrions pas la république ravagée, comme elle l'est main- » tenant, et vos bienfaits seraient la récompense des bons ci- » toyens, au lieu d'être la proie des pervers. Eh quoi ! vos » pères, par une scission glorieuse, se retirèrent deux fois en » armes sur l'Aventin, pour fonder leurs droits, pour faire à » jamais respecter la majesté du peuple Romain ; et vous, pour » le maintien de cette liberté qu'ils vous ont transmise, vous » n'employez pas tous vos efforts, et avec d'autant plus d'ar- » deur qu'il est plus honteux de laisser perdre ce qu'on possède, » que de ne l'avoir possédé jamais ? On me dira, que prétendez- » vous donc ? Que tous ceux qui ont vendu l'état à l'ennemi, » on en fasse justice, non par la violence et le meurtre, moyen » trop indigne de vous, quoique leur indignité ne l'eût que » trop justifié, mais par les voies juridiques, sur la déposition » seule de Jugurtha. S'il est aussi soumis qu'on le prétend, il » se rendra sûrement à vos ordres. S'il ose désobéir, certes, » vous jugerez vous-mêmes ce que c'est qu'une paix et une » soumission qui n'auront fait que procurer à Jugurtha l'impu-

» rempublicam damna atque dedecora pervenerint.
» Nisi fortè nondum etiam vos dominationis eorum
» satietas tenet : et illa quàm hæc tempora magis
» placent, cùm regna, provinciæ, leges, jura, judi-
» cia, bella atque paces, postremò divina et humana
» omnia penès paucos erant; vos autem, hoc est,
» populus Romanus, invicti ab hostibus, imperato-
» res omnium gentium, satis habebatis animam re-
» tinere : nam servitutem quidem quis vestrûm re-
» cusare audebat? Atque ego tametsi viro flagitio-
» sissumum existumo impunè injuriam accepisse;
» tamen vos hominibus sceleratissumis ignoscere,
» quoniam cives sunt, æquo animo paterer, nisi mi-
» sericordia in perniciem casura esset.

XXXVI. » Nam et illis, quantùm importunitatis
» habent, parum est impunè malè fecisse, nisi deindè
» faciundi licentia eripitur; et vobis æterna solici-
» tudo remanebit, cùm intellegetis aut serviendum
» esse aut per manus libertatem retinendam. Nam
» fidei quidem aut concordiæ quæ spes est? Domi-
» nari illi volunt; vos, liberi esse : facere illi inju-
» rias; vos, prohibere : postremò sociis vestris,
» veluti hostibus; hostibus, pro sociis utuntur. Po-
» testne in tam divorsis mentibus pax aut amici-
» tia esse? Quare moneo, hortorque vos, ne tantum
» scelus impunitum dimittatis. Non peculatus æra-

» nité de ses crimes, à un petit nombre de vos nobles des
» richesses immenses, et à la république des pertes réelles et
» du déshonneur. Mais peut-être vous n'êtes pas encore assez
» las d'être tyrannisés par eux, et vous regrettez le temps où
» vos royaumes et vos provinces, vos lois et vos priviléges, où
» les tribunaux, la guerre et la paix, les institutions religieuses
» et civiles, tout enfin était à la disposition suprême d'un petit
» nombre de vos nobles, tandis que vous, c'est-à-dire, ce qui
» forme le peuple Romain, ce peuple invincible, ce peuple
» dominateur des nations, vous vous trouviez trop heureux
» qu'ils daignassent vous laisser le souffle de vie qui vous
» anime; car pour la liberté, qui de vous osait alors y prétendre?
» Quant à moi, bien que persuadé que pour un homme de
» cœur, le comble de l'ignominie est d'avoir reçu impunément
» un outrage, je vous verrais sans peine pardonner aux plus
» scélérats des hommes, puisqu'ils sont vos concitoyens, si
» cette compassion ne devait pas entraîner votre ruine.

XXXVI. » Oui, telle est leur incurable perversité, qu'ils ne
» s'en tiendront pas à un premier crime impunément commis,
» si vous ne leur ôtez le pouvoir d'en commettre de nouveaux;
» et il vous restera une inquiétude éternelle, réduits à l'alter-
» native de vous résigner à l'esclavage, ou d'entrer en guerre
» pour retenir votre liberté. Car enfin, quel espoir de concorde
» et d'attachement? Ils veulent asservir, vous voulez être libres;
» ils veulent faire le mal, vous, l'empêcher; ils traitent vos
» alliés en ennemis, vos ennemis en alliés. Avec une telle op-
» position de sentiments, peut-il y avoir paix et concorde? Je
» ne puis donc trop vous le recommander et vous y exhorter,
» Romains: gardez-vous de laisser un tel crime impuni. Il ne
» s'agit point ici d'un simple péculat, qui n'attaquerait que

» rii factus est, neque per vim sociis ereptæ pecu-
» niæ; quæ, quamquam gravia sunt, tamen con-
» suetudine jam pro nihilo habentur : hosti acerru-
» mo prodita senati auctoritas, proditum imperium
» vestrum ; domi, militiæque respublica venalis
» fuit. Quæ nisi quæsita erunt, nisi vindicatum in
» noxios; quid erit reliquum, nisi ut illis qui ea fe-
» cêre obedientes vivamus? nam impunè quælibet
» facere, id est, regem esse. Neque ego vos, Quiri-
» tes, hortor, ut malitis civîs vestros perperam,
» quàm rectè, fecisse; sed ne, ignoscendo malis,
» bonos perditum eatis. Ad hoc, in republicâ multò
» præstat beneficii quàm maleficii immemorem esse:
» bonus tantummodo segnior fit, ubi neglegas; at
» malus, improbior. Ad hoc, si injuriæ non sint,
» haud sæpe auxilii egeas. »

XXXVII. Hæc atque alia hujuscemodi sæpe indicendo, Memmius populo Romano persuadet, utì Lucius Cassius, qui tum prætor erat, ad Jugurtham mitteretur, eumque, interpositâ fide publicâ, Romam duceret; quò faciliùs, indicio regis, Scauri, et reliquorum, quos pecuniæ captæ arcessebant, delicta patefierent. Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidiâ relicti à Bestiâ exercitui præerant, secuti morem imperatoris sui, plurima et flagitiosissuma

» votre trésor, de concussions, qui n'attaqueraient que vos » alliés. Tout graves qu'ils sont, ces délits maintenant sont » comptés pour rien, depuis que l'habitude nous a familiarisés » avec eux. Mais on a sacrifié au plus dangereux de vos ennemis » les décisions de votre sénat ; on lui a sacrifié la majesté de » votre empire ; on a trafiqué de vos lois et de vos armes ; on a » mis en vente la république. Si l'on n'informe contre le crime, » si l'on ne sévit contre les criminels, que nous reste-t-il, sinon » de nous reconnaître les humbles esclaves de pareils despotes ? » Car où est le despotisme, si ce n'est à se permettre tout impu- » nément ? Toutefois, n'imaginez pas, Romains, que je veuille » exciter en vous ce coupable penchant qui vous ferait trouver » plus de plaisir à rencontrer des coupables que des innocents ; » ce que je vous demande seulement, c'est de ne point sacrifier » les gens de bien, pour faire grâce à des pervers. Dans tout » gouvernement, il vaudrait infiniment mieux oublier le bien » que le mal. L'homme de bien qu'on néglige, ne fait que » perdre un peu de son zèle ; mais le méchant en devient plus » méchant encore. D'ailleurs, si l'on tolérait un peu moins les » prévarications, vous n'auriez pas si souvent besoin de vos » tribuns. »

XXXVII. A force de tenir de semblables discours, Memmius persuade au peuple Romain d'envoyer vers Jugurtha Lucius Cassius (13), alors préteur, qui, sous la garantie de la foi publique, amènerait ce monarque à Rome, afin que sa déposition servît à dévoiler les prévarications de Scaurus et de ses complices. Pendant que ceci se passe à Rome, tous ceux que Bestia avait laissés en Numidie, à la tête des troupes, suivant l'exemple de leur général, commirent les malversations les plus infâmes. Gagnés par l'or de Jugurtha, les uns lui

facinora fecêre. Fuêre qui, auro corrupti, elephantos Jugurthæ traderent; alii perfugas venderent; pars ex pacatis prædas agebant: tanta vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaserat! At Cassius prætor, perlatâ rogatione à Caio Memmio, ac perculsâ omni nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur; eique timido et ex conscientiâ diffidenti rebus suis, persuadet, quoniam (*a*) se populo Romano dedidisset, ne vim quàm misericordiam ejus experiri malit: privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris, quàm publicam ducebat; talis eâ tempestate fama de Cassio erat!

XXXVIII. Igitur Jugurtha, contra decus regium, cultu quàm maxumè miserabili, cum Cassio Romam venit. Ac tametsi in ipso magna vis animi erat (*b*), confirmatus ab omnibus quorum potentiâ aut scelere cuncta ea gesserat, quæ supra diximus, Caium Bæbium, tribunum plebis, magnâ mercede parat, cujus impudentiâ contra jus et injurias omnîs munitus foret. At Caius Memmius, advocatâ concione, quanquam regi infesta plebes erat, et pars in vincula duci jubebat; pars, ni socios sceleris sui aperiret, more majorum de hoste supplicium sumi; dignitati quàm iræ magis consulens, sedare motus et animos eorum mollire, postremò confirmare fidem publicam per sese inviolatam fore. Pòst, ubi silentium cœpit,

(*a*) Au lieu de *quoniam*, Cortius lit *quò*.

(*b*) *Confirmatus*, sous-entendu *tametsi*.

livrèrent les éléphants ; d'autres lui vendirent les transfuges ; une partie mettait les cantons amis au pillage ; tant cette contagion d'avarice avait comme infecté tous les esprits ! La loi proposée par Memmius étant passée, au grand effroi de toute la noblesse, le préteur Cassius part pour se rendre vers Jugurtha ; et malgré les terreurs du roi, malgré la juste défiance que lui inspirait la conscience de ses crimes, il le persuade de le suivre ; il lui fait entendre que puisqu'il avait fait sa soumission au peuple Romain, il valait mieux se fier à sa clémence, que de braver son pouvoir. D'ailleurs, il lui donne personnellement sa parole, dont le monarque ne faisait pas moins de cas que de la garantie publique ; tant était célèbre à cette époque la loyauté de Cassius !

XXXVIII. Jugurtha donc, laissant toutes les décorations royales, arrive à Rome, avec l'humble vêtement d'un accusé. Quoiqu'il eût par lui-même une fermeté d'ame inébranlable, qu'il fût encore soutenu par tous ceux dont le crédit et les coupables manœuvres avaient favorisé tous les attentats dont j'ai parlé plus haut, il songe encore à se ménager un tribun du peuple, Caïus Bæbius, qu'il sut gagner par des présents magnifiques. Il se flattait de trouver dans l'effronterie de ce magistrat un sûr rempart contre les lois et contre toute insulte. L'assemblée convoquée, le peuple montrait contre le roi une animosité ardente ; les uns parlaient de le mettre aux fers ; les autres, s'il ne déclarait ses complices, de lui infliger la peine de mort, qu'on infligeait jadis à tout ennemi de l'état. Mais Memmius, écoutant la voix de l'honneur plutôt que celle de la colère, met tous ses soins à calmer ce mouvement, à radoucir les esprits ; il finit par déclarer qu'il ne souffrira point qu'on porte la moindre atteinte à la foi publique. Quand il eut obtenu du

producto Jugurthâ, verba facit: Romæ, Numidiæque facinora ejus memorat: scelera in patrem fratresque ostendit; quibus juvantibus quibusque ministris ea egerit, quanquam intelligat populus Romanus, tamen velle manifesta magis ex illo habere; si vera aperiret, in fide et clementiâ populi Romani magnam spem illi sitam, sin reticeat, non sociis saluti fore, sed se suasque spes corrupturum. Dein, ubi Memmius dicendi finem fecit, et Jugurtha respondere jussus est; Caius Bæbius, tribunus plebis, quem pecuniâ corruptum supra diximus, regem tacere jubet: ac, tametsi multitudo quæ in concione aderat, vehementer accensa, terrebat eum clamore, vultu, sæpe impetu, atque aliis omnibus quæ ira fieri amat, vicit tamen impudentia. Ita populus, ludibrio habitus, ex concione discedit: Jugurthæ, Bestiæque, et ceteris quos illa quæstio exagitabat, animi augescunt.

XXXIX. Eâ erat tempestate Romæ Numida quidam, nomine Massiva, Gulussæ filius, Masinissæ nepos; qui, quia in dissensione regum Jugurthæ adversus fuerat, deditâ Cirtâ et Atherbale interfecto, profugus ex Africâ abierat. Huic Spurius Albinus, qui proxumo anno post Bestiam cum Quinto Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet, quoniam ex stirpe Masinissæ sit, Jugurtham ob scelera invidiâ cum metu urgeat, regnum Numidiæ ab senatu petat. Avidus consul belli gerundi, moveri quàm senescere

silence, faisant paraître Jugurtha, il lui adresse la parole : il lui rappelle tout ce qu'il a fait à Rome et en Numidie; il lui représente ses crimes envers son père et ses frères; que le peuple Romain, ne connaissant déjà que trop les coopérateurs et les indignes agents de ses attentats, voulait en avoir de sa bouche une déclaration plus expresse; que, s'il confessait la vérité, il lui restait de grandes ressources dans la clémence et dans la loyauté du peuple Romain; que, s'il gardait le silence, il ne sauverait point ses complices, et se perdrait infailliblement lui-même. A peine Memmius a cessé de parler, au moment où Jugurtha est sommé de répondre, Bæbius, c'était ce tribun qu'on avait gagné avec de l'argent, lui défend de parler. Toute l'assemblée, transportée de fureur, eut beau lui marquer son indignation par ses cris, par son air, souvent même par des gestes menaçants, enfin par tous les emportements que se permet la colère, l'effronterie du tribun n'en fut point intimidée. Le peuple, indignement joué, se retire : Jugurtha, Bestia, tous ceux enfin que ces poursuites consternaient, reprennent courage.

XXXIX. Un petit-fils de Massinissa se trouvait alors à Rome : c'était Massiva, fils de Gulussa. Comme dans cette querelle des rois il s'était déclaré contre Jugurtha, aussitôt après la prise de Cirta et le meurtre d'Adherbal, il s'était enfui de l'Afrique. Spurius Albinus (14), qui avait succédé immédiatement à Bestia, et qui était alors consul avec Minucius Rufus, fait entendre à ce Numide que, puisqu'il était du sang de Massinissa, que Jugurtha, chargé de l'exécration publique, en était réduit à trembler pour ses jours, il n'avait qu'à demander au sénat le royaume de Numidie. Le consul, impatient d'avoir une guerre à conduire, eût tout remué plutôt que de rester

omnia malebat : ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia evenerat. Quæ postquam Massiva agitare cœpit, neque Jugurthæ in amicis satis præsidii est; quòd eorum alium conscientia, alium mala fama et timor impediebat : Bomilcari, proxumo ac maxumè fido sibi, imperat, pretio, sicuti multa confecerat, insidiatores Massivæ paret ac maxumè occultè; sin id parum procedat, quovis modo Numidam interficiat. Bomilcar maturè regis mandata exsequitur; et per homines talis negotii artifices, itinera, egressusque ejus, postremò loca atque tempora cuncta explorat; deinde, ubi res postulabat, insidias tendit. Igitur unus ex eo numero qui ad cædem parati erant, paullo inconsultiùs Massivam adgreditur, illum obtruncat : sed ipse deprehensus, multis hortantibus et in primis Albino consule, indicium profitetur. Fit reus magis ex æquo bonoque quàm ex jure gentium Bomilcar, comes ejus qui Romam fide publicâ venerat. At Jugurtha, manifestus tanti sceleris, non priùs omisit contra verùm niti, quàm animum advortit, supra gratiam atque pecuniam suam invidiam facti esse. Igitur quanquam in priore actione ex amicis quinquaginta vades dederat; regno magis, quàm vadibus consulens, clam in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus, ne reliquos popularis metus invaderet parendi sibi, si de illo supplicium sumptum foret. Et ipse paucis diebus profectus est, jussus à senatu Italiâ decedere. Sed

oisif. La Numidie lui était échue pour département, la Macédoine à Minucius. Massiva ayant entamé cette négociation, comme Jugurtha ne pouvait plus compter sur ses amis, enchaînés, les uns par le remords, les autres par l'infamie et par les terreurs qui les poursuivaient eux-mêmes, il s'adresse à Bomilcar, un de ses plus proches parents et de ses plus intimes amis. Il le charge de lui trouver, avec de l'or, moyen qui lui avait réussi tant de fois, quelques assassins qui poignardent son rival le plus secrètement qu'ils pourront; sinon, que de manière ou d'autre il l'en délivre. Bomilcar eut bientôt exécuté les ordres du roi. Des hommes accoutumés à de pareilles manœuvres, l'instruisent exactement de la marche de Massiva, de ses sorties, des lieux, de l'heure où il passait. D'après ces informations, l'embuscade est dressée; mais un de ceux qui s'étaient chargés de l'assassinat mit un peu d'imprudence dans l'attaque. Massiva fut poignardé; mais le meurtrier fut saisi; et pressé par plusieurs personnes, par Albinus surtout, il dévoile tout le complot. Sur sa déposition, Bomilcar est cité en justice: en quoi l'on suivit les principes de l'équité naturelle, plutôt que ceux du droit des gens, Bomilcar étant à la suite d'un prince qui n'était à Rome que sous la garantie de la foi publique. Jugurtha, quoique visiblement convaincu de ce forfait horrible, ne cessa de combattre la vérité qui le pressait, que lorsqu'il eut reconnu enfin que son crédit et tout son argent échoueraient contre l'emportement de l'indignation publique. Dès la première plaidoirie, il avait donné cinquante de ses amis pour cautions de Bomilcar; mais alors, plus jaloux de se conserver une couronne que la vie à ses otages, il fait partir Bomilcar en secret pour l'Afrique, dans la crainte que ses sujets n'appréhendassent désormais de lui obéir, s'il eût laissé condamner Bomilcar au

postquam Româ egressus est, fertur, sæpe eo tacitus respiciens, postremò dixisse : « Urbem venalem » et maturè perituram, si emptorem invenerit ! »

XL. Interim Albinus, renovato bello, commeatum, stipendium, aliaque quæ militibus usui forent, maturat in Africam portare; ac statim ipse profectus, utì ante comitia, quòd tempus haud longè aberat, armis, aut deditione, aut quovis modo bellum conficeret. At contra Jugurtha trahere omnia, et alias, deinde alias moræ caussas facere : polliceri deditionem, ac deinde metum simulare : instanti cedere, et paullo post, ne sui diffiderent, instare : ita belli modò, modò pacis morâ consulem ludificare. Ac fuêre qui tum Albinum haud ignarum consilii regis existumarent; neque ex tantâ properantiâ, tam facilè tractum bellum socordiâ magis quàm dolo crederent.

XLI. Sed postquam, dilapso tempore, comitiorum dies adventabat; Albinus, Aulo fratre in castris proprætore relicto, Romam decessit. Eâ tempestate Romæ seditionibus tribuniciis atrociter respublica agitabatur. Publius Lucullus et Lucius Annius, tribunî plebis, resistentibus collegis, continuare magistratum nitebantur : quæ dissensio totius anni comitia impediebat. Eâ morâ in spem adductus Aulus, quem proprætore in castris relictum su-

supplice. Quelques jours après il alla le rejoindre, sur un ordre que lui signifia le sénat de quitter l'Italie. On rapporte que, sorti de la ville, il marcha long-temps en silence, ne faisant que regarder du côté de Rome; qu'enfin il s'écria: « O ville vé» nale, que tu serais bientôt à qui pourrait t'acheter! »

XL. La guerre ayant donc recommencé, Albinus ne perd pas un instant pour faire transporter en Afrique les vivres, la solde des troupes, tout ce qui est nécessaire à une armée; et lui-même il part sans délai, afin de pouvoir, avant le temps des comices, qui n'était pas éloigné, soumettre Jugurtha de gré ou de force, et, de manière ou d'autre, terminer la guerre. Jugurtha, au contraire, traînait les choses en longueur; il faisait naître obstacles sur obstacles; il parlait de se rendre, puis il affectait des défiances; il reculait devant l'armée Romaine; puis, pour ne point ôter la confiance aux siens, il marchait en avant; ainsi, tantôt par les lenteurs de la négociation, tantôt par celles de la guerre, il se jouait du consul. Quelques uns, dans le temps, ont soupçonné celui-ci d'intelligence avec le roi. Ils crurent que ce n'avait point été par négligence, mais par une collusion frauduleuse, qu'il avait ralenti tout à coup une guerre d'abord si active.

XLI. Le temps s'étant ainsi écoulé, et le jour des comices approchant, Albinus laissa le commandement à son frère Aulus, avec le titre de propréteur, et s'en revint à Rome. Dans ce moment-là les séditions excitées par les tribuns y agitaient cruellement la république. Lucius Lucullus et Titus Annius, tribuns du peuple, voulaient absolument se proroger dans leur magistrature, malgré l'opposition de leurs collègues : ces dissensions empêchaient les élections des magistrats. Tous ces embarras persuadèrent à Aulus, ce propréteur auquel on avait,

prà diximus, aut conficiundi belli, aut terrore exercitûs ab rege pecuniæ capiundæ, milites mense Januario ex hibernis in expeditionem evocat; magnisque itineribus, hieme asperâ, pervenit ad oppidum Suthul, ubi regis thesauri erant. Quod quanquam, et sævitiâ temporis et obportunitate loci, neque capi, neque obsideri poterat; nam circùm murum, situm in prærupti montis extremo, planicies limosa hiemalibus aquis paludem fecerat: tamen, aut simulandi gratiâ, quò regi formidinem adderet, aut cupidine cæcus ob thesauros oppidi potiundi, vineas agere, aggerem jacere, aliaque quæ incepto usui forent properare.

XLII. At Jugurtha, cognitâ vanitate atque imperitiâ legati, subdolus ejus augere amentiam: missitare supplicantîs legatos; ipse, quasi vitabundus, per saltuosa loca et tramites exercitum ductare. Denique Aulum spe pactionis perpulit, utì, relicto Suthule, in abditas regiones sese velut cedentem insequeretur; ita delicta occultiora fore. Interea per homines callidos die noctuque exercitum tentabat: centuriones, ducesque turmarum partim, utì transfugerent, corrumpere; alii, signo dato, locum utì desererent. Quæ postquam ex sententiâ instruxit, intempestâ nocte de improviso, multitudine Numidarum Auli castra circumvenit. Milites Romani, perculsi tumultu insolito, arma capere alii; alii se abdere; pars territos confirmare; trepidare omnibus

comme je l'ai dit, remis le commandement, qu'il pourrait terminer la guerre, ou tirer de l'argent du monarque en l'intimidant par ses armes. Il fait sortir toutes les troupes de leurs cantonnements au mois de janvier, et, par un hiver rude, il marche à grandes journées vers Suthul (*a*), où étaient les trésors du roi. Les murs étaient bâtis sur la crête d'une montagne escarpée: tout autour de ces murs, au pied de la montagne, s'étendait une plaine basse et limoneuse, dont les pluies de l'hiver avaient fait un marais : ce qui rendait, non seulement la prise, mais encore le siége impossible. Toutefois, soit qu'il n'eût d'autre dessein que d'intimider l'ennemi, soit que l'espoir de s'emparer des trésors l'aveuglât sur la possibilité du succès, il fait dresser les mantelets, fait élever les terrasses, presse tous les travaux nécessaires pour un siége.

XLII. Jugurtha, ayant reconnu le caractère du lieutenant, et sa vaniteuse impéritie, mettait tout son art à exalter la folle présomption d'Aulus. Il envoyait sans cesse des députés chargés de supplications; et lui-même, pour se donner l'air de la crainte, affectait de se couvrir toujours de forêts, de ne faire marcher son armée que par des routes détournées. Enfin, sous l'espoir d'un accommodement dont il le flatte, il détermine Aulus à quitter Suthul, et, sous le prétexte de poursuivre un ennemi qui fuyait, il l'engage à s'enfoncer dans des régions plus écartées, où il serait plus facile de dérober la trace d'une prévarication. Cependant des émissaires adroits travaillaient jour et nuit à débaucher l'armée. Il gagne des chefs et dans l'infanterie et dans la cavalerie; les uns devaient passer dans son camp; les autres, au premier signal, abandonner leurs postes.

(*a*) Maintenant détruite ; on ne connaît pas même son ancien emplacement.

locis : vis magna hostium , cœlum nocte atque nubibus obscuratum, periculum anceps, postremò fugere, an manere, tutius foret in incerto erat. Sed ex eo numero quos paullo ante corruptos diximus, cohors una Ligurum, cum duabus turmis Thracum et paucis gregariis militibus, transiêre ad regem : et centurio primi pili tertiæ legionis, per munitionem quam utì defenderet acceperat, locum hostibus introëundi dedit; eâque Numidæ cuncti inrupêre. Nostri fœdâ fugâ, plerique abjectis armis, proxumum collem occupavêre. Nox atque præda castrorum hostes, quò minùs victoriâ uterentur, remorata sunt. Deinde Jugurtha postero die cum Aulo in conloquio verba facit : tametsi ipsum cum exercitu fame ferroque clausum tenet; tamen se humanarum rerum memorem, si secum fœdus faceret, incolumes omnîs sub jugum missurum; præterea utì diebus decem Numidiâ decederet. Quæ quanquam gravia et flagitii plena erant; tamen, quia mortis metu nutabant, sicuti regi libuerat pax convenit.

XLIII. Sed ubi ea Romæ comperta sunt, metus atque mœror civitatem invasêre : pars dolere pro gloriâ imperii; pars insolita rerum bellicarum, timere

Lorsqu'il eut tout disposé comme il le voulait, tout à coup, au milieu de la nuit, un déluge de Numides se déborde autour du camp romain et l'enveloppe. Dans l'effroi où cette attaque subite jette le soldat, les uns courent s'armer, les autres se cacher; d'autres rassurent les plus timides; partout règne le tumulte : la multitude des ennemis, le ciel obscurci par la nuit et par les nuages, le péril de tous les côtés, tout rendait incertain s'il était plus sûr de fuir que de rester. Dans le nombre de ceux qu'on avait gagnés, comme je viens de le dire, une cohorte de Liguriens, deux escadrons de Thraces et quelques légionnaires, passèrent du côté du roi ; le primipilaire de la troisième légion introduisit l'armée ennemie par les retranchements qu'il était chargé de défendre, et ce fut par-là que tous les Numides pénétrèrent. Nos soldats, jetant pour la plupart leurs armes, s'enfuirent lâchement sur une hauteur voisine. La nuit et le pillage du camp empêchèrent l'ennemi de poursuivre sur-le-champ sa victoire. Le lendemain, Jugurtha, dans sa conférence avec Aulus, se prévalut de la situation du général et de l'armée romaine, qu'il tenait enfermés entre le fer et la faim. Il ajouta que pourtant, par un juste retour sur les vicissitudes humaines, si Aulus se liait à lui par un traité, il leur laisserait à tous la vie sauve; qu'il se bornerait à les faire passer sous le joug. Il exigeait de plus que la Numidie fût évacuée sous dix jours. Quoique ces conditions infâmes fussent le comble de l'ignominie, comme il fallait les accepter (15) ou mourir, on signa la paix telle que le roi l'avait dictée.

XLIII. Cette nouvelle plongea Rome dans la douleur et dans la consternation. Les uns s'en affligeaient pour l'honneur de l'empire; d'autres, par inexpérience, s'exagérant le péril, se figuraient déjà dans les fers de Jugurtha. Il n'y avait qu'un cri

libertati; Aulo omnes infesti, ac maxumè qui bello sæpe præclari fuerant, quòd armatus, dedecore potiùs quàm manu, salutem quæsierit. Ob ea consul Albinus, ex delicto fratris invidiam, ac deinde periculum timens, senatum de fœdere consulebat; et tamen interim exercitui supplementum scribere, ab sociis et nomine Latino auxilia arcessere, denique omnibus modis festinare. Senatus, ita utì par fuerat, decernit. Suo atque populi injussu nullum potuisse fœdus fieri. Consul, impeditus à tribunis plebis ne quas paraverat copias, secum portaret, paucis diebus in Africam proficiscitur; nam omnis exercitus, utì convenerat Numidiâ deductus, in provinciâ hiemabat. Postquam eò venit, quanquam persequi Jugurtham et mederi fraternæ invidiæ animo ardebat; cognitis militibus, quos præter fugam, soluto imperio, licentia atque lascivia corruperat, ex copiâ rerum statuit nihil sibi agitandum.

XLIV. Interea Romæ C. Mamilius Limetanus, tribunus plebis, rogationem ad populum promulgat, utì quæreretur in eos quorum consilio Jugurtha senati decreta neglexisset; quique ab eo in legationibus aut imperiis pecunias accepissent; qui elephantos, quique perfugas tradidissent; item qui de pace aut bello cum hostibus pactiones fecissent. Huic rogationi partim conscii sibi, alii ex partium invidiâ pericula metuentes, quoniam apertè resistere non

d'indignation contre Aulus. Surtout ceux qui s'étaient signalés par plus d'un exploit militaire, ne pardonnaient point à un homme qui avait l'épée à la main, d'avoir cherché son salut dans l'ignominie, plutôt que dans ses armes. Le consul Albinus, craignant que l'odieux de la lâcheté de son frère, rejaillissant sur lui-même, il ne fût par la suite en butte à une accusation, mit le traité en délibération dans le sénat ; et, en attendant la décision, il enrôle des recrues pour l'armée ; il fait demander de nouveaux auxiliaires aux alliés et aux peuples du Latium ; il n'épargne ni soins ni démarches. Le sénat décida, comme il convenait de le faire, que sans son ordre et sans celui du peuple, nul traité n'était valable. Lorsque le consul voulut emmener les troupes qu'il avait levées, les tribuns du peuple s'y opposèrent : il partit seul quelques jours après. Il trouva toute l'armée retirée de la Numidie, suivant la convention faite avec le roi, et en quartiers d'hiver dans la province romaine. Avant son arrivée, il brûlait de marcher contre Jugurtha pour apaiser l'indignation soulevée contre son frère. Mais quand il eut vu les soldats qui, déshonorés par leur fuite, ne connaissaient plus de subordination, qui étaient perdus de licence et de débauche, il se décida à ne rien entreprendre.

XLIV. Cependant le tribun C. Mamilius Limétanus fait afficher à Rome la nouvelle loi qu'il devait proposer au peuple. Par cette loi on devait informer contre tous ceux qui, par leurs conseils, auraient fomenté dans Jugurtha ce mépris pour les décrets du sénat ; contre tous ceux qui, dans leur ambassade ou dans le commandement des armées, auraient reçu de l'argent de ce prince ; contre tous ceux qui lui auraient livré les éléphants et les transfuges ; contre tous ceux encore qui auraient fait avec l'ennemi des conventions secrètes, soit pour la paix, soit pour la

poterant, quin illa et alia talia placere sibi faterentur, occultè per amicos, ac maxumè per homines nominis Latini et socios Italicos, impedimenta parabant. Sed plebes, incredibile memoratu est, quàm intenta fuerit, quantâque vi rogationem jusserit, decreverit, voluerit, magis odio nobilitatis cui mala illa parabantur, quàm curâ reipublicæ; tanta libido in partibus erat! Igitur ceteris metu perculsis, Marcus Scaurus, quem legatum Bestiæ fuisse supra memoravimus, inter lætitiam plebis et suorum fugam, trepidâ etiam tum civitate, cùm ex Mamilianâ rogatione tres quæsitores rogarentur, effecerat, ut ipse in eo numero crearetur. Sed, quæstione exercitâ asperè violenterque, ex rumore et libidine plebis, utì sæpe nobilitatem, sic eâ tempestate plebem ex secundis rebus insolentia ceperat.

XLV. Ceterùm mos partium popularium et senati factionum, ac deinde omnium malarum artium, paucis ante annis Romæ ortus est, otio atque abundantiâ earum quæ prima mortalîs ducunt. Nam ante Carthaginem deletam, populus et senatus Romanus placidè modestèque inter se rempublicam tracta-

guerre. Le projet de cette loi consterna tous les nobles, les uns parce qu'ils se sentaient coupables, les autres parce qu'ils craignaient que les mécontentements contre leur ordre ne fissent retomber les accusations sur eux-mêmes. Comme ils ne pouvaient combattre ouvertement la loi sans paraître avouer qu'ils approuvaient de pareilles prévarications, ils travaillaient secrètement par leurs amis, surtout par les citoyens du Latium et du reste de l'Italie, à faire naître des empêchements. Mais il est incroyable quelle roideur invincible le peuple opposa à toutes les résistances, avec quel degré d'énergie il prononça, décida, ordonna cette mesure, moins, il est vrai, par amour du bien public, que par haine contre les nobles, que cette loi menaçait; tant la fureur de l'esprit de parti était extrême! Pendant que tous les autres se laissaient abattre par la crainte, Marcus Scaurus, ci-devant lieutenant de Bestia, comme je l'ai dit, profitant de la joie qui égarait le peuple, et du trouble qui agitait encore les esprits, parvint, au milieu de la déroute de son parti, à se faire nommer l'un des trois commissaires que la loi établissait pour la poursuite des prévarications. Les enquêtes se firent avec animosité et acharnement (16). On jugea sur des rumeurs et d'après le caprice du peuple, qui fit alors ce qu'avait fait souvent la noblesse, qui abusa insolemment de sa victoire.

XLV. Cette manie d'être divisés en parti populaire, en parti sénatorial, avait, ainsi que les autres maladies de l'état, pris naissance quelques années auparavant, et ce fut le fruit du repos et de la pleine jouissance de ce que les hommes regardent comme des biens suprêmes. Avant la destruction de Carthage, le peuple et le sénat se concertaient paisiblement et sagement pour administrer entre eux la république: on ne voyait point de ces combats entre des citoyens pour les honneurs et la do-

bant; neque gloriæ neque dominationis certamen inter civîs erat; metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebat. Sed ubi illa formido mentibus discessit, scilicet ea quæ secundæ res amant, lascivia atque superbia incessêre : ita, quod in advorsis rebus optaverunt otium, postquam adepti sunt, asperius acerbiusque fuit. Namque cœpêre, nobilitas dignitatem, populus libertatem, in lubidinem vertere; sibi quisque ducere, trahere, rapere : ita omnia in duas partîs abstracta sunt; respublica, quæ media fuerat, dilacerata. Ceterùm nobilitas factione magis pollebat; plebis vis, soluta atque dispersa in multitudine, minùs poterat. Paucorum arbitrio belli domique res publica agitabatur; penès eosdem ærarium, provinciæ, magistratus, gloriæ, triumphique erant; populus militiâ atque inopiâ urgebatur, prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant : interea parentes aut parvi liberi militum, utì quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur. Ita cum potentiâ avaritia, sine modo modestiâque, invadere, polluere, et vastare omnia; nihil pensi neque sancti habere, quoad semetipsa præcipitavit. Nam ubi primùm ex nobilitate reperti sunt qui veram gloriam injustæ potentiæ anteponerent, moveri civitas; et dissensio civilis, quasi permixtio terræ, oriri cœpit.

XLVI. Nam postquam Tiberius et C. Gracchus,

mination : la crainte de l'ennemi maintenait les bons principes dans l'état. Mais sitôt qu'ils n'eurent plus cette crainte devant les yeux, tous ces vices où la prospérité se complaît, la mollesse et l'orgueil, vinrent les assaillir. Dans l'adversité, ils n'avaient soupiré qu'après le repos, et quand ils l'eurent obtenu, ils le trouvèrent plus rude et plus amer que l'adversité même. Dès ce moment, l'autorité ne fut plus que tyrannie dans les nobles; la liberté, que licence dans le peuple. Chacun attira le pouvoir à soi; on se le disputa, on se l'arracha. Il y eut toujours deux partis qui s'entrechoquèrent; et dans ce conflit, la république livrée à leurs fureurs, fut déchirée de toutes parts. Mais les nobles, faisant corps, étaient les plus puissants; la force du peuple, moins rapprochée, se dispersant sur une grande multitude, était moins active : au dedans et au dehors, tout se menait par le caprice de quelques grands : ils disposaient du trésor public, des gouvernements, des magistratures, des honneurs, des triomphes. Le peuple avait tout le poids du service, et il était dans la misère. Tout le butin qui se faisait à l'armée devenait la proie des généraux, qui le partageaient avec quelques associés; et pendant ce temps, si le père d'un soldat, si ses enfants en bas âge se trouvaient à côté d'un voisin puissant, ils étaient chassés de leurs possessions. Ainsi, la cupidité, réunie à la puissance, ne gardant ni frein, ni mesure, envahissait, outrageait, dépeuplait tout autour d'elle; rien ne fut épargné, ne fut respecté, jusqu'à ce qu'enfin elle se creusa un précipice à elle-même; car du moment qu'il se fut trouvé des nobles plus jaloux de la véritable gloire que d'une injuste puissance, il y eut une secousse dans l'état, et le gouffre des dissensions civiles commença à s'ouvrir.

XLVI. Lorsque Tibérius et Caïus Gracchus, dont les an-

quorum majores Punico atque aliis bellis multùm reipublicæ addiderant, vindicare plebem in libertatem et paucorum scelera patefacere cœpêre; nobilitas, noxia atque eo perculsa, modò per socios ac nomen Latinum, interdum per equites Romanos, quos spes societatis à plebe dimoverat, Gracchorum actionibus obviam ierat : et primò Tiberium, dein paucos post annos eadem ingredientem Caium, tribunum alterum, alterum triumvirum coloniis deducendis, cum Marco Fulvio Flacco ferro necaverat. Et sanè Gracchis, cupidine victoriæ, haud satis moderatus animus fuit; sed bono vinci satius est, quàm malo more injuriam vincere. Igitur eâ victoriâ nobilitas ex lubidine suâ usa, multos mortalîs ferro aut fugâ exstinxit, plusque in reliquum sibi timoris, quàm potentiæ addidit : quæ res plerumque magnas civitates pessumdedit, dum alteri alteros vincere quovis modo, et victos acerbiùs ulcisci, volunt. Sed de studiis partium et omnibus civitatis moribus, si singillatim aut pro magnitudine parem disserere; tempus quàm res maturiùs deseret : quamobrem ad inceptum redeo.

XLVII. Post Auli fœdus exercitusque nostri fœdam fugam, Metellus et Silanus, consules designati, provincias inter se partiverant; Metelloque Numidia evenerat, acri viro, et, quanquam adverso populi

cêtres avaient, dans toutes nos guerres et dans celle de Carthage, si fort agrandi la république, voulurent rendre la liberté au peuple, et dévoiler les crimes des grands, la noblesse, d'autant plus alarmée qu'elle se sentait plus coupable, avait, pour traverser leurs desseins, mis en mouvement, tantôt les alliés et les peuples du Latium, tantôt les chevaliers romains, qu'ils avaient détachés du peuple en les flattant de l'association; puis, employant le fer, ils avaient commencé par massacrer Tibérius, un tribun du peuple; et, quelques années après, lorsqu'ils virent Caïus, rentrant dans les mêmes projets, nommé triumvir pour l'établissement des nouvelles colonies, ils l'avaient également égorgé, ainsi que Marcus Fulvius Flaccus. Il est vrai que les Gracques, dans l'ardeur de la victoire, ne mirent point assez de modération; mais l'homme de bien aimera toujours mieux succomber comme eux, que de triompher par des moyens funestes. Les nobles marquèrent leur victoire par des vengeances arbitraires : ils anéantirent une foule de citoyens par le fer ou par l'exil; et ils se préparaient par-là (17) plus de craintes dans l'avenir, qu'ils ne se donnaient de puissance. Rien même n'a été plus fatal aux grands états que cette nécessité imposée à l'un des partis de vaincre l'autre, à quelque prix que ce soit, et d'écraser le vaincu. Mais si je voulais parler en détail de l'animosité de nos factions, des autres vices de notre république, et m'étendre autant que le demanderait l'importance du sujet, le temps me manquerait plutôt que la matière. Je reprends mon récit.

XLVII. Depuis le traité d'Aulus et la déroute honteuse de notre armée, Q. Métellus et M. Silanus, consuls désignés, avaient partagé entre eux les départements; la Numidie était échue à Métellus, homme d'une activité infatigable, et qui,

partibus, famâ tamen æquabili et inviolatâ. Is ubi primùm magistratum ingressus est, alia omnia sibi cum collegâ communia ratus, ad bellum quod gesturus erat animum intendit. Igitur diffidens veteri exercitui, milites scribere, præsidia undique arcessere, arma, tela, equos, et cetera instrumenta militiæ parare, ad hoc commeatum affatim, denique omnia quæ in bello vario et multarum rerum egenti usui esse solent. Ceterùm ad ea patranda senatus, auctoritate, socii, nomenque Latinum, et reges, ultrò auxilia mittendo, postremò omnis civitas, summo studio, adnitebatur. Itaque ex sententiâ omnibus rebus paratis compositisque, in Numidiam proficiscitur, magnâ spe civium, cùm propter bonas artîs, tum maxumè quòd advorsùm divitias invictum animum gerebat: avaritiâ magistratuum ante id tempus in Numidiâ nostræ opes contusæ, hostiumque auctæ erant.

XLVIII. Sed ubi in Africam venit, exercitus ei traditur à Spurio Albino proconsule, iners, imbellis, neque periculi neque laboris patiens, linguâ quàm manu promptior, prædator ex sociis et ipse præda hostium, sine imperio et modestiâ habitus. Ita imperatori novo plus, ex malis moribus, solicitudinis, quàm, ex copiâ militum, auxilii aut bonæ spei accedebat. Statuit tamen Metellus, quanquam et æsti-

opposé au parti du peuple, sut toujours s'en faire estimer par une vertu constamment irréprochable. Dès le premier instant qu'il est entré dans sa magistrature, sans négliger aucunes des autres fonctions (18) qui lui étaient communes avec son collégue, il s'occupe sans relâche de la guerre qu'il allait entreprendre. Comptant peu sur l'ancienne armée, il enrôle de nouvelles troupes ; il fait venir des renforts de tous côtés; il se pourvoit d'armures, de traits, de chevaux, et autre attirail militaire; il fait, en outre, de grands approvisionnements de vivres, et en général de tout ce qui pouvait parer aux besoins imprévus qu'amènent les vicissitudes de la guerre. Il est vrai que le sénat par ses décrets, le Latium, les peuples et les rois alliés, par les secours volontaires qu'ils fournirent, tous les citoyens, par la chaleur de leur zèle, secondèrent à l'envi ses préparatifs. Tout réglé, tout disposé selon ses désirs, il part pour la Numidie, laissant de puissants motifs de confiance dans ses éminentes qualités, surtout dans l'idée qu'il portait un cœur invincible à la corruption; et en effet jusqu'à ce jour c'était la cupidité de nos magistrats qui avait fait en Numidie les malheurs de l'empire et les succès de l'ennemi.

XLVIII. Arrivé en Afrique, il trouve dans l'armée que lui remet le proconsul Albinus, des soldats non exercés, non aguerris, redoutant la fatigue et le péril; très hardis en propos, fort peu dans l'action; faisant leur proie des alliés, et devenus eux-mêmes la proie de l'ennemi; ne connaissant ni commandement ni subordination. De pareilles troupes, par leurs vices, étaient plus faites pour alarmer leur nouveau général, qu'elles ne pouvaient par leur nombre lui inspirer de confiance : aussi, quoique les lenteurs des comices eussent

vorum tempus comitiorum mora imminuerat, et exspectatione eventi civium animos intentos putabat, non priùs bellum adtingere, quàm majorum disciplinâ milites laborare coëgisset. Nam Albinus, Auli fratris exercitûsque clade perculsus, postquam decreverat non egredi provinciâ, quantùm temporis æstivorum in imperio fuit; plerumque milites stativis castris habebat, nisi cùm odos aut pabuli egestas locum mutare subegerat. Sed neque more militari vigiliæ deducebantur. Utì cuique lubebat, ab signis aberat. Lixæ permisti cum militibus, diu noctuque vagabantur: et palantes agros vastare, villas expugnare, pecoris et mancipiorum prædas certantes agere, eaque mutare cum mercatoribus vino advectitio et aliis talibus; præterea frumentum publicè datum vendere, panem in dies mercari. Postremò, quæcumque dici aut fingi queunt ignaviæ luxuriæque probra, in illo exercitu cuncta fuêre, et alia ampliùs.

XLIX. Sed in eâ difficultate Metellum, non minùs quàm in rebus hostilibus, magnum et sapientem virum fuisse comperior; tantâ temperantiâ inter ambitionem sævitiamque moderatum! Namque edicto primùm adjumenta ignaviæ sustulisse, ne quisquam in castris panem, aut quem alium coctum cibum venderet; ne lixæ exercitum sequerentur; ne miles gregarius, in castris neve in agmine, servum aut ju-

beaucoup pris sur la campagne, et qu'il sût que tous les citoyens, dans l'attente d'un événement, avaient les yeux sur lui, il résolut de ne point entamer la guerre qu'il n'eût amené ses soldats à se plier aux sévérités de l'ancienne discipline. Depuis qu'intimidé par la défaite de son frère et par les pertes de l'armée, Albinus avait pris le parti de se tenir renfermé dans la province romaine, il avait, pendant tout le reste de son commandement, tenu les soldats dans un camp stationnaire, si ce n'est lorsque la corruption de l'air et le manque de fourrages l'avaient forcé d'en décamper. Dans cette armée, on ne connaissait plus les règles militaires; on ne montait point de gardes; s'absentait du drapeau qui voulait: les vivandiers, confondus pêle-mêle avec les soldats, couraient la nuit comme le jour; et, dans leurs courses, c'était à qui pillerait les campagnes, entrerait à main armée dans les fermes, emporterait de gros butins de troupeaux et d'esclaves; puis ils les échangeaient avec des marchands contre des vins étrangers et autres choses de cette nature. Ils vendaient le blé qui leur était fourni par l'état, et ils achetaient leur pain au jour le jour. Enfin, que l'on cite et qu'on imagine tous les genres de mollesse et de dissolution les plus infâmes qui se puissent, ils étaient tous dans cette armée, et au delà.

XLIX. Je trouve que dans sa conduite avec ses soldats, Métellus se montra non moins grand homme et non moins habile que dans ses opérations contre l'ennemi; tant il sut garder un juste milieu entre les lâches condescendances et l'excessive rigueur! Il commença d'abord par ôter à la mollesse son aliment; il défendit, par une ordonnance, de vendre du pain dans le camp, ou d'autres aliments cuits; aux vivandiers, de suivre l'armée; au soldat, d'avoir au camp et dans les marches

mentum haberet : ceteris arte modum statuisse. Præterea transvorsis itineribus quotidie castra movere ; juxta ac si hostes adessent, vallo atque fossâ munire ; vigilias crebras ponere, et eas ipse eum legatis circuire ; item in agmine in primis modò, modò in postremis, sæpe in medio adesse, ne quisquam ordine egrederetur, utì cum signis frequentes incederent, miles cibum et arma portaret. Ita, prohibendo à delictis magis quàm vindicando, exercitum brevi confirmavit.

L. Interea Jugurtha, ubi quæ Metellus agebat ex nunciis accepit, simul de innocentiâ ejus certior Romæ factus, diffidere suis rebus, ac tum demum veram deditionem facere conatus est. Igitur legatos ad consulem cum suppliciis mittit, qui tantummodo ipsi liberisque vitam peterent, alia omnia dederent populo Romano. Scd Metello jam antea experimentis cognitum erat, genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum esse : itaque legatos alium ab alio diversos adgreditur ; ac paullatim tentando, postquam opportunos sibi cognovit, multa pollicendo persuadet, utì Jugurtham maxumè vivum, sin id parum procedat, necatum sibi traderent : ceterùm palàm, quæ ex voluntate forent, regi nunciari jubet. Deinde ipse, paucis diebus, intento atque infesto exercitu in Numidiam procedit : ubi, contra belli faciem, tuguria plena hominum, pecora

ni esclaves ni bêtes de somme. Les autres désordres, il les combattit avec de l'adresse. Il décampait chaque jour, et il prenait les routes détournées; il faisait entourer le camp de fossés et de palissades, comme si l'ennemi eût été tout près; il multipliait les postes, et il allait les visiter en personne avec les lieutenants. Non moins vigilant dans les marches, il se trouvait tantôt à la tête, tantôt au centre, et tantôt à la queue de l'armée, pour voir si le soldat ne s'écartait pas des rangs, s'il se tenait rassemblé autour des enseignes, s'il portait lui-même ses armes et sa nourriture. C'est ainsi qu'en prévenant les fautes plus qu'en les punissant, il eut bientôt rétabli l'ordre dans l'armée.

L. Lorsque Jugurtha sut par ses émissaires ce qui se passait au camp de Métellus (et par lui-même il n'avait que trop su à Rome combien le consul était incorruptible), le découragement s'empara de son ame; et, pour cette fois, il ne tint plus à lui que sa soumission ne fût effectuée. Il envoie des députés dans l'appareil de suppliants : il se bornait à demander la vie sauve pour ses enfants et lui; tout le reste était remis à la discrétion du peuple romain. Métellus avait déjà reconnu par plus d'une expérience la perfidie des Numides, la mobilité de leur caractère, leur amour pour le changement. Il prend chaque député l'un après l'autre; il les sonde adroitement, et les ayant trouvés dans des dispositions favorables à ses vues, il achève de les gagner par des promesses magnifiques. Il obtient d'eux qu'ils feraient les plus grands efforts pour lui livrer Jugurtha vivant; que, s'ils ne le pouvaient autrement, du moins ils le livreraient mort. En public, Métellus fait aux députés une réponse conforme aux intentions du roi. Quelques jours après il entre en Numidie, tenant l'armée sur ses gardes, et

cultoresque in agris erant, ex oppidis et mapalibus præfecti regis obvii procedebant, parati frumentum dare, commeatum portare, postremò omnia quæ imperarentur facere. Neque Metellus idcirco minùs, sed pariter ac si hostes adessent, munito agmine incedere, latè explorare omnia, illa deditionis signa ostentui credere, et insidiis locum tentare. Itaque ipse, cum expeditis cohortibus, item funditorum et sagittariorum delectâ manu, apud primos erat : in postremò Caius Marius legatus cum equitibus curabat : in utrumque latus auxiliarios equites tribunis legionum et præfectis cohortium dispertiverat ; ut cum his permixti velites, quocumque accederent, equitatus hostium propulsarent. Nam in Jugurthâ tantus dolus tantaque peritia locorum et militiæ erat, ut, absens an præsens, pacem an bellum gerens, perniciosior esset in incerto haberetur. Erat haud longè ab eo itinere quo Metellus pergebat, oppidum Numidarum, nomine Vacca, forum rerum venalium totius regni maxumè celebratum, ubi et incolere et mercari consueverant Italici generis multi mortalis. Huc consul, simul tentandi gratiâ, et, si paterentur, opportunitate loci, præsidium imposuit, præterea imperavit frumentum et alia quæ bello usui forent

toujours prête à combattre, quoique rien n'y annonçât des dispositions hostiles. Pas un habitant n'avait quitté ses huttes : les champs étaient couverts de troupeaux et de cultivateurs. Aux approches des moindres bourgades, l'armée trouvait toujours des préfets du roi qui venaient offrir de livrer des blés, de voiturer les provisions, de faire, en un mot, tout ce qui leur serait prescrit. Métellus ne mit pas moins de précautions dans sa marche que si l'ennemi eût été en présence. Il envoyait reconnaître au loin tous les passages; il imaginait que tous ces signes de soumission avaient pour but de l'éblouir; qu'ils couvraient un dessein de le surprendre. Il se tenait lui-même à la tête de l'armée avec les auxiliaires les plus lestes et l'élite des frondeurs et des archers. Marius, son lieutenant, protégeait l'arrière-garde avec la cavalerie romaine. Sur les deux flancs on avait jeté la cavalerie auxiliaire, commandée en partie par des tribuns de soldats, en partie par des préfets de cohortes (*a*) : des vélites étaient encore entremêlés dans les rangs. Moyennant ces dispositions, de quelque côté que fût venu l'ennemi, on était en état de le recevoir. En effet, Jugurtha avait des ruses si perfides, une si parfaite connaissance des lieux, et un si grand talent militaire, que de loin comme de près, en pourparlers de paix ou en guerre ouverte, il était toujours également à craindre. Non loin de la route que suivait Métellus, se trouvait une ville numide nommée Vacca (*b*), le marché le plus considérable de tout le royaume, où s'étaient établis et où venaient commercer une foule d'Italiens.

(*a*) Les tribuns de soldats étaient pour la légion, les préfets de cohorte pour les auxiliaires.

(*b*) Vegja, dans le royaume de Tunis.

comportare; ratus id, quod res monebat, frequentiam negotiatorum et commeatum juvaturum exercitum (*a*), et jam paratis rebus munimento fore. Inter hæc negotia Jugurtha impensiùs modò legatos supplices mittere; pacem orare; præter suam liberorumque vitam, omnia Metello dedere : quos item, utì priores, consul inlectos ad proditionem domum dimittebat; regi, pacem quam postulabat, neque abnuere neque polliceri; et inter eas moras promissa legatorum exspectare.

LI. Jugurtha ubi Metelli dicta cum factis composuit, ac se suis artibus tentari animadvertit; quippe cui verbis pax nunciabatur, ceterùm re bellum asperrumum erat, urbs maxuma alienata, ager hostibus cognitus, animi popularium tentati; coactus rerum necessitudine, statuit armis certare. Igitur, explorato hostium itinere, in spem victoriæ adductus ex opportunitate loci, quàm maxumas potest copias omnium generum parat, ac per tramites occultos exercitum Metelli antevenit. Erat in eâ parte Numidiæ quam Atherbal in divisione possederat, flumen oriens à meridie, nomine Muthul; quo abe-

(*a*) Cortius et d'autres commentateurs suppriment *exercitum juvaturum*, qui ne se trouve pas dans quelques manuscrits, et dont on peut effectivement se passer.

En marchant vers cette ville, Métellus eut le double objet de sonder l'ennemi, et, s'il ne trouvait point d'obstacles, de s'assurer d'une place importante. Il y mit garnison, et donna ordre qu'on y fît de grands amas de blé et de munitions de guerre. Il voyait une ressource pour l'armée dans ce grand concours de marchands, et dans cette ville, une place d'armes pour assurer ses conquêtes. Jugurtha, pendant ce temps, se contenta d'envoyer de nouveaux députés demander la paix avec encore plus de supplications et d'instances. Hors la vie de ses enfants et la sienne, il abandonnait tout le reste à Métellus; et Métellus, suivant avec ceux-ci le même plan qu'avec les autres, après les avoir engagés adroitement à trahir leur maître, les renvoya sans refuser au roi la paix, ni la promettre : il comptait dans l'intervalle sur l'exécution de leurs promesses.

LI. Lorsque Jugurtha, comparant les réponses de Métellus et ses opérations, eut vu qu'on tournait contre lui ses artifices accoutumés; que, tout en lui parlant de paix, on lui faisait la guerre la plus terrible; qu'on lui avait enlevé une place importante; qu'on prenait connaissance du pays; qu'on attaquait la fidélité de ses sujets, ce prince, cédant à la nécessité qui le commandait, prit le parti de tenter le sort des armes. Il s'était assuré de la marche de l'ennemi. Comptant pour sa victoire sur l'avantage du terrain, il lève le plus de troupes qu'il peut de toute espèce, et il va par des chemins détournés attendre Métellus. Dans la partie de la Numidie qui formait le partage d'Adherbal, coule le fleuve Muthul (*a*), qui prend sa source au midi. A vingt mille pas environ, dans une direc-

(*a*) On n'a aucune lumière sur la position de ce fleuve.

rat mons ferme millia passuum XX tractu pari, vastus ab naturâ et humano cultu ; sed ex eo medio quasi collis oriebatur, in immensum pertingens, vestitus oleastro, ac myrtetis, aliisque generibus arborum quæ humo aridâ atque arenosâ gignuntur : media autem planicies deserta penuriâ aquæ, præter flumini propinqua loca ; ea, consita arbustis, pecore atque cultoribus frequentabantur.

LII. Igitur in eo colle, quem transvorso itinere porrectum docuimus, Jugurtha, extenuatâ suorum acie, consedit : elephantis et parti copiarum pedestrium Bomilcarem præfecit, eumque edocet quæ ageret ; ipse propior montem, cum omni equitatu et peditibus delectis, suos conlocat. Dein singulas turmas et manipulos circumiens, monet atque obtestatur, utì memores pristinæ virtutis et victoriæ, sese regnumque suum ab Romanorum avaritiâ defendant ; cum iis certamen fore quos antea victos sub jugum miserint ; ducem illis, non animum, mutatum : quæ ab imperatore decuerint, omnia suis provisa ; locum superiorem, utì prudentes cum imperitis, ne pauciores cum pluribus, aut rudes cum bello melioribus manum consererent : proinde parati intentique essent, signo dato, Romanos invadere ; illum diem aut omnes labores et victorias confirmaturum, aut maxumarum ærumnarum initium fore. Ad hoc viritim, utì quemque, ob militare facinus, pecuniâ aut honore extulerat, commonefacere be-

tion parallèle au fleuve, se prolonge une montagne que la nature et la main des hommes avaient laissée toute nue; dans l'espace intermédiaire s'élevait une espèce de colline qui s'étendait fort loin, revêtue de myrtes, d'oliviers, et autres espèces d'arbres qui croissent dans les terrains arides et sablonneux. La plaine entre la montagne et le fleuve était déserte, faute d'eau, à l'exception de la partie voisine du fleuve. Celle-ci, toute plantée d'arbres, était couverte de troupeaux et de cultivateurs.

LII. Jugurtha occupe cette colline qui se prolongeait obliquement sur le chemin que l'armée romaine devait prendre. Il avait donné très peu d'apparence à sa ligne de bataille. Il détache Bomilcar avec les éléphants et une partie de l'infanterie, et il lui dicte toute la marche qu'il devait suivre. Pour lui, se réservant la cavalerie entière et l'élite des fantassins, il se tient plus près de la montagne. Parcourant ensuite chaque compagnie l'une après l'autre, il les presse, il les conjure de soutenir l'honneur de leur victoire et de leur ancienne valeur, et de se défendre de l'avarice romaine, non moins menaçante pour eux-mêmes que pour leur roi. Ne retrouveraient-ils pas les mêmes hommes qu'ils avaient déjà vaincus et courbés sous le joug? Le chef seul était changé, non le cœur des soldats. Pour lui, il avait ménagé aux siens tout ce qui dépendait du général: l'avantage du terrain, celui de le mieux connaître, et la certitude de ne leur être inférieurs ni en nombre, ni en expérience. Ils n'avaient donc qu'à se tenir prêts, et au premier signal marcher aux Romains avec confiance. Ce jour devait couronner leurs travaux et leurs victoires, ou commencer pour eux les plus cruels malheurs. De plus, à mesure qu'il aperçoit un soldat de ceux qu'il avait, pour de belles actions,

neficii sui, et eum ipsum aliis ostentare; postremò, pro cujusque ingenio, pollicendo, minitando, obtestando, alium alio modo excitare. Cùm interim Metellus, ignarus hostium, monte degrediens cum exercitu, conspicatur. Primò dubius, quidnam insolita facies ostenderet : nam inter virgulta equi Numidæque consederant, neque planè occultati humilitate arborum, et tamen, quidnam esset, incerti, cùm naturâ loci, tum dolo ipsi atque signa militaria obscurati. Dein brevi cognitis insidiis, paullisper agmen constituit : ibi commutatis ordinibus, in dextro latere, quod proxumum hostes erat, triplicibus subsidiis aciem instruxit; inter manipulos, funditores et sagittorios dispertit; equitatum omnem in cornibus locat; ac pauca pro tempore milites cohortatus, aciem, sicuti instruxerat, transvorsis principiis in planum deducit.

LIII. Sed, ubi Numidas quietos neque colle degredi animadvertit, veritus, ex anni tempore et inopiâ aquæ, ne siti conficeretur exercitus, Rutilium legatum cum expeditis cohortibus et parte equitum præmisit ad flumen, utì locum castris ante caperet : existumans hostes crebro impetu et transvorsis præ-

récompensé par de l'argent ou par des honneurs, il va à lui, et le fait ressouvenir de son bienfait; il le montre aux autres; enfin, variant les moyens selon les caractères, promesses, menaces, prières, il emploie tout pour exalter leur valeur. Cependant Métellus, qui n'avait pas la moindre nouvelle de l'ennemi, en descendant de la montagne avec son armée, aperçoit quelque chose d'extraordinaire qu'il ne peut d'abord distinguer. Les soldats et les chevaux numides étaient enfoncés entre les broussailles; et quoique les arbrisseaux, trop peu élevés, ne les couvrissent pas entièrement, il était difficile de les démêler, à cause de la nature du terrain, et de la précaution qu'ils avaient prise de se tenir dans l'ombre ainsi que leurs enseignes. Le consul, toutefois, ne fut pas long-temps sans reconnaître le piége : il fit halte un moment pour changer ses dispositions à son aile droite qui était la plus voisine de l'ennemi. Il y porte un triple corps de réserve; il jette des frondeurs et des archers dans les divisions de chaque manipule; il place toute la cavalerie aux deux extrémités de cette aile; et, après une courte exhortation aux soldats, telle que la circonstance le permettait, il descend dans la plaine, les troupes dans l'ordre où il venait de les ranger (20), ce qui formait la tête de l'armée reportée transversalement sur le flanc.

LIII. Mais quand il vit que les Numides restaient tranquillement sur la colline sans en sortir, craignant que, par la chaleur de la saison et par le manque d'eau, la soif ne consumât son armée, il détache le lieutenant Rutilius (*a*) avec les auxi-

(*a*) Ce Rutilius est celui qui avait composé les mémoires de sa vie, dont Tacite parle au commencement de son *Agricola*. Le lecteur peut consulter la note que j'ai mise dans ma traduction de Tacite.

liis iter suum remoraturos; et, quoniam armis diffiderent, lassitudinem et sitim militum tentaturos. Deinde ipse, pro re atque loco, sicuti monte descenderat, paullatim procedere; Marium post principia habere; ipse cum sinistræ alæ equitibus esse, qui in agmine principes facti erant. At Jugurtha, ubi extremum agmen Metelli primos suos prætergressum videt, præsidio quasi duûm millium peditum montem occupat, quà Metellus descenderat; ne fortè, cedentibus adversariis, receptui ac post munimento foret : dein, repentè signo dato, hostes invadit. Numidæ alii postremos cædere, pars à sinistrâ ac dextrâ tentare; infensi adesse atque instare : omnibus locis Romanorum ordines conturbare; quorum etiam qui firmioribus animis obvii hostibus fuerant, ludificati incerto prælio, ipsi modò eminùs sauciabantur; neque contra feriendi aut conserendi manum copia erat. Ante jam docti ab Jugurthâ equites, ubicumque Romanorum turma insequi cœperat, non confertim neque in unum sese recipiebant, sed alius alio quàm maxumè diversi : ita numero priores si à persequendo hostes deterrere nequiverant, disjectos ab tergo aut lateribus circum-

liaires les plus lestes et une partie de la cavalerie, pour aller vers le fleuve lui préparer un camp; il imaginait que les ennemis chercheraient seulement à retarder sa marche par de fréquentes escarmouches, en inquiétant ses flancs, et que, se défiant de leurs armes, ils essaieraient de miner les Romains par la fatigue et la soif. Il marche ensuite en avant, au petit pas, comme le demandaient sa position et le terrain, gardant toujours le même ordre qu'à la descente. Il place Marius derrière la première ligne : pour lui, il conduit lui-même la cavalerie de l'aile gauche, qui, dans le nouvel ordre de marche, était venue former la tête de l'armée. Dès que Jugurtha voit l'arrière-garde de Métellus dépasser le front de l'armée numide, il envoie deux mille fantassins environ occuper la montagne par où Métellus était descendu. Ce poste, où il eût été si facile aux Romains de se fortifier ensuite, pouvait, en cas d'échec, favoriser leur retraite. Cette précaution prise, il donne sur-le-champ le signal, et marche aux ennemis. Une partie des Numides tombe sur l'extrémité de l'arrière-garde, qu'ils taillent en pièces; d'autres cherchent à entamer les ailes; partout ils nous menacent, ils nous harcèlent : de tous côtés la confusion se met dans nos rangs; et ceux d'entre les Romains qui, marquant plus de résolution, allaient au devant des Numides, n'étaient pas plus heureux. Ils se consumaient en une vaine poursuite, et n'y gagnaient que de se faire blesser de loin, sans pouvoir joindre l'ennemi d'assez près pour le frapper à leur tour. C'était là l'instruction que Jugurtha avait toujours donnée aux siens. Lorsqu'un escadron romain s'ébranlait pour les charger, ils avaient ordre de faire retraite, mais jamais en troupe, jamais du même côté; ils s'écartaient l'un de l'autre le plus loin qu'ils pouvaient. Par-là (21), lorsque la

veniebant : sin, opportunior fugæ collis quàm campi fuerant, eâ verò consueti Numidarum equi facilè inter virgulta evadere, nostros asperitas et insolentia loci retinebat.

LIV. Ceterùm facies totius negotii varia, incerta, fœda, atque miserabilis. Dispersi à suis, pars cedere, alii insequi ; neque signa, neque ordines observare ; ubi quemque periculum ceperat, ibi resistere ac propulsare ; arma, tela, equi, viri, hostîs, civîs, permisti ; nihil consilio neque imperio agi, fors omnia regere : itaque multùm diei processerat : cùm etiam tum eventus in incerto erat. Denique, omnibus labore et æstu languidis, Metellus ubi videt Numidas minùs instare ; paullatim milites in unum conducit, ordines restituit, et cohortes legionarias quatuor advorsùm pedites hostium conlocat : eorum magna pars superioribus locis fessa consederat. Simul orare, hortari milites, ne deficerent, neu paterentur hostîs fugientîs vincere ; neque illis castra esse, neque munimentum ullum, quò cedentes tenderent ; in armis omnia sita. Sed nec Jugurtha quidem interea quietus erat ; circuire, hortari, renovare prælium,

supériorité du nombre n'avait pu effrayer le soldat romain sur le danger de les poursuivre, ils revenaient, après l'avoir ainsi dispersé, l'envelopper par les derrières et par les flancs. Ils pouvaient encore se réfugier sur la hauteur, au lieu de fuir dans la plaine. Les chevaux Numides, familiarisés avec cette nature de terrain, s'échappaient facilement à travers les broussailles; les nôtres étaient arrêtés à chaque pas par les difficultés d'un terrain tout nouveau pour eux.

LIV. Au reste, dans tout ce combat il y eut beaucoup de vicissitudes, de confusion, et un désordre vraiment déplorable. On voyait des pelotons épars, séparés de leur corps d'armée, les uns fuyant, les autres poursuivant; on ne s'attachait ni à son rang, ni à ses drapeaux. Là où le péril l'avait surpris, chacun s'y arrêtait pour se défendre; les armes, les hommes, les chevaux, amis, ennemis, tout était confondu pêle-mêle; on ne faisait rien d'après un ordre, d'après un plan; le hasard conduisait tout; et aussi le jour était déjà très avancé que l'événement était encore incertain. Enfin, l'excès de la fatigue et de la chaleur accablant tous les courages, et les Numides ralentissant leur attaque, Métellus profite de ce moment de relâche; il rassemble peu à peu ses soldats dispersés; il reforme les centuries; il place quatre cohortes légionnaires en face de l'infanterie Numide. Une grande partie de cette infanterie, épuisée de lassitude, était allée se reposer sur la hauteur. Il exhorte ses soldats, il les conjure de ne pas se laisser abattre, de ne point abandonner la victoire à un ennemi qui ne savait que fuir. Ils n'avaient ni camp ni retranchements pour assurer leur retraite; toute leur ressource était dans leurs armes. De son côté, Jugurtha ne reste point oisif: il va dans tous les rangs; il encourage ses troupes; il fait

et ipse cum delectis tentare omnia, subvenire suis, hostibus dubiis instare, quos firmos cognoverat, eminùs pugnando retinere.

LV. Eo modo inter se duo imperatores, summi viri, certabant, ipsi pares, ceterùm opibus disparibus : nam Metello virtus militum erat, locus advorsus; Jugurthæ alia omnia, præter milites, opportuna. Denique Romani, ubi intellegunt neque sibi perfugium esse neque ab hoste copiam pugnandi fieri (et jam diei vesper erat); advorso colle, sicuti præceptum fuerat, evadunt. Amisso loco, Numidæ fusi fugatique : pauci interiêre ; plerosque velocitas et regio hostibus ignara tutata sunt. Interea Bomilcar, quem elephantis et parti copiarum pedestrium præfectum ab Jugurthâ supra diximus, ubi eum Rutilius prætergressus est, paullatim suos in æquum locum deducit : ac, dùm legatus ad flumen, quò præmissus erat, festinans pergit; quietus, utì res postulabat, aciem exornat, neque remittit quid ubique hostis ageret explorare. Postquam Rutilium consedisse jam, et animo vacuum accepit, simulque ex Jugurthæ prælio clamorem augeri; veritus ne legatus, cognitâ re, laborantibus suis auxilio foret, aciem, quam diffidens virtuti militum arte statuerat, quò hostium

recommencer le combat; et lui-même, avec un corps d'élite, il se porte partout : on le voit soutenant les siens, poussant l'ennemi ébranlé. Plus mesuré avec ceux dont il avait reconnu la fermeté, il se bornait à les contenir en les harcelant de loin.

LV. C'est ainsi que ces deux grands capitaines déployaient à l'envi l'un de l'autre une habileté égale, avec des moyens bien différents. Métellus avait de bonnes troupes et une mauvaise position ; Jugurtha avait tous les autres avantages et de mauvais soldats. Enfin, les Romains se voyant sans retraite, dans l'impossibilité de forcer l'ennemi à un combat régulier, et pressés par le jour qui était déjà sur son déclin, prennent le parti que leur avait conseillé leur général ; ils se font jour en franchissant la hauteur. Les Numides, ayant perdu leur position, furent dissipés et mis en fuite. Il en périt peu, grâce à leur agilité et au peu de connaissance que nous avions du pays. Cependant Bomilcar, détaché par Jugurtha, comme je l'ai dit, avec tous les éléphants et une partie de l'infanterie, avait attendu seulement que Rutilius l'eût dépassé, et il avait fait descendre sa troupe au petit pas dans la plaine. Tandis que le lieutenant fait la plus grande diligence pour gagner le fleuve, l'Africain prend tout le temps nécessaire pour ses dispositions, et il ne cesse d'avoir l'œil sur ce qui se passait dans les deux corps d'armée ennemis. Lorsqu'il sut que Rutilius était déjà à se reposer dans son camp, ne s'attendant plus à être attaqué, et que les cris redoublaient du côté de Jugurtha, craignant que le lieutenant, s'il apprenait la détresse de Métellus, ne voulût lui porter du secours, il imagine, pour traverser la marche des ennemis, de donner plus de développement à sa ligne de bataille, qu'auparavant il avait fort resserrée, parce

itineri officeret, latiùs porrigit, eoque modo ad Rutilii castra procedit.

LVI. Romani ex improviso pulveris vim magnam animadvertunt; nam prospectum ager arbustis consitus prohibebat. Et primò rati humum aridam vento agitari: post, ubi æquabilem manere, et, sicuti acies movebatur, magis magisque adpropinquare vident; cognitâ re, properantes arma capiunt, ac pro castris, sicuti imperabatur, consistunt. Deinde, ubi propiùs ventum est, utrimque magno clamore concurritur. Numidæ, tantummodo remorati dum in elephantis auxilium putant, postquam eos impeditos ramis arborum atque ita disjectos circumveniri vident, fugam faciunt, ac plerique, abjectis armis, collis, aut noctis quæ jam aderat, auxilio integri abeunt. Elephanti quatuor capti; reliqui omnes, numero quadraginta, interfecti. At Romani quanquam itinere, atque opere castrorum, et prælio fessi, lætique erant; tamen, quod Metellus ampliùs opinione morabatur, instructi intentique obviam procedunt: nam dolus Numidarum nihil languidi neque remissi patiebatur. Ac primò obscurâ nocte, postquam haud procul inter se erant, strepitu, velut hostîs adventarent, alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere; et penè imprudentiâ admissum facinus miserabile, ni utrimque præmissi equites rem exploravissent. Igitur pro metu repentè gaudium exortum: milites alius alium læti adpellant, acta edocent, atque audiunt; sua quisque

qu'il se défiait de la valeur de ses troupes, et il marche dans ce nouvel ordre au camp de Rutilius.

LVI. Les Romains tout à coup aperçoivent un grand nuage de poussière. La multitude d'arbres qui couvraient la terre ne permettait point à la vue de s'étendre. D'abord ils crurent que c'était l'effet du vent qui soufflait sur cette terre desséchée; mais ensuite voyant le nuage qui se soutenait constamment, et qui approchait de plus en plus à mesure que l'ennemi avançait, il ne leur resta plus le moindre doute. Ils s'arment précipitamment, et, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu, ils viennent se ranger en bataille devant le camp. Quand on fut à portée, on se charge de part et d'autre avec de grands cris. Les Numides résistèrent tout le temps qu'ils crurent pouvoir compter sur leurs éléphants; mais ces animaux, arrêtés à chaque instant par les branches des arbres, ce qui les écarta les uns des autres, ne tardèrent point à être enveloppés, et alors les Numides prennent la fuite en jetant leurs armes; ils échappèrent à la faveur de la colline et de la nuit qui commençait déjà. On prit quatre éléphants; tous les autres furent tués, au nombre de quarante. Malgré la fatigue de la marche, du campement, du combat, les Romains ne se donnèrent pas le temps de goûter la joie de leur victoire. Voyant que Métellus tardait plus qu'ils n'avaient imaginé, ils se remettent en marche pour aller au devant de lui: l'armée dans le meilleur ordre, toutes les dispositions faites d'avance; car les ruses ordinaires aux Numides ne permettaient pas de se relâcher sur la sévérité des précautions. Lorsque les deux corps d'armée furent à proximité, le bruit de leur marche, dans une nuit obscure, leur persuadant que c'était l'ennemi, ils se causèrent l'un à l'autre l'alarme la plus vive, et peu s'en fallut

fortia facta ad coelum fert. Quippe res humanæ ita sese habent: in victoriâ vel ignavis gloriari licet; advorsæ res etiam bonos detrectant.

LVII. Metellus, in iisdem castris quatriduo moratus, saucios cum curâ reficit; meritos in præliis more militiæ donat, universos in concione laudat, atque agit gratias: hortatur, ad cetera, quæ levia sunt, parem animum gerant; pro victoriâ satis jam pugnatum, reliquos labores pro prædâ fore. Tamen interim transfugas et alios opportunos, Jugurtha ubi gentium, aut quid agitaret, cum paucisne esset, an exercitum haberet, ut sese victus gereret, exploratum misit. At ille sese in loca saltuosa et naturâ munita receperat; ibique cogebat exercitum numero hominum ampliorem, sed hebetem infirmumque, agri ac pecoris magis quàm belli cultorem. Id eâ gratiâ eveniebat quòd, præter regios equites, nemo omnium Numidarum ex fugâ regem sequitur; quò cujusque animus fert, eò discedunt, neque id flagitium militiæ ducitur: ita se mores habent. Igitur

que leur méprise n'eût des suites fâcheuses. Heureusement les cavaliers qu'on avait détachés en avant de part et d'autre, eurent bientôt reconnu l'erreur. Alors, la crainte fait place à la joie; tous les soldats s'abordent l'un l'autre; ils sont impatients de conter et d'entendre ce qui s'est passé; chacun exalte ses prouesses guerrières; car ainsi sont les hommes : dans la victoire, jusqu'aux lâches acquièrent le droit de se vanter : une défaite humilie les plus braves.

LVII. Métellus resta quatre jours dans le même camp; il prodigue ses soins aux blessés; il distribue les récompenses militaires à ceux qui s'étaient distingués dans les deux actions; il complimente et remercie toute l'armée en corps; il les exhorte à montrer toujours le même courage : les plus grands efforts étaient faits; ce qui s'était livré de combats suffisait dorénavant pour leur assurer la victoire; le reste serait pour les enrichir. Pendant son séjour, il envoya des transfuges et des espions habiles reconnaître où était Jugurtha, ce qu'il faisait, s'il n'avait que son escorte ou bien une armée; enfin, quelle était sa contenance depuis sa défaite. Ce prince s'était retiré dans des lieux couverts et fortifiés par la nature. C'est là qu'il rassemblait une armée plus considérable que la première, du moins pour le nombre; car l'espèce d'hommes était sans vigueur, sans courage, ayant plus cultivé leurs champs et leurs troupeaux que la guerre. Il était réduit à cette extrémité, parce que chez les Numides, après une déroute, si l'on excepte les cavaliers attachés à la personne du roi, tout le reste l'abandonne; chacun va où son caprice le mène, et ils n'attachent point de honte à cette désertion : tels sont leurs usages. Lorsque Métellus eut appris que le monarque, malgré ses pertes, conservait toute son intrépidité, voyant qu'il fallait

Metellus ubi videt animum regis etiam tum ferocem esse ; bellum renovari, quod, nisi ex illius lubidine, geri non posset; præterea inimicum certamen sibi cum hostibus ; minore detrimento illos vinci, quàm suos vincere : statuit, non præliis neque acie, sed alio more bellum gerundum. Itaque in loca opulentissima Numidiæ pergit; agros vastat; multa castella et oppida, temere munita aut sine præsidio, capit incenditque; puberes interfici jubet, alia omnia militum prædam esse. Eâ formidine multi mortalîs Romanis dediti obsides; frumentum et alia quæ usui forent, affatim præbita ; ubicumque res postulabat, præsidium impositum. Quæ negotia multò magis, quàm prælium malè pugnatum ab suis, regem terrebant: quippe cujus spes omnis in fugâ sitâ erat, sequi cogebatur; et qui sua loca defendere nequiverat, in alienis bellum gerere. Tamen ex inopiâ, quod optumum videbatur consilium capit : exercitum plerumque in eisdem locis opperiri jubet; ipse cum delectis equitibus Metellum sequitur : nocturnis et aviis itineribus ignoratus, Romanos palantîs repentè adgreditur. Eorum plerique inermîs cadunt, multi capiuntur, nemo omnium intactus profugit; et Numidæ, priùs quàm ex castris subveniretur, sicuti jussi erant, in proxumos collîs discedunt.

LVIII. Interim Romæ gaudium ingens ortum,

de nouveau recommencer une guerre où il ne pouvait avoir d'autre marche que celle qui plaisait à son ennemi; que, d'ailleurs, les chances étaient trop inégales pour les Romains; qu'il leur en coûtait plus pour être vainqueurs, qu'aux autres d'être vaincus; il se décide à ne plus chercher les combats, les batailles rangées, et il forme un plan de campagne tout différent. Il mène l'armée dans les cantons les plus riches de la Numidie; il fait le dégât dans les champs; il prend et brûle les châteaux et les villes mal fortifiées ou sans garnison; il fait massacrer tout ce qui avait l'âge militaire; le reste est vendu au profit du soldat. La terreur de ces expéditions lui procura une foule d'otages, des grains et autres provisions en abondance. On laissa des garnisons dans les postes importants. Ces nouvelles opérations étaient plus faites pour alarmer Jugurtha, que l'échec reçu dans sa dernière bataille. Toute sa ressource était d'échapper à l'ennemi, et il se voyait contraint d'aller le chercher. Il n'avait pu se maintenir dans le terrain qui lui convenait, et il fallait qu'il allât faire la guerre dans le terrain qui convenait à son ennemi. Toutefois, faute de mieux, il prend le parti qui lui paraît encore le plus sage; il laisse son armée dans ses cantonnements, et lui-même, avec l'élite de sa cavalerie, il se met à suivre Métellus. Il marche de nuit par des chemins détournés; il arrive sans avoir été reconnu, trouve une partie des Romains dispersés, et fond sur eux brusquement. La plupart étaient sans armes: un grand nombre est tué; les autres sont pris. Pas un seul ne réchappa, du moins sans blessure. Avant que les secours arrivassent du camp, les Numides, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu, s'étaient déjà retirés sur les hauteurs voisines.

LVIII. Cependant on avait ressenti à Rome une joie ex-

cognitis Metelli rebus: ut seque et exercitum more majorum gereret; in advorso loco victor tamen virtute fuisset; hostium agro potiretur; Jugurtham, magnificum ex Auli socordiâ, spem salutis in solitudine aut fugâ coëgisset habere. Itaque senatus, ob ea feliciter acta, diis inmortalibus supplicia decernere, civitas, trepida antea et solicita de belli eventu, læta agere; de Metello fama præclara esse. Igitur eò intentior ad victoriam niti; omnibus modis festinare, cavere tamen necubi hosti opportunus fieret; meminisse post gloriam invidiam sequi. Ita, quò clarior, eò magis anxius erat; neque post insidias Jugurthæ effuso exercitu prædari. Ubi frumento aut pabulo opus erat, cohortes cum omni equitatu præsidium agitabant; exercitûs partem ipse, reliquos Marius ducebat: sed igni magis quàm prædâ ager vastabatur. Duobus locis haud longè inter se castra faciebant: ubi vis opus erat, cuncti aderant; ceterùm, quò fuga atque formido latiùs cresceret, divorsi agebant. Eo tempore Jugurtha per collîs sequi; tempus aut locum pugnæ quærere; quâ venturum hostem audierat, pabulum et aquarum fontes, quorum penuria erat, corrumpere; modò se Metello, interdum Mario ostendere; postremos in agmine tentare, ac statim in collîs regredi; rursùs aliis, post aliis minitari; neque prælium facere, neque otium pati; tantummodo hostem ab incepto retinere.

trême des succès de Métellus, en revoyant et le général et le soldat retracer les vertus antiques; la valeur assurer la victoire malgré tous les désavantages de la position; l'armée maîtresse du territoire ennemi; et ce Jugurtha, si grand par la lâcheté d'Aulus, réduit à chercher son salut dans la fuite, au sein des déserts. Le sénat décerne des actions de grâces solennelles envers les dieux. Rome, auparavant remplie d'alarmes et d'inquiétudes sur les événements de la guerre, ne respirait que la joie: le nom de Métellus éclipsait tous les autres noms. Ce fut une raison pour lui de redoubler d'efforts pour consommer sa victoire: il la hâtait par tous les moyens; il se gardait toutefois de donner la moindre prise à l'ennemi; il n'ignorait pas que l'envie marche à la suite de la gloire. Plus sa réputation avait d'éclat, plus il craignait de la compromettre. Depuis qu'il avait été surpris par Jugurtha, il ne souffrait plus que l'armée se débandât pour piller. Toutes les fois qu'on avait besoin de blés ou de fourrages, les auxiliaires et toute la cavalerie couvraient les fourrageurs. Il avait fait deux corps d'armée; l'un, commandé par Marius; l'autre, qu'il menait en personne; et la flamme plus que le pillage dévastait les campagnes. Les deux armées campaient à proximité l'une de l'autre. Quand on avait besoin d'attaquer, elles se réunissaient: elles s'écartaient pour le pillage, afin d'étendre plus loin la terreur et la désolation. Jugurtha les suivait sans quitter ses hauteurs. Il épiait toujours le moment et le lieu pour ses attaques. Partout où il savait qu'ils devaient passer, il faisait gâter les fourrages et corrompre les sources, déjà trop rares en ce pays. Il se montrait tantôt à Marius, tantôt à Métellus; il faisait des tentatives sur l'arrière-garde, et regagnait sur-le-champ les hauteurs; puis il revenait de nouveau harceler l'un, harceler l'autre. Il inquiétait toujours, sans ja-

LIX. Romanus imperator ubi se dolis fatigari videt, neque ab hoste copiam pugnandi fieri, urbem magnam, et, in eâ parte quâ sita erat, arcem regni, nomine Zamam, statuit oppugnare; ratus, id quod negotium poscebat, Jugurtham laborantibus suis auxilio venturum, ibique prælium fore. At ille, quæ parabantur à perfugis edoctus, magnis itineribus Metellum antevenit: oppidanos hortatur mœnia defendant, additis auxilio perfugis; quod genus ex copiis regis, quia fallere nequibat, firmissumum erat: præterea pollicetur in tempore semet cum exercitu adfore. Ita compositis rebus, in loca quàm maxumè occultà discedit; ac post paullo cognoscit, Marium ex itinere frumentatum cum paucis cohortibus Siccam missum, quod oppidum primum omnium post malam pugnam ab rege defecerat. Eò cum delectis equitibus noctu pergit, et jam egredientibus Romanis in portâ pugnam facit: simul magnâ voce Siccenses hortatur, utì cohortîs ab tergo circumveniant; fortunam illis præclari facinoris casum dare; si id fecerint, postea sese in regno, illos in libertate sine metu ætatem acturos. Ac ni Marius signa inferre

mais se commettre : il ne voulait qu'empêcher les Romains d'entreprendre.

LIX. Métellus, voyant qu'on cherchait à le lasser par toutes ces ruses, sans lui permettre jamais d'en venir aux mains, résolut de faire le siége de Zama, ville considérable (*a*), boulevard de la partie du royaume où elle était située. Il jugea que l'importance de la place déterminerait le monarque à venir au secours, et que par-là il le forcerait à une bataille. Jugurtha, instruit de ce projet par des transfuges, marche à grandes journées et devance Métellus; il exhorte les habitants à se bien défendre; il renforce la garnison d'un corps de déserteurs: c'étaient les soldats auxquels il se fiait le plus, parce qu'ils n'avaient aucune grâce à espérer des Romains. Il leur promet d'arriver dans peu lui-même avec son armée. Ces arrangements pris, il court s'enfoncer dans des lieux très couverts; et peu de jours après il apprend que Marius, s'étant détaché de la route avec quelques cohortes, était allé chercher des blés à Sicca (*b*), la première de toutes les villes qui avait abandonné le monarque après sa défaite. Jugurtha part de nuit avec l'élite de ses cavaliers : il trouve les Romains sortant déjà de la place; il les attaque au passage même des portes. En même temps il crie à haute voix aux habitants de Sicca de venir par derrière envelopper les cohortes; que la fortune leur ménageait la plus belle occasion de se signaler; que, s'ils en profitaient, ils n'auraient plus rien

---

(*a*) Détruite : on ne sait pas même au juste quel était son emplacement.

(*b*) Cette ville était surnommée *Venerea*, à cause d'un temple consacré à Vénus, dans lequel les femmes même les plus considérables se prostituaient à prix d'argent, et sous prétexte de religion. Elle était à cent vingt milles de Carthage. Ce qu'on appelle aujourd'hui Kef, où sont des restes d'antiquité, paraît être cette *Sicca*. (*Note de Beauzée.*)

atque evadere oppido properavisset, profectò cuncti, aut magna pars Siccensium, fidem mutavissent, tantâ mobilitate sese Numidæ agunt ! Sed milites Jugurthini, paullisper ab rege sustentati, postquam majore vi hostîs urgent, paucis amissis, profugi discedunt.

LX. Marius ad Zamam pervenit. Id oppidum, in campo situm, magis opere quàm naturâ munitum erat; nullius idoneæ rei egens, armis virisque opulentum. Igitur Metellus, pro tempore atque loco paratis rebus, cuncta mœnia exercitu circumvenit; legatis imperat, ubi quisque curaret; deinde, signo dato, undique simul clamor ingens oritur. Neque ea res Numidas terret; infensi, intentique sine tumultu manent; prælium incipitur. Romani pro ingenio quisque, pars eminùs glande aut lapidibus pugnare; evadere alii, alii succedere; ac murum modò suffodere, modò scalis adgredi; cupere prælium in manibus facere. Contra ea oppidani in proxumos saxa volvere; sudes, pila, præterea pice et sulphure tædam mistam, ardentia mittere. Sed ne illos quidem qui procul manserant timor animi satis muniverat : nam plerosque jacula, tormentis aut manu emissa, vulnerabant; parique periculo, sed famâ impari, boni atque ignavi erant.

à craindre désormais, lui pour son trône, eux pour leur liberté. Si Marius ne se fût hâté de marcher en avant, et de sortir à l'instant de la place, il n'est pas douteux que tous les habitants, au moins une grande partie, ne se fussent tournés contre lui, tant les Numides sont mobiles dans leurs affections! Les troupes de Jugurtha, soutenues par la présence de leur monarque, tiennent ferme un moment; mais sitôt qu'elles se sentent pressées vigoureusement par l'ennemi, elles tournent le dos, et se sauvent avec peu de perte.

LX. Marius arrive à Zama. Cette ville, située dans une plaine, devait sa force à l'art plus qu'à la nature; elle ne manquait d'aucun des approvisionnements nécessaires; elle était abondamment pourvue d'armes et de soldats. Métellus, ayant fait tous les préparatifs que les circonstances et le lieu permettaient, borde avec son armée tout le tour des remparts; il assigne à chaque lieutenant son poste. Le signal donné, un cri terrible part de tous les côtés à la fois. Les Numides n'en sont point effrayés: d'un air ferme et menaçant ils attendent l'assaut, sans le moindre trouble. Le combat s'engage; les Romains s'y portent, chacun suivant son caractère. Une partie lance de loin des pierres et des balles de plomb; ceux-ci s'écartent, ceux-là s'approchent; et parmi ces derniers les uns sappent, les autres escaladent les murs, brûlant de se mesurer corps à corps. De leur côté les assiégés roulent de grosses pierres sur les plus proches, leur lancent des javelines, des pieux enflammés, des torches ardentes mêlées de poix et de soufre : ceux même qui s'étaient tenus à l'écart, n'étaient point garantis par leur timide circonspection. Les traits lancés par les machines, ou même par la main seule, les atteignaient encore; et les lâches couraient les mêmes dangers que les braves, mais non pas avec le même honneur.

LXI. Dum apud Zamam sic certatur, Jugurtha ex improviso castra hostium cum magnâ manu invadit: remissis qui in præsidio erant, et omnia magis quàm prælium exspectantibus, portam inrumpit. At nostri, repentino metu perculsi, sibi quisque pro moribus consulunt; alii fugere, alii arma capere: magna pars vulnerati aut occisi. Ceterùm ex omni multitudine non ampliùs quadraginta, memores nominis Romani, grege facto, locum cepêre paullo, quam alii editiorem; neque inde maxumâ vi depelli quiverunt, sed tela eminùs missa remittere, pauci in pluribus minùs frustrati; sin Numidæ propiùs accessissent, ibi verò virtutem ostendere, et eos maxumâ vi cædere, fundere, atque fugare. Interim Metellus, cùm acerrumè rem gereret, clamorem et tumultum hostilem à tergo accepit: deinde, converso equo, animadvertit fugam ad se vorsùm fieri; quæ res indicabat popularîs esse. Igitur equitatum omnem ad castra properè misit, ac statim Caium Marium cum cohortibus sociorum; eumque lacrumans per amicitiam perque rempublicam obsecrat, ne quam contumeliam remanere in exercitu victore, neve hostes inultos abire sinat. Ille brevi mandata efficit. At Jugurtha munimento castrorum impeditus, cùm alii super vallum præcipitarentur, alii in angustiis ipsi sibi properantes officerent, multis amissis, in loca munita sese recipit. Metellus, infecto negotio, postquam nox aderat, in castra cum exercitu revortitur.

LXI. Tandis que l'on se bat ainsi sous les murs de Zama, Jugurtha, à la tête d'un corps de troupes considérable, attaque brusquement le camp des Romains. Ceux qui en avaient la garde la faisant négligemment, et ne s'attendant à rien moins qu'à un combat, il force une des portes. Nos soldats saisis d'une frayeur subite, pourvoient à leur sûreté chacun à sa manière, les uns en fuyant, les autres en prenant leurs armes: une grande partie est tuée ou blessée. Dans toute cette multitude, quarante soldats en tout se ressouvenant qu'ils étaient Romains, forment un peloton, et gagnent une petite éminence. Une fois dans ce poste, tous les efforts de l'ennemi ne purent les en chasser. Ils lui renvoyaient les traits qu'on leur lançait de loin; et peu contre beaucoup, presque tous leurs coups portaient; que si l'ennemi osait approcher, c'est alors qu'il éprouvait toute leur valeur. S'armant d'une force irrésistible, ils le taillaient en pièces, ils l'enfonçaient, ils le repoussaient. Métellus pressait les attaques de la place avec la plus grande vivacité, lorsqu'il entend derrière lui un cri d'alarme. En se retournant, il voit que la fuite se dirigeait de son côté, ce qui indiquait que c'étaient les siens. Aussitôt il détache au secours du camp toute la cavalerie, suivie à l'instant par Marius à la tête des cohortes auxiliaires. Les larmes aux yeux, il le conjure, au nom de l'amitié, au nom de l'état, de ne pas souffrir que l'honneur d'une armée victorieuse reste ainsi compromis, et de faire repentir l'ennemi de ses insultes. Marius eut bientôt satisfait au vœu de son général. Jugurtha, embarrassé dans nos retranchements, vit une partie de ses troupes réduite à se jeter par-dessus les palissades; les autres, se pressant au passage étroit des portes, se nuire par leur précipitation même. Enfin il se retire avec une grande perte, et regagne les hauteurs. Métellus, ayant

LXII. Igitur postero die, priùs quàm ad oppugnandum egrederetur, equitatum omnem in eâ parte quâ regis adventus erat pro castris agitare jubet, portas et proxuma loca tribunis dispertit; deinde ipse pergit ad oppidum, atque, utì superiore die, murum adgreditur. Interim Jugurtha ex occulto repentè nostros invadit. Qui in proxumo locati fuerant, paullisper territi perturbantur; reliqui citò subveniunt; neque diutiùs Numidæ resistere quivissent, ni pedites cum equitibus permisti magnam cladem in congressu facerent: quibus illi freti, non utì equestri prælio solet, sequi, dein cedere, sed advorsis equis concurrere, implicare ac perturbare aciem, ita expeditis peditibus suis hostîs penè victos dare.

LXIII. Eodem tempore apud Zamam magnâ vi certabatur. Ubi quisque legatus aut tribunus curabat, eò acerrumè niti; neque alius in alio magis quàm in sese spem habere: pariterque oppidani agere, oppugnare, aut parare omnibus locis. Avidiùs alteri alteros sauciare quàm semet tegere: clamor permistus hortatione, lætitiâ, gemitu, item strepitus armorum ad cœlum ferri; tela utrimque volare. Sed illi qui mœnia defensabant, ubi hostes paullulum modò pugnam remiserant, intenti prælium equestre prospectabant. Eos, utì quæque Jugurthæ res erant,

suspendu l'attaque aux approches de la nuit, rentre dans le camp avec son armée.

LXII. Le lendemain, avant de sortir pour livrer un nouvel assaut, il donne ordre à toute la cavalerie de se tenir à cheval devant le camp, du côté par où Jugurtha pouvait venir. Les portes sont confiées à des tribuns, ainsi que les postes les plus voisins de l'ennemi. Il marche ensuite vers la place, et il la fait attaquer comme le jour précédent. Pendant ce temps, Jugurtha sort de son embuscade, et fond brusquement sur les Romains. Dans les postes avancés, il y eut un moment de frayeur et de confusion ; mais les renforts étant bientôt arrivés, les Numides n'auraient pu tenir long-temps, sans des fantassins jetés parmi leur cavalerie, qui, au moment de la mêlée, nous causèrent de grandes pertes. Les cavaliers, soutenus par cette infanterie, au lieu de se retirer, après avoir chargé, comme c'est l'ordinaire dans les combats de cavalerie, poussaient toujours en avant; joignaient nos soldats corps à corps, s'entrelaçaient dans la ligne de bataille, y portaient le désordre, et livraient ainsi à leurs agiles fantassins l'ennemi à moitié vaincu.

LXIII. Dans le même temps, on se battait avec acharnement devant Zama. Chacun des lieutenants ou des tribuns faisait à son poste les plus grands efforts; nul ne comptait sur autrui plus que sur soi. Les assiégés montraient une ardeur égale : sur toutes les parties du rempart c'étaient ou des combats ou des préparatifs. On était plus occupé de blesser son ennemi que de se garantir soi-même. Un mélange d'exhortations, de cris de joie, de cris de douleur, formait, avec le cliquetis des armes, une clameur qui retentissait jusqu'aux cieux. Une grêle de traits volait des deux côtés. Lorsque les assaillants ralentissaient un peu leurs attaques, les assiégés reportaient tous leurs regards

lætos modò, modò pavidos animadverteres: ac, sicuti audiri à suis aut cerni possent, monere alii, alii hortari, aut manu significare, aut niti corporibus; huc et illuc, quasi vitabundi aut jacientes tela, agitare. Quod ubi Mario cognitum est, (nam is in eâ parte curabat,) consulto leniùs agere, ac diffidentiam rei simulare; pati Numidas sine tumultu regis prælium visere. Ita, illis studio suorum adstrictis, repentè magnâ vi murum adgreditur: et jam scalis adgressi milites propè summa ceperant, cùm oppidani concurrunt; lapides, ignem, alia præterea tela ingerunt. Nostri primò resistere: deinde, ubi unæ atque alteræ scalæ comminutæ, qui supersteterant adflicti sunt; ceteri, quo quisque modo potuêre, pauci integri, magna pars confecti vulneribus, abeunt. Deinde utrimque prælium nox diremit.

LXIV. Metellus, postquam videt frustra inceptum, neque oppidum capi, neque Jugurtham, nisi ex insidiis aut suo loco, pugnam facere, et jam æstatem exactam esse, ab Zamâ discedit; et in iis urbibus quæ ab se defecerant, satisque munitæ loco aut mœnibus erant, præsidia imponit: ceterum exercitum in provinciam, quæ proxuma Numidiæ, hiemandi gratiâ conlocat. Neque id tempus, ex aliorum more, quieti aut luxuriæ concedit; sed, quoniam armis bellum parum procedebat, insidias regi per amicos tendere, et eorum perfidiâ pro armis uti

sur le combat de cavalerie; et suivant que leur monarque avait l'avantage ou non, vous les eussiez vus tantôt alarmés, tantôt transportés; comme si leur parti eût pu les voir et les entendre, les uns avertissaient, les autres encourageaient; ils faisaient signe de la main; tout leur corps était en action; ils avaient l'air d'esquiver et de lancer eux-mêmes tous les traits. Marius s'en aperçut: c'était lui qui commandait en cet endroit. Affectant de mettre plus de mollesse dans l'attaque, il feint du découragement; il laisse les Numides regarder tranquillement le combat de leur roi. Quand il les vit tout entiers au spectacle qui les préoccupait, tout à coup il attaque le mur avec la plus grande vigueur; et déjà les soldats montés à l'escalade avaient saisi le haut de la muraille, lorsque les habitants accourent précipitamment, et lancent sur les Romains des pierres, des feux, toutes sortes de traits dont ils les accablent. Ceux-ci d'abord tiennent ferme; mais quand ils virent deux ou trois échelles fracassées, et tous ceux qui étaient dessus écrasés contre terre, le reste se retira comme il put, la plupart tout criblés de blessures. La nuit qui survint mit partout fin au combat.

LXIV. Métellus ne s'obstina plus. Voyant l'inutilité de ses tentatives; qu'on ne pouvait emporter la place; que Jugurtha n'attaquait que par surprise, en prenant toujours ses avantages, et qu'on allait toucher à la mauvaise saison, il lève le siége de Zama. Il met des garnisons dans les villes soumises, que leur assiette ou leurs fortifications rendaient plus susceptibles de défense, et il envoie le reste de ses troupes prendre les quartiers d'hiver dans la partie de la province romaine la plus voisine de la Numidie. Ce temps, il ne le donne point, comme les autres, à la mollesse et au repos. Comme les armes n'avaient que très peu avancé la guerre, il cherche à s'en faire de nou-

parat. Igitur Bomilcarem, qui Romæ cum Jugurthâ fuerat, et inde, vadibus datis, clam Massivæ de nece judicium fugerat, quòd ei per maxumam amicitiam maxuma copia fallendi erat, multis pollicitationibus adgreditur. Ac primò efficit utì ad se, conloquendi gratiâ, occultus veniat: dein, fide datâ, si Jugurtham vivum, aut necatum sibi tradidisset, fore ut illi senatus impunitatem et sua omnia concederet; facilè Numidæ persuadet, cùm ingenio infido, tum metuenti ne, si pax cum Romanis fieret, ipse per conditiones ad supplicium traderetur.

LXV. Is, ubi primum opportunum fuit, Jugurtham anxium ac miserantem fortunas suas accedit: monet atque lacrumans obtestatur, utì aliquando sibi, liberisque, et genti Numidarum optumè merenti, provideat; omnibus præliis sese victos; agrum vastatum; multos mortalîs captos, occisos; regni opes comminutas esse; satis sæpe jam et virtutem militum et fortunam tentatam; caveat ne, illo cunctante, Numidæ sibi consulant. His atque talibus aliis, ad deditionem regis animum impellit. Mittuntur ad imperatorem legati, qui Jugurtham imperata facturum dicerent, ac sine ullâ pactione sese, regnumque suum in illius fidem tradere. Metellus properè cunctos senatorii ordinis ex hibernis accersiri jubet; eorum, atque aliorum quos idoneos ducebat, consi-

velles, en armant contre Jugurtha la perfidie de ses favoris. J'ai parlé de Bomilcar, qui avait suivi ce prince à Rome, et qui, craignant d'être condamné pour le meurtre de Massiva, s'était sauvé secrètement, et avait laissé ses cautions à la merci des Romains. Comme sa grande faveur lui donnait toutes les facilités de trahir Jugurtha, c'est sur lui que Métellus jette les yeux, et il l'attaque par les plus magnifiques promesses. D'abord il le détermine à venir le trouver secrètement, et dans l'entrevue il lui donne sa parole que, s'il livrait Jugurtha mort ou vif, le sénat lui accorderait sa grâce, et le ferait rentrer dans tous ses biens. Ces offres eurent bientôt persuadé le Numide, qui, indépendamment de sa perfidie naturelle, avait encore la crainte que, si la paix se faisait avec les Romains, son supplice ne fût une des premières conditions du traité.

LXV. Bomilcar saisit la première ouverture qui s'offrit. Un jour qu'il vit Jugurtha inquiet et se plaignant de sa destinée, il l'aborde; il lui conseille, il le conjure, même les larmes aux yeux, d'assurer enfin son repos, celui de ses enfants et de toute la nation Numide qui l'avait si bien servi; dans tous les combats, ils avaient été vaincus; leur pays était dévasté; un grand nombre d'entre eux avait été tué ou fait prisonnier; les ressources du royaume étaient épuisées; il avait assez mis à l'épreuve la bravoure de ses soldats et la fortune; il était à craindre que, s'il différait, les Numides, lassés, ne fissent leur paix sans lui. Ces insinuations, et d'autres propos semblables, déterminent enfin le monarque à se soumettre. Il envoie des députés au consul déclarer qu'il est prêt à faire tout ce qu'on lui ordonnera; qu'il abandonne sans la moindre réserve, et sa personne et son royaume à la discrétion de Métellus. Celui-ci fait venir en diligence ce qu'il y avait de sénateurs dans les divers cantonnements;

lium habet. Ita more majorum, ex consilii decreto, per legatos Jugurthæ imperat argenti pondo ducenta millia, elephantos omnîs, equorum et armorum aliquantum. Quæ postquam sine morâ facta sunt, jubet perfugas omnîs vinctos adduci : eorum magna pars, utì jussum erat, adducti; pauci, cùm primùm deditio cœpit, ad regem Bocchum in Mauritaniam abierant. Igitur Jugurtha, ubi armis virisque et pecuniâ spoliatus est, cùm ipse, ad imperandum (*a*) Tisidium vocaretur, rursus cœpit flectere animum suum, et ex malâ conscientiâ digna timere. Denique, multis diebus per dubitationem consumptis, cùm modò tædio rerum advorsarum omnia bello potiora duceret, interdum secum ipse reputaret quàm gravis casus in servitium ex regno foret, multis magnisque præsidiis nequidquam perditis, de integro bellum sumit. Et Romæ senatus, de provinciis consultus, Numidiam Metello decreverat.

LXVI. Per idem tempus Uticæ fortè Caio Mario, per hostias diis supplicanti magna atque mirabilia portendi haruspex dixerat : proinde, quæ animo agitabat, fretus diis ageret; fortunam quàm sæpissumè experiretur, cuncta prosperè eventura. At

(*a*) Passivement *ut imperaretur.*

en y joignant quelques hommes d'un mérite reconnu, il se composa un conseil; et ce fut d'après les décisions de ce conseil, en observant toutes les formalités anciennes, qu'il traita avec le roi par l'entremise de ses députés. Il exigea d'abord trois cent mille marcs d'argent (22), tous ses éléphants, une certaine quantité d'armes et de chevaux. Ces premières conditions exécutées sur-le-champ, il demande qu'on lui remette enchaînés tous les transfuges. Une grande partie fut livrée, comme il le demandait; quelques uns, au premier bruit de la soumission du prince, s'étaient sauvés en Mauritanie, chez le roi Bocchus. Lorsque Jugurtha se fut ainsi dépouillé d'armes, de soldats et d'argent, il est sommé de venir en personne à Tisidium (*a*), pour entendre ce qu'on déciderait sur lui. Pour lors, ses résolutions commencèrent à chanceler. Intimidé par la conscience de ses crimes, il craignit d'éprouver ce qu'il méritait. Enfin, après plusieurs jours de fluctuation, pendant lesquels on le vit, tantôt cédant au dégoût de ses malheurs, vouloir sortir à tout prix d'une guerre désastreuse, tantôt n'envisageant plus qu'avec effroi l'horreur de tomber du trône dans l'esclavage, il en revient après avoir fait, en pure perte, tant et de si grands sacrifices, à reprendre tous ses projets de guerre. A Rome, le sénat ayant mis les départements en délibération, avait prorogé la Numidie à Métellus.

LXVI. Environ vers ce temps, comme Marius offrait un sacrifice aux Dieux dans la ville d'Utique, l'aruspice lui dit que les entrailles de la victime lui présageaient de grandes et de mémorables destinées, qu'il pouvait, sûr de l'appui des Dieux, entreprendre ce qu'il projetait; que toutes les épreuves où il

(*a*) Ville inconnue.

illum jam antea consulatûs ingens cupido exagitabat: ad quem capiundum, præter vetustatem familiæ, alia omnia abundè erant; industria, probitas, militiæ magna scientia, animus belli ingens, domi modicus, lubidinis et divitiarum victor, tantummodò gloriæ avidus. Sed is, natus et omnem pueritiam Arpini altus, ubi primùm ætas militiæ patiens fuit, stipendiis faciundis, non Græcâ facundiâ neque urbanis munditiis, sese exercuit: ita inter artîs bonas integrum ingenium brevi adolevit. Ergo, ubi primùm tribunatum militarem à populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facilè notus per omnîs tribus declaratur. Deinde ab eo magistratu, alium post alium sibi peperit; semperque in potestatibus eo modo agitabat, ut ampliore quàm gerebat dignus haberetur. Tamen is ad id locorum talis vir, (nam postea ambitione præceps datus est), consulatum adpetere non audebat. Etiam tum alios magistratus plebes, consulatum nobilitas inter se per manus tradebat: novus nemo tam clarus, neque tam egregiis factis erat, quin is indignus illo honore et quasi pollutus haberetur.

LXVII. Igitur, ubi Marius haruspicis dicta eòdem intendere videt quò cupido animi hortabatur, ab Metello, petundi gratiâ, missionem rogat: cui, quanquam virtus, gloria, atque alia optanda bonis

mettrait sa fortune lui réussiraient. Depuis quelque temps déjà l'ambition du consulat tourmentait son ame. Et en effet, si l'on excepte la naissance, il avait toutes sortes de titres pour y prétendre; vertus, talents, connaissance de l'art militaire, un cœur indomptable à la guerre, modéré dans la paix, indifférent aux plaisirs et à la richesse, avide seulement de gloire. Pendant toute son enfance, il n'eut point d'autre école qu'Arpinum, où il était né; et du moment que l'âge lui eut permis de porter les armes, il ne quitta point les camps, où il apprit des choses qui valaient bien toute cette faconde des Grecs, et toutes ces élégances de la ville. Aussi, son ame conservant sa force par l'exercice constant des vertus, parvint bientôt à toute sa hauteur. Lorsqu'il vint à Rome demander le grade de tribun de soldats, presque personne ne connaissait sa figure, et sitôt qu'on eût dit son nom, il fut proclamé à l'unanimité de toutes les tribus. Depuis, il s'éleva toujours de magistrature en magistrature, et dans toutes il se conduisait de manière à paraître toujours en mériter de plus éminentes. Tel s'était montré jusqu'alors ce grand homme (depuis l'ambition l'égara), et toutefois il n'osait aspirer à la dignité consulaire. On laissait encore le peuple disposer des autres places, mais pour le consulat, il était comme le patrimoine héréditaire des nobles. Il n'y avait ni célébrité, ni belles actions qui pussent leur faire juger un homme nouveau digne de cet honneur, et racheter à leurs yeux ce qu'ils appelaient la souillure de la naissance.

LXVII. Marius voyant donc les réponses de l'aruspice d'accord avec les vœux de son ambition, vient demander à Métellus un congé pour aller à Rome se mettre sur les rangs. Ce grand homme, couvert de gloire, et si éminemment doué de toutes

superabant, tamen inerat contemptor animus et superbia, commune nobilitatis malum. Itaque primùm commotus insolitâ re, mirari ejus consilium, et quasi per amicitiam monere, « ne tam prava inciperet, neu super fortunam animum gereret; non omnia omnibus cupienda esse; debere illi res suas satis placere; postremò caveret id petere à populo Romano quod illi jure negaretur. » Postquam hæc atque alia talia dixit, neque animus Marii flectitur; respondit: « ubi primùm potuisset per negotia publica, facturum sese quæ peteret. » Ac postea, sæpiùs eadem postulanti, fertur dixisse, « ne festinaret abire, satis maturè illum cum filio suo consulatum petiturum. » Is eo tempore contubernio patris ibidem militabat, annos natus circiter xx. Quæ res Marium, cùm pro honore quem adfectabat, tum contra Metellum, vehementer accenderat. Ita cupidine atque irâ, pessumis consultoribus, grassari; neque facto ullo neque dicto abstinere, quod modò ambitiosum foret; milites quibus in hibernis præerat, laxiore imperio quàm antea habere; apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, criminosè simul et magnificè de bello loqui: « Dimidia pars exercitûs si sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habitu-

les qualités les plus souhaitables pour un homme de bien, avait conservé néanmoins ces dédains et cet orgueil, vice héréditaire de la noblesse. Son premier mouvement fut une surprise, telle qu'en donnerait un événement extraordinaire. Il marque son étonnement à Marius; et, comme par intérêt pour sa personne, il l'avertit de renoncer à un projet aussi insensé; qu'il ne fallait point élever ses prétentions au-dessus de sa fortune; que la même ambition ne convenait point à tous; qu'il devait être assez content de son sort; qu'il fallait se garder de faire au peuple romain des demandes qui ne pouvaient jamais être écoutées. Ces représentations, et d'autres pareilles n'ayant pu ébranler la résolution de Marius, il ajouta qu'au premier moment que lui laisseraient les affaires de l'état, il s'occuperait donc de lui expédier le congé qu'il demandait. Marius dans la suite renouvelant les mêmes instances, on rapporte que Métellus lui répondit de ne pas se presser; qu'il serait temps pour lui de demander le consulat quand son fils le demanderait. Ce fils, qui servait alors dans l'armée de son père, avait environ vingt ans (*a*). Tous ces mépris avaient enflammé tout à la fois et l'ardeur de Marius pour la dignité qu'il convoitait, et ses ressentiments contre Métellus. Dès ce moment, il n'écoute que les pernicieux conseils de l'ambition et de la colère; il ne se refuse aucune démarche, aucun mot qui pût servir à ses desseins : il flatte tous les soldats de son cantonnement par des condescendances sur la discipline. Avec les commerçants, qui étaient en grand nombre à Utique, il se permet, sur la guerre, mille inculpations, mille forfanteries; s'il avait seulement la moitié de l'armée, il se faisait fort de

(*a*) Et il fallait avoir quarante-trois ans pour être consul.

» rum; ab imperatore consultò trahi, quòd homo, » inanis et regiæ superbiæ, imperio nimis gaude» ret. » Quæ omnia illis eò firmiora videbantur, quòd diuturnitate belli res familiarîs corruperant, et animo cupienti nihil satis festinatur.

LXVIII. Erat præterea in exercitu nostro Numida quidam, nomine Gauda, Mastanabilis filius, Masinissæ nepos, quem Micipsa testamento heredem secundum scripserat; morbis confectus, et ob eam caussam mente paullum imminutâ. Cui Metellus petenti, more regum, utì sellam juxta poneret, item postea custodiæ caussâ turmam equitum Romanorum, utrumque negaverat: honorem, quòd eorum modò foret, quos populus Romanus reges adpellavisset; præsidium, quòd contumeliosum in eos foret, si equites Romani satellites Numidæ traderentur. Hunc Marius anxium adgreditur, atque hortatur ut contumeliarum in imperatorem, cum suo auxilio, pœnas petat, hominem ob morbos animo parum valido secundâ oratione extollit: « Illum regem, ingentem virum, Masinissæ nepotem esse; si Jugurtha captus aut occisus foret, imperium Numidiæ sine morâ habiturum; id adeò maturè posse evenire, si ipse consul ad id bellum missus foret. » Itaque et illum et equites Romanos, milites et negotiatores, alios ipse, plerosque spes pacis impellit, utì Romam ad suos necessarios asperè in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant. Sic illi à mul-

leur amener, sous peu de jours, Jugurtha enchaîné; c'était Métellus qui traînait la guerre à dessein, parce que cet homme vain se plaisait à nourrir sa fierté despotique de l'orgueil du commandement. Tous ces discours acquéraient plus de poids à leurs yeux, parce que leur fortune souffrait de la durée de la guerre, et que la cupidité est toujours impatiente.

LXVIII. Il y avait dans notre armée un Numide nommé Gauda, fils de Manastabal, et petit-fils de Massinissa. Micipsa, par son testament, lui avait substitué sa couronne. C'était un corps exténué par les maladies, et son esprit se ressentait un peu de cet affaiblissement. Il avait demandé à Métellus de lui donner le siége auprès du consul, ce qui se pratique à l'égard des rois, et une compagnie de cavaliers romains pour sa garde. Métellus lui avait refusé l'un et l'autre; le siége, parce que c'était la distinction de ceux à qui le peuple romain avait donné le titre de rois; la garde, parce qu'il eût été honteux pour des Romains d'être les satellites d'un Numide. Gauda fut piqué de ce refus. Marius, instruit de son mécontentement, va le trouver, et il l'exhorte à unir leurs ressentiments pour se venger des insultes de leur général. Il relève, par les discours les plus flatteurs, ce courage abattu par les infirmités. « Gauda était le véritable roi des Numides; c'était un grand homme; c'était le petit-fils de Massinissa. Si une fois Jugurtha était tué ou pris, le royaume de Numidie ne pouvait manquer de lui échoir; et certes il n'attendrait pas long-temps, si Marius avait le consulat et la conduite de cette guerre. » En conséquence, et le prince numide, et les chevaliers romains, et les soldats, et les commerçants, excités, les uns par Marius, les autres par le désir de la paix, écrivent tous à Rome à leurs amis pour se plaindre des opérations de Métellus, et

tis mortalibus honestissumâ suffragatione consulatus petebatur ; simul eâ tempestate plebes, nobilitate fusâ per legem Mamiliam, novos extollebat : ita Mario cuncta procedere.

LXIX. Interim Jugurtha, postquam omissâ deditione bellum incipit, cum magnâ curâ parare omnia; festinare; cogere exercitum; civitates quæ ab se defecerant, formidine aut ostentando præmia, adfectare; communire suos locos; arma, tela, aliaque quæ spe pacis amiserat, reficere aut commercari; servitia Romanorum adlicere; et eos ipsos qui in præsidiis erant pecuniâ tentare : prorsùs nihil intactum neque quietum pati, cuncta agitare. Igitur Vaccenses, quò Metellus initio, Jugurthâ pacificante, præsidium imposuerat, fatigati regis suppliciis, neque antea voluntate alienati, principes civitatis inter se conjurant; nam vulgus, utì plerumque solet et maxumè Numidarum, ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum : dein, compositis inter se rebus, in diem tertium constituunt, quòd is, festus celebratusque per omnem Africam, ludum et lasciviam magis quàm formidinem ostentabat. Sed, ubi tempus fuit, centuriones tribunosque militarîs, et ipsum præfectum oppidi, Titium Turpilium Silanum, alius alium domos suas invitant; eos omnîs, præter Turpilium, inter epulas obtruncant; postea milites palantîs, inermîs, quippe in tali die ac sine

demander que Marius soit nommé général. Ainsi, de toutes parts se formait une coalition de suffrages extraordinaires pour l'élever au consulat. D'ailleurs le peuple, depuis que la loi Mamilia avait abattu le pouvoir de la noblesse, portait les hommes nouveaux : tout concourait donc en faveur de Marius.

LXIX. Cependant Jugurtha ayant abandonné tous ses projets de soumission pour recommencer la guerre, presse ses préparatifs avec un soin extrême; il ne perd pas un moment; il rassemble son armée, emploie les menaces et les promesses pour regagner les villes qui l'avaient quitté; fortifie celles qui lui restent; fait fabriquer ou acheter des armes, des machines, tout ce qu'il avait sacrifié dans l'espoir de la paix; il travaille à débaucher les esclaves des Romains, jusqu'aux soldats de leurs garnisons; partout il sème la corruption ou la révolte : tout est remué par ses intrigues. Elles éclatèrent d'abord à Vacca, où, dans le temps des premières négociations de Jugurtha pour la paix, Métellus avait mis une garnison. Harcelés par les supplications de leur roi, pour qui, d'ailleurs, ils n'avaient jamais eu d'éloignement, les principaux de la ville forment entre eux une conspiration, sûrs d'entraîner la multitude qui, chez les Numides plus encore qu'ailleurs, inconstante, amoureuse de séditions, de discordes, n'aspirait qu'à un changement, ne pouvait supporter la paix et l'inaction. Leur plan arrêté, l'exécution en est remise au troisième jour, parce que c'était un jour de fête dans toute l'Afrique, et que les idées de jeux et de divertissements semblaient devoir écarter toute défiance. A l'heure convenue, tous nos tribuns, tous nos centurions, ainsi que le commandant de la place, Turpilius Silanus, sont invités à de grands repas, chacun de son côté. Tous, à l'exception de Turpilius, sont égorgés à table;

imperio, adgrediuntur. Idem plebes facit : pars edocti ab nobilitate; alii studio talium rerum incitati, quîs, acta consiliumque ignorantibus, tumultus ipse et res novæ satis placebant.

LXX. Romani milites, improviso metu, incerti ignarique quid potissumum facerent, trepidare ad arcem oppidi, ubi signa et scuta erant : præsidium hostium, portæ ante clausæ, fugam prohibebant; ad hoc, mulieres puerique, pro tectis ædificiorum, saxa et alia quæ locus præbebat certatim mittere. Ita neque caveri anceps malum, neque à fortissumis infirmissumo generi resisti posse; juxtà boni malique, strenui et imbellîs, inulti obtruncati. In eâ tantâ asperitate, sævissumis Numidis et oppido undique clauso, Turpilius præfectus unus ex omnibus Italicis profugit intactus : id misericordiâ-ne hospitis, an pactione, an casu ita evenerit, parum comperimus: nisi, quia illi in tanto malo turpis vita integrâ famâ potior fuit, improbus intestabilisque videtur. Metellus, postquam de rebus Vaccæ actis comperit, paullisper mœstus è conspectu abiit : deinde, ubi ira et ægritudo permista sunt, cum maxumâ curâ ultum ire injurias festinat. Legionem cum quâ hiemabat, et quàm plurimos potest Numidas equites pariter cum occasu solis expeditos educit: et posterâ die circiter horam tertiam pervenit in quamdam plani-

puis l'on tombe sur les soldats qui, sans armes, sans chefs, comme cela devait être dans un pareil jour, couraient en désordre par toute la ville. Le peuple prend part aussi à l'insurrection; les uns à l'instigation des nobles, les autres excités par leur penchant naturel; ils ne savaient point ce qui s'était fait, ce qu'on projetait; mais le tumulte, mais le changement tout seul avait pour eux de puissants attraits.

LXX. Les soldats romains, dans le trouble inséparable d'une frayeur subite, ne savaient quel parti prendre. Ils auraient pu courir à la citadelle, où étaient leurs enseignes et leurs boucliers; mais on en avait fermé les portes; un détachement en défendait l'entrée. En même temps, les femmes et les enfants, montés chacun sur les toits de leurs maisons, faisaient pleuvoir à l'envi des pierres, des tuiles, tout ce que le lieu leur fournissait. Dans cette position qui laissait nos soldats exposés de tous les côtés, il n'y avait aucun moyen de se garantir, et la force était impuissante contre le sexe et l'âge le plus faible. Les plus braves comme les plus lâches, les plus vieux soldats comme les plus novices, tout est massacré sans résistance. Le commandant Turpilius trouva seul le moyen de se sauver sans la moindre blessure, quoique le péril fût inévitable, que l'acharnement des Numides fût extrême, et la ville fermée de toutes parts. Ce fut peut-être un effet du hasard ou de l'humanité de son hôte; car on n'a point la preuve qu'il y ait eu un accord entre les Numides et lui; mais ce qui est bien prouvé, c'est que l'homme qui préféra de conserver une vie infâme plutôt que de laisser une réputation sans tache, ne peut qu'avoir donné d'affreux soupçons sur sa conduite. Quand Métellus apprit ce qui s'était passé à Vacca, le chagrin qu'il en ressentit le força de se soustraire quelques

tiem, locis paullo superioribus circumventam. Ibi milites, fessos itineris magnitudine et jam abnuentîs omnia, docet oppidum Vaccam non ampliùs mille passuum abesse; decere illos reliquum laborem æquo animo pati, dum pro civibus suis, viris fortissumis atque miserrumis, pœnas caperent: præterea prædam benignè ostentat. Sic animis eorum adrectis, equites in primo latere, pedites quàm arctissumè ire et signa occultare jubet.

LXXI. Vaccenses ubi animadvertêre ad se vorsum exercitum pergere, primò, utì res erat, Metellum esse rati, portas clausêre: deinde, ubi neque agros vastari, et eos qui primi aderant, Numidas equites vident; rursùm Jugurtham arbitrati, cum magno gaudio obvii procedunt. Equites peditesque, repentè signo dato, alii vulgum effusum oppido cædere, alii ad portas festinare, pars turres capere; ira atque spes prædæ ampliùs quàm lassitudo posse. Ita Vaccenses biduum modò ex perfidiâ lætati; civitas magna et opulens, pœnæ cuncta aut prædæ fuit. Tur-

moments à la vue ; mais bientôt l'indignation se mêlant à la douleur, il met tous ses soins à tirer de cette perfidie la plus prompte vengeance. Il avait avec lui une légion ; il y joint le plus de cavaliers numides qu'il peut rassembler. Au coucher du soleil, cette petite armée part sans bagages, et le lendemain, vers la troisième heure, ils se trouvent dans une espèce de plaine que des éminences enfermaient de tous côtés. Là, les soldats s'arrêtaient excédés de la longueur de la marche : Métellus leur apprend qu'ils ne sont plus qu'à un mille de Vacca. Refuseraient-ils de supporter encore un reste de fatigue pour aller venger, sur un ennemi perfide, l'assassinat de leurs braves et infortunés concitoyens ? En même temps il les flatte d'un riche butin. Cet espoir ayant ranimé leurs esprits, il ordonne à la cavalerie de se mettre à la tête, en s'étendant le plus qu'elle pourrait (23), et à l'infanterie de se tenir derrière très serrée, en cachant bien leurs enseignes.

LXXI. Les habitants de Vacca, apercevant une armée qui dirigeait sur eux sa marche, crurent d'abord, ce qui était vrai, que c'était l'armée de Métellus, et ils fermèrent leurs portes. Mais ensuite, voyant qu'on ne faisait aucun dégât dans la campagne, que tout ce qui paraissait était des cavaliers numides, ils ne doutèrent point que ce ne fût Jugurtha, et ils sortent transportés de joie, pour aller au-devant de leur monarque. Tout à coup, au signal donné, cavaliers et fantassins, tout s'ébranle ; les uns taillent en pièces toute cette multitude qui s'était précipitée de la ville, les autres courent vers les portes ; une partie s'empare des tours ; la colère et l'espoir du butin l'emportaient sur la lassitude. Ainsi les Vaccéens n'eurent que deux jours à se réjouir de leur perfidie. Cette grande et opulente cité fut sacrifiée toute entière : tout fut mis à

pilius, quem præfectum oppidi unum ex omnibus profugisse supra ostendimus, jussus à Metello caussam dicere; postquam sese parum expurgat, condemnatus verberatusque, capite pœnas solvit: nam is civis ex Latio erat.

LXXII. Per idem tempus Bomilcar, cujus impulsu Jugurtha deditionem, quam metu deseruit, inceperat, suspectus regi, et ipse eum suspiciens, novas res cupere; ad perniciem ejus dolum quærere; diu noctuque fatigare animum. Denique, omnia tentando, socium sibi adjungit Nabdalsam, hominem nobilem, magnis opibus clarum, acceptumque popularibus suis: qui plerumque seorsum ab rege exercitum ductare, et omnîs res exsequi solitus erat quæ Jugurthæ, fesso aut majoribus adstricto, superaverant; ex quo illi gloria opesque inventæ. Igitur utriusque consilio dies insidiis statuitur; cetera, utì res posceret, ex tempore parari placuit. Nabdalsa ad exercitum profectus, quem inter hiberna Romanorum jussus habebat, ne ager inultis hostibus vastaretur. Is postquam, magnitudine facinoris perculsus, ad tempus non venit, metusque rem impediebat: Bomilcar, simul cupidus incepta patrandi, et, timore socii anxius, ne, omisso vetere consilio,

mort ou réduit en esclavage. Turpilius, ce commandant de la place, qui, comme je l'ai dit, était seul échappé au massacre général, fut amené devant Métellus, pour rendre compte de sa conduite. Comme il se justifia mal, il fut condamné à être battu de verges, et à expirer sous la hache; il n'était que citoyen du Latium (*a*).

LXXII. Cependant Bomilcar, ce Numide dont les instances avaient fait entamer à Jugurtha cette capitulation qu'ensuite la crainte lui fit abandonner, ne se fiant plus à un roi qui se défiait de lui, n'aspirait qu'à le perdre : il en cherchait toutes les occasions; cette idée l'obsédait nuit et jour. Enfin, à force d'adresse, il fait entrer dans ses projets Nabdalsa, qui avait à la fois l'éclat de la naissance, celui de la richesse, et qui était l'idole de son pays. Celui-ci commandait souvent un corps d'armée séparé. C'était sur lui que Jugurtha se reposait de tous les détails auxquels il ne pouvait suffire lui-même, soit par excès de fatigue, soit lorsque des soins plus importants détournaient toute son attention; ce qui avait procuré à Nabdalsa de la gloire et des richesses. Ces deux hommes conviennent d'un jour pour l'exécution de leur complot : du reste, ils devaient se régler sur les circonstances. Nabdalsa repart ensuite pour son armée, qui devait observer les Romains dans leurs quartiers d'hiver, et les empêcher de dévaster impunément le pays. Comme au jour marqué, cet homme, épouvanté de son crime, ne parut point, et que ses craintes arrêtaient l'exécution du complot, Bomilcar, impatient de consommer l'entreprise, d'ailleurs alarmé sur son complice, inquiet du nouveau parti que Nabdalsa pourrait

(*a*) S'il eût été citoyen Romain, il n'aurait pu être condamné à mort.

novum quæreret, litteras ad eum per homines fidelîs mittit, in queis mollitiem socordiamque viri accusare, testari deos per quos juravisset, monere ne præmia Metelli in pestem converteret; Jugurthæ exitium adesse; ceterùm, suâ-ne, an virtute Metelli periret, id modò agitari; proinde reputaret cum animo suo, præmia an cruciatum mallet.

LXXIII. Sed cùm hæ litteræ adlatæ, fortè Nabdalsa, exercito corpore fessus, in lecto quiescebat; ubi, cognitis Bomilcaris verbis, primò cura, deinde, utì ægrum animum solet, somnus cepit. Erat ei Numida quidam negotiorum curator fidus, acceptusque, et omnium consiliorum, nisi novissumi, particeps: qui postquam adlatas litteras audivit, ex consuetudine ratus operâ aut ingenio suo opus esse, in tabernaculum introiit; dormiente illo, epistolam, super caput in pulvino temerè positam, sumit ac perlegit; dein properè, cognitis insidiis, ad regem pergit. Nabdalsa, post paullo experrectus, ubi neque epistolam reperit, et rem omnem, utì acta erat, ex perfugis cognovit; primò indicem persequi conatus; postquam id frustra fuit, Jugurtham, placandi gratiâ, accedit; dicit, quæ ipse paravisset facere, perfidiâ clientis sui præventum; lacrumans obtestatur,

prendre après avoir abandonné l'autre, lui écrit par des hommes sûrs, et dans sa lettre il lui reprochait sa faiblesse et sa pusillanimité; il prenait à témoin les Dieux qui avaient reçu leurs serments; il lui disait de ne point tourner la reconnaissance de Métellus en indignation; que la perte de Jugurtha était inévitable; qu'il s'agissait seulement de savoir s'il périrait ou par eux, ou par Métellus; qu'il eût donc à faire de sérieuses réflexions, et à choisir entre des récompenses sûres, ou des supplices horribles.

LXXIII. Au moment où cette lettre arriva, Nabdalsa, fatigué d'exercices violents, était à se reposer sur son lit. Après les premières agitations que lui donna la lecture de cette lettre, l'accablement, qui suit toujours les grandes émotions, finit par le jeter dans l'assoupissement. Il avait près de sa personne un secrétaire de confiance qu'il aimait, et qu'il avait toujours, excepté cette seule fois, mis dans sa confidence. Cet homme, ayant su qu'on avait apporté une lettre, s'imagina, d'après ses fonctions ordinaires, que son ministère, que ses talents pourraient être utiles. Il entre dans la tente pendant que Nabdalsa dormait; il prend la lettre que celui-ci avait posée négligemment sur son chevet au dessus de sa tête; il la lit d'un bout à l'autre; et sur-le-champ, avec cette preuve du complot, il part en diligence pour aller trouver le roi. Nabdalsa, réveillé quelque temps après, et ne retrouvant plus sa lettre, apprit par des transfuges tout ce qui s'était passé. Sa première idée fut de courir après le délateur; n'ayant pu le joindre, il prend le parti d'aller lui-même chez le roi pour l'apaiser. Il lui dit que son perfide client n'avait fait que prévenir ce qu'il s'était proposé de faire lui-même. Les larmes aux yeux, il le conjure, par toutes les preuves de fidélité qu'il

per amicitiam, perque sua antea fideliter acta, ne super tali scelere suspectum sese haberet.

LXXIV. Ad ea rex, aliter atque animo gerebat, placidè respondit : Bomilcare aliisque multis, quos socios insidiarum cognoverat, interfectis, iram oppresserat, ne qua ex eo negotio seditio oriretur. Neque post id locorum Jugurthæ dies aut nox ulla quieta fuit : neque loco, neque mortali cuiquam aut tempori satis credere; civîs, hostîs juxtà metuere; circumspectare omnia, et omni strepitu pavescere; alio, atque alio loco sæpe contra decus regium, noctu requiescere; interdum somno excitus, adreptis armis, tumultum facere; ita formidine, quasi vecordiâ, exagitari.

LXXV. Igitur Metellus, ubi de casu Bomilcaris et indicio patefacto ex perfugis cognovit, rursùs, tanquam ad integrum bellum, cuncta parat festinatque. Marium, fatigantem de profectione, simul et invisum (*a*) et offensum sibi, parum idoneum ratus, domum dimittit. Et Romæ plebes, litteris, quæ de Metello ac Mario missæ erant, cognitis, volenti animo de ambobus acceperant. Imperatori nobilitas, quæ antea decori fuerat, invidiæ esse; at illi alteri generis humilitas favorem addiderat : ceterùm in utroque magis studia partium, quàm bona, aut mala

(*a*) D'autres lisent *invitum*.

lui avait données jusqu'à ce jour, de ne pas croire son ami capable d'un forfait aussi noir.

LXXIV. Jugurtha, renfermant au fond de son ame ses ressentiments, fit une réponse affectueuse. Après s'être défait de Bomilcar, et de beaucoup d'autres qu'il reconnut avoir trempé dans la conspiration, il avait dissimulé avec Nabdalsa, de peur d'exciter une sédition; mais depuis ce moment il n'eut de repos ni jour, ni nuit; il ne se fiait à personne, quel qu'il fût; ses soupçons le poursuivaient en tous lieux, à tous les instants; il craignait ses sujets tout autant que ses ennemis; il promenait partout des regards inquiets; le moindre bruit le faisait tressaillir; il couchait la nuit tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, sans observer les bienséances de son rang. Quelquefois, se réveillant en sursaut, et courant à ses armes, il poussait des cris à donner l'épouvante; tant les frayeurs qui l'obsédaient l'avaient comme jeté dans un état de démence!

LXXV. Métellus, à peine instruit par ses transfuges de la fin malheureuse de Bomilcar, et du mauvais succès de la conspiration, presse tous ses préparatifs pour une nouvelle campagne, et avec le même soin que si les forces de l'ennemi eussent été entières. Il renvoie Marius qui le fatiguait pour son départ, n'attendant pas de grands services d'un homme qu'il n'aimait point, et qui était aigri contre son général. Le peuple de Rome, à qui l'on avait communiqué toutes les lettres sur Métellus et sur Marius, avait adopté avec complaisance toutes les impressions qu'on avait voulu lui donner sur l'un ou sur l'autre. La haute naissance du consul, qui, auparavant, ajoutait un relief à ses vertus, était devenue un crime: au contraire, la basse extraction de l'autre était un titre de plus. Du

sua, moderata. Præterea seditiosi magistratus vulgum exagitare, Metellum omnibus concionibus capitis arcessere, Marii virtutem in majus celebrare. Denique plebes sic accensa, utì opifices agrestîsque omnîs, quorum res fidesque (*a*) in manibus sitæ erant, relictis operibus, frequentarent Marium, et sua necessaria post illius honorem ducerent. Ita perculsâ nobilitate, post multas tempestates novo homini consulatus mandatur; et postea populus, à tribuno plebis, Manlio Mantino, rogatus quem vellet cum Jugurthâ bellum gerere, frequens Marium jussit. Sed senatus paullo ante Metello Numidiam decreverat; ea res frustra fuit.

LXXVI. Eodem tempore Jugurtha, amissis amicis, quorum plerosque ipse necaverat, ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant; cùm neque bellum geri sine administris posset, novorumque fidem, in tantâ perfidiâ veterum, experiri periculosum duceret: varius incertusque agitabatur. Neque illi res, neque consilium, aut quisquam hominum satis placebat. Itinera præfectosque in dies mutare; modò advorsùm hostîs, interdum in solitudines pergere; sæpè in fugâ, at post paullo spem in armis habere; dubitare, virtuti an fidei popularium minùs crederet: ita, quocum-

(*a*) *Fides*, littéralement *credit*.

reste, dans toute cette affaire, l'esprit de parti influa plus que toutes les bonnes ou mauvaises qualites des deux compétiteurs. Des magistrats séditieux ne cessaient d'exciter le peuple; toutes leurs harangues dénonçaient Métellus comme traître à la patrie. Le mérite réel de Marius était encore exagéré. Enfin, ils enflammèrent tellement la populace, que tous les artisans et gens de campagne, dont toute la fortune et l'existence dépendent de leurs bras, quittèrent leurs travaux pour aller faire cortége à Marius, sacrifiant au succès de son ambition les premiers besoins de leur subsistance. Ainsi les nobles furent humiliés, et, après longues années, le consulat fut déféré à un homme nouveau. Ce ne fut pas tout. Sur la proposition du tribun Manlius Mantinus, le peuple, se portant en foule aux comices, proclama Marius pour la guerre de Jugurtha. Le sénat, quelque temps auparavant, l'avait décernée à Métellus: on n'eut aucun égard à ce décret.

LXXVI. Cependant Jugurtha était en proie à mille incertitudes et à mille perplexités depuis qu'il avait perdu ses amis, la plupart sacrifiés par lui-même, les autres, dans la crainte d'un pareil sort, réfugiés chez les Romains ou chez le roi Bocchus. Lui seul, il ne pouvait suffire à tout; et après toutes les perfidies de ses anciens serviteurs, il tremblait de se fier aux nouveaux. Il n'était jamais satisfait ni de ses choix, ni de ses plans, ni de leur exécution. Il changeait chaque jour de route et de généraux; tantôt il marchait à l'ennemi, puis il reculait vers le désert. Souvent il ne voyait de ressource que dans la fuite, et l'instant d'après, il en revenait à l'idée de combattre. Il ne savait de quoi se défier le plus, ou de la valeur ou de la fidélité de ses sujets. A quelque parti qu'il s'attachât, il n'envisageait que des malheurs. Au milieu de ces

que intenderat, res advorsæ erant. Sed inter eas moras repentè sese Metellus cum exercitu ostendit. Numidæ ab Jugurthâ pro tempore parati instructique; dein prælium incipitur. Quâ in parte rex pugnæ adfuit, ibi aliquamdiu certatum; ceteri omnes ejus milites primo congressu pulsi fugatique: Romani signorum et armorum et aliquanto numero hostium potiti; nam fermè Numidas in omnibus præliis magis pedes quàm arma tutata sunt.

LXXVII. Eâ fugâ Jugurtha impensiùs modò rebus suis diffidens, cum perfugis et parte equitatûs in solitudines, dein Thalam pervenit: id oppidum magnum et opulentum, ubi plerique thesauri, filiorumque ejus multus pueritiæ cultus erat. Quæ postquam Metello comperta sunt, quanquam inter Thalam flumenque proxumum, in spatio millium quinquaginta, loca arida atque vasta esse cognoverat; tamen spe patrandi belli, si ejus oppidi potitus foret, omnîs asperitates supervadere ac naturam etiam vincere adgreditur. Igitur omnia jumenta sarcinis levari jubet, nisi frumento dierum X; ceterùm utres modò et alia aquæ idonea portari: præterea conquirit ex agris quàm plurimùm potest domiti pecoris; eoque imponit vasa cujusque modi, pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum: ad hoc finitimis imperat, qui se post regis fugam Metello dediderant, quàm plurimùm quisque aquæ portaret; diem locumque ubi præsto forent prædicit: ipse ex flu-

tergiversations, Métellus paraît tout à coup avec son armée. Jugurtha n'eut que le temps de ranger ses troupes comme il put, et le combat s'engage. Là où le roi était en personne, on fit quelque résistance; partout ailleurs les Numides furent enfoncés dès le premier choc, et mis en fuite. Nous restâmes maîtres d'une assez grande quantité d'armes et d'enseignes, mais nous fîmes peu de prisonniers; car dans tous les combats l'agilité des Numides les a presque toujours mieux garantis que leur valeur.

LXXVII. Cette défaite ne fit que redoubler les défiances et le découragement de Jugurtha. Il se sauve dans le désert avec les transfuges et une partie de la cavalerie. De là il gagne Thala (*a*), ville considérable et riche, où il avait la plus grande partie de ses trésors, et ses enfants qu'il y faisait élever avec une grande magnificence. Dès que Métellus fut instruit de cette marche, quoique de Thala au fleuve le plus proche, dans un espace de cinquante milles, on ne rencontrât que des déserts arides, toutefois, dans l'idée qu'il mettrait fin à la guerre, s'il se rendait maître de cette place, il entreprend de surmonter tous les obstacles, et de vaincre la nature même. Il ordonne qu'on débarrasse les bêtes de somme de tous les bagages; il les fait charger d'une provision de blé pour dix jours, d'outres et d'autres vaisseaux propres à contenir de l'eau. Il fait chercher dans la campagne tout ce qu'on put trouver d'animaux accoutumés au travail, et il leur fait porter des vases de toutes sortes, surtout des vases de bois ramassés dans les huttes des Numides. De plus, il commande aux habitants du canton qui, depuis la fuite du roi,

---

(*a*) On croit que c'est Thébès sur le Méjerda.

mine, quam proxumam oppido, aquam esse supra diximus, jumenta onerat. Eo modo instructus ad Thalam proficiscitur. Deinde ubi ad id loci ventum quò Numidis præceperat, et castra posita munitaque sunt; tanta repentè coelo missa vis aquæ dicitur, ut ea modò exercitui satis superque foret : præterea commeatus spe amplior; quia Numidæ, sicuti plerique in novâ deditione, officia intenderant. Ceterùm milites, religione, pluviâ magis usi; eaque res multum animis eorum addidit, nam rati sese diis immortalibus curæ esse. Deinde postero die, contra opinionem Jugurthæ, ad Thalam perveniunt. Oppidani, qui se locorum asperitate munitos crediderant, magnâ atque insolitâ re perculsi, nihilo segniùs bellum parare ; idem nostri facere.

LXXVIII. Sed rex nihil jam Metello infectum credens, quippe qui omnia arma, tela, locos, tempora, denique naturam ipsam, ceteris imperitantem, industriâ vicerat ; cum liberis et magnâ parte pecuniæ ex oppido noctu profugit. Neque postea in ullo loco ampliùs unâ die, aut unâ nocte moratus, simulabat sese negotii gratiâ properare : ceterùm proditionem tîmebat, quam vitare posse celeritate putabat ; nam talia consilia per otium et ex opportu-

s'étaient donnés à Métellus, d'apporter le plus d'eau qu'ils pourraient; il leur fixe le jour, le lieu du rendez-vous, et lui-même il ne part qu'après s'être approvisionné largement au fleuve voisin qui, comme je l'ai dit, était la seule eau que le pays fournît jusqu'à Thala. Ainsi équipée, l'armée se met en marche. On dit qu'arrivé à l'endroit assigné aux Numides, les troupes à peine campées et retranchées, il tomba tout à coup du ciel une si grande quantité d'eau, qu'elle eût suffi de reste à toute l'armée. D'ailleurs les provisions qu'on apporta surpassèrent nos espérances, parce que les Numides avaient redoublé de zèle, comme on fait presque toujours dans un premier service. Les soldats mirent de la superstition à employer de préférence l'eau de pluie, et rien même ne fortifia leur courage comme cette persuasion où ils restèrent qu'ils étaient l'objet des tendres sollicitudes des Dieux. Le lendemain, au grand étonnement de Jugurtha, ils arrivent au pied des murs de Thala. Les habitants, qui avaient cru leur désert une barrière impénétrable, furent confondus de cette apparition merveilleuse et inattendue. Toutefois ils ne s'en disposent pas moins au combat; les nôtres en font autant.

LXXVIII. Jugurtha vit alors qu'il n'y aurait plus rien d'impossible à un homme dont l'habileté, dominant les armes de ses ennemis, les lieux, les circonstances, avait enfin triomphé de la nature même, qui triomphe de toutes choses. Il se sauva la nuit de la place, avec ses enfants et une grande partie de ses trésors; et, depuis, il ne resta jamais plus d'un jour ou d'une nuit dans le même endroit; il prétextait que ses affaires l'y obligeaient; mais le vrai motif était la crainte d'une trahison, et il se flattait d'y échapper par la promptitude de ses marches, persuadé que c'est le désœuvrement qui donne lieu

nitate capi. At Metellus, ubi oppidanos prælio intentos, simul oppidum et operibus et loco munitum videt; vallo fossâque mœnia circumvenit; deinde jubet locis ex copiâ maxumè idoneis vineas agere, superque eas aggerem jacere, et super aggerem impositis turribus opus et administros tutari. Contra hæc oppidani festinare, parare. Prorsùs ab utrisque nihil reliquum fieri. Denique Romani, multo ante labore præliisque fatigati, post dies quadraginta quàm eò ventum erat, oppido modò potiti; præda omnis à perfugis corrupta. Hi postquam murum arietibus feriri, resque suas adflictas vident; aurum atque argentum, et alia quæ prima ducuntur, domum regiam comportant: ibi vino et epulis onerati, illaque, et domum, et semet igni corrumpunt; et quas victi ab hostibus pœnas metuerant, eas ipsi volentes pependêre. Sed pariter cum captâ Thalâ legati ex oppido Lepti ad Metellum venerant, orantes utì præsidium præfectumque eò mitteret: Hamilcarem quemdam, hominem nobilem, factiosum, novis rebus studere, advorsùm quem neque imperia magistratuum, neque leges valerent; ni id festinaret, in summo periculo suam salutem, illorum socios fore. Nam Leptitani jam inde à principio belli Jugurthini ad Bestiam consulem, et postea Romam miserant, amicitiam societatemque rogatum: deinde, ubi ea impetrata sunt, semper boni fidelesque mansêre; et cuncta à Bestiâ, Albino, Metelloque imperata gnavi-

à de pareils complots, et qu'il leur faut du loisir pour se former. Métellus voyant la résolution que marquaient les habitants, et la masse d'ouvrages ajoutée aux fortifications naturelles de la place, la fait entourer d'une ligne de circonvallation (24). Dans les lieux les plus convenables on dispose les mantelets, et, à l'abri de ces mantelets, on forme des terrasses sur lesquelles on élève des tours pour mettre à couvert les ouvrages et les travailleurs. A ces moyens d'attaque les habitants opposent, avec une égale activité, des moyens de défense : de part et d'autre, on ne néglige rien. Enfin, après quarante jours de fatigues et de combats, qui les mirent aux abois, les Romains ne gagnèrent que le corps de la place ; tout le butin avait été détruit par les transfuges. Dès qu'ils virent le mur battu par les béliers, et la résistance impossible, ils font porter dans le palais du roi leur or, leur argent, tout ce qu'on regarde comme des biens suprêmes ; et, après s'être assouvis de nourriture et de vin, ils mettent le feu au palais, et y périssent avec toutes leurs richesses. Le vainqueur se fût permis à peine contre eux les barbaries qu'ils exercèrent ainsi volontairement sur eux-mêmes. Au moment de la prise de Thala, il était arrivé à Métellus des députés de Leptis, pour demander du secours contre un Hamilcar, africain d'une haute naissance, esprit factieux, qui cherchait à exciter un soulèvement. « Ni l'autorité des magistrats, ni les lois n'avaient plus de pouvoir. Si l'on tardait, c'en était fait de leur ville, et Rome allait perdre en eux de fidèles alliés. » En effet, dès le commencement de la guerre de Jugurtha, Leptis avait député vers le consul Bestia, puis à Rome, pour demander notre alliance, et depuis qu'ils l'avaient obtenue, ils s'étaient signalés par leur courage et par leur attachement. Tous les or-

ter fecerant. Itaque ab imperatore facilè quæ petebant adepti : emissæ eò cohortes Ligurum quatuor, et Caius Annius præfectus.

LXXIX. Id oppidum ab Sidoniis conditum est, quos accepimus, profugos ob discordias civilîs, navibus in eos locos venisse; ceterùm situm inter duas Syrtîs, quibus nomen ex re inditum. Nam duo sunt sinus prope in extremâ Africâ, impares magnitudine, pari naturâ : quorum proxuma terræ præalta sunt; cetera, utì fors tulit, alta, aliâ in tempestate vadosa : nam ubi mare magnum esse et sævire cœpit ventis, limum, arenamque et saxa ingentia fluctus trahunt; ita facies locorum cum ventis simul mutatur : *Syrtes* ab tractu nominatæ. Ejus civitatis lingua modò conversa connubio Numidarum. Legum cultûsque pleraque Sidonica : quæ eò faciliùs retinebant, quòd procul ab imperio regis ætatem agebant; inter illos et frequentem Numidiam inculti vastique loci erant.

LXXX. Sed quoniam in has regiones per Leptitanorum negotia venimus, non indignum videtur egregium atque mirabile facinus duorum Carthaginiensium memorare : eam rem nos locus admonuit. Quâ tempestate Carthaginienses pleræque Africæ imperitabant, Cyrenenses quoque magni atque opulenti

dres de Bestia, d'Albinus, de Métellus, avaient été ponctuellement exécutés : aussi n'eurent-ils pas de peine à obtenir leur demande. Métellus leur envoya quatre cohortes de Liguriens, sous les ordres de Caïus Annius.

LXXIX. Leptis a été bâtie par des Sidoniens fugitifs, qui vinrent par mer chercher sur cette côte un asyle contre les dissensions civiles de leur pays. Elle est située entre les deux Syrtes, qui tirent leur nom de la disposition même des lieux. Ce sont deux golfes placés presque à l'extrémité de l'Afrique, de grandeur inégale, mais de même nature. Tout près du rivage, la mer y conserve constamment la même profondeur; partout ailleurs, cette profondeur varie d'un jour à un autre dans le même endroit; ce qui était haute mer, devient un bas-fond. Dès qu'il vient à souffler des vents violents dans ces parages, les flots entraînent le limon, le sable, les pierres les plus énormes. Ainsi, avec les vents, la face de ces lieux change, et c'est de là que leur vient le nom de *Syrtes* (*a*), qui signifie *entraînement*. Le langage est la seule chose qui se soit altérée par les alliances des Leptitains avec les Numides; du reste, ils ont conservé presque toutes les lois et les usages des Sidoniens, d'autant plus facilement qu'à une grande distance de la cour des rois numides, ils échappent à leur influence. Entre Leptis et la partie de la Numidie la plus peuplée, il se trouve de vastes déserts inhabités.

LXXX. Puisque les affaires de Leptis m'ont conduit dans ces contrées, il n'est pas hors de propos de rapporter ici un trait d'héroïsme fort extraordinaire de deux Carthaginois : c'est le lieu qui m'en a fait ressouvenir. Dans le temps où

(*a*) Du mot grec σύρω, traîner.

fuêre. Ager in medio arenosus, unâ specie; neque flumen, neque mons erat, qui finîs eorum discerneret : quæ res eos in magno diuturnoque bello inter se habuit. Postquam utrimque legiones, item classes sæpè fusæ fugatæque, et alteri alteros aliquantum adtriverant; veriti, ne mox victos victoresque defessos alius adgrederetur, per inducias sponsionem faciunt, utì certo die legati domo proficiscerentur, quo in loco inter se obvii fuissent, is communis utriusque populi finis haberetur. Igitur Carthagine duo fratres missi, quibus nomen *Philænis* erat, maturavêre iter pergere; Cyrenenses tardiùs iêre : id socordiâne an casu acciderit, parum cognovi. Ceterùm solet in illis locis tempestas haud secùs, atque in mari, retinere : nam, ubi per locà æqualia et nuda gignentium (*a*) ventus coortus arenam humo excitavit; ea magnâ vi agitata, ora, oculosque implere solet : ita prospectu impedito morari iter. Postquam Cyrenenses aliquantò posteriores se esse vident, et ob rem corruptam domi pœnas metuunt; criminari Carthaginienses ante tempus domo digressos, conturbare rem, denique omnia malle quàm victi abire. Sed cùm Pœni aliam conditionem, tantummodo æquam, peterent, Græci optionem Carthaginiensium faciunt; utì vel illi, quos finîs populo suo peterent, ibi vivi obruerentur; vel eâdem conditione

(*a*) *Gignentium*, passivement pour *genitorum*.

Carthage était souveraine de presque toute l'Afrique, Cyrène fut aussi une grande et puissante cité. Entre les deux états se trouvait une plaine sablonneuse, toute unie, où il n'y avait ni fleuve ni montagne qui pût servir à marquer les limites, ce qui occasionna entre eux une guerre longue et sanglante. Après plusieurs échecs reçus et rendus, tant sur terre que sur mer, qui ne laissèrent pas que d'affaiblir les deux peuples, dans la crainte qu'un troisième ne profitât de leur épuisement pour les accabler l'un et l'autre, ils convinrent d'une trève, et ils réglèrent entre eux que de chaque ville on ferait partir des députés; que le lieu où ils se rencontreraient serait la borne respective des deux états. Carthage choisit deux frères nommés Philènes: ceux-ci firent la plus grande diligence. Les députés de Cyrène allèrent plus lentement, soit que ce fût leur faute, soit qu'ils eussent été contrariés par le temps; car il s'élève souvent dans ces déserts, comme en pleine mer, des tempêtes qui arrêtent les voyageurs: lorsque le vent vient à souffler sur cette vaste surface toute nue, qui ne lui présente aucun obstacle, il y élève des tourbillons de sable qui, emporté avec une violence extrême, entre dans la bouche et dans les yeux, empêche de voir et de marcher. Les Cyrénéens se voyant fort reculés, et craignant d'être punis à leur retour du tort qui serait fait à leur pays, accusent les Carthaginois d'être partis avant le temps; ils font naître mille difficultés. Enfin ils sont décidés à tout, plutôt que de consentir à un partage aussi inégal. Les Carthaginois leur offrant un nouvel arrangement égal pour les deux partis, les Cyrénéens leur donnent l'option, ou d'être enterrés tout vifs dans le lieu dont ils voulaient faire la limite de Carthage, ou de les laisser, aux mêmes conditions, aller jusqu'où ils voudraient. Les Philènes acceptèrent la proposi-

sese, quem in locum vellent, processuros. Philæni, conditione probatâ, seque vitamque suam reipublicæ condonavêre; ita vivi obruti. Carthaginienses in eo loco Philænis fratribus aras consecravêre, aliique illis domi honores instituti. Nunc ad rem redeo.

LXXXI. Jugurtha postquam, amissâ Thalâ, nihil satis firmum contra Metellum putat, per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad Gætulos, genus hominum ferum, incultumque, et eo tempore ignarum nominis Romani: eorum multitudinem in unum cogit; ac paullatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium observare, item alia militaria facere. Præterea regis Bocchi proxumos, magnis muneribus et majoribus promissis, ad studium suî perducit; queis adjutoribus regem adgressus, impellit, utì advorsùm Romanos bellum suscipiat. Id eâ gratiâ facilius proniusque fuit, quòd Bocchus initio hujusce belli legatos Romam miserat, fœdus et amicitiam petitum; quam rem opportunissimam incœpto belli, pauci impediverant, cæci avaritiâ, queis omnia honesta atque inhonesta vendere mos erat. Etiam antea Jugurthæ filia Bocchò nupserat: verùm ea necessitudo apud Numidas Maurosque levis ducitur, quia singuli pro opibus, quisque quàm plurimas uxores, denas alii, alii plures habent, sed reges eò ampliùs; ita animus multitudine distrahitur, nullam pro sociâ obtinet, pariter omnes viles sunt.

tion, enchantés de faire à leur patrie un présent de leurs personnes et de leur vie : ils furent ensevelis tout vivants. Deux autels furent consacrés dans ce lieu aux deux frères, sans compter d'autres honneurs institués pour eux à Carthage. Je reviens maintenant à Jugurtha.

LXXXI. Ce prince, depuis la perte de Thala, ne voyant plus de barrière assez forte pour arrêter Métellus, part avec quelques amis seulement; et, traversant de vastes déserts, arrive chez les Gétules, espèce de sauvages qui, alors, ne connaissaient pas le nom romain. Il parvient à rassembler en corps d'armée cette multitude grossière; il les accoutume peu à peu à garder leurs rangs, à suivre leurs drapeaux, à observer le commandement, à pratiquer enfin tous les exercices militaires. Il se ménage un autre appui dans le roi Bocchus. Des présents magnifiques, que devaient suivre encore de plus grandes largesses, lui gagnent tous ceux qui approchaient du monarque. Fort de leur assistance, il attaque le monarque lui-même, et il vient à bout de l'entraîner dans une guerre contre les Romains. Une circonstance avait aplani les difficultés de la négociation. Bocchus, au commencement de la guerre, avait envoyé à Rome des députés pour demander notre alliance, et cette demande, si avantageuse pour l'entreprise que nous formions, avait été rejetée par les manœuvres de quelques intrigants, toujours prêts à sacrifier le bien public à leur aveugle cupidité. Jugurtha avait cependant épousé une des filles de Bocchus; mais, chez les Numides ainsi que chez les Maures, ces sortes d'alliances ne forment pas une chaîne très étroite, parce qu'en proportion de sa fortune, on y prend beaucoup de femmes, les uns dix, d'autres davantage, et les rois beaucoup plus encore. Le cœur est distrait par le nombre; elles

LXXXII. Igitur in locum ambobus placitum exercitus conveniunt. Ibi, fide datâ et acceptâ, Jugurtha Bocchi animum oratione accendit : « Romanos injustos, profundâ avaritiâ, communîs omnium hostîs esse : eamdem illos caussam belli cum Boccho habere, quam secum et cum aliis gentibus ; lubidinem imperitandi, queis omnia regna advorsa sint : tum sese, paullo ante Carthaginienses, item regem Persen ; post, utì quisque opulentissumus videatur, ita Romanis hostem fore. » His atque aliis talibus dictis, ad Cirtam oppidum iter constituunt ; quòd ibi Quintus Metellus prædam, captivosque, et impedimenta locaverat. Ita Jugurtha ratus, aut captâ urbe, operæ pretium fore ; aut, si Romanus auxilio suis venisset, prælio sese certaturos : nam callidus id modò festinabat, Bocchi pacem imminuere ; ne, moras agitando, aliud quàm bellum mallet.

LXXXIII. Imperator postquam de regum societate cognovit, non temerè, neque utì sæpe jam victo Jugurthâ consueverat, omnibus locis pugnandi copiam facit : ceterùm, haud procul ab Cirtâ castris munitis, reges opperitur ; melius esse ratus, cognitis Mauris, quoniam is novus hostis accesserat, ex commodo pugnam facere. Interim Româ per litteras cer

ne sont point considérées comme les compagnes de leur époux: ce sont des esclaves sous les ordres d'un maître, qui les traite toutes avec une égale indifférence.

LXXXII. Les deux monarques, avec leurs armées, se rassemblent dans un lieu convenu. Là, les engagements pris de part et d'autre, Jugurtha s'attache à enflammer Bocchus, en peignant les Romains comme un peuple injuste, d'une avarice insatiable, comme l'ennemi commun des nations. « N'avaient-ils pas contre Bocchus les mêmes raisons de guerre que contre Jugurtha et tous les peuples de la terre, cette ardeur de dominer qui menaçait toutes les dominations? C'était lui maintenant; naguère c'étaient les Carthaginois, puis le roi Persée; enfin, quiconque aurait quelque puissance, deviendrait à coup sûr leur ennemi. » C'est avec ces discours et d'autres semblables, qu'il entraîne Bocchus vers Cirta. Métellus avait déposé dans cette ville tout le butin, les prisonniers et les bagages. Jugurtha jugeait que, si le proconsul laissait prendre cette place, ce serait une conquête importante, ou que, s'il venait la secourir, il y aurait une bataille; et c'était ce que la politique rusée de Jugurtha cherchait avec ardeur, afin de constituer Bocchus en état d'hostilité, et dans la crainte que, si on lui laissait du temps, la réflexion ne lui conseillât un tout autre parti que celui de la guerre.

LXXXIII. Lorsque le général romain eût appris la jonction des deux monarques, mettant plus de circonspection qu'avec Jugurtha qu'il avait vaincu tant de fois, il ne se hasarda plus à combattre indifféremment en quelque lieu que ce fût. Il se retranche non loin de Cirta, et il attend les deux rois, voulant se donner le temps de connaître le nouvel ennemi qu'il avait en tête, et prendre ses avantages pour l'attaquer.

tior fit, provinciam Numidiam Mario datam; nam consulem factum ante acceperat. Quibus rebus supra bonum aut honestum perculsus, neque lacrumas tenere, neque moderari linguam; vir egregius in aliis artibus, nimis molliter ægritudinem pati. Quam rem alii in superbiam vortebant; alii, bonum ingenium contumeliâ accensum esse; multi, quòd jam parta victoria ex manibus eriperetur: nobis satis cognitum est, illum magis honore Marii, quàm injuriâ suâ excruciatum; neque tam anxiè laturum fuisse, si adempta provincia alii quàm Mario traderetur.

LXXXVI. Igitur eo dolore impeditus, et quia stultitiæ videbatur alienam rem periculo suo curare, legatos ad Bocchum mittit postulatum: « Ne sine caussâ hostis populo Romano fieret: habere eum magnam copiam societatis amicitiæque conjungendæ, quæ potior bello esset: quamquam opibus suis confideret, tamen non debere incerta pro certis mutare: omne bellum sumi facilè, ceterùm ægerrumè desinere; non in ejusdem potestate initium ejus et finem esse; incipere cuivis etiam ignavo licere, deponi, cùm victores velint: proinde sibi regnoque suo consuleret; neu florentîs res suas cum Jugurthæ perditis misceret. » Ad ea rex satis placidè verba facit: « Sese pacem cupere, sed Jugurthæ fortunarum misereri; si eadem illi copia fieret, omnia conventura. » Rursus imperator contra postulata Bocchi, nuncios mittit: ille

Cependant les lettres de Rome lui apprennent qu'on avait donné à Marius le commandement en Numidie : il savait déjà sa nomination au consulat. Cette nouvelle l'affecta beaucoup plus douloureusement qu'il n'était convenable ; il ne put retenir ni ses larmes ni ses plaintes. Grand homme d'ailleurs, il supporta ce chagrin avec trop de faiblesse. Les uns l'imputaient à son orgueil, d'autres à l'indignité d'un outrage fait pour irriter une ame généreuse; plusieurs, au dépit de se voir arracher une victoire qu'il tenait déjà dans ses mains. Pour moi, je crois être sûr qu'il fut bien plus ulcéré de l'honneur qu'on faisait à Marius que de sa propre injure, et qu'il eût montré bien moins de sensibilité, si on lui eût ôté son commandement pour le donner à tout autre.

LXXXIV. Comme l'excès de sa douleur le mettait hors d'état d'agir, que d'ailleurs il eût trouvé insensé de faire, à ses risques, l'ouvrage d'un autre, il se contenta de députer vers Bocchus; il lui faisait dire de ne pas s'attirer aussi légèrement l'inimitié des Romains; qu'il ne tenait qu'à lui de former avec eux un traité d'alliance et d'amitié, bien préférable à la guerre où il s'engageait; que, malgré toute sa confiance en ses forces, il serait imprudent de sacrifier des réalités à des espérances ; que rien n'était si facile que de se jeter dans une guerre, rien de si difficile que de s'en retirer ; que les deux choses n'étaient pas toujours au pouvoir du même homme; que les hostilités pouvaient commencer par le plus lâche ; qu'elles ne cessaient que de l'aveu des vainqueurs; qu'il consultât donc et son intérêt et celui de son royaume, sans venir associer une fortune florissante au sort désespéré de Jugurtha. Bocchus fit une réponse assez modérée; qu'il voulait la paix ; mais qu'il ne pouvait refuser sa pitié aux malheurs de Ju-

probare partim, alia abnuere. Eo modo, sæpe ab utroque missis remissisque nunciis, tempus procedere, et ex Metelli voluntate bellum intactum trahi.

LXXXV. At Marius, ut supra diximus, cupientissumâ plebe consul factus, postquam ei provinciam Numidiam populus jussit, antea jam infestus nobilitati, tum verò multus atque ferox instare; singulos modò, modò universos lædere; dictitare « sese consulatum ex victis illis spolia cepisse; » alia præterea magnifica pro se, et illis dolentia. Interim, quæ bello opus erant, prima habere; postulare legionibus supplementum; auxilia à populis et regibus sociisque arcessere; præterea ex Latio fortissumum quemque, plerosque militiâ, paucos famâ cognitos accire; et ambiundo cogere homines emeritis stipendiis secum proficisci. Neque illi senatus, quamquam adversus erat, de ullo negotio abnuere audebat: ceterùm supplementum etiam lætus decreverat; quia, neque plebi militiam volenti, putabatur et Marius aut belli usum aut studium vulgi amissurus. Sed ea res frustra sperata; tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat! Sese quisque prædâ locupletem fore, victorem domum rediturum, alia hujuscemodi animis trahebant; et eos non paullum oratione suâ Marius adrexerat. Nam postquam, omnibus quæ postulaverat decretis, milites scribere vult; hortandi caussâ,

gurtha ; que, si on voulait le comprendre dans l'accommodement, tout s'arrangerait. Le proconsul, sur cette réponse du monarque, envoya de nouveaux agents. Toutes ces négociations consumèrent du temps, et Métellus obtint ce qu'il voulait, de laisser les choses au point où elles étaient.

LXXXV. Cependant Marius, depuis qu'il avait été, comme je l'ai dit, porté au consulat par les vœux ardents du peuple, et qu'on lui avait déféré le commandement en Numidie, donnait un nouvel essor à son animosité contre les nobles. De tout temps il s'était élevé contre eux ; mais alors il y mit de l'acharnement, de la persécution. Tantôt c'était le corps entier, tantôt les individus qu'il attaquait. Il appelait son consulat un trophée remporté sur des vaincus ; il se permettait cent autres discours pleins d'éloges pour lui, pleins d'insultes pour eux. Toutefois son premier soin fut de pourvoir aux besoins de la guerre. Il sollicite un supplément de troupes pour les légions ; il envoie demander un renfort d'auxiliaires aux rois, aux nations alliées et aux peuples du Latium ; il attire auprès de lui les plus braves soldats, la plupart ses compagnons d'armes, quelques uns qu'il ne connaissait que de réputation ; jusqu'aux émérites, il les oblige, à force de caresses, à partir avec lui. Le sénat, quoiqu'il ne l'aimât point, n'osait lui refuser aucune de ses demandes ; il avait même accordé avec joie le supplément de légionnaires ; il se flattait qu'avec la répugnance (25) du peuple pour le service militaire, Marius perdrait ou cette ressource sur laquelle il comptait, ou bien l'affection de la multitude. Cette attente fut trompée : rien n'égala leur empressement à le suivre ; c'était un enthousiasme universel ; chacun se flattait de revenir paré de la victoire, chargé d'un riche butin, se repaissait de cent espérances

simul et nobilitatem, utì consueverat, exagitandi, concionem populi advocavit : deinde hoc modo disseruit :

LXXXVI. « Scio ego, Quirites, plerosque non iis-
» dem artibus imperium à vobis petere, et, postquam
» adepti sunt, gerere : primò industrios, supplices,
» modicos esse ; dehinc per ignaviam et superbiam
» ætatem agere. Sed mihi contra videtur ; nam quò
» universa respublica pluris est quàm consulatus aut
» prætura, eò majore curâ illam administrari, quàm
» hæc peti, debere : neque me fallit quantùm, cum
» maxumo beneficio vestro, negotii sustineam. Bel-
» lum parare, simul et ærario parcere ; cogere ad
» militiam eos quos nolis offendere ; domi forisque
» omnia curare ; et ea agere inter invidos, occursan-
» tes, factiosos ; opinione, Quirites, asperius est.
» Ad hoc, alii si deliquêre, vetus nobilitas, majorum
» facta fortia, cognatorum et adfinium opes, multæ
» clientelæ, omnia hæc præsidio adsunt : mihi spes
» omnîs in memet sitæ, quas necesse est virtute et
» innocentiâ tutari ; nam alia infirma sunt. Et illud
» intellego, Quirites, omnium ora in me conversa

pareilles. Marius n'avait pas peu contribué à exalter leur enthousiasme, car sitôt qu'il eût obtenu tous les décrets qu'il demandait, au moment de procéder à l'enrôlement, il convoqua une assemblée du peuple pour ranimer le courage des citoyens, et en même temps pour exhaler contre les nobles son fiel accoutumé. Voici le discours qu'il prononça.

LXXXVI. « Je ne le sais que trop, Romains, la plupart » se montrent, après avoir obtenu vos magistratures, tout » autres qu'en les sollicitant. D'abord actifs, respectueux, » modérés, ils se complaisent le reste de leur vie dans la mol- » lesse et dans l'orgueil. Pour moi, je pense bien différem- » ment. Comme la république entière est infiniment au dessus » du consulat et de la préture, il me semble qu'on doit em- » ployer plus de soin pour la bien gouverner que pour ob- » tenir ces honneurs; et je ne me dissimule point tout ce que » le bienfait suprême dont vous m'avez honoré, m'impose d'o- » bligations. Pourvoir aux préparatifs de la guerre, et en » même temps économiser votre trésor, contraindre au ser- » vice des citoyens à qui l'on voudrait ne point déplaire, tout » surveiller au dedans ainsi qu'au dehors, malgré l'envie, » l'intrigue, les factions; c'est une tâche, Romains, plus la- » borieuse qu'on ne l'imagine. Les autres, encore, s'ils font » des fautes, trouvent dans leur ancienne noblesse, dans les » grandes actions de leurs ancêtres, dans le crédit de leurs » alliés et de leurs proches, dans le grand nombre de leurs » clients, une protection qui les rassure. Moi, toutes mes » ressources sont en moi-même, et je ne puis me soutenir » que par du courage et de l'intégrité : après tout, les autres » appuis sont bien faibles auprès de ceux-là (26). Je ne le » vois que trop, tous les regards se portent sur moi dans ce

» esse ; æquos bonosque favere ; quippe benefacta
» mea reipublicæ procedunt ; nobilitatem locum in-
» vadendi quærere : quò mihi acriùs adnitendum
» est, utì neque vos capiamini, et illi frustra sint.
» Ita ad hoc ætatis à pueritiâ fui, ut omnîs labores,
» pericula consueta habeam ; quæ ante vestra bene-
» ficia gratuitó faciebam, ea utì acceptâ mercede
» deseram non est consilium, Quirites : illis difficile
» est in potestatibus temperare, qui per ambitionem
» sese probos simulavêre ; mihi, qui omnem ætatem
» in optumis artibus egi, bene facere jam ex consue-
» tudine in naturam vertit. Bellum me gerere cum
» Jugurthâ jussitis ; quam rem nobilitas ægerrumè
» tulit. Quæso, reputate cum animis vestris, num
» id mutari melius sit, si quem ex illo globo nobili-
» tatis ad hoc aut aliud tale negotium mittatis, ho-
» minem veteris prosapiæ, ac multarum imaginum,
» et nullius stipendii ; scilicet ut in tantâ re ignarus
» omnium trepidet, festinet, sumat aliquem ex po-
» pulo monitorem officii sui : ita plerumque evenit,
» utì, quem vos imperare jussitis, is sibi imperato-
» rem alium quærat.

LXXXVII. « At ego scio, Quirites, qui, postquam
» consules facti sunt, acta majorum et Græcorum

» moment ; et si je puis compter sur quelque faveur de la » part des citoyens honnêtes et justes, qui n'envisagent dans » ma bonne conduite que le bien de l'état, je sais que les nobles » ne cherchent qu'un prétexte pour m'inculper, et c'est un » nouveau motif de redoubler d'efforts pour que vos espé- » rances, à vous, ne soient point déçues, et que les leurs » le soient. Depuis mon enfance jusqu'à cet âge, je me suis » fait une habitude journalière des travaux et des périls de » tout genre. Ce qu'avant vos bienfaits je faisais gratuite- » ment, certes, je n'irai point m'en dispenser maintenant que » j'en ai reçu la récompense. Il leur est difficile de se modérer » dans le pouvoir, à ceux qui n'ont affecté de la vertu que » pour surprendre vos suffrages; pour moi, qui ai passé toute » ma vie à bien faire, l'habitude est devenue la nature. Vous » m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha : ce que les no- » bles n'ont vu qu'avec un dépit extrême. Mais, je vous le » demande, considérez encore en vous-mêmes, s'il ne vau- » drait pas mieux revenir sur vos suffrages; et pour cette com- » mission ou tout autre semblable, choisir dans cette troupe » de nobles quelqu'un de ces hommes d'ancienne extraction, » qui compte beaucoup d'aïeux, et pas une campagne, afin » que dans un commandement de cette importance, ne sa- » chant rien, il n'agisse qu'avec précipitation, qu'avec trouble; » trop heureux de trouver dans ces plébéïens quelqu'un qui » l'avertisse de ce qu'il doit faire; car presque toujours, Ro- » mains, celui que vous avez chargé du commandement, ne » manque pas d'en chercher un autre qui le commande lui- » même.

LXXXVII. » J'en connais qui ont attendu qu'ils fussent » nommés consuls pour commencer à étudier notre histoire

» militaria præcepta legere cœperint : homines præ-
» posteri ; nam gerere quàm fieri tempore posterius,
» re atque usu prius est. Comparate nunc, Quirites,
» cum illorum superbiâ me hominem novum. Quæ
» illi audire et legere solent, eorum partem vidi, alia
» egomet gessi ; quæ illi litteris, ea ego militando di-
» dici : nunc vos existumate, facta, an dicta pluris
» sint. Contemnunt novitatem meam ; ego illorum
» ignaviam : mihi fortuna, illis probra, objectantur.
» Quamquam ego naturam unam et communem
» omnium existumo, sed fortissumum quemque ge-
» nerosissumum. Ac si jam ex patribus Albini aut
» Bestiæ quæri posset, me-ne an illos ex se gigni ma-
» luerint ; quid responsuros creditis, nisi, sese libe-
» ros quàm optumos voluisse? Quòd si jure me des-
» piciunt, faciant idem majoribus suis, quibus, utì
» mihi, ex virtute nobilitas cœpit. Invident honori
» meo : ergo invideant labori, innocentiæ, periculis
» etiam meis ; quoniam per hæc illum cepi. Verùm
» homines corrupti superbiâ ita ætatem agunt, quasi
» vestros honores contemnant ; ita hos petunt, quasi
» honestè vixerint. Næ illi falsi sunt, qui diversissu-
» mas res pariter exspectant, ignaviæ voluptatem et
» præmia virtutis Atque etiam cùm apud vos aut in
» senatu verba faciunt, pleràque oratione majores
» suos extollunt ; eorum fortia facta memorando
» clariores sese putant : quod contra est ; nam quantò
» vita illorum præclarior, tantò horum socordia fla-

» et les traités des Grecs sur l'art militaire; renversement bien » étrange ; car bien que l'on ne puisse exercer qu'après avoir » été mis en exercice, il faut pourtant l'avoir appris et le savoir » auparavant. Maintenant, Romains, à tous ces hommes si » fiers, comparez Marius, cet homme nouveau qu'ils dé- » daignent. Ce qu'ils ne savent que par ouï-dire, ou pour » l'avoir lu, je l'ai vu ou exécuté moi-même. C'est en lisant » qu'ils ont appris la guerre; moi, en la faisant; vous, jugez » maintenant si des actions valent bien des paroles. Ils mé- » prisent mon nom; moi, leur lâcheté; ils m'objectent ma » naissance; moi, leur déshonneur. Mais que parlé-je de nais- » sance? Je pense que la nature a fait tous les hommes égaux, » et c'est le plus brave qui est le plus noble. Eh quoi! si l'on » pouvait ressusciter le père d'Albinus, celui de Bestia, et » leur demander à chacun qui ils préféreraient d'avoir pour » fils ou d'eux ou de moi, doutez-vous qu'ils ne répondissent » que leurs vœux auraient toujours été pour le plus digne? » Que s'ils ont droit de me mépriser, qu'ils méprisent donc » également les auteurs de leur race, qui, comme moi, n'ont » dû leur noblesse qu'à eux-mêmes. Ils sont jaloux de mon » consulat; qu'ils le soient donc de mon intégrité, de mes » travaux, de mes périls, puisque je n'ai eu l'un que par » l'autre. Mais tel est l'aveuglement de l'orgueil qu'ils se con- » duisent comme s'ils dédaignaient vos honneurs, et qu'ils les » recherchent, comme s'ils les méritaient par leur conduite. » Certes, l'erreur est grande de prétendre réunir deux choses » aussi incompatibles, les plaisirs du vice et les récompenses » de la vertu. Vous les voyez encore, dans toutes les haran- » gues qu'ils débitent devant vous ou dans le sénat, employer » la plus grande partie de leurs discours à exalter leurs an-

» gitiosior. Et profectò ita se res habet; majorum » gloria posteris quasi lumen est, neque bona eorum » neque mala in occulto patitur. Hujusce rei ego » inopiam patior, Quirites; verùm, id, quod multò » præclarius est, meamet facta mihi dicere licet. » Nunc videte quàm iniqui sint. Quod ex alienâ vir- » tute sibi adrogant, id mihi ex meâ non concedunt; » scilicet quia imagines non habeo, et quia mihi » nova nobilitas est : quam certè peperisse melius » est, quàm acceptam corrupisse.

LXXXVIII. » Equidem ego non ignoro, si jam » mihi respondere velint, abundè illis facundam et » compositam orationem fore. Sed in maxumo vestro » beneficio, cùm omnibus locis me vosque maledic- » tis lacerent, non placuit reticere, ne quis modes- » tiam in conscientiam duceret. Nam me quidem, » ex animi mei sententiâ, lædere nulla oratio potest: » quippe vera necesse est bene prædicet; falsam, » vita moresque mei superant. Sed quoniam vestra » consilia accusantur, qui mihi summum honorem » et maxumum negotium imposuistis; etiam atque » etiam reputate num id pœnitendum sit. Non pos- » sum, fidei caussâ, imagines, neque triumphos,

» cêtres. Ils pensent, en relevant ainsi les belles actions de » leurs aïeux, se donner à eux-mêmes du relief. Mais c'est le » contraire; plus la vie des uns a eu de l'éclat, plus elle fait » ressortir la nullité des autres. Oui, Romains, la gloire des » pères est pour les fils un flambeau qui éclaire leurs vices, » non moins que leurs vertus. A la vérité, je n'ai point cet » avantage; mais, ce qui vaut un peu mieux, j'ai mes propres » actions, dont je puis parler. Cependant, voyez comme ils » sont injustes; ils se font un mérite de ce qui n'est point à » eux, et ils ne me pardonnent pas de m'en faire un de ce » qui est à moi; sans doute, parce que je n'ai point de titres, » que ma noblesse commence à moi, comme s'il ne valait » donc pas mieux avoir créé son nom, que de déshonorer » celui qu'on a reçu.

LXXXVIII. » Je n'ignore pas que, s'ils veulent me répon- » dre, ils ne manqueront point de phrases élégantes et artis- » tement arrangées. Toutefois, comme à l'occasion de l'in- » signe faveur dont je suis honoré, ils ne cessent de nous dé- » chirer en tous lieux vous et moi, je n'ai pas cru devoir me » taire, de peur qu'ils ne prissent mon silence pour un aveu. » Car pour moi personnellement, je tiens que des discours » ne peuvent me nuire; vrais, ils seront à ma louange; faux, » ma conduite et mon caractère les réfutent. Mais puisqu'ils » inculpent votre prudence sur ce que vous m'avez déféré tous » une aussi éminente dignité et une aussi importante com- » mission; voyez encore une fois, Romains, voyez s'il ne faut » pas révoquer votre choix. Je ne puis, il est vrai, pour le » justifier, vous étaler des portraits, des consulats, des triom- » phes de mes aïeux. Mais je produirai au besoin mes piques, » mon drapeau (27), mes couronnes, d'autres dons militaires;

» aut consulatus majorum meorum ostentare; at, si
» res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia mi-
» litaria dona, præterea cicatrices adverso corpore.
» Hæ sunt meæ imagines, hæc nobilitas, non here-
» ditate relicta, ut illa illis, sed quæ ego meis pluri-
» mis laboribus et periculis quæsivi. Non sunt com-
» posita verba mea; parvi id facio; ipsa se virtus satis
» ostendit : illis artificio opus est, ut turpia facta
» oratione tegant. Neque litteras græcas didici; pa-
» rum placebat eas discere, quippe quæ ad virtutem
» doctoribus nihil profuerunt. At illa multò optuma
» reipublicæ doctus sum; hostem ferire, præsidia
» agitare, nihil metuere nisi turpem famam, hie-
» mem et æstatem juxta pati, humi requiescere,
» eodem tempore inopiam et laborem tolerare. His
» ego præceptis milites hortabor : neque illos arctè
» colam, me opulenter; neque gloriam meam labo-
» rem illorum faciam. Hoc est utile, hoc civile im-
» perium : namque, cùm tute per mollitiem agas,
» exercitum supplicio cogere; id est dominum esse,
» non imperatorem. Hæc atque alia majores vestri,
» faciundo, seque et rempublicam celebravêre. Quîs
» nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos illo-
» rum æmulos contemnit; et omnîs honores, non ex
» merito, sed quasi debitos, à vobis repetit. Cete-
» rùm homines superbissumi procul errant. Majores
» eorum omnia quæ licebat illis reliquêre, divitias,
» imagines, memoriam suî præclaram : virtutem non

» de plus une poitrine toute cicatrisée de blessures honorables. » Ce sont là mes titres, c'est là ma noblesse; elle n'est point, » comme la leur, transmise par héritage; elle est le fruit de beau- » coup de combats et de périls. Mes discours sont sans art; peu » m'importe : la vertu n'a besoin que de se montrer toute » seule. C'est à eux qu'il faut de l'art pour cacher par de belles » phrases de vilaines actions. Je n'ai point étudié la littéra- » ture des Grecs : j'étais peu tenté de l'apprendre, en voyant » que ceux mêmes qui l'ont enseignée n'en ont pas été plus » vertueux. Mais j'ai appris d'autres choses bien plus utiles » pour la république, à frapper l'ennemi, à enlever un poste, » à ne rien craindre que le déshonneur, à coucher sur la dure, » à supporter également l'été, l'hiver, et à la fois le travail » et la faim. Mon exemple sera ma première exhortation aux » soldats. On ne me verra point très rigide pour eux, très » indulgent pour moi. Je ne prendrai point toute la gloire en » leur laissant tous les travaux; et c'est là le vrai moyen de s'en » faire obéir: c'est la seule manière de commander à des citoyens: » car ne contenir l'armée que par les châtiments, quand on a » pour soi tous les ménagements de la mollesse, c'est le procédé » d'un maître avec des esclaves, et non celui d'un général. C'est » en pratiquant ces maximes, et de semblables, que vos pères » ont fait la gloire de l'état et la leur. Nos nobles, qui ne » leur ressemblent en rien, s'autorisent de ces grands hommes » pour nous mépriser, nous qui marchons sur leurs traces, » et ils réclament tous les honneurs, non plus comme une » chose méritée, mais comme une chose due. Certes, leur » orgueil s'abuse étrangement. Leurs pères leur ont laissé tout » ce qu'ils pouvaient, leurs richesses, leurs portraits, un nom » glorieux; ils ne leur ont point laissé leur vertu; et ils ne le

» reliquêre, neque poterant : ea sola neque datur » dono, neque accipitur.

LXXXIX. » Sordidum me et incultis moribus » aiunt : quia parum scitè convivium exorno ; neque » histrionem ullum, neque pluris pretii coquum » quàm villicum habeo. Quæ mihi lubet confiteri, » Quirites : nam et ex parente meo et ex aliis sanctis » viris ita accepi, munditias mulieribus, viris labo- » rem convenire ; omnibusque bonis oportere plus » gloriæ quàm divitiarum esse ; arma, non supel- » lectilem, decori esse. Quin ergo, quod juvat, quod » carum æstumant, id semper faciant ? Ament, po- » tent ; ubi adolescentiam habuêre, ibi senectutem » agant, in conviviis, dediti ventri et turpissumæ » parti corporis ; sudorem, pulverem, et alia talia » relinquant nobis, quibus illa epulis jucundiora » sunt. Verùm non ita est. Nam ubi se omnibus fla- » gitiis dedecoravêre turpissumi viri, bonorum præ- » mia ereptum eunt : ita injustissumè luxuria et » ignavia, pessumæ artes, illis qui coluêre eas nihil » officiunt ; reipublicæ innoxiæ cladi sunt. Nunc, » quoniam illis, quantùm mores mei, non illorum » flagitia, poscebant, respondi ; pauca de republicâ » loquar. Primum omnium de Numidiâ bonum ha- » betote animum, Quirites. Nam quæ ad hoc tempus » Jugurtham tutata sunt, omnia removistis ; avari- » tiam, imperitiam, superbiam : deinde exercitus ibi » est locorum sciens, sed me Hercule magis strenuus

» pouvaient. C'est la seule chose qu'on ne puisse ni donner ni » recevoir.

LXXXIX. » Ils m'accusent d'avarice et de grossièreté, parce » que je ne sais point ordonner un repas, que je n'entretiens » point d'histrions, et que mon cuisinier ne me coûte pas plus » cher qu'un valet de ma ferme. Oui, je l'avoue, et je m'en fais » gloire. Mon père et tous les hommes vertueux m'ont donné » pour maxime que ces délicatesses conviennent aux femmes, » à nous le travail; qu'il faut à l'homme de bien plus de gloire » que de richesses; que ses armes, et non ses vêtements, font » sa plus belle parure. Eh bien! puisqu'ils trouvent tant de » charmes, qu'ils attachent tant de prix à ces vaines jouis- » sances, qu'ils s'y bornent donc; qu'ils s'enivrent de leurs » vins et de leurs courtisanes; qu'ils achèvent leur dernier » âge, comme ils ont fait leur jeunesse, dans les festins, es- » claves de leurs sens et de leurs vils besoins; qu'ils nous » laissent, à nous, les sueurs, la poussière des camps, et tous » ces travaux qui ont pour nous plus de délices que les somp- » tueuses dissolutions. Mais non: après s'être déshonorés par » les plus honteux excès, les infâmes viennent ravir à l'homme » de bien sa récompense. Ainsi, par la plus criante des in- » justices, leurs débauches et leur lâcheté, ces vices détes- » tables, ne leur font nul tort à eux qui en ont souillé leur » vie, et c'est la malheureuse république qui en est la victime. » J'en ai dit assez pour un homme de mon caractère; trop » peu pour l'excès de leurs déréglements. Maintenant je vais » vous entretenir un moment de la chose publique. D'abord » soyez tranquilles sur la Numidie. Ce qui a sauvé Jugurtha » jusqu'ici, c'est la cupidité, l'impéritie, l'orgueil de vos gé- » néraux; et vous lui avez ôté cet appui. Ensuite vous avez

» quàm felix; nam magna pars ejus avaritiâ aut te-
» meritate ducum adtrita est. Quamobrem vos, qui-
» bus militaris ætas est, adnitimini mecum, et ca-
» pessite rempublicam; neque quemquam, ex cala-
» mitate aliorum aut imperatorum superbiâ, metus
» ceperit. Egomet in agmine, in prælio, consultor
» idem et socius periculi vobiscum adero; meque
» vosque in omnibus rebus juxta geram. Et profectò,
» diis juvantibus, omnia matura sunt, victoria, præ-
» da, laus: quæ si dubia aut procul essent, tamen
» omnîs bonos reipublicæ subvenire decet. Etenim
» ignaviâ nemo immortalis factus: neque quisquam
» parens liberis, utì æterni forent, optavit; magis,
» utì boni honestique vitam exigerent. Plura dice-
» rem, Quirites, si timidis virtutem verba adderent;
» nam strenuis abundè dictum puto. »

XC. Hujuscemodi oratione habitâ, Marius postquam plebis animos adrectos videt; properè commeatu, stipendio, armis, aliisque utilibus navîs onerat: cum his Aulum Manlium legatum proficisci jubet. Ipse interea milites scribere, non more majorum, neque ex classibus, sed utì cujusque libido erat, capite censos plerosque. Id factum alii inopiâ bonorum; alii, per ambitionem consulis memorabant: quòd ab eo genere celebratus auctusque erat, et homini potentiam quærenti egentissumus quis-

» sur les lieux une armée qui les connaît parfaitement, mais
» dont certes il faut louer la bravoure plus que les succès.
» Une grande partie a été sacrifiée par l'avarice et la témérité
» de vos chefs. Vous donc, qui avez l'âge militaire, secondez-
» moi de tous vos efforts, venez servir avec moi la république;
» et ne craignez pas maintenant d'éprouver le malheur des
» autres, ni d'essuyer des hauteurs de votre général. Dans les
» marches, sur le champ de bataille, vous me verrez toujours
» au milieu de vous, partageant tous les périls où je vous en-
» verrai. Il n'y aura nulle distinction entre mes soldats et
» moi. Grâce au ciel, nous avons une moisson toute prête de
» victoires, de gloire, de butin; mais quand elle serait in-
» certaine et éloignée, siérait-il à des citoyens généreux de re-
» fuser leurs bras à la patrie qui les demande? Pour être un
» lâche, on n'en serait pas plus immortel, et jamais nul père
» n'a souhaité que ses enfants vécussent toujours, mais qu'ils
» vécussent avec honneur et vertu. J'en dirais davantage, si
» avec des mots on donnait du cœur aux lâches; pour les
» braves, j'en ai dit assez. »

XC. Après cette harangue, Marius voyant toute l'ardeur dont il avait rempli cette multitude, fait embarquer en diligence les vivres, l'argent, les armes, tout ce qui était nécessaire. Il fait partir son lieutenaut Aulus Manlius (28) avec ce convoi; et lui cependant s'occupe d'enrôler les soldats. On ne les prit point selon l'ordre des classes (29), comme cela s'était pratiqué de tout temps. On admit indistinctement tout ce qui se présentait : la plupart étaient des prolétaires. Quelques uns prétendent que c'était faute de trouver mieux; d'autres l'imputent aux vues ambitieuses du consul qui devait à cette espèce d'hommes sa faveur en son élévation; et effet quiconque as-

que opportunissumus; cui neque sua curæ (quippe quæ nulla sunt), et omnia cum pretio honesta videntur. Igitur Marius, cum aliquanto majore numero quàm decretum erat, in Africam profectus, paucis diebus Uticam advehitur. Exercitus ei traditur à Publio Rutilio legato : nam Metellus conspectum Marii fugerat, ne videret ea quæ, audita, animus tolerare nequiverat.

XCI. Sed consul, expletis legionibus cohortibusque auxiliariis, in agrum fertilem et prædâ onustum proficiscitur; omnia ibi capta militibus donat : dein castella et oppida naturâ et viris parum munita adgreditur; prælia multa, ceterùm alia levia aliis locis facere. Interim novi milites sine metu pugnæ adesse : videre fugientîs capi aut occîdi; fortissumum quemque tutissumum; armis libertatem, patriam, parentesque, et alia omnia tegi; gloriam atque divitias quæri. Sic, brevi spatio novi veteresque coaluêre, et virtus omnium æqualis facta. At reges, ubi de adventu Marii cognoverunt, diversi in locos difficilîs abeunt : ita Jugurthæ placuerat, speranti mox effusos hostîs invadi posse; Romanos, sicuti plerosque, remoto metu, laxiùs licentiûsque futuros.

XCII. Metellus interea, Romam profectus, contra spem suam lætissumis animis accipitur; plebi pa-

pire à une grande puissance, doit compter plus sûrement sur cette classe indigente qui, n'ayant rien, n'a rien à ménager, et qui pour de l'argent trouve tout légitime. Marius emmena en Afrique un peu plus de troupes qu'il n'y était autorisé par le décret : en peu de jours il fut arrivé à Utique. L'armée lui fut remise par le lieutenant Publius Rutilius. Métellus avait évité de voir Marius, pour n'avoir pas le spectacle d'une humiliation, dont la seule annonce lui avait été insupportable.

XCI. Le nouveau consul, après avoir complété les légions et les cohortes auxiliaires, mène l'armée dans une contrée riche et fertile ; il abandonne aux soldats tout le butin. Il attaque ensuite quelques places, les moins fortes et par leur assiette et par leur garnison. Il commande différentes escarmouches, toutes peu importantes, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Pendant ce temps les nouveaux soldats s'accoutument à voir un combat sans effroi. Ils voient qu'en fuyant on est tué ou pris ; que les plus braves sont le plus en sûreté ; qu'il n'y a que les armes pour garantir sa liberté, sa patrie, sa famille, ses plus chers intérêts, et en même temps gagner de la gloire et des richesses. Par ce moyen, en peu de temps les nouveaux soldats prirent l'esprit des plus vieux, et la valeur de tous devint égale. Cependant les deux rois, instruits de l'arrivée de Marius, se retirèrent dans des lieux difficiles, chacun d'un côté opposé. C'était par le conseil de Jugurtha, qui se flattait que l'ennemi ne tarderait point à se disperser ; qu'alors on pourrait le surprendre ; qu'il en serait des Romains comme de la plupart des hommes, qui, loin du péril, s'observent moins et hasardent davantage.

XCII. Dans l'intervalle, Métellus était parti pour Rome. Il y fut reçu, contre son attente, avec de grands transports de

tribusque, postquam invidia decesserat, juxta carus. Sed Marius impigre prudenterque suorum et hostium res pariter adtendere, cognoscere quid boni utrisque aut contra esset, explorare itinera regum, consilia et insidias eorum antevenire, nihil apud se remissum, neque apud illos tutum pati. Itaque et Gætulos et Jugurtham, ex sociis nostris prædas agentîs, sæpe adgressus in itinere fuderat, ipsumque regem haud procul ab oppido Cirtâ armis exuerat. Quæ postquam gloriosa modò, neque belli patrandi cognovit; statuit urbîs, quæ viris aut loco pro hostibus et advorsùm se opportunissumæ erant, singulas circumvenire: ita Jugurtham aut præsidiis nudatum iri, si ea pateretur, aut prælio certaturum; nam Bocchus nuncios sæpe ad eum miserat, «velle populi Romani amicitiam, ne quid ab se hostile timeret.» Id simulaveritne quò, improvisus gravior accederet, an mobilitate ingenii pacem atque bellum mutare solitus, parum exploratum est.

XCIII. Sed consul, utì statuerat, oppida, castellaque, munita adire; partim vi, alia, metu aut præmia ostentando, avortere ab hostibus. Ac primò mediocria gerebat, existumans Jugurtham ob suos tutandos in manus venturum: sed ubi illum procul abesse et aliis negotiis intentum accepit, majora et

joie, également cher au sénat et au peuple, depuis qu'il avait satisfait à l'envie. Pour Marius, non moins prudent que brave, il portait un œil également attentif et sur les siens et sur l'ennemi. Il remarquait tout ce qui pouvait servir ou contrarier les uns et les autres : il faisait observer toutes les marches des deux rois, prévenait leurs desseins et leurs stratagèmes, tenait continuellement les siens en haleine et l'ennemi en alarme (*a*). Plus d'une fois les Gétules et Jugurtha, au moment où ils emmenaient du butin pris sur nos alliés, se virent attaqués dans leur route et battus. Jugurtha même, à quelque distance de Cirta, ne put échapper qu'en abandonnant ses armes. Mais comme ces succès, glorieux seulement, n'étaient point décisifs, le consul prit le parti d'attaquer successivement toutes les places qui, par la force de leur position et de leur garnison, pouvaient favoriser les projets de l'ennemi et traverser les siens. Il se flattait par-là, ou d'enlever à Jugurtha toutes ses ressources, s'il le souffrait, ou de l'amener à un combat. Quant à Bocchus, il avait donné à diverses reprises des assurances qu'il voulait l'amitié du peuple romain, qu'il ne se porterait à aucune hostilité. On n'a point su si c'était un piége, afin de nous surprendre avec plus d'avantage, ou bien la mobilité de son caractère, qui l'entraînait tantôt à la guerre et tantôt à la paix.

XCIII. Le consul, suivant donc le dessein qu'il avait formé, se présente devant les places fortifiées. Les unes sont emportées l'épée à la main ; les autres se soumettent, intimidées par ses menaces, ou séduites par ses promesses ; et d'abord il se bornait à des entreprises d'une médiocre importance, s'imaginant

---

(*a*) Petite phrase du président de Brosse.

magis aspera adgredi tempus visum est. Erat inter ingentîs solitudines oppidum magnum atque valens, nomine *Capsa*, cujus conditor Hercules Libys memorabatur. Ejus cives, apud Jugurtham immunes, levi imperio, et ob ea fidelissumi habebantur. Muniti advorsùm hostîs, non mœnibus modò et armis atque viris, verùm etiam multò magis locorum asperitate: nam, præter oppido propinqua, omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpentibus, quarum vis, sicuti omnium ferarum, inopiâ cibi acrior; ad hoc, natura serpentium, ipsa perniciosa, siti magis quam aliâ re accenditur. Ejus potiundi Marium maxuma cupido invaserat, cùm propter usum belli, tum quia res aspera videbatur: et Metellus oppidum Thalam magnâ gloriâ ceperat, haud dissimiliter situm munitumque; nisi quod apud Thalam, non longè à mœnibus, aliquot fontes erant; Capsenses unâ modò, atque eâ intra oppidum, jugi aquâ, cetera pluviâ utebantur. Id ibique, et in omni Africâ quæ (*a*) procul à mari incultiùs agebat, eò faciliùs tolerabatur; quia Numidæ plerumque lacte et ferinâ carne vescebantur, et neque salem neque alia irritamenta gulæ quærebant: cibus

---

(*a*) Cortius lit *qui* au lieu de *quæ*.

que Jugurtha en viendrait aux mains pour défendre son pays. Mais quand il sut que ce prince se tenait éloigné, que d'autres soins l'arrêtaient, il jugea qu'il était temps de songer à des entreprises plus importantes et plus difficiles. Au milieu d'immenses solitudes se trouvait la ville de Capsa (*a*), grande et puissante cité dont Hercule Libyen passe pour le fondateur. Comme les habitants ne payaient aucun tribut à Jugurtha, qu'il les traitait avec douceur, leur fidélité pour ce prince paraissait à toute épreuve; et outre leurs remparts, leurs armes, leurs soldats, ils étaient encore puissamment défendus par l'affreuse contrée qui les isolait. Car, excepté les environs de la ville, tout le reste n'était qu'un affreux désert, sans traces de culture, manquant d'eau, infesté de serpents qui, comme tous les animaux féroces, deviennent plus furieux par le manque de nourriture; d'ailleurs rien n'irrite plus que la soif la rage naturelle de ces pernicieux reptiles. Cette conquête excitait vivement l'ambition de Marius, d'abord parce qu'elle était importante, qu'ensuite elle était difficile, et que Métellus avait acquis une gloire pareille en prenant Thala, située et défendue à peu près de la même manière, si ce n'est qu'à peu de distance de Thala, il se trouvait quelques sources. Capsa au contraire n'en avait qu'une seule qui se trouvait même dans l'intérieur de la ville : les habitants se servaient d'eau de pluie pour une partie de leurs besoins. Mais à Capsa, et dans toute cette partie de l'Afrique, plus inculte à mesure qu'on s'éloigne de la mer, ce genre d'incommodité était plus tolérable, parce que les Numides ne se nourrissent ordinairement que de lait et de la chair des animaux sauvages, qu'ils

(*a*) Cafsa, dans le royaume de Tunis.

illis advorsùm famem atque sitim, non libidini, neque luxuriæ erat.

XCIV. Igitur consul, omnibus exploratis, credo diis fretus; (nam contra tantas difficultates consilio satis providere non poterat : quippe etiam frumenti inopiâ tentabatur; quòd Numidæ pabulo pecoris magis quàm arvo student, et quodcumque natum fuerat, jussu regis, in loca munita contulerant; ager autem aridus et frugum vacuus eâ tempestate, nam æstatis extremum erat) tamen pro rei copiâ satis providenter exornat. Pecus omne, quod superioribus diebus prædæ fuerat, equitibus auxiliariis agendum adtribuit; Aulum Manlium legatum cum cohortibus expeditis ad oppidum Laris, ubi stipendium et commeatum locaverat, ire jubet; dicitque se prædabundum post paucos dies eòdem venturum. Sic incepto suo occultato, pergit ad flumen Tanam.

XCV. Ceterùm in itinere quotidie pecus exercitui, per centurias, item turmas, æqualiter distribuerat, et ex coriis utres utì fierent curabat; simul et inopiam frumenti lenire, et ignaris omnibus, parare quæ mox usui forent : denique sexto die, cùm ad flumen ventum est, maxuma vis utrium effecta. Ibi castris levi munimento positis, milites cibum capere, atque, utì simul cum occasu solis egrederentur, paratos esse jubet; omnibus sarcinis abjectis, aquâ

ne connaissent ni le sel, ni toutes nos sensualités irritantes. A leur table tout est pour la soif et la faim, rien pour le caprice et le luxe.

XCIV. Marius se met donc en marche, après avoir pris toutes ses mesures, et, je pense, aussi se confiant sur les Dieux. En effet, la prudence humaine ne pouvait seule parer à toutes les difficultés qu'on avait à craindre; car on était encore menacé de manquer de blé, parce que les Numides ensemencent moins de champs qu'ils n'en laissent en pâture pour leurs troupeaux, que toutes les récoltes avaient été par l'ordre du roi transportées dans les places fortes, et qu'on était alors à la fin de l'été, saison où les champs cultivés sont arides et dépouillés de leurs moissons. Toutefois il s'approvisionna aussi bien que les circonstances le permettaient. La cavalerie auxiliaire fut chargée de mener devant elle tous les troupeaux qu'on avait pris les jours précédents. Il envoie son lieutenant Manlius avec les troupes légères à Laris (*a*), où il tenait en dépôt ses munitions et l'argent des troupes. Il lui dit qu'il partait pour aller ravager le pays, que sous peu de jours il le rejoindrait. Ayant ainsi caché son projet, il marche au fleuve Tana (*b*).

XCV. Chaque jour il fait distribuer également une certaine quantité de bétail par chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie, et il avait soin qu'on fît des outres avec les peaux. Par ce moyen, il suppléait au manque de blé, et, sans que son secret fût pénétré, il se ménageait une ressource dont il allait avoir besoin. Enfin, au bout de six jours, lorsqu'on arriva au

---

(*a*) On n'a aucune notion sur l'emplacement de cette ville.

(*b*) On ignore également sa position.

modò seque et jumenta onerare. Dein, postquam tempus visum, castris egreditur; noctemque totam itinere facto, consedit; idem proxumâ facit : dein tertiâ multò ante lucis adventum, pervenit in locum tumulosum, ab Capsâ non ampliùs duûm millium intervallo; ibique, quàm occultissumè potest, cum omnibus copiis opperitur. Sed, ubi dies cœpit, et Numidæ, nihil hostile metuentes, multi oppido egressi : repentè omnem equitatum et cum his velocissumos pedites, cursu tendere ad Capsam, et portas obsidere jubet; deinde ipse intentus properè sequi, neque milites prædari sinere. Quæ postquam oppidani cognovêre, res trepidæ, metus ingens, malum improvisum, ad hoc pars civium extra mœnia in hostium potestate, coëgêre uti deditionem facerent. Ceterùm oppidum incensum; Numidæ puberes interfecti, alii omnes venumdati; præda militibus divisa. Id facinus, contra jus belli, non avaritiâ neque scelere consulis admissum : sed quia locus Jugurthæ opportunus, nobis aditu difficilis; genus hominum mobile, infidum, ante neque beneficio neque metu coërcitum.

XCVI. Postquam tantam rem Marius, sine ullo suo-

fleuve, il se trouva approvisionné d'une grande quantité d'outres. Là, après avoir fait travailler à quelques légers retranchements, il donne ordre aux soldats de prendre leur nourriture, et de se tenir prêts à partir au coucher du soleil. Il leur recommande de laisser leurs bagages, de ne prendre que de l'eau, et de s'en charger entièrement eux et leurs bêtes de somme. A l'heure fixée on décampe, et, après avoir marché toute la nuit, on s'arrête tout le jour. On marche encore la nuit suivante, et enfin, la troisième, on arrive long temps avant le jour dans un lieu couvert par des éminences, qui n'était pas à plus de deux milles de Capsa. Il attend là avec toutes ses troupes, se tenant le plus soigneusement caché qu'il se pouvait. Lorsque le jour fut venu, les habitants, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à une attaque, sortirent en grand nombre de la place. A l'instant, toute notre cavalerie, nos plus agiles fantassins courent à la porte et s'en emparent. Marius en personne les suit en toute diligence, et il ne permet point aux soldats de s'écarter pour piller. Lorsque les ennemis virent ces dispositions, le tumulte, l'effroi, la surprise, d'ailleurs le malheur d'une grande partie de leurs concitoyens qui se trouvaient hors de la place au pouvoir des Romains, leur firent une nécessité de se rendre. On mit le feu à la ville; tous les habitants en âge de porter les armes furent massacrés, le reste mis en vente, le butin partagé entre les soldats. Dans cette infraction des lois de la guerre, on ne doit point accuser ni l'avarice, ni la cruauté du consul. La place était sous la main de Jugurtha, d'un accès difficile pour nous, et l'espèce d'hommes qui l'habitaient, inconstante, perfide, n'avait pu jusqu'alors être contenue ni par les bienfaits ni par la crainte.

XCVI. Marius était déjà regardé comme un grand général.

rum incommodo, patravit; magnus et clarus antea, major atque clarior haberi cœpit : omnia non bene consulta in virtutem trahebantur; milites, modesto imperio habiti, simul et locupletes, ad cœlum ferre : Numidæ magis quàm mortalem timere; postremò omnîs socii atque hostîs credere, illi aut mentem divinam esse, aut deorum nutu cuncta portendi. Sed consul, ubi ea res bene evenit, ad alia oppida pergit : pauca, repugnantibus Numidis, capit; plura, deserta propter Capsensium miserias, igni corrumpit : luctu atque cæde omnia complentur. Denique multis locis potitus, ac plerisque exercitu incruento, aliam rem adgreditur, non eâdem asperitate quâ Capsensium, ceterùm haud secùs difficilem. Namque haud longè à flumine Muluchâ, quod Jugurthæ Bocchique regnum disjungebat, erat inter ceteram planiciem mons saxeus, mediocri castello, satis patens, in immensum editus, uno perangusto aditu relicto; nam omnis naturâ, velut opere atque consulto, præceps. Quem locum Marius, quòd ibi regis thesauri erant, summâ vi capere intendit. Sed ea res forte quàm consilio meliùs gesta : nam castello virorum atque armorum satis magna vis et frumenti, et fons aquæ; aggeribus turribusque et aliis machi-

Une entreprise aussi difficile, achevée sans la moindre perte pour les siens, ajouta le plus brillant éclat à sa haute réputation. Des projets hasardés légèrement passaient pour les hardiesses d'un talent supérieur. Les soldats, flattés de la douceur de son commandement, et s'enrichissant sous leur général, le portaient jusqu'aux cieux. Les Numides le redoutaient comme un être d'une nature supérieure. Enfin, alliés, comme ennemis, tous croyaient voir dans Marius une intelligence divine ou un confident des Dieux, auquel était révélé d'avance tout ce qui devait arriver. Le consul, encouragé par son succès, passe à d'autres conquêtes. Un petit nombre de villes que les Numides essayèrent de défendre, est enlevé de vive force : la plupart sont abandonnées par les habitants qui tremblaient d'éprouver le sort de Capsa. Marius les fait toutes détruire par le feu. Tout ce pays était plongé dans le deuil et dans le sang. Enfin, après s'être rendu maître d'un grand nombre de places qui, la plupart, ne lui coûtèrent pas un soldat, il forme une autre entreprise dont les difficultés, sans être les mêmes, ne paraissaient pas moindres que celles de Capsa. Non loin du fleuve Mulucha, qui faisait la séparation du royaume de Jugurtha et de celui de Bocchus, dans un pays d'ailleurs uni, s'élevait un mont tout de rochers, d'une hauteur immense, et d'un assez vaste circuit : sur la cime qui formait un plateau assez large, était un château de médiocre grandeur. Un seul passage, extrêmement étroit, menait au château; tout le reste était aussi escarpé que si on l'eût taillé à dessein. Comme les trésors du roi étaient dans cette place, Marius poussa les attaques avec la plus grande vigueur; mais le hasard, dans cette occasion, le servit mieux que sa prudence. En effet, la place était bien approvisionnée

nationibus locus importunus; iter castellanorum angustum admodum, utrimque præcisum. Vineæ cum ingenti periculo frustra agebantur: nam cùm eæ paullo processerant, igni aut lapidibus corrumpebantur; milites neque pro opere consistere propter iniquitatem loci, neque inter vineas sine periculo administrare; optumus quisque cadere aut sauciari, ceteris metus augeri.

XCVII. At Marius, multis diebus et laboribus consumptis, anxius trahere cum animo suo omitteretne inceptum, quoniam frustra erat, an fortunam opperiretur, quâ sæpe prosperè usus fuerat. Quæ cùm multos dies, noctesque æstuans agitaret, fortè quidam Ligus, ex cohortibus auxiliariis miles gregarius, castris aquatum egressus, haud procul ab latere castelli quod advorsum præliantibus erat, animadvertit inter saxa repentes cochleas: quarum cùm unam, atque alteram, dein plures peteret, studio legundi, paullatim propè ad summum montis egressus est: ubi postquam solitudinem intellexit, more humanæ cupidinis ignara visundi animum vortit. Et fortè in eo loco grandis ilex coaluerat inter saxa, paullulum modò prona, deinde inflexa atque aucta in altitudinem, quò cuncta gignentium natura fert: cujus ramis modò, modò eminentibus saxis ni-

d'armes, de soldats et de blé; elle avait aussi une source. Le terrain était impraticable pour les terrasses, les tours et les autres machines; le passage qui menait au château, singulièrement étroit, était, des deux côtés, bordé de précipices. On ne pouvait approcher les mantelets qu'avec un extrême péril, et c'était toujours inutilement. Lorsqu'ils avaient gagné un peu de terrain, les pierres ou la flamme ne manquaient point de les détruire. Les soldats, à cause de la pente rapide du terrain, ne pouvaient se tenir au devant des ouvrages pour les protéger; il n'y avait pas plus de sûreté (30) à travailler dans l'intérieur (31). Tous les braves qui se hasardaient étaient tués ou blessés, ce qui intimidait tous les autres.

XCVII. Cependant Marius, après beaucoup de jours et de travaux inutilement consumés, était incertain s'il devait renoncer à une tentative qui était sans succès, ou compter encore sur la fortune qui ne l'avait presque jamais abandonné. Au milieu de ses perplexités, tandis que son esprit s'agitait nuit et jour dans cette fluctuation de résolutions contraires, un Ligurien, simple auxiliaire, sort du camp pour aller chercher de l'eau. Comme il passait du côté de la forteresse opposé à celui où se faisait l'attaque, il aperçoit des limaçons qui se traînaient le long des rochers. Il en prend un, puis un autre, et de nouveaux se présentent à lui. L'ardeur qu'il met à cette poursuite le mène insensiblement presque au haut de la montagne. Là, se voyant seul, le désir naturel à tous les hommes d'examiner ce qu'on ne connaît pas, pique sa curiosité. Il se trouvait là par hasard un grand yeuse qui avait poussé entre les rochers; son tronc, d'abord incliné, se redressait ensuite, et avait atteint la hauteur où la nature porte les arbres de cette espèce. Le Ligurien, s'aidant tantôt des branches, tantôt

sus Ligus, castelli planiciem perscribit, quòd cuncti Numidæ intenti præliantibus aderant. Exploratis omnibus quæ mox usui fore ducebat, eodem regreditur, non temerè utì escenderat, sed tentans omnia et circumspiciens. Itaque Marium properè adit, acta edocet; hortatur, ab eâ parte quâ ipse descenderat castellum tentet, pollicetur sese itineris periculique ducem. Marius cum Ligure, promissa ejus cognitum ex præsentibus misit; quorum utì cujusque ingenium erat, ita rem difficilem aut facilem nunciavêre. Consulis animus tamen paullum adrectus: itaque ex copiâ tubicinum et cornicinum, numero quinque quàm velocissumos delegit, et cum his, præsidio qui forent quatuor centuriones; omnîsque Liguri parere jubet; et ei negotio proxumum diem constituit.

XCVIII. Sed ubi ex præcepto tempus visum, paratis, compositisque omnibus, ad locum pergit. Ceterùm illi qui centuriis præerant, prædocti ab duce, arma, ornatumque mutaverant: capite atque pedibus nudis, utì prospectus nisusque per saxa facilius foret; super terga gladii et scuta, verùm ea Numidica ex coriis, ponderis gratiâ simul et offensa quò leniùs streperent. Igitur prægrediens Ligus, saxa, et si quæ vetustate radices eminebant, laqueis vinciebat, quibus adlevati milites faciliùs escenderent: interdum timidos insolentiâ itineris levare manu: ubi paullo asperior adscensus erat, singulos præ se iner-

des pointes de rocher qui avançaient, se trouve enfin sur le plateau de la forteresse, qu'il a le temps de considérer à loisir. Tous les Numides étaient ailleurs occupés du combat. Après avoir fait toutes les observations qu'il jugeait pouvoir être utiles, il s'en retourne par le même chemin, mais non plus au hasard, comme il avait fait en montant. Il s'assure de tous les passages; il examine tout attentivement. De retour, il va trouver Marius, lui conte ce qui lui est arrivé, l'exhorte à faire une tentative du côté par où il était descendu; il offre d'être le conducteur, de partager le péril. Marius envoya quelques hommes avec le Ligurien, pour vérifier son rapport, et ceux-ci, chacun suivant son caractère, jugèrent l'entreprise facile ou en grossirent les difficultés. Marius, toutefois, conçut quelque espoir. Il choisit, dans les trompettes et les cors de l'armée, les cinq plus agiles; il les fait soutenir par quatre centurions; il met cette petite troupe sous les ordres du Ligurien, et il fixe le jour suivant pour l'expédition.

XCVIII. A l'heure marquée, ayant, suivant l'instruction de leur guide, changé d'armure et de vêtements, tous les préparatifs, toutes les dispositions faites, la troupe se met en marche. Ils avaient la tête découverte, afin d'apercevoir de plus loin, et les pieds nus, pour gravir plus facilement sur les rochers; sur leur dos étaient attachés leurs épées, et de petits boucliers de cuirs, comme ceux des Numides, qui, à l'avantage d'être plus légers, joignaient celui de faire moins de bruit en se heurtant. Le Ligurien marchait le premier. Profitant de toutes les pointes de rocher qui étaient en saillie, de toutes les racines que le temps avait découvertes, il y attachait des cordes à l'aide desquelles les soldats se soulevaient et montaient plus facilement. Ceux qu'il voyait effrayés d'un

mos mittere, deinde ipse cum illorum armis sequi: quæ dubia nisui videbantur potissumùm tentare; ac sæpiùs eàdem adscendens descendensque, dein statim digrediens, ceteris audaciam addere. Igitur diu multumque fatigati, tandem in castellum perveniunt, desertum ab eâ parte; quòd omnes, sicuti aliis diebus, advorsùm hostes aderant. Marius, ubi ex nunciis quæ Ligus egerat cognovit, quanquam totâ die intentos prælio Numidas habuerat, tum verò cohortatus milites et ipse extra vineas egressus, testudine actâ succedere, et simul hostem tormentis sagittariisque et funditoribus eminus terrere. At Numidæ, sæpe antea vineis Romanorum subversis, item incensis, non castelli mœnibus sese tutabantur; sed pro muro dies noctesque agitare, maledicere Romanis, ac Mario vecordiam objectare, militibus nostris Jugurthæ servitium minari, secundis rebus ferocîs esse. Interim, Romanis omnibus hostibusque prælio intentis, magnâ utrimque vi, pro gloriâ atque imperio his, illis pro salute certantibus, repentè à tergo signa canere: ac primò mulieres et pueri, qui visum processerant, fugere; deinde utì quisque muro proxumus erat; postremò cuncti, ar-

chemin aussi étrange, il leur donnait la main. Toutes les fois que la montée devenait un peu trop rude, il les faisait passer devant, sans armes, l'un après l'autre, et lui venait après avec toute la charge. S'il se rencontrait un pas hasardeux, il faisait les premiers essais; il montait et redescendait plusieurs fois par le même endroit; puis, se rangeant aussitôt, il faisait passer les autres qui escaladaient avec plus de confiance. Enfin, après beaucoup de temps et d'extrêmes fatigues, ils arrivent au pied de la forteresse qui n'était point gardée de ce côté: les Numides étaient tous, comme les autres jours, en face de l'ennemi. Dès qu'on eut des nouvelles du Ligurien, quoique Marius, de tout le jour, n'eût pas discontinué les attaques, afin de tenir l'ennemi perpétuellement occupé, il ranime de nouveau les soldats par les plus vives exhortations, et, se mettant le premier en dehors des mantelets, il forme la tortue et marche au pied du mur. En même temps les frondeurs, les archers, toutes les machines travaillaient de loin à écarter l'ennemi. Depuis que les assiégés avaient si souvent détruit et brûlé les machines romaines, ils ne daignaient pas même se tenir renfermés dans leurs murailles; le plus souvent ils passaient la nuit et le jour au devant du rempart. De là ils insultaient les Romains; ils traitaient Marius d'insensé; ils menaçaient nos soldats des fers de Jugurtha. Rien n'égalait l'insolence que leur donnait le succès. Tandis que Numides et Romains combattaient tous avec tant de chaleur, ceux-ci pour la gloire et l'agrandissement de l'empire, ceux-là pour leur propre vie, tout à coup on entend, par derrière, sonner les trompettes, et aussitôt on voit fuir, d'abord les femmes et les enfants qui etaient venus pour voir le combat; puis ceux qui étaient le plus près du rempart; enfin tous, soldats comme

mati inermesque. Quod ubi accidit, eò acriùs Romani instare, fundere, ac plerosque tantummodo sauciare, dein super occisorum corpora vadere, avidi gloriæ, certantes murum petere; neque quemquam omnium prædâ morari. Sic forte correcta Marii temeritas, gloriam ex culpâ invenit.

XCIX. Ceterùm, dum ea res geritur, L. Sulla quæstor cum magno equitatu in castra venit, qui, utì ex Latio et à sociis exercitum cogeret, Romæ relictus erat. Sed quoniam nos tanti viri res admonuit, idoneum visum est de naturâ cultuque ejus paucis dicere : neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus; et L. Sisenna, optumè et diligentissumè omnium qui eas res dixêre persecutus, parum mihi libero ore locutus videtur. Igitur Sulla gentis patriciæ nobilis fuit, familiâ propè jam exstinctâ majorum ignaviâ, litteris græcis atque latinis juxtà atque doctissumè eruditus, animo ingenti, cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior : otio luxurioso esse; tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata, nisi quod de uxore potuit honestiùs consuli : facundus, callidus, et amicitiâ facilis; ad simulanda negotia altitudo ingenii incredibilis; multarum rerum, ac maxumè

habitants. Dans ce moment, les Romains poussent leur attaque avec plus de vivacité; ils culbutent l'ennemi; laissent là les blessés sans se donner la peine de les achever; passent sur les morts : ils se disputent le péril d'escalader le rempart où l'ardeur de la gloire les précipite tous à l'envi; pas un seul ne s'arrêta pour piller. C'est ainsi que le hasard le plus imprévu répara la témérité de Marius, et qu'une faute lui acquit de la gloire.

XCIX. Pendant que durait encore le siége, Sylla, simple questeur alors, arriva au camp avec un gros corps de cavalerie (32) qu'il avait été chargé de lever dans le Latium et autres cantons alliés : c'est pour cela qu'on l'avait laissé à Rome. Puisque le nom de ce grand homme se présente ici naturellement, il est à propos, je pense, de dire quelques mots de son caractère et de ses mœurs, d'autant plus que je ne trouverai point d'autre occasion d'en parler, et que Sisenna (33), celui de nos historiens qui a le mieux écrit, et avec le plus de détails, de tout ce qui regarde ce Romain, ne me semble pas s'être expliqué avec assez de franchise et de liberté. Lucius Sylla était d'une illustre famille patricienne, mais la branche dont il sortait était tombée dans l'obscurité, par le peu de mérite de ses ancêtres. Il écrivait en grec (34) aussi bien que dans sa propre langue dont il avait une connaissance profonde. Il avait l'ame d'une prodigieuse élévation; il aimait passionnément le plaisir, mais plus encore la gloire; dissolu dans son loisir, il sut toujours faire céder au besoin des affaires ses goûts voluptueux, hors une fois (35) où il leur sacrifia ce qu'il devait à sa femme. Éloquent, plein de finesse, facile en amitié, voilant ses desseins d'un secret impénétrable, aimant à donner, surtout l'argent. Quoiqu'il ait été le plus

pecuniæ, largitor: atque felicissumo omnium ante civilem victoriam, nunquam super industriam fortuna fuit; multique dubitavêre, fortior an felicior esset: nam, postea quæ fecerit, incertum habeo pudeat an pigeat disserere.

C. Igitur Sulla, utì supra dictum est, postquam in Africam atque in castra Marii cum equitatu venit, rudis antea et ignarus belli, sollertissumus omnium in paucis tempestatibus factus est. Ad hoc milites benignè adpellare; multis rogantibus, aliis per se ipse dare beneficia; invitus accipere, sed ea properantiùs quàm æs mutuum reddere: ipse ab nullo repetere; magis id laborare, ut illi quam plurimi deberent: joca atque seria cum humillumis agere: in operibus, in agmine, atque ad vigilias multus adesse: neque interim, quod prava ambitio solet, consulis aut cujusquam boni famam lædere; tantummodo neque consilio neque manu priorem alium pati, plerosque antevenire. Quibus rebus et artibus, brevi, Mario militibusque carissumus factus.

CI. At Jugurtha, postquam oppidum Capsam, aliosque locos munitos et sibi utilîs, simul et magnam pecuniam amiserat, ad Bocchum nuncios mittit, quàm primùm in Numidiam copias adduceret; prælii faciundi tempus adesse. Quem ubi cunctari accepit, dubium belli atque pacis rationes trahere; rursùs, utì antea, proxumos ejus donis corrumpit, ipsique

fortuné des hommes, on peut dire que jusqu'à l'époque de sa victoire sur ses concitoyens, son mérite n'a jamais été au dessous de sa fortune; beaucoup même ont douté s'il n'était point au dessus. Quant à ce qu'il a fait depuis, je confesse qu'on n'en saurait parler qu'avec confusion et douleur.

C. Lorsque Sylla arriva au camp de Marius avec le corps de cavalerie qu'il amenait, comme je l'ai dit, il était fort ignorant dans l'art militaire: au bout de quelque temps il était le plus habile. D'ailleurs affable avec le soldat, toujours prêt à accorder les demandes, souvent même les prévenant; il n'acceptait un bienfait qu'à l'extrémité, plus empressé de le rendre qu'on ne l'est à payer une dette; et lui, n'exigeait jamais de retour. Sa seule inquiétude était de ne pas faire assez pour les autres. Il parlait d'affaires sérieuses, il badinait même avec les derniers soldats; il semblait se multiplier dans les marches, dans les travaux, à tous les postes, et, toutefois, il ne cherchait point, ce qui n'est que trop ordinaire aux ambitieux, à déprimer son général ou tout autre. Seulement il ne souffrait pas que personne l'emportât sur lui en prudence et en bravoure, et il l'emportait sur la plupart. Avec une pareille conduite, et d'aussi grandes qualités, il eut bientôt gagné l'affection de Marius et des soldats.

CI. Cependant Jugurtha ayant perdu Capsa, d'autres places fortes et importantes, de plus, un riche trésor, fait dire à Bocchus d'amener au plus tôt ses troupes en Numidie; qu'il était temps de livrer bataille; et comme il le vit retomber dans ses premières irrésolutions, et flottant de nouveau entre la guerre et la paix, il a recours au moyen qui lui avait réussi d'abord; il gagne, par des présents, tout ce qui approchait ce prince, et il offre au prince lui-même le tiers de la Nu-

Mauro pollicetur Numidiæ partem tertiam, si aut Romani Africâ expulsi, aut, integris suis finibus, bellum compositum foret. Eo præmio inlectus Bocchus cum magnâ multitudine Jugurtham adcedit. Ita, amborum exercitu conjuncto, Marium jam in hiberna proficiscentem, vix decimâ parte die reliquâ invadunt: rati noctem, quæ jam aderat, victis sibi munimento fore, et, si vicissent, nullo impedimento, quia locorum scientes erant; contra Romanis utrumque casum in tenebris difficiliorem fore. Igitur simul consul ex multis de hostium adventu cognovit; et ipsi hostes aderant: et priùs quam exercitus aut instrui, aut sarcinas colligere, denique antequam signum aut imperium ullum accipere quivit; equites Mauri atque Gætuli, non acie neque ullo more prælii, sed catervatim utì quosque fors conglobaverat, in nostros incurrunt. Qui omnes, trepidi improviso metu, ac tamen virtutis memores, aut arma capiebant, aut capientîs alios ab hostibus defensabant; pars equos escendere, obviam ire hostibus. Pugna latrocinio magis quàm prælio similis fieri: sine signis, sine ordinibus, equites, pedites permisti, cædere alios, alios obtruncare; multos contra adversos acerrumè pugnantes ab tergo circumvenire; neque virtus, neque arma satis tegere, quia hostes numero plures et undique circumfusi erant: denique Romani veteres, novique, et ob ea scientes belli, si quos locus aut casus conjunxerat, orbes facere; atque ita ab

midie s'il l'aidait à chasser les Romains de l'Afrique, ou si, du moins, il lui procurait une paix qui lui conservât la totalité de son royaume. Séduit par l'appât de cette promesse, Bocchus se met en marche avec une nombreuse armée. Sitôt que les deux rois ont fait leur jonction, ils vont sur-le-champ attaquer Marius qui était déjà en chemin pour aller prendre ses quartiers d'hiver. Il restait à peine une heure de jour. Ils avaient cru que la nuit qui approchait serait une ressource pour eux dans la défaite, sans être un obstacle à la victoire, parce qu'ils avaient la connaissance des lieux; qu'au contraire, dans les deux cas, l'obscurité serait pour les Romains un grand désavantage. A peine différents avis avaient instruit Marius de l'approche de l'ennemi, que l'ennemi parut lui-même; et avant qu'on eût pu ranger l'armée en bataille, pourvoir aux bagages, enfin, donner le signal ou quelque ordre que ce fût, la cavalerie maure et gétule était déjà tombée sur nous, à leur manière, sans s'être formée en ligne, arrivant par pelotons, selon que le hasard les avait rassemblés. Malgré la précipitation inévitable dans une surprise, tous nos soldats montrèrent de la fermeté. On les voyait ou prendre leurs armes, ou couvrir ceux qui les prenaient; une partie monte à cheval et va se présenter à l'ennemi. L'action ressemblait plus à une rencontre de maraudeurs, qu'à un combat régulier. Personne n'est sous le drapeau ni à son rang; cavaliers et fantassins sont confondus pêle-mêle; on frappe à droite (36), à gauche; souvent, tandis qu'ils combattent vaillamment un ennemi en face, un autre vient les prendre par derrière; et il n'y avait ni courage ni bouclier qui pût les garantir, parce que l'ennemi était supérieur en nombre, et qu'on en était enveloppé de toutes parts. Enfin, dans les endroits où leur première posi-

omnibus partibus simul tecti et instructi, hostium vim sustentabant.

CII. Neque in eo tam aspero negotio, Marius territus aut magis quàm antea demisso animo fuit : sed cum turmâ suâ, quam ex fortissumis magis quàm familiarissumis paraverat, vagari passim ; ac modò laborantibus suis succurrere, modò hostîs, ubi confertissumi obstiterant, invadere ; manu consulere militibus, quoniam imperitare conturbatis omnibus non poterat. Jamque dies consumptus erat, cùm tamen barbari nihil remittere ; atque, utì reges præceperant, noctem pro se rati, acriùs instare. Tum Marius ex copiâ rerum consilium trahit ; atque, utì suis receptui locus esset, collîs duos propinquos inter se occupat : quorum in uno, castris parum amplo, fons aquæ magnus erat ; alter usui opportunus, quia, magnâ parte editus et præceps, pauca munimenta egebat. Ceterùm apud aquam Sullam cum equitibus noctem agitare jubet : ipse paullatim dispersos milites, neque minùs hostibus conturbatis, in unum contrahit ; dein cunctos pleno gradu in collem subducit. Ita reges, loci difficultate coacti, prælio deterrentur : neque tamen suos longiùs abire sinunt ; sed, utroque colle multitudine circumdato, effusi consedêre. Dein, crebris ignibus factis, plerumque noctis barbari more suo lætari, exsultare, strepere

tion, où le hasard avait réuni d'anciens soldats avec des nouveaux qu'ils mettaient au fait de la guerre, les Romains se forment en cercle; par ce moyen, étant couverts de toutes parts, et observant un ordre, ils résistaient au choc de l'ennemi.

CII. Dans un péril aussi pressant, Marius n'eut pas un instant d'effroi; on le vit toujours le même qu'auparavant. Avec sa troupe prétorienne qu'il avait composée des braves de l'armée, plutôt que des amis du consul, il se porte de côté et d'autre. Là, ce sont des Romains qui plient, il court les soutenir; ici se trouve sur son passage un gros d'ennemis, il va les rompre: il servait du moins ses soldats de son épée, ne pouvant, dans une confusion aussi générale, leur faire entendre ses ordres. Il ne restait déjà plus de jour, et les barbares, loin de se relâcher, n'en pressaient que plus vivement leurs attaques, pleins de l'idée qu'on leur avait suggérée, que la nuit serait pour eux. Marius, dans cette conjoncture, prend le seul parti convenable. Pour assurer une retraite à ses troupes, il fait occuper deux hauteurs voisines l'une de l'autre. L'une des deux, avec trop peu d'espace pour un camp, avait une source abondante; l'autre offrait un grand avantage pour le moment, celui d'être bordée en grande partie d'escarpements très hauts, ce qui n'exigeait que peu de retranchements. Il donne ordre à Sylla de passer la nuit auprès de la source, avec la cavalerie; il travaille à réunir son infanterie dispersée: l'ennemi n'était pas en meilleur ordre. Il parvient à la rallier peu à peu. Quand elle est toute rassemblée, il lui fait gagner d'un pas ferme la hauteur. Les deux monarques, arrêtés par les difficultés du terrain, cessent le combat, mais sans permettre à leurs troupes de s'écarter. Toute cette multitude se posta confusément autour des deux éminences; ils allumèrent

vocibus; et ipsi duces, feroces quia non fugêre, ut pro victoribus agere. Sed ea cuncta Romanis, ex tenebris et editioribus locis, facilia visu, magnoque hortamento erant.

CIII. Plurimùm verò Marius imperitiâ hostium confirmatus, quàm maxumum silentium haberi jubet; ne signa quidem, utì per vigilias solebant, canere; deinde, ubi lux adventabat, defessis jam hostibus ac paullò ante somno captis, de improviso vigiles, item cohortium, turmarum, legionum tubicines simul omnîs signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere. Mauri atque Gætuli ignoto et horribili sonitu repentè exciti, neque fugere, neque arma capere, neque omnino facere aut providere quidquam poterant. Ita cunctos strepitu, clamore, nullo subveniente, nostris instantibus, tumultu, terrore, formidine, quasi vecordia ceperat: denique omnes fusi fugatique; arma et signa militaria pleraque capta; pluresque eo prælio quàm omnibus superioribus interempti; nam somno et metu imsolito impedita fuga.

CIV. Dein Marius, utì cœperat, in hiberna proficiscitur, quæ propter commeatum in oppidis maritimis agere decreverat. Neque tamen victoriâ socors aut insolens factus; sed pariter atque in con-

de grands feux, et la plus grande partie de la nuit ce ne sont que réjouissances à la manière des barbares, transports d'allégresse, cris d'exsultation. Les rois eux-mêmes, partageant cette folle joie, se croyaient vainqueurs, parce qu'ils n'avaient pas fui. Les Romains, dans l'obscurité qui les cachait, découvraient facilement, de la hauteur, toutes ces imprudences, et c'était pour eux un puissant encouragement.

CIII. Marius, pleinement rassuré par l'impéritie de l'ennemi, fait observer le plus profond silence; les trompes ne sonnaient pas même, comme c'est l'ordinaire, pour relever les différentes gardes. A l'instant où le jour allait paraître, où les barbares, épuisés de lassitude, ne faisaient que de s'endormir, les sentinelles donnent le signal. Aussitôt les trompettes des légions, de la cavalerie, des auxiliaires, sonnent tous à la fois. Les soldats poussent un cri terrible et s'élancent hors du camp. Les Maures et les Gétules, réveillés en sursaut par ce bruit épouvantable et inattendu, ne savent ni fuir, ni prendre leurs armes : ils étaient dans une impuissance absolue d'agir, de penser. Ce bruit, ces cris, cette armée qui fondait sur eux, sans qu'ils eussent rien à lui opposer, le tumulte, la surprise, l'effroi, les avaient comme jetés dans une sorte d'aliénation. La déroute fut complète; on leur prit presque toutes leurs armes, ainsi que leurs enseignes, et il en périt dans ce combat beaucoup plus que dans les autres, parce que le sommeil, et cette frayeur extraordinaire, avaient arrêté leur fuite.

CIV. Marius continua sa route pour aller gagner ses quartiers d'hiver qu'il s'était proposé d'établir dans les places maritimes, à cause de la facilité des subsistances. Sa victoire ne le rendit ni plus présomptueux, ni moins vigilant. Il marchait

spectu hostium quadrato agmine incedere. Sulla, cum equitatu, apud dextimos; in sinistrâ parte A. Manlius, cum funditoribus et sagittariis, præterea cohortes Ligurum curabat; primos et extremos, cum expeditis manipulis tribunos locaverat: perfugæ, minimè cari et regionum scientissimi, hostium iter explorabant. Simul consul, quasi nullo imposito, omnia providere; apud omnîs adesse, laudare, increpare merentîs. Ipse armatus intentusque, item milites cogebat: neque secùs atque iter faceret, castra munire; excubitum in portâ cohortîs ex legionibus, pro castris equites auxiliariòs mittere; præterea alios super vallum in munimentis locare; vigilias ipse circuire, non tam diffidentiâ futuri, quæ imperavisset, quàm utì militibus exæquatus cum imperatore labos volentibus esset. Et sanè Marius, illo et aliis temporibus Jugurthini belli, pudore magis quàm malo, exercitum coërcebat: quod multi per ambitionem fieri aiebant; pars quod à pueritiâ consuetam duritiam, et alia quæ ceteri miserias vocant, voluptati habuisset. Nisi tamen respublica, pariter ac sævissumo imperio, benè atque decorè gesta.

CV. Igitur quarto denique die, haud longè ab op-

en bataillon carré avec autant de précautions que si l'ennemi eût été en présence. Sylla était à la droite avec la cavalerie; Manlius à la gauche avec les frondeurs, les archers et les cohortes liguriennes; il avait à l'avant-garde et à l'arrière-garde les troupes les plus lestes, commandées par l'élite des tribuns. Les transfuges, dont le sang n'est nullement précieux, et qui connaissaient parfaitement le pays, allaient à la découverte de l'ennemi. En même temps il s'occupait lui-même de tous les détails, comme s'il n'en eût chargé personne; on le voyait partout, louant ou réprimandant qui le méritait. Il était toujours sur ses gardes et avec ses armes, pour obliger le soldat d'en faire autant; et il ne portait pas une attention moins scrupuleuse dans les campements que dans les marches. Des cohortes prises dans les légions, veillaient à la garde des portes. Il envoyait, en avant du camp, des détachements de cavalerie auxiliaire; d'autres troupes étaient placées au haut de la palissade, le long des retranchements, et il s'assujétissait à faire lui-même la ronde dans tous les postes, moins par crainte que l'on n'eût point exécuté ses ordres, qu'afin de rendre plus agréables aux soldats des travaux auxquels leur chef se soumettait tout le premier. Dans ce moment, et, en général, dans toute cette guerre, c'était par son exemple plus que par les châtiments, qu'il contenait l'armée; ce que les uns imputaient à des vues ambitieuses, d'autres à l'habitude de ces travaux, contractée dès son enfance, qui lui transformait en plaisir ce que l'on regarde comme les corvées du service, et il faut avouer qu'il ne servit l'état ni moins utilement, ni moins glorieusement que s'il eût porté dans le commandement la plus grande rigidité.

CV. Le quatrième jour, à peu de distance de Cirta, on

pido Cirtâ, undique simul speculatores citi sese ostendunt; quâ re hostis adesse intelligitur. Sed quia diversi redeuntes, alius ab aliâ parte, atque omnes idem significabant; consul, incertus quonam modo aciem instrueret, nullo ordine commutato, advorsùm omnia paratus ibidem opperitur. Ita Jugurtham spes frustrata, qui copias in quatuor partîs distribuerat, ratus ex omnibus æquè aliquos ab tergo hostibus venturos. Interim Sulla, quem primum hostes adtigerant, cohortatus suos, turmatim et quàm maxumè confertis equis, ipse aliique Mauros invadunt: ceteri in loco manentes, ab jaculis eminùs emissis corpora tegere, et, si qui in manus venerant, obtruncare.

CVI. Dum eo modo equites præliantur, Bocchus, cum peditibus quos Volux, filius ejus, adduxerat, neque in priore pugnâ, in itinere morati, adfuerant, postremam Romanorum aciem invadunt. Tum Marius apud primos erat, quod ibi Jugurtha cum plurimis instabat. Dein Numida, cognito Bocchi adventu, clam cum paucis ad pedites convertit: ibi Latinè (nam apud Numantiam loqui didicerat) exclamat, « nostros frustra pugnare, paullo ante Marium suâ manu interfectum; » simul gladium sanguine oblitum ostendere, quem in pugnâ, satis impigrè occiso pedite nostro, cruentaverat. Quod ubi milites

aperçoit les coureurs revenir avec précipitation, ce qui annonce toujours l'approche de l'ennemi; mais comme ils revenaient tous à la fois, chacun par un côté opposé, et tous apportant le même avis, le général ne savait plus de quelle manière il formerait son ordre de bataille. Enfin, il se détermine à ne rien changer à ses dispositions; il fait halte dans l'endroit même, restant, comme il était, formé en bataillons carrés, et en état de faire face de tous côtés. Par-là, il trompe l'espoir de Jugurtha qui avait partagé son armée en quatre corps, dans l'idée que, sur les quatre, quelques uns du moins pourraient entamer les derrières de l'armée romaine. Sylla, que les barbares avaient joint le premier, exhorte sa troupe; et, se formant par escadrons, les chevaux le plus serrés qu'il se pouvait, il court sur les Maures. Le reste de la cavalerie se tint à sa place. Quand l'ennemi se contentait de leur envoyer de loin quelques traits, ils ne cherchaient qu'à se couvrir; quand il osait en venir aux mains, ils le taillaient en pièces.

CVI. Tandis que la cavalerie combat de cette manière, Bocchus attaque notre arrière-garde avec un corps d'infanterie que son fils Volux venait de lui amener. Ce corps, n'ayant pas fait assez de diligence, n'avait pu se trouver à la première bataille. Marius s'était placé à l'avant-garde, contre laquelle Jugurtha dirigeait sa principale attaque. Sitôt que ce prince eut l'avis que Bocchus avait commencé le combat, il s'échappe secrètement avec quelques hommes de sa suite, et il court à cette infanterie de Bocchus. Là, élevant la voix, il crie à nos soldats en latin (il avait appris notre langue à Numance), qu'ils combattaient en pure perte; que leur Marius était mort; qu'il l'avait tué de sa propre main, et en même temps il leur montre son épée toute ensanglantée. Jugurtha, dans le

accepêre, magis atrocitate rei quàm fide nuncii terrentur; simulque barbari animos tollere, et in perculsos Romanos acriùs incedere. Jamque paullum à fugâ aberant, cùm Sulla, profligatis iis quos advorsùm ierat, rediens ab latere Mauris incurrit. Bocchus statim avertitur : at Jugurtha, dum sustentare suos et propè jam adeptam victoriam retinere cupit, circumventus ab equitibus dextrâ, sinistrâ, omnibus occisis, solus inter tela hostium vitabundus erumpit. Atque interim Marius, fugatis equitibus, adcurrit auxilio suis, quos pelli jam acceperat. Denique hostes jam undique fusi.

CVII. Tum spectaculum horribile in campis patentibus : sequi, fugere; occîdi, capi; equi atque viri adflicti : ac multi, vulneribus acceptis, neque fugere posse neque quietem pati; niti modò, ac statim concidere; postremò omnia, quâ visus erat, constrata telis, armis, cadaveribus, et inter ea humus infecta sanguine. Postea loci consul, haud dubiè jam victor, pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. Eò, post diem quintum quàm iterùm barbari malè pugnaverant, legati à Boccho veniunt,

combat, avait tué, corps à corps, un de nos fantassins, et c'était du sang de ce soldat qu'il avait rougi son épée. L'horreur de cette nouvelle, bien plus que la conviction du fait, répand la terreur parmi nos soldats. De leur côté, les barbares redoublent de courage, et voyant les nôtres ébranlés, ils les pressent avec plus d'ardeur. On était au moment de fuir, lorsque Sylla, après avoir achevé la défaite du corps qu'il avait devant lui, revint sur ses pas, et tomba sur le flanc des Maures. Bocchus s'enfuit à l'instant. Jugurtha s'efforçant de soutenir les siens, et voulant conserver une victoire qu'il tenait pour ainsi dire dans les mains, se vit enveloppé à droite et à gauche par notre cavalerie. Il reste seul, tous ses gardes tués autour de lui, et seul il se fait jour à travers les traits ennemis. Dans l'intervalle, Marius avait mis en fuite le corps de cavalerie qui lui était opposé, et il accourait précipitamment au secours des siens qu'on lui avait dit dans le plus pressant danger. Pour lors enfin, la déroute de l'ennemi fut complète.

CVII. Ces plaines, entièrement découvertes, laissaient voir toute l'horreur du spectacle. De tous côtés on poursuivait, on fuyait; des hommes pris, les autres massacrés; des chevaux et des cavaliers écrasés contre terre, nombre de blessés ne pouvant fuir, et craignant de rester, faisant effort pour se relever, et retombant aussitôt; partout où la vue pouvait s'étendre, des monceaux d'armes, de traits, de corps morts, et tous les intervalles remplis par des traces de sang marquées sur la terre. Après une victoire aussi complète, Marius gagna tranquillement Cirta où, dès le commencement de sa marche, il avait dirigé sa route. C'est là que le cinquième jour après la seconde bataille perdue par les Barbares, il reçut des dé-

qui regis verbis ab Mario petivêre, duos quàm fidissumos ad eum mitteret; velle de suo et de populi Romani commodo cum iis disserere. Ille statim Lucium Sullam et Aulum Manlium ire jubet : qui quanquam acciti ibant, tamen placuit verba apud regem facere; utì ingenium aut aversum flecterent, aut cupidum pacis vehementiùs accenderent. Itaque Sulla, cujus facundiæ, non ætati, à Manlio concessum, pauca verba hujuscemodi locutus :

CVIII. « Rex Bocche, magna nobis lætitia est, » cùm te talem virum dii monuêre, utì aliquando » pacem quàm bellum malles; neu te optumum, » cum pessumo omnium Jugurthâ miscendo, com» maculares; simul nobis demeres acerbam necessi» tudinem, pariter te errantem et illum sceleratis» sumum persequi. Ad hoc, populo Romano, jam à » principio (*a*) inopi, melius visum amicos quàm » servos quærere; tutiusque rati volentibus, quàm » coactis, imperitare. Tibi verò nulla opportunior » amicitia nostrâ : primùm, quòd procul absumus, » in quo offensæ minimum, gratia par, ac si propè » adessemus; dein, quòd parentes abundè habemus, » amicorum neque nobis neque cuiquam omnium » satis fuit. Atque hoc utinam à principio tibi pla» cuisset! profectò ex populo Romano ad hoc tem-

(*a*) Cortius supprime *à principio*.

putés de Bocchus, qui venaient le prier de la part du roi, de lui envoyer au plus tôt deux hommes de confiance, pour conférer avec eux sur ses intérêts et sur ceux du peuple romain. Le consul fait partir sur-le-champ Sylla et Manlius. Quoiqu'ils ne fussent venus que pour entendre les propositions du monarque, ils jugèrent à propos de faire les premières ouvertures, afin d'affermir encore plus ses dispositions pacifiques, ou de le ramener, s'il en avait de contraires. Ce fut Sylla qui porta la parole, quoique le plus jeune : Manlius lui déféra cet honneur par estime pour son talent. Sylla prononça ce peu de mots :

CVIII. « Roi des Maures, notre joie est extrême de voir » un aussi grand monarque docile à la voix des Dieux, pré- » férer enfin la paix à la guerre, ne plus souiller ses vertus » par leur association avec les forfaits du plus scélérat des » hommes, et nous délivrer de la dure nécessité de pour- » suivre également une erreur dans Bocchus, des crimes af- » freux dans Jugurtha. D'ailleurs, le peuple romain, dès le » temps même où sa puissance était si faible, a toujours mieux » aimé avoir des amis que des sujets, et nous trouvons plus » de sûreté à régner par l'affection que par la contrainte. » Mais toi, Bocchus, quel ami te convient mieux que nous ? » D'abord nous sommes éloignés de toi; ainsi, nous n'aurons » point de motifs de mésintelligence, et nous te rendrons » les mêmes services que si nous étions voisins. Ensuite, nous » avons bien assez de sujets, mais, ni nous ni personne, ne » pouvons jamais avoir assez d'amis. Eh! plût aux Dieux que » dès les commencements ces dispositions eussent été les » tiennes! Il y a long-temps que le peuple romain t'aurait com- » blé de plus de biens qu'il n'a pu te faire de mal. Mais,

» pus multò plura bona accepisses, quàm mala per-
» pessus esses. Sed quoniam humanarum rerum for-
» tuna pleraque regit, cui scilicet placuit et vim
» et gratiam nostram experiri; nunc, quando per
» illam licet, festina, atque, utì cœpisti, perge.
» Multa atque opportuna habes, quò faciliùs errata
» officiis superes. Postremò hoc in pectus tuum di-
» mitte, nunquam populum Romanum benificiis
» victum esse : nam, bello quid valeat, tute scis. »

CIX. Ad ea Bocchus placidè et benignè. Simul pauca pro delicto suo verba facit : « Se, non hostili animo, sed ob regnum tutandum, arma cepisse; nam Numidiæ partem, unde vi Jugurtham expulerit, jure belli suam factam, eam vastari à Mario pati nequivisse : præterea, missis antea Romam legatis, repulsum ab amicitiâ; ceterùm vetera omiterre; ac tum, si per Marium liceret, legatos ad senatum missurum. » Dein, copiâ factâ, animus barbari ab amicis flexus, quos Jugurtha, cognitâ legatione Sullæ et Manlii, metuens id quod parabatur, donis corruperat. Marius intereà, exercitu in hibernaculis composito, cum expeditis cohortibus, et parte equitatùs proficiscitur in loca sola, obsessum turrim regiam, quo Jugurtha perfugas omnîs præsidium imposuerat. Tum rursus Bocchus, feliciter seu reputando quæ sibi duobus præliis venerant, seu admonitus ab aliis amicis quos incorruptos Jugurtha reliquerat, ex omni copiâ necessariorum quinque delegit, quorum

» puisque la fortune maîtrise la plupart des événements hu-
» mains, et qu'il lui a plu sans doute de te faire éprouver
» notre valeur d'abord, et ensuite notre bienveillance, profite
» donc de la liberté qu'elle te laisse ; hâte-toi, et achève
» comme tu as commencé. Il t'est facile de faire oublier,
» par un important service, une première erreur. Je ne dis
» plus qu'un mot, et puisse-t-il s'imprimer profondément
» dans ton cœur ! jamais les Romains ne se sont laissé vaincre
» en générosité. Je ne te parle pas de leur valeur : tu dois la
» connaître. »

CIX. La réponse de Bocchus fut affectueuse et modérée. Il dit quelques mots pour sa justification ; « ce n'était point dans des vues hostiles, mais uniquement pour la défense de ses états qu'il avait pris les armes ; la partie de la Numidie dont il avait chassé Jugurtha, étant devenue, par le droit de la guerre, une de ses provinces, il n'avait pu voir tranquillement Marius la dévaster ; d'ailleurs, il avait précédemment député à Rome, et on avait repoussé son alliance ; toutefois il oubliait le passé, et, si Marius ne s'y refusait point, il députerait de nouveau vers le sénat. » Cette ouverture fut acceptée ; mais depuis, le monarque changea d'avis à la sollicitation de quelques favoris que Jugurtha avait su gagner à force de présents : instruit de la députation de Manlius et de Sylla, il craignait dès-lors ce qui se préparait. Cependant Marius, ayant disposé les troupes dans leurs quartiers d'hiver, prend avec lui les cohortes les plus lestes et une partie de la cavalerie, traverse le désert, et va mettre le siége devant une forteresse appelée *la Tour du roi*, dont Jugurtha n'avait composé la garnison que de transfuges ; dans cet intervalle, Bocchus change encore une fois de résolution, soit qu'il eût réfléchi

et fides cognita et ingenia validissuma erant : eos ad Marium, ac dein, si placeat, Romam legatos ire jubet; agendarum rerum, et quocumque modo belli componendi licentiam ipsis permittit.

CX. Illi maturè ad hiberna Romanorum proficiscuntur. Deinde à Gætulis latronibus in itinere circumventi, spoliatique, pavidi, sine decore, ad Sullam pergunt, quem consul, in expeditionem proficiscens, pro prætore reliquerat. Eos ille non pro vanis hostibus, utì meriti erant, sed accuratè et liberaliter habuit. Quâ re barbari, et famam Romanorum avaritiæ falsam, et Sullam ob munificentiam in sese amicum, rati : nam etiam tum largitio multis ignota erat; munificus nemo putabatur, nisi pariter volens; dona omnia in benignitate habebantur. Igitur quæstori mandata Bocchi patefaciunt; simul ab eo petunt, utì fautor consultorque sibi adsit; copias, fidem, magnitudinem regis sui, et alia quæ aut utilia aut benevolentiæ esse credebant, oratione extollunt. Dein, Sullâ omnia pollicito, docti quo modo apud Marium, item apud senatum verba facerent, circiter dies XL ibidem opperiuntur.

CXI. Marius postquam, infecto negotio quo in-

sur le mauvais succès de ses deux combats, soit qu'il eût écouté les conseils de ceux de ses amis que Jugurtha n'avait pu séduire. Il choisit dans le nombre cinq des plus habiles, et dont il avait le plus éprouvé l'attachement. Il les charge d'aller vers Marius, et ensuite à Rome, si Marius l'approuvait; il leur donne ses pleins pouvoirs pour négocier, et, de manière ou d'autre, terminer la guerre.

CX. Les députés, faisant diligence pour se rendre aux cantonnements des Romains, furent attaqués en route par des voleurs gétules, qui les dépouillèrent. Ils arrivent pleins d'effroi, dans l'état le plus misérable, au quartier de Sylla, à qui Marius, en partant pour son expédition, avait remis le commandement. Sylla ne les traita point en ennemis, et comme l'eût mérité l'inconstance de leur roi; au contraire, il se piqua de prévenance et de générosité; ce qui leur persuada que d'abord rien n'était plus faux que ce qu'on leur avait débité sur l'avarice romaine, et ensuite que Sylla était leur ami, puisqu'il était si généreux; car alors on ne connaissait guère les largesses intéressées; on n'imaginait pas, qu'à moins de vouloir du bien, on pût en faire: tous les dons étaient mis sur le compte de l'affection. Aussi ces barbares ne balancent-ils point à communiquer à Sylla toutes leurs instructions; ils lui demandent d'être leur conseil et leur appui; ils lui parlent des richesses de leur roi, de sa puissance, de ses vertus, enfin, de tout ce qu'ils croient pouvoir intéresser la politique des Romains ou leur bienveillance. Sylla leur promet ses services; il les instruit de la manière dont ils devaient traiter avec Marius, avec le sénat, et ils restent dans son camp pendant quarante jours à attendre le consul.

CXI. Marius, de retour à Cirta, où il revint sans avoir

tenderat, Cirtam redit, de adventu legatorum certior factus, illosque et Sullam venire jubet, itemque L. Bellienum prætorem Uticâ, præterea omnîs undique senatorii ordinis; quibuscum mandata Bocchi cognoscit, in quibus legatis potestas eundi Romam fit, et ab consule interea induciæ postulabantur. Ea Sullæ et plerisque placuêre; pauci ferociùs decernunt, scilicet ignari humanarum rerum, quæ fluxæ et mobiles semper in advorsa mutantur. Ceterùm Mauri, impetratis omnibus, tres Romam profecti cum Cn. Octavio Rufone, qui quæstor stipendium in Africam portaverat; duo ad regem redeunt. Ex his Bocchus cùm cetera, tum maxumè benignitatem et studium Sullæ lubens accepit: Romæque legatis ejus, postquam errasse regem et Jugurthæ scelere lapsum deprecati sunt, amicitiam et fœdus petentibus hoc modo respondetur: « Senatus Populusque Romanus » beneficii et injuriæ memor esse solet. Ceterùm » Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit: » fœdus et amicitia dabuntur, cùm meruerit. »

CXII. Quibus rebus cognitis, Bocchus per litteras à Mario petivit ut Sullam ad se mitteret, cujus arbitratu de communibus negotiis consuleretur. Is missus cum præsidio equitum atque peditum, funditorum Balearium: præterea iêre sagittarii, et cohors Peligna cum velitaribus armis, itineris properandi caussâ, neque his secùs atque aliis armis advorsùm

pu réussir dans son entreprise, apprenant l'arrivée des députés, les mande ainsi que Sylla; il fait venir d'Utique le préteur Bellienus, et tout ce qu'il y avait de sénateurs dans la province. Ce fut avec ce conseil qu'il examina les instructions de Bocchus, son offre d'envoyer des députés à Rome, et la demande qu'il faisait d'une suspension d'armes jusqu'à leur retour. L'avis de Sylla et de la majorité fut d'accepter ces propositions; quelques uns voulaient qu'on traitât avec plus de hauteur, oubliant apparemment l'instabilité des prospérités humaines, que les revers suivent toujours de si près. Les députés ayant obtenu toutes leurs demandes, trois d'entre eux partent pour Rome avec Octavius Rufo, le questeur qui avait apporté en Afrique l'argent pour la solde des troupes. Les deux autres retournent vers le roi, et une des premières choses qu'ils lui apprennent, ce sont les bons offices de Sylla et sa munificence. Ceux qui étaient allés à Rome, après avoir cherché à justifier Bocchus, dont ils rejetaient tous les torts sur les artifices de Jugurtha, finirent par demander l'alliance et l'amitié du peuple romain. On leur fit cette réponse: « Le sénat » et le peuple romain n'oublient jamais ni le bienfait ni l'in- » jure; toutefois, en faveur du repentir de Bocchus, on lui » remet la peine de sa faute; il aura leur alliance et leur amitié » quand il les aura méritées. »

CXII. Le roi, informé de cette réponse, écrivit à Marius de lui envoyer Sylla pour régler avec lui leurs communs intérêts. Celui-ci part avec un corps d'infanterie, de cavalerie et de frondeurs baléares; on lui donne, en outre, des archers et une cohorte pélignienne. Toute cette troupe, pour accélérer sa marche, prit l'armure des vélites, suffisante d'ailleurs contre les traits légers des Numides. Le cinquième jour de

tela hostium, quòd ea levia sunt, muniti. Sed in itinere, quinto denique die, Volux, filius Bocchi, repentè in campis patentibus cum mille non ampliùs equitibus sese ostendit; qui temerè et effusè euntes, Sullæ aliisque omnibus, et numerum ampliorem vero et hostilem metum efficiebant. Igitur se quisque expedire, arma atque tela tentare, intendere; timor aliquantus, sed spes amplior, quippe victoribus et advorsùm eos quos sæpe vicerant: interim equites, exploratum præmissi, rem, utì erat, quietam nunciant.

CXIII. Volux adveniens quæstorem adpellat; « se à patre Boccho obviam illis simul et præsidio missum. » Deinde eum et proxumum diem sine metu conjuncti eunt. Post, ubi castra locata, et diei vesper erat, repentè Maurus, incerto vultu pavens, ad Sullam adcurrit; dicitque sibi ex speculatoribus cognitum, Jugurtham haud procul abesse; simul, noctu clam secum profugeret, rogat, atque hortatur. Ille animo feroci, « negat se toties fusum Numidam pertimescere; virtuti suorum satis credere; etiam si certa pestis adesset, mansurum potiùs, quàm, proditis quos ducebat, turpi fugâ, incertæ ac forsitan paullo post morbo interituræ vitæ parceret. » Ceterùm ab eodem monitus utì noctu proficiscerentur, consilium adprobat, ac statim milites cœnatos esse in castris, ignesque creberrimos fieri, dein primâ vigiliâ silentio egredi jubet. Jamque nocturno

leur route, tout à coup Volux, fils de Bocchus, vint à se montrer dans des plaines découvertes, avec mille chevaux au plus; mais comme ce détachement marchait en désordre et fort dispersé, Sylla, et tous les autres, l'imaginèrent beaucoup plus considérable, et crurent que c'était l'ennemi. En conséquence, chacun se prépare; on visite son armure et ses traits; on se tient prêt à combattre; quelques mouvements de crainte se faisaient sentir; la confiance l'emportait toutefois, comme il était naturel à des vainqueurs en presence de ceux qu'ils avaient vaincus si souvent. Cependant, les cavaliers envoyés à la découverte, viennent annoncer, ce qui était vrai, qu'on avait pris faussement l'alarme.

CXIII. Volux, en arrivant, aborde le questeur; il se dit envoyé par son père pour venir au devant d'eux et leur servir d'escorte. Ce jour, et le suivant, ils font route ensemble tranquillement. Le surlendemain, vers le soir, à peine le camp était dressé, qu'on voit tout à coup Volux accourir vers Sylla d'un air inquiet et troublé : il lui dit que ses coureurs viennent de lui apprendre que Jugurtha n'était pas loin, et il le presse, il le conjure de profiter de la nuit pour se sauver tous deux secrètement. Le Romain répond avec fierté : « Qu'il est loin de redouter un ennemi battu tant de fois; qu'il se fie trop à la valeur des siens; que, fût-il assuré de sa perte, il resterait plutôt que d'abandonner aussi lâchement ceux qu'il commandait, et de vouloir, par une fuite honteuse, ménager une vie incertaine que la première maladie pourrait lui enlever.» Mais ce même Volux lui donne le conseil de décamper la nuit; il l'approuve. Il donne ordre à sa troupe de presser leur repas, de tenir de très grands feux allumés, et, à la première veille, de partir en silence. Après la fatigue de cette marche noc-

itinere fessis omnibus, Sulla pariter cum ortu solis castra metabatur; cùm equites Mauri nunciant, Jugurtham, circiter duûm millium intervallo, ante consedisse. Quod postquam auditum est, tum verò ingens metus nostros invadit; credere se proditos à Voluce, et insidiis circumventos; ac fuêre qui dicerent, manu vindicandum, neque apud illum tantum scelus inultum relinquendum.

CXIV. At Sulla, quamquam eadem existumabat, tamen ab injuriâ Maurum prohibet: suos hortatur, « utì fortem animum gererent; sæpe ante paucis strenuis advorsùs multitudinem bene pugnatum; quantò sibi in prælio minùs pepercissent, tantò tutiores fore; nec quemquam decere, qui manus armaverit, ab inermis pedibus auxilium petere, in maxumo metu, nudum et cæcum corpus ad hostîs vertere. » Deinde Volucem, quoniam hostilia faceret, Jovem maxumum obtestatus ut sceleris atque perfidiæ Bocchi testis adesset, castris abire jubet. Ille lacrumans orare, ne ea crederet; « nihil dolo factum, ac magis calliditate Jugurthæ, cui videlicet speculanti iter suum cognitum esset; ceterùm, quoniam neque ingentem multitudinem haberet, et spes opesque ejus ex patre suo penderent, credere illum nihil ausurum palàm, cùm ipse filius testis adesset: quare optumum factum videri, per media ejus castra palàm transire; sese, vel præmissis, vel ibidem relictis Mauris, solum cum Sullâ iturum. » Ea res, utì in tali negotio, probata; ac statim profecti, quia de improviso ac-

turne, comme Sylla, au lever du soleil, établissait son camp, des cavaliers maures vinrent annoncer que Jugurtha était campé environ à deux mille pas devant eux. A cette nouvelle, l'épouvante gagne nos soldats; ils se croient trahis par Volux et enveloppés d'ennemis. Quelques uns même voulaient s'en venger sur sa personne, et s'assurer du moins qu'une pareille perfidie ne resterait point impunie.

CXIV. Sylla, bien qu'il eut les mêmes soupçons, s'oppose à cette violence. Il exhorte les siens à s'armer de leur intrépidité : « Serait-ce la première fois que la supériorité du nombre aurait cédé à celle de la valeur? Moins ils épargneraient leur vie dans le combat, plus ils l'assureraient; quelle serait l'insigne folie d'attendre leur secours, non de leurs bras qui étaient armés, mais de leurs pieds qui ne l'étaient point; et, au moment du plus pressant besoin, de s'ôter, en tournant le dos à l'ennemi, leurs yeux et leur bouclier! » Puis, s'adressant à Volux, et prenant tous les Dieux à témoin du crime et de la perfidie de son père, il le somme, puisqu'il était leur ennemi, de sortir de leur camp. Volux, les yeux en larmes, le conjure de se désabuser; il proteste qu'il était incapable de les trahir; que c'était une ruse de Jugurtha qui, apparemment, avait eu par ses espions connaissance de leur route. Après tout, comme ses forces n'étaient point considérables, que tout son espoir et toutes ses ressources dépendaient de Bocchus, il n'oserait pas sans doute, en présence du fils de son protecteur, entreprendre rien ouvertement; ils n'avaient donc qu'à passer hardiment au milieu de son camp; il consentait à envoyer ses Maures en avant, ou à les laisser derrière lui; il resterait seul avec la troupe de Sylla. Dans l'embarras où

cesserant, dubio atque hæsitante Jugurthâ, incolumes transeunt : deinde, paucis diebus, quò ire intenderant, perventum est.

CXV. Ibi cum Boccho Numida quidam, Aspar nomine, multùm et familiariter agebat, præmissus ab Jugurthâ, postquam Sullam accitum audierat, orator, et subdolè speculatum Bocchi consilia. Præterea Dabar, Massugradæ filius, ex gente Masinissæ, ceterùm materno genere impar (nam pater ejus ex concubinâ ortus erat), Mauro ob ingenii multa bona carus, acceptusque; quem Bocchus fidum esse Romanis multis ante tempestatibus expertus, illico ad Sullam nunciatum mittit, « paratum sese facere quæ populus Romanus vellet; colloquio diem, locum, tempus ipse deligeret; consulta sese omnia cum illo integra habere; neu Jugurthæ legatum pertimesceret; accitum esse quò res communis licentiùs gereretur, nam ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse. » Sed ego comperior, Bocchum magis Punicâ fide, quàm ob ea quæ prædicabat, simul Romanos et Numidam spe pacis adtinuisse; multùmque cum animo suo volvere solitum, Jugurtham Romanis, an illi Sullam traderet; libidinem advorsùm nos, metum pro nobis suasisse.

CXVI. Igitur Sulla respondit, pauca se coram

l'on se trouvait, cet expédient fut approuvé, et ils partent sur-le-champ. Comme leur arrivée avait été imprévue, Jugurtha surpris, hésite, et ils passent tranquillement. Quelques jours après ils arrivèrent à leur destination.

CXV. Il y avait à la cour de Bocchus un Numide nommé Aspar, qui vivait dans la plus intime familiarité avec le monarque. Jugurtha, instruit qu'on faisait venir Sylla, l'avait envoyé comme son agent; mais en effet pour épier adroitement les desseins de Bocchus. Il y avait aussi dans cette cour un autre Numide cher et agréable au roi maure, par toutes les qualités de son esprit : il se nommait Dabar; il était fils de Massugrada, et descendant de Massinissa; mais son origine maternelle n'y répondait point, son père était né d'une concubine. Comme Dabar avait de tout temps montré de l'attachement pour les Romains, c'est lui que Bocchus charge d'aller sur-le-champ trouver Sylla, de lui dire que le roi était prêt à faire ce que le peuple romain voudrait; que Sylla n'avait qu'à fixer le jour, le lieu et l'heure de la conférence; que lui, Bocchus, ne s'était lié par aucun engagement antérieur; que la présence du député de Jugurtha ne devait point causer d'ombrage; qu'on l'avait fait venir exprès afin de traiter plus ouvertement de leurs intérêts communs; qu'il n'y avait eu que ce moyen de prévenir les entreprises d'un prince soupçonneux : voilà ce que disait le roi. Pour moi, j'ai des preuves qu'il porta dans cette négociation la duplicité de son pays; qu'il voulait amuser à la fois et les Romains et le Numide, par l'espoir de la paix; que plus d'une fois il agita dans son esprit s'il livrerait Jugurtha aux Romains, ou Sylla à Jugurtha; que son cœur n'était pas pour nous, que la crainte seule le retint.

CXVI. Sylla répondit qu'il aurait peu de choses à dire

Aspare locuturum; cetera occultè, aut nullo, aut quam paucissumis præsentibus : simul edocet quæ sibi responderentur. Postquam, sicuti voluerant, congressi; dicit se, missum à consule, venisse quæsitum ab eo, pacem an bellum agitaturus foret. Tum rex, utì præceptum fuerat, post diem decimum redire jubet; ac nihil etiam nunc decrevisse, sed illo die responsurum. Deinde ambo in sua castra digressi. Sed ubi plerumque noctis processit, Sulla à Boccho occultè arcessitur; ab utroque tantummodò fidi interpretes adhibentur : præterea Dabar internuncius, sanctus vir, ex sententiâ jurat ambobus; ac statim sic rex incipit :

CXVII. « Nunquam ego ratus sum fore, utì rex » maxumus in hac terrâ (*a*), privato homini gratiam » deberem : et hercule, Sulla, ante te cognitum, mul- » tis orantibus, aliis ultro egomet opem tuli, nullius » indigui. Id imminutum, quod ceteri dolere solent, » ego lætor. Fuerit mihi (*b*) pretium eguisse aliquan- » do tuæ amicitiæ, quâ apud animum meum nihil ca- » rius habeo. Id adeò experiri licet : arma, viros, pe- » cuniam, postremò quidquid animo libet, sume, » utere; et, quoad vives, nunquam tibi redditam » gratiam putaveris; semper apud me integra erit : » denique nihil me sciente frustrà voles; nam, ut » ego existumo, regem armis quàm munificentiâ

(*a*) D'autres ajoutent : *et omnium quos novi, opulentissimus ;* ce qui est au moins inutile.

(*b*) Cortius et Gronovius suppriment *pretium.*

devant Aspar ; que le reste ne pouvait se confier qu'au roi seul; qu'il fallait du moins qu'il y eût bien peu de confidents. Il règle la réponse qu'on lui ferait publiquement. Dans l'entrevue, Sylla dit que le consul l'envoyait savoir les intentions du roi sur la guerre ou la paix. Le roi, suivant qu'on en était convenu, dit à Sylla de revenir dans dix jours ; qu'il n'avait encore rien arrêté ; que ce jour-là on lui donnerait une réponse. Ils se retirent ensuite chacun dans leur camp. Bien avant dans la nuit, Bocchus fit venir secrètement Sylla : ils n'employèrent tous les deux que des interprètes sûrs, et pour unique médiateur, que Dabar (37), homme irréprochable, également au gré de l'un et de l'autre. Le roi prit sur-le-champ la parole.

CXVII. « Je n'aurais jamais imaginé que le plus puissant » monarque de ces contrées dût voir dans un homme privé son » bienfaiteur ; et certes, avant de te connaître, Sylla, j'avais » été souvent celui des autres, soit à leur sollicitation, soit de » mon propre mouvement : personne n'avait été le mien. Tu » m'as ôté cet avantage ; d'autres s'en affligeraient, et moi, je » m'en réjouis. Il m'est doux d'avoir eu besoin un moment de » ton amitié, trésor inappréciable au cœur de Bocchus, et il » ne tient qu'à toi de mettre la mienne à l'épreuve. Veux-tu des » armes, des soldats, de l'argent? demande-le, tout est à toi ; » et ne pense pas néanmoins que je puisse jamais me croire » quitte envers Sylla ; les obligations par lesquelles tu as lié ma » reconnaissance resteront toujours entières, et je ne veux que » pressentir tes désirs pour les satisfaire à l'instant ; car je pense » qu'il est cent fois plus humiliant pour un roi d'être vaincu en » générosité, que s'il l'était dans un combat. Pour ce qui re- » garde vos affaires publiques et la mission qui t'amène en ces » lieux, voici ma réponse en peu de mots : je n'ai fait, ni ja-

» vinci, flagitiosum minùs. Ceterùm de republicâ » vestrâ, cujus curator huc missus es, paucis accipe. » Bellum ego populo Romano neque feci, neque » factum unquam volui ; finîs meos advorsùm arma- » tos armis tutus sum : id omitto, quando vobis ita » placet. Gerite, utì vultis, cum Jugurthâ bellum ; » ego, flumen Mulucham, quod inter me et Mi- » cipsam fuit, non egrediar, neque Jugurtham id » intrare sinam : præterea, si quid meque vobisque » dignum petiveris, haud repulsus abibis. »

CXVIII. Ad ea Sulla, pro se, breviter et modicè; de pace et de communibus rebus, multis disseruit. Denique regi patefecit, « quod polliceatur, senatum et populum Romanum, quoniam armis ampliùs valuissent, non in gratiâ (*a*) habituros ; faciundum aliquid, quod illorum magis, quàm suâ, retulisse videretur : id adeò in promptu esse, quoniam Jugurthæ copiam haberet; quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plurimùm deberetur ; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem quam nunc peteret, tunc ultro adventuram. » Rex primùm negitare : « adfinitatem, cognationem, præterea fœdus intervenisse ; ad hoc metuere ne, fluxâ fide usus, popularium animos averteret, queis et Jugurtha, carus, et Romani invisi essent. » Denique sæpius fatigatus, lenitur, et ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. Ceterùm ad simulandam pacem, cujus Numida, defessus bello, avidissi-

(*a*) Cortius lit *gratiam*.

» mais prétendu faire la guerre au peuple Romain. Une armée » est entrée sur mon territoire; j'ai pris les armes pour le dé- » fendre; mais, puisque vous le voulez, je n'insiste plus. Faites, » comme vous le jugerez à propos, la guerre à Jugurtha; moi, » je ne passerai point le fleuve Mulucha, qui servait de barrière » entre Micipsa et moi, et je ne souffrirai point que Jugurtha » le passe. Si vous me demandez quelque autre chose qui soit » digne et de vous et de moi, Sylla n'essuiera point un refus » de Bocchus. »

CXVIII. Sylla répondit en peu de mots et avec modestie sur ce qui lui était personnel; il s'étendit beaucoup sur ce qui concernait la paix et les intérêts publics. Il déclare enfin au roi que, s'il se bornait seulement à ce qu'il promettait, le sénat et le peuple Romain, après tous les avantages que leurs armes avaient remportés, ne lui sauraient aucun gré; qu'il fallait faire quelque chose qui parût plus utile pour eux que pour lui; que rien ne lui était si facile, ayant Jugurtha en son pouvoir; qu'en le livrant aux Romains, c'était un service important qu'il leur rendrait; que tout aussitôt et sans peine, il obtiendrait leur amitié, l'alliance et la portion de la Numidie qu'il réclamait. Le roi d'abord s'en défend; il allègue les liens du sang, un traité qui les unissait; de plus, la crainte d'aliéner le cœur de ses sujets, qui, à la fois, aimaient Jugurtha et haïssaient les Romains. Enfin, lassé par les instances réitérées de Sylla, il cède, et promet de faire ce qu'on voudra. Ils conviennent des mesures propres à faire croire à Jugurtha que l'on songeait à faire la paix avec lui; car le Numide, dégoûté de la guerre, ne souhaitait rien plus ardemment. Leurs mesures concertées, ils se séparent.

mus, quæ utilia visa constituunt: ita composito dolo, digrediuntur.

CXIX. At rex postero die Asparem, Jugurthæ legatum, adpellat : dicitque per Dabarem ex Sullâ cognitum, posse conditionibus bellum poni; quamobrem regis sui sententiam exquireret. Ille lætus in castra Jugurthæ venit. Deinde ab illo cuncta edoctus, properato itinere, post diem octavum redit ab Bocchum : et ei nunciat « Jugurtham cupere omnia quæ imperarentur facere. Sed Mario parum fidere ; sæpe antea cum imperatoribus Romanis pacem conventam frustrà fuisse; ceterùm Bocchus, si ambobus consultum, et ratam pacem vellet, daret operam, ut unà ab omnibus, quasi de pace, in colloquium veniretur, ibique sibi Sullam traderet; cùm talem virum in potestate haberet, tum fore, utì jussu senatûs populique Romani fœdus fieret; neque hominem nobilem, non suâ ignaviâ, sed ob rempublicam, in hostium potestate relictum iri. »

CXX. Hæc Maurus secum ipse diu volvens, tandem promisit. Ceterùm, dolo an verè cunctatus, parum comperimus : sed plerumque regiæ voluntates, ut vehementes, sic mobiles, sæpe ipsæ sibi advorsæ. Postea tempore et loco constituto in colloquium utì de pace veniretur, Bocchus Sullam modò, modò Jugurthæ legatum appellare; benignè habere; idem ambobus polliceri : illi pariter læti, ac spei bonæ pleni esse. Sed nocte eâ quæ proxuma fuit ante diem colloquio decretum, Maurus, adhibitis amicis, ac

CXIX. Dès le lendemain, Bocchus fait venir Aspar, l'envoyé de Jugurtha. Il lui dit que Sylla lui avait fait savoir par Dabar que l'on pouvait terminer la guerre à des conditions raisonnables ; qu'en conséquence il eût à savoir les intentions de son maître. Aspar, enchanté, se rend au camp de Jugurtha. Après avoir reçu toutes ses instructions, il hâte sa route, et revient le huitième jour retrouver Bocchus. Il lui annonce que Jugurtha était disposé à faire ce qu'on exigerait, mais qu'il avait peu de confiance en Marius ; que plus d'une fois il avait conclu avec les généraux romains des traités qui n'avaient point été ratifiés ; que, pour l'intérêt de tous deux, et pour s'assurer de la ratification, Bocchus devrait ménager une entrevue où ils se trouveraient tous, en apparence pour traiter de la paix, et dans laquelle on lui livrerait Sylla ; que, s'ils avaient en leur possession un homme de cette importance, le sénat et le peuple Romain seraient bien forcés de donner l'ordre de conclure : on ne laisserait pas entre les mains de l'ennemi un prisonnier de cette distinction, à qui l'on n'aurait à reprocher aucune lâcheté, qui ne serait dans les fers que pour avoir servi son pays.

CXX. A cette demande, Bocchus resta plongé dans une longue rêverie ; il finit par promettre. J'ignore si cette hésitation fut naturelle ou simulée, car les volontés des rois ne sont pas moins mobiles qu'elles sont absolues ; souvent même elles se détruisent l'une l'autre. Depuis qu'il eut fixé le jour et le lieu de la conférence où l'on devait traiter de la paix, il fit venir tantôt Sylla, tantôt l'envoyé numide. Il leur faisait à tous deux le même accueil, les mêmes promesses ; tous deux marquaient la même joie et la même confiance. Le jour qui précéda celui de l'entrevue, Bocchus envoya chercher tous ses amis ; puis, changeant brusquement d'idée, il les renvoya tous ; et l'on pré-

statim immutatâ voluntate, remotis (*a*), dicitur secum ipse multa agitavisse, vultu corporis pariter atque animo varius ; quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris, oris immutatione patefecisse. Tamen postremò Sullam arcessi jubet, et ex ejus sententiâ Numidæ insidias tendit. Deinde, ubi dies advenit, et ei nunciatum est Jugurtham haud procul abesse ; cum paucis amicis et quæstore nostro, quasi obvius honoris caussâ, procedit in tumulum facillumum visu insidiantibus. Eodem Numida cum plerisque necessariis suis inermis, ut dictum erat, accedit ; ac statim, signo dato, undique simul ex insidiis invaditur. Ceteri obtruncati ; Jugurtha Sullæ vinctus traditur, et ab eo ad Marium deductus est.

CXXI. Per idem tempus advorsùm Gallos ab ducibus nostris, Quinto Cæpione et Marco Manlio, malè pugnatum. Quo metu Italia omnis contremuerat ; illique, et inde usque ad nostram memoriam Romani sic habuêre, alia omnia virtuti suæ prona esse ; cum Gallis pro salute, non pro gloriâ certare. Sed postquam bellum in Numidiâ confectum, et Jugurtham vinctum adduci Romam nunciatum est ; Marius consul absens factus est, et ei decreta provincia Gallia : isque calendis januariis magnâ gloriâ consul triumphavit. Ex eâ tempestate spes atque opes civitatis in illò sitæ.

(*a*) J'ai supprimé avec Cortius *ceteris.*

FINIS BELLI JUGURTHINI.

tend que, resté seul, il fut en proie aux plus cruelles perplexités, changeant à chaque instant de couleur, de visage, et tout le corps dans une agitation qui annonçait assez, sans qu'il s'expliquât, les combats violents qui se livraient au fond de son cœur. Il finit pourtant par faire demander Sylla, et il règle avec lui les dispositions nécessaires pour enlever Jugurtha. Le moment de la conférence arrivé, lorsqu'on fut venu lui dire que le roi numide approchait, Bocchus, suivi de quelques amis et du questeur, va au-devant de Jugurtha comme par honneur, et il se place sur une éminence d'où l'on pouvait être vu très facilement par la troupe postée en embuscade. Jugurtha s'y rend également avec quelques amis, et sans armes, comme on en était convenu. A l'instant le signal se donne, la troupe sort de l'embuscade, et l'enveloppe; sa suite fut taillée en pièces; lui, remis enchaîné à Sylla, qui le mena à Marius (38).

CXXI. Vers le même temps, nos généraux Quintus Cépio et Marcus Manlius furent complètement défaits par les Gaulois; ce qui avait répandu dans toute l'Italie un mouvement d'effroi universel; car alors, comme de nos jours, les Romains ont eu pour maxime que tout autre ennemi devait céder à leur valeur; qu'avec les Gaulois il y allait, non de la gloire, mais du salut de Rome. Quand on sut la guerre de Numidie terminée, et que l'on emmenait Jugurtha prisonnier, on fit nommer Marius consul, quoique absent, et aux calendes de janvier, il triompha consul, ce qui était une distinction inouïe. Depuis ce moment, l'état fonda sur lui son espoir et sa puissance.

FIN DE LA GUERRE DE JUGURTHA.

NOTES

SUR

LA GUERRE DE JUGURTHA.

---

(1) *Vi quidem regere patriam, aut parentes.* Je ne puis mieux faire que de transcrire ici la note du P. d'Hotteville. Ses observations sur ce passage me paraissent bien plus justes que celles du président de Brosses.

« Le mot *parentes* venant de *parère, obéir*, signifie ici les *sujets* et » non les *parents*.... On le retrouve plus bas dans le même sens : *nam* » *parentes abundè habemus ;* « nous avons bien assez de sujets.... » » César avait d'abord eu le dessein de se faire roi de Rome, *vi regere* » *patriam ;* ensuite, voyant trop de difficultés dans ce projet, il s'était » retranché à demander qu'on le déclarât roi hors de l'Italie, *regere* » *parentes.* On devait en traiter dans le sénat le jour qu'il fut assas- » siné. Décimus Brutus lui dit que les sénateurs s'étaient ce jour-là » assemblés à son mandement, et qu'ils étaient tous prêts à le déclarer » par leurs voix roi de toutes les provinces de l'empire romain, hors » l'Italie, en lui permettant de porter alentour de la tête le bandeau » royal, partout ailleurs, tant sur terre que sur mer. »

(Plut., *Vie de César*, trad. d'Amyot.)

(2) « Et qu'on ne puisse jamais dire que l'adoption m'a fait plus » heureux père que la nature. » J'ai pris au P. d'Hotteville cette phrase, qu'il eût été impossible de faire mieux. « Et ne donnez pas

» lieu de juger que l'adoption m'a rendu plus heureux père que la na-
» ture. » (*D'Hotteville.*)

(3) « L'empereur Septime Sévère étant au lit de la mort, se fit apporter un exemplaire de Salluste, et lut à ses deux fils, Caracalla et Géta, ce discours si touchant; mais il n'eut pas, dit Spartien, un meilleur succès que le roi de Numidie. » (*Note du président de Brosses.*)

(4) *Portarum claves. Portæ* se dit des portes d'une ville, *fores* des portes d'une maison. Ceci se voit clairement par ce passage d'une élégie d'Ovide, où ce poète s'amuse à faire un parallèle assez burlesque de l'amant et du soldat :

Hic (miles) portas, obsidet ille (amans) fores.

(5) *Manus impias vix effugi.* Il n'est pas inutile de faire remarquer la force de ce mot *effugi ;* non seulement il exprime qu'Adherbal a su *échapper* à Jugurtha, mais qu'il y a échappé *par la fuite.* Et c'est ce mot qui sert de transition à ce qui suit, *nam quid aliud agam ?*

(6) Cicéron et Tacite ne parlent qu'avec les plus grands éloges de ce Marcus Æmilius Scaurus, qui fut consul, censeur, et tous les ans, jusqu'à sa mort, renommé prince du sénat.

Quoique dans son consulat il eût remporté sur les Carnutes, nation gauloise, des avantages qui lui méritèrent l'honneur du triomphe, c'est surtout comme homme d'état qu'il a obtenu le plus de réputation. Ses opinions prédominaient au sénat, long-temps avant qu'il en fût le chef. C'est d'après son avis que fut rédigé le sénatus-consulte qui arma le consul Opimius du pouvoir dictatorial contre la faction des Gracques, qui menaçaient la république d'un bouleversement total.

Son éloquence avait peu de parure; au Forum, il ressemblait moins à un orateur qu'à un témoin irréprochable déposant en faveur de l'accusé; au sénat, cette même simplicité le servit mieux. Outre l'autorité qu'il tirait de la droiture de ses intentions et de sa grande connaissance des affaires, la simplicité du ton ajoutait encore à la confiance : on

croyait sentir plus intimement que ce qu'il disait était la vérité, par le peu de soin qu'il prenait de l'orner.

Dans son extrême vieillesse, il se fit traîner au Forum, à la suite des consuls, du sénat, des chevaliers romains qui marchaient contre le préteur Glaucias et le tribun Saturnius, deux factieux armés contre la république. Comme il était perclus de goutte, ses amis voulurent le retenir. « Ma goutte, dit-il, ne m'empêchera que de fuir. »

Plus vieux encore, et encore plus infirme, il se fit porter à la place publique pour répondre lui-même à une accusation qui lui était intentée devant le peuple. Voici quel fut son discours : « Q. Varius, espagnol » de naissance, accuse M. Scaurus, prince du sénat, d'avoir soulevé » les alliés. M. Scaurus, prince du sénat, le nie : il n'y a point de té- » moins ; lequel des deux, Romains, croirez-vous ? » Il est inutile de dire que Scaurus fut mis hors de cause.

Salluste et Pline l'ancien lui reprochent de la cupidité. Pline, dans son style bizarre, dit en propres mots de Scaurus : « Que durant ses » campagnes avec Marius, il fut la poche recéleuse du pillage des pro- » vinces. » *Marianis sodalitiis rapinarum provincialium sinus.*

Entre les accusations de ces deux écrivains, et les éloges que Tacite et Cicéron donnent à sa vertu, il est difficile de prononcer. Ce qui est certain, c'est que le père de Scaurus, quoique de la maison patricienne des Æmiles, était si pauvre, qu'il fut réduit à subsister d'un assez vil négoce : il vendait du charbon ; et le fils laissa de grandes richesses.

(7) Ce fut cet Hiempsal qui, après la mort de Jugurtha, succéda au royaume de Numidie. Il fut le père de Juba, qui périt à la suite de la défaite de Thapsus. C'est là le sens de cette phrase : *Ex libris Punicis qui regis Hiempsalis dicebantur.* Ces livres carthaginois faisaient partie de la bibliothèque du roi, et n'avaient point été composés par lui. Pline cite d'autres livres Puniques, les ouvrages de Juba, père de cet Hiempsal, et ne fait nulle mention de lui comme géographe. Tous

les traducteurs, excepté le président de Brosses, ont voulu absolument faire un écrivain de ce roi de Numidie. (*Note de l'éditeur.*)

(8) *Tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis.* Je fais rapporter *gratiæ* à *regis*, ainsi que *pecuniæ.* « Tant avaient de force le crédit du mo- » narque et son argent! »

Ce sens-là est le seul qui puisse donner de la régularité à la phrase de Salluste. Le président de Brosses traduit : « Tant était grand le pou- » voir de l'argent de Numidie, et le crédit de ceux qui l'avaient reçu! » Ce que je trouve raisonnable et même piquant. J'observerai seulement que dans sa traduction le président de Brosses a eu grand soin de lever l'équivoque, en ajoutant *de ceux qui l'avaient reçu.* Ces mots ne se trouvant pas dans l'auteur latin, l'équivoque resterait; ce qui serait dans la phrase un vice dont il ne faut pas soupçonner un écrivain tel que Salluste.

(9) « Cette loi, faite depuis peu par le tribun Gracchus, en 631, » portait qu'avant la tenue des comices, le sénat déclarerait d'avance, » selon l'état présent des affaires, quelles seraient les provinces où les » consuls qu'on allait nommer iraient commander, et que ce décret du » sénat ne serait pas sujet à l'opposition.... Après que les deux consuls » étaient nommés, on leur faisait tirer au sort les provinces désignées, » et le peuple leur conférait le commandement des armées. » (*Note du président de Brosses.*)

(10) *Quasi per saturam sententiis exquisitis :* expression proverbiale qui répond à peu près à celle-ci, *passer au gros sas.*

« *Satura*, dit Festus, *et cibi genus ex variis rebus condîtum est*, » *et lex multis aliis legibus conferta.* Le *satura* est à la fois et une » sorte de pot-pourri, composé de différentes sortes de mets, et une » loi farcie de beaucoup d'autres lois. »

(11) Son collégue, Scipion Nasica, était mort dans l'année de son consulat. C'est ce qui nécessita le retour de Calpurnius, parce qu'il fallait toujours qu'il y eût un consul pour présider aux élections.

(12) *Perinde quasi ea honori, non prædæ, habeant*, « comme si » le fruit du brigandage pouvait être un titre d'honneur. » C'est ainsi que cette phrase a été entendue par le président de Brosses. Ce sens me paraît plus beau, mieux lié à ce qui précède, que celui qui a été adopté par Beauzée et par le père d'Hotteville. Au reste, le père d'Hotteville a la bonne foi d'énoncer lui-même quelques doutes sur le sens qu'il a préféré.

(13) L. Cassius Longinus Ravilia, fils d'un consul, avait déjà été consul lui-même et censeur deux ans après.

Il n'était plus d'usage alors qu'après avoir exercé les magistratures suprêmes, on pût revenir encore à la préture. Le peuple, qui estimait la fermeté de Cassius et son intégrité, par une distinction toute particulière, lui conféra de nouveau cette dignité; et ce qui était une distinction encore plus frappante, ce ne fut pas seulement pour une année, mais pour tout le temps que durerait l'instruction des affaires importantes dont le jugement lui était confié. Ce Cassius était le plus grand jurisconsulte de Rome. C'est lui qui, par une loi expresse, introduisit dans les jugements l'usage de donner son avis par un scrutin secret et non de vive voix.

Son extrême sévérité ne déplaisait point au peuple, parce qu'elle s'alliait à la plus équitable impartialité. Il n'eût pas fait plus de grâce à l'homme du plus haut rang, s'il était coupable, qu'au dernier plébéien. Sa sévérité était passée en proverbe, dit Cicéron. On disait *des Cassius* pour désigner des juges austères.

Veilléius Paterculus rapporte que Cassius, dans sa censure, nota le sénateur Lépide, parce qu'il avait une maison de six mille sesterces de loyer; somme qui depuis eût passé pour très modique.

(14) Spurius Posthumius Albinus, de maison patriciennne, était fils et petit-fils de consul. Quintus Minucius Rufus, d'une famille presque aussi illustre, fit la guerre avec succès contre les Thraces.

(15) *Quia mortis metu mutabantur*. On trouve dans un ancien manuscrit *urgebantur*, dans un autre *cogebantur*, expressions plus

claires, mais plus communes. Aussi d'Havercamp préfère-t-il *mutabantur*, qui a plus de trait. Je pense comme d'Havercamp. C'était un échange qu'on proposait, l'ignominie pour prix de la vie qui leur était laissée. Cortius lit *mutabant*, en lui donnant la signification passive de *mutabantur*.

(16) On exila entr'autres Albinus et Calpurnius, celui-ci malgré tous les efforts que fit Scaurus pour le sauver. La condamnation qui fit le plus de bruit fut celle d'Opimius, sacrifié à la faction des Gracques. Cicéron ne parle qu'avec indignation du jugement inique rendu contre ce sauveur de l'état; c'est ainsi qu'il l'appelle. Opimius mourut oublié à Dyrrachium, lieu de son exil.

(17) *Plusque in reliquum sibi timoris, quàm potentiæ addidit;* « Et » ils se préparèrent par-là plus de craintes dans l'avenir qu'ils ne se » donnèrent de puissance. » Beauzée a mal entendu ce passage; il traduit: « Et se fit plus craindre pour l'avenir qu'elle n'augmenta sa puissance. » La noblesse, au lieu d'inspirer des craintes au peuple, fut au contraire dans le cas d'en concevoir pour elle-même. Le père d'Hotteville et le président de Brosses sont tombés dans la même faute.

(18) *Alia omnia sibi cum collegâ communia ratus,* « sans négliger » aucune des autres fonctions qui lui étaient communes avec son col- » légue. » Le père d'Hotteville a manqué encore le sens de cette phrase. Il a cru qu'elle n'était qu'un tour purement latin, qui n'ajoutait rien à l'idée; et il a traduit, en supprimant cette phrase incidente, *il fit son affaire particulière de la guerre qu'il avait à conduire.* Salluste appelle Métellus, *vir acer*, homme d'une activité infatigable. Or, un homme d'un pareil caractère ne se borne pas à un seul objet; il les embrasse tous. Métellus, en s'occupant sans relâche de la guerre qu'il allait entreprendre, ne négligeait aucune des autres fonctions qui lui étaient communes avec son collégue, *alia omnia sibi cum collegâ communia ratus;* et voilà le *vir acer*, l'homme d'une activité infatigable. En général, il faut bien se persuader que dans un écrivain, tel que Salluste, il n'y a guère de mots oiseux.

(19) *Ratus id, quod res monebat, frequentiam negotiatorum et commeatum juvaturum exercitum, et jam paratis rebus munimento fore.* « Il voyait une ressource pour l'armée dans ce grand concours » de marchands, et il voulait, avec ces nouveaux magasins, ménager » ceux qu'il avait déjà formés. » C'est là, si je ne me trompe, le vrai sens de *jàm paratis rebus.* Beauzée et le père d'Hotteville l'entendent des conquêtes de Métellus, *et serviraient à assurer ce dont il était déjà maître;* ce qui, je pense, ne répond aussi bien ni au sens littéral des mots, ni à toute la suite de la phrase.

(20) *Transvorsis principiis.* Pour éclaircir ce passage, il est à propos d'entrer dans quelques détails sur la formation de la légion, telle qu'elle existait du temps de Métellus. Ce ne fut que quelques années après, dans la guerre des Cimbres, que Marius fit dans l'ordonnance de ce corps militaire les changements que j'ai indiqués dans mes notes sur Tacite, et qui furent maintenues sans altération jusqu'au principat d'Adrien.

Depuis Romulus jusqu'à Servius Tullius, la légion fut de trois mille fantassins, de quatre mille environ depuis Servius jusqu'à la seconde guerre punique, et enfin de cinq mille depuis cette époque jusqu'à la guerre des Cimbres, où Marius la porta à six mille.

Avant les changements de Marius, la légion était composée de trois espèces de soldats, les *hastats*, les *princes*, et les *triaires.* Les hastats formaient la première ligne; ils étaient ainsi nommés, parce qu'ils avaient eu originairement pour arme la *haste* ou pique, arme de main, longue et pesante. On n'en a point de description précise; il paraît qu'elle excédait de tout le fer la hauteur du corps. Depuis on substitua le *pilum* (*) à la pique pour les hastats; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne conservassent toujours leur premier nom.

Les *princes* formaient la seconde ligne. Il paraît que leur nom venait de ce qu'originairement ils avaient été au premier rang; et ils le retin-

(*) Voy. sur le *pilum*, mes notes sur Tacite, p. 191 et 192, t. I, 1re. édit.; pag. 287, 2e. édit., t. I.

rent encore, quoiqu'ils eussent été reportés au second. Enfin la troisième ligne était formée des triaires, nommés aussi *pilani*, parce que d'abord ils avaient eu le *pilum* pour arme distinctive. Au moment où l'on donna aux hastats le *pilum* des triaires, on donna à ceux-ci la pique des hastats.

On ne connaissait point encore la division par cohortes et par centuries, laquelle fut établie par Marius. On ne connaissait que la division par *manipules*. Chaque manipule était de deux cents hommes, et avait son drapeau. On appelait le premier manipule des hastats, *primus pilus;* le premier manipule des princes, *primus princeps;* le premier manipule des triaires, *primus hastus;* puis on disait pour les autres manipules, *secundus*, *tertius pilus*, *secundus*, *tertius princeps*, etc.

Il faut observer que les historiens latins, qui depuis les changements de Marius ont écrit sur les événements antérieurs, ont employé souvent le mot de *cohortes*, quoique cette ordonnance par cohorte n'existât point encore. Mais c'est un abus de mots, comme l'a remarqué le président de Brosses. C'est qu'ils trouvaient plus commode de se servir de la dénomination usitée de leur temps. Tite-Live emploie ce terme de cohortes dès le commencement de la république. Salluste fait souvent la même faute; et une plus grande encore, lorsqu'il parle des hommes et des cohortes de l'armée de Jugurtha, dénomination romaine inconnue dans les armées Numides.

Il ne faut pas oublier de parler d'une quatrième espèce de soldats, qui entrait alors dans la composition de la légion Romaine : ce sont les *vélites*, ou infanterie volante, *quasi volitantes*, dit Végèce. « On dé- » tache de chaque légion, dit Tite-Live, de jeunes soldats agiles et » vigoureux. On leur donne des boucliers plus petits que ceux de la » cavalerie, et sept javelines de quatre pieds de long. Chaque cavalier » en prend un en croupe derrière lui Ces fantassins sont accoutumés » à sauter à terre, dès qu'on sonne la charge, à se jeter en dehors de » l'escadron, à lancer leurs traits, à rentrer dans l'escadron, et à se » remettre en croupe; manœuvre qu'ils répètent souvent, et qui a » rendu la cavalerie Romaine supérieure à toute autre. »

Depuis Marius, la légion fut tout entière d'infanterie pesamment armée. On forma des corps séparés de troupes légères, pris parmi les troupes auxiliaires. La distinction d'hastats, de princes, de triaires fut supprimée. Tous les légionnaires furent armés uniformément du pilum. Chaque légion eut dix cohortes, chaque cohorte six centuries de cent hommes chacune.

Maintenant pour revenir au passage qui nous occupe, il est facile de se faire une idée des dispositions de Métellus. Dans le premier ordre de marche qu'il avait suivi, avant d'avoir aperçu l'ennemi, les hastats, qui composaient sa première ligne (*principia*), formaient le front de l'armée; et, dans le cas où il eût trouvé l'ennemi en tête, cette disposition était sage, puisque les hastats étaient les meilleurs soldats, ceux qui avaient les meilleures armes. Quand il vit Jugurtha sur son flanc, il y reporta les hastats, afin de pouvoir lui opposer encore ses meilleures troupes. Ce qui auparavant faisait la tête, forma le flanc de l'armée, *transvorsis principiis*. Les rangs devinrent files, suivant l'expression de notre tactique moderne.

Salluste place entre la montagne et la rivière un intervalle de plaine long de vingt mille pas. Le président de Brosses et le père d'Hotteville ont sur cette distance quelques scrupules qui paraissent fondés. Comment concevoir, en effet, que Rutilius, qui n'avait quitté la grande armée qu'au bas de la montagne, eût eu le temps de faire une marche de vingt milles, d'établir un camp, de livrer combat, et tout cela avant la fin de la journée? Il faut certainement qu'il y ait erreur dans les chiffres. Au lieu de vingt milles, il faudrait peut-être lire dix milles.

Le président de Brosses fait une observation très juste sur la position de la colline. Le père d'Hotteville et Beauzée qui l'a suivi, la font partir transversalement du milieu de la montagne. Au contraire, le président de Brosses entend par ces mots, *ex eo medio*, l'espace intermédiaire qui se trouvait entre le fleuve et la montagne; et j'incline beaucoup pour cette explication. Si la colline fût partie immédiatement de la montagne, comment, à une si grande proximité, Jugurtha

aurait-il pu se flatter de dérober la vue de son armée à Métellus, qui était sur cette montagne?

Au reste, si le lecteur veut avoir de plus amples éclaircissements sur le plan du terrain, sur la marche et sur les dispositions des deux généraux, il ne peut mieux faire que de consulter l'excellente note du président de Brosses, écrivain médiocre et mauvais traducteur, mais homme infiniment instruit.

(21) *Numero priores.* Cortius, ainsi que la plupart des commentateurs, et le président de Brosses, l'entendent des Numides : Beauzée est le seul qui l'entende des Romains. Ce qui me décide pour le sens de Cortius, c'est la phrase suivante : *Si à persequendo hostes deterrere nequiverant.* Si la supériorité du nombre eût été du côté des Romains, l'expression *deterrere* serait très impropre. Loin de les effrayer, elle aurait été, au contraire, un encouragement.

(22) « La livre romaine était de douze onces. Deux livres ro-» maines valaient donc trois de nos marcs..... Ainsi les 200,000 liv. » d'argent valaient 300,000 de nos marcs. » (*Note de Beauzée.*)

(23) J'ai suivi la leçon de Cortius, la seule qui offre un sens raisonnable. *Latè* pour la cavalerie, est opposé au *quàm arctissumè* pour l'infanterie. D'autres, au lieu de *latè*, lisent *latere*, qui me paraît absurde; car si la cavalerie Numide n'avait été que sur les flancs (*latere*), elle n'eût point caché aux Vacciens la légion romaine : circonstance d'où dépendait tout le succès de l'expédition.

(24) *Ex copiâ*, sous-entendu *locorum.* En effet, tous les terrains n'étaient pas également favorables pour y établir les mantelets.

(25) *Neque plebi militiam volenti, putabatur.* C'est un tour grec. *Volenti* pour *volens*, pris passivement.

(26) *Nàm cætera infirma sunt*, « après tout, les autres appuis » sont bien faibles auprès de ceux-là. » Et Marius était encore plus fondé à le dire, dans le moment où les Posthumius, les Calpurnius, les Galba, les Catons venaient d'être condamnés à l'exil pour leurs

concussions, malgré tout l'éclat de leur ancienne noblesse, et tous les appuis qu'ils trouvaient dans leurs alliances, et dans leurs nombreux clients.

Je n'ai point ignoré que je suis le seul qui ait entendu de cette manière la phrase, *nàm cœtera infirma sunt.* Tous les autres traducteurs, d'Hotteville, Beauzée, de Brosses, Rollin et La Harpe l'ont entendue autrement. Ils ont tous traduit : *car les autres appuis me manquent.* Malgré ce concours d'autorités que personne ne respecte plus que moi, je n'en tiens pas moins au sens que j'ai adopté, parce qu'il est beaucoup plus piquant, et qu'avec l'autre interprétation, le *nàm cœtera infirma sunt* ne serait qu'une faible et froide et inutile répétition du *mihi spes omnîs in memet sitæ*, qui se trouve une ligne plus haut.

Il ne faut pas croire que *nàm* signifie toujours *car*, quoique ce soit l'acception la plus ordinaire. *Nàm* se met souvent pour *nempè*, *porrò*, etc., dit Gessner dans son *Trésor de la Langue latine*, d'après beaucoup d'autorités qu'il cite à l'appui de son assertion. Voyez entre autres cette phrase de Térence, dans l'*Andrienne*, acte 2, scène 6, *quidnàm hic vult veterator sibi? Nàm si hîc mali est quidquam, hem illic est huic rei caput.* « Que prétend donc ce vieux fourbe? » *Après tout*, s'il y a ici du mal, c'est lui qui en est cause. »

(27) « Le *vexillum* ou drapeau, qui formait l'une des récompenses » militaires des Romains, était une banderolle carrée, couleur de » pourpre, et brodée en or, qu'on portait ou qu'on faisait porter de» vant soi au bout d'une pique. » (*Note du président de Brosses.*)

(28) Cet Aulus Manlius, à ce que pense le président de Brosses, n'appartenait point à l'illustre maison patricienne qui avait produit les Torquatus, les Capitolinus, etc., etc. Il était d'une famille plébéienne de même nom, qui donna le tribun du peuple Manlius, l'un des plus chauds partisans de Marius, et le consul de l'an 648, homme de basse extraction, au rapport de Cicéron.

(29) Servius Tullius avait partagé tous les citoyens Romains en six

classes. Les cinq premières étaient seules assujéties au service militaires : la sixième en était exempte. Comme elle était composée des citoyens les plus indigents, on avait cru devoir à leur pauvreté cette compensation. D'ailleurs on ne croyait pas pouvoir confier la défense des propriétés à ceux qui n'en avaient point. Les citoyens de cette dernière classe étaient appelés *prolétaires*, parce qu'ils ne servaient l'état que par les enfants (*proles*) qu'ils lui donnaient.

Non seulement les soldats ne pouvaient être pris que dans les cinq premières classes ; mais encore chaque nature de soldats avait sa classe qui lui était assignée. Les frondeurs, par exemple, ne pouvaient être pris que dans la cinquième classe, la cavalerie dans la première.

(*Tite-Live, au règne de Servius.*)

(30) Au lieu d'*inter vineas*, Glaréanus propose de lire *intrà ;* et je suis complètement de son avis. En effet, que pourrait signifier *inter ?* Le chemin étant si étroit, pouvait-il y avoir le moindre intervalle entre les mantelets ? N'eût-ce pas été une prise de plus qu'on aurait donnée aux traits de l'ennemi? Tout s'éclaircit avec la leçon proposée par Glaréanus. « Les soldats, gênés par la pente infiniment rapide du ter- » rain, ne pouvaient se tenir en avant des ouvrages, pour les protéger » contre l'ennemi qui lançait dessus des pierres ; et dans l'intérieur des » mantelets ils n'étaient point en sûreté, parce que ces mêmes pierres, » en brisant les mantelets, les estropiaient eux-mêmes. »

Au devant des ouvrages est l'unique sens de *pro opere*. C'est ainsi qu'on trouve cette préposition *pro* continuellement employée dans tous les auteurs latins, plus bas, dans Salluste, *pro muro*, au devant du mur ; dans César, *pro oppido*, *pro vallo*, *pro castris collocare copias*, placer des troupes en avant de la place, en avant des retranchements, en avant du camp ; dans Tacite, *pro portis*, en avant des portes ; dans Quintilien, *locare equites pro cornibus*, placer la cavalerie en avant des ailes, etc., etc.

Le président de Brosses a traduit : *pour travailler aux ouvrages*. J'ose affirmer que *pro opere* dans ce sens, ne serait point une phrase latine. Il faudrait un autre tour, comme *ad opera*, *operum causâ*, etc.

Je me suis étendu sur ce passage, parce que j'y ai trouvé des difficultés qu'il est bon d'épargner aux autres, et parce que Beauzée, d'Hotteville, de Brosses, Rollin même, l'ont entendu, chacun d'une manière toute différente de celle des autres.

Ce qui m'a décidé pour l'*intrà* de Glaréanus, c'est l'*extrà vineas*, qui se trouve plus bas. D'ailleurs, en conservant *inter*, d'Hotteville et Beauzée ont traduit, comme s'il y avait *intrà*. L'un a mis *sous les galeries*, l'autre *sous les mantelets.*

(31) Les mantelets, ou *vineæ*, étaient une machine construite avec les bois les plus légers que l'on pût trouver. Chacune était haute de huit pieds, large de sept, et longue de seize. Lorsqu'on en avait fabriqué plusieurs, on les réunissait les unes à côté des autres; et à l'abri de ces mantelets qu'on poussait en avant, les soldats pénétraient jusqu'au pied des murs pour en saper les fondements.

Les mantelets avaient, comme nos hangards, un toit incliné de chaque côté, recouvert en dehors de vieux haillons et de cuirs encore verts, pour les mieux préserver des feux lancés par les assiégés. Sous la toiture s'étendait un plancher double, l'un en claies, l'autre en planches. On avait soin de garantir aussi les côtés avec une cloison, formée de matières pliantes, qui amortissent le choc des pierres et des traits. (VÉGÈCE, ch. 15, liv. IV.)

(32) *Quos utì ex Latio et à sociis cogeret.* Cette leçon est de Cortius. Je l'ai préférée à celle d'Havercamp, *qui, uti ex Latio et à sociis exercitum cogeret.*

(33) L. Cornélius Sisenna était de la même maison que le dictateur Sylla. Après sa préture, il avait eu le gouvernement de l'Achaïe. Il avait écrit l'histoire romaine depuis la prise de Rome par les Gaulois, jusqu'aux guerres civiles de Sylla. Il n'en reste qu'un certain nombre de fragments. Ce n'était pas un historien sans mérite, quoiqu'inférieur de beaucoup à ceux d'Athènes, et à ceux de Rome, qui ont paru depuis lui. Il eut un grand avantage pour son temps, celui d'être supérieur du moins aux historiens de son pays qui l'avaient précédé.

Mon père avait traduit : « Il s'exprimait en grec aussi bien que » dans sa propre langue qu'il parlait avec beaucoup de talent. » Voici sa note.

(34) Je me suis écarté des autres traducteurs, qui, par *litteris*, ont entendu *littérature*.

Quand le sénat présenta à signer à Néron, la condamnation d'un coupable, Sénèque dans son *Traité de la clémence*, lui fait dire : *Vellem, inquit, nescire litteras :* ce qu'a si bien traduit Racine :

Je voudrais, disiez-vous, ne savoir point écrire.

Je crois que dans cette phrase de Salluste, il n'est pas plus question de *littérature* que dans celle de Sénèque.

Il me semble que mon père n'a pas donné ici à cette phrase son véritable sens : car Salluste, après avoir loué ici l'instruction de Sylla, *litteris eruditus*, loue plus bas son éloquence, *facundus*, et il n'est pas possible qu'un écrivain aussi concis eût, dans un portrait aussi court, répété, à si peu de distance, deux fois la même idée. (*Note de l'éditeur.*) *Litteræ*, du reste, signifie, *écriture* et *litterature*.

(35) « Plutarque nous apprend (*Vie de Sylla*, ch. 15) que pen- » dant une fête somptueuse que ce Romain donnait au peuple, sa » femme Métella s'étant trouvée malade à l'extrémité, il se hâta de la » répudier et de la faire transporter ailleurs avant qu'elle mourût, » quoiqu'il eût paru l'aimer beaucoup. Il ne voulait ni troubler par » sa mort la joie des festins qu'il donnait au peuple, ni être distrait » lui-même de ses délices, par les soins qu'il n'aurait pu refuser à » une femme qui eût été son épouse. » (*Note de Beauzée.*)

(36) *Alios cædere, alios obtruncare.* Il est impossible que la signification de ces deux mots ne soit pas différente, quoiqu'elle paraisse la même. Il me semble que *cædere* doit signifier *frapper droit devant soi*, en taillant, en sabrant; et *obtruncare*, frapper de revers, comme on fait lorsqu'on veut couper une tête. J'ai traduit, par un équivalent : *on frappe à droite, à gauche.*

(37) *Prœtereà Dabar internuncius, sanctus vir et ex sententiâ ambobus.* Telle est la leçon que Cortius a insérée dans son texte, et que j'ai adoptée.

Voici celle d'Havercamp : *Prœtereà Dabar internuncius, sanctus vir, ex sententiâ* jurat *ambobus.*

Or, *jurat* ne se trouve pas dans les meilleurs manuscrits. Cortius a très bien discuté tout ceci : je renvoie à sa note ceux qui voudraient plus d'éclaircissements.

(38) Jugurtha, après avoir été mené en triomphe, fut jeté dans le Tullianum, où on le laissa périr de faim. Une partie de la Numidie fut donnée en récompense à Bocchus, sous le nom de Nouvelle Mauritanie : une autre portion forma un petit royaume à Hiempsal, fils de Gulussa ; le reste fut réuni à la province romaine.

HARANGUES

EXTRAITES DES FRAGMENTS

DE LA GRANDE HISTOIRE

DE SALLUSTE,

SUIVIES DES LETTRES POLITIQUES.

30

AVERTISSEMENT.

Outre la conjuration de Catilina et la guerre de Jugurtha, Salluste avait encore écrit un grand morceau d'histoire. Ce dernier ouvrage, le plus considérable de ceux qu'avait composés l'auteur, comprenait le récit détaillé des événements arrivés depuis la fin de la dictature de Sylla, jusqu'au consulat de Tullus et de Lépidus, l'an 687 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, un espace d'environ quatorze années. Mais comme, au commencement de sa narration, il reprenait, dans un récit abrégé, tous les faits antérieurs, les brouilleries survenues entre Marius et Sylla, immédiatement à leur retour de Numidie, leurs guerres civiles, celles de Cinna, de Carbon, etc., etc., et que cette histoire allait jusqu'au temps où se forma la conjuration de Catilina, on peut dire que cet ouvrage remplissait tout l'intervalle qui se trouvait entre les deux autres; et, les trois réunis, formaient une suite presque complète de l'histoire du dernier siècle de la république romaine.

Cet ouvrage s'était conservé jusqu'au septième siècle de l'ère chrétienne; il n'en reste plus que des fragments décousus, épars dans différents grammairiens, et six harangues entières trouvées par Pomponius Lætus dans un manuscrit du Vatican, où l'on avait copié quantité de harangues directes, extraites de divers historiens latins. Ce sont ces six discours dont j'offre

ici la traduction; ils doivent donner au lecteur la sorte de plaisir qu'éprouverait un voyageur, en retrouvant de belles colonnes bien conservées au milieu des ruines d'un ancien temple.

Beauzée en a donné une traduction fort défectueuse; le sens y est défiguré quelquefois, et toujours le style.

HARANGUES

Extraites des Fragments de la grande Histoire de SALLUSTE.

Introduction à la harangue de Lépide.

A PEINE les premiers bruits de l'abdication prochaine de Sylla s'étaient répandus dans Rome, que Marcus Æmilius Lépidus conçut le projet de succéder à la puissance du dictateur. Je vais transcrire ici le passage entier du président de Brosses, qui servira d'introduction à la harangue de Lépide.

« Marcus Æmilius Lépidus était un homme de grande naissance, » mais vain, léger, séditieux par tempérament, ambitieux sans talent » militaire, et plutôt fourbe que politique : il montra quelque attache- » ment pour la faction du peuple, lorsqu'elle se releva par le retour de » Marius, sous le dernier consulat de qui il fut fait édile curule. » Mais après la déroute des partisans de celui-ci, il ne fut pas moins » ardent à favoriser, autant qu'il le put, la faction qui venait de re- » prendre la supériorité, qu'avide à donner des premiers l'exemple » d'acheter à vil prix les biens des proscrits. Par ces voies il obtint la » préture sous le consulat de Tullius et de Dolabella, au sortir de la- » quelle le gouvernement de Sicile lui échut par le sort. Jamais les » peuples de cette province n'avaient été si maltraités qu'ils le furent » sous sa magistrature. Il les réduisit à la dernière misère par ses con- » cussions, et au désespoir par son peu d'humanité. A son retour il fut » mis en justice, et poursuivi criminellement par les deux Métellus, » Céler et Népos, protecteurs de la nation sicilienne. Cette action n'eut » pas de suite : les accusateurs s'en désistèrent même avant de l'avoir » mise en forme, cédant en cela aux instances du peuple que Lépide » avait trouvé le secret de mettre dans ses intérêts. Ainsi cet homme, » aidé de la fureur de la multitude et de l'argent des Siciliens, se

» en état de briguer le consulat. Mais quoiqu'il n'eût pas omis de faire » bassement sa cour à Sylla, celui-ci, qui le connaissait assez pour » n'en faire aucun cas, ne voulut pas lui permettre de se mettre au » nombre des prétendants. Alors Lépide rechercha le crédit de Pom- » pée, et séduisit sans peine, par un feint attachement, ce jeune homme, » dont la vanité naturelle se trouva flattée de voir qu'on espérait d'ob- » tenir par son moyen ce que le dictateur même ne voulait pas qu'on » obtînt. Pompée saisit cette occasion de faire montre de son pouvoir » aux assemblées du peuple; et peut-être cette hardiesse, qu'il eut plus » d'une fois, d'oser résister aux volontés absolues de Sylla, ne fut pas » une des moindres causes qui accrut si vite à son égard la faveur po- » pulaire. Il réunit si bien les suffrages pour Lépide, qu'aux prochains » comices il le fit élire le premier, par préférence à Catulus, l'un de » ses concurrents, qui ne fut nommé que le second, malgré son mérite » éminent et la puissance du dictateur qui favorisait sa poursuite.

» Sylla ne parut pas fort sensible à l'espèce de dégoût qu'il venait » de recevoir. Il commençait en effet d'être las d'une autorité dont » il avait poussé l'usage au dernier excès. Il se contenta d'appeler » Pompée, qui, tout enorgueilli de son avantage, revenait du champ » de Mars, entouré de la foule du peuple. *Jeune homme*, lui dit-il froi- » dement : *je vous vois bien fier de votre victoire. En effet, vous* » *avez fait une belle action ! N'avez-vous pas de honte de ne* » *savoir employer votre crédit qu'à pousser cette populace aveugle* » *à faire plus d'honneur à un méchant homme qu'au plus vertueux* » *de nos citoyens ? Eh bien ! c'est à vous maintenant à veiller* » *aux affaires, et à ne pas vous endormir, après avoir armé* » *contre vous-même un dangereux rival.*

» Lépide ne tarda pas à justifier cette prédiction. Mille idées chi- » mériques lui remplirent l'esprit; et, prenant pour impuissance ce qui » n'était que lassitude dans le dictateur, il se figura qu'il était aussi aisé » de s'emparer de la place de Sylla que de le contrarier, et crut pou- » voir à son tour se rendre maître du gouvernement : sans réfléchir » qu'il n'avait ni le crédit ni les forces suffisantes pour l'exécution d'un

» si vaste dessein, et qu'il ne ressemblait que par l'ambition à celui » dont il voulait suivre les traces. Ce qui avait peut-être été capable d'ef- » frayer le grand génie de Sylla, parut facile à cet homme d'un esprit » médiocre, après que l'exemple l'eut enhardi. Il se mit à cabaler sour- » dement, à murmurer contre l'état présent des choses, à mettre en » avant des projets de lois nouvelles. On prétend que ces idées lui » vinrent en tête, dès qu'il se vit recherché sur les affaires de Sicile; » comptant produire une diversion aux recherches qu'on faisait » contre lui. Ses mouvements tendirent à rassembler les débris du » parti vaincu, à relever les restes des familles proscrites. Il s'efforça de » réchauffer par ses discours leurs cœurs glacés de crainte, ou accablés » sous le poids du joug. Il aborde chacun, lui parle en particulier; il » remontre aux uns leurs propres pertes, aux autres le meurtre de » leurs parents, à tous l'état affreux où la république est réduite, et » l'horreur générale qu'on a du tyran. Il les entretient de l'avantage » qu'il vient de remporter sur lui, en s'élevant, malgré ses oppositions, » à la dignité de consul; du nouvel affront qu'il lui prépare en faisant » refuser cette place à deux de ses créatures, Brutus et Livianus, qui » la briguaient pour l'année suivante. Il vante son crédit parmi le » peuple, et sur l'esprit de Pompée. Il les assure qu'ils n'ont rien à » craindre des soldats de Sylla, parmi lesquels il ménage des intelli- » gences, ajoutant qu'il a de même formé un parti considérable en » Etrurie, et que la Gaule Cisalpine est prête à se déclarer pour lui. » Il grossit les objets pour enfler leurs espérances.

» Tels étaient les discours qu'il tenait à chacun d'eux en particulier. » Mais cette intrigue était trop lente à son gré : d'ailleurs elle ne suf- » fisait pas pour déterminer des esprits rebutés des difficultés de l'en- » treprise, et déjà presque habitués au joug de l'esclavage, ou qui se » flattaient, sur les bruits dès-lors répandus, de la prochaine abdication » de Sylla. Lépide crut qu'il viendrait mieux à bout de les animer, en » les rassemblant et leur faisant connaître leurs propres forces. Les » ayant donc fait venir dans un lieu secret, en aussi grand nombre qu'il » fut possible, sans faire trop d'éclat, il leur parla de la sorte : »

M. Æmilii Lepidi, cos. ad P. R. Oratio contra Sullam.

Clementia et probitas vestra, Quirites, quibus per ceteras gentîs maxumi et clari estis, plurimum timoris mihi faciunt advorsùs tyrannidem L. Sullæ; ne aut ipsi, nefanda quæ æstumatis, ea parum credendo de aliis, circumveniamini : præsertim cùm illi spes omnis in scelere atque perfidiâ sit; neque se aliter tutum putet, quàm si pejor atque intestabilior metu vestro fuerit, quo captivis libertatis curam miseria eximat; aut si provideritis, in tutandis periculis magis quàm in ulciscendo teneamini. Satellites quidem ejus, homines maxumi nominis, non minus optumis majorum exemplis, nequeo satis mirari, dominationis in vos, servitium suum mercedem dant; et utrumque per injuriam malunt, quàm optumo jure, liberi agere : præclara Brutorum, atque Æmiliorum, et Lutatiorum proles, geniti ad ea quæ majores virtute peperêre subvertunda! Nam quid à Pyrrho, Hannibale, Philippoque et Antiocho defensum est aliud, quàm libertas et suæ cuique sedes; neu cui, nisi legibus, pareremus? quæ cuncta sævus iste Romulus, quasi ab externis rapta, tenet; non tot exercituum clade, neque consulis et aliorum principum quos fortuna belli consumserat, satiatus; sed tum crudelior, cùm plerosque secundæ res in miserationem ex irâ vertunt. Quin solus omnium, post memoriam hominum, supplicia in post futuros composuit; quîs priùs injuria quàm vita certa esset : pravissuméque per sceleris immanitatem adhuc

Discours de Lépide à ses partisans (1).

Si votre clémence et votre probité, Romains, sont à l'égard des nations étrangères le plus solide fondement de votre gloire et de votre grandeur, elles sont ici, par rapport à la tyrannie de Sylla, le plus juste sujet de nos alarmes. Notre probité ne pouvant le soupçonner d'atrocités qui révolteraient seulement votre pensée, sa tyrannie vous enveloppera de toutes parts, d'autant plus que le crime et la perfidie sont l'unique espoir qui lui reste, d'autant plus que sa politique lui persuade qu'il n'y a de sûreté pour lui qu'en redoublant ses barbaries (2) pour redoubler vos terreurs, afin que l'excès de l'avilissement et de la misère vous ôte jusqu'au sentiment de la liberté; et si vous songez enfin à vous prémunir contre lui, je ne redoute pas moins cette clémence, qui, satisfaite d'écarter le péril, reculera peut-être devant la vengeance. Mais n'admirez-vous pas comme moi les satellites de Sylla, qu'avec un si grand nom, qu'avec de si bons exemples de leurs pères, ils consentent, pour devenir vos tyrans, à se faire esclaves eux-mêmes, et se chargent ainsi d'un double opprobre, plutôt que de conserver leurs droits en respectant les vôtres? Illustres descendants des Brutus, des Æmiles, des Lutatius, on dirait qu'ils n'ont reçu le jour que pour renverser tout l'ouvrage de la valeur de leurs ancêtres, que pour détruire ce qu'ils avaient si bien défendu contre Pyrrhus, contre Annibal, contre Philippe, contre Antiochus, nos franchises publiques, nos propriétés individuelles, et l'honneur de n'avoir de maître que la loi. Maintenant tout est devenu la proie de ce nouveau Romulus. Le barbare! il nous dépouille comme des ennemis captifs. La destruction de nos plus belles armées, le massacre d'un consul et de tous ces chefs que la guerre avait moissonnés n'assouvissent point sa rage, et sa cruauté s'aigrit de plus en plus par la prospérité même, qui, dans presque tous les hommes, change la colère en pitié. Que dis-je? lui seul, entre tous les mortels, a imaginé de punir des hommes qui n'existent point encore, et qui, avant même d'être assurés de leur existence, le seront de leur infortune (3). Se faisant un rempart de l'atrocité même de ses

tutus furit; dum vos, metu gravioris servitii, à repetundâ libertate terremini.

Agendum atque obviam eundum est, Quirites, ne spolia vestra penès illum sint; non prolatandum, neque votis paranda auxilia : nisi fortè speratis, per tædium jam aut pudorem tyrannidis, esse eum per scelus occupata periculosiùs dimissurum. At ille eò processit, utì, nihil gloriosum nisi tutum, et omnia retinendæ dominationis honesta, existumet. Itaque illa quies et otium cum libertate, quæ multi probi, potiùs quàm laborem cum honoribus, capessebant, nulla sunt : hâc tempestate serviundum aut imperitandum; habendus metus est aut faciundus, Quirites.

Nam quid ultra? quæve humana superant, aut divina inpolluta sunt? populus Romanus, paulo ante gentium moderator, exsutus imperio, gloriâ, jure, agitandi inops, despectusque, ne servilia quidem alimenta reliqua habet. Sociorum et Latii magna vis, civitate, pro multis et egregiis factis à vobis datâ, per unum probibentur; et plebis innoxiæ patrias sedes occupavêre pauci satellites, mercedem scelerum. Leges, judicia, ærarium, provinciæ, reges, penès unum; denique necis civium et vitæ licentia. Simul humanas hostias vidistis, et sepulchra infecta sanguine civili.

Estne viris reliqui aliud, quàm solvere injuriam aut mori per virtutem? quoniam quidem unum omnibus finem natura, vel ferro septis, statuit; neque quisquam extremam necessitatem, nihil ausus, nisi muliebri ingenio, exspectat.

barbaries, il médite chaque jour de nouveaux forfaits, tandis que la crainte d'agraver vos maux vous ôte, à vous, le courage de reprendre votre liberté.

Croyez-moi, il faut agir et prévenir Sylla, si vous ne voulez que vos dépouilles lui soient acquises pour jamais. Ce n'est plus le moment de reculer, ni de vous borner à des vœux pusillanimes, à moins que vous n'espériez peut-être que le dégoût ou la honte de la tyrannie puissent l'aveugler sur le péril de quitter un pouvoir usurpé par le crime. Non, non, il s'est trop avancé pour mettre sa gloire ailleurs que dans sa sûreté, et tous les moyens de maintenir sa puissance lui paraîtront légitimes. Ainsi, ne vous flattez plus de cette chimère de repos et de loisir au sein d'une cité libre, que beaucoup de citoyens préféraient aux honneurs mêmes avec les sollicitudes qui en sont inséparables. Dans ce moment, il faut intimider ou trembler; il faut faire la loi ou la recevoir.

Eh! qu'attendez-vous encore? quels sont vos priviléges, quels sont ceux des dieux immortels qu'il n'ait point anéantis? Le peuple Romain, naguère l'arbitre suprême des nations, maintenant dépouillé de sa puissance, de sa gloire, exclus des délibérations, méprisé, dans l'indigence, n'a pas même la subsistance qu'on assure aux esclaves (4). Un seul homme enlève à des nations d'alliés (5), et aux peuples du Latium, le droit de cité, qu'ils avaient reçu de vous pour tant de services glorieux. Des milliers d'innocents, dans la classe même la plus obscure, ont vu l'héritage de leurs pères devenir la proie de quelques satellites et la récompense des forfaits. Législation, tribunaux, trésor public, vos provinces, vos royaumes, que dis-je? notre vie ou notre mort sont à la discrétion d'un seul homme. Aussi, c'est depuis ce temps que vous avez vu des hécatombes de victimes humaines, et les tombeaux ruisselant du sang des citoyens.

Qui donc hésiterait à briser un pareil joug, dût son courage lui coûter la vie, puisqu'enfin il faut toujours arriver à la mort, que des haies de javelots n'en défendent pas les tyrans, et que nul homme, s'il n'a le cœur d'une femme, ne peut consentir à se laisser égorger sans résistance?

Verùm ego seditiosus, utì Sulla ait, qui præmia turbarum queror; et bellum cupiens, quia jura pacis repeto. Scilicet, quia non aliter salvi satisque tuti in imperio eritis: nisi Vettius Picens, scriba Cornelius, aliena bene parata prodegerint; nisi adprobaveritis omnîs proscriptiones innoxiorum ob divitias; cruciatus virorum illustrium; vastam urbem fugâ et cædibus; bona civium miserorum, quasi Cimbricam prædam, venum aut dono datam.

At objectat mihi possessiones ex bonis proscriptorum; quod quidem scelerum illius vel maxumum est, non me neque quemquam omnium satis tutum fuisse, si rectè faceremus. Atque illa, quæ tum formidine mercatus sum, pretio soluto, jure, dominis tamen restituo; neque pati consilium est ullam ex civibus prædam esse. Satis illa fuerint quæ rabie contractâ, toleravimus; manus conserentes inter se Romanos exercitus, et arma ab externis in nosmet versa: scelerum et contumeliarum omnium finis sit. Quorum adeò Sullam non pœnitet, ut et facta in gloriâ numeret, et, si liceat, avidiùs fecerit.

Neque jam, quid existumetis de illo, sed quantùm vos audeatis, vereor: ne, alius alium principem exspectantes, ante capiamini, non opibus ejus, quæ futiles et corruptæ sunt, sed vestrâ secordiâ, quàm captum iri licet, et quàm audeat, tam videri Felicem.

Mais, s'il faut en croire Sylla, je suis un séditieux, parce que je me plains que des scélérats s'enrichissent de nos discordes; je veux la guerre civile, parce que je réclame les droits civils que nous avons perdus. Sans doute, la sûreté des citoyens et le salut de l'état seront compromis, à moins que Vettius, un vil Picentin, que Cornélius (6), un misérable scribe (7), n'envahissent les propriétés les plus légitimes pour les consumer en folles prodigalités, à moins qu'on n'approuve que des innocents soient proscrits pour leurs richesses, que les plus illustres têtes tombent sous la hache des bourreaux, que l'exil et le carnage fassent de Rome un désert, que de malheureux citoyens soient traités comme des Cimbres, que leurs biens, mis en vente ou donnés en présent, se partagent comme des dépouilles ennemies.

Sylla m'objecte que je possède des biens de proscrits: oui, et c'est là même un de ses plus grands forfaits, que ni moi, ni personne, nous n'ayions pu nous flatter d'un seul instant de vie, si nous n'eussions fait une action malhonnête. Or, ces biens, que de trop justes craintes m'ont forcé d'acquérir, ces biens dont j'ai payé la valeur, je ne me sens pas moins obligé de les restituer à leurs vrais maîtres, et je ne puis supporter l'idée de m'enrichir des dépouilles de mes concitoyens. Qu'il suffise de tout le mal que nous nous sommes fait, tant qu'a duré notre accès de rage, tant qu'on a vu des armées romaines s'entr'égorger et tourner contre elles les armes qui durent châtier nos ennemis! Qu'il soit un terme à tant de forfaits et d'outrages! Mais lui, bien loin de s'en repentir, les compte parmi ses titres de gloire, et, si vous le souffriez, il irait encore plus avant.

Je ne suis plus inquiet de vos opinions sur Sylla: je ne le suis que de votre résolution. Je crains qu'à force d'attendre que l'un ou l'autre de vous commence, vous ne lui donniez le temps de se prévaloir, non de ses forces qui ne sont plus qu'un vain épouvantail, mais de votre lâche indolence; trop heureux qu'elle lui facilite les moyens de vous prévenir, et de justifier ainsi le surnom qu'il s'arroge (*a*).

(*a*) Sylla avait pris le surnom de Félix, l'*heureux*.

Nam præter satellites commaculatos, quis eadem vult? aut quis non omnia mutata, præter victoriam? scilicet milites; quorum sanguine, Tarrulæ, Scyrroque, pessumis servorum, divitiæ partæ sunt? an quibus prælatus in magistratibus capiundis Fusidius, ancilla turpis, honorum omnium dehonestamentum?

Itaque maxumam mihi fiduciam parit victor exercitus, cui, per tot vulnera et labores, nihil præter tyrannum quæsitum est. Nisi fortè tribuniciam potestatem eversum profecti sunt per arma, conditam à majoribus suis; utique jam et judicia sibimet extorquerent; egregiâ scilicet mercede, cùm, relegati in paludes et sylvas, contumeliam atque invidiam suam, præmia penès paucos intellegerent.

Quare igitur tanto agmine atque animis incedit? quia secundæ res mirè sunt vitiis obtentui. Quibus labefactatis, quàm formidatus antea est, tam contemnetur; nisi fortè specie concordiæ et pacis, quæ sceleri et parricidio suo nomina indidit: neque aliter populo Romano esse belli finem ait, nisi maneat expulsa agris plebes, præda civilis acerbissuma, jus judiciumque omnium rerum penès se, quod populi Romani fuit.

Quæ si vobis pax et concordia intelleguntur; maxuma turbamenta reipublicæ atque exitia probate, adnuite legibus impositis, accipite otium cum servitio; et tradite exemplum posteris ad populum Romanum suimet sanguinis mercede circumveniundum. Mihi, quamquam per hoc summum imperium satis quæsitum erat nomini majorum, dignitati, atque etiam præsidio; tamen non fuit consilium privatas opes facere; potiorque visa est periculosa libertas quieto servitio. Quæ si probatis, adeste Quirites; et, bene juvantibus diis, M. Æmilium consulem ducem et auctorem sequimini ad recipiundam libertatem.

En effet, si l'on excepte ses satellites, infâmes coopérateurs de ses forfaits, qui approuve Sylla? qui ne voudrait revenir sur tout, hormis sur la victoire? Sont-ce les soldats qui n'ont versé tant de sang que pour enrichir des Tarrula et des Scyrrus, les plus pervers des esclaves? Sont-ce les citoyens, qui, dans la demande des magistratures, se sont vus supplanter par un Fusidius (8), une vile prostituée, faite pour déshonorer tout ce qui honore?

Ainsi donc, mon plus grand espoir se fonde même sur l'armée victorieuse, à qui tant de blessures et de fatigues n'ont valu qu'un tyran. De bonne foi, pensez-vous qu'ils se soient mis en marche pour aller renverser de leurs armes cette barrière du tribunat, élevée par leurs pères (9), pour s'enlever à eux-mêmes leurs tribunaux et leurs priviléges; pensez-vous que, relégués dans des marais et dans des bois, ne voyant que l'odieux et l'humiliation pour eux, et toutes les récompenses pour trois ou quatre scélérats, ils se croyent dignement payés de leurs services?

Pourquoi donc, direz-vous, Sylla marche-t-il toujours avec tant d'assurance, précédé d'un si grand cortége? C'est que la prospérité sert à couvrir bien des vices; mais, pour peu qu'elle vienne à chanceler, vous le verrez bientôt aussi méprisé qu'il s'est fait craindre jusqu'ici. Car je n'imagine pas que vous vous laissiez plus long-temps abuser par ces beaux noms de paix et de concorde dont il colore ses attentats et son parricide, que vous pensiez, comme lui, que l'empire ne peut voir la fin de ses guerres, à moins que le peuple ne reste toujours chassé de ses possessions, qu'on n'exerce sur toutes les fortunes la proscription la plus barbare, et qu'un seul homme ne retienne dans ses mains tous les priviléges, tous les jugements, tout ce qui appartenait à tout un peuple.

Si c'est encore là de la paix et de la concorde (10), eh bien! courez donc ratifier l'affreux bouleversement et l'entière destruction de la république; courbez vos têtes sous le joug qu'on vous impose; acceptez le repos avec l'esclavage; instruisez d'avance les tyrans à venir, qu'on peut dans des flots de sang submerger la liberté romaine. Si je ne con-

sultais que moi, cette dignité suprême que je viens d'obtenir suffirait peut-être au nom de mes aïeux, à ma considération, et même à ma sûreté personnelle. Mais certes, mon dessein n'est pas de séparer mon intérêt du vôtre, et la liberté avec ses périls m'a paru préférable à la tranquillité des esclaves. Si tels sont vos sentiments, Romains, secondez-moi, et avec l'assistance des dieux, à la voix d'un Emile, sur les pas de votre consul, venez avec confiance vous ressaisir de la liberté.

NOTES

Sur le discours de Lépide à ses partisans.

(1) Ce ne fut point pendant son consulat que Lépide prononça ce discours; car il est bien certain que Sylla mourut un peu avant que Lépide prît possession de sa magistrature; et il n'est pas moins clair, par toute la suite de cette harangue, que Sylla était vivant au moment où elle fut prononcée. Tout se concilie, en reportant la date au moment où Lépide venait d'être désigné consul. A cette époque, le dictateur vivait encore, et même il n'avait point abdiqué.

(2) *Metu vestro*, espèce d'ablatif absolu: « La crainte étant votre lot. »

(3) Une loi de Sylla avait déclaré les fils et petit-fils de proscrits inhabiles à posséder aucune charge. César, dans sa première dictature, leva cette interdiction. Pansa, consul avec Hirtius, était un de ces proscrits réhabilités

(4) « On donnait aux esclaves cinq boisseaux de blé par mois pour leur nourriture. On faisait aussi souvent des distributions de blé au petit peuple à Rome... Apparemment que Sylla avait défendu ces sortes de libéralités. Nous verrons plus bas, par le discours du tribun Licinius Macer, que l'usage en fut rétabli, et que l'état donnait cinq boisseaux par tête à chaque pauvre citoyen, de même qu'on les donnait à chaque esclave dans les maisons particulières. » (*Note du président de Brosses.*)

(5) Pour réduire le nombre des citoyens, Sylla enleva aux villes latines le droit de bourgeoisie romaine, qu'elles s'étaient fait accorder par la guerre sociale, et qui leur donnait trop d'influence dans les assemblées du peuple,

(6) Ce Cornélius est le Chrysogonus dont il est tant parlé dans le discours de Cicéron pour Roscius Amérinus: c'était un affranchi de Sylla.

(7) La profession de *scribe* ou *greffier*, honorable chez les Grecs, l'était fort peu chez les Romains : on les regardait comme des mercenaires.

(8) « Fusidius était premier capitaine d'une légion ; c'était un des flatteurs de » Sylla. Ce fut lui qui donna au dictateur le conseil abominable de faire le rôle » de proscription. Il parvint aux magistratures malgré la bassesse de sa naissance » et l'infamie de sa conduite. Il fut questeur en 673. » (*Note du président de Brosses.*)

(9) « Sylla abolit presque entièrement les droits du tribunat, qu'il regardait » comme l'éternel aliment de la discorde. Il ne laissa aux tribuns que le droit » d'appellation, et encore en certains cas, rares et limités ; il ne rendit le tribu- » nat accessible qu'aux seuls membres du sénat, afin que l'esprit de corps ba- » lançât du moins l'esprit populaire que cette charge manque rarement d'ins- » pirer. » (*Hist. de la République romaine, par le présid. de Brosses.*)

(10) *Nisi fortè specie concordiæ et pacis, quæ sceleri et parricidio suo nomina indidit.* Il est visible que le texte est tronqué ; il y manque un mot, comme *expiamini.*

Introduction à la harangue de Philippe.

Aussitôt après la mort et les obsèques de Sylla, Lépide entreprit de faire casser toutes les lois du dictateur. Il proposa de rappeler les proscrits, et de les rétablir dans leurs biens, de leur ouvrir l'entrée aux charges, de rendre au peuple le droit de nommer les pontifes, aux tribuns celui de parvenir aux grandes magistratures; il renouvela l'appel des décrets du sénat par devant le peuple, etc., etc. Catulus, son collègue, fit échouer par sa fermeté les projets de Lépide. Il avait rappelé dans Rome une partie des anciens soldats de Sylla, pour les opposer à la troupe des séditieux dont Lépide s'était entouré. Ces mouvements n'eurent pas pour lors de plus grandes suites. Le sénat, qui craignait de se voir rejeter dans les horreurs d'une nouvelle guerre civile, exigea des deux consuls un serment réciproque de ne point prendre les armes l'un contre l'autre; et sans attendre l'expiration de leur magistrature, il les fit partir chacun pour leurs gouvernements. L'Italie était échue à Catulus, la Gaule Cisalpine à Lépide.

A peine sorti de Rome, Lépide ne s'occupa qu'à fortifier son parti. Il rassembla autour de lui tous les proscrits, et ce qui restait des anciens partisans de Marius. Il gagna la plupart des villes de l'Etrurie et de la Gaule Cisalpine, en les flattant de l'espoir de leur faire recouvrer le droit de cité romaine, que Sylla leur avait enlevé. Il leva des troupes, de l'argent, s'approvisionna d'armes, de chevaux, de machines; il se préparait ouvertement à la guerre.

Le sénat, toujours faible dans ses résolutions, au lieu de prendre les mesures vigoureuses que lui conseillait Catulus, se contenta d'ordonner aux deux consuls de se rendre à Rome, pour y présider à l'élection des nouveaux magistrats. Lépide s'y rendit en effet; mais ce fut à la tête d'un gros corps de troupes; il promettait au peuple de le rétablir dans ses droits; il demandait un second consulat.

Le sénat avait dû s'apercevoir sans doute que sa mollesse n'avait fait qu'enhardir l'audace de Lépide, qu'une conduite plus ferme aurait sû-

rement intimidée. Mais la plupart des sénateurs, redoutant l'incertitude de l'événement, encore effrayés des sanglantes proscriptions de Marius et de Sylla, craignant de compromettre leur repos par des décisions hardies, leur préféraient les partis mitoyens, les voies de douceur et de conciliation, qui leur promettaient dans l'avenir une ressource auprès du vainqueur, quel qu'il fût. On se bornait encore à des députations, lorsque Lépide parut auprès du pont Milvius.

Heureusement il ne fut point secondé par le peuple, moins flatté de recouvrer ses droits politiques, que dégoûté de les partager avec cette multitude d'alliés, qui allaient inonder les comices. L'incapacité du chef refroidissait encore tous ceux qui auraient été tentés de se joindre à lui, tandis que la réputation de Catulus et le grand nom de Pompée avaient attiré dans l'autre parti tous les vétérans de Sylla, et les meilleurs soldats de la république. Lépide fut battu près du Janicule, presque sans résistance; mais comme son armée avait été dissipée, plutôt que détruite, et qu'il en eut bientôt rassemblé les débris, il se prépara à marcher de nouveau vers Rome, s'obstinant toujours à demander un second consulat, mais pourtant laissant entrevoir quelques facilités pour un accommodement. Ce fut alors que le sénat s'abandonnant encore à sa pusillanimité ordinaire, le consulaire Philippe essaya de lui redonner de l'énergie par ce discours éloquent.

Oratio L. Philippi contra Lepidum.

Maxumè vellem, Patres Conscripti, rempublicam quietam esse, aut in periculis à promptissumo quoque defendi; denique prava incœpta consultoribus noxæ esse : sed contra, seditionibus omnia turbata sunt, et ab iis quos prohibere magis decebat; postremò, quæ pessumi et stultissumi decrevêre, ea bonis et sapientibus faciunda sunt. Nam bellum atque arma, quamquam vobis invisa, tamen quia Lepido placent, sumenda sunt; nisi fortè cui pacem præstare et bellum pati consilium est. Prô, Dii boni, quî hanc urbem, omissâ curâ, adhuc regitis!

M.' Æmilius, omnium flagitiosorum postremus, qui pejor an ignavior sit deliberari non potest, exercitum opprimundæ libertatis habet, et se è contemto metuendum effecit : vos mussantes, et retractantes verbis et vatum carminibus, pacem optatis magis quàm defenditis; neque intelligitis mollitiâ decretorum, vobis dignitatem, illi metum detrahi. Atque id jure; quoniam ex rapinis consulatum, ob seditionem provinciam cum exercitu, adeptus est : quid ille ob benefacta cepisset, cujus sceleribus tanta præmia tribuistis?

At scilicet ii qui ad postremum usque legatos, pacem, concordiam, et alia hujuscemodi decreverunt, gratiam ab eo peperêre? Imo, despecti et indigni republicâ habiti, prædæ loco æstumantur; quippe metu pacem repetentes, quo habitam amiserant.

Equidem à principio cùm Etruriam conjurare, proscriptos

Discours de Philippe contre Lépide.

Plus que tout autre, je désirerais, Pères Conscrits, que la république fût tranquille; qu'au moins dans le péril, ses premiers rangs courussent à sa défense (1); qu'enfin les conseils pervers ne nuisissent qu'à leurs auteurs. Tout au contraire, les séditions bouleversent l'état; elles sont excitées par ceux-là même qui devaient les prévenir. Pour comble de maux, les résolutions violentes, prises par des insensés et des pervers, forcent les bons et les sages d'en prendre de semblables. C'est ainsi que, malgré votre aversion pour la guerre, il faut que nous la fassions, parce qu'elle plaît à Lépide; à moins, peut-être, qu'on ne veuille encore soutenir qu'il vaut mieux conserver la paix, et être les victimes de la guerre. Grands dieux! témoins de cette lâche insouciance (2), comment vous intéressez-vous encore à cette république?

Marcus Æmilius, le plus infâme des scélérats, en qui la perversité n'a d'égale que la lâcheté, tient une armée à ses ordres pour nous asservir; du mépris, il en est venu à inspirer la terreur; et vous, vous bornant à de vains murmures, n'osant le combattre que par des discours, par des prédictions de devins, vous désirez la paix sans la maintenir; et vous ne sentez pas que, par la mollesse de vos décrets, votre ennemi perd de sa crainte, autant que vous de votre dignité. Il a obtenu le consulat par des rapines, un gouvernement et une armée par une sédition. Qu'obtiendraient de plus des services glorieux, si des crimes lui ont valu de si grandes récompenses?

Vous imaginez peut-être que ceux qui jusqu'ici n'ont parlé que de députations, de paix, de concorde, et autres choses semblables, se sont au moins concilié son affection. Au contraire, il les méprise; il les juge indignes d'être des hommes publics; il les regarde comme sa proie; il voit trop que c'est par la même lâcheté qu'ils se sont laissé ravir le bien de la paix, et qu'ils cherchent aujourd'hui à le recouvrer.

Pour moi, dès le premier instant, lorsque j'ai vu que l'Étrurie se

accersiri, largitionibus rempublicam lacerari, videbam; maturandum putabam, et Catuli consilia cum paucis secutus sum. Ceterum illi qui gentis Æmiliæ benefacta extollebant, et ignoscendo populi Romani magnitudinem auxisse, nusquam etiam tum Lepidum progressum videbant; cùm privata arma opprimundæ libertatis cepisset, sibi quisque opes aut patrocinia quærendo, consilium publicum corruperunt.

At tum erat Lepidus latro cum calonibus et paucis sicariis, quorum nemo non diurnâ mercede vitam mutaverit : nunc est proconsul cum imperio, non emto, sed dato à vobis; cum legatis, adhuc jure parentibus : et ad eum concurrêre homines omnium ordinum corruptissumi; flagrantes inopiâ et cupidinibus, scelerum conscientiâ exagitati; quibus quies in seditionibus, in pace turbæ sunt. Hi tumultum ex tumultu, bellum ex bello serunt; Saturnini olim, post Sulpicii, dein Marii, Damasippique, nunc Lepidi satellites.

Præterea Etruria atque omnes reliquiæ belli adrectæ; Hispaniæ armis solicitatæ; Mithridates in latere vectigalium nostrorum, quibus adhuc sustentamur, diem bello circumspicit; quin, præter idoneum ducem, nihil abest ad subvertendum imperium.

Quin ego vos oro atque obsecro, Patres Conscripti, ut animadvotatis; neu patiamini licentiam scelerum, quasi rabiem, ad integros contactu procedere. Nam, ubi malos præmia sequuntur, haud facilè quisquam gratuitò bonus est.

An exspectatis dum, exercitu rursus admoto, ferro atque

confédérait, qu'on rassemblait les proscrits, qu'on fomentait les divisions par des largesses, j'ai pensé qu'il fallait se hâter, et j'ai toujours été de l'avis de Catulus, qui malheureusement n'a été que celui du petit nombre. Au reste, tous ceux qui se récriaient sur les services (3) des Æmiles, sur ce que le peuple romain avait accru sa puissance en pardonnant, n'imaginaient pas sans doute que Lépide fût alors aussi redoutable, tandis que de son autorité privée il avait tiré le glaive pour abattre la liberté; et en cherchant à se ménager chacun des ressources et des protecteurs, ils ont énervé le conseil public.

Mais alors, il est vrai, Lépide n'était qu'un chef de bandes, à la tête de quelques misérables valets d'armée, assassins, toujours prêts à échanger leur vie pour quelques journées de salaire. Maintenant c'est un proconsul, revêtu d'une autorité qu'il n'a point achetée cette fois (4), qu'il tient de vous-mêmes; ayant sous ses ordres des lieutenants, qui jusqu'ici sont autorisés à lui obéir, voyant accourir sous ses étendards une foule de citoyens de tous les ordres, des hommes exercés aux forfaits, aiguillonnés par l'indigence et par la cupidité, tourmentés par la conscience de leurs crimes, pour qui les séditions sont un temps de calme, et la paix, des jours de terreur. N'attendez de pareils hommes que désordres sur désordres, et guerres sur guerres. C'étaient jadis les satellites de Saturninus; depuis, ils l'ont été de Sulpicius, de Marius, de Damasippe; ils le sont maintenant de Lépide.

Voyez encore l'Etrurie, et tous les restes de l'ancienne faction qui se relèvent; les Espagnes excitées à la révolte; Mithridate, sur les flancs de nos provinces tributaires, qui seules dans ce moment alimentent notre trésor, et n'épiant que l'instant de la guerre. Enfin, si ce n'est un chef habile, que manque-t-il pour la subversion de l'empire?

Je ne puis trop vous le répéter, Pères Conscrits, apportez-y la plus sérieuse attention. Il est instant d'arrêter cette épidémie de forfaits, qui, de proche en proche, irait gagner les parties saines de l'état. Si les récompenses vont chercher les méchants, on se lassera bien vite d'être vertueux en pure perte.

Attendez-vous qu'il revienne une seconde fois avec une armée, qu'il

flammâ urbem invadat? Quod multò propius est ab eo quo agitat statu, quàm ex pace et concordiâ ad arma civilia; quæ ille advorsùm divina et humana omnia cepit, non pro suâ aut quorum simulat injuriâ, sed legum ac libertatis subvertundæ. Angitur enim ac laceratur animi cupidine et noxarum metu; expers consilii, inquies, hæc atque illa tentans, metuit otium, odit bellum; luxu atque licentiâ carendum videt, atque interim abutitur vestrâ secordiâ.

Neque mihi satis consilii, metum an ignaviam, an dementiam eam adpellem; qui videmini intenta mala, quasi fulmen, optare se quisque ne adtingat, sed prohibere ne conari quidem. Et, quæso, considerate quàm conversa rerum natura sit. Antea malum publicum occultè, auxilia palàm instruebantur; et eo boni malos facilè anteibant: nunc pax et concordia disturbantur palam, defenduntur occultè; quibus illa placent in armis sunt, vos in metu.

Quid exspectatis? nisi fortè pudet aut piget rectè facere. An Lepidi mandata animos movent, qui placere ait sua cuique reddi, et aliena tenet; belli jura rescindi, cùm ipse armis cogat; civitatem confirmari, quibus ademptam negat, concordiæ gratiâ plebei tribuniciam potestatem restitui, ex quâ omnes discordiæ accensæ?

Pessume omnium atque impudentissume! tibine egestas civium et luctus curæ sunt, cui nihil est domi, nisi armis partum aut per injuriam? alterum consulatum petis, quasi primum reddideris; bello concordiam quæris, quo parta disturbatur; nostri

porte dans nos murs le fer et la flamme ? Dans l'état où sont les choses, ce péril est beaucoup plus prochain que, dans le moment de la paix et de la concorde, ne l'était la guerre civile, cette guerre qu'il a entreprise contre toutes les lois divines et humaines, non pour venger son injure, et tous ceux dont il se fait le zélé défenseur, mais pour anéantir les lois et la liberté. C'est l'ardeur de son ambition, c'est l'effroi de ses crimes qui le poursuivent et le tourmentent. Incapable de former un plan, de le suivre, il essaie un projet, puis un autre; il craint le repos, il hait la guerre. Il voit le moment où il lui faudra renoncer à ses dissolutions et à sa licence; et en attendant il se prévaut de votre inaction.

Non, il m'est impossible de donner un nom à votre conduite; je ne puis dire si c'est crainte, lâcheté ou démence. Cet engourdissement, à la vue de tant de maux prêts à fondre sur vous, me paraît la stupeur d'un homme prêt à voir tomber la foudre, qui voudrait n'être point frappé, et qui ne fait pas un pas pour se garantir. Et remarquez, je vous prie, ce renversement dans la nature des choses. Jadis, si l'on conspirait contre le bien public, c'était en silence; les secours se disposaient ouvertement; et, par ce moyen, les bons triomphaient aisément des pervers. Aujourd'hui, l'on se montre à découvert pour troubler la paix et la concorde; on se cache pour les défendre; les perturbateurs sont en armes, vous, dans la terreur.

Qui vous arrête donc, si ce n'est peut-être le regret et la honte de bien faire? Seraient-ce les propositions de Lépide, qui veut qu'on rende à chacun son bien, et qui retient celui d'autrui; qu'on abroge des lois imposées par la violence, et qui nous en donne les armes à la main (5); qui veut l'affermissement de la république, et qui la renverse; le rétablissement de la concorde, et qui restitue au peuple le pouvoir de ses tribuns, source intarissable de discordes ?

O le plus pervers et le plus effronté des hommes! oses-tu bien nous parler de commisération pour les affligés et les indigents, lorsque tu ne possèdes rien qui ne soit le fruit du brigandage et de l'injustice ? Tu demandes un second consulat: t'es-tu démis du premier ? Tu veux par la guerre ramener la concorde; nous l'avions, et la guerre nous la ra-

proditor, istis infidus, hostis omnium bonorum. Ut te neque hominum neque deorum pudet, quos perfidiâ aut perjurio violasti! qui, quando talis es, maneas in sententiâ et retineas arma, te hortor : neu prolatandis seditionibus, inquies ipse, nos in sollicitudine retineas. Neque te provinciæ, neque leges, neque dii penates civem patiuntur. Perge quâ cœpisti, ut quàm maturrumè merita invenias.

Vos autem, Patres Conscripti, quousque cunctando rempublicam intutam patiemini, et verbis arma tentabitis? Delectus advorsùm vos habiti, pecuniæ publicè et privatim extortæ, præsidia deducta atque imposita; ex lubidine leges imperantur; cùm interim vos legatos et decreta paratis. Et quantò, me Hercule, avidiùs pacem petieritis, tantò bellum acrius erit; cùm intelleget se metu magis quàm æquo et bono sustentatum. Nam qui turbas et cædem civium odisse ait, et ob id, armato Lepido, vos inermos retinet; quæ victis toleranda sunt, ea, cùm facere possitis, patiamini potiùs censet : ita illi, à vobis pacem, vobis ab illo bellum suadent.

Hæc si placent, si tanta torpedo animos obpressit, ut obliti scelerum Cinnæ, cujus in urbem reditu decus atque ordines omnes interierunt, nihilominus vos, atque conjuges, et liberos, Lepido permissuri sitis; quid opus decretis, quid auxilio Catuli? quin, is et alii boni rempublicam frustra curant. Agite

vit. Traître envers nous, infidèle aux tiens, ennemi de tous les bons citoyens, vante-nous ton respect pour les hommes et les dieux, après le parjure et la perfidie dont tu viens de te souiller. Mais puisque tel est ton affreux caractère, continue, je t'y exhorte; fais-nous la guerre. Je l'aime bien mieux que ces séditions sans cesse renaissantes, dont ton inconstance nous menacerait chaque jour, et qui nous tiendraient dans d'éternelles perplexités. Tu ne seras plus du moins notre concitoyen. Les lois, les dieux et les hommes ne le souffriront pas. Achève comme tu as commencé; je me flatte qu'avant peu tu recevras le salaire que tu mérites.

Et vous, Pères Conscrits, jusques à quand laisserez-vous par vos délais la république en péril? Jusques à quand aux armes n'oppposerez-vous que des discours? De tous côtés on enrôle pour vous combattre; on enlève l'argent de toutes les caisses publiques et particulières; on dégarnit vos postes, on en fortifie d'autres; on vous impose arbitrairement les lois les plus humiliantes; et vous, tous vos préparatifs se bornent à des décrets et à des députations? Croyez-moi, plus vous montrerez d'empressement à demander la paix, et plus on mettra d'ardeur à vous faire la guerre, parce que Lépide sentira que, si vous le ménagez, c'est par crainte et non par des vues de bien public. Et en effet, tous ceux qui, disent-ils, prétextent leur horreur pour les troubles et pour le massacre des citoyens, vous tiennent désarmés, lorsque Lépide est en armes, veulent que tous les maux destinés aux vaincus retombent sur vous seuls, quand vous pouvez les rejeter sur lui. Par-là, en vous conseillant la paix avec Lépide, ils lui conseillent la guerre contre vous.

Si c'est là votre avis, si tel est l'engourdissement dont vos esprits sont saisis, qu'oubliant les forfaits de Cinna, dont le retour dans Rome fut signalé par l'avilissement et la destruction de tous les ordres, vous n'en vouliez pas moins livrer vos femmes, vos enfants et vous-mêmes à la rage de Lépide, qu'est-il besoin de décrets? Pourquoi recourir à Catulus? Et lui, et tous les gens de bien, prennent pour cette république des soins bien superflus. Faites à votre gré: ménagez-vous la

utì lubet; parate vobis Cethegi atque alia proditorum patrocinia, qui rapinas et incendia instaurare cupiunt, et rursum advorsùm deos penates manus armare. Sin libertas et bella magis placent; decernite digna nomine, et augete ingenium viris fortibus. Adest novus exercitus, et, ad hoc, coloniæ veterum militum, nobilitas omnis, duces optumi: fortuna meliores sequitur; jam, illa quæ collecta sunt, secordiâ nostrâ, dilabentur.

Quare ita censeo, quoniam Lepidus exercitum, privato consilio, paratum cum pessumis, et hostibus reipublicæ, contra hujus ordinis auctoritatem ad urbem ducit; ut Appius Claudius interrex, cum Q. Catulo proconsule et ceteris quibus imperium est, urbi præsidio sint; operamque dent ne quid respublica detrimenti capiat.

protection d'un Céthégus (a), et de tous ces traîtres qui brûlent de renouveler les dévastations, les embrasements, et d'armer une seconde fois leurs mains contre vos dieux pénates. Mais si la liberté et la guerre vous paraissent préférables, que vos décrets répondent donc à votre gloire; qu'ils rehaussent le courage de vos braves. Vous avez l'armée nouvellement enrôlée; vous avez de plus vos colonies de vétérans, toute votre noblesse, des chefs pleins de valeur; la fortune est pour ceux qui la secondent: vous verrez bientôt s'écouler ce torrent, qui ne s'est grossi que par votre négligence.

Mon avis est donc que Lépide ayant levé des troupes de son autorité privée, et dans ce moment, au mépris de vos décrets, marchant contre Rome, avec tous les pervers et les ennemis de l'état, mon avis est qu'Appius Claudius (6), interroi, de concert avec Catulus, proconsul, et avec tous les magistrats qui ont un commandement, veille à la défense de Rome, et pourvoie à ce que la république n'essuie aucun dommage (7).

(Le sénatus-consulte fut rédigé d'après l'avis de Philippe. Catulus, à la tête de son armée, alla chercher Lépide au fond de l'Étrurie, le battit à différentes reprises, lui coupa les vivres, et enfin le força de se sauver en Sardaigne. Le chagrin qu'il ressentit d'une infidélité de sa femme, se joignant à ses autres malheurs, acheva d'épuiser son courage; il tomba dans une mélancolie profonde, qui le conduisit au tombeau).

(a) Celui qui joua un des principaux rôles dans la conjuration de Catilina.

NOTES

Sur le discours de Philippe contre Lépide.

(1) *A promptissumo quoque.* Pour l'intelligence de ce mot, qui est pris ici dans son acception primitive, il faut se ressouvenir que *promptus* vient de *promere ;* et ce mot, qui n'a pas trop d'analogues dans notre langue, signifie, *tirer une chose de l'endroit où on la tenait en réserve, et la mettre près de soi, sous sa main, pour s'en servir au premier besoin.*

J'avais traduit d'abord : « Qu'au moins dans le péril elle trouvât les plus » prompts secours. » Depuis j'ai reconnu ma méprise. En effet, suivons la marche du raisonnement et le rapport des idées; Philippe dit : « Je voudrais » que la république fût tranquille ; au contraire, elle est agitée de dissensions. » Ceci est raisonnable, ceci a de la liaison ; mais si on ajoute : « Je voudrais que » dans le péril elle trouvât les plus prompts secours; au contraire, les séditions » sont excitées par ceux-là même qui devaient les prévenir, » il n'y a plus entre les idées le moindre rapport. Ce rapport se trouve au contraire bien marqué dans le sens que je donne au mot *promptissumo :* « Je voudrais que dans le péril » ses premiers rangs courussent à sa défense ; au contraire, les séditions sont » excitées par ceux-là même qui devaient les prévenir. » Par les consuls, par les magistrats, qui forment les premier rangs de la force armée de l'état, et qui sont *immédiatement sous sa main* (*promptissumo*), pour remédier aux désordres publics.

(2) *Qui* pour *quo modò.*

(3) *Ceterùm illi, qui gentis Æmiliæ benefacta extollebant, et ignoscendo populi Romani magnitudinem auxisse.* Cette phrase, toute extraordinaire qu'elle paraît, n'est pas irrégulière pourtant ; c'est le mot *extollebant* qui gouverne à la fois et l'accusatif *benefacta*, et l'infinitif *auxisse magnitudinem.* « Ceux qui se récriaient sur les services des Æmiles et sur ce que la » grandeur du peuple romain s'était accrue par la clémence. » *Auxisse* pour *auctam esse*, comme il y en a beaucoup d'exemples dans Virgile, dans Tacite, et surtout dans les anciens auteurs. Beauzée a mal compris tout ce passage.

(4) C'était le riche produit de ses horribles concussions en Sicile, qui l'avait mis en état d'acheter le consulat.

(5) *Civitatem confirmari, quibus ademptam negat.* Il y a beaucoup de

variation dans les leçons; les uns lisent *quibus*, les autres *qui ademptam negat*. Au lieu d'*ademptam*, Crispinus lit *adeptam*.

Les interprétations ne varient pas moins. Le président de Brosses traduit : « Qui veut rendre aux villes de son parti le droit de bourgeoisie, sans vouloir » convenir qu'il leur ait jamais été ôté. » Ce qui n'a point de sens. Beauzéa traduit : « De rétablir les droits des citoyens, tandis qu'il nie d'y avoir porté at- » teinte : » ce qui n'en a pas davantage.

Je ne doute nullement qu'il n'y ait de l'altération dans le texte. Je propose de lire, *civitatem confirmari qui adeptam necat*, qui se trouve déjà dans beaucoup d'éditions, *adeptam* dans celle de Crispinus; et de *necat* à *negat* la différence n'est que d'une lettre. Avec ce léger changement, la pensée est claire, la métaphore soutenue, et le style vigoureux.

Littéralement : « Que la république reprenne toute sa force (*civitatem con-* » *firmari*), et qui la tue quand elle s'est rétablie (*necat adeptam*). »

(6) Comme l'absence de Lépide avait empêché les nouvelles élections, il y avait un interrègne.

(7) Formule qui armait les magistrats d'un pouvoir presque dictatorial.

Introduction au discours de Cotta.

Caïus Cotta fut consul l'an 678. C'était un caractère doux et modéré. Il avait de la célébrité comme orateur. Il s'était fait connaître dès sa première jeunesse par son plaidoyer en faveur de son oncle Rutilius, accusé par la faction des Gracques. Il fut tribun du peuple, en même temps que Sulpicius. Il était du parti de Sylla; l'autre, du parti de Marius. Le parti de Marius ayant prévalu pour un moment, Sulpicius fit chasser de Rome son collégue. Cotta, privé de sa place et de sa fortune, se retira en exil. Il revint après les victoires de Sylla, et rentra dans tous ses biens.

Rome, sous son consulat, souffrit une disette extrême, à laquelle toute l'activité de Cotta n'avait pu remédier. La multitude, souvent injuste, quand elle craint pour sa subsistance, éclata en murmures. Elle vint à grands cris entourer la salle du sénat, et demander la tête du consul, qu'elle accusait de tous ses maux. Cotta, sortant de l'assemblée, et se montrant aux séditieux, leur tint le discours suivant :

Oratio C. Cottæ consulis ad populum.

Quirites, multa mihi pericula domi, militiæ multa advorsa fuêre; quorum alia toleravi, partim repuli deorum auxiliis et virtute meâ : in quîs omnibus, neque animus negotio defuit, neque decretis labos. Malæ, secundæque res, opes, non ingenium mihi mutabant. At contra in his miseriis cuncta me cum fortunâ deseruêre. Præterea senectus, per se gravis, curam duplicat; cui misero, senectâ jam ætate, ne mortem quidem honestam sperare licet. Nam, si parricida vestrî sum, et bis genitus hic deos penates meos, patriamque, et summum imperium vilia habeo : quis mihi vivo cruciatus satis est, aut quæ pœna mortuo? cùm omnia memorata apud inferos supplicia scelere meo vici.

A primâ adolescentiâ in ore vestro, privatus et in magistratibus, egi : qui linguâ, qui consilio meo, qui pecuniâ voluêre, usi sunt; neque ego calidam facundiam, neque ingenium ad malefaciendum exercui; avidissumus privatæ gratiæ maxumas inimicitias pro republicâ suscepi : qui, victus cum illâ simul, cùm, egens alienæ opis, plura mala exspectarem; vos, Quirites, rursùs mihi patriam, deos penates, cum ingenti dignitate dedistis. Pro quibus beneficiis vix satis gratus; si singulis animam, quam nequeo, concesserim : nam vita et mors jura naturæ sunt; utì sine dedecore, cum civibus, famâ et fortunis integer agas, id dono datur atque accipitur.

Consules nos fecistis, Quirites, domi bellique impeditissumâ

Discours du consul Cotta au peuple.

Citoyens, j'ai essuyé de violents orages dans l'administration, de grands revers à l'armée. Soutenu des dieux et de mon courage, j'ai surmonté les uns, et j'ai supporté les autres. Dans toutes ces crises, ni l'activité ne m'a manqué pour prévenir le malheur, ni la constance (1) pour m'y résigner. Les vicissitudes du sort ont changé ma fortune, sans changer mon caractère. Mais, dans ce moment-ci, je sens que tout m'abandonne à la fois. La charge des années ajoute encore à ma peine. Eh! que peut faire un malheureux vieillard qui, touchant déjà aux bornes de l'âge, n'a pas même l'espoir d'une mort honorable? En effet, si j'étais le parricide de mes concitoyens; si, né parmi vous, et par vous régénéré, j'avais pu oublier à ce point ce que je dois à ma patrie, à mes dieux, à la dignité suprême dont je suis revêtu, quels supplices ici-bas, et quelles tortures dans les enfers pourraient expier un forfait aussi exécrable?

Citoyen ou magistrat, toute ma vie, depuis ma première jeunesse, s'est écoulée sous vos regards. M'a-t-on jamais vu refuser ma voix, mes conseils, des secours pécuniaires à ceux qui les ont réclamés? Je n'ai point fait de l'éloquence un art perfide; mon talent n'a jamais été employé à nuire. Ambitieux de l'amitié de chacun de mes concitoyens, j'ai su, pour le bien de l'état, braver des haines puissantes; et lorsqu'enfin, succombant avec la république, réduit à implorer moi-même l'assistance d'autrui, je m'attendais encore à de plus grands malheurs, vous avez daigné, Romains, me rendre ma patrie, mes dieux pénates; vous y avez joint la plus éminente de vos dignités. Non, si j'avais une vie à donner à chacun de mes concitoyens, je ne croirais pas encore avoir acquitté dignement d'aussi grands bienfaits. La vie n'est rien; on ne la doit qu'à la nature, ainsi que la mort; mais une vie honorable, au milieu de ses concitoyens, avec toute sa fortune, avec toute sa réputation, c'est là un don inestimable, et c'est de vous seuls que je le tiens.

Au moment où vous m'avez élevé au consulat, Romains, les embar-

republicâ. Namque imperatores Hispaniæ stipendium, milites, arma, frumentum poscunt : et id res cogit ; quoniam, post defectionem sociorum et Sertorii per montîs fugam, neque manu certare possunt neque utilia parare. Exercitus in Asiâ Ciliciâque, ob nimias opes Mithridatis, aluntur ; Macedonia plena hostium est, nec minùs Italiæ marituma et provinciarum ; cùm interim vectigalia, parva et bellis incerta, vix partem sumtuum sustinent : ita classe, quâ commeatus vehebatur, minore quàm antea navigamus. Hæc si dolo aut secordiâ nostrâ contracta sunt, agite, et, utì lubet, ita supplicium sumite ; sin communis fortuna asperior est, quare indigna vobis nobisque et republicâ incipitis? Atque ego, cujus ætati mors propior est, non deprecor, si quid eâ vobis incommodi demitur ; neque mox ingenuo corpori honestiùs, quàm pro vestrâ salute finem vitæ fecerim. Adsum en C. Cotta consul, facio quod sæpe majores asperis bellis fecêre ; voveo dedoque me pro republicâ.

Quam deinde cui mandetis, circumspicite : nam talem honorem bonus nemo volet ; cùm fortunæ et pacis et belli ab aliis acti ratio reddenda, aut turpiter moriendum sit. Tantummodò in animis habetote, non me ob scelus aut avaritiam cæsum, sed volentem pro maxumis beneficiis animam dono dedisse.

ras de l'empire, soit au dedans, soit au dehors, étaient extrêmes. Vos généraux en Espagne demandent de l'argent, des armes, des troupes, des vivres; et ils y sont forcés par la retraite de Sertorius sur les montagnes, qui les empêche de livrer bataille, et par la défection de vos alliés, qui les prive des munitions nécessaires. Les grandes forces de Mithridate nous obligent de tenir de grandes armées en Asie et en Cilicie. La Macédoine est infestée d'ennemis, ainsi que les côtes maritimes (2) de l'Italie et des provinces. Vos revenus affaiblis, et rendus incertains par la guerre, ne peuvent suffire qu'à une partie des dépenses; et c'est la raison pour laquelle la flotte destinée à vos convois est moins considérable qu'auparavant. Si tous ces malheurs sont l'effet de la négligence ou de la perfidie de vos magistrats, déployez contre eux votre sévérité, je ne m'y oppose point. Mais si ces maux sont la suite d'une calamité générale que tous leurs efforts n'ont pu prévenir, pourquoi vous porteriez-vous contre eux à des violences qu'ils n'ont point méritées, à des violences trop indignes de vous et du nom romain? Pour moi, vous le voyez, à mon âge on est bien près de la mort; et je suis loin de la craindre, si elle peut apporter à vos maux quelque adoucissement. Un citoyen romain (3) peut-il sortir de la vie plus honorablement que pour le salut de tous? Je suis tout prêt: voici Cotta, votre consul, qui vient renouveler l'exemple que nos pères nous ont donné plus d'une fois dans les dangers pressants; il se dévoue, il s'offre en victime pour la république.

Mais vous, songez aussi à quelles mains vous pourrez désormais en confier l'administration: car n'espérez pas que les gens de bien acceptent dorénavant un pareil honneur, lorsqu'il faudra ou qu'ils répondent des événements les plus fortuits, d'une paix, d'une guerre qu'on aura confiées à d'autres, ou qu'ils se résignent à une mort ignominieuse. Je ne vous demande qu'une grâce. N'oubliez pas, du moins, que si Cotta meurt, ce n'est point en coupable convaincu de perfidie ou de malversations; mais en citoyen généreux, qui, par reconnaissance pour de grandes faveurs, a fait de sa vie un sacrifice volontaire.

Per vos igitur, Quirites, et gloriam majorum, tolerate advorsa, et consulite reipublicæ. Multa cura summo imperio inest, multi ingentes labores : quos nequicquam abnuitis, et pacis opulentiam quæritis; cùm omnes provinciæ, regna, maria, terræque aspera aut fessa bellis sint.

NOTES

Sur le discours du consul Cotta au peuple.

(1) *Neque animus negotio defuit, neque decretis labos* : « Ni l'activité ne » m'a manqué pour prévenir le malheur, ni la constance pour m'y résigner. » *Labos* a ici le même sens que dans ce vers de Virgile, *labor omnia vincit improbus :* « Une constance opiniâtre triomphe de tous les obstacles. » *Decretis*, les choses décidées, arrêtées, où il n'y a plus de remède. Ni Beauzée, ni le président de Brosses n'ont entendu cette phrase.

(2) C'était le temps où l'empire fut le plus désolé par les incursions des pirates.

(3) *Neque mox ingenuo corpori honestiùs, quàm pro vestrâ salute finem vitæ quæsierit.* Beauzée pense que pour que la phrase soit construite, il faut ajouter *si* après *quàm*. Je suis de l'avis de Beauzée.

Je vous en conjure donc, et par vous-mêmes, et par la gloire de vos pères, armez-vous de constance contre l'adversité, et songez aux intérêts de la république. De grandes sollicitudes sont attachées à la suprême domination ; elle commande les plus pénibles sacrifices ; vous tenteriez inutilement de vous y soustraire ; et c'est en vain que vous demandez l'abondance de la paix, lorsque toutes les parties de votre empire souffrent des dévastations de la guerre ou de l'épuisement qu'elle laisse après elle.

(Ce discours adoucit les esprits, et l'attroupement se dissipa. On ordonna ensuite des distributions gratuites de blé pour les citoyens pauvres. On le fixa pour les autres à un prix très bas, malgré l'excessive cherté des premiers achats, dont le gouvernement supporta toute la perte. Enfin, comme cette sédition tenait à d'autres causes que la rareté des subsistances, que l'ambition des tribuns du peuple, impatients de recouvrer les prérogatives de leur place, cherchait tous les moyens d'agiter la multitude, Cotta, intimidé par un premier péril, et n'ayant pas la force d'attendre toujours son salut de son courage, fit rendre aux tribuns du peuple le droit de parvenir aux autres magistratures. Ce fut la première atteinte portée aux lois de Sylla : changement qui ne tarda point à en amener d'autres).

Introduction à la lettre de Pompée au sénat.

La sédition qu'avait occasionnée la rareté des subsistances avait, l'année précédente, forcé le sénat de prendre, pour l'approvisionnement de Rome, les convois destinés pour Pompée : ce qui fut la cause de l'extrême disette où son armée se trouva réduite. Mais comme cette année le danger ne devenait pas moins pressant du côté de l'Espagne, on se détermina à y faire passer les plus prompts secours. Lucullus, alors consul, qui travaillait à obtenir le commandement contre Mithridate, et qui était bien aise de tenir éloigné de l'Italie un concurrent aussi redoutable que Pompée, ne contribua pas peu à les accélérer.

Epistola Cn. Pompeii ad Senatum.

Si advorsùs vos patriamque, et deos penates, totiens labores et pericula suscepissem, quotiens à primâ adolescentiâ, ductu meo, scelestissumi hostes fusi, et vobis salus quæsita est: nihil amplius in absentem me statuissetis, quàm adhuc agitis, Patres Conscripti; quem contra ætatem projectum ad bellum sævissumum, cum exercitu optumè merito, quantum est in vobis, fame, miserrumâ omnium morte, confecistis. Hâc in spe populus Romanus liberos suos ad bellum misit? Hæc sunt præmia pro vulneribus et totiens ob rempublicam fuso sanguine? fessus scribundo mittundoque legatos, omnîs opes et spes privatas meas consumsi; cùm interim à vobis per triennium vix annuus sumtus datus est. Per deos immortalîs, utrum censetis me vicem ærarii præstare, an exercitum sine frumento et stipendio habere posse?

Equidem fateor me ad hoc bellum majore studio quàm consilio profectum: quippe qui, nomine modò imperii à vobis accepto, diebus quadraginta exercitum paravi; hostîsque in cervicibus jam Italiæ agentîs, ab Alpibus in Hispaniam submovi: per eas, iter aliud atque Hannibal, nobis opportunius, patefeci: recepi Galliam, Pyrenæum, Lacetaniam, Ilergetum; et primum impetum Sertorii victoris, novis quidem militibus et multò paucioribus, sustinui; hiememque in castris inter sævissumos hostîs, non per oppida, neque ex ambitione meâ (*a*), egi.

(*a*) *Ex ambitione meâ:* « Selon que je l'eusse désiré pour la satisfaction de » mes troupes. » Beauzée l'a entendu de la même manière, et cette interprétation vaut sûrement mieux que celle du président de Brosses: « Dans les quar» tiers où j'aurais pu m'enrichir. »

Lettre de Pompée au sénat.

Si j'avais conspiré contre le sénat, contre la patrie, contre nos dieux pénates, aussi souvent que j'ai depuis ma première jeunesse commandé vos armées, que j'ai vaincu d'ennemis acharnés à vous perdre, que je me suis dévoué à mille travaux et à mille périls pour le salut de l'état, vous ne m'auriez pas plus cruellement traité depuis mon absence, que vous le faites chaque jour, Pères Conscrits. Après m'avoir jeté si jeune au travers d'une guerre si rude et si sanglante, il n'a pas tenu à vous que mes braves soldats et moi, nous ne soyions tous morts de faim, c'est-à-dire, de la plus affreuse des morts. Est-ce donc pour un pareil sort que Rome envoie ses enfants à la guerre ? Est-ce là le prix de nos blessures, et de tout le sang versé pour la patrie ? Fatigué d'envoyer lettres sur lettres, courriers sur courriers, j'ai épuisé toute ma fortune présente, toute ma fortune à venir; et vous, depuis trois années entières, à peine avez-vous daigné fournir aux dépenses d'une seule ? Juste ciel! pensez-vous donc que Pompée puisse suppléer le trésor national, ou qu'il puisse entretenir son armée sans argent et sans subsistances ?

Je confesse qu'en acceptant ce commandement, j'ai plus consulté mon zèle que la prudence. N'ayant reçu de vous qu'un titre de général, en quarante jours j'ai su me donner une armée. L'ennemi était déjà aux portes de l'Italie; j'ai su le ramener du pied des Alpes en Espagne. Je me suis frayé à travers ces montagnes une autre route, plus commode que celle d'Annibal. J'ai reconquis la Gaule, les Pyrénées, la Lacétanie (*a*), l'Ilergète (*b*). Avec des soldats novices, et de beaucoup inférieurs en nombre, j'ai soutenu les premiers efforts de Sertorius victorieux; et l'hiver, au défaut de places, où j'eusse souhaité ménager du repos à mes troupes, je l'ai passé, toujours campé, au milieu d'ennemis, qui ne nous laissaient pas un instant de relâche.

(*a*) Partie de la Catalogne, du Tarraconitis.

(*b*) Partie du territoire d'Huesca, de Sarragosse ; le Lérida, autrefois Ilerda, était compris dans ce pays.

Quid dein prælia aut expeditiones hibernas, oppida excisa aut recepta enumerem, quando res plus valent quàm verba? Castra hostium apud Sucronem (*a*) capta, et prælium apud flumen Durium (*b*), et dux hostium C. Herennius cum urbe Valentiâ et exercitu deleti, satis clara vobis sunt: pro quîs, ô grati Patres, egestatem et famem redditis! Itaque meo et hostium exercitui par conditio est: namque stipendium neutri datur; victor uterque in Italiam venire potest. Quod ego vos moneo quæsoque ut animadvortatis, neu cogatis necessitatibus privatim mihi consulere.

Hispaniam citeriorem, quæ non ab hostibus tenetur, nos aut Sertorius ad internecionem vastavimus; præter maritumas civitates, quæ ultro nobis sumtui onerique: Gallia superiore anno Metelli exercitum stipendio frumentoque aluit; et nunc, malis fructibus, ipsa vix agitat. Ego, non rem familiarem modò, verùm etiam fidem consumsi: reliqui vos estis; qui nisi subvenitis, invito et prædicente me, exercitus hinc, et cum eo omne bellum Hispaniæ, in Italiam transgredietur.

(*a*) Le Xucar, rivière du royaume de Valence.

(*b*) Thuria, aujourd'hui Guadalayar. Il y a dans les anciens manuscrits *Duriam*, d'où l'on avait fait mal à propos *Durium*, le *Duero ;* c'est Thuria qu'il faut lire. En effet, le Thuria passe près de Valence, où se donna le combat.

Qu'est-il besoin de parler des combats qui suivirent, de tant d'expéditions faites au cœur de l'hiver, de tant de villes ou soumises ou détruites ? Les faits en disent plus que les paroles. Le camp des ennemis forcé près du Sucron , la victoire remportée sur les rives du Thuria, la défaite complète d'Hérennius et de son armée, la prise de Valence, sont des exploits qui parlent assez haut; et, pour prix de tant de services, votre reconnaissance, Pères Conscrits, nous donne la misère et la faim! Mon armée n'est pas mieux traitée par vous, que l'armée ennemie. Vous ne payez ni l'une ni l'autre. Aussi, quel que soit le vainqueur, attendez-vous à le voir dans l'Italie ; je vous en avertis. Faites, je vous en conjure, de sérieuses réflexions, et ne me forcez point à ne prendre conseil que de moi seul, pour sortir de l'embarras affreux où vous me laissez.

L'Espagne citérieure, la seule qui ne soit point au pouvoir de l'ennemi, a été de l'un à l'autre bout saccagée par Sertorius ou par moi, si vous en exceptez les cantons maritimes, qui eux-mêmes sont pour nous un surcroît de charges et de dépenses. L'année dernière, la Gaule a fourni la subsistance et la solde à l'armée de Métellus; cette année-ci, avec ses mauvaises récoltes, elle peut à peine se suffire à elle-même. De mon côté, ma fortune, mon crédit même est à bout. Vous seuls nous restez; si vous ne venez à notre secours, je vous le prédis, ce sera malgré moi, mais incessamment vous aurez dans l'Italie mon armée, et avec elle toute la guerre d'Espagne.

Introduction au discours de Marcus Licinius Macer.

Assurément on ne peut inspirer trop d'horreur pour les exécrables moyens par lesquels Sylla voulut ramener les Romains à l'ordre et à la liberté. Mais en même temps on ne peut disconvenir que la plupart de ses lois ne fussent sages : elles seules pouvaient maintenir la république, si la corruption générale des mœurs, et l'esprit de faction qui s'était emparé de tous les esprits, eussent permis qu'elles-mêmes fussent maintenues.

Le droit de bourgeoisie accordé à tous les peuples alliés depuis la guerre sociale, avait porté à plus de neuf cent mille le nombre des citoyens Romains. Quelle épouvantable confusion ne devait pas produire dans les comices cet énorme rassemblement de votants, étrangers à Rome, étrangers les uns aux autres, qui accouraient par nations entières pour venir à main armée soutenir les ambitieux qui les soudoyaient ? Le Forum n'était plus qu'une arène de gladiateurs. La loi de Sylla, qui dépouillait les alliés de ce droit extorqué par la violence, était une si bonne loi, que, sans elle, il n'y avait plus ni république, ni gouvernement quelconque.

Une autre loi, non moins sage, quoique d'une moindre importance, était celle qui exigeait qu'on ne pût arriver aux grandes dignités, sans avoir passé par tous les degrés intermédiaires des magistratures inférieures, et qu'il y eût un intervalle de dix ans entre un premier consulat et un second. Sylla n'avait pas été sans doute des derniers à s'apercevoir que les cinq consulats consécutifs de Marius avaient beaucoup contribué à exalter l'esprit de domination dans cette ame hautaine. Il est trop clair que le long exercice du pouvoir, et le retour fréquent des grandes dignités accumulées sur une même tête, ne pouvait que compromettre la liberté.

Il est inutile, je pense, d'insister aussi sur le grand avantage des comices par centuries, que Sylla substitua aux comices par tribus. On sait assez que pendant les beaux siècles de la république, où l'on suivit cette admirable institution de Servius, qui donnait de l'influence aux citoyens éclairés, Rome s'honora par la sagesse de ses lois, et par la douceur de son administration. Presque tous les choix furent heureux. On eut de grands généraux, de bons magistrats, des juges intègres. Lorsque les bas flatteurs du peuple, sous le masque d'une popularité perfide, eurent fait prévaloir enfin les comices par tribus, où les cris d'une multitude ignorante et tumultueuse étouffaient la voix du petit nombre des sages, presque toutes les lois furent violentes, presque tous les choix avilissants. Les Pisons et les Gabinius furent portés au consulat; on le refusa à Caton.

Jusqu'à la loi, qui, en limitant le pouvoir si dangereux des tribuns du peuple, les excluait des autres magistratures, était encore une loi sage, populaire même; car enfin, les tribuns circonscrits dans leurs anciennes limites, et ramenés à leur fonction primitive, celle d'être les défenseurs du citoyen opprimé, auquel les autres tribunaux refuseraient justice, devaient assurément remplir cette noble fonction avec plus de zèle et de courage, lorsqu'ils ne seraient point distraits par des considérations étrangères. Au contraire, l'espoir de parvenir aux premières magistratures, dont les grands ne disposaient que trop, et par leur crédit personnel, et par le suffrage de leurs nombreux clients, pouvait engager ces mêmes tribuns à sacrifier quelquefois au succès de leur ambition, l'intérêt du peuple et la cause du citoyen opprimé. Mais les tribuns voulaient leur bien, et non celui du peuple; ils voulaient des comices par tribus, parce qu'ils y prédominaient. Peu leur importait que l'état fût déchiré de factions, pourvu qu'ils jouassent un grand rôle.

Depuis la mort de Sylla, depuis que la puissance qui avait établi ces lois, n'existait plus pour les soutenir, tous les efforts des factieux se réunirent pour les renverser. Nous avons vu les tentatives de Lépide. Sous le consulat de Curion et de Cnéïus Octavius, un tribun du peuple, Sicinius entreprit de rétablir tous les abus du pouvoir du tribunat. La mort arrêta les suites de cette entreprise. La faiblesse qu'eut le consul Cotta de se relâcher sur un point, comme nous l'avons dit, persuada aux factieux qu'en insistant, ils emporteraient le reste avec la même facilité. Lucius Quinctius, autre tribun du peuple, fit l'année suivante de nouvelles demandes. Lucius Lucullus (c'est le vainqueur de Mithridate), alors consul, non content de combattre ouvertement à la tribune les propositions séditieuses de Quinctius, employa en secret les voies les plus sûres de l'insinuation, et Quinctius se désista de lui-même. Enfin, l'an 680, sous le consulat de Marcus Lucullus, qui avait succédé immédiatement à son frère, le tribun Licinius Macer, d'une des plus illustres familles plébéiennes, reprit cette affaire avec encore plus de chaleur. Voici le discours qu'il prononça à cette occasion.

Oratio Marci Licinii, tribuni plebis, ad plebem.

Si, Quirites, parum existumaretis, quid inter jus à majoribus relictum vobis et hoc à Sullâ paratum servitium interesset, multis mihi disserendum fuisset, docendumque, quas ob injurias, et quotiens à Patribus armata plebes secessisset, utique vindices paravisset omnis juris sui tribunos plebis. Nunc hortari modò reliquum est, et ire primum viâ quâ capessundam arbitror libertatem.

Neque me præterit, quantas opes nobilitatis solus, impotens, inani specie magistratûs, pellere dominatione incipiam; quantòque tutiùs factio noxiorum agat, quàm soli innocentes. Sed præter spem bonam ex vobis, quæ metum vicit, statui certaminis advorsa pro libertate potiora esse forti viro, quàm omninò non certasse : quamquam omnes alii, creati pro jure vestro, vim cunctam et imperia, suâ gratia aut spe, aut præmiis, in vos convortêre; meliusque habent mercede delinquere quàm gratis rectè facere. Itaque omnes concessêre jam in paucorum dominationem, qui, per militare nomen, ærarium, exercitus, regna, provincias occupavêre, et arcem habent ex spoliis vestris : cùm interim, more pecorum, vos, multitudo, singulis habendos fruendosque præbetis, exsuti omnibus quæ majores reliquêre; nisi quia vosmet ipsi per suffragia, utì præsides olim, nunc dominos destinatis. Itaque concessêre illuc omnes; et mox, si vestra receperitis, ad vos redibunt plerique : raris enim

Discours de Marcus Licinius (1) Macer, au peuple.

Romains, si vous en étiez à ne pas comprendre combien il y avait loin des droits que vos ancêtres vous avaient transmis, à cette servitude où vous retiennent les lois de Sylla, il m'eût fallu de longs discours pour vous retracer toutes les violences qui forcèrent plus d'une fois vos pères à s'armer contre le sénat, et à se ménager dans les tribuns du peuple des gardiens vigilants de vos franchises. Maintenant il ne me reste qu'à ranimer votre courage, et à vous tracer la route qui peut vous reconduire à la liberté.

Je n'ignore pas combien il est hasardeux pour un homme seul, sans pouvoir, revêtu d'un vain simulacre de magistrature, d'entreprendre de renverser une domination aussi puissante que celle des nobles ; et je sais qu'il y a bien plus de sûreté pour le crime soutenu par une faction, que pour l'innocence isolée. Mais outre que ma juste confiance en vous a triomphé de mes craintes, je tiens que les revers d'un combat pour la liberté, sont moins à craindre pour un homme de cœur que la honte de ne point combattre. Vous le voyez, tous les autres (2), séduits par des affections personnelles, par l'ambition et par les récompenses, ont tourné contre vous la force et le pouvoir dont ils n'avaient été originairement investis que pour le maintien de vos priviléges. Ils ne gagnent rien à faire leur devoir, et on leur tient compte de leur prévarication. Aussi se sont-ils tous rangés du parti de vos tyrans. Cinq ou six ambitieux, à l'ombre de je ne sais quelle réputation (3) militaire, ont envahi votre trésor, vos armées, vos royaumes, vos provinces. Ils se retranchent derrière vos propres dépouilles ; et vous, qui êtes la masse entière de la nation, vous souffrez qu'on vous passe de main en main comme un vil bétail, ne conservant plus rien de ce que vous avaient laissé vos pères ; car, je vous le demande, qu'est-ce que ce droit de suffrages, qui vous servait jadis à nommer des magistrats, et maintenant à souscrire au choix de vos maîtres ? Mais si vous rentrez dans vos droits, vous les verrez presque tous revenir à vous. Peu d'hommes ont le courage de suivre leur propre inclination. La

animus est ad ea quæ placent defendenda ; ceteri validiorum sunt. An dubium habetis ne obficere quid vobis uno animo pergentibus possit, quos languidos socordesque pertimuêre ? Nisi fortè C. Cotta, ex factione mediâ consul aliter quàm metu jura quædam tribunis plebis restituit : et quamquam L. Sicinius primus de potestate tribunitiâ loqui ausus, mussantibus vobis circumventus erat ; tamen priùs illi invidiam metuêre, quàm vos injuriæ pertæsum est.

Quod ego nequeo satis mirari, Quirites ; nam spem frustra fuisse intellexistis. Sullâ mortuo, qui scelestum imposuerat servitium, finem mali credebatis ; ortus est longè sævior Catulus. tumultus intercessit Bruto et Æmilio Mamerco coss. dein C. Curio, ad exitum usque insontis tribuni, dominatus est : Lucullus superiore anno quantis animis ierit in L. Quinctium, vidistis : quantæ denique nunc mihi turbæ concitantur ! Quæ profectò incassum agerentur, si, priùs quàm vos serviundi finem, illi dominationis facturi erant ; præsertim cùm his civilibus armis dicta alia, sed certatum utrimque de dominatione in vobis sit. Itaque cetera ex licentiâ, aut odio, aut avaritiâ in tempus arsêre : permansit una res modò, quæ utrimque quæsita est ; et erepta in posterum vis tribunicia, telum à majoribus libertati paratum.

Quod ego vos moneo quæsoque ut animadvortatis ; neu nomina rerum ad ignaviam mutantes, otium pro servitio adpelletis, quo jam ipso frui, si vera et honesta flagitium superaverit,

multitude est pour le plus fort. Doutez-vous que votre ferme et unanime résolution rencontre le moindre obstacle, lorsque dans votre faiblesse, dans votre lâcheté même, vous avez été pour eux un objet de terreur? Car vous n'imaginez pas sans doute que Cotta, ce consul sorti du milieu d'une faction tyrannique, ait cédé à d'autres motifs que la crainte, lorsqu'il a rendu à vos tribuns quelques uns de leurs droits; et quoique vous ayez laissé égorger en silence Sicinius, le premier qui osa parler en faveur du pouvoir de vos magistrats, vous voyez pourtant qu'ils ont redouté votre indignation, avant que vous eussiez manifesté le moindre ressentiment de leur injustice.

Et en vérité, Romains, je ne puis être assez étonné de votre patience; car vous aviez vu toutes vos espérances frustrées. Lorsque le tyran, qui vous avait réduits à cet exécrable esclavage, lorsque Sylla eut expiré, vous comptiez sur la fin de vos maux. Catulus (4) a paru, tyran bien autrement impitoyable. Le consulat suivant, celui de Brutus et de Mamercus a été signalé par une guerre civile (*a*). Puis, est venu Curion, qui a poussé la tyrannie (5) jusqu'à assassiner un magistrat irréprochable. Vous avez vu l'année dernière le déchaînement de Lucullus contre Quinctius; et aujourd'hui, vous voyez toute leur rage contre moi. D'après toutes ces violences, Romains, vous flattez-vous encore qu'ils se lassent d'être oppresseurs, si d'abord vous ne vous lassez d'être victimes; d'autant plus que dans toutes nos sanglantes dissensions les deux partis, en mettant en avant d'autres prétextes, n'ont eu réellement pour objet que de vous asservir? Aussi toutes les injustices que la haine, la cupidité, la licence ont fait commettre, n'ont duré qu'un instant; une seule chose a constamment subsisté, ce projet, arrêté dans l'un et dans l'autre parti, de vous tenir dans l'esclavage, en vous enlevant à jamais le pouvoir du tribunat, cette arme que vos pères avaient mise aux mains de la liberté.

Voilà ce qui mérite, Romains, toute votre attention, et n'allez pas dénaturer en lâches les vrais noms des choses, et prendre esclavage

---

(*a*) Celle de Lépide.

non est conditio; fuisset, si omnino quiessetis? Nunc animum advortite : et, nisi viceritis, quoniam omnis injuria gravitate tutior est, artiùs habebunt.

Quid censes igitur? aliquis vestrûm subjecerit. Primum omnium, omittundum morem hunc quem agitis, impigræ linguæ, animi ignavi, non ultra concionis locum memores libertatis : dein, ne vos ad virilia illa vocem, quo, tribunis plebei mandando patricium magistratum, libera ab auctoribus patriciis suffragia majores vestri paravêre, quàm vis omnis, Quirites, in vobis sit, utì, quæ jussa nunc pro aliis toleratis, pro vobis agere aut non agere certè possitis. Jovem aut alium quem deum consultorem exspectatis? magna illa consulum imperia et Patrum decreta, vos exsequendo rata efficitis, Quirites; ultroque licentiam in vos actum atque adjutum properatis.

Neque ego vos ultum injurias hortor, magis utì requiem cupiatis : neque discordias, ut illi criminantur, sed earum finem volens, jure gentium res repeto; et, si pertinaciter retinebunt, non arma, neque secessionem, tantummodò ne amplius sanguinem vestrum præbeatis, censeo. Gerant habeantque suo modo imperia; quærant triumphos; Mithridatem, Sertorium, et reliquias exsulum persequantur cum imaginibus suis. Absit periculum et labos, quibus nulla pars fructûs est : nisi fortè

pour repos. Et ce repos même, est-il (6) en votre pouvoir d'en jouir désormais, si les basses considérations continuent à prévaloir sur l'honneur et sur la vérité? L'eussiez-vous même jamais connu, si vous fussiez toujours restés dans ce honteux abandon? Encore une fois, Romains, réfléchissez-y bien : comme l'injustice ne peut se mettre à couvert que par un redoublement d'injustice, croyez, qu'à moins d'être les vainqueurs, vos chaînes ne feront que s'appesantir.

On me dira : que voulez-vous donc? D'abord que vous perdiez cette habitude de vous plaindre avec violence, d'agir avec mollesse, ne songeant plus à la liberté, du moment que vous avez quitté le Forum; qu'ensuite vous daigniez vous-mêmes vous rappeler (7) quelquefois ces traits de vigueur, par lesquels vos pères, en élevant vos tribuns aux magistratures patriciennes, ont su ménager à vos suffrages une autorité indépendante de celle des patriciens, puisqu'aussi bien toute force réside en vous; et qu'assurément ce que vous souffrez qu'on vous ordonne de faire pour l'intérêt d'autrui, vous pouvez bien, ce me semble, le faire pour le vôtre, ou au moins ne rien faire du tout, si vous voulez. Vous attendez que Jupiter (8), ou qu'un dieu quelconque vous permette de vous assembler! Ces ordres souverains des consuls, ces volontés suprêmes du sénat sont toujours sûres d'être ratifiées par votre aveugle soumission; et c'est ainsi que vous courez vous-mêmes seconder, encourager tous les attentats qu'on se permet contre vous.

Ce n'est point à la vengeance que je vous exhorte; c'est plutôt à ce que vous ayiez le désir du repos. Loin de vouloir la discorde, comme ils le prétendent, j'en veux la fin; et c'est pour cela que je réclame ce que le droit des gens vous assure; et s'ils s'obstinent à le retenir, je vous demande, non de faire scission, non de prendre les armes, mais seulement de ne plus leur faire présent de votre sang. Qu'ils gardent leurs emplois et les gèrent à leur gré; qu'ils aillent chercher des triomphes; ils ont à combattre Mithridate, Sertorius et tous ces restes de bannis; qu'ils fassent marcher contre eux les statues de leurs ancêtres. Pourquoi les périls et les travaux seraient-ils pour ceux qui n'ont point de part dans les fruits? A moins peut-être que cette sou-

repentinâ istâ frumentariâ lege munia vestra pensantur : quâ tamen quinis modiis libertatem omnium æstumavêre, qui profectò non amplius possunt alimentis carceris. Namque ut illis exiguitate mors prohibetur, senescunt vires; sic neque absolvit curâ familiari tam parva res, et ignavissumi quique tenuissumâ spe frustrantur : quæ tamen, quamvis ampla, quoniam servitii pretium ostentaretur, cujus torpedinis erat decipi et vestrarum rerum ultro injuriâ gratiam debere ? namque alio modo neque valent in universos, neque conabuntur.

Cavendus tamen dolus est. Itaque simul comparant delenimenta, et differunt vos in adventum Cn. Pompeii; quem ipsum, ubi pertimuêre sublatum in cervices suas, mox demto metu lacerant. Neque eos pudet, vindices, utì se ferunt, libertatis, tot viros sine uno, aut remittere injuriam non audere, aut jus non posse defendere.

Mihi quidem satis spectatum est, Pompeium, tantæ gloriæ adolescentem, malle principem volentibus vobis esse quàm illis dominationis socium, auctoremque in primis fore tribuniciæ potestatis. Verùm, Quirites, antea singuli cives in pluribus, non in uno cuncti præsidia habebatis; neque mortalium quisquam dare aut eripere talia unus poterat.

Itaque verborum satis dictum est; neque enim ignorantia res

daine distribution de blé ne vous paraisse une juste compensation de toutes vos charges ; et il faut le confesser : ils ont fait beaucoup en évaluant à cinq boisseaux la liberté d'un citoyen, en vous accordant la subsistance des cachots ; et de même que cette chétive subsistance empêche seulement le prisonnier de mourir, en l'épuisant de langueur, une aussi mince largesse ne vous dispense point des sollicitudes domestiques ; elle ne fait que tromper (9) la paresse qui s'endort sur la foi d'une aussi insuffisante ressource. Et quand ce serait un présent magnifique, comment, en voyant que c'est le prix de votre liberté, auriez-vous la lâcheté de vous laisser prendre à cet appât, et d'envisager comme un don ce sacrifice qu'on daigne vous faire d'une partie de votre bien pour avoir droit de retenir le vôtre ? Car d'aucune autre manière ils ne pourraient l'emporter sur tous : ils ne l'essaieraient pas même.

Toutefois il faut se tenir en garde contre leurs ruses. En même temps qu'ils vous ont jeté cette faible amorce, ils vous remettent jusqu'à l'arrivée de Pompée, de ce même Pompée qu'ils ont encensé bassement, quand ils l'ont vu sur leurs têtes, et qu'ils déchirent avec non moins de lâcheté, maintenant qu'ils ne le craignent plus. Ainsi tant de grands personnages, tous ces dignes soutiens de la liberté romaine, n'ont point honte de déclarer que sans l'aveu d'un seul homme ils n'auraient pas ou la force de maintenir un droit, ou le courage de réparer une injustice.

Quant à moi, je ne doute pas que Pompée qui, dans un âge si tendre, s'est couvert de tant de gloire, aimera mieux être le premier citoyen d'un peuple libre, que l'associé de quelques tyrans, et ses premiers soins sans doute seront de réintégrer le tribunat dans ses droits. Mais songez qu'autrefois, Romains, chaque citoyen avait le peuple entier pour protecteur, bien loin que tous fussent dans la dépendance d'un seul. Il n'eût pas été au pouvoir de qui que ce fût de faire ou de retirer de pareils dons.

Je n'en dirai pas davantage ; car ce n'est pas l'ignorance qui m'oppose un obstacle. Mais vous vous êtes laissés frapper de je ne sais quelle

claudit. Verùm occupavit vos nescio quæ torpedo, quia neque gloriâ movemini, neque flagitio; cunctaque præsenti ignaviâ mutastis : abunde libertatem rati, quia tergis abstinetur, et huc ire licet atque illuc munere ditium dominorum. Atque hæc eadem non sunt agrestibus; sed cæduntur inter potentium inimicitias, donoque dantur in provincias magistratibus. Ita pugnatur et vincitur à paucis : plebes, quodcumque accidit, pro victâ est, et in dies magis erit; si quidem majore curâ dominationem illi retinuerint, quàm vos repetiveritis libertatem.

NOTES

Sur le discours de Marcus Licinius Macer au peuple.

(1) Licinius Macer était de la même famille que les Lucullus et les Crassus : c'était un homme sans mœurs et sans probité. Au sortir de sa préture, il fut accusé de péculat, et malgré tout son crédit, appuyé de celui de Crassus, il fut condamné d'une voix unanime; il en mourut de chagrin. C'est le père du fameux Calvus, l'un des plus grands orateurs, dans le beau siècle de l'éloquence romaine.

(2) *Omnes alii.* Ceci ne se rapporte point aux tribuns du peuple, comme le pense Beauzée. Depuis les lois de Sylla, les tribuns du peuple ne pouvant être rien de plus, on n'aurait pas pu dire d'eux que l'espoir de parvenir (*spe*) les engageait à prévariquer, puisqu'ils ne pouvaient parvenir à rien. Il faut entendre tous les magistrats quelconques, qui originairement ont tous été créés pour la défense du peuple, *creati pro jure vestro.* Ceci est encore mieux prouvé par le mot *imperia*, qui se trouve dans cette phrase. Les tribuns du peuple, dans le temps même de leur puissance, n'étaient qu'une magistrature négative; ils n'avaient que le droit de protection pour les citoyens opprimés, et le *veto* contre les nouvelles lois; ils n'avaient pas ce qu'on entendait par le mot *imperia*, commandement.

stupeur qui vous rend insensibles à la gloire ainsi qu'à la honte. Cette indolence où vous croupissez vous console de tout; et vous vous croyez les plus libres des hommes, parce que la verge (10) du licteur vous épargne, et que les riches (11), qui sont vos maîtres, vous laissent par grâce la permission d'aller où bon vous semble. Et encore, a-t-on même cet avantage dans les tribus de la campagne (12)? N'est-ce pas leur sang qui coule dans toutes ces querelles des grands? Chaque fois qu'on donne un gouvernement, ne les distribue-t-on pas en présent aux proconsuls? Ainsi l'on se bat, et la victoire n'est que pour le petit nombre; le peuple, quoi qu'il arrive, est toujours le vaincu; et ce mal ne fera qu'empirer de plus en plus, puisqu'enfin ils mettent plus d'ardeur à maintenir leur domination que vous à reconquérir votre liberté.

(Malgré les clameurs de Licinius, le sénat réussit à remettre la décision de cette grande affaire jusqu'au retour de Pompée. Celui-ci, pour capter la bienveillance populaire, cassa toutes les lois du dictateur, et rendit aux tribuns le droit de désordonner la république.)

---

(3) *Per militare nomen.* Je donne à ce mot le même sens que dans cette phrase de Tacite : *Ut* militare nomen, *grave inter otiosos, temperaret :* « Pour adoucir aux autres ce poids de *gloire militaire* insupportable à qui n'a » rien fait. »

(4) *Catulus a paru, tyran bien autrement impitoyable.* Je vais copier un passage du président de Brosses sur ce Catulus.

« Catulus était *un homme* (a) *d'un caractère bien remarquable en un pa-* » *reil siècle, puisqu'il avait assez de fermeté pour inspirer de la crainte* » *aux malintentionnés, et assez de modération pour n'en donner aucune* » *aux bons citoyens.* Il était de la maison Lutatia, fils du célèbre Quintus Ca- » tulus, vainqueur des Cimbres, le même que la basse jalousie de Marius avait » contraint à se donner la mort. Ainsi notre consul s'était trouvé nécessairement » lié au parti contraire, par son intérêt personnel et par celui de sa maison. » Néanmoins, *s'il fut l'un des défenseurs de la domination de Sylla, ce*

(a) Les passages marqués en caractères *italiques* sont de la main de Salluste même, dans ses fragments.

» *fut sans s'écarter des bornes de la modération ;* et, de quelque ressenti-
» ment qu'il dût être animé, *il sut s'acquérir, au milieu des fureurs de la*
» *guerre civile, la réputation d'homme juste et de bon citoyen.* Une qualité
» si rare lui concilia les cœurs de tous les honnêtes gens, qui le regardaient comme
» un homme précieux pour la république ; comme celui qui, dans l'opinion pu-
» blique, succédait, après la mort de Métellus Numidicus, à la réputation qu'il
» avait eue du plus honnête homme de l'état. On répétait souvent à son sujet ce
» que l'on avait dit de son père, qu'il y avait dans Catulus de quoi faire plusieurs
» grands hommes. Son crédit et ses honneurs allèrent toujours en augmentant
» durant tout le cours de sa vie. Il parvint à égaler en autorité Pompée, et ne
» fut pas regardé comme moins utile dans Rome au gouvernement intérieur de
» l'état, que Pompée l'était au-dehors à la gloire de ses armes. Il eut l'honneur
» d'être choisi pour dédier le Capitole, et de mettre son nom sur le frontispice ;
» honneur que Sylla protestait, en mourant, être le seul qui eût manqué au
» bonheur de sa vie. Quoiqu'il ne fût pas naturellement grand orateur, il ne lais-
» sait pas que d'être propre à persuader le peuple, qui se plaisait toujours à
» venir l'entendre, tant par le cas que l'on faisait de sa douceur et de sa mo-
» destie, que parce que sa manière de s'exprimer avait quelque chose de fort
» noble dans l'élocution, et de fort séduisant dans le son de la voix. Incapable
» d'être écarté du droit chemin, ni par la crainte du péril, ni par l'espérance de
» la faveur, il parlait hautement devant le peuple comme au sénat, blâmant
» sans détour la témérité de l'un, comme les imprudences de l'autre. Son atta-
» chement pour la république ne s'est démenti en aucune occasion, et il est
» presque le seul homme de son temps que l'on puisse citer pour exemple d'une
» pareille constance.

» Catulus s'opposa pendant long-temps au pouvoir exorbitant que les lois *Ga-*
» *binia* et *Manilia* voulaient attribuer à Pompée....... Ayant représenté qu'il
» n'était pas même prudent d'exposer, par tant d'emplois, une tête aussi pré-
» cieuse que celle de Pompée à de si fréquents dangers, et demandé au peuple
» en qui la république mettrait toutes ses espérances, si elle venait à le perdre :
» *En toi, Catulus !* lui cria le peuple d'une voix unanime. » (*Hist. de la Rép.*
rom., par le président de Brosses, p. 382 et suiv.)

Voilà donc celui que Licinius appelait un *tyran plus exécrable que Sylla.*

(5) Sicinius fut trouvé assassiné dans son lit. Le caractère violent du consul Curion le fit soupçonner de ce meurtre, mais on n'en eut aucune preuve.

(6) *Quo jam ipso* (otio) *frui, si vera et honesta flagitium superaverit, non est conditio ; fuisset, si omnino quiessetis.* Cette phrase était fort difficile à entendre. *Non est conditio* signifie, *il n'y a pas moyen, il n'est pas en*

votre pouvoir. Le président de Brosses s'est étrangement mépris ; il traduit : « *Et comment jouirez-vous de cet état de repos imaginaire* où vous êtes sans » condition ? » *Si vera et honesta flagitium superaverit* n'a pas été entendu par Beauzée ; il met : « *Vous n'êtes plus les maîtres de jouir de cette tran-* » *quillité*, si la vérité et la justice sont les victimes de la scélératesse. » Tout cela est vague, étranger au peuple romain, à qui toute cette phrase doit se rapporter. Il fallait dire : « *Est-il en votre pouvoir de jouir désormais de ce* » *repos*, si une infâme lâcheté l'emporte toujours sur la raison, sur l'honneur, » qui vous prescrivent de chercher les moyens de sortir d'oppression ? » Je mets un point d'interrogation après *fuisset. Fuisset, si omnino quiessetis ?*

(7) *Vocem* subjonctif de *vocare ;* il faut lire : *Quàm vis omnis*, *Quirites*, *in vobis sit*, comme l'ont lu tous les commentateurs cités par d'Havercamp, et non pas comme Beauzée, *quamvis in vobis sit ;* ce qui n'a aucun sens.

(8) « Vous attendez que Jupiter, ou qu'un dieu quelconque vienne vous per- » mettre de vous assembler ! » Ceci est une diatribe contre les comices par centuries, qu'on ne pouvait convoquer sans avoir préalablement consulté les auspices, et qu'il fallait rompre quand les auspices cessaient d'être favorables. Or, les patriciens seuls étaient en possession de consulter ces auspices.

(9) *Et ignavissumi quique tenuissimâ spe frustrantur :* « Elle ne fait que » tromper la paresse, qui s'endort sur la foi d'une aussi insuffisante ressource. » *Tenuissimâ spe frustrantur* ne signifie pas, comme l'a traduit Beauzée, *sont frustrés de cette faible espérance*, mais *sont trompés par cette très faible ressource. Frustrare*, synonyme de *decipere,* dit le *Trésor de la langue latine. Frustrari* est à la fois verbe déponent et verbe passif.

(10) Les citoyens Romains, quels qu'ils fussent, ne pouvaient être battus de verges ; la loi *Porcia* les avait soustraits à la peine de mort.

(11) Il y avait exemption totale du service militaire pour la dernière classe, où l'on avait rejeté tout ce qui n'avait que peu ou point de fortune.

(12) Les tribus de la campagne étaient les plus honorables ; c'était là qu'on prenait les légionnaires. On avait rejeté dans les tribus de la ville les affranchis et les prolétaires, dont on évitait, tant qu'on pouvait, de faire des soldats.

A entendre Macer, il aurait donc fallu que les proconsuls n'eussent point d'armée, que les provinces fussent restées ouvertes aux invasions de l'ennemi ? Quelles pitoyables déclamations !

Epistola regis Mithridatis scripta ad regem Arsacem.

Rex Mithridates regi Arsaci S.

Omnes qui, secundis rebus suis, ad belli societatem orantur, considerare debent liceatne tum pacem agere : dein quod quæritur, satisne pium, tutum, gloriosum, an indecorum sit. Tibi perpetuâ pace frui liceret, nisi hostes opportuni et scelestissumi : egregia fama, si Romanos oppresseris, futura est. Neque petere audeam societatem, et frustra mala mea cum tuis bonis misceri sperem.

Atqui ea quæ te morari posse videntur, ira in Tigranem recentis belli et meæ res parum prosperæ, si vera æstumare voles, maxumè hortabuntur. Ille enim obnoxius qualem tu voles, societatem accipiet : mihi fortuna, multis rebus ereptis, usum dedit bene suadendi; et, quod florentibus optabile est, ego non validissimus præbeo exemplum quo rectiùs tua componas.

Namque Romanis, cum nationibus, populis, regibus cunctis, una et ea vetus caussa bellandi est, cupido profunda imperii et divitiarum; quâ primùm cum rege Macedonum Philippo bellum sumsêre. Dum à Carthaginiensibus premebantur, amicitiam simulantes (*a*), ei subvenientem Antiochum concessione Asiæ per dolum avertêre; ac mox à Philippo, Antiochus omni cis Taurum agro et decem millibus talentorum spoliatus est. Persen deinde, Philippi filium, post multa et varia certamina,

(*a*) J'ai suivi la leçon de Carrion, adoptée avec raison par Beauzée : *Amicitiam simulantes*, sous-entendu *cum Philippo*, avec Philippe, et non point avec Antiochus, comme l'ont entendu Beauzée et le président de Brosses.

Lettre de Mithridate, roi de Pont, à Arsace, roi des Parthes.

Le roi Mithridate au roi Arsace, salut.

Tout souverain, dans une situation florissante, à qui l'on propose d'entrer dans une guerre, doit examiner si la paix est possible, si la guerre se concilie avec la justice, avec sa sûreté, s'il peut ou non s'en promettre de la gloire. Ainsi donc, Arsace, si tu pouvais te flatter d'une paix constante, si tu n'avais pas tout à craindre d'ennemis acharnés qui sont à ta porte, si la défaite des Romains ne devait pas te couvrir d'une gloire immortelle, je n'oserais jamais solliciter ton alliance, et je renoncerais à l'espoir d'associer tes prospérités à mon infortune.

Le ressentiment que t'a laissé contre Tigrane une guerre récente, et l'état peu prospère où je suis, ces deux considérations qui sembleraient pouvoir t'arrêter, sont au contraire, si tu daignes les peser, un nouveau motif d'encouragement. Les torts de Tigrane lui feront une loi de souscrire aux conditions que tu mettras à ton alliance, et ma mauvaise fortune, en m'ôtant d'autres avantages, m'en a procuré un très grand, celui de pouvoir donner de sages conseils; et rien n'est plus souhaitable, au sein de la prospérité, que de trouver dans le malheur des autres une leçon pour se mieux conduire soi-même.

Eh! ne vois-tu pas que les Romains ont, avec tous les peuples et tous les monarques de la terre, un motif de guerre toujours subsistant, l'amour immodéré des richesses et du pouvoir? C'est ce qui d'abord leur fit prendre les armes contre Philippe, roi de Macédoine. Tant qu'ils se virent pressés par les Carthaginois, ils feignirent d'être ses amis. Au moment où il allait recevoir les secours d'Antiochus, leur politique insidieuse céda l'Asie à celui-ci pour le détourner de l'alliance; et sitôt qu'ils furent délivrés de Philippe, Antiochus fut dépouillé de toutes ses possessions en deçà du Taurus et de dix mille talents. Ils attaquèrent ensuite Persée, fils de Philippe; et, après différents combats dont le succès fut varié, après avoir accepté sa capitulation en présence des dieux de Samothrace, les perfides, qui s'étaient engagés par serment à ne pas

apud Samothracas (*a*) deos acceptum in fidem, callidi et repertores perfidiæ, quia pacto vitam dederant, insomniis occidêre.

Eumenem, cujus amicitiam gloriosè ostentant, initio prodidêre Antiocho, pacis mercedem. Post, Attalum, custodem agri captivi, sumtibus et contumeliis ex rege miserrumum servorum effecêre; simulatoque impio testamento, filium ejus Aristonicum, quia patrium regnum petiverat, hostium more per triumphum duxêre. Asia ab ipsis obsessa est. Postremo totam Bithyniam, Nicomede mortuo, diripuêre, cùm filius Nusæ, quam reginam appellaverant, genitus haud dubie esset.

Nam quid ego me adpellem? quem disjunctum undique regnis et tetrarchiis ab imperio eorum, quia fama erat divitem neque serviturum esse, per Nicomedem bello lacessiverunt; sceleris eorum haud ignarum et ea quæ accidêre testatum antea, Cretenses solos omnium liberos eâ tempestate, et regem Ptolemæum. Atque ego, ultus injurias, Nicomedem Bithyniâ expuli, Asiamque spolium regis Antiochi recepi, et Græciæ demsi grave servitium. Incœpta mea postremus servorum Archelaüs, exercitu prodito, impedivit : illique quos ignavia aut prava calliditas, utì meis laboribus tuti essent, armis abstinuit, acerbissumas pœnas solvunt. Ptolemæus pretio diem belli prolatat : Cretenses impugnati semel jam, neque finem nisi exscidio habituri.

Equidem cùm mihi, ob ipsorum interna mala dilata prælia

(*a*) Aujourd'hui Samothraki.

lui ôter la vie, imaginèrent l'insomnie pour le faire périr, sans paraître complices de sa mort.

Ils vantent leur amitié pour Eumènes ; et c'est en le sacrifiant qu'ils avaient acheté leur paix avec Antiochus. Attale n'était qu'un gardien qu'ils avaient laissé dans leur conquête ; et par combien d'exactions et d'outrages ne le ravalèrent-ils pas de la dignité de monarque à l'abjection du dernier des esclaves? Puis, supposant un testament contraire à toutes les lois de la nature, ils dépouillèrent son fils Aristonicus, et parce que ce fils avait réclamé l'héritage de son père, ils le traînèrent captif à leur char de triomphe, suivant la coutume barbare de ces ennemis des nations. L'Asie a été assiégée par leurs armes. Enfin, à la mort de Nicomède, ils ont envahi la Bithynie entière, quoiqu'il fût notoire que ce prince avait laissé un fils de Nusa, qu'eux-mêmes avaient qualifiée de reine.

Qu'est-il besoin de parler de moi? Malgré tous les états qui, de toutes parts me séparaient de leur domination, comme la renommée publiait que j'étais riche, et que ma tête ne courberait pas sous le joug, ils me firent harceler par Nicomède, qui, lui-même, n'était que trop instruit de leur perfidie, et qui avait déclaré plus d'une fois, ce que l'événement n'a que trop justifié depuis, que les Crétois et le roi Ptolémée étaient alors les seules puissances libres de la terre. Moi alors, tirant vengeance de ses insultes, je chassai Nicomède de la Bythinie; je repris l'Asie sur les ravisseurs qui en avaient dépouillé Antiochus ; je brisai les fers ignominieux de la Grèce. Un Archélaüs, le plus vil des esclaves, arrêta par sa trahison le cours de mes entreprises; et tous ceux qui, par lâcheté ou par une fausse politique, voulant se mettre à couvert, tandis que les risques seraient pour moi seul, ne prirent point part à la guerre, expient cruellement leur inaction. Ptolémée, à prix d'argent, ne fait que reculer l'instant de sa perte : les Crétois, vaincus dans un premier combat, ne verront les Romains s'arrêter qu'après leur entière destruction.

Pour moi, ne prenant point le change sur la paix, voyant qu'elle n'était qu'une suspension de combats que je devais à leurs dissensions

magis, quàm pacem datam intellegerem; abnuente Tigrane, qui mea dicta serò probat, te remoto procul, omnibus aliis obnoxiis, rursus tamen bellum cœpi : Marcumque Cottam, Romanum ducem, apud Chalcedona terrâ fudi, mari exsui classe pulcherrumâ. Apud Cyzicum, magno cum exercitu, in obsidione moranti frumentum defuit, nullo circumadnitente; simul hiems mari prohibebat : ita, sine vi hostium, regredi coactus in patrium regnum, naufragiis, apud Param et Heracleam, militum optumos cum classibus amisi.

Restituto deinde apud Cabira exercitu, et variis inter me atque Lucullum præliis, inopia rursus ambos incessit : illi suberat regnum Ariobarzanis, bello intactum : ego, vastatis circùm omnibus locis, in Armeniam concessi; secutique Romani non me, sed morem suum omnia regna subvertundi, quia multitudinem artis locis pugnâ prohibuêre, imprudentiam Tigranis pro victoriâ ostentant.

Nunc quæso considera, nobis oppressis, utrum firmiorem te ad resistendum, an finem belli futurum putes? Scio equidem tibi magnas opes virorum, armorum, et auri esse; et eâ re à nobis ad societatem, ab illis ad prædam peteris.

Ceterùm consilium est; Tigranis regno integro, meis militibus belli prudentibus, procul ab domo, parvo labore, per

intérieures, malgré le refus de Tigrane, qui se repent maintenant de m'avoir écouté trop tard, malgré ton éloignement, et l'asservissement de tous les autres peuples à la puissance romaine, je recommençai la guerre. Sur le continent, je battis près de Chalcédoine l'armée de Cotta (*a*), leur général. Sur mer, je détruisis sa flotte, la plus magnifique qu'ils eussent encore équippée. Le siége de Cyzique (*b*), que j'entrepris avec des forces menaçantes, ayant traîné en longueur, les subsistances me manquèrent, parce que sur terre personne autour de moi ne daigna faire le moindre effort, et que les tempêtes m'ôtaient les ressources de la mer. Quoique l'ennemi n'eût osé m'attaquer, je fus contraint de rentrer dans mes états héréditaires. Des naufrages sur les côtes de Para et d'Héraclée (*c*) me firent perdre ma flotte et l'élite de mes soldats.

Retranché derrière Cabire (*d*), je ne tardai point à rétablir mon armée. Après quelques alternatives de bons et de mauvais succès, la disette vint nous assaillir de nouveau Lucullus et moi. Mais il restait à Lucullus le royaume d'Ariobarzane, qui n'avait point souffert de la guerre; et moi, qui n'avais nulle ressource dans un pays totalement dévasté, je me retirai en Arménie. Les Romains m'y suivirent, ou plutôt ils suivirent leur projet de renverser tous les trônes; et parce que Tigrane fit la faute de combattre dans un lieu trop resserré, qui rendait inutile la grande supériorité de ses forces, ils vantent comme une victoire l'imprudence de leur ennemi.

Maintenant je te le demande, si tu nous laisses accabler, penses-tu que tu auras plus de moyens de résistance, ou que la guerre n'arrivera pas jusqu'à toi? Je sais qu'en soldats, en armes, en richesses, tes ressources sont immenses; mais cela même qui nous fait rechercher ton alliance te désigne à leur cupidité.

Au reste, voici mes projets: le royaume de Tigrane n'est point entamé: j'ai des soldats vieillis dans les batailles; je réponds de tenir

(*a*) Marcus Cotta. Le consul s'appelait Caïus.

(*b*) Aujourd'hui Spiga.

(*c*) Aujourd'hui Erekli. On ne sait rien sur Para.

(*d*) Ancienne capitale du royaume de Pont.

nostra corpora bellum conficere; quando neque vincere, neque vinci sine tuo periculo possumus.

An ignoras Romanos, postquam ad occidentem pergentibus finem Oceanus fecit, arma huc convertisse? neque quidquam à principio nisi raptum habere, domum, conjuges, agros, imperium? convenas, olim sine patriâ, sine parentibus, peste conditos orbis terrarum; quibus non humana ulla neque divina obstant, quin socios, amicos, procul juxta sitos, inopes potentisque trahant, excîdantque; omniaque non serva, et maxumè regna, hostilia ducant? Namque pauci libertatem, pars magna justos dominos volunt; nos suspecti sumus æmuli, et in tempore vindices adfuturi.

Tu verò, cui Seleucia, maxuma urbium, regnumque Persidis inclutis divitiis est, quid ab illis, nisi dolum in præsens et postea bellum, exspectas? Romani in omnîs arma habent, acerruma in eos quibus victis spolia maxuma sunt; audendo et fallendo, et bella ex bellis serendo, magni facti. Per hunc morem exstinguent omnia aut occîdent; quod difficile non est: si tu Mesopotamiâ, nos Armeniâ circumgredimur exercitum sine frumento, sine auxiliis: fortuna autem nostris vitiis adhuc incolumis. Teque illa fama sequetur, auxilio profectum magnis regibus, latrones gentium oppressisse. Quod utì facias moneo hortorque, neu malis pernicie nostrâ unum imperium prolatare, quàm societate victor fieri.

la guerre loin de tes états, et avec ma tête et mon bras je réponds de la terminer sans peine; mais tu dois sentir toi-même qu'il n'est point indifférent pour ta sûreté de nous laisser vaincre, ou de nous procurer la victoire.

Ignores-tu que les Romains ne pouvant plus pousser leurs ravages à l'Occident, où l'océan les arrête, se sont tous rejetés vers nos contrées? Ignores-tu ce qu'est ce peuple, qui, dès l'origine, n'a dû qu'au brigandage ses maisons, ses femmes, ses champs, sa suprématie sur quelques peuplades, vil ramas d'aventuriers, sans patrie, ne connaissant pas même les auteurs de leurs jours, nés pour être le fléau du monde entier, sans respect ni pour les dieux, ni pour les hommes; traitant indifféremment alliés comme ennemis, voisins comme étrangers, le faible comme le puissant; renversant, exterminant tout sur leur passage; regardant comme leur ennemi quiconque n'est pas leur esclave; haïssant surtout les monarchies? Et pourtant, tu le sais, la liberté convient à peu de nations; la plupart lui préfèrent des maîtres légitimes. Ils poursuivent de plus, dans Mithridate, un rival, qui s'est promis d'être tôt ou tard le vengeur des rois.

Mais toi, qui possèdes dans Séleucie la première ville du monde, et dans la Perse un royaume renommé par son opulence, qu'attends-tu des Romains? D'abord des ménagements astucieux, et ensuite la guerre. Armés contre tous, ils le sont encore plus contre ceux dont la défaite leur promet de plus riches dépouilles. C'est par un enchaînement d'attentats et de perfidie, c'est en semant guerres sur guerres, qu'ils ont fondé leur grandeur. Avec cette politique, ils anéantiront tout, si on ne vient à bout de les anéantir eux-mêmes; et cela n'est pas difficile, si, les attaquant de concert, toi par la Mésopotamie, et moi par l'Arménie, nous enveloppons leur armée, qui ne peut espérer ni vivres, ni renforts. Jusqu'ici nos fautes ont fait seules tous leurs succès. Et toi, tu auras la gloire, en venant au secours de deux puissants monarques, d'avoir purgé la terre des brigands qui la désolent. Pourrais-tu donc balancer un instant entre notre ruine qui établirait la tyrannie universelle d'une seule puissance, et notre alliance, qui t'assurera la victoire?

ORATIO AD C. CÆSAREM

DE REPUBLICA ORDINANDA.

EPISTOLA PRIMA.

Scio ego quàm difficile atque asperum factu sit, consilium dare regi aut imperatori, postremò cuiquam mortali cujus opes in excelso sunt; quippe cùm et illis consultorum copiæ adsint, neque de futuro quisquam satis callidus satisque prudens sit: quin etiam sæpe prava magis quàm bona consilia prospère eveniunt, quia plerasque res Fortuna ex lubidine suâ agitat. Sed mihi studium fuit adolescentulo rempublicam capessere, atque in eâ cognoscendâ multam magnamque curam habui: non ita utì magistratum modò caperem, quem multi malis artibus adepti erant; sed etiam utì rempublicam domi, militiæ, quantumque armis, viris, opulentiâ posset, cognitum haberem. Itaque mihi multa cum animo agitanti consilium fuit, famam modestiamque meam post tuam dignitatem habere, et cujus rei lubet periculum facere, dum quid tibi ex eo gloriæ accederet: idque non temere neque ex fortunâ tuâ decrevi; sed quia in te, præter ceteras, artem unam egregiè mirabilem comperi, sem-

LETTRES POLITIQUES

DE SALLUSTE A CÉSAR.

LETTRE PREMIÈRE (*a*).

Je sais combien il est difficile, combien il est périlleux de donner des conseils à des rois, à des chefs victorieux, à tous ceux enfin qui sont au faîte du pouvoir. D'abord les conseillers ne leur manquent point; et puis, qui peut se flatter de voir l'avenir d'une vue assez perçante et assez sûre? Souvent même les mauvais conseils ont une issue plus heureuse que les bons, grâce à la fortune dont les fantaisies mènent la plupart des événements. Mais un goût naturel m'avait, dès ma première jeunesse, emporté vers les affaires publiques; j'en ai fait une longue et sérieuse étude, moins encore dans le dessein de m'élever à une magistrature, où les mauvaises voies en avaient conduit tant d'autres, que par le seul attrait de la science elle-même, par la seule satisfaction de bien connaître ma république, nos forces au dedans et au dehors, ce que nous pouvons attendre de nos armes, de nos soldats, de nos richesses. Et voilà pourquoi, fixant enfin les irrésolutions de mon esprit, j'ai pris le parti de faire à ta grandeur le sacrifice de mon amour-propre et de ma réputation. Quelque périlleuse que soit l'épreuve où mes idées vont se trouver soumises, je la risque, si par-là je puis ajouter quelque chose à ta gloire. Je ne me suis point décidé témérairement,

(*a*) Cette première lettre fut écrite environ un an avant la rupture de Pompée et de César, dans le temps où celui-ci se bornait à demander un second consulat.

per tibi majorem in adversis quàm in secundis rebus animum esse. Sed per deos immortales (*a*) illa res clarior est, quòd et priùs defessi sint homines laudando atque admirando munificentiam tuam, quàm tu faciendo quæ gloriâ digna essent.

Equidem mihi decretum est, nihil tam ex alto reperiri posse, quod non cogitanti tibi in promtu sit. Neque ego quæ visa sunt de republicâ tibi scripsi, quia mihi consilium atque ingenium meum ampliùs æquo probaretur; sed inter labores militiæ, interque prælia, victorias, imperium, statui admonendum te de negotiis urbanis. Namque tibi si id modò in pectore consili est, utì te ab inimicorum impetu vindices, quoque modo contra adversum consulem beneficia populi retineas; indigna virtute tuâ cogitas. Sin in te ille animus est qui jam à principio nobilitatis factionem disturbavit; plebem Romanam ex gravi servitute in libertatem restituit; in præturâ inimicorum arma inermis disjecit; domi militiæque tanta et tam præclara facinora fecit; utì ne inimici quidem queri quidquam audeant nisi de magnitudine tuâ: quin accipe tu ea quæ dicam de summâ republicâ, quæ profectò aut vera invenies aut certè haud procul à vero.

Sed quoniam Cn. Pompejus, aut animi pravitate, aut quia nihil maluit quàm quod tibi obesset, ita lapsus est, ut hostibus tela in manus jaceret; quibus ille rebus rempublicam conturbavit, eisdem tibi restituenda est. Primum omnium, summam

(*a*) Je lis avec Beauzée, avec Carrion, *per deos immortales*. Carrion avait trouvé cette leçon dans les éditions de Lefebvre et de Briconet.

ni d'après tes succès. C'est, au contraire, parce que je te connais un courage encore plus grand dans l'adversité que dans la bonne fortune ; et de toutes tes vertus, ce n'est pas celle qui me rassure le moins. D'ailleurs, qui ne sait, grands dieux ! qu'on s'est plutôt lassé de louer et d'admirer la noble générosité de César, que lui, de faire des choses louables ?

Ce n'est pas que je ne sois convaincu que la méditation la plus profonde ne puisse rien trouver qui ne s'offre naturellement à tes simples réflexions. Ce n'est pas non plus qu'amoureux de mon propre génie, j'accorde à mes conceptions plus d'estime qu'elles n'en méritent ; mais j'ai pensé que, distrait par les travaux militaires, par tant de combats, de victoires, par tous les soins du commandement, il serait utile de reporter tes regards sur notre administration intérieure ; que si tes projets devaient se borner seulement à te garantir des attaques de tes ennemis, et à défendre contre un consul malveillant les bienfaits que tu as reçus du peuple romain, cette ambition, j'ose le dire, serait trop au dessous de ta grande ame. Mais si César est toujours animé de ce courage, qui, dès les premiers pas de sa carrière, dissipa la faction des nobles ; qui, affranchissant le peuple d'une servitude accablante, le rendit à la liberté ; qui, dans (1) sa préture, sans le secours des armes, fit tomber à ses pieds celles de ses ennemis, qui dans la paix et dans la guerre s'est signalé par tant et de si mémorables entreprises, que ses plus ardents adversaires n'osent se plaindre que de le voir si grand, daigne écouter ce que j'ai à te dire sur l'administration générale de la république. Tu trouveras peut-être que mes observations se rapprochent du moins de la vérité, si elles ne sont pas la vérité même.

Et d'abord, puisque Pompée, soit par travers d'esprit, soit que l'idée de te nuire fût pour lui la plus puissante des considérations, a fait la faute énorme de fournir des armes (2) aux ennemis de l'état, c'est par le côté où il a ébranlé la république, qu'il te faut travailler à la rasseoir. Il a livré toutes les recettes, toutes les dépenses, tous les jugements à la discrétion de cinq ou six sénateurs : le peuple romain avait

potestatem moderandi, de vectigalibus, sumtibus, judiciis, senatoribus paucis tradidit; plebem Romanam, cujus antea summa potestas erat, ne æquis quidem legibus in servitute reliquit. Judicia tametsi, sicut antea, tribus ordinibus tradita sunt; tamen iidem factiosi regunt, dant, adimunt quæ lubet, innocentes circumveniunt, suos ad honorem extollunt. Non facinus, non probrum aut flagitium obstat quo minùs magistratus capiant; quod commodum est, trahunt, rapiunt; postremò, tanquam urbe captâ, lubidine ac licentiâ suâ pro legibus utuntur.

Ac me quidem mediocris dolor angeret, si virtute partam victoriam more suo per servitium (*a*) exercerent; sed homines inertissumi, quorum omnis vis virtusque in linguâ sita est, forte atque alterius socordiâ dominationem oblatam insolentes agitant : nam, quæ seditio ac dissensio civilis tot tamque inlustres familias ab stirpe evertit? aut quorum unquam victoriâ animus tam præceps tamque immoderatus fuit?

Lucius Sulla, cui omnia in victoriâ lege belli licuerunt, tametsi supplicio hostium partes suas muniri intellegebat; tamen, paucis interfectis, ceteros beneficio quàm metu retinere maluit. At Hercule nunc cum Catone, Lucio Domitio, ceterisque ejusdem factionis, quadraginta senatores, multi præterea cum spe bonâ adolescentes, sicuti hostiæ mactati sunt : cùm interea importunissuma genera hominum tot miserorum civium sanguine satiari nequiêre; non orbi liberi, non parentes exactâ ætate, non gemitus virorum, luctus mulierum, immanem eorum animum inflexit, quin, acerbiùs in dies malè faciendo ac dicundo, dignitate alios, alios civitate eversum irent.

(*a*) *Per servitium*, sous-entendu *aliorum*.

auparavant la suprême puissance; il l'a laissé dans la servitude, sans lui conserver même l'égalité devant la loi. C'est en vain que les jugements ont été remis aux trois ordres, comme ils l'étaient ci-devant. Ces cinq ou six factieux n'en disposent pas moins de tout souverainement; ils donnent, confisquent à leur gré; ils oppriment l'innocent; tous les emplois sont pour leurs créatures. Crimes, flétrissures, dissolutions, rien ne leur ferme la porte des honneurs; ils se font donner, ou ils prennent tout ce qui leur convient. Une ville prise d'assaut ne serait pas plus inhumainement traitée; ils ne reconnaissent de lois que leur caprice et leur cupidité.

Je me consolerais encore, s'ils devaient du moins à une victoire et à leur valeur cette puissance qu'ils ne savent exercer qu'en opprimant. Mais qui n'aurait l'ame navrée de douleur, en voyant des hommes aussi lâches, dont l'énergie et le courage ne sont que sur les lèvres, abuser avec cette insolence d'une domination que le hasard le plus inespéré, que la négligence d'autrui est venu leur offrir? Quelles séditions, quelles dissensions civiles ont détruit autant de familles illustres? Quel vainqueur a jamais poussé aussi loin les emportements et le brigandage de la victoire?

Sylla, victorieux, avait tous les droits que donne la guerre; il sentait que son parti ne pouvait s'affermir que par le supplice de ses ennemis; et toutefois, il se contenta de quelques victimes; il aima mieux contenir tous les autres par les bienfaits que par la crainte. Et aujourd'hui, grands dieux! Caton, Domitius, et tous les chefs de cette faction, ont immolé une foule de jeunes gens de la plus haute espérance, ont égorgé quarante sénateurs, comme on égorge des victimes à l'autel! Encore le sang de tant de malheureux citoyens n'a point assouvi la rage implacable de ces monstres; ni l'abandon où ils allaient réduire des enfants au berceau, des pères dans la décrépitude de l'âge, ni les larmes des maris, ni le deuil de leurs épouses, rien n'a pu fléchir ces cœurs impitoyables; et chaque jour marqué par des violences, ou par des accusations plus atroces les unes que les autres, amenait (3) ou des dégradations de magistrats, ou des bannissements (4) de citoyens.

Nem, quid ego de te dicam, cujus contumelias homines ignavissumi vitâ suâ commutare volunt, si liceat? neque illis tantæ voluptati est (tametsi insperantibus accidit) dominatio, quanto mœrori tua dignitas : quin optatius habent ex tuâ calamitate periculum libertatis facere, quàm per se populi Romani imperium maxumum ex magno fieri. Quo magis tibi etiam atque etiam animo prospiciendum est, quonam modo res stabilias communiasque. Mihi quidem quæ mens suppetit eloqui non dubitabo : ceterùm tui erit ingenii probare, quæ vera atque utilia factu putes.

In duas partes ego civitatem divisam arbitror, sicut à majoribus accepi, in Patres et plebem; antea in Patribus summa auctoritas erat, vis multò maxuma in plebe : itaque sæpiùs in civitate secessio fuit; semperque nobilitatis opes deminutæ sunt, et jus populi amplificatum. Sed plebes eo libere agitabat, quia nullius potentia super leges erat; neque divitiis aut superbiâ, sed bonâ famâ factisque fortibus nobilis ignobilem anteibat; humillimus quisque in armis aut militiâ; nullius honestæ rei egens, satis sibi, satisque patriæ erat. Sed, ubi eos, paullatim expulsos agris, inertia atque inopia incertas domos habere subegit; cœpêre alienas opes petere, libertatem suam cum republicâ venalem habere : ita paullatim populus, qui dominus cunctis gentibus imperitabat, dilapsus est; et, pro communi imperio, privatim sibi quisque servitutem peperit. Hæc igitur multitudo, primùm malis moribus imbuta, deinde in artes vitasque varias dîspalata, nullo modo inter se congruens, parum mihi quidem idonea videtur ad capessendam rempublicam. Ceterum, additis novis civibus, magna me spes tenet fore ut omnes expergiscantur ad libertatem : quippe cùm illis libertatis retinendæ, tum his servitutis amittendæ cura orietur. Hos ego

Parlerai-je de tout ce qu'ils se permettent contre toi? Les lâches achèteraient, s'ils le pouvaient, de tout leur sang, le plaisir de t'humilier. Malgré l'enivrement où les plonge une domination aussi inespérée, elle les flatte encore moins, que ta gloire ne les désole. Ils aiment mieux, en te sacrifiant, mettre la liberté en péril, que de voir le grand ouvrage de la puissance romaine s'achever par tes mains. C'est pour toi une raison de plus de combiner soigneusement d'avance les moyens de tout raffermir et de tout consolider. Pour moi, je n'hésiterai point à t'indiquer ceux que la réflexion me suggère. C'est à toi de choisir ce que tu croiras bon et praticable.

J'imagine, et l'histoire nous l'apprend, que la distinction de ces deux classes, de patriciens et de plébéiens, a été établie dès les premiers temps. Les patriciens avaient alors l'autorité suprême; mais le peuple, ayant le sentiment de sa force, avait la toute-puissance. Aussi les scissions dans l'état furent-elles assez fréquentes, et le pouvoir des nobles alla toujours en déclinant, tandis que celui du peuple prit chaque jour de nouveaux accroissements. Mais ce qui faisait qu'alors le peuple délibérait avec courage, c'est qu'il n'y avait personne dont le pouvoir fût au dessus de la loi. Ce n'était point par l'orgueil et les richesses, mais par une bonne réputation et par des actions de valeur, que le noble l'emportait sur le plébéien. Le moindre citoyen, dans les champs ou à la guerre, assuré d'une subsistance honnête, conservait son indépendance, et pour lui-même et pour la patrie. Depuis, lorsqu'insensiblement chassés de leurs patrimoines, la paresse et la pauvreté ne leur laissèrent plus qu'une existence précaire, ils cherchèrent un appui étranger; ils trafiquèrent de leur liberté, ainsi que de la chose publique; et voilà comment ce peuple, maître chez lui, et dominateur des autres nations, fut insensiblement dégradé. Chacun, renonçant à sa portion de souveraineté publique, acquit personnellement l'esclavage pour soi. Ainsi donc, toute cette multitude, d'abord infectée de mauvaises mœurs, puis dispersée dans des professions si différentes, n'ayant, par l'opposition de leur genre de vie, nul point de rapprochement, me paraît, je l'avouerai, peu faite pour gouverner la république. Toutefois,

censeo, permissos cum veteribus novos, in coloniis constituas: ita, et res militaris opulentior erit; et plebis, bonis negotiis impedita, malum publicum facere desinet.

Sed non inscius neque imprudens sum, cùm ea res agetur, quæ sævitia quæque tempestates hominum nobilium futuræ sint; cùm indignabuntur omnia funditus misceri, antiquis civibus hanc servitutem imponi, regnum denique ex liberâ civitate futurum, ubi unius munere multitudo ingens in civitatem pervenerit.

Equidem ego sic apud animum meum statuo, malum facinus in se admittere, qui incommodo reipublicæ gratiam sibi conciliet: ubi, bonum publicum etiam privatim usui est, id verò dubitare adgredi, socordiæ atque ignaviæ duco.

Marco Livio Druso semper consilium fuit, in tribunatu summâ ope niti pro nobilitate; neque ullam rem in principio agere intendit, nisi illi auctores fierent. Sed homines factiosi quibus dolus atque malitia fide cariora erant, ubi intellexerunt per unum hominem maxumum beneficium multis mortalibus dari; videlicet et sibi quisque conscius, malo atque infido animo esse, de Marco Livio Druso juxta ac se existimaverunt: itaque metu ne per tantam gratiam solus rerum potiretur, contra eam nisi, sua ipsius consilia disturbaverunt.

Quo tibi, Imperator, majore curâ fideque amici et multa præsidia paranda sunt. Hostem adversum opprimere, strenuo homini haud difficile est; occulta pericula neque facere, neque vitare, bonis in promtu est. Igitur, ubi eos in civitatem adduxeris, quoniam quidem revocata (*a*) plebis erit, in eâ re

---

(*a*) Les éditions de Venise, au lieu de *revocata*, mettent *renovata*, que je préférerais.

je tiens fortement à l'idée qu'en incorporant de nouveaux citoyens, on les ressusciterait tous à la liberté; que l'activité des uns à maintenir ce qu'ils auraient acquis, en redonnerait aux autres pour recouvrer ce qu'ils ont perdu. Je serais d'avis qu'en entremêlant les nouveaux et les anciens, on en formât des colonies. Par-là, notre force militaire y gagnerait; et ce peuple, arrêté par des occupations utiles, cesserait d'être un artisan des malheurs publics.

Je n'ignore point, et ne veux pas me dissimuler combien ce projet excitera de déchaînement, et soulèvera de tempêtes dans le corps des nobles. J'entends d'avance leurs cris d'indignation, « que c'est vouloir » tout bouleverser; que c'est traiter en esclaves les anciens citoyens; » enfin, qu'on aura un tyran, au lieu d'une constitution libre, du mo- » ment qu'une multitude immense aura été élevée par la faveur d'un » seul à la dignité de citoyen. »

Quant à moi, je pense fermement que c'est faire son mal à soi-même, que de chercher son bien aux dépens de la chose publique; mais quand le bien public se trouve joint au vôtre, je tiens également que s'y refuser, serait à la fois sottise et lâcheté.

Livius Drusus (5), dans son tribunat, eut toujours en vue de servir de tout son pouvoir le parti des nobles, et dans les commencements, il se fit un plan de ne rien faire qui ne fût autorisé par eux. Mais tous ces intrigants, au cœur faux et pervers, qui comptaient pour rien la bonne foi, jaloux de ce que tant d'hommes allaient tenir d'un seul d'aussi importants bienfaits, et sans doute, ne se dissimulant point leur propre perfidie et leur méchanceté, jugèrent de Drusus d'après eux-mêmes. Dans la crainte qu'il ne profitât de sa grande faveur pour s'emparer seul des affaires, ils le traversèrent de tous leurs efforts, et firent échouer ses projets, qui n'étaient que les leurs.

Ainsi donc, César, il faudra redoubler de soins et de ménagements pour t'assurer des amis et de nombreux soutiens. Il n'est pas difficile à un homme actif d'accabler l'ennemi qui le combat en face; ce sont les trahisons secrètes dont l'homme de bien ne sait pas plus se défendre qu'il ne sait y recourir. Lorsque, par cette

maxumè animum exercitato, uti colantur boni mores, concordia inter veteres et novos coalescat : sed multò maxumum bonum patriæ, civibus, tibi, liberis, postremò humanæ genti pepereris; si studium pecuniæ aut sustuleris, aut, quoad res feret, minueris. Aliter, neque privata res, neque publica, neque domi, neque militiæ, regi potest : nam ubi cupido divitiarum invasit; neque disciplina, neque artes bonæ, neque ingenium ullum satis pollet; quin animus magis, aut minùs maturè, postremò tamen succumbit.

Sæpe jam audivi, qui reges, quæ civitates et nationes, per opulentiam magna imperia amiserint quæ per virtutem inopes ceperant. Id adeò haud mirandum est : nam ubi bonus deteriorem, divitiis magis, clarum magisque acceptum videt; primò æstuat, multaque in pectore volvit : sed ubi gloria honorem magis in dies, virtutem opulentia vincit; animus ad voluptatem à vero deficit. Quippe gloriâ industria alitur; ubi eam demseris, ipsa per se virtus amara atque aspera est. Postremò ubi divitiæ claræ habentur, ibi omnia bona vilia sunt, fides, probitas, pudor, pudicitia. Nam ad virtutem una et ardua via est; ad pecuniam, quâ cuique lubet, nititur; et malis et bonis rebus ea creatur.

Ergo in primis auctoritatem pecuniæ demito : neque de capite, neque de honore, ex copiis quisquam magis aut minùs judicaverit; si neque prætor, neque consul ex opulentiâ, verùm ex dignitate, creetur. Sed de magistratu facilè populi judicium fit. Judices à paucis probari, regnum est; ex pecuniâ legi, inhonestum. Quare omnes primæ classis judicare placet, sed numero plures quàm judicant. Neque Rhodios, neque alias civitates

incorporation de citoyens, la masse du peuple aura été régénérée, applique tous tes soins à faire régner les bonnes mœurs, à consolider l'union entre les anciens citoyens et les nouveaux. Mais le plus grand bien que tu puisses faire à ta patrie, à toi-même, à nos enfants, à l'humanité entière, ce sera de détruire la passion de l'argent, ou du moins de l'affaiblir autant que tu pourras : sans quoi rien ne peut prospérer, ni les familles, ni l'état, ni la paix, ni la guerre. Dès que l'amour des richesses vient nous saisir, il étouffe talents, lumières, vertus; l'esprit perd sa vigueur, l'ame elle-même finit tôt ou tard par être dégradée.

L'histoire nous fournit cent exemples de nations et de souverains qui, pauvres, s'étaient créé une grande puissance, et qui, devenus riches, l'ont perdue. Il ne faut pas même s'en étonner. Lorsque l'homme de bien voit le méchant, à la faveur de ses richesses, plus considéré, mieux accueilli, d'abord ses principes s'ébranlent; il flotte quelque temps dans l'irrésolution : mais enfin si le crédit vient à l'emporter de plus en plus sur le mérite personnel, et l'opulence sur la vertu, il abandonne sans retour l'honnête pour l'utile. Il faut de la gloire pour entretenir l'émulation; la vertu se nourrit de gloire; dès que vous lui ôtez cet aliment, la vertu toute seule n'a plus assez de charme et de douceur. En un mot, partout où l'on attache un grand prix aux richesses, on y compte pour rien l'honneur, la probité, la bonne foi, la pureté des mœurs. Il n'est qu'un chemin pour la vertu, et ce chemin est pénible. Il en est mille pour la richesse; chacun peut prendre celui qui le flatte; et les mauvaises voies y mènent tout aussi sûrement que les bonnes.

L'essentiel est donc d'ôter à l'argent tout son crédit. Que ce ne soit plus la fortune qui donne le droit de décider de la vie et de l'honneur d'un citoyen : de même pour la nomination d'un préteur et d'un consul, que ses vertus soient comptées, et non ses revenus. On peut s'en fier au peuple pour bien choisir ses magistrats. Laisser les juges à la nomination du petit nombre, c'est la tyrannie pure, et dans un pareil choix, regarder à l'argent, c'est une infamie. Aussi je suis d'avis de les

unquam suorum judiciorum pœnituit; ubi promiscue dives et pauper, ut cuique sors tulit, de maxumis rebus juxta ac de minumis disceptat. Sed de magistratibus creandis, haud mihi quidem absurdè placet lex quàm Caïus Gracchus in tribunatu promulgaverat; ut ex confusis quinque classibus sorte centuriæ vocarentur : ita, coæquati dignitate, pecuniâ, virtute anteire alius alium properabit.

Hæc ego magna remedia contra divitias statuo. Nam perinde omnes res laudantur atque adpetuntur, ut earum rerum usus est; malitia præmiis exercetur : ubi ea demseris, nemo omnium gratuitò malus est. Ceterùm avaritia bellua fera, immanis, intoleranda est. quo intendit, oppida, agros, fana, atque domos vastat; divina cum humanis permiscet; neque exercitus neque mœnia obstant, quo minùs vi suâ penetret; famâ, pudicitiâ, liberis, patriâ, atque parentibus cunctos mortales spoliat. Verùm si pecuniæ decus ademeris, magna illa vis avaritiæ facilè bonis moribus vincetur.

Atque hæc ita sese habere tametsi omnes æqui atque iniqui memorent, tamen tibi cum factione nobilitatis haud mediocriter certandum est; cujus si dolum caveris, alia omnia in proclivi erunt. Nam hi, si virtute satis valerent, magis æmuli bonorum quàm invidi essent : quia desidia, et inertia, et stupor eos, atque torpedo invasit; strepunt, obtrectant, alienam famam bonam suum dedecus existumant. Sed quid ego plura, quasi de ignotis, memorem? Marci Bibuli fortitudo atque animi vis in consulatum erupit; hebes linguâ, magis malus quàm callidus ingenio : quid ille audeat, cui consulatûs maxumum imperium maxumo dedecori fuit? An Lucii Domitii magna vis

prendre dans toute la première classe, mais en plus grand nombre qu'on ne le fait maintenant. Je ne vois pas que ni Rhodes ni d'autres cités aient eu à se plaindre de leurs tribunaux, où les procès les plus importants, comme les moindres, sont jugés indifféremment par le pauvre et par le riche, selon que le sort en décide. Quant à la nomination des magistrats, j'aimerais assez la loi que Caïus Gracchus avait proposée dans son tribunat, par laquelle on devait tirer pêle-mêle au sort les centuries des cinq premières classes. Par ce moyen, tous les rangs, toutes les fortunes étant nivelées, on ne cherchera qu'à se surpasser en vertus.

Voilà les remèdes que je crois efficaces contre le fléau de la richesse. Car on estime et on ne recherche les choses qu'en raison du profit qu'elles donnent. Ce sont les récompenses qui encouragent la perversité : supprimez-les, personne ne sera tenté d'être méchant en pure perte. Je ne puis trop le redire : la cupidité est un monstre terrible, sanguinaire, dévastateur. Là où il passe, les villes, les campagnes, les temples, les palais sont saccagés. Il insulte aux dieux comme aux hommes ; il se fait jour au travers des bataillons et des forteresses. Réputation, pudeur, patrie, père, mère, enfants, il immole tout à sa voracité. Mais si vous ôtez la considération à la richesse, cette force toute puissante de la cupidité cédera bientôt à l'ascendant des bonnes mœurs.

Quoique ces vérités soient si frappantes que la partialité la plus aveugle n'oserait les nier, il faut t'attendre cependant à de rudes démêlés avec la faction des nobles. Mais si tu sais te garder de leurs perfidies, tout le reste te sera facile. Eh ! s'ils pouvaient se prévaloir d'un mérite réel, ne seraient-ils pas les émules des gens de bien, au lieu d'en être les détracteurs ? C'est parce qu'ils sont lâches, sans capacité, plongés dans la stupeur et l'engourdissement, qu'ils murmurent, qu'ils cabalent, qu'ils envisagent leur déshonneur dans la gloire d'autrui. Mais qu'est-il besoin de s'étendre sur un sujet aussi connu ? En effet, le courage et l'énergie (6) de Bibulus ont merveilleusement éclaté dans son consulat. Pouvant à peine bégayer sa pensée, ayant dans l'esprit plus de méchanceté que de finesse, qu'oserait-il donc entreprendre celui

est, cujus nullum membrum à flagitio aut facinore vacat; lingua vana, manus cruentæ, pedes fugaces; quæ honestè nominari nequeant, inhonestissuma?

Unius tamen Marci Catonis ingenium versutum, loquax, callidum, haud contemno. Parantur hæc disciplinâ Græcorum; sed virtus, vigilantia, labos, apud Græcos nulla sunt; quippe, qui domi libertatem suam per inertiam amiserunt, censesne eorum præceptis imperium haberi posse? Reliqui de factione sunt inertissumi nobiles; in quibus, sicut in statuâ, præter nomen, nihil est additamenti. Lucius Posthumius et Marcus Favonius, mihi videntur quasi magnæ navis supervacua onera esse: ubi salvi pervenêre, usui sunt; si quid adversi coortum est, de illis potissumùm jactura fit, quia pretii minumi sunt.

Nunc, quoniam, sicut mihi videor, de plebe renovandâ corrigendâque disserui; de Senatu quæ tibi agenda videntur dicam.

Postquam mihi ætas ingeniumque adolevit, haud ferme armis atque equis corpus exercui, sed animum in litteris agitavi; quod naturâ firmius erat, id in laboribus habui. Atque ego in eâ vitâ, multa legendo atque audiendo, ita comperi, omnia regna, civitates, nationes usque eò prosperum imperium habuisse, dum apud eos vera consilia valuerunt: ubicumque gratia, timor, voluptas, ea corrupêre; post paullo immitutæ opes, deinde ademtum imperium, postremò servitus imposita est.

Equidem ego sic apud animum meum statuo; cuicumque in suâ civitate amplior, inlustriorque locus quàm aliis est, ei

pour qui l'autorité suprême du consulat a été la plus complète dégradation ? Est-ce Domitius (7) qui opposerait une grande résistance, lui dont chaque membre est l'instrument du vice ou du crime, dont la bouche est faite pour l'imposture, les mains pour l'assassinat, les pieds pour fuir, ce qu'on aurait honte de nommer pour les plus honteuses dissolutions ?

Je n'excepte que Caton seul, dont la loquacité, dont le tour d'esprit subtil et adroit ne sont point à mépriser. Au reste, on acquiert ces qualités à l'école des Grecs : mais ce qu'on n'y apprend point, c'est le courage, la vigilance, l'activité persévérante. Eh ! comment ces Grecs qui, par leur inertie, ont laissé échapper leur liberté, instruiraient-ils les autres à garder la leur ? Les autres membres de la faction ne sont que des nobles sans caractère, vraies statues, qui n'offrent que l'inscription d'un nom, et rien de plus. A l'égard de (8) Posthumius et de Favonius, je les considère comme ces ballots de vil prix, dont on surcharge la cargaison d'un grand navire ; on s'en sert, si le vaisseau arrive à bon port ; mais à la moindre tempête, c'est la première chose qu'on jette à la mer.

Maintenant que j'ai indiqué, ce me semble, les moyens de réformer et de régénérer le peuple, je vais passer à ce qui regarde le sénat.

Dès la première adolescence de l'âge et de la raison, je ne donnai que très-peu de temps aux exercices du corps, aux armes et aux chevaux ; je m'attachai surtout à fortifier l'esprit par l'étude, cherchant ainsi à exercer la partie de mon être que la nature avait douée de plus de vigueur. Or, tout ce que m'ont appris dans ce genre de vie mes lectures et conversations journalières, m'a convaincu que nuls monarques, nuls peuples, nulles républiques n'ont prospéré qu'autant que la liberté a régné dans leurs conseils. Du moment que le crédit, la peur, l'intérêt personnel sont venus énerver les délibérations, on a vu arriver immédiatement la décadence, puis la ruine de leur pouvoir, et en dernier résultat, l'esclavage.

Il m'est bien démontré que plus on occupe un rang distingué dans un état, et plus on est intéressé à sa bonne administration. Les autres

magnam curam esse reipublicæ. Nam ceteris, salvâ urbe, tantummodo libertas tuta est : qui per virtutem sibi divitias, decus, honorem pepererunt; ubi paullum inclinata respublica agitari cœpit, multipliciter animus curis atque laboribus fatigatur; aut gloriam, aut libertatem, aut rem familiarem defensat; omnibus locis adest, festinat; quantò in secundis rebus florentior fuit, tantò in adversis asperiùs magisque anxiê agitat. Igitur ubi plebes senatui, sicuti corpus animo, obedit, ejusque consulta exsequitur : Patres consilio valere decet, populo supervacanea est calliditas. Itaque majores nostri, cùm bellis asperrumis premerentur, equis, viris, pecuniâ amissâ, numquam defessi sunt armati de imperio certare; non inopia ærarii, non vis hostium, non adversa res, ingentem eorum animum subegit quin, quæ virtute ceperant, simul cum animâ retinerent : atque ea, magis fortibus consiliis quàm bonis præliis, patrata sunt. Quippe apud illos una respublica erat, ei omnes consulebant; factio contra hostes parabatur; corpus atque ingenium, patriæ, non suæ quisque potentiæ, exercitabat.

At hoc tempore contra, homines nobiles, quorum animos socordia atque ignavia invasit, ignari laboris, hostium, militiæ, domi factione instructi, per superbiam cunctis gentibus moderantur. Itaque Patres, quorum consilio antea dubia respublica stabiliebatur, oppressi, ex alienâ libidine huc atque illuc fluctuantes agitantur; interdum alia, deinde alia decernunt; ut eorum qui dominantur simultas ac adrogantia fert, ita bonum

citoyens, après tout, ne risquent que leur liberté. Il n'en est pas ainsi de ceux qui, par leur mérite, ont acquis des richesses, de l'illustration, des honneurs. Le moindre ébranlement, les moindres agitations entraînent pour eux nécessairement mille travaux et mille perplexités. Ils ont à défendre ou leur gloire, ou leur liberté, ou leur fortune. Il faut qu'ils se multiplient dans tous les lieux, qu'ils mettent à profit tous les moments. Plus ils se sont ressentis des prospérités de l'état, plus ses revers leur font éprouver d'amertume et d'anxiétés. Ainsi donc, dans un pays comme le nôtre, où le peuple obéit à un sénat, comme le corps à l'ame, où les délibérations de ce sénat sont une loi pour tous, il convient que la sagesse y préside : peu importe que le peuple ait un peu plus, un peu moins d'habileté. Nous avons vu nos pères, accablés sous le poids des guerres les plus désastreuses, manquant d'argent, de chevaux, de soldats, ne jamais poser les armes, et ne cesser de disputer l'empire avec un courage infatigable. Ni l'épuisement du trésor public, ni l'ascendant de l'ennemi, ni des revers multipliés, rien n'amena ces cœurs indomptables à l'idée qu'ils pussent fléchir sans honte, et ne pas garder jusqu'au dernier souffle de leur vie, ce qu'ils avaient une fois conquis par leur valeur. Or, tous ces prodiges se sont opérés par la vigueur des délibérations, bien plus que par la fermeté dans les combats. Mais c'est qu'alors aussi la république était une; les intérêts de chacun se confondaient dans l'intérêt de tous. On ne savait se liguer que contre l'ennemi : toutes les forces du corps et de l'esprit étaient pour la patrie uniquement, et non pas pour l'ambition personnelle.

De nos jours, c'est tout le contraire. Les nobles, dont l'indolence et la lâcheté a énervé le courage, ne connaissent plus la fatigue, la guerre, l'ennemi, ne savent qu'intriguer au dedans, et au dehors écraser les nations de leur insolence. Aussi le sénat, dont jadis les délibérations raffermissaient toujours la république chancelante, est-il maintenant sans vigueur. Le caprice de quelques ambitieux fait mouvoir en tous sens ses flottantes opinions. Il décrète aujourd'hui une chose, demain une autre. Il ne voit le bien et le mal public que dans ce que lui dicte la haine ou l'orgueil de intrigants qui le dominent. Que si tous avaient une égale in

malumque publicum existumant. Quòd si aut libertas æqua omnium aut sententia obscurior esset; majoribus opibus respublica, et minùs potens nobilitas esset. Sed quoniam coæquari gratiam omnium difficile est; quippe cùm illis majorum virtus partem reliquerit gloriam, dignitatem, clientelas; cetera multitudo pleraque insititia: sententias eorum à metu libera. Ita, occulto sibi quisque alterius potentiâ carior erit. Libertas juxta bonis et malis, strenuis atque ignavis, optabilis est: verùm eam plerique metu deserunt, stultissumi mortales; quod in certamine dubium est quorsum accidat, id per inertiam in se, quasi victi, recipiunt.

Igitur duabus rebus confirmari posse Senatum puto; si, numero auctus, per tabellam sententiam feret. Tabella obtentui erit, quò magis animo libero facere audeat; in multitudine, et præsidii plus, et usus amplior est. Nam ferè, his tempestatibus, alii judiciis publicis, alii privatis suis atque amicorum negotiis implicati, haud sanè reipublicæ consiliis adfuerunt; neque eos magis occupatio quàm superba imperia distinuêre. Homines nobiles, cum paucis senatoriis quos additamenta factionis habent, quæcumque libuit probare, reprehendere, decernere, ea utì libido tulit facere: verùm ubi, numero senatorum aucto, per tabellam sententiæ dicentur; næ illi superbiam suam dimittent, ubi iis obediendum erit quibus antea crudelissumè imperitabant.

Forsitan, imperator, perlectis litteris, desideres quem numerum senatorum fieri placeat; quoque modo is in multa et varia officia distribuatur; et quoniam judicia primæ classis mittenda putem, quæ descriptio, qui numerus in quoque genere futurus sit. Ea mihi omnia generatim describere haud difficile

dépendance, ou que le mode de voter fût plus secret, l'administration publique en serait plus ferme, et la noblesse moins puissante. Mais comme il est difficile de ramener à un même niveau le crédit de tous; qu'en effet, les uns, grâce aux vertus de leurs ancêtres, ont de nombreux clients, ont une gloire, une illustration toute acquise, tandis que d'autres ne sont arrivés au sénat que de la veille, il n'est qu'un parti, c'est d'affranchir les opinions de toute contrainte. Sûr du secret, chacun tiendra plus à soi qu'à la puissance d'un autre. Car tous les hommes, vertueux ou non, courageux ou faibles, aiment également la liberté; mais la plupart l'abandonnent par crainte. Lorsque le combat dure encore, que l'événement est incertain, leur lâcheté les fait passer d'avance sous le joug qu'on n'impose qu'aux vaincus.

J'imagine donc deux moyens de redonner du nerf au sénat; le premier, c'est d'augmenter le nombre des sénateurs (9); et le second, de faire opiner au scrutin. A l'abri du scrutin, les opinions seront plus indépendantes; et avec une augmentation dans les membres, le corps aura plus de force, en même temps que le service se fera mieux. Car dans ces derniers temps, les sénateurs, occupés les uns à leurs tribunaux, les autres distraits par leurs affaires, ou par celles de leurs amis, n'assistaient presque plus aux délibérations publiques. Il est vrai que c'étaient encore moins leurs occupations qui les en écartaient, que l'insolence d'une faction tyrannique. Les patriciens, avec un petit nombre d'auxiliaires qu'ils avaient pris dans les familles purement sénatoriales, faisaient approuver, rejeter, décréter tout ce qu'ils voulaient; mais certes, ils perdront de leur orgueil, lorsque le nombre des sénateurs étant augmenté, et les voix se prenant au scrutin, ils se verront contraints de fléchir devant ceux qu'ils tenaient auparavant dans la plus servile dépendance.

Peut-être, César, désirerais-tu savoir le nombre où il faudrait porter les sénateurs, la manière dont se ferait entr'eux la répartition des différents emplois, et puisque je propose de remettre les jugements à toute la première classe, comment ces différentes juridictions seraient réglées, et le nombre de juges que chacune exigerait.

factu fuit ; sed priùs laborandum visum est de summâ consilii, idque tibi probandum verum esse : si hoc itinere uti decreveris, cetera in promptu erunt. Volo ego consilium meum prudens maxuméque usui esse ; nam ubicumque tibi res prosperè cedet, ibi mihi bona fama eveniet. Sed me illa magis cupido exercet, utì, quocumque modo et quamprimum, respublica adjuvetur : libertatem gloriâ cariorem habeo.

Atque ego te oro, hortorque, ne, clarissumus imperator, Gallicâ gente subactâ, populi Romani summum atque invictum imperium tabescere vetustate, ac per summam discordiam dilabi, patiaris. Profectò, si id accidat, neque tibi nox neque dies curam animi sedaverit quin, insomniis exercitus, furibundus atque amens alienatâ mente feraris. Namque mihi pro vero constat, omnium mortalium vitam divino numine invisi, neque bonum, neque malum facinus cujusquam pro nihilo haberi, sed ex naturâ diversa præmia bonos malosque sequi. Interea forte ea tardiùs procedunt ; suus cuique animus ex conscientiâ spem præbet.

Quòd si tecum patria atque parentes possent loqui, scilicet hæc tibi dicerent : « O Cæsar, nos te genuimus fortissumi viri, » in optumâ urbe, decus, præsidiumque nobis, hostibus terro» rem. Quæ multis laboribus et periculis ceperamus, ea tibi » nascenti cum animâ simul tradidimus : patriam maxumam in » terris, domum familiamque in patriâ clarissumam ; præterea » bonas artes, honestas divitias, postremò omnia honesta» menta pacis, et præmia belli. Pro his amplissumis beneficiis, » non flagitium à te neque malum facinus petimus, sed utì li» bertatem eversam restituas : quâ re patratâ, profectò per

Il ne m'eût pas été difficile de te satisfaire en détail sur chacun de ces objets. Mais j'ai cru devoir, avant tout, m'occuper du plan général, et m'assurer qu'il aurait ton approbation. Si tu l'adoptes, le reste ne se fera point attendre. Je veux que mes projets se mûrissent par la discussion, afin qu'ils tournent à ta plus grande utilité. Car, des bons effets qu'ils produiront, dépend aussi ma réputation personnelle. Mais ce que je désire le plus vivement, c'est que le bien se fasse, et au plus tôt, n'importe par quelles mains : j'aime mieux la liberté que la gloire.

Écoute donc, ô César! mes instantes prières. Le plus illustre de nos généraux, le conquérant des Gaules, pourrait-il voir tranquillement ce grand et invincible empire du peuple romain, se miner par l'excès de nos discordes, et finir par tomber en lambeaux? Ah! si tu ne prévenais ce malheur, crois que la paix serait à jamais bannie de ton cœur. Agité jour et nuit de terreurs et d'insomnies, le trouble de ton esprit et l'égarement de ta raison attesteraient bientôt à tous les yeux les vengeances du ciel. Car je tiens pour vérité constante que l'œil des dieux est ouvert sur toutes les actions des mortels; que rien ne se perd ni du bien ni du mal que nous faisons, et que les lois invariables de la nature assignent aux bons et aux méchants leur juste récompense. Le hasard retarde quelquefois l'exécution de cette loi; mais chacun, d'après sa propre conscience, peut lire d'avance au fond de son cœur, le sort qui l'attend.

Si donc la patrie et les auteurs de tes jours pouvaient prendre la parole, ils t'adresseraient ce discours : « La nature, ô César! en te faisant » naître d'aïeux aussi renommés par leur valeur, et dans le sein d'une » ville aussi fameuse, t'a imposé l'obligation d'être l'honneur et l'appui » des tiens, non moins que la terreur de l'ennemi. Tous les avantages » que nous n'avions acquis qu'à force de travaux et de périls, nous te » les avons transmis avec la naissance. Tu as pour patrie le plus puis» sant empire du monde, et pour famille, une des plus illustres de » cet empire. Tu as reçu, de plus, des vertus brillantes, d'honorables » richesses, enfin, toutes les décorations du guerrier et du magistrat.

» gentes omnes fama virtutis tuæ volitabit. » Namque hâc tempestate tametsi domi militiæque præclara facinora egisti, tamen gloria tua cum multis viris fortibus æqualis est : si verò urbem amplissumo nomine et maxumo imperio prope jam ob occasu restitueris; quis te clarior, quis major in terris fuerit? Quippe si morbo jam aut fato huic imperio secus accidat; cui dubium est, quin per orbem terrarum vastitas, bella, cædes oriantur? Quòd si tibi bona lubido fuerit, patriæ, parentibus gratificandi (*a*); postero tempore republicâ restitutâ, super omnîs mortalîs gloria agnita, tuaque unius mors vitâ clarior erit : nam vivos interdum fortuna, sæpe invidia, fatigat; ubi anima naturæ cessit, demtis obtrectationibus ipsa se virtus magis magisque extollit.

Quæ mihi utilia factu visa sunt, quæque tibi usui fore credidi, quàm paucissumis potui, perscripsi. Ceterùm deos immortales obtestor, utì, quocumque modo ages, ea res tibi reique publicæ prosperè eveniat.

(*) Au lieu de la mauvaise et absurde leçon d'Havercamp, *quòd si tibi vanæ libido fuerit, parentibus gratificandi*, j'ai suivi celle de Cortius, *quòd si tibi bona libido fuerit patriæ, parentibus gratificandi.*

» Pour d'aussi grands bienfaits, nous ne demandons ni une bassesse » ni un crime; nous te demandons de rendre à ton pays la liberté » qu'il a perdue; et si tu réussis dans cette noble entreprise, nous te » garantissons une gloire, qui de siècle en siècle se propagera chez » toutes les nations.» En effet, malgré tout l'éclat des belles actions qui ont signalé ton nom dans la paix et dans la guerre, tu n'es encore jusqu'à ce moment que l'égal de beaucoup de grands hommes qu'a illustrés une gloire pareille. Mais si ce grand nom de Rome, si ce vaste empire qui touche presque à son déclin, est rétabli par toi dans sa première splendeur, quel homme sur la terre aura été plus grand, plus révéré que César? Eh! qui doute en effet que si la mort ou la maladie venaient arrêter l'exécution de ce sublime projet, qui doute que le monde entier ne fût un théâtre de dévastations, de guerres et de massacres? Mais si, reconnaissant envers ta patrie et les auteurs de tes jours, tu t'établis le restaurateur de la liberté, la postérité t'élèvera un trône au-dessus de tous les mortels, et l'éclat de ta vie même s'éclipsera devant celui de ta renommée après ta mort. Car après tout, pendant cette vie mortelle, quelquefois la fortune, et souvent l'envie, portent atteinte à la gloire; mais quand nous avons satisfait à la nature, les détracteurs s'éloignent, la vertu seule reste, et son ascendant croît d'âge en âge.

Voilà le plan très-succinct de ce que j'ai cru praticable dans l'exécution, et utile à tes intérêts. Au reste, quel que soit celui que tu préfères, je demande aux dieux qu'il tourne à ton avantage et à celui de la république.

NOTES

SUR LA PREMIÈRE LETTRE.

(1) DANS cette préture, si vantée par Salluste, César s'était ligué avec un tribun factieux, Métellus Népos, qui voulut emporter par la violence une loi subversive du gouvernement, une loi qui rappelait en Italie, jusque dans Rome, Pompée avec son armée, pour opérer, disait-il, la réforme et la pacification de l'état. Caton, alors aussi tribun du peuple, usa des droits de sa place, et s'opposa à cette loi funeste. Des gladiateurs et une troupe d'esclaves armés que Métellus, de connivence avec César, avait su disposer d'avance, écartèrent le peuple. Caton resté presque seul, et soutenant seul son opposition avec une constance inébranlable, courut risque de perdre la vie. La noble résistance du vertueux Caton rendit le courage au sénat. Il arma les consuls du pouvoir dictatorial; et ceux-ci, revenant en force, dissipèrent le parti de Métellus et de César. Un sénatus-consulte les interdit tous deux des fonctions de leurs charges. Métellus prit la fuite et sortit de Rome. César y resta; il se soumit aux décrets du sénat, renvoya ses licteurs, quitta la robe prétexte, et se renferma dans sa maison. Il fit plus; il refusa les offres d'une multitude qui s'attroupait d'elle-même, et qui se montrait disposée à le maintenir par la force dans les droits de sa place. Cette modération, qui au fond n'était que le calcul d'une politique prudente, désarma le sénat; et à la sollicitation de Caton même, on rétablit et César et Métellus dans l'exercice de leur magistrature. (*Plutarque, vie de Caton.*)

(2) Il y a beaucoup de déclamation dans tout ce paragraphe de Salluste. L'histoire a jugé sévèrement tout ce que fit Pompée depuis son retour d'Asie jusqu'à l'époque de son troisième consulat, notamment son triumvirat avec César et Crassus, le lâche abandon de Cicéron, et le soin perfide qu'il mit à fomenter les troubles et les dissensions dans Rome, en soutenant secrètement toutes les menées des tribuns factieux qui la déchiraient. Mais ce troisième consulat de Pompée, qui est ici l'objet des invectives de Salluste, mérite en général des éloges. Cicéron le traite de divin; et c'est dans ses lettres à Atticus, c'est dans les épanchements intimes de l'amitié, où nulle considération politique ne pouvait influer sur ses jugements, et lui faire déguiser la verité.

Avant ce troisième consulat, Rome fut désolée par la plus affreuse anarchie. Elle vit un de ses consuls blessé, un interroi assiégé dans sa maison, la curie Hostilia incendiée. Les prétendants au consulat se le disputaient, soit à main armée, dans des combats sanglants, qui coûtèrent la vie à une foule de citoyens,

soit par des largesses si immodérées qu'elles firent hausser l'intérêt de l'argent de quatre pour cent dans l'espace d'une seule matinée.

Tous ces combats, toutes ces brigues amenèrent à deux fois différentes un long interrègne, où Rome, sans consuls, se vit à la merci de ses tribuns, qui prolongeaient à dessein cette fatale anarchie, parce que l'absence des autres magistratures donnait à la leur une tout autre importance.

Ce furent les hommes les plus vertueux du sénat, ce fut Bibulus, ce fut Caton, qui firent déférer à Pompée ce troisième consulat, avec la clause très remarquable, que, pendant deux mois au moins, il ne se donnerait point de collègue. Il finit par s'en donner un; mais il le prit, il est vrai, dans sa propre famille; il choisit son beau-père, Métellus Scipio, père de la fameuse Cornélie.

Pompée, dans ce troisième consulat, porta une loi très sévère contre la brigue, dont les intolérables excès furent enfin réprimés. Il rétablit l'ordre dans Rome, et y fit respecter les lois, qui depuis long-temps y étaient méconnues.

C'est de ce consulat que data son retour aux saines maximes. Ces cinq ou six factieux, auxquels Salluste lui reproche d'avoir livré la république, et qu'il qualifie d'ennemis de l'état, *hostibus*, étaient Caton, Cicéron, Hortensius, Bibulus, c'est-à-dire, ce qu'il y avait de républicains plus sincères, de citoyens plus vertueux, de juges plus intègres, de proconsuls plus désintéressés, et de plus véritables amis de ce peuple qu'ils avaient protégé avec le plus de fermeté contre les injustices des hommes puissants. Ce prétendu asservissement du peuple n'était autre chose que le silence imposé à des cris factieux, et le retranchement du salaire infâme par lequel des candidats cupides et ambitieux soudoyaient une vile plèbe, vendue à tout ce qui l'achetait.

Pompée fit une grande faute dans son consulat; et Salluste n'a garde de la lui reprocher. Ce fut d'avoir autorisé César à solliciter, absent, le consulat, en gardant toujours son vaste gouvernement des deux Gaules, et cette puissante armée de dix légions. Ce fut cette faute énorme qui, deux ans après, perdit la république et Pompée.

(3) En effet, le censeur Appius Claudius flétrit alors un certain nombre de sénateurs et de chevaliers romains; et il faut avouer que plusieurs méritaient de l'être. Mais si quelques unes de ces flétrissures au fond n'étaient point injustes, elles le devenaient toutes, infligées par un homme aussi décrié qu'Appius, et qui peu de temps avant sa censure, impliqué dans deux accusations graves, avait dû son salut au crédit de Pompée, plutôt qu'à sa propre innocence.

La censure avait été une institution sage dans les beaux temps de la république, où elle n'était exercée que par des hommes irréprochables, et où la bonté générale des mœurs rendait les punitions très rares. Il n'en était plus ainsi depuis que

la corruption universelle des mœurs s'était étendue sur les censeurs eux-mêmes, et eût exigé des châtiments aussi multipliés que l'étaient les prévarications. Quand les mœurs sont généralement perverties, c'est sans doute un très grand malheur pour l'état; mais nul doute aussi que le tort ne soit infiniment moindre pour chaque citoyen. Aussi je n'hésite point à blâmer le censeur Appius, pour avoir dégradé notre historien du rang de sénateur. Quelques galanteries avec des dames romaines, vice malheureusement trop commun dans ces temps de dépravation, n'étaient point alors un tort assez grave pour attirer à un homme tel que Salluste, une flétrissure aussi humiliante.

Je n'hésite point à blâmer non plus la dégradation d'Atéïus, ce tribun du peuple, qui avait chargé d'imprécations Crassus, au moment de son départ. On était alors trop éclairé pour croire que les désastres de Crassus et de son armée pussent être imputés à de pareilles superstitions.

Appius chassa du sénat tous les fils d'affranchis qui s'y étaient glissés à la faveur des troubles. On ne pourrait taxer d'injustice cette opération, renouvelée depuis par César lui-même, et jugée indispensable pour redonner de la dignité à ce premier corps de l'état. Mais il faut avouer que, dans les circonstances actuelles, elle fut souverainement impolitique. C'était autant de partisans qu'on donnait de plus à l'ambitieux César.

Du reste, il y a dans ce passage de Salluste beaucoup de violence et de déclamation, qu'il faut attribuer sans doute à l'humeur que lui avait donnée sa dégradation. Car il faut être de bonne foi; rien de tout cela ne ressemblait assurément aux horribles proscriptions de Sylla; il n'y eut pas, quoi qu'il en dise, une seule goutte de sang versée; et Caton était fort innocent des sévérités outrées du censeur Appius. Cicéron et Caton, deux hommes également vertueux, chacun avec les différences de leur caractère, avaient eu assez généralement sur les affaires du temps, des opinions semblables; et dans les lettres familières de Cicéron, on voit que cet ami et cet admirateur sincère de Caton, ne s'épargnait point les railleries sur la personne, ainsi que sur les opérations du censeur Appius.

(4) Dans le troisième consulat de Pompée, Hipséus et Scaurus, tous deux convaincus de brigue, furent condamnés au bannissement. Ces deux jugements étaient remplis d'équité. Le seul reproche grave que l'on puisse faire à Pompée, c'est sa partialité pour son beau-père, Métellus Scipio, manifestement coupable des mêmes prévarications, et qu'il parvint à sauver par ses sollicitations puissantes, au mépris de la loi qu'il venait de porter lui-même, et qui défendait expressément ces sortes de sollicitations : ce qui a fait dire de lui a l'historien Tacite, *legum suarum auctor idem ac subversor*, l'infracteur des lois dont il était lui-même l'auteur.

On condamna aussi à l'exil Q. Pompéïus, et Plancus Bursa, celui-ci, malgré tous les efforts que fit Pompée pour l'arracher à la justice. C'étaient deux tribuns du peuple, très factieux, et coupables des plus grandes violences pendant les troubles qui précédèrent et qui suivirent le meurtre de Clodius. On exila aussi un Sextus Claudius, qui avait mis le feu à la curie Hostilia, et quelques autres pervers du même parti. Ce sont toutes ces condamnations et ces bannissements qu'indique ici Salluste.

La première chose que fit César dans sa première dictature fut de rappeler tous ces exilés, dont il fortifia son parti.

(5) Une loi des Gracques avait ôté les jugements au sénat, pour les donner aux chevaliers romains, avec la clause que ceux-ci ne pourraient jamais être recherchés pour toutes les décisions émanées de leur tribunal.

Les chevaliers romains étaient les fermiers généraux de la république. Forts du nouveau pouvoir que leur avaient conféré les Gracques, ils ne mirent plus de bornes aux vexations qu'ils exerçaient dans les provinces. Le vertueux Rutilius, qui avait voulu les réprimer dans son gouvernement, fut condamné par eux à l'exil.

Ce fut alors que le sénat se ligua avec le tribun du peuple Livius Drusus, qui répartit les jugements entre le senat et les chevaliers, en dépouillant ceux-ci du privilége scandaleux de l'impunité de leurs prévarications.

Mais pour faire passer cette loi, qui éprouvait une grande opposition, Livius Drusus avait gagné d'un côté le peuple par des distributions de blé, par l'établissement de plusieurs colonies, par un nouveau partage des terres conquises, et de l'autre, les alliés par la promesse de leur conférer à tous en corps de nation le droit de cité romaine.

Ces largesses immodérées faites au peuple, en épuisant le trésor public, forcèrent le tribun à la désastreuse ressource de l'altération des monnaies : les promesses faites aux alliés amenèrent la guerre sociale.

Livius Drusus fut assassiné, dans le moment où il sentait lui-même l'impossibilité d'éteindre le vaste embrasement que ses lois renouvelées des Gracques avaient allumé de toutes parts.

C'est de lui que Florus rapporte ce mot, piquant dans la langue latine : « qu'il n'avait plus rien laissé à donner après lui que la boue ou le ciel. » *Nisi aut cœnum, aut cœlum.*

(6) Salluste ignorait-il donc que, si Bibulus se condamna à l'inaction pendant la plus grande partie de son consulat, c'est qu'il y fut contraint par les coupables violences de César ? Le jour que celui-ci voulut faire passer devant le peuple la loi agraire, Bibulus s'y opposant avec une fermeté héroïque, César n'eut pas

honte de livrer son collégue à toutes les insultes d'une populace armée, qui brisa tous les faisceaux des licteurs de Bibulus, se jeta sur le consul lui-même, et le traita avec la plus grande ignominie. Plusieurs de ceux qui étaient avec Bibulus furent blessés, entr'autres deux tribuns du peuple.

Était-ce donc un homme si dégradé que celui qui, au milieu d'un si horrible désordre, et dans un danger si pressant, se découvrait la gorge, et invitait les satellites de César à frapper, criant à haute voix : « Si je ne puis apprendre à » César à devenir homme de bien, au moins ma mort servira à attirer sur lui la » vengeance du ciel, et à le rendre exécrable à tous les hommes ! »

(App. liv. II, *de la guerre civile*, et Crévier, t. XII, pag. 113.)

Il faut avouer que dans la guerre civile, Bibulus se déshonora par une cruauté horrible. Il avait été nommé par Pompée, amiral de toutes les forces de mer. Ayant pris trente vaisseaux de transport de César, il les fit brûler tous avec les hommes qui étaient à bord. Il mourut peu de temps après de maladie.

(7) Lucius Domitius Ahénobarbus fut consul avec Appius Claudius Pulcher, l'an de Rome 698. Il s'était signalé par son courage contre la ligue triumvirale de Crassus, de César et de Pompée. Mais une collusion infâme, dont il se souilla pendant son consulat, le perdit de réputation. Il s'était engagé à faire obtenir le consulat à Domitius Calvinus, et à Memmius, moyennant que ceux-ci s'engageraient ou à lui payer quatre cent mille sesterces, ou à lui trouver trois augures et deux personnages consulaires, qui, par une déclaration solennelle, autorisassent une loi fausse et un sénatus-consulte faux, dont il avait besoin par rapport au gouvernement de la province où il devait aller en sortant de charge. L'engagement par écrit, revêtu de la signature de tous les contractants, fut produit en plein sénat, à la grande confusion d'Ahénobarbus.

Il fut pris à Confinium, par César, qui lui rendit la liberté. Il en profita pour aller se jeter dans Marseille, qu'il défendit long-temps contre une armée de César, qui en faisait le siége. Au moment de la reddition de la place, il se sauva pour aller rejoindre en Grèce l'armée de Pompée. Il ne survécut que de quelques heures à la déroute de Pharsale. Il fut atteint dans sa fuite par un gros de soldats; et Antoine, de sa seule autorité, s'il faut en croire Cicéron, donna l'ordre de le tuer.

Avant la bataille de Pharsale, Domitius intriguait déjà auprès de Pompée, pour se faire donner le grand pontificat dont César était revêtu.

(8) On ne sait rien sur ce Lucius Posthumius. Quant à Favonius, c'était un homme de bien et de résolution, grand admirateur de Caton, dont il était loin d'avoir les talents. Ce qui était plus facile, il avait copié, en les outrant, quel-

ques singularités de Caton dans la manière de se vêtir. Il avait une affectation de cynisme, qui jetait du ridicule, même sur ce qu'il avait de louable.

Brutus avait été tenté un moment de le mettre dans la conspiration contre César. Il en fut détourné par un mot échappé dans la conversation à Favonius, « que l'asservissement à la volonté d'un seul était un moindre mal qu'une nou- » velle guerre civile. »

Favonius ne servit pas avec moins de courage le parti de Brutus et de Cassius. Fait prisonnier à la seconde bataille de Philippe et amené devant Octave, il lui reprocha avec force toutes ses injustices envers la république, et subit avec fermeté la mort qui lui fut infligée par le triumvir.

(9) C'est ce que fit en effet César après sa victoire. Mais les considérations du bien public n'entrèrent pour rien dans cette opération. Il n'eut d'autres vues que de multiplier les récompenses pour ses créatures; il porta jusqu'à 900 le nombre des sénateurs, et il les prit indifféremment dans les Romains de la plus basse extraction et des plus viles professions; jusqu'à des étrangers, jusqu'à des Gaulois, ne furent point exclus.

ORATIO AD C. CÆSAREM

DE REPUBLICA ORDINANDA.

EPISTOLA SECUNDA.

Pro vero antea obtinebat, regna atque imperia, fortunam dono dare, item alia quæ per mortalîs avidè cupiuntur : quia, et apud indignos sæpe erant, quasi per lubidinem data; neque cuiquam incorrupta permanserant. Sed res docuit id verum esse, quod in carminibus Appius ait, *Fabrum esse suæ quemque fortunæ :* atque in te maxumè, qui tantùm alios prætergressus es, utì priùs defessi sint homines laudando facta tua quàm tu laude digna faciundo. Ceterùm utì fabricata, sic virtute parta, quàm magnâ industriâ haberi decet; ne incuriâ deformentur, aut conruant infirmata. Nemo enim alteri imperium volens concedit : et quamvis bonus atque clemens sit qui plus potest; tamen, quia malo esse licet, formidatur. Id evenit, quia plerique rerum potentes perversè consulunt; et eò se munitiores putant, quo illis quibus imperitant nequiores fuêre.

At contra id eniti decet, cùm ipse bonus atque strenuus sis, utì quàm optumis imperites : nam pessumus quisque asperrimè rectorem patitur.

Sed tibi hoc gravius est quàm ante te omnibus, armis parta componere : bellum aliorum pace mollius gessisti; ad hoc, vic-

LETTRES POLITIQUES
DE SALLUSTE A CÉSAR.

LETTRE DEUXIÈME.

Autrefois on était persuadé que la fortune seule disposait des trônes, de la puissance, et de tous les autres biens, si avidement convoités par les mortels. A voir et l'indignité de la plupart de ses favoris, et l'instabilité de leur faveur, on ne pouvait croire que les caprices du sort ne décidassent de la distribution de ses dons. Mais l'expérience a prouvé ce que dit Appius dans ses vers, *qu'on est soi-même l'artisan de sa fortune ;* et cela est encore plus vrai de toi, César, qui as tellement surpassé tous les autres hommes, qu'on se lassera plutôt de louer tes belles actions, que toi d'en faire de louables. Au reste, de même que les ouvrages de l'art se dégradent, si on les néglige, et s'écroulent enfin par l'endroit qu'on a laissé s'affaiblir, ainsi la puissance a besoin, pour se maintenir, de toute l'activité du courage qui l'a créée : car on n'abandonne pas de plein gré le pouvoir à un autre. Celui qui peut tout, a beau être clément et bon, comme il ne tiendrait qu'à lui d'être méchant, on le craint toujours. Et cette crainte est venue en partie de la mauvaise politique de la plupart des chefs, qui ont pensé que leur puissance en serait mieux affermie, si ceux auxquels ils commandent étaient plus corrompus.

Cette politique conviendrait mal à César, qui, trop sûr de ses vertus, de son courage, doit, au contraire, travailler à rendre vertueux ceux qui sont destinés à lui obéir ; car ce sont toujours les plus pervers qui souffrent le plus impatiemment d'être contenus.

Il t'est plus difficile qu'à tous ceux qui t'ont précédé, de régler l'usage de ta victoire. Tu as porté dans la guerre plus d'indulgence que les

tores prædam petunt, victi cives sunt. Inter has difficultates evadendum est tibi : atque in posterum firmanda respublica, non armis modò, neque adversùm hostes; sed, quod multò majus, multóque asperius est, bonis pacis artibus.

Ergo omnes, magnâ mediocrique sapientiâ, res huc vocat, quæ quisque optuma potest, ut dicat. Ac mihi sic videtur, qualicumque modo tu victoriam composueris, ita alia omnia futura. Sed jam, quò meliùs faciliúsque constituas, paucis quæ me animus monet accipe.

Bellum tibi fuit, Imperator, cum homine claro magnis opibus, avido potentiæ, majore fortunâ quàm sapientiâ, quem secuti sunt pauci, per suam, injuriam tibi inimici, item quos adfinitas aut alia necessitudo traxit : nam particeps dominationis neque fuit quisquam; neque si pati potuisset, orbis terrarum bello concussus foret. Cetera multitudo vulgi, more magis quàm judicio, post alius alium, quasi prudentiorem, secuti.

Per idem tempus, maledictis iniquorum, occupandæ reipublicæ in spem adducti homines quibus omnia probro ac luxuriâ polluta erant, concurrere in castra tua; et apertè quietis mortem, rapinas, postremò omnia quæ corruptus animus jubebat minitari. Ex quîs magna pars, ubi neque creditum condonare, neque te civibus sicuti hostibus uti vident, defluxêre : pauci restitêre, quibus majus otium in castris quàm Romæ futurum erat; tanta vis creditorum impendebat! Sed ob easdem caussas, immane dictu est quanti et quàm multi mortales postea ad Pom-

autres dans la paix ; d'un autre côté, les vainqueurs demandent à s'enrichir, et les vaincus sont tes concitoyens. Il te faut naviguer entre ces deux écueils, et assurer le repos de l'état, non seulement contre les ennemis étrangers, par la force des armes, mais, ce qui est bien plus important et bien plus difficile, contre Rome elle-même, par de sages institutions.

Un objet d'une aussi haute importance appelle ici le concours de toutes les lumières : les moins expérimentés, comme les plus habiles, ne doivent pas craindre de présenter leurs vues. Quant à moi, il me semble que la manière dont tu régleras les droits de ta victoire, décidera de tout le reste. Je vais donc, pour assuser et faciliter tes déterminations, te développer en peu de mots ce que je pense.

César, tu as eu à combattre un homme célèbre, jouissant d'une haute considération, avide de puissance ; du reste, devant plus à la fortune qu'à son habileté. Parmi ceux qui suivirent son parti, quelques-uns furent entraînés par des ressentiments personnels contre toi, par les liaisons du sang et de l'amitié. Aucun, certes, n'eut l'espoir de partager l'autorité ; car si Pompée eût pu consentir à ce partage, le fléau de la guerre n'eût pas ébranlé le monde. Tous les autres, suivant le caractère de la multitude, par imitation plutôt que par choix, se mettant à la suite des premiers, ont pris le parti que d'autres, qu'ils jugeaient plus éclairés, avaient pris avant eux.

Dans le même temps, des hommes souillés d'opprobre et de dissolutions, qui, sur la foi de tes calomniateurs, s'étaient persuadés qu'on allait leur livrer la république, accoururent en foule dans ton camp ; ils menaçaient ouvertement tous les citoyens paisibles, du pillage, du massacre, enfin, de toutes les horreurs où les poussait la dépravation de leur cœur. Mais lorsqu'ils virent qu'on ne leur abandonnerait pas le bien de leurs créanciers, et que tu ne prétendais point que des citoyens fussent traités en ennemis, un grand nombre de ces pervers (1) se retira. Il ne resta que ceux qui se trouvaient plus à l'abri dans ton camp, qu'ils n'avaient pu l'être dans Rome, à cause de cette nuée de créanciers prête à fondre sur eux. Et il est incroyable combien de citoyens, et

peium discesserint; eoque, per omne tempus belli, quasi sacro atque inspoliato fano debitores usi.

Igitur, quoniam tibi victori de bello atque pace agitandum est; hoc utì civiliter deponas, illa ut quàm justissuma et diuturna sit : de te ipso primùm, qui ea compositurus es, quod optumum factu est existuma. Equidem ego, cuncta imperia crudelia, magis acerba quàm diuturna arbitror : neque quemquam à multis metuendum esse, quin ad eum ex multis formido recidat; eam vitam bellum æternum et anceps gerere; quoniam neque adversùs neque ab tergo aut lateribus tutus sis, semper in periculo aut metu agites. Contra qui benignitate et clementiâ imperium temperavêre, his læta et candida omnia visa, etiam hostes æquiores quàm aliis cives.

An qui me his dictis corruptorem victoriæ tuæ, nimisque in victos bonâ voluntate prædicent? scilicet quòd ea quæ externis nationibus, naturâ hostibus, nosque majoresque nostri sæpe tribuêre, ea civibus danda arbitror; neque, barbaro ritu, cæde cædem et sanguine sanguinem expiandum. An illa quæ, paullo ante hoc bellum in Cn. Pompeium victoriamque Sullanam increpabantur, oblivio intercepit? Domitium, Carbonem, Brutum, alios item, non armatos neque in prælio belli jure, sed post ea supplices, per summum scelus interfectos; plebem Romanam in villâ publicâ pecoris modo conscissam.

Heu quàm illa occulta civium funera et repentinæ cædes in parentum aut liberorum sinum, fuga mulierum et puerorum,

des plus distingués, se jetèrent par le même motif dans le camp de Pompée, qui, pendant toute la guerre, fut comme un asyle inviolable pour les débiteurs.

Maintenant donc que tu as triomphé de tes rivaux, et qu'il te reste à régler ta victoire et le gouvernement de ton pays, que tu veux user de la victoire en citoyen, et asseoir un gouvernement le plus équitable et le plus solide que tu pourras, examine d'abord ce qui est le plus convenable par rapport à toi-même, puisque de toi seul enfin dépendent nos destinées. Pour moi, je pense que toutes les dominations sont rarement durables, quand elles sont cruelles; qu'il est impossible d'inspirer beaucoup de craintes, sans en ressentir beaucoup soi-même; que cet état n'est qu'une guerre perpétuelle, où l'on a sans cesse à se défendre des ennemis déclarés, des ennemis secrets, où l'on passe sa vie dans les anxiétés et dans les périls. Au contraire, ceux qui ont tempéré leur pouvoir par la clémence et la bonté, n'ont eu que des jours de douceur et de calme : ils ont même trouvé plus d'affection dans les ennemis du dehors, que d'autres dans leurs concitoyens.

Me reprocherait-on de vouloir énerver par-là ta victoire, et de marquer trop de bienveillance pour les vaincus, parce que je réclame pour des citoyens, ce que nos ancêtres et nous-mêmes avons accordé tant de fois à des étrangers que la nature avait faits nos ennemis ; parce que je ne veux pas que des Romains imitent les horribles sacrifices des barbares, que le meurtre soit expié par le meurtre, et le sang par le sang ? Eh ! quoi donc ? peu de temps avant la guerre, nous n'avions qu'un cri d'indignation et contre Pompée, et contre la victoire de Sylla. Aurions-nous déjà perdu la mémoire des horreurs qui leur furent tant reprochées ; Domitius, Carbon, Brutus, tant d'autres indignement égorgés contre les lois de la guerre, hors du champ de bataille, lorsqu'ils étaient désarmés et suppliants, tant de milliers de citoyens Romains entassés dans un parc, comme des troupeaux, et massacrés les uns sur les autres?

Hélas ! avant ta victoire, combien nous trouvions odieux et barbare ce mystère dont il fallait envelopper les funérailles des citoyens, tant

vastatio domorum, ante partam à te victoriam, omnia sæva atque crudelia erant! Ad quæ te illi iidem hortantur : et scilicet id certatum esse, utrius vestrûm arbitrio injuriæ fierent; neque receptam, sed captam à te rempublicam; et eâ caussâ, exercitùs stipendiis confectis, optumos et veterrumos omnium adversùm fratres parentesque alii (*a*) liberos armis contendere, ut ex alienis malis deterrumi mortales ventri atque profundæ lubidini sumtus quærerent, atque essent opprobria victoriæ quorum flagitiis commacularetur bonorum laus. Neque enim te præterire puto, quali quisque eorum more aut modestiâ, etiam tum dubiâ victoriâ, sese gesserit; quoque modo in belli administratione scorta aut convivia exercuerint nonnulli, quorum ætas ne per otium quidem tales voluptates sine dedecore adtigerit.

De bello satis dictum. De pace firmandâ quoniam tuque et omnes tui agitatis; primum id, quæso, considera, quale id sit de quo consultas; ita, bonis malisque dimotis, patenti viâ ad verum perges.

Ego sic existumo, quoniam orta omnia intereunt, quâ tempestate urbi Romanæ fatum excidii adventarit, cives cum civibus manus conserturos; ita, defessos et exsangues, regi aut nationi prædæ futuros : aliter, non orbis terrarum neque cunctæ gentes conglobatæ movere aut contundere queunt hoc imperium.

Firmanda igitur sunt concordiæ bona, et discordiæ mala expellenda. Id ita eveniet, si sumtuum et rapinarum licentiam demseris; non ad vetera instituta revocans quæ jam pridem corruptis moribus ludibrio sunt, sed si suam cuique rem familiarem finem sumtuum statueris.

(*a*) Beauzée propose la suppression d'*alii*; il lit *parentesque ac liberos*. Je serais de son avis. (Note de l'éditeur.)

de meurtres inopinés, le sang des victimes rejaillissant ou sur un père ou sur un fils, l'exil infligé à des femmes et à des enfants, les maisons livrées au pillage! Et maintenant l'on t'excite à renouveler ces scènes de désolation! Apparemment, on n'aurait combattu que pour décider à qui de César ou de Pompée serait réservé le droit de tyranniser sa patrie! On voudrait que César libérateur des Romains, en fût l'oppresseur! Les meilleurs citoyens, nos braves vétérans, n'auraient renoncé au repos que leur avaient acquis de longs services, ils n'auraient pris les armes contre leurs frères, leurs pères, leurs enfants, que pour ménager aux plus pervers des hommes les moyens de subvenir, par le malheur d'autrui, à leurs insatiables dissolutions, que pour couvrir d'opprobres ta victoire, et entacher d'infamie la gloire des gens de bien. Car tu n'ignores pas, je pense, quelles ont été leurs mœurs et leur conduite, dans le temps même que la victoire était douteuse, et comment, des vieillards, au milieu des opérations de la guerre, se permettaient des festins et des courtisanes, tandis qu'au sein même de la paix, le moindre essai de ces honteux plaisirs eût encore choqué les bienséances de leur âge.

En voilà assez sur la guerre; et quant à l'affermissement de la paix, qui est ton but et celui de tous les tiens, examine un moment, je te prie, combien cet objet est important; et alors, écartant tout autre considération, tu t'ouvriras un large chemin pour arriver à ce but.

Quant à moi, je pense que, si tout ce qui a commencé doit finir, le moment fatal de la destruction de Rome, sera celui où tous les citoyens s'entrégorgeront, et où, épuisés de combats et de carnage, ils deviendront la proie du premier monarque, du premier peuple qui les attaquera. Autrement l'univers entier, la ligue générale de toutes les nations ne pourraient ébranler, encore moins renverser cet empire.

L'essentiel est donc de consolider tous les moyens d'union, et d'extirper tous les germes de discorde. C'est à quoi tu parviendras, si tu réprimes cette fureur de prodigalités et de concussions, non pas en nous ramenant à ces anciennes institutions, que la dépravation de nos mœurs a depuis long temps tournées en ridicule, mais en faisant de nos revenus la mesure invariable de nos dépenses.

Quoniam is incessit mos, ut homines adolescentuli, sua atque aliena consumere, nihil lubidini atque aliis rogantibus denegare, pulcherrumum putent; eam virtutem et magnitudinem animi, pudorem atque modestiam pro socordiâ æstument: ergo, animus ferox, pravâ viâ ingressus, ubi consueta non suppetunt, fertur accensus in socios modò, modò in cives, movet composita, et res novas veteribus adquirit (*a*).

Quare tollendus fœnerator in posterum, utì suas quisque res curemus. Ea vera atque simplex via est: magistratum, populo non creditori, gerere; et magnitudinem animi, id addendo non demendo reipublicæ, ostendere.

Atque ego scio quàm aspera hæc res in principio futura sit, præsertim iis qui se in victoriâ licentiùs liberiúsque quàm actiùs futuros credebant: quorum si saluti, potiùs quàm lubidini, consules; illosque, nosque, et socios in pace firmâ constitues: sin eadem studia artesque juventuti erunt, næ ista egregia tua fama simul cum urbe Româ brevi concidet. Postremò, sapientes pacis caussâ bellum gerunt, laborem spe otii sustentant: nisi illam firmam efficis, vinci an vicisse quid retulit?

Quare capesse, per deos, rempublicam; et omnia aspera, utì soles, pervade: namque aut tu mederi potes, aut omittenda est cura omnibus. Neque quisquam te, ad crudeles pœnas aut acerba judicia, invocat, quibus civitas vastatur magis quàm corrigitur; sed utì pravas artes malasque lubidines ab juventute prohibeas.

Ea vera clementia erit, consuluisse ne immerito cives patriâ expellerentur, retinuisse ab stultitiâ et falsis voluptatibus, pa-

---

(*a*) Dans le même sens que cette autre phras e du même auteur: *Vetera odére, nova exoptant.*

Depuis que nos jeunes gens ont érigé en principe qu'il est beau de dépenser sa fortune et celle de ses créanciers; de ne rien refuser ni à ses passions, ni à celles d'autrui; que c'est là de la vertu, de la grandeur d'ame; que la modération, l'économie sont une bassesse; tous ces esprits ardents, égarés par un système pervers, ne voient pas plutôt les ressources ordinaires leur manquer, qu'ils se jettent avec fureur tantôt sur les alliés, tantôt sur les citoyens. Ils ne respirent que le désordre; ils sacrifient la fortune de l'état pour relever la leur.

Il est donc instant de leur ôter à l'avenir la ressource des emprunts usuraires, et de les forcer par-là à une sage économie. Ce remède est simple, et c'est le véritable. Par ce moyen, les magistrats n'administreront plus pour leurs créanciers; ils administreront pour le peuple. Ils sentiront que la vraie grandeur consiste à enrichir l'état, et non à le piller.

Je sens que ces nouvelles entraves paraîtront fort dures, dans le commencement surtout, à ceux qui s'attendaient au contraire, à trouver toute licence (2) dans la victoire. Mais il faut consulter leurs vrais intérêts plutôt que leurs désirs; et alors tu leur assures, ainsi qu'à nous et aux alliés, une paix solide. Si, au contraire, tu souffres à notre jeunesse les mêmes habitudes et les mêmes mœurs, c'en est fait avant peu de la république, et avec elle de ta gloire. En un mot, les sages ne font la guerre que pour jouir de la paix; ils ne se résignent à tant de fatigues que dans l'espoir du repos. Si cette paix, si ce repos venaient à être troublés sans cesse, où serait l'avantage des vainqueurs sur les vaincus?

Je ne puis trop t'exhorter, César, à saisir d'une main ferme les rênes de l'état, et à franchir les difficultés, comme tu le fais toujours. Toi seul peux remédier à nos maux, ou bien il nous faudra perdre tout espoir. On ne te demande point de ces châtiments cruels, de ces poursuites rigoureuses, qui consternent une cité plus qu'elles ne la corrigent. On te demande seulement de prévenir dans nos jeunes gens les mauvaises mœurs et les habitudes perverses.

En faisant que les innocents un jour ne puissent être chassés de leur patrie, que les citoyens soient garantis des faux plaisirs et des folles passions, que la paix et la concorde soient à jamais cimentées, tu te

cem concordiamque stabilivisse : non, si, flagitiis obsecutus, delicta perpessus, præsens gaudium cum mox futuro malo concesseris. Ac mihi animus, quibus rebus alii timent, maxumè fretus est, negotii magnitudine; et quia tibi terræ et maria simul omnia componenda sunt (quippe res parvas tantum ingenium adtingere nequit), magnæ curæ magna merces est.

Igitur provideas opportet utì plebes, largitionibus et publico frumento corrupta, habeat negotia sua, quibus ab malo publico detineatur; juventus probibati et industriæ, non sumtibus, neque divitiis, studeat. Id ita eveniet, si pecuniæ, quæ maxuma omnium pernicies est, usum, atque decus demseris.

Nam sæpe ego cum animo meo reputans, quibus quisque rebus clari viri magnitudinem invenissent, quæ res populos nationesve magnis auctoribus auxissent, ac deinde quibus caussis amplissuma regna et imperia corruissent; eadem semper bona atque mala reperiebam, omnesque victores divitias contemsisse, et victos cupivisse. Neque aliter quisquam extollere sese, et divina mortalis adtingere potest, nisi, omissis pecuniæ et corporis gaudiis, animo indulgens, non adsentando neque concupita præbendo perversam gratiam gratificans; sed in labore, patientiâ, bonisque præceptis, et factis fortibus exercitando. Nam domum aut villam exstruere, eamque signis, aulæis, aliisque operibus exornare, et omnia potiùs quàm semet visendum efficere; id est, non divitias decori habere, sed ipsum illis flagitio esse.

Porrò ii quibus, bis die ventrem onerare, nullam noctem sine scorto quiescere, mos est, ubi animum, quem dominari

montreras plus véritablement clément, que, si condescendant à nos vices, que, si tolérant nos prévarications, tu nous accordais des jouissances momentanées, que suivraient bientôt des maux incalculables. Pour moi, ce qui effraie le plus les autres, est précisément ce qui me rassure; je veux dire, la grande difficulté de l'exécution, l'idée qu'il te faut remettre à la fois le calme dans toutes les parties de l'empire. Un génie comme le tien n'est pas fait pour saisir les petits objets : il y a une grande récompense attachée aux grandes entreprises.

Il te faut donc pourvoir à ce que le peuple, corrompu par les largesses et par les distributions de blé, soit retenu par des occupations personnelles qui lui ôtent le loisir de faire le malheur de l'état. Il te faut pourvoir à ce que la jeunesse, perdant le goût de la richesse et de la dépense, prenne celui des vertus et de l'application. Tu y parviendras sans peine, si l'argent, ce fléau destructeur, perd son crédit et son influence.

J'ai souvent réfléchi sur les moyens par lesquels les plus grands hommes avaient fondé leur puissance ou celle de leur nation; j'ai ensuite recherché les causes qui avaient amené la chute des royaumes et des empires les plus florissants; et j'ai toujours trouvé pour résultat les mêmes vices et les mêmes vertus, dans tous les vainqueurs le mépris, et dans tous les vaincus l'amour de la richesse. En effet, il est impossible de s'élever à rien de grand, et un mortel ne peut atteindre aux perfections divines, si, dédaignant toutes les jouissances de la fortune, toutes les voluptés sensuelles, il n'est tout entier à son ame ; si, au lieu de la flatter, de lui céder sur tous ses désirs, de l'amollir par une funeste condescendance, il ne la tient continuellement exercée au travail, à la patience, aux saines maximes et aux actions courageuses. Ne s'occuper qu'à construire des palais, à les embellir de statues, de tapis superbes, d'autres frivolités fastueuses, et mettre tous ses soins à parer ce qui est hors de nous, plutôt que nous-mêmes, ce n'est point là s'honorer par ses richesses, mais les déshonorer par soi.

Certes, lorsqu'on n'a connu d'autre emploi de la vie que de surcharger son estomac deux fois par jour, et de passer toutes les nuits dans le

decebat, servitio oppressêre, nequicquam (*a*) eo postea, hebeti atque claudo, pro exercitu uti volunt; nam imprudentia pleraque et se præcipitant. Verum hæc, et omnia mala pariter, cum honore pecuniæ desinent, si neque magistratibus neque alia vulgo cupienda venalia erunt.

Ad hoc, providendum est quonam modo Italia atque provinciæ tutiores sint : id quod factu haud obscurum est ; nam iidem omnia vastant, suas deserendo domos et per injuriam alienas occupando. Item ne, ut adhuc, militia injusta, aut inæqualis sit ; cùm alii triginta, pars nullum stipendium faciet. Et frumentum, id quod antea præmium ignaviæ fuit, per municipia et colonias illis dare conveniet, cùm stipendiis emeritis domos reverterint.

Quæ reipublicæ necessaria tibique gloriosa ratus sum, quàm paucissumis absolvi : non pejus videtur pauca nunc de facto meo disserere.

Plerique mortales ad judicandum satis ingenii habent aut simulant : verumtamen, ad reprehendenda aliena facta aut dicta, ardet omnibus animus; vix satis apertum os aut lingua promta videtur, quæ meditata pectore evolvat. Quibus me subjectum haud pœnitet, magis reticuisse pigeret : nam sive hâc seu meliore aliâ viâ perges ; à me quidem, pro virili parte, dictum et adjutum fuerit. Reliquum est optare utì, quæ tibi placuerint, ea dii immortales adprobent beneque evenire sinant.

(*a*) *Nequaquàm*, Cortius ; j'ai préféré le *nequicquàm* d'Havercamp.

sein des courtisanes, lorsqu'on a ainsi rendu esclave d'un appétit grossier cet esprit fait pour être le dominateur des sens, c'est bien en vain qu'on prétendrait tirer ensuite quelque service d'une faculté dont on a émoussé toute la force, dont on a brisé tout le ressort. Son impuissance perd bientôt toutes les affaires et nous-mêmes. Mais tous ces maux dont je me plains, et mille autres encore qui tiennent à l'influence de la richesse, disparaîtront, du moment que les magistratures et les autres objets de l'ambition des hommes ne seront plus le prix de l'argent.

Il faut rassurer encore l'Italie et les provinces contre les brigands qui les désolent; et cela n'est point difficile. Le mal vient encore de la même cause, de ces hommes pervers qui se jettent sur les possessions d'autrui, parce qu'ils n'ont pas su conserver la leur. Il ne faut pas non plus souffrir les injustices et les inégalités qu'on a vues jusqu'ici dans la répartition du service militaire, les uns ne faisant pas moins de trente campagnes, et d'autres pas une seule. Il faudra aussi que les distributions de blé, qui jusqu'à ce moment avaient été le prix de la paresse, ne se fassent dorénavant que dans les villes d'Italie, et soient réservées pour les vétérans, qui retourneront dans leur patrie après avoir achevé le temps de leur service.

Voilà ce que j'ai cru indispensable pour l'état et pour ta gloire : je l'ai indiqué le plus succinctement qu'il m'a été possible. Maintenant il faut me pardonner de dire quelques mots sur ce qui me concerne.

La plupart des hommes ont, ou se prétendent assez d'esprit pour juger les écrits et les actions d'autrui : ce qui est sûr au moins, c'est qu'ils sont tous très ardents à les censurer, et très prompts à mettre au jour leur censure. Il semble même que la langue ne puisse jamais exprimer assez tôt la malignité du cœur. Pour moi, je ne me repens point de m'être livré à leur critique : je regretterais bien plus d'avoir gardé le silence. Car, soit que tu adoptes le plan que j'ai tracé, ou un autre meilleur, j'aurai du moins le mérite d'avoir tenté de te servir, selon mes faibles moyens. Il ne me reste plus qu'à demander aux dieux qu'ils approuvent tes projets et les fassent prospérer.

NOTES

SUR LA LETTRE DEUXIÈME.

(1) Cœlius, entr'autres. C'était un homme de beaucoup de talent, et qui est compté parmi les grands orateurs du bon siècle. Mais c'était un esprit turbulent et désordonné. Velleïus dit de lui qu'il y avait presque autant de dérangement dans sa tête que dans ses affaires.

César, dans sa première dictature, qu'il ne garda qu'onze jours, avait ordonné qu'il serait pris des arbitres qui estimeraient les possessions des débiteurs, et les transmettraient en paiement aux créanciers, sur le pied de la valeur qu'elles avaient avant la guerre civile. Par cet arrangement, les créanciers perdaient environ le quart de ce qui leur était dû; mais cette modération dans l'injustice, était beaucoup dans un chef de parti.

Cœlius, alors préteur de la nomination de César, prétendit aller plus loin. Profitant de l'absence du chef, occupé à faire la guerre à Pompée, dans la Grèce, il fit afficher deux lois séditieuses, l'une pour libérer les débiteurs de la totalité de leurs dettes, l'autre pour exempter les locataires du paiement de leurs loyers. Ces deux lois, faites pour donner à Cœlius autant de partisans que d'ennemis, mirent Rome en combustion. Heureusement pour l'ordre social et la bonne foi publique, le désordre fut réprimé par la force armée dont le sénat investit les magistrats. Cœlius, sorti de Rome, alla unir ses ressentiments à ceux de Milon, seul excepté par César, dans le rappel général de tous les bannis. Ils se firent tuer l'un et l'autre, au siège de quelques misérables bourgades d'Italie.

Pendant le long séjour de César en Egypte, Dolabella reprit les deux projets de loi de Cœlius; et les discussions se renouvelèrent avec plus de violence que jamais. Les débiteurs et les créanciers formaient comme deux armées, qui chaque jour en venaient aux mains. Il fallut le retour et la présence de César victorieux, pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

(2) *Qui se in victoriâ licentiùsque, quàm arctiùs futuros credebant.* Littéralement : « Qui croyaient trouver dans la victoire plus de licence et de li- » berté que de gêne. » Tournure purement latine, qui, si elle était conservée, n'aurait dans notre langue ni concision, ni clarté.

FIN.